

# FRAGMENS D'UN VOYAGE EN AFRIQUE,

Par Sylvain Meinrad Xavier GOLBERRY.

Si ceux qui ont tant parlé de la coloniser, ont entendu qu'on y enverrait des Français, pour y fonder des colonies, ils ont donc oublié l'exemple si prochain de l'indépendance des colonies anglaises dans le continent de l'Amérique.

C'est la prospérité de sa patrie que le philanthrope doit avoir toujours devant les yeux, et il cesse d'être un homme vertueux, dès l'instant où l'avantage et le bonheur de la société à laquelle il appartient, ne sont plus les objets principaux de sa sollicitude.

*édité et annoté par Gilles René Vannier*

Édition :

Gilles René Vannier – 02830 Saint-Michel – France.  
ISBN 978-2-9575251-2-6



Ce code ISBN correspond à l'édition du livre numérique sous forme de fichier PDF.  
Ce fichier est également prévu pour une impression recto/verso au format A4.

Diffusé en février 2021 sous licence CC-Zero



## Préface de l'éditeur

MONSIEUR de Golbéry, officier du génie, a voyagé au Sénégal à la fin de l'Ancien Régime de 1785 à 1787, et est rentré en France en 1788 en passant par les Antilles et la Guyane.

Il s'est attelé dès 1789 à rassembler les matériaux d'un compte-rendu complet de sa mission, accompagné de ses réflexions, mais ses projets furent interrompus par la Révolution française.

Il réussit enfin à faire éditer en 1802, une version réduite de l'ouvrage complet qu'il aurait souhaité pouvoir présenter, ces « Fragmens », qui furent traduits en anglais la même année, et en allemand deux ans plus tard. Ces « Fragmens » firent autorité, et furent cités dans de nombreux ouvrages ultérieurs.

De par sa profession, Monsieur de Golbéry pouvait écrire avec compétence sur les sujets militaires, techniques et économiques. Si certaines de ses hypothèses scientifiques ou historiques ont été démenties par la suite, par exemple sur la phosphorescence de l'eau de mer ou sur l'Atlantide, il savait en général distinguer entre hypothèses non validées, et affirmations basées sur l'observation ou l'expérimentation. Et sur de nombreux sujets, il sut faire preuve de discernement.

Discernement dans le domaine politique, qui lui a permis de prévoir, avant même qu'elle ne commence, l'échec final de la colonisation, face au désir d'émancipation des peuples.

Discernement dans le domaine scientifique, ses expériences et ses conclusions sur les caméléons, et notamment leurs changements de couleur, auraient dû être reconnues plus tôt, tant elles s'accordent avec les interprétations actuelles.

Bien sûr, personne n'est parfait :

- Lorsqu'il s'est fié aux écrits d'autrui, il en a parfois propagé les erreurs.
- Il déclarait « mes vœux pour l'abolition de la traite et de l'esclavage sont bien sincères », mais souhaitait un rétablissement temporaire de l'esclavage pour des raisons économiques, avant son abolition définitive. En se réjouissant du rétablissement de l'esclavage par le consulat, il n'a pas vu que ce rétablissement se faisant aux conditions prévalant avant 1789, sans la réforme du « code colonial » qu'il préconisait, aurait pour conséquence que l'esclavage allait durer encore de longues années, sans aménagement notable.

Ce texte a été annoté, pour en faciliter la compréhension, orienter le lecteur vers des documents permettant d'approfondir certains points, ou signaler quelques erreurs.

Nous nous sommes appuyés pour rédiger ces notes sur le dictionnaire d'Émile Littré, dont les définitions datant du XIX<sup>e</sup> siècle, sont plus contemporaines et donc souvent plus justes que celles des ouvrages plus récents, l'encyclopédie Wikipédia, les systèmes cartographiques (Mapcarta, Via Michelin,

Google Maps), les revues africanistes mises à disposition sur [Persée](#), les cartes et ouvrages d'époque disponibles sur Gallica et Internet Archive, diverses ressources sur Internet, et notre bibliothèque personnelle.

Cette édition électronique a été établie à partir de l'édition de 1802 mise à disposition par INTERNET ARCHIVE, pour le texte et la carte d'Afrique :

<https://archive.org/search.php?query=golb%C3%A9ry>

Et pour les illustrations, avec celles fournies par Gallica, tirées de l'édition de 1802 :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b23001176>

La carte d'Afrique dressée par Lapie, incluse avec ce document, n'a qu'une faible définition. Vous pouvez obtenir via Gallica des extraits avec une définition supérieure, de l'édition 1842 de cette carte :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b7759071t>

Les deux volumes de l'édition originale sont regroupés ici en un seul volume.

Ce texte a été établi à partir d'une reconnaissance de caractères sur les pages photographiées de l'édition de 1802, corrigée manuellement à l'aide d'outils bureautiques.

Monsieur de Golbéry respectait en orthographe les usages de son temps, qui ne diffèrent que peu de ceux du XXI<sup>e</sup> siècle et ne nuisent pas à la compréhension du texte. Nous n'avons pas voulu priver le lecteur du plaisir d'accéder au texte original, mais nous avons apporté un minimum de corrections, pour en faciliter la lecture, ainsi que l'exploitation par les outils de recherche.

Les corrections que nous avons apportées au texte de M. de Golbéry portent sur :

- La correction des erreurs induites par la reconnaissance de caractères.
- Les titres de chapitre et de paragraphe, lorsqu'il y avait discordance entre les titres figurant dans les chapitres et ceux figurant dans le sommaire de l'édition de 1802.
- Les noms propres étrangers, pour lesquels nous avons fréquemment adopté l'orthographe actuelle :
  - Cook → Cooek.
- Les autres mots : lorsqu'un même mot est orthographié de plusieurs façons, nous avons retenu une seule orthographe.
- Quelques règles d'accord.
- La correction des fautes évidentes qui avaient échappé à la sagacité des correcteurs de l'époque.

L'erreur étant humaine, il restera bien sûr quelques fautes.

Le document original est dans le domaine public. La présente édition est diffusée sous licence CC-Zero de Creative Commons, la plus proche du domaine public, pour que les modifications ou compléments apportés lors de la présente édition ne soient pas un obstacle à la libre circulation du document.

# FRAGMENS D'UN VOYAGE EN AFRIQUE,

Fait pendant les années 1785, 1786 et 1787, dans les Contrées occidentales de ce Continent, comprises entre le cap Blanc de Barbarie, par 20 degrés, 47 minutes, et le cap de Palmes, par 4 degrés, 30 minutes, latitude boréale.

*Avec une Carte générale d'Afrique, rédigée d'après les observations les plus authentiques et les découvertes les plus récentes et des plans et des dessins gravés en taille douce.*

Par Silv. Meinrad Xavier GOLBERRY.

---

Dans tout l'Univers, il n'y a point de nation si sauvage, si barbare, qui ne connaisse au moins qu'elle doit avoir un Dieu, quoiqu'elle ignore peut-être quel Dieu elle doit avoir.

Cicéron, Livre des Lois

---

À PARIS,  
Chez Treuttel et Würtz, Libraires, quai Voltaire, n° 2, et à Strasbourg, grand'rue n° 15.

---

AN X DE LA RÉPUBLIQUE. 1802.

Le présent Ouvrage est mis sous la sauve-garde des lois et de la probité des citoyens. Nous poursuivrons devant les tribunaux *tout contrefacteur, distributeur, ou débitant d'éditions contrefaites, soit de la totalité de l'ouvrage, soit de quelqu'une de ses parties*. Deux exemplaires de la présente édition originale sont, conformément à la loi, déposés à la Bibliothèque nationale.

Treuttel et Würtz.

---

L'impression de cet ouvrage était entièrement terminée plusieurs semaines avant le 27 floréal<sup>1</sup>, et sa publication n'a été retardée que par la livraison des planches gravées.

Mes opinions sur l'esclavage dans nos colonies et sur la traite en Afrique étaient connues, elles n'ont jamais varié, et elles sont énoncées dans les premiers chapitres de ces fragments, qui étaient imprimés il y a plus de cinq mois ; elles ne peuvent donc être imputées aux résolutions du gouvernement, et si en paraissant seulement à présent, elles ont perdu le mérite de la priorité, elles conservent celui de la prévoyance et acquièrent l'avantage d'une sanction respectable.

---



Figure 1 : Carte de l'Afrique

# FRAGMENS d' UN VOYAGE EN AFRIQUE.

## AVANT-PROPOS.

Les Anglais nous avaient pris le Sénégal pendant la guerre de sept ans, et la paix malheureuse de 1763<sup>2</sup>, les laissa en possession de ce fleuve.

En 1779, Vaudreuil<sup>3</sup> et de Lausun<sup>4</sup> arrachèrent cette conquête à la Grande-Bretagne ; et plus forts à la paix de 1783<sup>5</sup> que nous ne l'avions été à celle de 1763, nous fûmes de nouveau reconnus les maîtres de cette ancienne possession de la France.

Le gouvernement du Sénégal fut rétabli, non pas à la vérité comme il aurait dû l'être ; on aurait dû l'étendre du cap Blanc de Barbarie<sup>6</sup> au cap de Palmes<sup>7</sup>, et l'on eut d'autant plus à regretter, que nos droits de commercer librement sur toute l'étendue de ce développement, n'eussent pas alors été plus énergiquement soutenus, et plus clairement stipulés, que les affaires de notre commerce sur les côtes d'Afrique, se trouvaient étroitement liées aux intérêts de nos belles colonies de l'Amérique, et à l'établissement de cette grande et fertile contrée, connue sous le nom de Guyanne française.

Tous ceux qui s'occupaient d'économie politique, tous nos négocians éclairés, et nos savans, donnaient alors de l'attention à l'Afrique ; les premiers, sous les rapports de l'agrandissement de notre commerce et de l'accroissement de nos richesses nationales ; les gens de lettres et tous ceux qui s'intéressaient aux progrès des connaissances humaines, parce qu'ils éprouvaient depuis longtems l'impatience de mieux connaître une partie du monde qui, quoique très-rapprochée de nous, quoique pour ainsi dire sous les yeux et sous la main de l'Europe, quoique fréquentée dans toute sa circonférence, restait depuis plus de trente siècles dans une sorte de mépris et d'obscurité.

À l'époque où la paix de 1783 nous avait rétablis dans la propriété exclusive du Sénégal, un voile très-épais couvrait encore les contrées intérieures de ce continent.

J'étais du nombre de ceux qui pensaient que la possession libre et indépendante d'un des plus grands fleuves de l'Afrique, donnait à la France les plus grandes facilités pour pénétrer dans ses régions centrales, et que par notre situation dans le Sénégal, c'était à nous surtout que devait spécialement appartenir la gloire de soulever le voile qui les couvrait, et d'apprendre le secret de l'Afrique à l'Europe.

Déjà depuis quatre ans nous étions rentrés dans ce fleuve, et rien n'annonçait encore que la France voulût s'occuper de ces grands objets d'intérêt et de curiosité ; cette indifférence paraissait d'autant plus étonnante, que nos rivaux, les Anglais venaient de recevoir un grand surcroît de gloire des derniers voyages du capitaine Cook.

Cet intrépide et célèbre navigateur avait résolu plusieurs questions importantes. Ayant approché du pôle Sud plus près qu'aucuns de ses prédécesseurs, et ayant reconnu que sous ce pôle le globe est envahi par les glaces jusqu'au soixante-douzième degré de latitude méridionale, il avait détruit les préjugés si longtemps accrédités sur l'existence des terres polaires australes<sup>8</sup>.

C'est à lui que nous devons de bien connaître la mer du Sud ; car l'on peut croire que s'il y a laissé quelques îles à découvrir à ses successeurs, elles ne seront que d'une médiocre importance.

Il avait vérifié aussi la séparation de l'Asie et de l'Amérique, et déterminé la situation et la largeur du canal qui sépare ces deux grandes parties du monde, qui cependant se trouvent assez rapprochées, pour que les naturels des deux rivages puissent communiquer entr'eux en pirogues.

Cook avait donc assuré à son pays une très-grande part de la gloire attachée aux découvertes géographiques du dernier siècle, et ce grand voyageur avait pour ainsi dire fixé les limites des grandes navigations autour du monde.

Ces avantages que l'Angleterre avait sur nous semblaient devoir exciter l'émulation de la France, à qui ses établissements en Afrique, et des circonstances locales très-favorables, offraient les plus belles occasions, et les plus grands moyens de parvenir à d'importantes découvertes, dans l'intérieur de ce continent.

Seuls maîtres du Sénégal, que nous remontions habituellement jusqu'à la cataracte du rocher Fellow<sup>9</sup>, un établissement fixe à Galam<sup>10</sup>, à qui l'on pouvait donner une grande consistance, une influence très-étendue, et au moyen duquel, de proche en proche, nous pouvions nous établir dans le pays de Bambouk<sup>11</sup>, et parvenir jusqu'à Thombouctou et Tocrrur<sup>12</sup>.

La tranquillité, la sûreté, le secret de toutes nos entreprises dans le fleuve ; le droit trop négligé de naviguer dans les rivières de Salum<sup>13</sup>, de la Gambia<sup>14</sup>, de Casamança<sup>15</sup>, de San Domingo, de Rio Grande<sup>16</sup>, de Nuno Tristao<sup>17</sup>, de Sierra-Léone<sup>18</sup>, du Scherbroo<sup>19</sup>, de Cestos ; nos relations avec les Maures du Zaarha, avec les nations noires de l'intérieur lesquelles nous expédiaient des chaînes de captifs, qui n'arrivaient à nos comptoirs qu'après soixante-cinq journées de marche ; notre ascendant sur plusieurs grands royaumes de l'Afrique occidentale ; enfin notre sociabilité, qui inspire à ces nations africaines un attrait naturel pour nous ; cela ne formait-il donc pas un grand concours de moyens pour pénétrer au cœur de l'Afrique ? Et cependant la France restait indifférente à ces belles et honorables entreprises, dont tout faisait présager le succès.

En 1785, M. de Boufflers<sup>20</sup>, avec qui différentes circonstances m'avaient lié, fut nommé gouverneur du Sénégal ; il me proposa d'y passer avec lui. Je servais alors dans le corps du génie où j'étais capitaine.

Je demandai à M. le maréchal de Castries<sup>21</sup>, ministre de la marine, à M. le maréchal de Ségur<sup>22</sup>, ministre de la guerre, de passer en Afrique ; M. de Boufflers le demanda aussi, et je saisis avec beaucoup d'avidité une aussi belle occasion, de juger par moi-même des difficultés qui s'opposaient depuis tant de siècles à la connaissance de l'intérieur de ce continent, ou des facilités que nous pouvions avoir d'y faire de nouvelles découvertes ; et sans rien stipuler pour mes avantages particuliers, je passai au Sénégal avec M. de Boufflers, comme son premier aide-de-camp, chargé en même tems d'exercer les fonctions d'ingénieur en chef dans toute l'étendue de ce gouvernement, et destiné à faire la reconnaissance des contrées occidentales et maritimes qui en faisaient partie.

On ne pouvait porter en Afrique des intentions plus libérales, et des vues plus nobles et plus pures que celles qu'y portait M. de Boufflers. Les deux autres chefs principaux du gouvernement du Sénégal étaient également distingués et recommandables par leur expérience, leurs talens, leur caractère et leur intégrité, et les résultats les plus heureux devaient naître d'un semblable concours, si le ministère d'alors l'avait mieux favorisé. Mais à Versailles on n'était pas persuadé de l'importance que pouvait acquérir le gouvernement du Sénégal ; on croyait assez faire en lui permettant d'exister, et on ne lui accordait pas tous les moyens de parvenir à toute l'influence qu'il devait avoir sur l'Afrique.

La reconnaissance des contrées occidentales, que j'exécutai en 1786, m'a tout-à-fait convaincu de ce que bientôt j'avais eu l'occasion d'apercevoir ; c'est que l'administration du Sénégal pouvait procurer à la France de grands et de brillans avantages.

Suivant les instructions qui me furent données, je devais prendre connaissance de tout ce qui pouvait intéresser notre commerce, des affaires du commerce anglais, et de celles du commerce portugais ; négocier avec plusieurs rois nègres pour l'établissement de nouveaux comptoirs, s'ils me semblaient utiles ; réformer les comptoirs qui me paraîtraient superflus ; examiner tous les points susceptibles d'une force militaire, et déterminer ce qui pouvait assurer et augmenter leurs moyens de résistance ; prendre enfin sur les contrées soumises au gouvernement du Sénégal, ou à son influence, tous les renseignemens possibles.

Cette mission s'accordait si bien avec mon désir de rassembler des lumières sur l'Afrique, et, sous tous les rapports, elle présentait tant d'objets nouveaux à l'instruction, à l'observation et à la curiosité, que je m'y livrai avec autant de plaisir que de zèle, et je n'eus d'autre regret que celui d'avoir été forcé de l'exécuter trop rapidement.

Les voyages qu'elle a occasionnés, les séjours que j'ai faits dans plusieurs contrées principales de la partie de l'Afrique occidentale, comprise entre le cap Blanc et le cap de Palmes, m'ont mis à même de connaître une étendue fort notable de ce continent, dont j'ai fait depuis une étude suivie.

J'ai conféré avec des individus de vingt nations noires différentes ; j'ai pu faire des observations très-nombreuses ; et tous les renseignemens que j'ai rassemblés, les documens et les mémoires que j'ai reçus des Anglais de la Gambia et de Sierra-Léone ; ceux que M. de Repentigny<sup>23</sup>, ancien gouverneur du Sénégal, a bien voulu me donner ; d'autres communications encore ; enfin, mes recherches sur cette partie du monde, dont je me suis sans relâche occupé depuis mon retour en France, ont formé les matériaux d'un ouvrage fort détaillé, qui ferait connaître ce qu'était en 1787, la partie de l'Afrique occidentale, alors connue sous la dénomination de gouvernement du Sénégal, ce qu'elle pouvait devenir à la faveur des encouragemens de l'état, et les ressources que les contrées qui sont soumises à l'administration de ce gouvernement peuvent offrir, en supplément des pertes immenses qui ont été les suites de la résolution trop précipitée d'abolir en un seul jour l'esclavage et la traite des noirs<sup>24</sup>.

Il offrirait l'exposé des affaires du commerce des Français, des Anglais et des Portugais dans cette partie du monde, pendant les années 1785, 1786, 1787 ; des considérations sur l'état, sur la force, sur les moyens de défense du Sénégal, de Gorée, du fort James de la Gambie, et du fort de Bence<sup>25</sup> dans la rivière de Sierra-Léone, et sur quelques autres postes répandus sur les bords du fleuve Sénégal.

Des observations sur les logemens des troupes employées dans ces contrées, et sur leur conservation, sur tout ce qui peut intéresser la protection des contrées dont il est question ; sur les

rapports que l'administration du Sénégal peut établir avec les nations africaines dont elle est environnée, et même avec les nations de l'intérieur de ce continent.

Des recherches sur les anciennes époques de cette partie de l'Afrique, sur l'histoire, la politique, la situation, le caractère, les mœurs, les habitudes et l'industrie de ces différens peuples.

Des descriptions des contrées qu'ils habitent et de plusieurs sites très-intéressans qui peuvent le disputer en beauté et en agrémens aux plus séduisans paysages de l'Europe ; des remarques sur les dispositions qu'on trouvera dans ces nations occidentales pour les mener à l'état de civilisation, et comment il faut concevoir ces projets.

Les relations que l'on donnerait de cette partie de l'Afrique, pourraient la faire bien connaître, et des questions sur la géographie, sur la température, sur les météores, sur les maladies de cette partie du monde, sur la population présumable de l'Afrique, s'y trouvent naturellement comprises.

Convaincu qu'un voyageur a le droit de parler de tout ce qui a fait sur lui une forte impression, quelques chapitres du ressort de l'histoire naturelle, font partie de cet ouvrage.

L'Afrique offre à l'historien de la nature et de ses productions, une carrière immense. On voit sur les bords du Sénégal, sur ceux de la Gambia et de la rivière de Sierra-Léone, l'énorme éléphant, que l'Africain de cette partie de l'Afrique ne sait qu'assassiner, et qu'il ne sait ni dompter ni assujettir ; des troupes nombreuses de ces animaux étonnans, cheminent souvent ensemble libres et paisibles, tant qu'on ne les inquiète pas ; mais à l'approche de l'homme, ils fuient, et rentrent dans les forêts solitaires qui sont leurs demeures et leurs asiles.

Près de Podhor<sup>26</sup>, dans le Sénégal, on voit beaucoup d'hyppopotames, et quand cet animal élève sa tête monstrueuse au dessus des eaux du fleuve, il fait éprouver à la fois la surprise et l'effroi.

On ne peut juger de la grosseur et de la grandeur de l'hyppopotame, par celui qu'on voit au Musée national d'histoire naturelle de Paris qui n'était pas dans la force de son âge ; ceux qui vivent sur les bords et dans les eaux du Sénégal, sont monstrueux.

En 1786, le mulâtre Charles Cornier, maire de la ville Saint-Louis du Sénégal, me donna une tête d'hyppopotame ; c'est la plus grande de celles que j'aie vues ; quoique desséchée elle avait plus de trois pieds<sup>27</sup> de longueur, et presque autant de largeur ; les défenses avaient vingt-deux pouces<sup>28</sup> de longueur développée hors des alvéoles, et douze pouces de tour ; les boutoirs avaient quatorze pouces de longueur hors des alvéoles, et neuf pouces de tour : on pouvait juger de-là du volume et de la saillie des lèvres qui couvraient ces énormes défenses.

Il n'est pas d'année que les nègres foulhas<sup>29</sup>, ne tuent vingt à trente hyppopotames à coups de fusil ou de flèche, et la facilité qu'on aurait par eux de se procurer des squelettes et des dépouilles de ces animaux, met le gouvernement en mesure d'enrichir le Musée national de France, d'un sujet de cette espèce dans ses plus fortes dimensions. Les nègres prennent aussi ces animaux vivans en préparant des fosses sur les sentiers qu'ils ont coutume de pratiquer quand ils sortent de l'eau ou qu'ils y rentrent, ces monstres tombent en vie dans ces pièges où on les accable de balles et de flèches.

On surprend quelquefois des femelles qui viennent de mettre bas leurs veaux, on tue la mère et l'on s'empare du veau pour le manger ; il serait donc possible de se procurer des hyppopotames en vie, ou des veaux d'hyppopotames, qu'on pourrait élever en leur faisant, pendant les premiers mois, téter une

forte vache à lait ; et Paris pourra voir un jour ce que jadis, au rapport de *Pline, Liv. VII*, et de *Dion Cassius, Liv. II*, Rome, alors la capitale du monde, a vu deux fois dans ses spectacle publics, des hyppopotames vivans.

Le lion, fier habitant de ces contrées brûlantes, y inspire plus d'intérêt que de crainte. J'ai deux fois pu admirer sa démarche noble et assurée ; mais j'ai pu me convaincre aussi qu'il n'attaque pas plusieurs hommes réunis, et qu'il évite même leur rencontre, sans cependant presser son pas, sans compromettre sa dignité ; son caractère admet la prudence, et son courage n'est ni aveugle ni téméraire.

Le hideux crocodile ; le serpent que les nègres de Sierra-Léone nomment Ténny, et que les naturalistes désignent sous le nom de *boa Constrictor*, qui parvient à plus de trente pieds de longueur, et dont le corps acquiert une telle capacité, qu'il engloutit un bœuf tout entier ; le caméléon, dont l'histoire n'est pas encore bien connue ; les pyramides qu'élèvent les Termites, plus étonnantes peut-être que celles d'Égypte ; l'énorme arbre que les *Îolofs*<sup>30</sup> nomment Baobab, et que sans raison nous appelons pain de singe<sup>31</sup> qui parvient à une grosseur si démesurée, que j'en ai vu un dans la vallée des deux Gagnacks au pays du Damel, qui vers sa base, avait cent quatre pieds de circonférence, sont autant d'objets d'une curiosité toujours nouvelle, qu'offrent les contrées dont je traite, et qu'on ne peut passer sous silence.

Tout en Afrique sollicite à la pensée, à la méditation, aux réflexions, aux comparaisons, aux recherches. Dans ces contrées lointaines, l'homme éprouve à chaque pas des impressions fort vives ; et si des observateurs savans pénètrent un jour au centre de cette partie du monde, on peut présumer avec confiance que la science de la nature s'y enrichira d'un grand nombre de sujets neufs.

Pour l'intelligence des contrées dont je parle, j'ai construit plusieurs cartes et dessiné des plans qui en donneront une connaissance exacte. J'ai aussi plus de vingt dessins que j'ai faits en Afrique, et qui représentent ou des vues des établissemens principaux, ou des sites pittoresques et agréables, ou des portraits, ou des costumes, ou des scènes de la vie et des mœurs de ces différens peuples.

J'ai donc lieu d'espérer que mon ouvrage offrant un ensemble de descriptions, de relations, d'observations, de recherches, de rapports, de cartes, de plans et de tableaux, des contrées qui sont du ressort du gouvernement du Sénégal, qui occupent une assez grande étendue de l'Afrique, et sur lesquelles on n'a donné jusqu'à présent que quelques notions isolées, partielles et beaucoup trop vagues, il pourrait réunir de l'utilité à quelqu'agrément.

Par un hasard singulier, mais très-heureux, mon retour d'Afrique en Europe s'était fait par Cayenne, où je passai sur un navire négrier ; je restai deux mois dans la Guyanne, que j'eus occasion de connaître et de parcourir. De là, après avoir relâché à plusieurs îles anglaises et françaises du Vent et sous le Vent, j'arrivai à Saint-Domingue : cette belle et riche colonie était alors gouvernée avec autant de sagesse que de succès par M. de la Luserne<sup>32</sup> et par M. de Marbois<sup>33</sup>.

M. De la Luserne, fort curieux de l'Afrique, s'entretint beaucoup avec moi de cette partie du monde, le vaisseau qui me ramena en France se croisa avec la frégate qui portait à ce gouverneur de Saint-Domingue sa nomination au ministère de la marine.

Après mon retour en France en 1788, je pensai qu'un ensemble d'annotations sur cette partie de l'Afrique pouvait intéresser le gouvernement, et je remis à M. de la Luserne un ouvrage de 230 pages, grand format, sous le titre de Notice de la partie occidentale de l'Afrique, renfermée entre le vingtième

et le quatrième degré de latitude septentrionale ; à cet ouvrage étaient joints huit cartes et plans que j'avais dessinés.

Je dois à la reconnaissance, mais bien plus encore à la justice et à la vérité, de dire que ce ministre, aussi distingué par son estimable caractère que par son instruction, était fort sensible à cette sorte de gloire que les découvertes géographiques répandent sur une nation ; il enviait aux Anglais l'avantage qu'à cet égard ils avaient sur nous ; et si son ministère n'avait pas été troublé par des embarras politiques et les premières agitations révolutionnaires, ayant parfaitement compris qu'il était bien facile aux Français du Sénégal de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, et de découvrir tout ce que le centre de ce continent promet de neuf et de curieux, il n'en aurait pas laissé l'initiative aux Anglais.

Mon enthousiasme pour ces découvertes lui paraissait louable, et il avait goûté le projet de former à Paris, sous la protection du gouvernement, une société semblable à celle qui s'est formée à Londres, pour favoriser les découvertes dans l'intérieur de l'Afrique.

En 1789, je m'occupais à rédiger les matériaux que j'avais rassemblés sur la partie occidentale de ce continent que j'avais visitée ; ma Notice était le noyau de ce travail qui s'était fort augmenté ; la bienveillance du ministre m'aidait à le perfectionner, et quelques avantages notables devaient être la suite de sa publication, que les évènements me forcèrent d'abandonner.

Ici je pourrais parler aussi de disgrâces et de regrets ; mais depuis s'est consommée la révolution de France ; cette grande catastrophe politique a ébranlé toute l'Europe, et même tous les points du globe ont ressenti les effets de la commotion qu'elle a produite.

Des souvenirs personnels seraient donc bien misérables après tant de grands évènements et tant de calamités publiques.

Je dois dire seulement que ma situation et les avances considérables qu'exige un ouvrage qui doit nécessairement être accompagné d'un grand nombre de cartes, de plans et de dessins, en ont retardé et ralenti l'exécution suivant le plan dans lequel je l'ai conçu.

Une lettre sur l'Afrique, imprimée chez Devaux, rue de Chartres, et publiée le 4 janvier 1791, et des renseignements cités dans un Mémoire inséré dans le journal des Savans, de l'année 1792, sont des témoignages de la constance avec laquelle je désirais l'exécution de quelques entreprises vers le centre de ce continent.

Ce n'a donc pas été sans regret que j'ai vu paraître en 1799, le Voyage et les découvertes de Mungo Park<sup>34</sup>, qui donnaient encore aux Anglais l'avantage des premiers pas et des premiers succès dans cette carrière que je regardais comme nous étant réservée.

Ce voyage résout une question de géographie indécidée depuis trois mille ans, c'est celle du cours du Niger, d'Occident en Orient ; c'est la source de ce fleuve antique et célèbre, placée au couchant de l'Afrique, c'est l'assertion positive que le Sénégal et le Niger sont deux fleuves tout-à-fait différens, tandis que tous les préjugés français, et les opinions de quelques auteurs célèbres, n'en faisaient qu'un seul et même fleuve. On doit désirer que cette découverte soit authentiquement constatée ; car plusieurs raisons très-plausibles autoriseraient d'en douter.

J'ai cru que dans les circonstances présentes, la publication de quelques morceaux de mon ouvrage, pouvait avoir de l'utilité par leurs rapports avec le commerce et les intérêts de la France, par la connaissance qu'ils pouvaient donner de nos moyens d'entreprendre des voyages dans l'intérieur du continent et par des notions générales sur cette partie de l'Afrique ; et je me suis déterminé à extraire ces fragmens, dont le commerce de la gomme et le pays, et les mines d'or du Bambouk forment les principaux chapitres.

Militaire et homme du monde, je suis loin des talens d'un homme de lettres ; mon livre, très-imparfait sans doute, méritera des critiques ; mais ma profession et mon intention obtiendront peut-être de l'indulgence.

Ami des principes moraux, j'ai cru que, surtout dans des relations de voyages, on devait des sacrifices à la décence et aux bonnes mœurs ; et persuadé que le bonheur public et le bonheur privé, que la prospérité et la considération d'une grande nation, ne pouvaient exister avec le mépris de toute religion, je me suis livré aux occasions qui s'offrent toujours quand on écrit sur les hommes et sur la nature, de rappeler à l'admiration de l'Être-Suprême.

En Afrique, comme partout, on reconnaît l'empreinte de sa force, de sa puissance et de sa bonté ; j'y ai vu, quoiqu'on dise, la pudeur, la bienveillance, la probité et l'aimable hospitalité, au nombre des vertus naturelles ; j'y ai trouvé l'idée d'un Dieu créateur et rémunérateur, gravée dans l'ame et dans le cœur de l'homme juste ; et des hordes ignorantes et sauvages, croient à un Dieu unique, et implorent et réclament sa bonté ; enfin, mes voyages m'ont surtout prémuni contre cette coupable et funeste erreur de la fausse philosophie, qui voudrait nous persuader que l'univers si admirable dans ses détails, si grand dans son ensemble, n'est que le produit d'un hasard aveugle.

Si je parle souvent de la nation anglaise avec éloge, c'est que j'ai eu souvent occasion de reconnaître en Afrique, son activité, son infatigable industrie, ses lumières et ce grand caractère qui la mettent au rang des premières nations du monde ; et j'ai pensé qu'il devait être utile de la présenter sans cesse aux Français comme un objet d'émulation et de rivalité ; mais je préfère la France, et mes compatriotes, à toutes les contrées et à tous les peuples de la terre.

Certaines de mes opinions pourront se trouver en contradiction avec des opinions adoptées et établies ; il se rencontrera sans doute sur quelques-uns des objets dont je traite, des sentimens opposés aux miens ; mais je dois dire que mes opinions et mes sentimens sur l'Afrique sont les résultats de ce que j'ai vu, d'un grand nombre de renseignemens comparatifs, des documens que j'ai rassemblés, de l'étude suivie que j'ai faite de cette partie du monde, et enfin de mon intime conviction ; et si je suis tombé dans quelques erreurs, je serai toujours disposé à les rectifier.

La franchise avec laquelle je présente mes opinions, est un hommage que je rends à la confiance que doit inspirer le caractère du chef de notre gouvernement. Au 18 brumaire de l'an 8<sup>35</sup>, il a détruit la plus méprisable de toutes les tyrannies, il a affranchi trente millions d'hommes qui n'osaient presque plus espérer des tems plus favorables et plus heureux ; et l'accumulation de gloire que la France a acquise depuis cette époque, n'est souillée d'aucune tache.

Notre gouvernement s'honore par des principes de justice, de bienveillance et d'humanité, et toutes les vérités qu'on présente avec des intentions louables ne peuvent lui déplaire.

Étranger à toutes les cabales, à toutes les factions, à tous les partis qui ont déchiré la France pendant dix ans, et qui ont troublé pour trop longtems peut-être les sources de son bonheur, je ne forme d'autre vœu que de voir ma patrie heureuse ; je n'ai d'autre ambition que de lui être utile, et c'est le seul but que je me suis proposé en publiant ce qu'on va lire.

La rareté des bonnes cartes d'Afrique, et la nécessité de travailler sur la carte générale de ce continent de Danville, gravée à Londres en 1772, et traduite en anglais avec plusieurs additions et améliorations, la seule que je possède, me serviront d'excuse d'avoir en général adopté le premier méridien de l'île de Fer<sup>36</sup>, dans les citations de longitudes que j'ai occasion de faire dans ces fragmens.

Il serait à désirer que le gouvernement fit rédiger une nouvelle carte générale de l'Afrique, sur une échelle plus grande encore que celle de la carte générale de Danville, pour qu'on puisse y placer avec facilité les nouvelles observations et les nouvelles découvertes déjà faites, et celles que sans doute on fera encore.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Du gouvernement du Sénégal. - De la partie de l'Afrique qu'il faut comprendre sous cette dénomination. - Quelles doivent être les fonctions de ce gouvernement et de ses moyens d'influence et d'action sur une grande partie de l'Afrique occidentale. - Aperçu des motifs qui doivent engager à soumettre à une seule administration majeure, établie dans l'île St-Louis du Sénégal, toutes les affaires de la France dans les contrées occidentales de ce continent, comprises entre le cap Blanc de Barbarie par 20 degrés 47' nord, et le cap de Palmes par 4 degrés 30' idem. - Du gouvernement du Sénégal et de ses établissements principaux, suivant le plan, de soumettre à son administration la partie de l'Afrique dont on vient de parler. - Des mesures qu'exigera la protection militaire de ce gouvernement formé et organisé comme on vient de le dire.*

---

### DÉFINITION DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL.

Il est une partie de l'Afrique occidentale, au Nord de la ligne, qu'on avait coutume de désigner en France sous le nom de Gouvernement du Sénégal, parce que la navigation et le commerce exclusif de ce fleuve se trouvent spécialement dans sa dépendance ; parce que l'île St-Louis du Sénégal, située à trois lieues<sup>37</sup> de son embouchure, avait de tout temps été considérée comme devant être le chef-lieu et la métropole de ce gouvernement ; parce que les gouverneurs y faisaient leur résidence, et que tout ce qui a rapport à son administration suprême s'y trouve réuni.

Le mot colonie ne peut s'appliquer au gouvernement du Sénégal, ni à aucuns des établissemens compris dans la sphère de son administration. L'île St-Louis du Sénégal, quoique chef-lieu, quoique peuplée de plus de six mille individus, n'est elle-même pas une colonie, et n'a jamais pu en mériter le nom, puisque les habitants de cette île, qui n'est qu'un banc de sable, ne sont pas des colons, et qu'ils n'y possèdent pas des terres qu'ils puissent cultiver.

Mais pour se faire une idée juste de ce gouvernement, il faut le considérer comme institué pour diriger et pour protéger les affaires du commerce des Français dans cette partie de l'Afrique, et pour y donner à la France toute la considération et toute l'influence qu'elle doit y avoir, et qu'il lui sera facile d'acquérir.

Sous ces rapports, on peut dire aussi que les limites de ce gouvernement n'ont jamais été bien déterminées, et qu'elles n'ont pas dû l'être.

On a quelquefois désigné cette partie de l'Afrique sous la dénomination d'Afrique française, et nous avons des droits de la nommer ainsi, puisque les premiers des peuples modernes de l'Europe, nous en avons fait la découverte, et qu'elle est une de nos plus anciennes possessions commerciales.

C'est par un préjugé trop généralement adopté qu'on attribuait aux Portugais les premières découvertes modernes de l'Afrique ; nos droits sur les côtes occidentales de cette partie du monde sont bien plus anciens que les leurs, et nous ne devons pas les abandonner.

Avant l'an 1364, les Normands<sup>38</sup>, laborieux, actifs et bons navigateurs, découvrirent la Guinée, dont l'Europe ignorait la situation.

Rufisque, près de Gorée et Toubabé, sur le Marigot dit de Paris, où les marchands normands établirent leurs premières loges de commerce ; la baie de Sierra-Léone, où ils en fondèrent une autre ; la côte de Malaguette, où leurs comptoirs portaient les noms de Petit-Dieppe et de Petit-Paris ; d'autres établissemens qui s'étendaient jusqu'aux extrémités du golfe de Guinée, vers le Midi, offrent encore des noms ou des ruines qui sont les témoignages incontestables du commerce des Normands aux côtes occidentales d'Afrique.

Ces établissemens furent formés avant la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et ce n'est que vers le milieu du siècle suivant que les Portugais, cherchant la route des Indes par l'Océan atlantique, abordèrent en Afrique ; ils découvrirent ensuite, et doublèrent le cap de Bonne-Espérance, et ce brillant succès, qui les conduisit aux plus belles conquêtes, répandit tant de gloire sur le nom Portugais, qu'on ne lui disputa pas celle de la découverte moderne de l'Afrique occidentale, où cependant les Normands étaient arrivés, et avaient formé des établissemens plus de soixante ans avant l'époque où le pavillon du Portugal y parut pour la première fois.

Nous sommes donc fondés, sur des droits aussi anciens que légitimes, à porter notre commerce et notre industrie sur les contrées occidentales de l'Afrique, situées entre le cap de Palmes, et le cap Blanc de Barbarie, par 20 degrés 47' latitude septentrionale.

Ces droits ont depuis été cimentés par des traités avec des rois nègres qui nous ont cédé des territoires dans différentes parties de ce développement. On connaît celui que M. Ducasse<sup>39</sup>, directeur de la compagnie française du Sénégal, fit en 1678 avec des rois voisins du cap Verd<sup>40</sup>, qui cédèrent à la France, en toute propriété, une étendue de quarante lieues de côtes, tant au Nord qu'au Sud de ce cap, avec une profondeur de six lieues dans les terres.

Plusieurs traités de paix, entre la France et les puissances maritimes de l'Europe assurèrent aussi nos droits et nos conquêtes sur les côtes d'Afrique, et pendant la durée du dernier siècle, nous en avons joui avec plus ou moins d'étendue, nos comptoirs y ont été plus ou moins nombreux, et plus ou moins importants, selon la vicissitude des circonstances, et l'énergie et l'habileté de ceux qui tenaient le timon de nos affaires, et le Sénégal et Gorée, ont à différentes époques subi les hasards de la guerre.

Le ressort du gouvernement du Sénégal, tel qu'il était en 1787, s'étendait au Nord jusqu'au cap Blanc de Barbarie. Toute la côte, comprise entre ce cap et la barre du Sénégal était dans sa dépendance ; Arguin et les deux Portendick s'y trouvent situés, et c'est avec raison que ces établissements onéreux et inutiles ont été abandonnés.

Ce gouvernement embrassait dans son administration, la navigation exclusive du fleuve Sénégal et la faculté de remonter ce fleuve aussi loin que les circonstances locales pouvaient le permettre, la rivière de Féléme<sup>41</sup> qui forme au Couchant les limites du pays de Bambouk, les établissements de Galam et de Podhor, les parties méridionales du Zaarha, les forêts des gommiers, le commerce de la gomme et les Maures du désert, enfin, tous les avantages que peut offrir la navigation d'un des plus grands fleuves de l'Afrique que nous avons seuls le droit de fréquenter.

Au Sud de ce fleuve, ses dépendances se composaient de toute la côte entre l'embouchure du Sénégal et le Marigot de Salum, de l'île de Gorée et des îles de la Madeleine.

Plus loin s'y trouvaient compris le Marigot et le royaume de Salum, et la belle et grande rivière de Gambra, ou de Gambie, mais où nos pouvoirs ne remontaient pas plus haut que le bourg d'Albréda, situé vis-à-vis du fort James. Ce fort anglais défendait la limite au-delà de laquelle les bâtimens français n'osaient pénétrer ; mais il eût été aisé, par le moyen du roi de Salum<sup>42</sup> et des Mandings du Barra, d'étendre nos opérations jusqu'au Bambouk, en suivant la rive droite du fleuve.

Nous avons droit de former aussi des établissements dans l'intervalle entre la Gambra et la Casamança, dans cette rivière, dans le San Domingo, dans le Rio-Grande, dans les îles des Bissagos<sup>43</sup>, enfin sur toutes les côtes, et dans toutes les rivières, situées entre la Rio-Grande et le cap Tagrin<sup>44</sup>, et dans les îles de Loz<sup>45</sup>. Mais sur cette grande étendue, nous ne faisons alors aucun commerce, et, malgré nos droits, nous le laissons tout entier entre les mains des Portugais et des Anglais.

La rivière de Mitombo, ou de Sierra-Léone, était encore regardée en 1787 comme inclusivement la limite du gouvernement du Sénégal vers le Sud.

Cette belle rivière offre si grands, avantages, elle est si favorable à l'établissement d'un comptoir important, ses relations se prolongent si loin et aisément vers le Sud, que je crois convenable d'en donner dès à présent une idée sommaire.

Le cap des Léopards, au Nord, et le cap de Sierra-Léone, au Midi, marquent l'entrée du fleuve Mitombo, que nous appelons la rivière de Sierra-Léone, et qui forme une baie très-sûre.

Le cap des Léopards est situé par 8 degrés 35' latitude boréale, et le cap Sierra-Léone par 8 degrés 18' même latitude.

L'intervalle entre ces deux caps forme l'entrée de la rivière, dont la largeur est d'à-peu-près 17' ou de sept lieues terrestres, et comme elle verse ses eaux dans la mer à plein canal, et que ses bords sont couverts au Nord de très-grandes forêts, et formés au Sud par des côteaux revêtus et ornés de la plus riche verdure, l'entrée de la baie de Sierra-Léone offre un de ces tableaux romantiques qui plaisent tant à ceux dont l'ame est sensible aux charmes des belles et grandes scènes de la nature.

Quand on arrive à l'entrée de cette baie, l'œil s'enfonce dans un vallon profond que le fleuve remplit tout entier, ne laissant entre ses eaux, et les bois et les côteaux qui forment ses bords, qu'un espace de cent toises<sup>46</sup> tout au plus.

Sur sa rive droite, le terrain se trouve rabaissé ; sur sa rive gauche, il s'élève en amphithéâtres couverts d'arbres majestueux d'une force et d'une grandeur remarquables, ornés d'un feuillage riche, abondant et varié. On éprouve un doux ravissement en contemplant ces nobles productions d'une nature tranquille, libre et presque vierge, car là elle est encore respectée et la vieillesse des beaux arbres y est pour ainsi dire l'objet d'un culte.

Mon ame reconnaissante des émotions qu'elle ressentait, remerciait le créateur d'avoir fait naître ces magnifiques végétations sur un sol où elles avaient pu croître indépendantes et paisibles, et conserver ces formes originales et naïves que l'art sait altérer, mais qu'il ne saura jamais imiter.

Ceux qui aiment ces scènes tranquilles et mélancoliques qui invitent l'ame à une douce rêverie, ceux qui voudront sentir tout le charme du tableau que présente l'entrée de la rivière de Sierra-Léone, doivent y arriver au mois d'avril, à cinq heures du soir, à la même heure où j'y suis entré.

Nous avons le soleil derrière nous, il s'abaissait, et dans moins de deux heures il allait se plonger dans la mer. La soirée était calme et agréablement rafraîchie par une petite brise qui commençait à souffler. Les rayons du soleil d'un rouge lilas, pénétraient dans l'intérieur de la baie et en marquaient les différens plans. Ils partageaient ce tableau en scènes diversement éclairées ; nous apercevions des mâts au mouillage du village de Sierra-Léone, deux autres villages nègres, le mouvement des hommes, des bateaux, des pirogues qui rentraient de retour de la pêche, animaient ce beau paysage, dont la composition est douce et simple, mais qui plaît surtout par l'harmonie de ses belles masses.

L'Europe offre des vues plus brillantes et plus riches ; on admire en Suisse et dans les Alpes des effets plus étonnans ; mais nulle part on ne peut trouver un site plus agréable et plus gracieux que la baie de Sierra-Léone.

La chaîne des montagnes qui portent ce même nom paraît être une des branches de ce grand rameau occidental des monts de la Lune, qui va se perdre dans l'Océan atlantique ; l'autre branche du même rameau va se terminer au cap de Palmes. Les montagnes de ces deux branches sont volcaniques, et le pied du cap Sierra-Léone est entouré de roches basaltiques, que les Anglais nomment *Carpenters Rocs*.

Depuis 1784, nous existions à peine dans cette rivière, dans une situation bien mesquine, sur une petite île nommée Gambia, très-mal située pour un comptoir ; mais deux sociétés anglaises y étaient magnifiquement établies, l'une au village de Sierra-Léone, l'autre à l'île de Bence ; elles faisaient des affaires immenses sur tout le développement compris entre le cap Verga<sup>47</sup> et le cap de Palmes.

Les opérations de ces deux sociétés se portaient au Nord, dans toutes les rivières qui se versent dans le golfe des îles de Los Idolos, au Sud, dans toutes celles qui tombent dans la mer, entre le cap de Sierra-Léone et le cap de Palmes, et le commerce anglais de Sierra-Léone s'élevait en 1786 à une valeur de quatorze millions.

Cette baie est du ressort du gouvernement du Sénégal. Nous avons les mêmes droits que les Anglais d'y porter notre industrie ainsi que sur les contrées qui l'environnent. Mais nous ne savions tirer aucun

avantage de nos droits, ni de cette belle et riche situation, qui mérite cependant toute l'attention de la France, et où le gouvernement voudra sans doute attirer et encourager notre commerce.

Extension qu'il convient de donner au gouvernement du Sénégal.

L'ancien gouvernement regardait le cap de Sierra-Léone comme la limite au Sud du gouvernement du Sénégal. J'ignore quels sont les raisons ou les motifs qui le maintenaient dans cette erreur.

Nos droits de fréquenter toutes les côtes et toutes les rivières, jusqu'au cap de Palmes, sont authentiques, et le tems de la frivolité en politique, de notre indifférence et de nos négligences, dont sans cesse s'enrichissaient nos voisins, étant sans doute passé, notre existence maritime va renaître, et l'on ménagera mieux les occasions d'étendre notre industrie et notre commerce, dans toutes les parties du globe qui leur seront favorables.

Je ne m'arrêterai pas, dans ce moment aux détails qui démontreraient l'importance de la baie de Sierra-Léone ; j'observerai seulement qu'elle est le centre d'une action qui s'étend sur un développement immense.

On conclura peut-être de ce que je viens de dire qu'il faut démembler cette baie du ressort du gouvernement du Sénégal, et en faire un gouvernement particulier ; mais je ne crois pas qu'il convienne encore de la séparer.

Mon opinion est tout-à-fait contraire à ce démembrement, qui tout au plus pourrait avoir lieu à l'époque, où notre situation dans cette partie de l'Afrique, aurait acquis autant de consistance qu'actuellement elle en a peu.

Mon système, dans l'état actuel des choses, serait d'étendre le ressort du gouvernement du Sénégal jusqu'au cap de Palmes.

Je développerai l'avantage que j'entrevois dans ce système ; mais je vais d'abord donner des notes succinctes sur les côtes et les principales rivières qui se trouvent dans cette étendue, comme sur les îles répandues sur les bords de cette partie du gouvernement du Sénégal.

Je crois devoir prévenir que hors les îles Bananes<sup>48</sup> que j'ai vues par la bienveillance des Anglais de l'île de Bence, je dois toute la connaissance de la côte comprise entre le cap Schilling et le cap de Palmes, aux renseignemens que j'ai rassemblés et aux documens et aux cartes qui m'ont été communiqués.

Au Sud du cap de Sierra-Léone, on trouve un autre cap que les Anglais appellent False-Cope ; ensuite une rivière qu'ils appellent Thè River of Thè Tivin-Sisters, et que les naturels nomment Ainétoopan ; on arrive ensuite au cap Shilling, au Sud duquel est l'embouchure de Kates-River, et plus au Sud encore à la rivière de Camarança. Les îles volcaniques que nous appelons les îles Bananes, sont situées à quelques lieues de la côte, vis-à-vis l'embouchure de Kates-River, à-peu-près par huit degrés de latitude Nord, elles sont au nombre de trois ; celle que les Anglais nomment Volcanic-Island, a plusieurs lieues de longueur dans une direction Est et Ouest, et plus d'une lieue de largeur. Au Couchant de Volcanic-Island sont les deux autres îles qui sont petites, et au Sud, trois petits îlots, qui ne sont que des rochers.

À la Grande-Banane est une baie que les Anglais appellent Cléland-Port ; sur les côtes de la même île on trouve encore Balies-Port ; et vers le Couchant, une autre belle baie qu'ils appellent Sandy-Baie.

C'est près de Balies-Port qu'a été construit un fort carré, qui protège un comptoir et un gros village.

Le sol des Bananes est fertile, la température y est saine, parce que l'air y est rafraîchi par les brises de mer ; la végétation y est belle, et ces îles ont des sources d'eau pure et fraîche.

En 1786, ces agréables îles Bananes n'avaient pas obtenu le moindre coup d'œil favorable du gouvernement français, et les Anglais les possédaient seuls.

On arrive, en longeant le Sud, au cap Tassa, que les Anglais nomment Tassapoint. Là commence la baie de Ste-Anne ou baie du Scherbroo ; cette baie très-considérable, reçoit la rivière de Cockobora et celle d'Yatooka qui est plus au Sud, et plus loin se trouve l'embouchure du Scherbroo. La rivière de Scherbroo se jette dans cette baie, laissant au Sud le cap Sainte-Anne et l'île de Scherbroo à qui ce cap appartient,

À l'embouchure du Scherbroo-River, on trouve les îles Plantain et de Skiners. La rivière de Scherbroo est très-considérable, à la gauche de son embouchure est l'île Scherbroo qui a à-peu-près quinze lieues d'étendue du Couchant au Levant et cinq lieues de largeur moyenne.

Toutes les contrées qui bordent la mer entre le cap Sierra-Léone et le cap Sainte-Anne sont très-peuplées et très-fertiles.

Quatre rivières se versent dans la mer entre le cap Sainte-Anne et le cap de Monte, lequel prend son nom de la rivière de Monte, qui, à la distance de huit lieues de son embouchure, forme un grand lac au milieu duquel il y a une île. Le pays est fertile, peuplé, montueux, et vers le cap de Monte, les montagnes sont fort élevées.

La même nature de pays se retrouve entre le cap de Monte et le cap Mesurade<sup>49</sup> ; Monserrado est le nom que les Portugais avaient donné à ce dernier cap. Entre le cap Mesurade et le cap de Palmes, le développement est de plus de vingt-cinq lieues, d'un pays inégal, mais fertile et peuplé, et dans cet intervalle quatre rivières se jettent dans la mer. Les plus considérables sont, le Timbo et le Rio-Cestos<sup>50</sup> ; la rivière Yung et la rivière Saint-Jean le sont moins.

Entre la rivière Yung et la rivière Saint-Jean, à quatre lieues dans l'intérieur des terres, se trouve une haute montagne à deux sommets que les Anglais nomment Saddle-Land.

Le Rio-Cestos est une grande et belle rivière que les bateaux de soixante tonneaux peuvent remonter à vingt lieues. Sur sa rive droite, et à dix lieues de son embouchure, sont des montagnes fort élevées, que les Anglais appellent Tabacco-Mount.

Au Sud du Rio-Cestos est le Rio-dos-Escravos ; c'est à l'embouchure de cette rivière et sur sa rive gauche qu'était le Petit-Paris, fondé en 1580, par les Normands. Les Anglais appellent le village Little-Paris.

On arrive enfin au cap de Palmes qui est fort élevé. C'est là que se termine la branche méridionale du grand rameau occidental des monts de la Lune.

Du cap Verga au cap de Palmes, sur une étendue de deux cents cinquante lieues terrestres, on retrouve à chaque pas des témoignages d'un grand déchirement, des empreintes volcaniques bien prononcées, et le pied du cap de Monte est environné de beaucoup de roches noires qu'il faut reconnaître, et qui en rendent les approches dangereuses.

Du cap de Mesurade au cap de Palmes tout est fertile, tout rit d'une abondante et fraîche végétation, et la population y est nombreuse.

On compte sur ce développement et au-delà de cinquante villes ou villages nègres du premier ordre ; on distingue, dans ce nombre, cap Town, ou la ville du cap de Palmes, Rook-Town, Garraway, Baddou, Little Sesters ou Little-Paris ; c'est le Petit-Paris des Normands ; Drou, Niffou, Wappon, Krousettra, Boubah ; Sinon-Hill, Battoa, Tassou, Baffou, Sangwin, Rock-Sesters, Wooding-Place ou le chantier ; là les Anglais font de grands approvisionnements de bois de construction et de teinture ; The King Willage ou le Village du Roi, Mauna, Tembo, Grand-Carrow, Tabo-Dagrou, qui était le Petit-Dieppe ; Picanini-Sesters, Yong-Serters, Tabbocané. Toutes ces villes ou villages sont considérables, et les hommes abondent dans ces contrées fertiles et agréables.

Sur ce développement les sondes sont presque toujours de dix, de douze, de quatorze, de quinze et de seize brasses<sup>51</sup>, rarement sont elles moins de douze brasses ; et cette circonstance, d'une grande profondeur d'eau près des bords, vient encore à l'appui du déchirement général, qu'on observe si souvent dans cette partie de l'Afrique.

Cette côte est semée de rochers, presque toujours d'une couleur basaltique, et il convient de ne la visiter, et de n'en approcher que la sonde à la main.

J'observerai ici qu'à la faveur de leurs embarcations légères, les Anglais entrent dans toutes les rivières moyennes, visitent toutes les plus petites baies qui s'y trouvent et fréquentent les rivières jusques vers leurs sources, parcourent tous les chenaux, enfin voient tout et connaissent tout. Hésiterons-nous de suivre un aussi bon exemple, et mépriserons-nous des leçons si utiles?

Ce que je viens de dire sur le développement des côtes qu'embrasse, et que doit embrasser l'administration du gouvernement du Sénégal, suffira, je pense, pour qu'on puisse en prendre une idée juste, quoique générale.

Je passe à l'examen du système que j'ai déjà annoncé, de soumettre cette grande étendue de l'Afrique à l'administration majeure de ce gouvernement.

Des moyens d'influence et d'action du gouvernement du Sénégal sur une grande partie de l'Afrique.

Persuadé que le gouvernement du Sénégal se trouve placé, de manière à exercer une grande influence sur l'Afrique occidentale au Nord de la ligne, pendant mon séjour dans cette partie du monde, je me suis appliqué à connaître, jusqu'où pouvait s'étendre cette influence, et j'ai pensé qu'elle pouvait agir sur toute la portion de ce continent, comprise entre le quatrième et le trentième degré de latitude boréale, et entre l'Océan atlantique et le trentième degré de longitude de l'Île de Fer.

La surface de cette partie de l'Afrique est de plus de trois cents soixante-quatorze mille, quatre cents lieues carrées, ce qui équivaut à bien plus du cinquième de la superficie totale de ce continent. Le trentième méridien oriental de l'île de Fer, qui détermine son étendue vers l'Orient, traverse les contrées

intérieures de la Basse Éthiopie, de la Nigritie et de la Guinée ; ses limites au Nord, suivent les bords septentrionaux du vaste désert du Zaarha ; elles s'arrêtent au Midi, aux rivages du Nord du golfe de Guinée ; et elles sont formées au Couchant, par un développement de près de douze cents lieues de côtes.

Cette partie de l'Afrique contient tout le cours du Sénégal, la source du Niger, suivant Mungo Park et une partie du cours de ce fleuve ; les villes déjà connues de Thombouctou et de Tocrrur y sont comprises, ainsi que cette cité si populeuse, et si mystérieuse de Houssa<sup>52</sup> ; qui selon le voyage de Mungo Park, contient huit cents mille âmes, et qui, dans cette importance si rare sur le globe, existait cependant secrètement depuis bien des siècles sans doute, sur les bords du Niger, au centre de l'Afrique.

Cette surface renferme aussi le grand désert de Barbarie, presque toute la Nigritie, une portion considérable de la Guinée, le pays de Bambouk où se trouvent des mines d'or fort riches, trente peuples connus, un grand nombre de peuples ignorés, cinq fleuves sur lesquels de grands vaisseaux peuvent naviguer, et une quantité de rivières favorables au commerce, et dont les bords sont très-peuplés.

Si l'on parvient un jour à parcourir librement cette grande surface, bientôt toute l'Afrique se trouvera éclaircie, et tous les mystères de ce continent seront découverts,

Le gouvernement du Sénégal s'y trouve enclavé ; ses rapports avec elle y sont fort anciens, et dès longtemps tout se trouvait disposé pour les étendre, et les rendre bien plus nombreux.

J'ai donc cru qu'il serait avantageux d'adopter le système de soumettre toutes les affaires, toutes les opérations, toutes les entreprises, toutes les vues de la France, de quelque nature qu'elles puissent être, et qui auront pour objet ou l'ensemble, ou quelques parties de cette surface à l'influence et à la direction suprême de ce gouvernement.

Bien des voix vont s'élever contre ce système, et pour en démontrer tout l'avantage, il faudrait, je le sais, le discuter contradictoirement. Mais cette discussion, pour laquelle je suis tout préparé, formerait seule un chapitre beaucoup trop considérable pour trouver place dans ce livre. Je ne puis donc entrer dans le détail de tous les motifs et de toutes les raisons qui m'ont engagé à l'adopter et à le proposer. Je ferai mention seulement de quelques circonstances locales et politiques qui eu favorisent l'exécution.

Si le gouvernement du Sénégal, dans l'étendue que je lui donne, et dont l'administration suprême sera fixée dans l'île Saint-Louis, peut entretenir des relations et des correspondances actives et suivies, tant par mer que par terre, avec toutes les contrées qui se trouvent renfermées dans cette grande surface : je ne comprendrais pas les raisons qui pourraient engager à partager en plusieurs administrations séparées et indépendantes, une administration majeure qui peut gouverner sans embarras et sans obstacles ce grand ensemble. Mais on va voir que, sans que la France s'en soit occupée, ces correspondances et ces relations se trouvent toutes établies.

Les deux sociétés anglaises qui existaient en 1786 dans la rivière de Sierra-Léone, que l'on considérait comme la limite méridionale du gouvernement du Sénégal, et qui y faisaient de si grandes affaires, étendaient leurs opérations au Sud jusqu'au cap de Palmes, et au Nord, jusqu'au cap Verga.

Des embarcations légères et pontées, de trente à quarante tonneaux, parcouraient sans cesse cette étendue, et y entretenaient un cabotage fort actif, et une correspondance très-vive et très-suivie.

Si dans la saison des ouragans, des pluies, des orages, ce cabotage se trouvait gêné, les comptoirs répandus sur ce développement correspondaient par terre avec la baie de Sierra-Léone, et une espèce de poste, servie par des nègres qui voyageaient à pied et qui faisaient de douze à quinze lieues par jour, était si facilement organisée, que les établissemens anglais de Bence et de Sierra-Léone se trouvaient toujours informés de tout ce qui pouvait les intéresser, et toujours assez instruits de tous les évènements et de toutes les circonstances, pour conduire leurs affaires avec avantage.

Leurs correspondances avec les côtes du Nord et du Sud ne languissaient jamais, n'étaient jamais interrompues, et tous les comptoirs, ou étaient avertis, ou avertissaient de ce qu'il était important de savoir, de sorte que ces deux sociétés ne suspendaient jamais leurs relations entre le cap de Palmes et le cap Verga.

Le cap Verga, de son côté, entretenait souvent par mer, mais plus fréquemment par terre, des relations avec la rivière de Gambia, et, par une suite de cette harmonie de correspondance, le système des affaires anglaises se trouvait lié et combiné sur une étendue de quatre cents lieues de développement de côtes, et des liaisons se trouvaient établies entre le fort James, dans la Gambia, et le cap de Palmes.

J'ai fait connaître cet état de chose à mon retour en 1788 ; mais alors on n'avait encore aucune idée solide sur l'Afrique, mais cependant je dois dire que M. de la Luserne, avait compris de quel avantage cette partie de l'Afrique occidentale pouvait être à la France, et que ce que les Anglais faisaient, nous pouvions le faire aussi.

La facilité que l'île St-Louis du Sénégal aura quand elle voudra de correspondre, par mer et par terre, avec Albréda, grand village situé sur la rive droite de la Gambia, ne saurait être niée par tous ceux qui ont connu cette partie de l'Afrique.

L'île de Gorée est placée dans cet intervalle pour être le point intermédiaire de la correspondance maritime du Sénégal avec la Gambia, et pour recevoir aussi toutes les dépêches du développement compris entre la Gambia et le cap de Palmes. Des courriers par terre, dont l'administration du Sénégal faisait un fréquent usage, entretiendront la correspondance, sans obstacle, et dans toute l'activité que les circonstances pourront exiger et qu'on voudra lui donner.

On voit donc que cette correspondance, du Sénégal au cap de Palmes, existe depuis longtems, que l'administration suprême de ce gouvernement l'organisera à sa volonté, et que les liaisons qu'elle devra entretenir avec les établissemens qui seront formés sur ce grand développement, ne se trouveront jamais ni suspendues, ni interrompues, puisqu'elles se trouvent toutes établies, que tous les moyens en existent, et qu'il ne s'agit que de les employer.

J'ai fait mention du grand nombre de rivières qui favorisent notre entrée dans les terres du continent, et qui nous donnent occasion de diriger des opérations vers le centre de l'Afrique.

J'ai fait remarquer aussi que la navigation du Sénégal nous mène naturellement dans ces contrées centrales ; elles nous ouvrent le Karta<sup>53</sup> et le Bambara<sup>54</sup>, deux grands pays situés dans l'intervalle des deux cents cinquante lieues qui séparent Galam de Thombouctou ; elle nous conduit, par la Féléme, dans les pays de Bondou et de Bambouk, où se trouvent les mines d'or ; elle nous donne encore par cette route les moyens d'arriver aux sources de la Gambia, et de pénétrer, au cœur de l'Afrique. Enfin

les navigations du Rio-Grande, de la rivière de Sierra-Léone, et de celle de Mesurade, nous porteraient aussi vers le centre de ce continent.

Les peuples qui sont en relation avec le gouvernement du Sénégal, sont aussi des grands moyens d'influence sur l'Afrique.

Par les Maures ce gouvernement se formera, s'il veut, des rapports avec toutes les parties du Zaarha, avec Maroc, Alger, Tunis, Tripoli, même avec le Nil, et avec le Caire et Alexandrie.

Les Kassons, les Serrawallis, les Foulhas, les Bamboukains, les Îolofs, les nègres bambaras, les Mandings et vingt autres nations encore, sont à la disposition de l'administration du gouvernement du Sénégal ; enfin l'affluence de ses moyens d'agir sur cette grande surface de l'Afrique, dont j'ai donné les limites, n'est assurément pas une illusion, et ne saurait être contestée.

Remarquons aussi, que si un jour notre situation dans cette partie du monde prend de l'importance, si les premières entreprises que l'on tentera pour étendre nos relations sont couronnées par des succès, nous avons par les Maures, qui sont comme exclusivement dans notre dépendance, l'avantage de disposer des chevaux et des chameaux qu'ils nous vendront, ou que nous aurons eu peut-être la prévoyance d'élever nous-mêmes, dans des harras si aisés à former ; que nous aurons aussi les éléphants qui sont en grand nombre sur les bords du Sénégal, et dont nous apprendrons sans doute à nous rendre maîtres, que nous saurons assujettir, et ces animaux sont autant de moyens qui ouvrent à notre commerce, et à nos voyageurs, toutes les routes de la partie centrale de l'Afrique située au Nord de la ligne.

On peut donc déjà comprendre que dans les commencemens surtout, il pourra résulter des avantages considérables d'un système, qui en rassemblant la disposition de tous ces moyens, et la conduite de toutes nos opérations sur une aussi grande surface, et sur un aussi grand développement, sous la surveillance, et sous la direction d'une seule et même administration, fera tout obéir aux mêmes vues, tout agir d'intelligence, et tout marcher vers le même but.

L'abolition si précipitée de l'esclavage et de la traite des noirs a réduit presque à rien nos affaires en Afrique. Pour les rétablir, il faudra donc y découvrir de nouvelles sources de richesses commerciales, et diriger l'écoulement de ces nouvelles sources vers les côtes ; il faudra ouvrir de nouveaux chemins à notre industrie, et trouver de nouveaux débouchés à nos productions.

Peut-être devra-t-il entrer aussi dans les vues de la France, d'enseigner l'agriculture aux naturels de l'Afrique occidentale, de les former, et de les exciter à des cultures libres, de cannes à sucre, de café, de cacao, de rocou, d'indigo, de coton, de tabac, de riz, et même du lin, et des plantes et des arbres aromatiques.

Les bords de plusieurs rivières d'eau douce sont favorables à toutes ces cultures, et des primes accordées aux princes et aux chefs, et les échanges qu'on proposerait contre ces denrées en seraient les encouragemens.

Ces soins et ces enseignemens sont les procédés les plus raisonnables à employer, pour mener l'Afrique à un état de civilisation. Quant à l'état de colonisation, j'avoue que je n'ai jamais pu bien comprendre comment on devait saisir le vrai sens de ce mot appliqué à l'Afrique.

Si ceux qui ont tant parlé de la coloniser ont entendu qu'on y enverrait des Français, pour y fonder des colonies, ils ont donc oublié l'exemple si prochain de l'indépendance des colonies anglaises dans le continent de l'Amérique.

Dans les vues que je viens d'exposer, la France voudra sans doute former quelques établissements qui devront servir de modèles et d'exemples, et peut-être aussi de centres de réunion à ces différentes récoltes de cultures libres, auxquelles il serait si louable de former l'Afrique. Peut-être voudra-t-elle rivaliser l'Angleterre dans la carrière des découvertes géographiques, peut-être s'animerait-elle de quelque émulation pour celles des régions intérieures de cette partie du globe, qui lui sont si faciles.

Mais quels que puissent être ses projets, notre situation en Afrique se trouve si bornée, si précaire, même sur les côtes et si peu consolidée, enfin si généralement indéterminée, que pour arriver à quelques résultats avantageux, il faudra toujours former un plan général d'opérations sur cette surface de l'Afrique, et en confier l'exécution à une seule et même administration majeure, à laquelle ressortiront toutes les administrations intermédiaires qui devront y concourir.

Avantage du système d'une administration générale pour cette partie de l'Afrique.

Ce système d'une administration majeure et principale, ne sera-t-il pas plus efficace que celui de disséminer sur cette grande surface, plusieurs autorités indépendantes l'une de l'autre, qui différeront entr'elles de caractère et de vues, qui pourront aussi différer d'intelligence, et que l'amour-propre et la jalousie si naturels aux hommes, pourront entraîner dans des directions opposées, et porter à des opérations contradictoires ?

J'observerai toujours, qu'il ne s'agit pas encore de gouverner cette grande partie de l'Afrique comme toute organisée, qu'il s'agit au contraire de la connaître et de l'organiser, d'y donner à la France et à son commerce une consistance qu'ils n'y ont pas, qu'ils ont droit de prétendre, et dont ils étaient bien éloignés en 1787.

Si ces belles entreprises se font au hasard, et sans être ni concertées, ni combinées, elles n'auront aucun succès, j'ose le prédire.

L'île du Sénégal, où l'administration suprême de ce gouvernement sera toujours fixée, n'est éloignée que de huit à neuf cents lieues de la France ; c'est l'établissement d'outre-mer le plus à portée de la métropole, et c'est un avantage bien précieux que la facilité que cette proximité donne au gouvernement souverain, de correspondre plusieurs fois dans le courant d'une même année, avec l'administration du Sénégal, de n'adresser qu'à la seule administration suprême de ce gouvernement tous les ordres et toutes les instructions relatives aux projets et aux plans qu'il aura conçus, d'être assuré par-là, que le secret de ces intentions sera bien mieux gardé que s'il était divulgué entre plusieurs administrations partielles qui pourraient mal comprendre ses vues ou les contrarier.

On vient de voir une partie des motifs qui m'ont paru favorables au système de subordonner à un plan général toutes les affaires, toutes les opérations, toutes les entreprises de la France sur cette grande étendue de l'Afrique, et d'en confier l'exécution et l'ordonnance au conseil et au pouvoir administratif du gouvernement du Sénégal.

Ce que j'ai dit à ce sujet, me paraît devoir engager au moins à examiner ce système dans tous ces rapports, avant de le rejeter.

Suivant ce plan, dont l'exécution paraît facile, on devra former plusieurs nouveaux établissemens, dont il n'est pas tems encore de donner ici une entière connaissance ; j'en indiquerai seulement quelques-uns.

L'île St-Louis du Sénégal restera toujours le chef-lieu et la métropole de cette partie de l'Afrique, et l'administration suprême y résidera, et dirigera immédiatement toutes les opérations du fleuve Sénégal, et toutes les entreprises sur les contrées qu'il traverse, et même sur les contrées intérieures et centrales, auxquelles la navigation de ce fleuve peut mener, ou avec lesquelles elle peut favoriser nos liaisons.

Un comptoir majeur serait formé dans la rivière de Sierra-Léone, et dirigerait immédiatement tout ce qui aurait rapport au développement des côtes comprises entre le cap Verga et le cap de Palmes ; les rapports et la correspondance du comptoir principal de Sierra-Léone seraient adressés à une administration intermédiaire, formée dans l'île de Gorée, qui aurait sur ce comptoir du Sud les droits d'inspection et de surveillance.

L'administration intermédiaire de Gorée dirigerait immédiatement toutes les opérations qui auraient lieu dans l'intervalle entre le cap Verga et l'embouchure du Sénégal ; elle aurait, comme on vient de le voir, un pouvoir de surveillance sur tout le développement des côtes méridionales de ce gouvernement, et soit par terre, soit par mer, elle entreprendrait une correspondance active et suivie avec l'administration suprême du Sénégal.

Le commandant de Gorée serait commandant en second du gouvernement-général, avec un pouvoir tel, qu'il lui serait permis d'ordonner provisoirement sur toute l'étendue comprise entre le cap Verd et le cap de Palmes ; et chaque année il ferait une inspection des côtes du Sud.

Une administration suprême à l'île du Sénégal, une administration intermédiaire à l'île de Gorée, et un comptoir majeur dans la rivière de Sierra-Léone, seraient donc les trois établissemens principaux de ce gouvernement, dont les opérations en exigeraient d'autres d'une moindre importance, au nombre desquels on devra surtout compter celui de Galam ; un comptoir sur la Féléme, le fort de Podhor, un établissement à Baol, un comptoir armé dans une des îles Bissagos, et le comptoir du cap de Palmes.

#### De la protection militaire du gouvernement du Sénégal.

La protection militaire du gouvernement du Sénégal, organisé suivant les vues que je viens d'indiquer, n'exigerait cependant pas de très-grands efforts.

Il paraît que la protection et le service maritimes ne demanderaient qu'une division, qui serait appelée la station du Sénégal, et qui serait composée d'une frégate, d'une corvette, de deux bricks, et de quelques embarcations légères, construites en Afrique. Je dirai à cette occasion que les sociétés de Bence et de Sierra-Léone avaient formé des charpentiers nègres et des chantiers de construction dans la baie de Sierra-Léone, aux îles de Loz, et à Wooding-Place sur la côte des Graines ; et que leurs embarcations du port au dessous de deux cents tonneaux, étaient construites en Afrique, avec des bois du pays, et par des charpentiers nègres qu'ils avaient instruits.

Cette station du Sénégal ne devra être relevée que de deux ans en deux ans, et seulement par moitié, parce qu'il sera important qu'une partie des officiers et des autres gens de mer qui l'auront composée,

puissent transmettre à leurs successeurs des connaissances et des instructions sur des parages que la marine française ne connaissait pas assez dans tous leurs détails, à l'époque où je les ai parcourus.

Alors les côtes comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes, exigeaient un travail général de relèvemens et de sondes. Plusieurs points se trouvaient très-mal déterminés en longitude ; les entrées des rivières qui se versent dans l'Océan atlantique, entre la Gambia et le Rio-Cestos, et les navigations de ces rivières n'avaient pas été sondées par nos marins, ou l'avaient été avec trop de négligence.

Il en était de même de tous les nombreux chenaux qui circulent entre les vingt-deux îles ou îlots, qui forment l'Archipel des Bissagos, et qui les séparent entr'elles et de la côte. Nos cartes étaient toutes fautive à cet égard, et j'ai failli en faire une fâcheuse expérience.

Les îles de Los Idolos, les îles Bananes étaient à peine connues, et nous ne fréquentions pas les parages situés entre le cap Sierra-Léone et le cap de Palmes. Les imperfections de nos cartes, sur tout le développement des côtes de cette partie de l'Afrique, exposent notre marine marchande surtout, à trop de dangers, pour que le gouvernement ne s'occupe pas bien tôt d'ordonner un travail général sur cette partie de l'Afrique.

Ce sont ces considérations qui m'ont engagé à observer que la station, destinée au service maritime et à la protection du gouvernement du Sénégal, ne devra être relevée que par moitié tous les deux ans, pour que les marins puissent successivement s'initier dans la connaissance de ces parages, et se transmettre les instructions et les documens qu'ils auront rassemblés sur ce grand développement des côtes d'Afrique, sur lequel nous possédons si peu de connaissances exactes.

La protection militaire qui doit assurer la considération, ou la défense et la résistance des établissemens des postes ou des forts situés dans le ressort de ce gouvernement, n'ont rien non plus ni d'embarrassant, ni de compliqué, ni de difficile.

Il est vrai que le nombre des troupes de terre, destinées au service de ce gouvernement, n'était pas suffisant, et que donnant plus d'étendue aux opérations qu'il devra diriger, il devra pouvoir disposer d'un corps de troupes plus considérable ; je crois cependant qu'une demi-brigade, sous le nom de Corps-Franc du Sénégal, ou sous toute autre dénomination, pourra suffire à ce service.

Je désirerais qu'on voulût y joindre aussi un corps de cinquante hommes à cheval au moyen duquel on pourrait faire quelques reconnaissances à des distances de trente à quarante lieues.

Les établissemens qu'il faudra fortifier régulièrement sont très-peu nombreux.

L'île Saint-Louis du Sénégal, chef-lieu du gouvernement, qui se trouve dans une circonstance principale, et l'île de Gorée qui réunit dans sa petite surface plusieurs avantages de Gibraltar, et qui est capable d'acquérir à peu de frais, une très-grande force de résistance, sont les deux seules places majeures susceptibles de dispositions combinées, et d'une certaine importance.

Il serait imprudent de négliger ces deux principaux établissemens, et de leur refuser les moyens de force, que leur situation, aidée des secours de l'art, peut leur assurer.

Un poste sur la Félémé, un fort à Galam, le fort de Podhor, un fort en terre ou en bois dans une des îles des Bissagos, le comptoir principal de Sierra-Léone, et celui du cap de Palmes, ne demandent d'autres dispositions, que celles qui mettront ces postes hors de toute atteinte de la part des naturels, et au moins faudra-t-il assurer leur indépendance au milieu des contrées où ils seront situés, et des peuples auxquels ils doivent imposer.

Ces mesures mêmes ne devront être employées qu'avec discernement et avec discrétion, et il faut surtout rejeter toute proposition qui tendrait à établir des forts en maçonnerie, ou toute autre défense de construction solide et dispendieuse, dans quelques parties du développement entre Gorée et le cap de Palmes.

Ce qui est arrivé aux Anglais en Afrique et sur ces mêmes parages pendant la guerre pour l'indépendance de l'Amérique, doit nous avoir appris que toutes les dépenses exagérées qu'on prodigue pour renforcer des postes répandus loin l'un, de l'autre sans protection réciproque, sont des dépenses inutiles et perdues, quand ces postes ne doivent pas à leur situation naturelle, une force intrinsèque qui tienne à de grands obstacles de localité.

On peut donc voir que le gouvernement du Sénégal, organisé pour avoir sur cette partie de l'Afrique une influence bien plus étendue que celle qu'il avait en 1786, pourra diriger sans complication, et sans embarras, des opérations très-considérables et très-importantes, et que sa protection et sa défense militaires se trouvent heureusement fixées dans des bornes que les circonstances locales ont déterminées, et qu'on ne saurait raisonnablement outre-passer.

Nous venons enfin d'arriver à cette époque si longtems désespérée, de la paix avec l'Angleterre.

Cette paix est le ciment de notre pacification avec les puissances du reste de l'Europe ; elle rapproche deux nations qui ne peuvent que gagner à l'échange réciproque de leurs lumières, et dont la plus sincère intelligence serait, à mon avis, la plus sublime politique ; et elle doit être aussi l'aurore d'un nouvel âge de la France.

En parvenant au succès de ce grand œuvre, le premier consul Bonaparte également favorisé de la prudence et de la victoire, a mérité l'estime et la confiance de tous les Français véritablement amis de leur pays. Mais au milieu du bruit des acclamations, qui de toutes parts lui seront si justement prodiguées, ce jeune chef de notre gouvernement ne laissera pas son attention se distraire du tableau des situations respectives de l'Angleterre et de la France, dont voici un des traits principaux.

En 1784, un an après la paix qui avait décidé de l'indépendance des États-Unis de l'Amérique, les Anglais n'avaient que cinq mille vaisseaux, et un tonnage de cinq cents mille tonneaux.

Des écrits officiels publiés à Londres dans le courant de cette année 1801, attestent qu'ils ont actuellement plus de seize mille vaisseaux, et un tonnage de plus de seize cents mille tonneaux, et que la population, la consommation, les revenus de l'État, mais surtout les douanes, que les Anglais appellent le poulx de l'Angleterre, et par lequel ils jugent chaque jour de sa santé et de sa force, ont éprouvé des progressions proportionnelles.

Il n'est pas dans mes intentions d'affliger par un parallèle que nous ne pouvons soutenir, ni par le récit des pertes que nous avons faites ; mais j'insisterai seulement sur la nécessité de ménager toutes les

occasions de les réparer, et sur le devoir indispensable du gouvernement, d'exciter, d'encourager et de protéger notre commerce.

En 1787, nous languissions sur les côtes de la partie de l'Afrique occidentale, dont je traite et nous n'y faisons presque rien, tandis qu'à côté de nous les affaires anglaises étaient nombreuses et brillantes ; et cette différence avait une cause. Les Anglais toujours encouragés et surveillés par leur gouvernement, sûrs de sa vigilance et de son appui, s'établissent et agissent sur la côte d'Afrique, avec autant d'intelligence, d'ordre et de confiance, que dans la cité de Londres.

Maîtres de leur tems, ils l'emploient avec modération, ils exécutent tranquillement leurs opérations, et un grand esprit d'ordre, une grande patience, une grande régularité, une grande clarté, une grande simplicité, se distinguent dans toute la conduite de leur commerce, et dans le caractère de leurs marchands ; et voilà surtout, les causes de ces résultats brillans qui nous étonnent, qui donnent à cette nation une supériorité si démesurée sur toutes les mers du globe, et qui inspirent au commerce français de la défiance et du découragement, tandis qu'il parviendrait bientôt aussi à de grands succès, si le gouvernement voulait s'en occuper avec zèle, et si nos marchands se pénétraient enfin des véritables principes de leur état.

Il faut remarquer aussi que douze années d'agitations révolutionnaires, de licences et de désordres ont rendu la science de bien gouverner les Français plus difficile qu'elle ne l'avait jamais été ; et le gouvernement comprend bien, sans doute, que ce n'est que par un mouvement proportionnellement ralenti, que nous pouvons arriver enfin à un mouvement égal et uniforme ; et dans cet intervalle, qui d'un mouvement déréglé doit nous conduire à un mouvement régulier, il importera surtout de créer des occupations à l'activité française, et de diriger notre impatience et notre fougue vers des objets utiles.

C'est encore dans ce but que je me suis attaché à démontrer que la partie de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne, dont j'ai traité dans ce chapitre, offre un champ bien vaste aux plus belles spéculations politiques et morales, et qu'elle mérite l'attention du gouvernement.

Concevoir un plan d'opérations sur cette partie de l'Afrique, en confier l'exécution à une seule administration éclairée, sage et ferme ; faire de bons choix des chefs et des employés, chez qui il serait essentiel de trouver réunis de l'instruction, des mœurs décentes et de l'honneur ; entretenir une force de terre bien organisée, et une force maritime bien active ; voilà ce qui doit contribuer à nous donner de la consistance en Afrique, et assurer les succès des entreprises que nous voudrions tenter dans cette partie du monde.



## CHAPITRE II.

DE QUELQUES SUJETS D'OBSERVATION ET DE RECHERCHES, QUE PRÉSENTE LA PARTIE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, DONT IL EST QUESTION DANS CE LIVRE.

---

DANS le chapitre précédent, j'ai cherché à faire connaître ce que c'est que le gouvernement du Sénégal, de quelle nature doivent être ses fonctions, et l'influence qu'il peut exercer sur une grande surface de l'Afrique septentrionale ; on a pu juger par ce que j'ai dit, du nombre et de l'étendue des opérations que son administration suprême peut et doit embrasser, et prendre une idée générale de ses rapports politiques.

Avant d'entrer dans quelques détails sur les établissemens principaux de ce gouvernement, je vais faire voir que cette partie de l'Afrique offre aussi aux voyageurs, aux observateurs, aux gens de lettres, aux savans et aux philosophes, des sujets aussi curieux qu'intéressans, d'étude, de recherches et de méditations, et un champ très-vaste aux observations de tous les genres.

Dans la surface de l'Afrique occidentale et septentrionale, que je considère ici, se trouvent comprises les îles Canaries, qu'on a toujours comptées comme appartenantes à ce continent, et qui paraissent en avoir été détachées à une époque fort ancienne. Cet Archipel donne occasion à plusieurs questions, qui ne sont pas encore résolues.

Observations sur les îles Canaries.

Dans notre traversée de France au Sénégal, nous relâchâmes à l'île de Ste-Croix-de-Ténériffe, où nous fîmes quelque séjour. Cette île est célèbre par son Pic, qui passe pour avoir deux mille toises de hauteur<sup>55</sup> perpendiculaire au dessus du niveau de la mer, mais il est vraisemblable que son élévation est plus considérable.

Dans la matinée du quatorzième jour de notre route en venant de France, nous aperçûmes cette montagne ; suivant notre estime nous en étions encore éloignés de vingt-sept lieues marines, quand à neuf heures du matin, et au milieu d'une brume très-épaisse qui nous enveloppait depuis deux jours, nos gabiers de la grande hune crièrent, terre et le Pic.

Le tact et le coup-d'œil des marins sont si admirables et si sûrs, qu'au travers cette brume qui était dans toute sa force, nos gabiers distinguaient et reconnaissaient très-bien le Pic, que je ne pus jamais discerner, quelque peine que je me fusse donnée pour le découvrir, et quoique nos marins m'indicassent la direction dans laquelle ils le voyaient.

À onze heures le soleil dissipa un peu la brume, ses rayons et une petite brise fraîche la précipitèrent enfin vers la terre, c'est-à-dire, vers les îles Canaries, et à midi la montagne qui porte dans les contrées qu'elle domine, le nom de Pic de Teyde, nous apparut dans toute sa beauté ; elle tient un rang distingué parmi les plus hautes montagnes du globe, et par son isolement elle est une des plus belles. C'est un tableau qui frappe d'étonnement et qui saisit d'admiration et de plaisir, que celui qu'offre le Pic de Teyde, quant à la distance où nous nous trouvions, on découvre cette belle élévation du globe. Dans cet éloignement, on n'aperçoit encore aucunes des montagnes qui environnent sa base vers le Nord et l'Orient, et le Pic seul et isolé domine l'horizon marin, et semble une immense pyramide qui sort du sein de l'Océan.

Ce tableau fit sur nous d'autant plus d'impression, que tout-à-coup le rideau qui le couvrait s'était évanoui. Nous étions en hiver, le sommet de la montagne et toute sa partie supérieure étaient couverts d'une neige éclatante de blancheur dans les parties les plus éclairées, les parties dans l'ombre offraient des nuances d'un beau bleu d'azur et d'une couleur de rose aurore, qui répandaient sur ce tableau si simple, mais si grand et si imposant, un charme et des beautés au dessus de tout ce que j'en pourrais dire.

S'il faut en croire des rapports accrédités, des récits qui paraissent authentiques, on voit cette montagne à des distances prodigieuses, et elle découvre elle-même un horizon immense.

Des voyageurs assurent l'avoir aperçue de plus de quatre-vingts lieues ; on la voit de Lancerote<sup>56</sup> qui en est éloignée de cinquante lieues, et les guides qui accompagnent ceux qui montent au sommet du Pic, qui fréquentent souvent ce point si élevé, et qui ont l'habitude de reconnaître les différentes îles qui terminent son horizon, assurent que quand le ciel est bien pur et bien serein, ils ont souvent distingué les hautes montagnes de Madère, qui sont éloignées de cents lieues de ce sommet, et bien clairement la grande Salvage<sup>57</sup>, et toutes les îles qui forment l'Archipel des Canaries.

Nous avons vu le Pic de Ténériffe dans toute sa beauté à la distance de vingt-sept lieues marines, et à vingt-deux lieues terrestres, toutes les masses et toutes les formes en étaient si distinctes, que j'en ai dessiné une image fort exacte. Ces récits et ces circonstances, mises en balance avec l'incertitude des mesures barométriques, peuvent faire douter que la hauteur du Pic de Ténériffe soit encore bien connue.

Un point si élevé dans une île d'une petite étendue, l'état volcanique du plus grand nombre des îles Canaries, font présumer que cette montagne a appartenu autrefois à un pays plus considérable, et ceux qui de son sommet ont pu rassembler sous leurs yeux l'ensemble de cet Archipel, et les autres îles qu'il découvre, ont compris la possibilité d'un ancien continent dont ces points séparés faisaient partie, et l'existence de l'ancienne Atlantide dont ils ont cru reconnaître les débris leur a paru fort probable.

Que l'île Verte, les Açores, Porto-Santo, Madère, les Salvages, les îles Canaries et celles du cap Verd, aient dans des tems fort reculés fait partie d'un continent, depuis écroulé et submergé ; que ces îles soient les restes de cette mystérieuse Atlantide, dont un prêtre égyptien a transmis l'existence, et la terrible catastrophe à Platon, rien ne paraît s'opposer essentiellement à cette possibilité, et plusieurs conjectures fondées viennent à l'appui de cette ancienne tradition.

Cette grande île, ou ce continent, devait avoir près de huit cents lieues de longueur du Nord au Sud, sur une largeur moyenne de près de quatre cents lieues. Quand on remarque que le cap Malpayséco, sur

la côte orientale de l'île de Fortaventure l'une des Canaries, n'est éloigné que de vingt-quatre lieues terrestres de la pointe la plus occidentale de la partie de l'Afrique qui lui correspond, on pourrait supposer d'après cette distance si peu considérable, que sous ce parallèle les deux continents se sont jadis trouvés réunis, que la chaîne des monts Atlas se continuait dans l'Atlantide, que les montagnes de ce malheureux pays en étaient des branches, et l'on pourrait concevoir deux états de l'Atlantide, celui primitif sans doute, où elle faisait partie de l'ancien monde et du continent d'Afrique, et celui où son existence en était séparée ; ce second état a fini par sa submersion totale, et l'époque de cette catastrophe est si éloignée et si ancienne, que l'existence même de l'Atlantide en est devenue douteuse.

Ce qui donne de l'autorité à l'opinion que ce grand pays submergé a pu avoir été réuni dans quelques parties au continent de l'Afrique, c'est la circonstance bien remarquable, que toutes les îles que j'ai nommées, et qui ont pu faire partie de l'Atlantide, et toutes les côtes correspondantes de l'Afrique, montrent par-tout les empreintes bien marquées et bien caractérisées d'un ancien déchirement, et des vestiges volcaniques non équivoques et singulièrement multipliés<sup>58</sup>.

Les Guanches, anciens habitans des Canaries, embaumaient leurs morts.

Les Guanches<sup>59</sup>, anciens habitans des Canaries, et leurs momies, semblent fortifier encore l'existence de l'Atlantide, et son ancienne réunion avec l'Afrique ; ce que l'on sait d'eux, autorise à penser qu'ils étaient les descendans d'un grand peuple, et que leurs ancêtres étaient habitans de l'ancien monde.

La postérité de ces Guanches existe encore dans un petit nombre de familles pauvres et presque ignorées, dispersées dans les îles Canaries ; on en trouve à l'île de Ste-Croix-de-Ténériffe, et la petite ville de Guïmao renferme trois familles, qu'on assure descendre en ligne directe des anciens Guanches,

Voici ce que les auteurs espagnols nous ont transmis de ce peuple.

Les Guanches étaient grands, forts et beaux ; leurs physionomies étaient graves, mais cependant aimables ; ils avaient l'entendement juste et l'esprit vif ; ils étaient courageux ; ils avaient des notions de l'astronomie ; leur année était divisée en quatre saisons, et ils comptaient par lunes.

Ils entretenaient de nombreux troupeaux de boucs et de chèvres, dont la chair les nourrissait et dont les peaux les habillaient. Ils pêchaient les poissons de leurs mers et de leurs rivières ; ils tuaient le gibier de leurs bois et de leurs rochers ; et ils cultivaient des légumes, des fruits et des grains.

Le respect et l'obéissance pour les pères et mères, l'attachement pour les frères, les sœurs, pour tous les membres d'une même famille ; la soumission aux lois et aux chefs ; la fidélité à sa parole, à ses sermens, à sa foi ; ne se livrer à aucune débauche ; n'avoir aucune ambition de richesse ; ne faire tort à personne ; exercer l'hospitalité envers tous les hommes ; cultiver soi-même ses terres ; telles étaient les bases de leur morale.

Les Guanches adoraient un dieu unique, auteur de tout ce qui existe dans la nature ; ils l'appelaient la cause de toutes les causes, qui n'avait jamais commencé et qui ne devait jamais finir, et c'est au ciel que résidait ce dieu suprême.

Ils ne pratiquaient que deux supplices ; les adultères étaient enterrés tout vifs ; les enfans rebelles à leurs parens, les conspirations contre les chefs, le vol, le viol, l'homicide, étaient punis de mort par la lapidation.

Ce peuple était partagé en trois classes : les princes et les chefs formaient la première, les nobles la seconde, et les paysans la troisième. Cependant chaque famille, de quelque classe qu'elle fût, cultivait elle-même ses terres, car les Guanches avaient l'agriculture en honneur, et toutes leurs récoltes étaient célébrées par des fêtes publiques et solennelles.

En général leurs lois, leur régime et leurs mœurs, étaient simples et sages, et leur caractère noble et doux.

Ils ne connaissaient pas l'écriture ; c'est par la tradition qu'ils conservaient la mémoire des évènements et des faits historiques ; ils se disaient descendans d'un peuple très-célèbre et très-ancien ; ils avaient la croyance d'une autre vie, et le culte des morts, qu'ils étaient dans l'usage d'embaumer et de conserver.

Que de rapports ces Guanches n'ont-ils pas avec les traits que la tradition nous a transmis, des lois, des mœurs, et du caractère des Atlantes de l'Atlas ! et combien ces rapports n'engagent-ils pas à croire qu'ils en étaient les descendans !

Les Atlantes de l'Afrique habitaient les vallées des monts Atlas, ils étaient renommés par la sagesse de leur gouvernement, par la pureté et la douceur de leurs mœurs, par leur instruction dans les arts et dans les sciences sublimes ; l'antiquité attribuait à ce peuple l'invention de l'astronomie, et représentait son patriarche Atlas, portant la sphère sur ses épaules.

Les Atlantes croyaient à une autre vie, ils pensaient que les dépouilles mortelles des humains, devaient être conservées dans des tombeaux, pour y rester en dépôt, jusqu'au tems où les ames immortelles viendraient reprendre les corps qu'elles avaient animés.

De là ces soins pieux, ce culte religieux, que les premiers hommes rendaient aux corps morts ; de là sans doute, l'art et l'usage de les embaumer, qui vers l'Orient ont été conservés et perfectionnés par les anciens Égyptiens, et que les Guanches pratiquaient encore dans une île à l'Occident de l'Afrique, à l'époque où l'Archipel des Canaries fut conquis par l'Espagne.

On sait à quelle perfection l'art de l'embaumement avait été porté par les prêtres de l'ancienne Égypte, et l'usage habituel qu'ils en faisaient ; leurs momies prouvent qu'entre leurs mains cet art était pour ainsi dire arrivé à sa dernière perfection. Les prêtres guanches, comme les prêtres égyptiens, embaumaient aussi leurs morts, et faisaient de cet art un secret et un mystère religieux.

Il existe encore dans les îles Canaries, et particulièrement dans l'île de Ténériffe, plusieurs de ces cavernes, où les anciens Guanches déposaient leurs corps morts embaumés. On en voit une près de Guïmao, une autre entre le Pic et Candélaría, et dans ces cavernes se trouvent encore des momies placées debout dans leurs niches.

On assure qu'il existe plusieurs autres de ces dépôts de momies des anciens Guanches dans le centre de l'île de Ténériffe près du Pic, mais que les habitans refusent de les faire connaître, par un préjugé respectable sur l'asile des morts, qui ne doit jamais être violé et qu'il est criminel d'outrager.

Dans ces cavernes les Guanches avaient creusé différens étages de niches assez profondes et assez hautes pour y placer leurs momies debout.

À l'époque de notre relâche à Ténériffe, le marquis Branchiforte, général-major, chambellan, et l'un des capitaines des gardes du bon Roi Dom Carlos, était gouverneur-général des îles Canaries, et gouvernait ces îles avec beaucoup de zèle, d'intelligence et de douceur ; il y encourageait l'agriculture et l'industrie, il y était aussi aimé qu'estimé ; il joignait à un esprit très-cultivé, des talens agréables, et le caractère le plus noble et le plus aimable.

Nous devons de la reconnaissance à l'accueil qu'il nous a fait, à toutes les honnêtetés et à tous les bons procédés, dont il nous a comblés pendant notre séjour dans son gouvernement.

M. Branchiforte avait mis à ma disposition une momie des Guanches que j'eus la liberté de choisir entre plusieurs autres ; mon choix se porta sur la momie d'un homme.

Du sommet du crâne au bas du talon, elle avait cinq pieds dix pouces. Les traits du visage étaient encore apparens. Les cheveux étaient noirs, bien longs et bien conservés, ils se détachaient cependant fort aisément de la tête ; la mâchoire était garnie de trente-deux dents, si bien fixées dans leurs alvéoles, qu'on ne pouvait les en extraire qu'avec effort et au moyen d'un instrument.

La peau bien conservée sur tout le corps était sèche mais souple ; sa couleur était d'un brun-foncé ; le dos et la poitrine étaient couverts de poils ; le ventre et la poitrine remplis d'enveloppes d'une graine ; ces enveloppes étaient blanches et légères, et à-peu-près de la grandeur des grains de riz.

Cette momie était enveloppée et serrée comme un enfant au maillot, dans trois tours de bandelettes, larges de trois pouces et de quelques lignes, faites de peau tannée de bouc ou de chèvre.

Suivant la tradition accréditée dans le pays, les prêtres guanches suivaient pour leurs embaumemens la méthode suivante.

Tout l'humide de la tête et les entrailles se tiraient ; on lavait ensuite le corps dans une lessive d'écorce de pin ; on l'oignait avec du beurre ou de la graisse bien chaude, qu'on avait fait bouillir avec des herbes fortes et odoriférantes, telles que la sauge et la lavande, ou d'autres plantes aromatiques naturelles au pays, puis on laissait sécher le corps au soleil ; le corps bien séché, on réitérait les mêmes opérations, et on le faisait sécher de nouveau, jusqu'à ce que le cadavre fût bien pénétré de la graisse aromatisée ; et ce n'était que quand le corps était devenu fort léger, que l'opération se trouvait parfaite.

Alors on l'enveloppait dans les trois tours de bandelettes, et la momie était portée avec des cérémonies funèbres, dans la caverne où elle devait rester et où on la plaçait debout dans sa niche.

Des témoignages incontestables de la pratique de l'embaumement des corps morts, qui se trouvent encore actuellement en Afrique, dans deux contrées situées à la distance de près de dix-huit cents lieues l'une de l'autre, presque sous le même parallèle, ne donnent-ils pas lieu de conjecturer, que l'art et l'usage d'embaumer les morts, remontent aux tems obscurs d'un peuple intermédiaire et primitif, que ce peuple ne pouvait être que les Atlantes d'Afrique, qui habitaient un pays situé entre l'Égypte et les îles Canaries, et entre le vingtième et le neuvième parallèle, et que c'est d'eux que venait cet usage, pratiqué

sans doute par les peuples de l'Atlantide submergée, conservé par les Guanches, leurs descendans, et transmis aux prêtres de l'ancienne Égypte qui l'ont perfectionné ?

Ces conjectures qui me paraissent fondées, fortifient l'opinion de l'existence des Atlantes de l'Afrique et de l'ancienne Atlantide, qui devient tout-à-fait probable, par toutes les traces incontestables d'une terrible catastrophe, qui a bouleversé cette partie du monde.

L'invasion de l'Océan dans le bassin de la mer Méditerranée ; des déserts de sables blancs et mouvans, qui remplissent entre l'Égypte et l'Océan atlantique, et entre le 15° et le 55° degré de latitude boréale, une surface de près de trois cents mille lieues carrées ; l'état volcanique de toutes les îles qui ont pu appartenir à l'Atlantide ; les marques correspondantes des déchiremens si multipliés sur toutes les côtes de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne ; d'autres circonstances encore qu'il serait trop long d'énumérer, prouvent que ces régions du monde ont été détruites, renversées, dénaturées par d'affreuses révolutions de la nature, que l'état où elles sont actuellement n'est pas leur état primitif, et que la tradition des Atlantes de l'Afrique et de l'Atlantide, qui a traversé tant de siècles sans s'altérer, ne saurait être entièrement rejetée et reléguée dans l'obscurité de l'histoire allégorique et fabuleuse.

Ces sujets d'une étude intéressante, se présentent à chaque pas que l'on fait en Afrique.

La géologie de ce continent, les anciens Périples de l'Afrique, les établissemens des Phéniciens sur les côtes occidentales, entre le cap de Palmes et le détroit de Gibraltar, sont autant de motifs de recherches curieuses.

Remarques sur plusieurs peuples de cette partie de l'Afrique, sur les différences qui les distinguent, sur leurs religions, et sur quelques-unes de leurs institutions.

Mais actuellement encore les peuples de cette partie du monde, leurs différences physiques, leurs langues, leurs religions, leurs traditions, leurs usages, leurs constitutions, offrent à l'observateur un grand nombre d'objets dignes de remarque.

Comment s'est peuplée l'Afrique ? Les peuples noirs de ce continent ont-ils une origine commune ? Leur couleur est-elle celle de leur race, ou bien est-elle due à une disposition de l'atmosphère et du climat ?

L'Afrique occidentale au Nord de la ligne, a-t-elle eu des rapports avec la Haute-Éthiopie et l'Égypte ? ou bien ne faut-il pas remonter aux Phéniciens et aux Syriens pour trouver les sources du plus grand nombre des préjugés et des institutions de cette partie du monde ?

Bien d'autres questions peuvent encore être proposées, et demandent des éclaircissemens.

Sans prétendre les résoudre, je vais successivement en examiner quelques-unes.

Celles qui regardent l'origine de la population de l'Afrique, et la cause de la couleur des Nègres, doivent être traitées dans des chapitres trop étendus pour trouver place ici.

Je ferai mention seulement de quelques observations sur des différences physiques, et sur des différences de caractères, de langage et d'intelligence, qu'on remarque entre ces peuples ; sur leurs religions et sur des usages et des institutions fort anciennes, qui existent encore parmi eux.

La partie de l'Afrique, que j'ai désignée comme devant être soumise à l'administration du Sénégal, est peuplée par un grand nombre de nations différentes ; ce qu'elles ont de commun c'est d'être noires, d'avoir les cheveux plus ou moins laineux et crépus, d'être toutes fatalistes, superstitieuses, et indolentes ; mais elles se distinguent aussi, et même au premier coup-d'œil, par des différences si marquées et si particulières, qu'il est impossible de les confondre, et que l'on reconnaît, que beaucoup d'elles existent depuis très-longtems en corps de nation, et dans un état d'ordre, de police et de considération, et avec des institutions qui attestent une existence ancienne et bien plus importante, que celle de la multitude des hordes qui peuplent ce continent.

Les plus nombreuses et les plus considérables des nations qui se trouvent en rapport avec le gouvernement du Sénégal, sont celles des Bambaras, des Foulhas, des Mandings, et des Iolofs. Je n'y comprends pas les Maures du Zaarha, dont il sera question dans des chapitres particuliers, et parce qu'ils ne sont pas nègres.

*Les Bambaras* forment une nation très-nombreuse, qui occupe un territoire très-étendu, sous le quatorzième parallèle Nord, à cent lieues au dessus et à l'Orient de Galam ; nous avons eu occasion de les observer, puisque la plus grande partie des esclaves qui se traitaient à nos comptoirs du Sénégal et à ceux de la Gambia, sortaient du Bambara.

Ces noirs de l'intérieur, ont tous les caractères prononcés que l'on attribue à la race nègre. Leur couleur cependant n'est pas d'un beau noir, mais leurs têtes sont rondes, leurs cheveux bien laineux et bien crépus, leurs traits épais et grossiers, la pommette des joues bien relevée, le nez bien plat, les lèvres très-grosses et les jambes cagneuses.

Ils sont stupides, très-superstitieux, très-robustes, fatalistes au delà de toute idée, paresseux, mais gais et parfaitement bons ; leur langage est rude et sauvage.

#### Les Foulhas.

Une autre nation bien plus célèbre et extrêmement nombreuse, c'est celle des Foulhas ; elle est répandue depuis le quatrième parallèle Nord, jusques sur les bords méridionaux du Sénégal, et elle a fondé plusieurs colonies, qui sont devenues des royaumes<sup>60</sup>.

Sur les bords septentrionaux de la rivière de Mesurade, ces Nègres sont connus sous le nom de Foulhas Sousous ou Susos<sup>61</sup>, On les retrouve encore sous le même nom dans les montagnes de la chaîne de Sierra-Léone, sur les rives du Scherbroo, du Rio Cestos, aux caps de Monte et de Palmes ; et au Nord, c'est une colonie de ces Foulhas qui a fondé, sur les bords du Sénégal, le royaume des Nègres qu'on nomme Foules ou Peuls, et qui borde le fleuve sur l'étendue de cent trente lieues.

Mais le corps de cette nation, sous son nom propre de Foulhas, occupe un grand territoire vers les sources du Rio-Grande, sous le dixième parallèle Nord, et entre le cinquième et le douzième méridien oriental de l'île de Fer.

Téembou<sup>62</sup>, ville très-populeuse, située à quatre-vingts lieues au Nord-Est de la baie de Sierra-Léone, est la métropole de l'empire de cette grande nation, qui a eu une existence importante, et qui encore à présent, domine sur une grande partie des contrées occidentales, comprises entre le quatrième et le onzième degré de latitude septentrionale.

Les Foulhas de la grande nation sont de beaux hommes, forts et braves, ils ont de l'intelligence, ils sont mystérieux et prudents, ils entendent le commerce, ils voyagent en marchands jusqu'aux extrémités du golfe de Guinée, et ils sont redoutés de leurs voisins. Leurs femmes sont spirituelles et belles ; la couleur de leur peau est d'un noir rouge ; leurs traits sont réguliers, et ils ont les cheveux plus longs et moins laineux que le commun des races nègres, et leur langue est tout-à-fait différente de celle des nations parmi lesquelles ils se sont répandus ; elle est plus belle et plus sonore.

Ces Foulhas du royaume de Témbo ont conservé en partie la religion des Fétiches et la pratique de toutes sortes de superstitions, et ils mêlent le fétichisme à la religion de Mahomet qu'ils ont reçue, mais qu'ils professent avec un grand mélange de pratiques idolâtres et superstitieuses. Ceux des bords du Scherbroo ont conservé l'institution du Purrah<sup>63</sup>, association de guerriers qui remonte à une très-haute antiquité, et dont il sera fait une mention particulière.

La colonie des Foulhas qui, sous le nom de Foules ou de Peuls, peuple les bords du Sénégal entre Podhor et Galam, est d'une couleur noire mêlée de couleur de cuivre rouge ; ils sont en général beaux et bien faits ; leurs femmes sont jolies, fières et sensibles, paresseuses et tendres.

Les Foules des bords du Sénégal sont tous, Mahométans très-zélés ; ils sont intelligents et industriels, mais dans le commerce habituel qu'ils ont avec les Maures du Zaarha, ils sont devenus sauvages et cruels, et nos convois de Galam ont plus d'une fois éprouvé leur perfidie.

#### Les Mandings.

Les Mandings<sup>64</sup> sont un autre grand peuple de l'Afrique, aussi fort répandu dans les contrées occidentales du ressort du gouvernement du Sénégal ; plusieurs colonies de ce peuple se sont établies, dans le pays de Bambouk et sur les bords de la Gambia, mais le corps de la nation occupe un vaste territoire au-dessus des sources de ce fleuve.

L'empire des Mandings est moins considérable que celui des Foulhas, mais les marchands et les Maraboutis de cette nation ont une grande influence sur toute cette partie de l'Afrique occidentale. Ces noirs sont instruits ; ils sont souples et fins, et commerçans aussi habiles qu'infatigables.

Leur couleur est d'un noir mêlé de jaune, leurs traits sont réguliers, leur caractère est généreux et franc ; ils sont hospitaliers ; leurs femmes sont jolies et aimables ; ils professent avec zèle la religion de Mahomet, et cependant ils ont conservé beaucoup de pratiques du fétichisme et d'usages superstitieux.

Les traits des Foulhas et des Mandings paraissent avoir plus de rapports avec ceux des noirs de l'Inde, qu'avec ceux des nègres de l'Afrique.

#### Les Îolofs.

La nation des Îolofs moins nombreuse, moins répandue, moins importante que celles dont je viens de parler, mérite cependant plus particulièrement la bienveillance et la faveur de la France, parce que c'est avec elle que les relations du gouvernement du Sénégal sont le plus anciennement et le mieux établies, parce que les Îolofs sont nos voisins immédiats, parce que les nègres de l'île Saint-Louis du Sénégal sont Îolofs, et qu'enfin cette nation nous affectionne spécialement, qu'elle s'est toujours regardée comme notre amie et notre alliée naturelle, et qu'elle se croit même comme Française.

La nation îolof occupe seule et sans mélange le territoire renfermé entre l'Océan, les bords du Sénégal jusqu'à Podhor, les limites méridionales des Foulhas-Peuls, la rive occidentale de la rivière de Féléme, et depuis les sources de cette rivière, une ligne qui, suivant les bords septentrionaux de la Gambia à la distance de vingt lieues, va aboutir aux sources de la rivière de Salum, dont le royaume est un apanage de cette nation.

Les Îolofs sont les plus beaux nègres de cette partie de l'Afrique ; ils sont grand et bien faits, leurs traits sont réguliers, leurs physionomies sont bonnes et inspirent la confiance ; ils sont honnêtes, hospitaliers, généreux, fidèles, et leur couleur est du noir le plus foncé et le plus brillant. Leurs femmes sont douces, très-jolies, très-bien faites, et d'un commerce agréable. Leur langue est très-gracieuse, très-vocalisée et facile à apprendre.

Ils ont cependant des rapports communs avec les races nègres ; leurs cheveux sont crépus et laineux, leurs nez sont un peu arrondis, leurs lèvres un peu grasses, et ils sont insoucians et paresseux.

La race de ces nègres, la plus belle et la plus noire de toutes les contrées qui ressortissent au gouvernement du Sénégal, prouve, que la couleur la plus noire n'est pas due aux latitudes les plus chaudes et les plus longtemps soumises aux rayons perpendiculaires du soleil, mais qu'elle tient à d'autres causes ; car les Îolofs sont au Nord de la Nigritie, et plus en s'éloignant d'eux l'on remonte vers la ligne, moins le noir des races nègres est-il pur et foncé. Tous les Îolofs, réunis autrefois en un seul corps de nation, étaient gouvernés par un seul prince qui portait le titre de Burb-j-Îolof, ce qui équivaut à-peu-près au titre d'empereur des Îolofs.

Des démembrements de cet empire se sont formés plusieurs royaumes particuliers, les uns possédés encore par des princes Îolofs, les autres usurpés par des nations étrangères.

Mais l'empire îolof existe toujours<sup>65</sup>, et le Burb-j-Îolof règne, obscurément à la vérité, sur une assez grande étendue de pays dans l'intérieur des terres, fort peu fréquentée par les Européens.

Cependant, quelque considération est restée attachée à cet ancien titre de Burb-j-Îolof, le descendant des anciens empereurs obtient encore des témoignages, stériles, il est vrai, de déférence et de respect, et les princes qui gouvernent les royaumes démembrés de cet empire, et leurs sujets, reconnaissent encore dans le Burb-j-Îolof, le chef de la nation.

Ces Nègres se font remarquer aussi par une certaine opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, par une fierté, qui prend sa source dans leur estime pour l'excellence de leur race, et dans une tradition qu'ils conservent d'une très-ancienne origine.

Quand on dit à un Îolof qu'il est un Nègre : « Non pas Nègre, moi, répond-il, mais Îolof. » C'est chez cette nation qu'on rencontre le plus d'ordre et de police, le plus de bonté et d'hospitalité.

Ils professent la religion de Mahomet, mais toujours un peu mêlée de superstition et d'idolâtrie.

Ces Nègres sont presque tous bien faits et beaux ; leur noir est si pur, leur caractère si doux, ils sont si disposés à l'ordre, à la civilisation, ils ont en eux un penchant si marqué pour la bienveillance, qu'on pourrait conjecturer qu'ils descendent d'une colonie de ces anciens Éthiopiens dont Hérodote a dit,

qu'ils étaient les mieux faits de tous les hommes, et dont le caractère était si bon, qu'Homère les appelait irréprochables.

Une colonie de ces anciens Éthiopiens n'aurait-elle pas pu descendre vers le Niger, suivre le cours de ce fleuve, arriver sur les bords du Sénégal, et se fixer entre ce fleuve et la Gambia vers les bords de l'Océan atlantique?

Vingt autres nations moins considérables que celles dont je viens de parler, sont répandues entre la Gambia et le cap de Palmes.

On voit sur les bords de la Casamança, les Félupps<sup>66</sup>, dont les traits, la physionomie, le caractère, les mœurs ont quelque chose de barbare et de sauvage.

Plus loin, les Papels<sup>67</sup>, qui habitent les bords du San Domingo, du Géba, et toutes les îles des Bissagos, ont les traits grossiers, et le caractère féroce.

Allant toujours vers le Sud, on trouve les Ballams<sup>68</sup>, les Tymaneyns<sup>69</sup>, les Bagoès<sup>70</sup>, qui sont bien faits et bons, et dont les femmes sont jolies.

Ensuite reparaissent des races sauvages, d'un noir sale et livide, dont tous les traits sont grossiers et durs, dont les fronts sont saillans et le nez plat.

Enfin, des différences si singulières se remarquent parmi ce grand nombre de nations, et les distinguent si bien les unes des autres, leurs langues et leurs usages, même chez les nations les plus voisines, ont quelquefois si peu de rapports et de ressemblance, qu'on est disposé à croire que l'Afrique doit une partie de sa population à l'Éthiopie, et l'autre partie à des colonies d'Indiens qui, s'étant débarquées sur les rivages orientaux de ce continent, se sont, de proche en proche, répandues jusqu'aux bords de l'Océan atlantique.

Des religions des nègres de l'Afrique occidentale et du fétichisme.

Les religions de ces nations, l'idolâtrie qu'elles pratiquent toutes, le culte des dieux fétiches, des institutions fort anciennes et fort extraordinaires, et certains usages qui existent encore parmi elles, donnent matière à beaucoup de conjectures.

Des bords de la Méditerranée, jusqu'à la rivière de Gambia, presque tous les Nègres suivent la religion de Mahomet ; mais de la rive gauche de cette rivière, jusqu'au cap de Palmes, on trouve un mélange de mahométisme, de grossière idolâtrie et de fétichisme.

Quelques hordes, entre le cap Verga et le cap Ste-Anne, élèvent des temples au diable, et croient leurs prêtres sorciers. J'ai vu plusieurs de ces temples dans les montagnes de Sierra-Léone : quelques troncs d'arbres, plantés suivant une ligne circulaire, un toit formé par des branches recouvertes de feuilles, un autel carré dans le milieu du cercle, sans idole et sans image, parce que le diable est invisible ; tels sont ces temples toujours placés dans les bois.

Des offrandes couvrent la table de l'autel, et des sacrifices et des oblations votives, garnissent toutes les colonnes de ces monumens barbares.

Ces idolâtres professent la croyance des deux principes, en reconnaissant cependant un Dieu unique et suprême qui habite le ciel, qui a tout créé, qui peut tout détruire, mais qui laisse le gouvernement de la terre à deux Divinités du second ordre, dont l'une fait tout le bien, et l'autre tout le mal.

Ils n'adressent ni offrandes, ni prières au bon Principe ; par sa nature il fait le bien, il n'est pas besoin de l'y solliciter ; au lieu qu'il importe de se rendre favorable le diable, qui est le mauvais Principe, parce qu'il n'aime, et ne sait faire que le mal.

C'est donc au diable que ces hordes, simples et ignorantes, élèvent des temples et des autels, c'est lui seul qu'elles cherchent à se rendre favorable.

Ces peuples, qui ont des temples pour invoquer le diable, sont en petit nombre dans les contrées qui ressortissent au gouvernement du Sénégal ; mais il est des nations plus considérables, dont la religion est le fétichisme, ou la religion des Fétizéros.

Tous les renseignements que j'ai pris sur le centre de l'Afrique, tendent à me persuader que le fétichisme y est encore la religion favorite et dominante, et qu'elle a été la religion générale de ce continent jusqu'à l'époque où le mahométisme s'y est répandu, propagé par les Arabes et par les Maures.

La superstition, l'idolâtrie, l'imposture et les prestiges, sont les bases de la religion des Fétiches, où l'on retrouve des traces barbares des mystères égyptiens, et une image défigurée des épreuves de l'initiation.

Cette image est hideuse, à la vérité, elle outrage et révolte l'humanité ; mais on la retrouve si souvent dans les pratiques religieuses des nations nègres, et dans plusieurs de leurs institutions, qu'on est porté à croire que les prêtres du fétichisme ont été, dans le principe, les disciples des prêtres de la Haute-Éthiopie et de l'Égypte, et que, par la suite des tems, ils se sont dégradés et corrompus.

On peut donc soupçonner une ancienne influence de la Haute-Éthiopie sur ces contrées occidentales de l'Afrique, qui, dans les tems anciens, étaient sans doute en correspondance avec elle.

Le Purrah, ou la confédération et l'association des guerriers.

Entre la rivière de Sierra leone et le cap de Monte, existent cinq peuplades de Foulhas-Sousous ou Sousos, qui forment entre elles une république fédérative. Chaque peuplade a ses magistrats particuliers, son gouvernement local. Mais elles sont toutes soumises à une institution que ces Nègres nomment Purrah. C'est une association, une confédération de guerriers qui, par ses effets, a des rapports avec l'institution si célèbre jadis en Allemagne, sous le nom de tribunal secret<sup>71</sup>, et par ses mystères et ses épreuves avec l'initiation égyptienne.

Chacune des cinq peuplades a son purrah particulier ; chaque purrah particulier a ses chefs et son tribunal, et c'est proprement le tribunal qui se nomme purrah ; mais, des cinq purrahs de cantons, se forme le grand purrah, le purrah général et souverain, qui commande aux cinq peuplades.

Pour être associé à la confédération d'un purrah de canton, il faut avoir atteint l'âge de trente ans ; pour être membre du grand purrah, il faut avoir cinquante ans ; et ce sont les plus anciens de chaque purrah de canton qui fournissent les membres du grand purrah, du purrah souverain.

Un candidat n'est admis aux épreuves d'un purrah de canton que sous la responsabilité de tous ses parens déjà associés et qui jurent sa mort, s'il fléchit dans les épreuves, ou s'il trahit les mystères et les secrets de l'association, après y avoir été admis.

Dans chaque canton compris dans l'institution du purrah, il y a un bois sacré où l'on conduit le candidat ; il est obligé d'habiter un lieu qui lui est désigné ; il se trouve pendant plusieurs mois isolé dans une case où des hommes masqués lui portent sa nourriture ; il n'ose ni parler, ni s'éloigner de l'enclos qui lui est assigné ; s'il tente de pénétrer dans la forêt qui l'entourne, il est frappé de mort.

Après quelques mois de préparations, le candidat est admis aux épreuves ; les dernières sont, dit-on, terribles, tous les éléments sont employés pour s'assurer de sa résolution et de son courage. On assure même que des lions et des léopards enchaînés, servent à ces mystères ; que pendant le tems des épreuves et des initiations, les bois sacrés retentissent de hurlemens épouvantables ; que pendant la nuit, on y voit des grands feux qui semblent menacer d'un incendie général ; que d'autres fois, des feux parcourent dans tous les sens ces bois mystérieux ; que tout profane que la curiosité engagerait d'y entrer, serait sacrifié sans miséricorde ; que des indiscrets qui ont voulu y pénétrer ont disparu sans que depuis on en ait eu la moindre connaissance.

Quand le candidat a subi toutes les épreuves, il est admis à l'initiation, après avoir juré qu'il en gardera tous les secrets, et qu'il exécutera sans délibérer les jugemens du purrah de sa peuplade, et les arrêts du grand purrah souverain.

Si un membre de l'association la trahit, ou devient rebelle, il est dévoué à la mort, et elle le frappe quelquefois au sein de sa famille.

Au moment où le coupable s'y attend le moins, apparaît un guerrier déguisé, masqué et armé, qui lui dit : « Le grand purrah t'envoie la mort ! » À ces mots, chacun recule, personne n'ose opposer la moindre résistance, et la victime est immolée.

Le tribunal de chaque purrah de peuplade est composé de vingt-cinq membres, et de chacun de ces tribunaux particuliers, sont tirés cinq personnes qui forment le grand purrah, ou tribunal suprême de l'association générale ; ce tribunal souverain se trouve donc aussi composé de vingt-cinq membres qui, entr'eux, nomment leur chef.

Le purrah particulier d'une peuplade connaît des crimes qui se commettent dans son arrondissement, les juge, et fait exécuter ses jugemens. Il apaise les querelles et calme les dissensions entre les familles puissantes.

Le grand purrah ne s'assemble que dans des circonstances extraordinaires, et juge ceux qui trahissent les mystères et les secrets de l'ordre, ou qui sont rebelles à ses jugemens ; et c'est lui qui, d'ordinaire, fait cesser les guerres, qui s'allument quelquefois entre deux peuplades soumises à cette confédération.

Quand ces peuplades se font la guerre, après quelques mois d'hostilités réciproques, quand elles se sont déjà fait bien du mal, l'une ou l'autre désire la paix, et secrètement invoque le grand purrah, et le sollicite de s'entremettre entr'elles, et de terminer leurs querelles.

Le grand purrah se forme et s'assemble dans un canton neutre ; aussitôt qu'il est réuni, il fait savoir aux cantons belligérans, qu'il ne peut souffrir que des hommes qui doivent vivre en frères, en amis, en

bons voisins, se fassent la guerre, ravagent, pillent et brûlent réciproquement leurs terres ; qu'il est tems de mettre un terme à ces excès ; que le grand purrah va s'occuper des causes de la guerre ; qu'il veut qu'elle se termine ; et sur le champ il ordonne la suspension de toutes hostilités.

C'est un point fondamental de cette institution, que dès l'instant que le grand purrah est rassemblé pour faire cesser la guerre, et jusqu'à ce qu'il ait prononcé, il est défendu à tout guerrier des deux cantons en querelle, de répandre une seule goutte de sang, et cela, sous peine de la mort ; la cessation d'hostilités est donc scrupuleusement observée.

Le tribunal suprême reste assemblé un mois, et il fait les informations nécessaires pour s'assurer, quelle est la peuplade coupable d'agression et de provocation. Dans le même tems il convoque le nombre de guerriers de la confédération, qui seront nécessaires pour exécuter le jugement qu'il rendra. Enfin, les informations rassemblées, il juge et condamne la peuplade coupable, à un pillage de quatre jours.

Les guerriers exécuteurs de ce jugement, tous tirés des cantons neutres, partent de nuit, du lieu où s'était rassemblé le grand purrah. Ils sont tous déguisés ; ils ont le visage couvert d'un masque hideux ; ils sont armés de torches allumées et de poignards ; divisés en bandes de quarante, de cinquante, de soixante, ils arrivent tous, inopinément et avant le jour, sur le territoire qu'ils doivent piller, et crient, d'une voix terrible, l'arrêt du tribunal souverain.

À leur approche, hommes, femmes, enfans, et vieillards, fuient devant eux, tous se retirent dans leurs cases, et si quelques-uns sont rencontrés dans les champs, dans les places, dans les rues, ils sont ou tués, ou enlevés ; on n'en entend plus parler.

Les produits de ces pillages sont partagés en deux parts, l'une est attribuée au canton outragé et provoqué, l'autre au grand purrah qui la partage avec les guerriers qu'il a employés à l'exécution de son arrêt ; c'est la récompense de leur zèle, de leur obéissance et de leur fidélité.

Quand quelque famille des peuplades soumises au purrah devient trop puissante et trop redoutable, le grand purrah s'assemble à son sujet, et presque toujours la condamne à un pillage inopiné qui s'exécute de nuit, et toujours par des guerriers masqués et déguisés.

Si les chefs de la famille dangereuse résistent, ils sont mis à mort, ou enlevés, menés au fond de quelque une des forêts sacrées et solitaires, où le purrah les juge sur le fait de leur rébellion, et presque toujours ils disparaissent pour jamais.

Telle est en partie cette institution extraordinaire : on connaît son existence ; on ressent les effets de sa puissance ; on la redoute ; mais le voile qui couvre ses intentions, ses délibérations et ses résolutions, est impénétrable, et c'est au moment où un proscrit reçoit la mort, qu'il apprend qu'il y était condamné.

La terreur et l'effroi que cette confédération inspire aux peuples des contrées où elle est établie, et même aux contrées voisines, est au delà de ce qu'on en pourrait dire.

Les Nègres de la baie de Sierra-Léone n'en parlent qu'avec réserve et avec crainte ; ils croient que tous les membres de cette confédération sont sorciers, qu'ils ont des intelligences avec le diable, qu'ils peuvent en exiger tout ce qu'ils veulent, sans qu'il puisse leur faire aucun mal.

Le purrah propage ces préjugés, à la faveur desquels il exerce une autorité à laquelle personne ne résiste, dont cependant il abuse rarement, et dont il se sert pour se faire respecter au dedans comme au dehors.

On croit que le nombre des guerriers, initiés et associés au purrah, se monte à plus de six mille, et cependant les lois, les secrets, les mystères de cette association, sont sévèrement observés et gardés par ces nombreux confédérés qui s'entendent et se reconnaissent entr'eux par des mots et des signes.

Les Mandings ont aussi des bois mystérieux, des prestiges et des épreuves.

On retrouve aussi parmi les Mandings l'institution des bois mystérieux et sacrés, où par des prestiges et des épreuves, ils préparent leurs fils et leurs filles à la circoncision.

Ils ont aussi l'invention du Mahamma-Jamboh, espèce de démon qui s'annonce par des hurlemens, et qui fut inventé pour contenir et punir leurs femmes, ils font subir à ceux qui sont accusés de quelque crime, des épreuves par l'eau, par le feu, par le poison.

En observant les religions anciennes, les institutions, les coutumes, les superstitions de ces nations occidentales, on ne peut guères douter de l'influence que la Haute-Éthiopie et l'Égypte ont dû avoir sur l'occident de l'Afrique au Nord de la ligne, et même de la correspondance qui doit avoir eu lieu entre les nations orientales et les nations occidentales de ce continent.

Actuellement encore, la coudée égyptienne, ou des fractions de cette coudée servent de mesures à plusieurs de ces nations. Les Bambaras, les Îolofs, les Mandings et les Foulhas, fabriquent toutes leurs toiles de coton, par bandes dont les plus grandes n'ont jamais plus de quatre-vingt-deux lignes<sup>72</sup> de largeur, et les plus petites, plus de quarante-une lignes, et ces deux largeurs sont les seules employées dans la fabrication de ces bandes, qui, rassemblées par trois ou par six, forment la largeur d'une pagne. La longueur de ces bandes est toujours ou de quatre ou de cinq coudées<sup>73</sup>. Les métiers des tisserands sont construits sur ces dimensions de largeur que je viens de citer, et dont on ne peut pas douter que l'origine ne soit la coudée égyptienne.

Superstitions des Nègres, à l'occasion des éclipses de soleil et de lune.

Les superstitions des Nègres, à l'occasion des éclipses de soleil et de lune paraissent s'être transmises de l'Inde en Afrique, et sous ce rapport, sont aussi fort remarquables.

Toutes les fois qu'il y a une éclipse de soleil ou de lune en Afrique, tous les Nègres sont dans la consternation, ils croient qu'alors un grand dragon ou un grand serpent, livre un combat au soleil ou à la lune, et dans la crainte que l'un ou l'autre de ces astres ne succombe, et qu'il ne soit englouti par le monstre qui l'attaque, les Nègres se mettent en prières, ils font des offrandes et des sacrifices à leurs Fétiches ; toutes les femmes sont en lamentations, les hommes frappent sur des vases de fer ou d'airain, sur des tambours, ils sonnent de la trompe, ils poussent des cris horribles, ils attachent plusieurs chiens ensemble aux pieds des arbres et les accablent de coups de fouet, et ils prétendent que par tout ce bruit ils parviennent à effaroucher le dragon ou le serpent, à lui faire lâcher prise, et à délivrer le soleil et la lune de ces terribles ennemis.

Ces idées superstitieuses sont si anciennement établies, si bien accréditées dans toute l'Afrique, qu'il est impossible d'en dissuader les Nègres, et on ne parviendrait pas à les persuader, que la délivrance de l'astre en danger n'est pas due à leurs prières, à leurs sacrifices, mais surtout au bruit qu'ils ont fait, qui, ayant intimidé le dragon ou le serpent, l'ont forcé de lâcher prise et de quitter le combat.

J'ai été témoin de ces actes d'une simplicité et d'une ignorance déplorables ; mais cette superstition, toute ridicule qu'elle est, toute méprisable qu'elle paraisse, n'a cependant pas sa source dans la stupidité des Nègres, elle m'a paru établie parmi eux par une tradition fort ancienne, qui ferait présumer, que si l'Afrique a correspondu avec la Haute-Éthiopie et avec l'Égypte, elle a eu aussi des correspondances avec l'Inde.

Voici le précis d'un passage des voyages dans la mer de l'Inde, par M. le Gentil, de l'Académie des sciences.

« Les règles de l'astronomie des Brame sont écrites d'un stile énigmatique et en vers, afin qu'il soit plus facile de les retenir, et afin qu'elles ne soient intelligibles que pour ceux qui ont reçu de l'éducation. »

» M. le Gentil remarque que les Brame en général calculent avec une grande promptitude. Il voulut éprouver l'étendue des connaissances en astronomie d'un Indien appelé Nana-Moudou, qui avait trouvé, par la protection secrète d'une personne puissante, le moyen d'apprendre d'un Brame quelques principes d'astronomie.

» M. le Gentil, pour éprouver sa science, lui donna quelques exemples d'éclipses à calculer, et entr'autres une éclipse totale de lune, du 23 décembre 1768.

» Alors, s'asseyant sur le plancher, l'Indien commença à tracer avec un petit morceau de coquille appelée courias, qui lui servait à faire ses calculs, et regardant de tems en tems dans un livre de feuilles de palmier qui contenait ses règles, en moins de trois quarts-d'heure, il donna le résultat de ses calculs avec les différens progrès de l'éclipse.

» Après avoir confronté le travail de l'Indien avec les Éphémérides, M. le Gentil le trouva assez exact, pour être fort étonné de la manière et du peu de tems dans lesquels ce calcul avait été fait.

» Pour la facilité de leurs opérations astronomiques, les Brame les ont mises en vers. Chaque terme est composé, et a besoin d'explication pour être compris. Par ce moyen les Brame ne sont entendus de personne, ou au moins ne le sont que de très-peu de monde.

» Le Brame qui avait enseigné l'Indien Nana-Moudou s'était réservé le secret des termes, de façon que celui-ci faisait machinalement ses calculs. Il trouvait des résultats, mais il ne savait ce qu'ils voulaient dire.

» Par exemple, dans les éclipses de lune, les Brame ont donné à l'argument de latitude, le nom de Potana-Chandara, c'est-à-dire, la lune offensée par un dragon. Le Potana-Chandara était la solution du problème, l'Indien la trouvait très-bien ; il savait aussi que Potana-Chandara voulait dire la lune offensée par un dragon, mais il ne savait pas que par ce mot énigmatique, il fallait entendre la distance de la lune à son nœud. »

Il résultait de ce stile mystérieux des Brame que les Indiens non lettrés, c'est-à-dire, le vulgaire, croyaient que les éclipses sont la preuve d'un combat qui a lieu entre le soleil ou la lune, contre des monstres qui veulent les engloutir.

Les préjugés des Nègres de l'Afrique leur persuadent que les éclipses de soleil sont l'effet d'un combat entre cet astre et un dragon, et celles de lune l'effet d'un combat de cette planète avec un serpent.

Mais peut-on croire que ces préjugés ne remontent pas à une très-haute antiquité, n'y voit-on pas la formule Potana-Chandara des Indiens.

Cette formule, qui a été la source d'un préjugé vulgaire, a-t-elle passé de l'Inde en Afrique par la Haute Éthiopie, ou bien, pour en retrouver l'origine, ne faudrait-il pas remonter à un peuple primitif, dont les Atlantes de la Haute-Tartarie, ceux de l'Afrique, les Phéniciens, les Syriens, les Égyptiens et les Indiens, ont reçu ce grand nombre d'institutions, de lois et d'usages qui, quand on veut les comparer, offrent toujours des points de similitude, et des traits correspondans.

J'en ai dit assez pour qu'on prenne une idée du grand nombre d'objets intéressans et de sujets de recherches curieuses qu'offre l'étude de l'Afrique.

La découverte des causes qui ont dégradé cette grande partie du globe, qui l'ont fait oublier, qui l'ont tenue pendant la durée de peut-être quarante siècles dans une profonde obscurité, et dans une sorte de mépris, est bien digne aussi de l'attention des savans.

C'est l'intérêt et la cupidité, qui conduisaient le vulgaire des hommes sur les côtes occidentales d'Afrique. Ceux-là ne s'occupaient pas à découvrir les rapports, que ce continent présente de toutes parts avec les tems primitifs et les nations primitives de la terre.

Mais l'Europe qui jouit à présent de tant d'instruction et de lumières, qui les a déjà répandues dans les autres parties du monde, cessera sans doute d'oublier ou de mépriser l'Afrique, et de ne lui faire ressentir, que le poids et les rigueurs de son insatiable cupidité.

L'Europe qui se vante tant de sa philanthropie, ne peut tarder, même pour son propre intérêt, de répandre dans cette partie du monde, si longtems outragée, les bienfaits de l'industrie, de l'agriculture et de la civilisation ; et quand même l'indispensable obligation de rétablir nos propriétés coloniales des Antilles, et de mettre en valeur Ste-Lucie<sup>74</sup> et la Guyanne, ramènerait la nécessité d'extraire des individus de l'Afrique pour cultiver ces terres précieuses, il ne faut pas que la philosophie se croyant outragée, dédaigne de s'occuper de cette partie du monde.

Il sera fort aisé de prouver à tous ceux qui voudront écouter le langage de la modération et d'une sage politique, que la traite des captifs soumise à des réglemens sages, loin de contrarier les succès des entreprises, dont le but serait la civilisation de ce continent, ne tendra au contraire qu'à les favoriser et à accélérer l'époque où la traite ne sera plus possible, parce que l'Afrique civilisée aura beaucoup moins d'esclaves que l'Afrique sauvage, et qu'elle ne voudra plus les vendre.

Il faut se garder de sacrifier des vérités si utiles à des théories métaphysiques, qui, quelques sublimes qu'elles puissent paraître, deviennent criminelles dès l'instant qu'elles sont l'occasion de la mort, ou même de la ruine d'un seul homme.

C'est la prospérité de sa patrie que le philanthrope doit avoir toujours devant les yeux, et il cesse d'être un homme vertueux, dès l'instant où l'avantage et le bonheur de la société à laquelle il appartient, ne sont plus les objets principaux de sa sollicitude.

## CHAPITRE III.

### DIVISION DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL.

---

POUR rendre plus sensible, l'idée qu'on doit se faire de la partie de l'Afrique comprise sous la dénomination de gouvernement du Sénégal, je la diviserai en trois districts.

Le premier district, sera renfermé entre le cap Blanc de Barbarie, par 20 degrés 47' latitude boréale, et la rive gauche de l'embouchure du Sénégal.

Le second, comprendra tout ce qui doit se rapporter à l'intervalle entre l'embouchure du Sénégal et le cap Verga.

Le troisième s'étendra du cap Verga au cap de Palmes.

J'ai prévenu que ce livre ne contiendrait que des fragmens et des extraits de mon voyage en Afrique ; on n'aura donc pas lieu de m'adresser aucun reproche sur des omissions volontaires dont j'ai franchement annoncé la cause, ni de s'étonner, si beaucoup d'objets ne sont traités que sommairement, mon but n'ayant été que de donner une idée générale du gouvernement du Sénégal, de l'importance qu'il peut acquérir et de l'influence qu'il peut exercer sur une grande partie de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne ; et c'est la circonstance heureuse de la paix avec l'Angleterre, et de la liberté qu'elle rendra à nos opérations de commerce, qui m'a déterminé à traiter, à peu près dans toute leur étendue, les chapitres du commerce de la gomme, des Maures du Zaarha, et du pays et des mines d'or du Bambouk.

---



## PREMIER DISTRICT DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL,

Comprenant l'intervalle entre le cap Blanc de Barbarie et la rive gauche de l'entrée du fleuve.

=====

### CHAPITRE IV.

*De la rade du Sénégal ; de l'entrée dans ce fleuve ; de la Barre et des dangers de ce passage ; idée d'une embarcation propre à passer la Barre avec moins de péril ; de l'île St-Louis du Sénégal ; des établissemens militaires et civils de cette île ; de la défense de la Barre ; observations sur les troupes destinées au service de ce gouvernement.*

—————

NOTRE traversée de l'île de Ténériffe au mouillage du Sénégal, n'offrit rien de bien remarquable ; dans cette route, on cherche d'abord à reconnaître le cap Bojador<sup>75</sup>, ensuite le cap Blanc de Barbarie.

Le cap Blanc par 20 degrés. 47 minutes, latitude Nord.

Ce cap est désert, aride, inculte, il n'offre aucune espèce d'avantage ; son approche par mer est fort dangereuse ; les navires le reconnaissent, mais l'évitent pour se garantir d'un banc de sable qui couvre le golfe d'Arguin. L'eau douce y manque absolument, et ce point là n'a jamais offert aucun motif d'y former un établissement.

Golfe et île d'Arguin.

On arrive ensuite à la hauteur de l'île d'Arguin, qui est éloignée de vingt-une lieues du cap Blanc, et de quatre-vingt-neuf lieues de l'embouchure du Sénégal. Cette île a de huit à neuf mille toises de circonférence, et elle est située dans le fond du golfe à qui elle a donné son nom. Les Portugais y formèrent un établissement en 1664, y construisirent un fort. Toutes les circonstances désavantageuses se réunissent pour anéantir toute idée d'établissement dans cette île, et il serait difficile d'en trouver un motif raisonnable ; serait-ce pour y attirer la traite de la gomme ? Mais on verra, au chapitre où il sera question de ce commerce, que ce serait une grande erreur.

Pêche de la morue appelée la Vieille, et de la tortue dite tortue verte.

Les seuls avantages que puisse nous offrir l'île d'Arguin, ce sont les pêches de la vieille et de la tortue.

La vieille que les Hollandais nomment *düke stokefich*<sup>76</sup>, et qui n'est effectivement qu'une morue de la plus grande espèce, abonde dans le golfe d'Arguin ; ce poisson qui pèse quelquefois jusqu'à deux cents livres est d'un goût parfait.

On le sèche et on le sale, on le traite enfin comme la morue de Terre-Neuve, avec cette différence, qu'il ne se conserve que de six à sept mois. Les Hollandais en faisaient la pêche depuis le mois de janvier jusqu'au mois de juillet ; ils achetaient des Maures, le sel nécessaire à ces salaisons ; ce sel se tirait de la pointe Ste-Anne, où il existe des salines naturelles et fort abondantes ; ils vendaient leur pêche, en partie sur la côte de Guinée et en partie aux îles des Canaries.

La meilleure espèce de tortue, la tortue verte, se trouve aussi et pendant toute l'année dans le golfe d'Arguin. On négligeait également cette pêche qui mériterait cependant d'être encouragée.

Des bateaux armés au Sénégal pourraient se porter au golfe d'Arguin vers le mois de juillet, commencement de la mauvaise saison, ils pêcheraient des tortues qu'ils rapporteraient au Sénégal, et cette nourriture, serait surtout favorable aux malades.

La rivière St-Jean.

Les Anglais fréquentent la rivière Saint-Jean, dont l'embouchure est située à vingt-six lieues au Sud de l'île d'Arguin. C'est plutôt une baie qu'une rivière, et les avantages de cette propriété se réduisent à peu de chose.

Porto d'Adi ou Portendick.

Après le golfe d'Arguin, on prend connaissance des Mottes-d'Angel, qui ne sont que deux dunes de sable d'une élévation moyenne, situées au Nord de Portendick, dont on cherche à reconnaître la baie. Portendick est situé à quarante-huit lieues au Sud d'Arguin, et à quarante-une lieues de l'embouchure du Sénégal.

Ce petit port a subi à peu près les mêmes vicissitudes qu'Arguin. Une petite ville ou plutôt un camp de Maures, dont le véritable nom est Marza-Giora, que les Maures nomment vulgairement Porto d'Adi, d'après les Portugais, et que les Français, par une suite de l'habitude singulière qu'ils ont de dénaturer tous les noms, ont appelé Portendick, a donné son nom à cette petite baie, qui est couverte par deux grands bancs de sable, et par quelques brisans.

Le fond de ce mouillage est inégal, et la mer y est mauvaise pendant une grande partie de l'année. Cette baie n'est, à proprement parler, qu'une anse. Une autre anse plus petite, au Sud de la grande, porte le nom de Petit-Portendick.

Ces deux ances sont aisées à reconnaître ; on ne peut s'y tromper puisqu'elles sont les seules qui se rencontrent depuis la rivière St-Jean jusqu'à l'embouchure du Sénégal.

Ces deux petites baies sont très-poissonneuses, et elles offrent les mêmes espèces de poisson que le golfe d'Arguin.

Après toutes les révolutions qu'Arguin et Portendick avaient essuyées pendant deux siècles, l'ancienne compagnie des Indes s'y était établie en 1724 ; elle releva cet établissement, et y construisit un nouveau fort, dont la situation physique et militaire avait été aussi mal choisie et aussi mal raisonnée qu'elle pouvait l'être. Il en sera toujours de même, et le gouvernement ne cessera jamais d'être exposé à ces faux frais et à ces dépenses perdues, qui ont le double inconvénient d'occuper une situation et un intervalle de tems inutiles, quand ce ne seront pas des militaires instruits, qui, après un mûr examen, détermineront les situations des établissemens protecteurs du commerce.

Une chose remarquable, c'est que l'eau douce manque à Portendick, qu'on ne peut s'en procurer qu'en s'engageant assez loin dans les terres, ou par des conventions avec les Maures qui la fourniraient, qui la feraient payer fort cher, et à la première altercation avec ces sauvages perfides, l'eau manquerait, et l'on serait à leur merci.

Il est vrai que la construction d'une grande citerne parerait à ces inconvénients ; mais, pourquoi des frais pour un établissement aussi inutile que précaire ?

De tout ce qu'on vient de dire, on peut conclure que les dépenses dans lesquelles on s'engagerait pour relever les établissemens d'Arguin et de Portendick, seraient ruineuses, hasardées et inutiles, que ces établissemens n'auraient aucun motif fondé, qu'ils seraient détruits au moindre hasard d'une guerre avec l'Angleterre, exposés à toutes les entreprises des Maures, et que loin de penser à s'établir dans aucun des points de la partie des côtes comprises entre le cap Blanc et la Barre du Sénégal, il faudrait au contraire parvenir, à ce que cette côte fût absolument abandonnée, pour que les affaires qui peuvent s'y faire encore, soient toutes, forcément ramenées à nos comptoirs du Sénégal,

Vue du pavillon du fort St-Louis du Sénégal.

Eu quittant Portendick, et marchant toujours vers le Sud, quand on est par seize degrés, 3' 3 secondes de latitude Nord, on se trouve par le travers du pavillon du fort St-Louis du Sénégal.

Quand les vents d'Est donnent, alors on peut ranger à un tiers de portée de canon, la langue de sable qui sépare le fleuve de la mer ; mais il ne faudrait pas s'exposer d'aussi près, si les vents venaient de la partie de l'Ouest, car on risquerait de se voir affalé sur la côte, et de ne plus pouvoir s'élever au large.

Rade du Sénégal vis-à-vis de la Barre, à trois lieues au Sud du fort St-Louis.

Ce qu'on appelle la rade du Sénégal, c'est le mouillage que choisissent les vaisseaux et les navires, vis-à-vis l'entrée de la rivière, à vue de la Barre.

Cette rade est foraine, c'est-à-dire, en pleine mer ; c'est un mouillage, et non pas une rade ; mais le fond de ce mouillage est bon ; quelquefois les lames y sont fortes, et la mer assez mauvaise.

C'est à ce mouillage que sont forcés de rester tous les bâtimens qui tirent plus de dix ou onze pieds d'eau ; ceux qui tirent moins, peuvent passer la barre et entrer dans la rivière.

Ce mouillage a encore un autre inconvénient, c'est que rien ne l'indique, et que la côte extrêmement basse aux environs de l'embouchure du Sénégal, ne fournit aucun signe marquant de reconnaissance : il

arrive delà que quand un bâtiment a reconnu le fort du Sénégal, s'il ne trouve pas quelqu'autre bâtiment déjà établi en rade, il risque de dépasser ce mouillage, parce que rien ne lui apprend qu'il y est arrivé.

Établissement d'un signal pour indiquer la rade et la Barre du Sénégal.

Je proposai en 1788 un moyen fort simple d'éviter cet embarras aux navires ; c'est d'élever sur le bord de la grande terre, sur la rive gauche du fleuve, dans le travers de la grande passe de la Barre, un grand mât qui porterait à son extrémité, une barrique peinte moitié en noir dans sa partie supérieure, et en blanc dans sa partie inférieure ; sur la surface de cette barrique, on marquerait en blanc et en noir, la latitude du signal et de la grande passe ; ces caractères seraient aisément reconnus avec des longues-vues par les bâtimens qui arriveraient au mouillage, qui par-là, seraient avertis de la situation de la barre. Pendant la nuit, on hisserait un fanal.

On établirait près de ce signal un poste, et une chaloupe, armée d'un bon pilote et de six Nègres bons nageurs, et déterminés, qui seraient toujours à portée et prêts d'aller en rade, et de secourir les malheureux qui naufrageraient sur la Barre. L'humanité et l'avantage du commerce réclament également cet établissement.

Embouchure du Sénégal.

L'embouchure du Sénégal a quelque chose de fort extraordinaire ; ce fleuve ne se jette pas dans la mer suivant la direction de son cours ; il s'y verse par le côté ; il résulte delà, que ses eaux, en entrant dans la mer, n'ont aucune force d'impulsion ; aussi l'entrée de ce fleuve est-elle barrée par un banc de sable, qui est le prolongement d'une langue de sable, qui court à peu près Nord et Sud, qui n'a qu'une très-petite largeur, qui forme la rive droite du fleuve, et qui porte dans le pays le nom de Langue de Barbarie, parce qu'elle forme le prolongement et l'extrémité d'une côte, qui porte ce nom.

Les eaux du fleuve et les marées ne couvrent ordinairement cette barre que de douze à treize pieds d'eau pendant toute la saison sèche. Il arrive de cette circonstance, que le passage de la Barre du Sénégal, ou l'entrée de ce fleuve, n'est possible qu'aux bâtimens qui ne tirent que dix pieds d'eau, les autres sont forcés de rester en rade, et ne pourraient passer qu'en se réduisant à leur propre lest, et même avec d'autres précautions convenables et indispensables.

Danger de la Barre du Sénégal.

La petite profondeur des eaux qui couvrent la Barre, n'est pas le seul des inconvéniens de ce passage ; il a surtout celui d'être toujours difficile, et souvent, et même pendant une grande partie de l'année très-dangereux, parce que la mer y brise avec une grande violence ; aussi les malheurs y sont-ils très-fréquens.

Le jour même de notre arrivée au Sénégal, une chaloupe d'un navire négrier, nommé le Forcalquier, avait péri sur la Barre à sept heures du matin. Elle sortait de la rivière pour porter dix-neuf captifs à bord ; elle chavira sur la Barre ; dix-sept captifs avaient péri, et il n'y eut de sauvé que le patron de la chaloupe, quatre matelots et deux noirs.

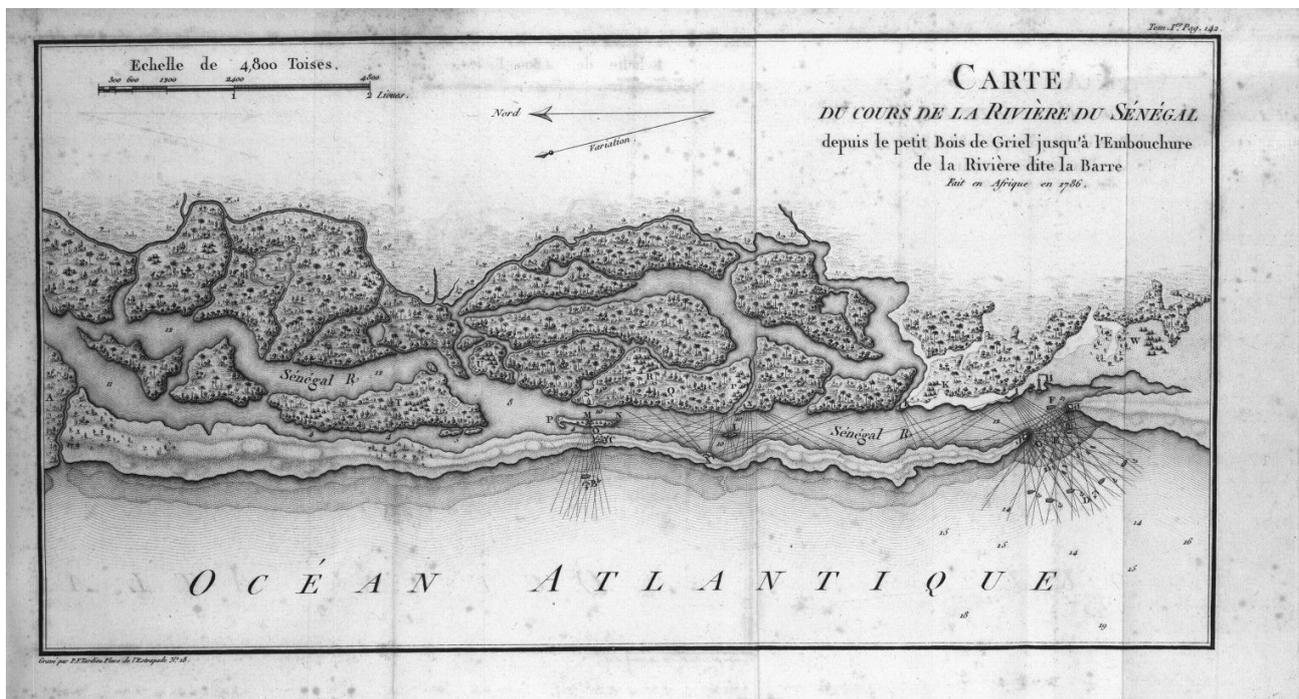


Figure 2: Rivière du Sénégal

Légende de la carte du cours de la rivière du Sénégal

- A. Bois de Griel traversé par un petit marigot, qui est une dérivation du Sénégal,
  - B. Mouillage de Guéthendar.
  - C. Guéthendar, village nègre occupant un mamelon de sable.
  - D. Mouillage ou rade du Sénégal.
  - E. Barre du Sénégal qui ferme l'entrée de la rivière, et ne permet le passage qu'aux bateaux qui ne tirent que 9 à 10 pieds d'eau. On a exprimé les points de défense de la Barre.
  - F. Vaisseau pouvant mettre en batterie 24 pièces de canon, mouillé dans la rivière, pour battre la Barre.
  - G, g. Grande et petite passe de la Barre.
  - H. Établissement d'un signal pour indiquer la Barre, et d'un poste pour donner des secours aux naufragés.
  - I. a. Batteries qui flanqueraient la Barre.
  - K. Village de Balaghée.
  - L. L'île des Anglais.
  - M. L'île Saint-Louis du Sénégal.
  - N. Batterie du Sud.
  - O. Grande batterie de l'Ouest.
  - P. Batterie du Nord.
  - Q. L'île de Sorr et îles adjacentes, favorables à des essais de culture.
  - R. Village du Grand Sorr.
  - r. Le village du Petit Sorr,
  - S. Le Parc aux Bœufs.
  - T. L'île de Thyong.
  - V. Village de Galelle.
  - W. Village de Gandhioul.
- (nota.) On a désigné sous le Plan différentes places où l'on pourrait établir des batteries pour retarder l'ennemi qui aurait passé la Barre.

Les courans ont sur ces parages une direction Nord et Sud, qui porte sans cesse des sables sur la Barre, et qui gêne les lames du large qui viennent avec effort s'y briser. Cet effet règne à peu près sur toute la côte occidentale d'Afrique, et le plus ou le moins de danger tient à la différence des gisemens, aux vents qui règnent, et aux obstacles que les lames rencontrent.

Les jours où la Barre est absolument tranquille, sont extrêmement rares. Les jours où la mer vient s'y briser, sont au contraire très-fréquens.

Les lames qui viennent se briser sur la Barre sont toujours (qu'on me permette cette expression) accouplées par trois. J'ai souvent observé cette affectation générale de la nature pour ce nombre impair. Quand la mer n'est que faiblement agitée, on remarque que trois lames bien distinctes viennent se briser sur la Barre l'une après l'autre, et ces trois lames semblent s'appartenir ; il y a souvent un intervalle bien marqué entre le premier assaut de trois lames, et l'assaut suivant.

Quand la Barre est mauvaise, cet accouplement de trois lames par assaut existe toujours ; mais alors ces assauts se suivent de si près, qu'on ne distingue presque plus d'intervalle. Les marins appellent un Embelli, l'intervalle entre deux assauts qui se trouve assez long, pour que la Barre reprenne un peu de repos, et permette de la passer ; mais souvent la violence des lames est si grande, et les assauts se touchent de si près, qu'il n'y a plus d'intervalle entr'eux, et par conséquent pas d'embelli.

La force et la vitesse avec lesquelles les lames du même assaut, et les assauts eux-mêmes se succèdent, tiennent à l'état de la mer et aux vents ; mais j'ai souvent remarqué que la mer était calme au large, que le vent soufflait très-mou, et que cependant les lames brisaient avec violence sur la Barre. J'ai cru en trouver la cause dans quelque grand mouvement que la mer aurait éprouvée au loin, et qui l'aurait agitée jusques dans le fond de son bassin. À près que la cause de ces grands mouvemens est cessée, bientôt la surface de la mer se calme ; mais la masse de l'élément conserve encore longtems un mouvement d'oscillation, insensible en pleine mer, mais dont les effets sont fort sensibles près du rivage.

La première lame qui arrive ne forme pas la voûte, parce qu'elle ne trouve pas en arrivant l'obstacle du retour des eaux d'une lame précédente ; et quand les assauts sont séparés par un intervalle, cette première lame peut s'étaler ; la seconde se voûte, parce qu'elle rencontre les eaux de la première qui retournent au large, et qui lui faisant obstacle, la forcent de se soulever ; mais la troisième lame, qui éprouve à la fois l'obstacle combiné du retour des eaux de la première et de la seconde lame, ne force sa marche qu'en se gonflant considérablement ; et comme sa vitesse est déterminée par une force puissante, elle s'élève, et forme une demi-arcade ou demi-voûte, d'autant plus élevée, que sa vitesse est plus grande.

C'est ordinairement cette troisième lame qui fait succomber une chaloupe ; l'arc qu'elle forme est d'un diamètre assez considérable, pour qu'elle la couvre entièrement de l'arrière à l'avant, et il est arrivé, que des chaloupes ont été soulevées droites sur la pointe de la quille : c'est un effet de la puissance des lames, qui a été éprouvé malheureusement au mois de février 1786, par une chaloupe de la corvette le Rossignol ; elle était commandée par M. de Corneillan, enseigne de vaisseau, elle entra dans la rivière, et se trouvait au milieu de la Barre, que cet officier avait crue praticable, quand la troisième lame d'un assaut la frappa de l'arrière, la souleva et la dressa appuyée sur la pointe de sa quille : elle resta ainsi un instant en équilibre ; mais bientôt elle capota.

On sauva comme par miracle, et M. de Corneillan et son équipage ; mais ce ne fut qu'après avoir été abandonnés pendant deux heures sur la Barre, à leurs propres forces et à leur désespoir.

Pendant mon séjour en Afrique il a péri, sur la Barre du Sénégal, quatre bâtimens, vingt-deux chaloupes, et cent dix-neuf hommes, dans le nombre desquels nous avons vivement regretté M. le chevalier de la Héchois, lieutenant de vaisseau, commandant la corvette la Bayonnaise. Cet officier joignait aux talens et aux connaissances d'un bon marin, toutes les qualités d'un homme aimable, et les vertus d'un bon citoyen.

Tant de malheurs, tant de sacrifices, sont assez déplorables et assez affligeans, pour engager le gouvernement à former vis-à-vis de la Barre, au pied du signal dont on a parlé, un établissement qui, indiquant à la fois le mouillage et la Barre, serait disposé de manière à porter sur le champ des secours à ceux qui, forcés par devoir et par état, de s'exposer aux dangers de ce périlleux passage, y font naufrage.

Idée d'une embarcation propre à passer la barre avec moins de dangers.

Souvent pendant la paix, mais surtout en tems de guerre, l'indispensable nécessité de communiquer avec la rade du Sénégal, ne permet pas de consulter l'état et les dangers de la Barre ; et ceux qui sont forcés de s'y exposer, risquent trop fréquemment d'y périr.

Cette considération, qui tient de si près aux soins et aux égards que réclament la vie et la conservation des hommes, m'a engagé à méditer sur la construction d'une embarcation, propre à passer la Barre avec moins de dangers, dans les momens où la force des lames qui viennent s'y briser, expose à y périr. Les qualités essentielles d'une semblable embarcation, doivent être de ne pouvoir ni submerger, ni chavirer. Il est aisé de lui assurer la première qualité, par un pontage combiné de manière que le vide qu'il formerait, produirait un équilibre suffisant, qui empêcherait, dans tous les cas, cette embarcation de couler bas sous le poids de l'eau des lames, dont elle pourrait être couverte. Ce pontage serait accommodé par le constructeur, de manière à ne pas gêner la manœuvre des rameurs, mais à cause de la force des lames, il paraît plus difficile de la garantir du danger de chavirer.

J'ai pensé qu'on pourrait donner à une semblable embarcation une stabilité bien plus considérable, et la faire mieux résister au choc des lames, par un moyen qui, en déplaçant à volonté, en rabaisant le centre de gravité de cette embarcation, au moment où cela deviendrait nécessaire, augmenterait sa gravité et sa résistance.

Supposons que dans le plan vertical du centre de gravité de l'embarcation soit placée une verge de fer, formée de plusieurs bandes du même métal ; qu'à l'extrémité de cette verge, soit fixé un poids de fer ou de plomb, dont la pesanteur spécifique serait calculée sur l'effet qu'on voudrait en obtenir.

Quand on ne ferait pas usage de ce poids, il serait contenu dans un espace pratiqué dans la quille de l'embarcation, dont le fond pourrait être fort aisément approprié à cet effet, et même sans que ce poids occasionnât d'embarras ni de frottement.

La verge serait assurée par un appareil fort aisé à construire, et elle serait armée de dents, pour pouvoir être manœuvrée comme un cric.

Par le moyen d'une simple manivelle, en fera descendre le poids au dessous du plan inférieur de la quille, de dix-huit, vingt ou vingt-quatre pouces, et il paraît sensible que la descente de ce poids devra produire une différence, dans la force de résistance de l'embarcation, contre les efforts des lames.

Je ne donnerai pas ici plus de détails sur l'exécution de ce moyen<sup>77</sup>, dont l'idée m'a été suggérée par les dangers de la Barre du Sénégal, que j'ai traversée plusieurs fois, mais sur tout par l'intérêt de l'humanité, et par des malheurs que j'ai déplorés, et dont j'ai été témoin.

On jugera que les difficultés et les dangers de ce passage le rendent déjà une défense naturelle de l'entrée du fleuve ; mais cette défense ne suffirait pas, et d'autres mesures seraient encore nécessaires pour le bien défendre contre l'ennemi qui tenterait de le forcer. Ces mesures de défense de l'entrée du Sénégal, sont tracées sur la carte de l'embouchure du fleuve, remise au gouvernement en 1788, et dont l'original est encore actuellement au bureau des colonies.

Dès qu'on a passé la Barre, on trouve dans l'intérieur de la rivière, une profondeur de sept à huit brasses d'eau, et plus encore, qui permettrait aux bâtimens de la plus grande force d'y naviguer, si la Barre n'existait pas, et ils pourraient même remonter le fleuve jusqu'à Podhor, où la marée se fait encore sentir, quoique le développement du cours du Sénégal, entre son embouchure et Podhor, soit de près de soixante lieues.

#### L'îlet aux Anglais

Après avoir passé la Barre, et en remontant le fleuve, on trouve à deux lieues de son embouchure, et à une lieue de l'île Saint-Louis, l'îlet aux Anglais, qui tient à peu près le milieu de la rivière. Cet îlet n'a que soixante à quatre-vingts toises de longueur, sur quarante de largeur ; mais il offre des moyens de défendre à l'ennemi les approches de l'île du Sénégal, et de retarder sa marche, s'il avait passé la Barre.

#### L'île Saint-Louis du Sénégal.

À trois lieues de l'embouchure du Sénégal, et à une lieue de l'îlet aux Anglais, est située l'île St-Louis du Sénégal, qu'on doit regarder comme le chef lieu et le principal établissement de ce gouvernement. Cette île sépare le fleuve en deux bras ; celui de l'Ouest a à peu près 300 toises de largeur, celui de l'Est en a plus de 500.

La longueur de l'île est de 1200 toises du Nord au Sud, et de 100 toises seulement de largeur moyenne de l'Est à l'Ouest. Quand on passe en mer à portée de canon, devant l'île du Sénégal, elle présente un tableau fort agréable et fort séduisant ; le fort Saint-Louis est l'objet principal de ce tableau. À sa droite et à sa gauche s'étendent les deux parties de la ville, dont les rues sont fort bien alignées, et qui, en général, est composée de cases en paille, parmi lesquelles se trouvent répandues des maisons en maçonnerie, qui, suivant l'usage de cette partie de l'Afrique, sont couvertes par des plates-formes.

Les bois qui bordent la rive gauche du fleuve, semblent, à cette distance, appartenir à l'île, et de loin lui donnent un aspect très-riant et très-champêtre ; mais cette illusion se détruit en y arrivant ; car rien n'est plus aride, ni plus sec, ni plus dénué de végétation, que l'île Saint-Louis du Sénégal, dont le sol est un sable fin et mouvant.

À l'époque où j'habitais l'Afrique, la population de cette île était composée en Mulâtres et Nègres libres indigènes, de 2400 individus. À cette population, il fallait ajouter ce que dans ces contrées on appelait alors les captifs de la case, qui habitent le domaine du maître, qui se marient, qui toujours réunis dans l'enclos du propriétaire, sont, en quelque sorte, comme les serfs de la famille, ils font, pour ainsi dire corps avec elle, et n'en éprouvent que de la bienveillance.

Cette population domestique se montait aussi à 2400 individus au moins. Le nombre des habitans blancs, soit négocians établis, soit soldats retirés et mariés avec des Mulâtresses, soit ouvriers, ne se montait pas au delà de soixante individus.

Enfin, le gouverneur, les officiers de terre et de mer, attachés au gouvernement, les employés de l'administration, le fonds du bataillon d'Afrique et tous les gens de suite, pouvaient former à peu près un nombre de 600 personnes.

Alors on faisait la traite des esclaves, et il en existait toujours dans les différentes captivités, de 1000 à 1200 ; de sorte qu'en 1787, la population totale de l'île Saint-Louis au Sénégal, se montait à plus de 6 000 individus.

Cette population peut surprendre, sur une île de sable si étroite, et qui ne produit aucun objet de subsistance ; cependant tous ces objets n'y manquaient pas ; ils y étaient portés par les Nègres de la Grande Terre, et l'île était toujours pourvue de plusieurs espèces de viandes, de poissons, de volailles, de pintades, de quelques légumes du pays, et en général on y vivait très-bien.

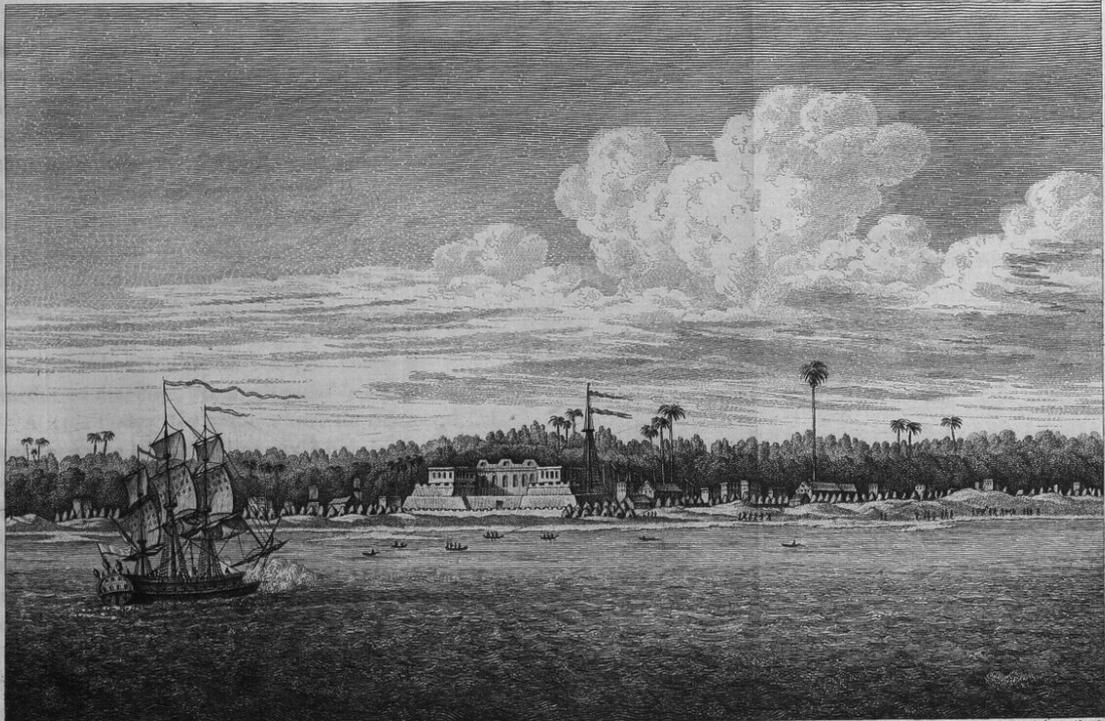
Je ne me livrerai pas ici à beaucoup de détails sur les mœurs et les coutumes des Nègres et des Mulâtres de l'île du Sénégal, dont je ne puis parler que sommairement. Ils n'offrent d'ailleurs rien de bien extraordinaire, et se ressentent de l'influence des mœurs européennes. C'est dans les terres qu'il faut observer les Nègres, dans l'île du Sénégal, ils n'ont plus, ni leur simplicité, ni leurs habitudes naturelles.

Une partie des Nègres de Saint-Louis suivent le culte mahométan ; une autre partie ainsi que tous les Mulâtres, suivaient le culte catholique.

Toutes les Négresses libres et riches, et toutes les Mulâtresses, se faisaient appeler Signares, et l'usage de prendre ce titre est assez général dans toute la partie de l'Afrique occidentale, entre le Sénégal et le cap de Palmes ; il date de l'arrivée des Portugais en Afrique.

Celles de ces Signares, qui sont encore filles, contractent volontiers avec les Européens, cette espèce de mariage que les Turcs appellent Kabin ou Kubin, qui est un mariage dont la durée est limitée pour un certain tems.

Quand un Européen veut contracter un semblable mariage, ce ne peut être que du consentement de la famille de la Signare, avec laquelle il veut vivre ; on fait des présens, et quand quelques formalités sont remplies, on vit librement avec ces femmes, qui se croient en quelque sorte épouses légitimes, et qui font porter à leurs enfans le nom du père.



Designé par T. F. Barthelemy.

Terminé par Lécuyer.

Vue de l'Île S<sup>t</sup> Louis du Sénégal du Côté du Couchant.

Figure 3: Île Saint-Louis

Voilà d'où il est arrivé, qu'au Sénégal, à Gorée, à Salum, dans la Gambra, et sur toutes ces côtes, jusqu'au cap de Palmes, on rencontre beaucoup de Mulâtres et de Nègres, qui portent des noms français, anglais et portugais. Dans la rivière de Sierra-Léone et dans les parages voisins, tous les Nègres riches ont le luxe des noms portugais, et presque tous en portent huit à dix, qu'ils déclament à la suite l'un de l'autre, quand ils parlent d'eux-mêmes.

Établissements militaires et bâtimens appartenant au gouvernement.

Je reviens au sujet principal qui m'a engagé à donner cette notice de notre établissement suprême du gouvernement du Sénégal.

En 1787, les établissemens militaires, et tous les bâtimens appartenans au gouvernement dans le Sénégal, étaient en général d'une mauvaise construction, et en mauvais état.

L'hôpital militaire, le seul de l'île, était insuffisant, mal construit, trop serré et trop borné. Des salles basses où les malades souffraient excessivement de la chaleur, surtout pendant la saison des pluies, qui est la saison des maladies ; des magasins aussi beaucoup trop petits et trop bas, une cuisine mal disposée, un laboratoire où le distillateur étouffait de chaleur et pouvait à peine se retourner, quatre salles qui pouvaient ensemble contenir soixante lits, une seule chambre pour un seul chirurgien, une pharmacie misérable, un très-petit cabinet pour le directeur de cet hôpital, d'autres inconvéniens encore. Voilà comme était constitué l'établissement destiné aux malades, dans un pays où les maladies sont terribles, violentes, et presque toujours mortelles, où l'extrême danger auquel elles exposent, ne peut être compensé que par les secours, les soins et les prévoyances les mieux entendus.

Cet hôpital manquait de salles pour les officiers de la garnison, à plus forte raison pour la marine militaire et la marine marchande, qui viennent au Sénégal en relâche, ou pour y commercer.

Les logemens de la garnison ne sont pas meilleurs. Mal construits, trop resserrés, trop bas, ils sont aussi fort malsains.

Je dis ces vérités que je crois importantes, parce qu'en Afrique, ainsi qu'en Amérique, j'ai observé avec chagrin, que presque partout, les logemens des soldats et les hôpitaux, étaient mal construits, mal entendus, et très-contraires à la conservation des hommes.

En Afrique, ils sont au nombre des principales causes de leurs maladies, et quand ces maladies sont arrivées, les malades sont portés à des hôpitaux où ils sont aussi mal.

Privés des aisances, des secours, et surtout d'une colonne d'air suffisante qui contribueraient à leur rétablissement, ils périssent victimes de l'impéritie des médecins et des chirurgiens, de l'incommodité du logement, du défaut de soins, de la mauvaise qualité des remèdes, et souvent même de la mauvaise espèce de nourriture.

En vain les chefs du gouvernement du Sénégal réclamaient-ils contre les inconvéniens des établissemens principaux destinés au logement et à l'hôpital de la troupe ; ces réclamations étaient restées sans effet, et le système de parcimonie du ministère d'alors, pour tout ce qui regardait cette partie de l'Afrique, laissait les choses dans le même état.

Actuellement que le soldat français est devenu citoyen, que la France doit son intégrité, son agrandissement, sa puissance, sa considération et sa gloire, à ses généraux, à ses armées, à des soldats, qui, dans cette guerre de notre révolution, ont prouvé qu'avec des Français on peut tout oser tout entreprendre et tout exécuter, et dont l'activité, la patience, le courage et l'intrépidité, sont au dessus de tous les éloges.

Actuellement que la France est gouvernée par un chef qui, couvert de lauriers, gardera une mémoire reconnaissante de la valeur des guerriers qu'il a menés à la victoire, les considérations que je viens d'exposer, seront sans doute un objet principal de la sollicitude du gouvernement.

Le fort Saint-Louis du Sénégal.

Le fort Saint-Louis du Sénégal qui occupe à peu près le centre de l'île, et dont le tracé est aussi bizarre que mesquin, forme un carré, dont les côtés du Couchant et du Levant ont chacun trente-quatre toises de longueur, et ceux du Nord et du Sud trente-cinq toises.

Des espèces de bastions renforcent les angles de ce carré, mais ils sont si mal tracés, et d'une si petite capacité intérieure, qu'à peine y peut-on manœuvrer quelques pièces de campagne.

Le terre-plein est au niveau du premier étage des bâtimens qui entourent le développement intérieur de ce fort. Ses remparts sont établis sur de fortes poutres qui forment le plafond des magasins et des caves qui sont au dessous, et ils ne sont élevés que de treize pieds au dessus du terrain naturel.

Ce fort n'a d'ailleurs point de fossé, et l'on arrive sans obstacle jusqu'au pied de son escarpe ; il n'est bon que pour imposer aux naturels du pays et aux Maures, et loin de pouvoir résister à une attaque en règle, il serait pris d'assaut par des troupes résolues.

On pourrait, par quelques moyens de l'art, corriger un peu ses imperfections ; mais il serait impossible de le mettre en état de soutenir seulement une attaque en règle de quatre jours.

Si les affaires françaises devenaient assez importantes dans cette partie de l'Afrique, pour qu'il fût indispensable d'assurer l'île Saint-Louis du Sénégal, et les établissemens qui y seraient rassemblés, il serait convenable alors, de construire un autre fort à la pointe Sud de l'île.

On fabriquerait dans le pays les briques qu'emploierait cette construction, et par la facilité qu'on aurait de s'y procurer aussi de la chaux et des bois, les frais de ce nouveau fort ne seraient pas considérables.

Système de défense de la Barre et de l'île Saint-Louis du Sénégal.

Pendant les mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, la Barre n'est plus un obstacle si difficile à surmonter, et dans tous les tems, l'ennemi ne se laisse pas arrêter par des difficultés et des dangers qu'il a prévus.

Il est donc nécessaire d'ajouter d'autres obstacles à celui de la Barre.

La première défense de ce passage pourrait être établie par deux fortes redoutes qui flanqueraient la Barre ; elles seraient construites en bois, et armées de pièces de gros calibre, de l'attirail nécessaire pour tirer à boulets rouges<sup>78</sup> sur les vaisseaux qui s'approcheraient, de pièces de batailles pour tirer à mitraille sur les chaloupes qui tenteraient le passage ; enfin, de mortiers de la plus grande portée, pour envoyer des bombes au mouillage.

Un bâtiment propre à mettre en batterie vingt-quatre pièces de canon, serait mouillé sur ses ancres, intérieurement dans la rivière, à cent toises de la Barre, et disposé de manière, à y répandre tout son feu, et à battre à boulet et à mitraille, les petits bâtimens et les chaloupes qui exécuteraient le passage ; ces dispositions détruiraient vraisemblablement en grande partie les forces qui auraient tenté cette entreprise.

Si une partie de la petite armée de débarquement réussissait à pénétrer dans la rivière, les redoutes flanquantes de la Barre qui auraient été tracées et construites à cet effet, porteraient tout leur feu sur leurs faces de l'Est et du Nord, et continueraient le combat de concert avec le vaisseau armé, qui changerait de position ; une division de chaloupes canonnières, pourrait rendre encore plus meurtrier le combat contre la partie de la petite armée ennemie qui aurait réussi à pénétrer.

On pourrait former des défenses sur la rive gauche du fleuve, qui gêneraient les approches de l'îlet aux Anglais, qui peut contenir une grande redoute, laquelle batterait l'ennemi en tête, pendant près d'une demi-heure, en flanc quand il serait dans son travers, et en queue quand il l'aurait dépassée ; à peine sorti du feu de l'îlet, l'ennemi entrerait dans celui des batteries de la pointe méridionale de l'île Saint-Louis ; déjà réduit par les pertes qu'il aurait faites, fatigué d'un combat de trois heures, et de tous les dangers qu'il aurait traversés, il serait faible contre le fort que j'ai dit, qu'on pourrait construire à l'extrémité Sud de l'île.

Une batterie retranchée sur le mamelon de Guéthendar et la grande batterie de l'Est, suffiraient sans doute pour empêcher l'établissement au mouillage qu'occupa M. de Vaudreuil en 1779.

Mais les principaux efforts de résistance doivent se faire à la Barre ; c'est là que l'art du marin, et l'art de l'artilleur, doivent déployer toutes leurs ressources ; et le salut de l'établissement majeur du Sénégal dépendra toujours du courage des soldats, et d'un grand déploiement d'artillerie, et par conséquent de l'intelligence avec laquelle cette arme y sera disposée, employée et servie.

Attaque sur la partie du Nord de l'île.

On est loin d'avoir une certitude physique de la possibilité ou de l'impossibilité où serait l'ennemi, de parvenir et d'arriver sur l'île Saint-Louis du Sénégal par le Marigot des Maringouins, ou par le Cric, ou petit Marigot du bois de Griel.

On a eu tort sans doute de ne pas s'assurer d'une manière incontestable de ces faits assez importants, et une plus longue indifférence serait d'autant plus dangereuse, qu'elle pourrait tirer à la plus grande conséquence ; car, si l'événement prouvait, comme je le crois, que cette entreprise pourrait avoir du succès, surtout si elle était tentée à la fin de la mauvaise saison, l'ennemi arriverait par le Nord de la rivière sans trouver aucun obstacle.

Il conviendrait donc de ne pas négliger la défense du Nord de l'île, et d'opposer quelques difficultés au débarquement que l'ennemi pourrait vouloir y tenter.

Observations sur les troupes destinées au service du Sénégal.

À l'époque où j'étais en Afrique, la France entretenait, pour le service du gouvernement du Sénégal et de toutes ses dépendances, un corps de troupes sous la dénomination de bataillon d'Afrique.

Ce bataillon, composé de quatre compagnies, dont la formation était semblable à celle des troupes de terre, était fort insuffisant pour le service dont il était chargé ; il le serait bien plus, si le gouvernement du Sénégal prenait toute l'importance dont il est susceptible. Ce n'est pas ici qu'il convient d'examiner la force qu'il faudra lui donner : mais j'observerai que dans tous les cas, puisque l'artillerie sera toujours l'arme la plus efficace pour la défense de toutes les parties de ce gouvernement, il importe que les soldats chargés de cette défense soient bons canonniers et bombardiers, et il paraît que la justesse et la sûreté du tir, et l'activité et la vivacité dans le service des batteries, doivent être les objets principaux et habituels de l'instruction de ces troupes.

Dans aucune circonstance, dans aucune occasion, elles ne peuvent être dans le cas de parader et de manœuvrer ; c'est une infanterie propre au service du canon, des corps francs d'artilleurs, qu'on doit charger de la défense du gouvernement du Sénégal.

Il faudra y multiplier aussi les ouvriers de différens métiers, comme forgerons, charpentiers, maçons, briquetiers, pompiers, peintres en grosse peinture, serruriers, ferblantiers, et des hommes sachant écrire et en état de servir à la conduite des travaux de toute espèce ; avec une semblable composition, on pourra faire beaucoup pendant la paix ; et le service n'en sera que mieux fait pendant la guerre.

Eau de l'île St-Louis du Sénégal.

L'eau de l'île du Sénégal est saumâtre, on la puise dans des trous que journellement on ouvre dans le sable ; elle est reconnue pour mauvaise, et on lui attribue en grande partie les maladies des soldats ; on remédie à ce mal par l'usage des pierres à filtrer, que l'île de Ténériffe fournira en aussi grand nombre qu'on voudra ; ce moyen de purifier l'eau est éprouvé, et c'est celui qui, de préférence, doit être employé.

On pourrait aussi former des citernes, ou envoyer chaque jour un bateau à la grande terre, pour en rapporter de l'eau fraîche.

Il est très-essentiel, dans ces contrées brûlantes, de défendre aux soldats l'usage mortel des liqueurs spiritueuses, et on doit tenir la main à les en faire abstenir, et à plus forte raison, interdire à ceux qui seront chargés de fournir et de surveiller la subsistance de ces troupes, la faculté de comprendre cette liqueur fermentée dans la ration journalière des soldats.

Je vais donner ici la ration d'un soldat anglais pendant que l'Angleterre possédait le commerce du Sénégal.

Cette note est tirée d'un livret-registre officiel, qui est un modèle de prévoyance et de prudence.

Cette ration était composée d'une livre de bon bœuf par homme, par jour ; d'une livre un quart de pain frais, et de bonne qualité ; de six onces de bon beurre par semaine ; d'une chopine de vin de Ténériffe par jour, de sel et de poivre.

On lit dans le livret-registre, dont cette note est tirée, et dont j'ai l'original en anglais, la note suivante : « On a représenté aux lords-commissaires de la trésorerie, que l'usage du vin rouge de Bordeaux, employé comme remède dans les hôpitaux, était salutaire pour la guérison des dyssenteries et de quelques autres maladies causées par le climat. Les lords ont contracté avec un entrepreneur général des vivres, pour fournir du vin de Bordeaux au lieu de vin de Ténériffe, aux soldats dont les maladies l'exigeront. »

Les tableaux de mortalité des troupes employées en Afrique, peuvent prouver qu'on ne saurait trop mettre de soin et d'importance à leur conservation. Il ne faut surtout pas abandonner, ni leur subsistance, ni les hôpitaux, à une compagnie qui veut, par caractère, gagner sur tout ce qu'elle fournit, qui calcule même les bénéfices qu'elle peut faire sur des denrées avariées, sur des remèdes qui ont perdu toute leur vertu, et qu'elle acquiert à vil prix ; qui fournira des beurres échauffés, des vinaigres gâtés, des farines altérées, du mauvais riz, des vins faibles ou composés, par-là malfaisans ; des huiles et des lards rances, des sucres de la moindre espèce, et enfin les remèdes mêmes qui sont destinés à écarter les maladies, à repousser la mort, à rappeler à la vie, sont entre les mains d'une compagnie qui vend sans concurrence, des spéculations odieuses et criminelles.

J'ai insisté avec affectation sur ces observations, parce que je connais le mal qu'a fait la compagnie exclusive du Sénégal.

Une ame loyale et franche ne pouvait que s'en indigner, et je désire que ce que je viens de dire, préserve des contrées qui peuvent devenir très-précieuses pour la France, des horribles abus dont je les ai vues accablées.

Remarques relatives aux travaux des constructions en maçonnerie et en charpente.

La mention que je vais faire des moyens de construction en maçonnerie et en charpente, est placée ici dans l'intention d'aider le gouvernement et le commerce, à former de premiers aperçus, des dépenses que pourront occasionner de nouveaux établissemens dans cette partie de l'Afrique.

Toutes les maçonneries de l'île Saint-Louis du Sénégal sont en briques, cuites simplement au soleil pour les constructions très-communes, et cuites au four pour les constructions qui doivent durer.

Les dimensions ordinaires des briques employées en 1786 étaient de huit pouces de longueur, sur quatre pouces de largeur, et deux pouces d'épaisseur.

Leur forme n'était pas absolument régulière ; leur fabrication était très-mauvaise, et leur matière si facile à s'émietter, qu'il fallait toujours en rejeter un grand nombre, et qu'il est résulté de plusieurs expériences que j'ai faites sur leur déchet, qu'une toise cube de maçonnerie en briques du Sénégal, consommait communément cinq mille briques.

Quand on voudra y perfectionner cette matière essentielle aux constructions solides, cela sera très-facile, et j'étais déjà parvenu à l'améliorer.

La bonne terre à brique ne manque pas dans les environs de l'île Saint-Louis ; elle abonde dans celle de Sorr, et dans celle de Thiong, qui en sont les plus voisines ; et quand on voudra en tirer de l'intérieur de l'île de Biffèche, et de l'intérieur des terres voisines de l'embouchure du fleuve, on s'en procurera en

profusion ; il ne s'agira que de faire subir à cette terre une première manipulation, pour la purger de quelques matières hétérogènes qui s'y trouvent mêlées.

Je proposai de former une briqueterie dans l'île de Thiong, qui me paraissait la plus convenable pour cet établissement ; bientôt on aurait formé des ouvriers nègres exercés à cette fabrication ; mais la pénurie des fonds était alors l'obstacle général.

En 1786, on payait le millier de briques sur le pied de quatre barres : la barre était une monnaie idéale qui représentait cinq francs en argent.

On peut établir qu'en général, il ne faut attendre des ouvriers nègres du Sénégal, employés aux constructions de maçonnerie, que la moitié du travail des bons ouvriers de ce genre en France ; et j'ai observé, que tandis que le bon ouvrier français construit en France sa toise cube en quatre jours, il faudra au Nègre huit jours pour exécuter le même travail en Afrique.

Les frais de trois toises cubes de maçonnerie en briques, fabriquées dans le pays, étaient en 1787 comme il suit :

|                                                                          |        |
|--------------------------------------------------------------------------|--------|
| Trois maçons, à huit journées chacun, à 1 franc la journée               | 24 fr. |
| Deux aides-maçons, à huit journées chacun, à dix sols la journée         | 8      |
| Deux manœuvres au mortier, à huit journées chacun, à dix sols la journée | 8      |
| Cinquante-six rations pour cinquante-six journées, à 1 franc la ration   | 56     |
| Total des frais de main-d'œuvre                                          | 96 fr. |

La barrique de chaux faite avec des coquilles d'huîtres, coûtait, rendue dans l'île Saint-Louis du Sénégal, une barre, ou cinq francs.

Les bancs de ces coquilles fossiles sont abondans dans les environs de l'île, et la chaux qui en provient, est d'une très-bonne qualité ; mais celle de l'eau diminue la bonté du mortier, et cette manipulation doit aussi être perfectionnée.

La barrique de chaux contenait quatre pieds cubes, et la toise cube de maçonnerie en employait treize barriques.

*Récapitulation des frais de trois toises cubes de maçonnerie  
en briques du Sénégal suivant les expériences faites en 1786 et 1787.*

|                                                 |         |
|-------------------------------------------------|---------|
| Quinze mille briques, à vingt francs le millier | 300 fr. |
| Trente-neuf barriques de chaux.                 | 195     |
| Main-d'œuvre                                    | 96      |
| Faux-frais                                      | 12      |
| Total                                           | 603 fr. |

Les frais d'une toise cube de cette maçonnerie solide, peuvent donc être évalués à-peu-près à deux cents francs. Mais comme au lieu de payer en argent, l'usage était alors de payer les barres, en nature de marchandises, et que la valeur moyenne d'une barre en nature, composée, ou de poudre à tirer, ou de pattes de fer, ou d'écarlate, ou de véroterie, ou enfin de tout autre objet de marchandises, ne se portait en valeur réelle d'argent, qu'à deux francs et dix sols tout au plus, et qu'il est intéressant de maintenir

cet usage, économique pour le trésor public, il résultera que si l'on paie la toise cube de maçonnerie en barres en nature, elle ne coûtera de valeur réelle en argent, que cent francs.

Les forêts voisines de l'île Saint-Louis, fourniront abondamment tous les bois de construction, qui n'exigeront pas plus de dix-huit pieds de longueur, et plus de quatre pouces d'équarrissage. Les bois d'une plus longue portée, et qui devront avoir de plus fortes dimensions, pourront être tirés des forêts plus éloignées, soit des contrées arrosées par le Sénégal, soit de celles arrosées par la Gambra ; et ces bois propres aux constructions solides, ne coûteront pas le tiers de ce qu'ils coûteraient, si on les faisait arriver d'Europe, dont on sera forcé de tirer seulement les madriers de chêne et de sapin. Je ne m'étendrai pas davantage sur ces détails d'économie.

---



## CHAPITRE V.

*Observations générales sur le fleuve Sénégal, sur quelques circonstances de son développement entre la Barre et la cataracte du rocher Felow, et quelques notes plus particulières sur la partie de ce fleuve, comprise entre l'île Saint-Louis et le fort de Podhor.*

---

### OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE FLEUVE SÉNÉGAL.

LE développement du cours du Sénégal, depuis son embouchure, jusqu'à la cataracte du rocher Felow, est de près de deux cents quatre-vingts lieues, quoique la distance en ligne directe, entre cette cataracte, terme de la navigation des Français vers l'intérieur de l'Afrique, et la Barre, ne soit que de cent soixante lieues ; mais aucun fleuve du monde n'est peut-être sujet, à autant de détours, à autant de repliemens, à autant de circonvolutions que le Sénégal.

À partir du rocher Felow, jusqu'à la mer, tout prouve qu'il se plaît à s'égarer dans des contrées, dont la pente générale est fort douce, et tout indique que la partie de l'Afrique, renfermée entre le huitième degré de longitude orientale de l'île de Fer et l'Océan atlantique, et entre le douzième et le dix-huitième degré de latitude boréale, est une terre très-basse, et que l'inclinaison de son plan de niveau est presque insensible.

Les eaux du Sénégal, coulant sur cette terre généralement sablonneuse, légère et presque horizontale, se trouvent abandonnées à tous les mouvemens des terrains qu'elles parcourent, et à tous les caprices des moindres circonstances locales.

Une forêt plus épaisse et dont la masse est plus solide, un banc de roches, un tuf plus tenace et plus dur, une veine de terre plus compacte, changent brusquement la direction de ces eaux, et les déterminent suivant des lignes si bizarres, que le fleuve semble à tout instant vouloir rétrograder vers sa source.

Nul autre que lui peut-être, n'est aussi souvent sujet à des détours plus inattendus, et à de plus nombreuses circonvolutions ; il se replie tellement et si souvent sur lui-même, des parties de son cours prennent si fréquemment des directions absolument opposées au but où il doit arriver, que dans la navigation de ce fleuve, soit qu'on chemine à la voile, soit qu'on chemine à la cordelle, ce qui est plus ordinaire, les bateaux sont sans cesse forcés de changer de bord ; les bâtimens du même convoi paraissent faire leur route en sens contraire ; et dans plusieurs circonstances, il arrive que quarante-huit heures se sont passées à suivre les contours d'une presque île, dont la gorge n'est quelquefois qu'une langue de terre de vingt toises de largeur, et qu'après deux journées entières de marche, on se retrouve presque au même point du méridien qu'on venait de quitter.

Difficultés du trajet de l'île St-Louis à Galam, en remontant le fleuve Sénégal.

Cette navigation tortueuse augmente de plus de cent lieues le trajet de l'île Saint-Louis à Galam, et ce voyage qui, en remontant le Sénégal, ne peut avoir lieu que pendant la durée de la saison des pluies, parce que cette saison est celle des hautes-eaux du fleuve, a toujours été regardé comme si dangereux pour la santé et même pour la vie, qu'il est comme accrédité dans cette partie de l'Afrique, qu'un tiers des Européens qui l'exécutent, y succombent ordinairement.

Effectivement, les détours et les circuits si fréquens du Sénégal, ses plis et ses replis si multipliés, ne sont encore qu'une faible partie des inconvénients de ce trajet.

Des bancs de sable et des bancs de roche, qui traversent le lit du fleuve ; des arbres énormes, de grands morceaux de terre, que ses eaux détachent, entraînent et charient ; des avaries causées par ces rencontres inévitables ; des ouragans et des orages qui se succèdent, et dont les intervalles sont des calmes plats ; une atmosphère bouillante, qui, quand elle n'est pas violemment agitée, est tout-à-fait stagnante, et dont le poids est accablant ; des embarras inopinés, qui sont dus surtout à l'insouciance et à l'imprévoyance des Nègres qui composent les équipages des bateaux ; des pourparlers, des négociations interminables, avec les princes et les chefs des territoires que l'on parcourt ; les émanations malfaisantes, des fleurs de certains arbres, qui sont en grand nombre sur les bords de ce fleuve, qui répandent une odeur agréable, mais qui causent des maux de tête affreux, multiplient encore les lenteurs, les dégoûts, et les dangers de cette longue navigation, qui, par un accord d'un certain nombre de précautions et de mesures qui sont possibles et praticables, et qui dépendent du gouvernement, devenant moins lente et plus facile et plus commode, serait délivrée de la plus grande partie des causes des terribles maladies, dont étaient assaillis jusqu'à présent beaucoup de ceux qui entreprenaient ce voyage.

Beauté et variété des sites, et richesses du règne végétal et du règne animal, sur les bords de ce fleuve.

Rendue plus commode, plus facile et moins périlleuse, la traversée de l'île Saint-Louis du Sénégal à Galam, deviendrait un rare mélange d'étonnemens, de plaisirs et même d'enchantemens, et l'un des voyages les plus curieux et les plus intéressans qu'on puisse exécuter ; car sur ces longs et nombreux contours du Sénégal, la nature prodigue avec une incroyable profusion, les richesses les plus variées, de la plus magnifique végétation, et ce que le règne animal offre de plus singulier, de plus agréable et de plus étonnant.

Quelques-uns des sites qu'on rencontre, étalent les attraits et les grâces d'une nature virginale ; dans d'autres, on admire ce que l'âge de sa plus grande force, peut avoir de plus imposant et de plus auguste, et d'antiques forêts, dont les arbres ont une grosseur et une élévation qui attestent leur grand âge, excitent une admiration mêlée de respect ; et ces prodigieux végétaux encore verts, encore beaux, après une vie de tant de siècles, semblent vouloir nous apprendre, que dans ces contrées solitaires et fertiles, la nature vit toujours et ne vieillit jamais.

Dans toutes les parties où les eaux du fleuve sont moins profondes, on voit en grand nombre des caymans et des hippopotames dans des dimensions véritablement énormes.

Les rivages sont les théâtres des jeux bizarres et ridicules d'une foule de singes de diverses espèces, ou des plaisirs innocens des Antilopes, des Gazelles, des Chevrotains, et de bien d'autres animaux

encore, dont les mœurs, sont aimables et naïves ; les arbres sont couverts d'oiseaux, dont les couleurs ou brillantes ou rares, charment la vue, et captivent l'attention.

Les lions, les léopards, les hyennes, les chacals, les sangliers, peuplent ces sombres et vastes forêts, et offrent souvent les terribles spectacles de leurs fureurs et de leurs combats atroces et sanglans.

#### L'éléphant.

Entouré de l'immense quantité de tous ces animaux, dont les formes, les couleurs, les grandeurs, sont aussi variées, que leurs habitudes, leurs mœurs et leurs caractères, sont différens, vit l'estimable et paisible éléphant.

Par sa grandeur, par son courage et par sa force, il est respecté et redouté de tous les monstres les plus méchants et les plus formidables ; mais n'abusant jamais de sa supériorité, et ne voulant être le tyran de personne, les espèces les plus faibles et les plus timides l'approchent et l'environnent, avec cette confiance qu'inspirent la bienveillance et la bonté.

On voit souvent sur les bords du Sénégal des troupes de quarante et de cinquante éléphants réunis, qui semblent ne former qu'une seule et même famille, parmi laquelle règne le plus parfait accord, et l'on croit y reconnaître du respect et de la vénération pour les anciens, des égards et des affections réciproques, et toute l'indulgence et la tendresse qu'on doit à la jeunesse et à l'enfance.

Un mémoire sur le voyage de Galam, qui m'a été donné par M. de Repentigny, quatre journaux qui m'ont été communiqués par MM. d'Erneville, capitaine au bataillon d'Afrique, et l'Amiral, négociant, qui, tous deux, avaient en 1786 exécuté pour la seconde fois ces pénibles traversées ; l'accord de ce mémoire et de ces journaux, avec les autres renseignemens que j'ai réunis, m'autorisent à assurer que ce qu'on vient de lire est conforme à la vérité.

Mais jusqu'à présent, le voyageur, qui par le fleuve, se rendait à Galam, ne pouvait s'abandonner aux charmes de tant d'objets étonnans et nouveaux ; affligé des lenteurs, des inconvéniens, des difficultés d'une navigation si pénible et si longue, privé de tout ce qui pouvait la rendre plus commode, accablé d'une chaleur brûlante, préoccupé du danger des maladies putrides et malignes dont il était menacé, l'impatience, l'inquiétude, et encore les spéculations qui lui avaient fait entreprendre ce voyage, absorbaient presque toutes les facultés de son esprit et de son ame.

Ce ne sera donc que quand des précautions, des mesures et des arrangemens mieux concertés, pour rendre cette traversée moins longue, moins dangereuse et plus agréable, seront les objets de la sollicitude du gouvernement, que la physique, l'histoire naturelle, la géographie, l'industrie nationale, et même la philosophie, et la philanthropie raisonnable, pourront profiter, avec avantage, de la possession indépendante et exclusive d'un des plus grands fleuves du monde, qui parcourt une immense étendue de régions riches, fertiles et peuplées, que nous pourrions pour ainsi dire appeler toutes neuves, et qui offrent à chaque pas des objets très-intéressans à la curiosité et à l'observation,

De ce que je viens de dire du fleuve Sénégal, on présumera qu'il reste beaucoup à en dire encore. Je ne puis présenter qu'une faible esquisse d'un tableau, qui, traité dans tous ses détails, formerait seul un ouvrage très-considérable, et bien au delà des limites qu'il m'a fallu donner à ce livre : forcé de me tenir renfermé dans les engagemens que j'ai pris, je vais faire connaître le commerce de la gomme, et les

Maures qui nous vendent cette précieuse marchandise, devenue si nécessaire à l'Europe, et l'un des objets notables du commerce du Sénégal.

#### Marchés de la gomme.

Les principaux marchés de la gomme se tiennent aux Escales du Désert et de Podhor, situées toutes deux sur les bords de ce fleuve.

#### Traversée de l'île Saint-Louis à l'Escale du Désert.

À cause de ses détours si nombreux, la traversée de l'île Saint-Louis à l'Escale du Désert, est de plus de trente lieues, tandis qu'en ligne directe, ces deux points ne sont éloignés que de vingt lieues ; mais on a vu que le Sénégal ne suit sa route qu'en serpentant ; et il résulte de cette disposition à s'égarer sans cesse, qu'il ne parcourt jamais cinq lieues en ligne droite ; qu'il se partage souvent en plusieurs bras, et qu'il forme un grand nombre d'îles dont quelques-unes sont d'une grandeur remarquable.

#### Îles favorables aux essais de culture libre.

Je ne ferai mention que de celles qui seraient favorables à ces essais de culture libres, dont j'ai parié dans le premier chapitre de ce livre.

Entre la Barre du Sénégal et l'Escale du Désert, à l'Orient du grand cours du fleuve, on distingue d'abord les îles de Sorr, de Guyagou, de Douroumou, qui forment ensemble une surface de dix lieues carrées.

On arrive ensuite à l'île de Biffèche, qui a vingt-quatre lieues d'étendue du Sud au Nord, et cinq lieues de largeur moyenne de l'Est à l'Ouest. Cette grande île est traversée par deux cours d'eau, dont l'un porte le nom de Marigot de Gios, l'autre celui de Marigot de Beguio ; ils dérivent tous deux du bras du fleuve, qui porte le nom de Saguerai, et qui forme la limite orientale de l'île de Biffèche, dont la surface est de cent vingt lieues carrées, et dont la pointe méridionale n'est éloignée de l'île Saint-Louis que de deux lieues.

Sur la rive droite du grand cours du fleuve, se trouvent situées l'île de Thiong, l'île-au-Bois, l'île de Griel, l'île aux Gazelles, qui ont ensemble quatorze lieues de longueur sur une largeur moyenne de deux lieues, ce qui forme une surface de vingt-huit lieues carrées ; la pointe méridionale de l'île de Thiong se trouve aussi à une très-petite distance de l'île Saint-Louis.

La métropole du gouvernement du Sénégal a donc à sa disposition des îles assez voisines, pour que sa surveillance et sa protection agissent immédiatement et facilement sur elles, qui forment ensemble une surface de cent cinquante-huit lieues carrées, qui sont fertiles et peuplées, qui s'offrent aux premiers essais des cultures qu'on voudra tenter, et dont les habitans seront d'autant plus disposés à concourir à ces entreprises que par elles, leurs relations avec nous seront plus fréquentes, leurs liaisons plus étroites, et que par les mesures indispensables de protection qu'elles exigeront, ils se trouveront délivrés des insultes et des pillages des Maures, dont ils sont incessamment les objets et les victimes.

#### Détail sur le Marigot des Maringouins.

Avant d'arriver au Désert, il faut parler du Marigot des Maringouins qui porte ce nom, à cause du nombre immense de ces mouchérons incommodes dont il est infesté.

Ce Marigot est une dérivation du fleuve, qui va aboutir à la mer, à un village nommé Inguyagher. Sa longueur est de trois lieues ; son canal est profond, il peut porter des bateaux de soixante tonneaux ; la haute-mer y entre et le remplit tout entier ; ses bords sont couverts de mangliers<sup>79</sup>, et il est éloigné de seize lieues de l'île Saint-Louis, de douze lieues de l'Escale du Désert, et de six lieues de l'île de Sérinpalé, qui est située au point, où le fleuve n'étant plus éloigné que de deux lieues de la mer, se détourne brusquement de sa direction générale et constante de l'Est à l'Ouest, et en prend une nouvelle du Nord au Sud, jusqu'à son embouchure, suivant presque parallèlement les bords de l'Océan, dont il n'est plus séparé que par une langue de sable, dont la largeur diminue de plus en plus, jusqu'à la Barre.

C'est une circonstance bien singulière et bien remarquable du fleuve Sénégal, que cette répugnance si constante à réunir ses eaux à celles de la mer, où il paraît enfin ne se verser que malgré lui, puisque l'ouverture par laquelle il s'y perd, au lieu d'être comme celle de tous les fleuves dans la direction de la dernière partie de son cours, se trouve sur un de ses bords, et que la ligne du milieu de son embouchure est perpendiculaire à sa dernière direction.

Quelques personnes ont voulu penser, que le Marigot des Maringouins a dû être jadis l'embouchure du Sénégal ; c'est un préjugé que ne peuvent partager ceux qui ont une connaissance des lieux ; la direction de ce Marigot se porte sensiblement vers le Nord-Ouest ; sa profondeur n'est pas comparable à celle du fleuve près de la Barre, et cette dérivation ne doit être regardée que comme un de ces accidents bizarres, si prodigieusement multipliés sur toute l'étendue du développement de son cours, depuis le rocher Felow jusqu'à la mer.

Le lit du Sénégal, depuis l'île de Sérinpalé jusqu'à la Barre, est le long travail d'une grande suite de siècles, et il est vraisemblable, que quand cette partie de l'Afrique occidentale sera mieux observée, mieux étudiée ; quand elle deviendra le sujet de l'attention et des recherches des savans, tant de points d'incertitude et de controverse qu'elle nous présente si souvent, se trouveront enfin déterminés.

#### L'Escale du Désert.

Le désert où se tient un des grands marchés de la gomme, est situé sur les bords du Sénégal ; et c'est à cette Escale où les Maures-Trarshaz viennent porter la gomme<sup>80</sup> de la forêt de Sahel, qui en est éloignée de vingt-huit à trente lieues.

Le fort et le village de Podhor, l'Escale du Cok et le Terrier-Rouge, sont les lieux où se rassemblent les récoltes des gommiers des forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, exploitées par les Maures, Brachknaz<sup>81</sup> et les Maures-Ouled-El-Haghi ou Darmanko, et éloignées des bords septentrionaux du Sénégal de la distance de trente à quarante lieues.

La distance de l'Escale du Désert au fort de Podhor est en ligne directe de vingt-sept lieues ; en suivant les contours du fleuve elle est de près de quarante lieues ; et ce qui prouve l'extrême rabaissement des terres entre Podhor et la mer, c'est que près du fort, le flux est encore sensible.

#### Fort de Podhor.

Il serait superflu d'entrer ici dans les détails du tracé et de la construction des défenses et des bâtimens du fort de Podhor, qui réunissent, au suprême degré, toutes les imperfections, et dont la situation même a été très-mal déterminée ; l'objet de ce fort, où l'on tenait une petite garnison de quarante hommes, est de protéger la traite de la gomme, d'entretenir nos liaisons avec les tribus des Maures-Brachknaz et Ouled-El-Haghi Darmanko, et d'imposer au Siratick, roi des Foulhas Peuls.

En 1786, ce fort qui tombait en ruines, aurait exigé de grandes réparations ; mais il serait sage de le reconstruire dans une autre place, et suivant un autre plan. Cet établissement est d'ailleurs indispensable.

Les circonstances les plus remarquables du cours du Sénégal, entre le Désert et Podhor, c'est que dans cet intervalle, il reçoit les eaux des Marigots et des lacs de Paniéfoule et de Cayar, dont les premiers sont situés sur sa rive gauche, et les seconds sur sa rive droite.

---

## CHAPITRE VI.

### DU COMMERCE DE LA GOMME DITE DU SÉNÉGAL.

*Ce que c'est que la gomme et son usage dans le commerce ; la gomme du Sénégal est la meilleure de toutes les gommes connues. Du gommier, description de cet arbre ; ce sont trois tribus maures qui habitent les parties méridionales du Zaarba, qui nous vendent la gomme sur les bords du Sénégal ; ils la recueillent dans trois forêts d'acacia-gommiers situées dans le grand désert de Barbarie, à trente ou quarante lieues de la rive droite du Sénégal : ces trois forêts portent le nom de Sabel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar ; la forêt de Sabel est exploitée par la tribu des Trarshaz, celle d'Al-Fatack par la tribu des Brachknaz ; celle d'El-Hiebar par la tribu des Ouled-El-Aghi Darmanko. Comment et dans quel tems les Maures récoltent la gomme. Les trois forêts produisaient en 1786 et 1787, une récolte de plus d'un million de litres de gomme, dont une partie passait entre les mains des Anglais par Arguin et par le Grand et le Petit-Portendick. Conduite des Anglais à l'égard des Maures, pendant qu'ils étaient maîtres du Sénégal. Nous n'avons pas été aussi habiles et aussi sages que les Anglais. Le commerce peut extraire un million de litres de gomme de plus, des contrées qu'arrose le Sénégal. À quel prix les Maures vendent la gomme, et quels peuvent être les profits du commerce sur cette marchandise ? La gomme du Sénégal est une nourriture très-substantielle et très-saine. Le gouvernement doit employer une sorte de politique pour s'attacher les Maures qui fréquentent le Sénégal. Divisions et haines invétérées entre la tribu des Trarshaz, et celles des Brachknaz, et des Darmanko. Guerre entre ces tribus en 1786. Victoire remportée par les Brachknaz sur les Trarshaz, et mort d'Hilly-Koury, roi des Trarshaz,*

---

DEPUIS l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, et de la traite des Noirs par les Français en Afrique, la gomme connue dans le commerce sous le nom de gomme du Sénégal, est un des objets principaux, et même la denrée la plus précieuse que le Sénégal puisse offrir au commerce de la France.

On a déjà vu que la jouissance exclusive de toute la navigation de ce fleuve, en donnant aux Français seuls le droit d'y entrer, de le remonter aussi loin que les difficultés locales pourront le permettre, d'y former tous les établissemens qui leur seront convenables, d'y commercer librement et tranquillement, assure aux entreprises qu'ils voudront y tenter, à tout ce qu'ils voudront y faire, à l'étendue qu'ils voudront donner à leurs relations vers le centre de l'Afrique, l'avantage d'être ignorés des nations rivales, de n'éprouver de leur part aucune contradiction, de mettre le commerce d'un des grands fleuves du monde à l'abri de l'audacieuse avidité des interlopes<sup>82</sup> ; et à l'égard du commerce de la gomme, ce fleuve leur donne aussi la faculté de tirer des contrées qu'il parcourt, une quantité de gomme assez considérable pour en fournir abondamment tous les marchés de l'Europe.

Ce que c'est que la gomme, et de son usage dans le commerce.

La gomme est un suc végétal concret, qui suinte par les gerçures de l'écorce de certains arbres, soit naturellement, soit par incision, et qui s'endurcit ensuite.

Cette matière employée dans plusieurs métiers, indispensable dans presque toutes les teintures et toutes les fabriques de toiles peintes, qui entre dans l'apprêt des soieries, des rubans, des linons, des gazes, des batistes et des chapeaux, dont on se sert aussi dans les préparations de la médecine et dans celles des confiseurs, dont la peinture fait usage, ainsi que la dorure, qui sert encore dans beaucoup d'autres occasions, et qui, à tant d'utilité, joint aussi le précieux avantage d'être une nourriture saine et très-substantielle, n'était autrefois exportée que de l'Arabie, et par l'Égypte, arrivait à Marseille.

Quand les Européens commencèrent à fréquenter Arguin, Portendick et le Sénégal, les Maures durent sans doute leur offrir la gomme ; mais alors celle d'Arabie avait seule la vogue, et ce ne fut que dans les commencemens du dix-septième siècle que les Hollandais firent connaître celle du Sénégal à l'Europe.

Enfin les Français, devenus les maîtres de ce fleuve, et des mouillages d'Arguin et de Portendick, ne tardèrent pas à savoir, que dans les parties méridionales du grand désert du Zaarha, voisines du Sénégal, dans des contrées sablonneuses et incultes, existaient trois forêts considérables d'arbres à gomme. Ils firent visiter et reconnaître les lieux où ces forêts se trouvaient situées ; les forêts elles-mêmes furent observées et examinées ; on sut que leurs distances se trouvaient assez rapprochées des bords septentrionaux du fleuve et des mouillages d'Arguin et de Portendick, pour que le transport de cette denrée pût se faire aisément ; on se procura de la gomme ; on fit des essais de cette matière, qui prouvèrent que la gomme du Sénégal pouvait au moins entrer en concurrence avec les meilleures gommés arabiques ; les Français spéculèrent sur cette marchandise et la mirent en faveur.

La gomme du Sénégal est la meilleure de toutes les gommés connues.

Dans la dernière moitié du dernier siècle, les commerçans de Bordeaux et de Nantes firent de nouvelles épreuves comparatives sur la gomme du Sénégal ; il fut prouvé qu'elle était bien supérieure à toutes les gommés de l'Orient, même à celle d'Arabie ; qu'elle était à la fois plus mucilagineuse et plus gommante, que dans quelques arts et métiers, et dans plusieurs opérations, aucune autre gomme ne pouvait la suppléer, et qu'elle avait des qualités essentielles, qui devaient lui assurer une préférence exclusive.

Ces épreuves furent rendues publiques, elles accréditèrent la gomme récoltée par les Maures du Zaarha, et vendue par eux à nos comptoirs du Sénégal, cette gomme prit de la vogue, et enfin depuis trente ans elle est généralement recherchée.

C'est à peu près à la même époque, qu'une sorte de bon goût et même de luxe, se sont répandus dans tous les ordres de la société par-tout se sont multipliées les manufactures de soieries, de gazes, de linons et de toiles peintes ; toutes ces fabriques ont employé la gomme : le débit de cette matière est devenu très-considérable, et c'est actuellement un article important dans le commerce.

On verra que le Sénégal peut verser en Europe, la quantité de près de deux millions de livres de cette marchandise, qui emploieront des capitaux, des navires, des matelots et autres gens de mer, pour l'acquérir et la porter en France, qui, au prix moyen de trente-cinq sols la livre, produiront une vente de trois millions cinq cents mille livres, et un bénéfice de près de trois millions.

On ne devait pas dédaigner une branche de commerce aussi importante ; elle fut cependant vendue en 1783, à une compagnie dont le moindre vice était d'être sans lumières. Cette branche précieuse d'un

commerce avantageux se sécha et dépérit entre les mains inhabiles qui s'en étaient emparé ; et les Anglais, qui se sont sans cesse enrichis de nos négligences, ont su, quoiqu'exclus du Sénégal, se procurer trop longtems par Arguin et par Portendick, presque'autant de gomme que nous en recevions aux comptoirs du fleuve ; et en 1787, et jusqu'à la révolution, ils avaient même attiré à eux, presque la totalité de cette marchandise, que les mesures les plus simples devaient faire arriver entièrement dans nos mains.

L'intérêt public qui ne permet pas de dissimuler ces erreurs et ces fautes, m'a déterminé à en parler, et à entrer dans des détails qui se trouvaient naturellement liés à l'histoire d'un commerce, qu'il m'a paru avantageux de faire connaître dans tous ses rapports.

Je ne rappellerai pas tous les évènements qu'il a occasionnés ; il a excité les désirs de toutes les nations commerçantes de l'Europe, plusieurs d'elles se sont, à différentes époques, établies à Arguin et à Portendick, dans l'espoir d'y attirer la gomme.

Tous ces établissemens successifs ont coûté des sommes considérables, et n'ont eu que de médiocres succès et de courtes durées, parce que tous les inconvéniens d'une côte difficile et dangereuse, d'une sûreté que la perfidie des Maures rendra toujours très-équivoque et très-précaire, et les hasards de la guerre, se sont dans tous les tems réunis pour compromettre et anéantir ces comptoirs ; parce que le chemin naturel de la gomme du Zaarha, doit la mener sur les bords du Sénégal, que les maîtres de ce fleuve l'y attireront toujours, et même en totalité, si leur conduite est ferme, politique et raisonnable.

Les Anglais, jusqu'à présent nos maîtres en industrie et en commerce, ont possédé le Sénégal pendant tout l'intervalle du tems qui s'est écoulé de 1760 à 1779. Ils avaient bien compris l'avantage que la possession exclusive de ce fleuve leur donnait pour la traite de la gomme, et du jour même où ils y étaient entrés, ils avaient interdit à tous leurs navires la fréquentation d'Arguin et de Portendick, pour ne donner lieu à aucune diversion dans le rassemblement d'une marchandise, qui naturellement devait arriver aux comptoirs du Sénégal.

#### De l'Acacia-gommier du Sénégal.

L'arbre qui donne la gomme connue dans le commerce, sous le nom de gomme du Sénégal, appartient au genre des acacias, et porte parmi les Maures et les Nègres voisins du fleuve, le nom d'Uereck, quand il produit de la gomme blanche et de Nébueb, quand il produit de la gomme rouge.

Ces deux espèces d'acacia-gommiers, sont les plus répandues, et se sont infiniment propagées dans les sables blancs et mobiles qui forment le sol des contrées qui bordent la mer, depuis le cap Blanc de Barbarie, jusqu'au cap Verd, et dans celles qui sont situées au Nord du cours du Sénégal, depuis Galam jusqu'au comptoir dit le Désert.

Plusieurs autres espèces de gommiers y existent aussi ; mais l'uereck et le nébueb, sont à la fois les plus précieuses, celles qui se sont le plus multipliées, et dont sont principalement composées trois grandes forêts de gommiers, connus sous les noms de Sahel, d'Al-Fatack, et d'El-Hiebar, et qui sont situées vers les extrémités méridionales du Zaarha, ou grand désert de Barbarie, à une distance presque'égale des bords du Sénégal et de la mer.

Le gommier uereck se trouve aussi fort répandu aux environs du fort St-Louis du Sénégal, et sur les bords méridionaux de cette rivière jusqu'à Podhor. J'en ai vu dans les îles de Sorr, de Thiong et dans l'île au-Bois, ils n'y sont pas rassemblés, mais dispersés ça et là.

L'arbre gommier du Sénégal n'a, en général, que de dix-huit à vingt pieds de haut, et sa grosseur commune ne passe guères trois pieds de tour ; tels sont, suivant les témoignages des Maures qui nous vendent la gomme, les arbres des trois forêts de gommiers, connues sous les noms de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar ; j'ai vu cependant des gommiers de vingt-cinq et de vingt-huit pieds de hauteur dans les îles de Sorr et de Thiong ; mais là, le sol est couvert d'une couche de terre végétale, et encore ces arbres n'y sont-ils qu'en très-petit nombre.

En général aussi, le gommier est tortueux, il a l'air malvenu, sa forme est irrégulière et désagréable, presque tous ces arbres sont comme l'on dit dans le langage du forestier, rabougris, et les jeunes plans des premières années, ressemblent plutôt à des buissons qu'à des arbrisseaux.

Cela est dû sans doute à l'aridité et aux mauvaises qualités du sol sablonneux qui les produit, mais surtout à la rigueur et à la malignité des vents d'Est qui règnent constamment pendant tout l'hiver, et qui les empêchent de profiter et de parvenir à toute leur perfection.

Les feuilles de cet arbre sont alternes et doublement ailées, fort petites et d'un vilain verd sec ; les branches sont épineuses à la naissance des feuilles ; les fleurs sont blanches et fort courtes ; le bois est plein, dur et sec, et son écorce est lisse et d'un gris sombre.

Ceux qui désireront plus de détails et d'instructions sur les gommiers du Sénégal, devront les lire dans les ouvrages de M. Adanson, de l'académie des sciences, qui a visité et habité le Sénégal il y a plus de cinquante ans, comme naturaliste et comme savant.

Il donne la description de toutes les espèces de gommiers qui croissent dans les contrées comprises, entre le 20° et le 14° degré de latitude Nord, et depuis les bords de l'Océan atlantique, jusqu'au 8° degré de longitude de l'île de Fer.

M. Adanson a rapporté en France quarante espèces d'acacia-gommiers des environs du Sénégal, qui tous, fournissent plus ou moins de gomme.

Les cinq espèces de gommiers que ce savant académicien a principalement reconnues au Sénégal<sup>83</sup>, sont le gommier rouge nébueb<sup>84</sup>, le gommier rouge gonaké<sup>85</sup> et le gommier blanc suing<sup>86</sup>, qu'il range dans l'espèce des vrais acacias ; et il dit « que le gommier blanc uereck<sup>87</sup> et le gommier blanc ded<sup>88</sup>, doivent former un autre genre, qui reconnaîtra pour chef, le gommier par excellence, le gommier du Sénégal, celui dont le suc fait presque la seule nourriture des Maures, pendant leurs longs voyages dans le vaste désert du Zaarha. »

Il paraît que les trois forêts de gommiers qui fournissent la gomme que nous achetons des Maures, sont principalement composées des gommiers uereck et nébueb, dont le premier produit la gomme blanche, et le second la gomme rouge.

Je n'insisterai pas davantage sur ce qui a rapport à la botanique de cet arbre, que je ne considérerai plus que comme produisant une marchandise précieuse, et comme étant la cause principale de nos

relations avec les Maures dispersés par tribus dans le grand désert de Barbarie ; ce sont, comme on l'a dit, eux qui récoltent la gomme et qui nous la vendent.

Quatre tribus maures habitent les extrémités méridionales du Zaarha vers le Sénégal.

Les tribus maures, avec lesquelles nous sommes en relations habituelles au Sénégal, qui fréquentent les bords occidentaux de ce fleuve, et qui nous vendent la gomme, sont au nombre de trois, distinguées par les noms de Trarshaz, de Brachknaz et d'Ouled-El-Aghi ou Darmanko.

Des mécontents de ces trois tribus, s'est formée une horde tout-à-fait errante et vagabonde, qui vit de pillages, d'extorsions et de rapines, qui parcourt les côtes de l'Océan atlantique, entre Inguyagher, près du Marigot, que les Français ont appelé le Marigot des Maringouins, et le cap Bojador qui est situé par 26 degrés 30 minutes latitude septentrionale.

Cette horde féroce fait métier d'épier les naufrages ; ses espions répandus sur ce développement de côte qui a plus de cent lieues d'étendue, correspondent entr'eux par des signaux, et quand un navire, que souvent ils ont eux-mêmes trompé par des démonstrations perfides, s'approche imprudemment de la terre, s'y affale et s'y perd, ces sauvages pillent les bâtimens naufragés, se saisissent des malheureux que ces tristes évènements jettent sur la côte, les traitent avec une odieuse barbarie, les tiennent en captivité, ou les vendent à des hordes voisines qui les conduisent à Maroc.

En 1787 encore, ils les vendaient à un fils du roi de Maroc, qu'une révolte avait séparé de son père, et qui vivait disgracié et fugitif dans le Gualata, grande Oasis du Désert, à cent lieues du Sénégal.

Les mœurs et les habitudes de cette horde barbare sont sauvages et féroces, comme la vie qu'elle mène ; on peut en lire des détails horribles dans les relations des naufrages de MM. Brisson<sup>89</sup> et Saulnier, qui tous deux, et à différentes époques, furent jetés, et se perdirent sur cette côte inhospitalière ; ils furent pris et mis en captivité par ces hommes cruels et impitoyables. J'étais en Afrique alors, et peu de tems après ces désastres, on en fut instruit à l'île du Sénégal.

Cette tribu errante et vagabonde, porte le nom de Tribu des Voleurs. Les Brachknaz, les Darmanko et les Trarshaz ne les désignent jamais sous un autre nom ; eux-mêmes ne rougissent pas d'adopter cette dénomination odieuse : c'est sous le titre de chef de la tribu des voleurs, que le Maure que ces sauvages reconnaissent pour chef, se présente au gouverneur du Sénégal, quand il a quelques affaires à y traiter.

Étrange et cruel aveuglement de la barbarie, qui croit de droit naturel le pillage et l'esclavage des tristes victimes des naufrages !

La tribu des Trarshaz surtout, ménageait et cultivait l'amitié de la horde des voleurs, parce que les Maures-Trarshaz étaient dans l'habitude de promener leurs camps dans les environs de la rivière Saint-Jean et des mouillages d'Arguin et de Portendick, où ils vendaient une partie de leur gomme.

L'administration du Sénégal donnait aussi à ce chef des voleurs, des présents annuels sous la dénomination de coutumes, pour engager les Maures vagabonds qui composent cette tribu, à sauver les naufragés sur les côtes qu'ils fréquentent, et à les ramener à l'île Saint-Louis du Sénégal. Les Anglais donnaient pour chaque esclave de cette espèce, ramené au gouvernement, deux pièces de guinée par tête.

Il ne doit pas paraître humiliant de traiter ce chef des voleurs avec une sorte de distinction ; l'administration du Sénégal devra même entretenir avec cette horde sauvage, des relations suivies, et conclure avec son chef un traité, qui aura pour objet le salut de tous ceux que les malheurs de la mer feraient tomber dans ses mains : un semblable traité serait conforme aux devoirs de l'humanité.

En 1788, j'en exposai les avantages et la convenance à M. de la Luserne, alors ministre de la marine, et je lui fis connaître qu'il serait fort aisé, à la faveur d'un présent annuel de vingt pièces de guinée, pour le chef et les principaux Maures de cette tribu errante, de la déterminer, non-seulement à sauver les malheureux que des naufrages jettent trop souvent sur cette côte déserte, mais de les mener sains et saufs au gouvernement du Sénégal, pour une rançon de deux ou trois pièces de guinée, qu'on paierait pour chacune de ces déplorables victimes de l'ignorance et de la fatalité.

La révolution qui commença en 1789, éloigna l'exécution d'un projet que ce ministre avait adopté avec beaucoup d'humanité.

J'ignore si depuis il a été exécuté ; mais s'il ne l'a pas été, il est du devoir du gouvernement de le reprendre, et par cette mesure philanthropique, qu'il faudra étendre à tous les naufragés de quelque nation qu'ils puissent être, réparer des malheurs, que des courans très-rapides, des bancs de sable fort tendus, et une côte généralement basse et dangereuse, ne rendent que trop fréquens.

Après cette digression sur la horde des Maures voleurs, revenons aux trois tribus maures qui récoltent la gomme, et qui nous la vendent.

Les Maures-Trashaz, les Maures-Brachknaz et les Maures-Darmanko, possèdent les trois forêts de gommiers, situées dans le Zaarha, et qui sont désignées de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar.

La possession, la jouissance et le commerce, des contrées méridionales du Zaarha situées au Nord du cours du Sénégal, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'à la longitude de Galam, semblent appartenir, depuis plusieurs siècles, aux Maures-Trarshaz, aux Maures-Brachknaz, et aux Maures-Ouled-El-Aghi, communément désignés sous le nom de Darmanko.

Ces trois tribus ont des établissemens fixes dans quelques parties habitables de ce vaste désert du Zaarha ; les oasis qu'elles occupent sont éloignées de près de deux cents lieues du Sénégal dans l'intérieur du Désert.

Il en est du Zaarha comme du Désert de la Thébaïde<sup>90</sup>, seulement les oasis du grand Désert de Barbarie sont moins considérables et moins agréables que celles de la Thébaïde ; elles sont à de très-grandes distances les unes des autres ; quelques sources d'eau vive y ont favorisé la végétation : les palmiers et les dattiers, quelques autres arbres encore du même genre, y croissent et produisent des fruits ou des substances nourricières, mais surtout de l'ombre, plus précieuse encore pour ainsi dire que les fruits.

Cette ombre et ces sources d'eau saine ont permis d'y former de fort beaux pâturages, qui par les soins des Maures sont devenus fort étendus, et où ils élèvent des chèvres, des bœufs, des chevaux et des chameaux.

Suivant les rapports des Maures, les trois tribus des Trarshaz, des Brachknaz et des Darmanko, occupent sept oasis, dont trois principales, qui sont devenues les centres des intérêts et des relations de

chaque tribu. Le territoire dont jouissent les Trarshaz a pour limites, l'Océan atlantique au Couchant, le cours du Sénégal, jusqu'à la Barre au Midi, au Levant le Marigot d'Enderer et le lac de Cayar, au Nord une ligne inconnue et sans doute nullement déterminée.

Cette tribu occupe trois oasis, où elle se retire pendant la saison des pluies, avec tous ses troupeaux, ses chevaux et ses chameaux ; pendant les huit mois de la saison sèche, elle établit quelques camps aux environs du fleuve, et sur les bords du Marigot d'Enderer, et du lac de Cayar ; la forêt de Sahel et quelques mines de sel, se trouvent dans le territoire de cette tribu.

L'oasis principale et capitale des Trarshaz paraît porter le nom de Hoden ; cependant les Maures sont si mystérieux sur les circonstances des oasis, ou résidences où ils se retirent pendant la saison des pluies, ils répondent avec tant de réserve et de laconisme aux questions qu'on leur fait sur ces chefs-lieux, ce qu'ils en disent est si ambigu, si obscur et si concis, qu'il est impossible de rien statuer de certain sur ces parties intérieures du désert qu'ils habitent, et qu'ils appellent leur patrie.

Les Anglais ont fait plus de recherches que nous pour rassembler quelques lumières sur le Zaarha, et suivant leurs renseignements, il paraît que les oasis de ce désert, occupées par les trois tribus qui nous vendent la gomme, sont situées entre le dix-huitième et le vingt-deuxième degré de latitude septentrionale, et entre l'Océan et le septième degré de longitude de l'île de Fer, et que les territoires occupés par les Brachknaz et les Ouled-El-Aghi, ont pour limites au Midi les bords septentrionaux du Sénégal, au Levant le Ludamar, au Couchant le territoire des Trarshaz, et au Nord également une ligne indéterminée.

Ces deux dernières tribus qui sont germanes puisqu'elles sortent de la même souche, jouissent de quatre oasis, et de la propriété des forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, et ont aussi beaucoup de mines de sel dans leur territoire.

La forêt de Sahel est exploitée par la tribu des Trarshaz.

On a dit que la forêt de Sahel est possédée exclusivement par les Trarshaz ; elle est entièrement composée de gommiers blancs, ou produisant de la gomme blanche, qui est la plus précieuse par sa pureté et par sa blancheur. Sahel est situé à vingt lieues au Levant de Portendick, et à vingt-cinq lieues au Nord-Est de l'escale du fleuve que fréquentent les Trarshaz. En 1787, cette forêt était la plus importante, parce qu'elle mettait les Trarshaz en relations fort actives avec les Français du Sénégal et avec les Anglais, qui, depuis le traité de 1782<sup>91</sup> avaient continué de fréquenter les mouillages voisins.

Conduite des Anglais relativement au commerce de la gomme, pendant qu'ils étaient maîtres du Sénégal.

Il ne peut sans doute être superflu de faire connaître la conduite et la politique des Anglais à l'égard du commerce de la gomme, pendant qu'ils étaient maîtres du Sénégal, et après qu'ils eurent perdu cette possession.

En 1763, quand le traité de Versailles leur eût garanti la possession exclusive du commerce du fleuve et de l'île Saint-Louis, dont ils s'étaient emparés pendant la guerre de sept ans, et que l'adresse de leurs plénipotentiaires eût enveloppé d'obscurité, et déguisé sous un sens énigmatique, le droit que la France comptait et voulait se réserver de commercer et de traiter conjointement avec eux aux mouillages

d'Arguin et du Grand et du Petit-Portendick, cette nation toujours entreprenante, mais surtout habile, sut alors profiter de notre faiblesse.

Elle était devenue propriétaire du commerce du Sénégal, elle voulut l'être sans inquiétude et sans concurrence. Elle ne mit pas un instant en question le droit que la France croyait s'être réservé de commercer sur la côte comprise entre le cap Blanc de Barbarie et la Barre du Sénégal, et de fréquenter les mouillages situés entre ces deux points ; elle décida que nous n'avions pas ce droit, et que le sens équivoque de l'article par lequel nous avions cru nous le réserver ne pouvait être interprété en notre faveur.

L'Angleterre tint quelques bâtimens armés en station sur ces parages, avec ordre de canonner tous les navires qui s'y présenteraient, de quelque nation qu'ils pussent être, même les navires du commerce anglais.

Par cette hardiesse, ils décidèrent la question, et détruisirent l'équivoque de l'article du traité de 1762<sup>92</sup>, où les droits que nous comptions nous être réservés étaient si mal expliqués. L'interprétation à coups de canon eut tout l'effet qu'ils en avaient espéré, on ne réclama pas contre cette police téméraire, et personne ne se montra plus pour la contredire.

Les Anglais, sûrs qu'on n'oserait les inquiéter, évacuèrent et démolirent tous les établissemens que nous avions formés à grands frais à Arguin et à Portendick ; il fut défendu à tous leurs marchands de fréquenter ces mouillages ; un bâtiment armé fut entretenu pour maintenir cette police, dont le but était raisonnable et bien dans les principes d'une nation intelligente ; car il résultait de là, d'abord l'économie des frais, des embarras et de tous les inconvéniens qu'entraînaient nécessairement l'entretien, la sûreté, la surveillance et la protection de ces établissemens ; mais surtout il naissait de cette résolution, la plus grande facilité dans la recette de la gomme de la forêt de Sahel, que les Trarshaz furent forcés de porter en totalité au fleuve, et il ne fut plus question ni d'Arguin, ni de Portendick tant que les Anglais restèrent maîtres du Sénégal.

Nous rentrâmes dans la possession de ce fleuve après les en avoir chassés en 1779, et la paix de 1785 nous rétablit dans tous nos droits. Il n'aurait tenu qu'à nous de suivre les sages et raisonnables errémens<sup>93</sup> des Anglais. Les succès du commandeur de Suffren avaient relevé le courage et la gloire de notre marine qui enfin se faisait craindre et respecter : MM. de Bouillé, d'Estaing, et d'autres encore, avaient fait triompher les drapeaux français aux Antilles, et notre armée auxiliaire, sous les ordres de M. de Rochambeau, avait décidé l'indépendance des États-Unis de l'Amérique ; l'Angleterre avait appris à nous redouter, et nous eussions pu tenir un langage plus ferme à ce traité de Versailles de 1783, qui ne fut pas aussi avantageux qu'il aurait dû, et qu'il aurait pu l'être.

Quand on traita de cette paix, on oublia que notre influence était pour ainsi dire nulle sur toute l'étendue des côtes occidentales d'Afrique, comprise entre le détroit de Gibraltar et le cap de Palmes.

Loin de s'occuper de donner à notre commerce des moyens de se mettre en équilibre avec le commerce anglais, on ne stipula aucune condition qui pût lui être avantageuse : les Anglais, au contraire, qui n'oublient jamais rien, et plus attentifs que nous ne l'avions été à la paix de 1763, surent bien s'assurer, dans un stile clair et positif, le droit de traiter conjointement avec nous à Arguin et à Portendick ; on n'eut pas la force de s'y refuser et de défendre, comme ils avaient fait, l'intégrité des avantages de la possession exclusive du Sénégal. Peu de tems après nous rouvrîmes nous-mêmes les voies d'une diversion dangereuse.

Pendant les années 1779, 1780, 1781, 1782, nous étions restés seuls maîtres des côtes du Sénégal ; aucun navire anglais ne s'y montrait ; nous aurions pu profiter de ces tems de supériorité si rares, pour nous attacher Hilly-Koury, alors roi des Trarshaz. Ce Maure regrettait les Anglais ; il les aimait ; nous devions nous attacher à les lui faire oublier, à l'entretenir dans l'habitude que sa tribu avait prise de porter toute la gomme de la forêt de Sahel à l'escale du Désert ; mais loin de là, contre toute raison, et par une inconséquence incroyable, nous rétablîmes une route que l'habileté anglaise avait si bien effacée, et des navires français vinrent en 1781 et 1782. traiter de la gomme à Portendick non pas en interlopes, mais en vertu de lettres de marque, délivrées dans les bureaux de la marine, et par une autorisation spéciale du ministère.

Quelques années après, on vit une chose bien plus singulière. On avait fait la faute de livrer le privilège exclusif du commerce de la gomme à une société de Paris, et on donna des permissions particulières à des marchands étrangers à la compagnie de la gomme, pour aller traiter cette marchandise aux mouillages qu'on devait abandonner et faire oublier. Il est vrai que le gouvernail de la marine ne se trouvait plus entre les mains de M. de Sartine, qui longtems l'avait tenu avec tant de gloire et tant d'avantage pour la France.

Si par la suite les circonstances ne nous permettent pas, d'acquérir l'usage exclusif des mouillages compris entre le cap Mirick<sup>94</sup> et la barre du Sénégal, il faudra au moins employer tous nos moyens d'influence sur la tribu des Maures-Trarshaz, pour la déterminer, à verser toute la gomme de la forêt de Sahel, au comptoir du désert, et quand même, pour parvenir à ce but, on se trouverait forcé d'augmenter de la valeur de quelques mille francs, les présens et coutumes du roi des Trarshaz et des principaux Maures de cette tribu, on s'en trouverait dédommagé, par un surcroît dans la récolte de la gomme.

Les forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar sont exploitées par les tribus des Brachknaz et les Ouled-El-Aghi ou Darmanko.

Suivant les traditions accréditées parmi les Maures des contrées méridionales du Zaarha, et conservées de générations en générations par les Marabouhts qui sont leurs prêtres, la tribu des Brachknaz, et celle des Ouled-El-Aghi, n'en formaient autrefois qu'une seule. Il y a plus de quatre siècles qu'une colonie des Maures-Ouleds, qui habitent une oasis très-considérable sous le tropique du Cancer, entre le dixième et le quinzième degré de longitude orientale de l'île de Fer, quitta l'oasis natale, conduite par un chef qui portait le nom d'Amar-Abdallah, et vint s'établir dans une contrée habitable à cent lieues au Nord des forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar. Ces Maures-Ouleds portaient aussi le nom de Brachknaz ; ils s'attribuèrent dès-lors la possession du territoire compris entre celui des Trarshaz et le Ludamar, l'exploitation des forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, ainsi que plusieurs mines de sel situées dans ces déserts de sable.

Amar-Abdallah, chef de cette colonie, laissa deux fils, et de son vivant, régla leur partage et divisa les Ouleds-Brachknaz en deux tribus, en leur donnant à chacune un de ses fils pour chef. La première garda le nom de Brachknaz. et eut pour chef Ali-Agrichy, l'aîné des fils d'Amar, dont la postérité fut très-nombreuse, et dont descendait Hamet-Moktar, qui était en 1787 roi des Brachknaz, et chef reconnu des deux tribus.

Ce fut sans doute par droit d'aînesse que les Brachknaz s'attribuèrent la propriété de la forêt d'Al-Fatack, qui, par sa proximité du fleuve du Sénégal et du fort de Podhor, dont elle n'est éloignée que d'à peu près trente lieues, est devenue une possession plus importante et plus agréable que celle d'El-Hiebar ; dans cette forêt d'ailleurs l'espèce des gommiers blancs domine.

La seconde tribu eut pour chef Aghi-Darmanko, second fils d'Amar-Abdallah, et pour se distinguer des Brachknaz, elle conserva son nom primitif d'Ouled, en y ajoutant El-Aghi-Darmanko. Les Nègres désignent communément les Maures de cette tribu sous le nom de Darmanko.

Elle eut pour patrimoine la forêt d'El-Hiebar, principalement composée de gommiers rouges, et elle est établie dans deux oasis situées à quatre-vingts lieues au Nord-Est de cette forêt.

Cette tradition est généralement reçue parmi les Maures et les Nègres des bords du Sénégal, et on ne la révoque pas en doute. Ce qui est certain, c'est que les Darmanko ont pour les Brachknaz un attachement et une déférence qui ne se sont jamais démentis ; que leur chef témoignait le plus grand respect pour Hamet-Moktar, chef des Brachknaz, qu'il le reconnaissait comme roi, comme général de la nation, comme le père de la famille des Agrichys ; que dans toutes les circonstances les intérêts de ces deux tribus sont toujours réunis, toujours compris dans les mêmes traités, et que le roi des Brachknaz discute, agit, conclut tout seul pour ces tribus germaines, sans que jamais il y ait aucune réclamation, aucune opposition de la part des Maures-Darmanko.

La forêt d'El-Hiebar, qui appartient à ces Maures, est située plus au Nord que les deux autres forêts de gommiers ; elle est à trente-deux lieues de l'escale du Cok et du fort de Podhor, à quarante lieues de l'escale du Désert, à trente lieues de Portendick, à soixante lieues d'Arguin, et à vingt-cinq lieues de la rivière de Saint-Jean, qui se jette dans la mer près du cap Mirick, et dont les Anglais s'étaient réservé la propriété par le traité de 1782.

La situation de cette forêt se trouve favorable aux Anglais, puisqu'elle est plus proche d'une partie des mouillages de la côte de Barbarie, dont ils avaient conservé l'usage, que de nos escales situées sur le fleuve. Si je suis entré dans quelques détails sur l'origine commune des Brachknaz et des Darmanko, ç'a été principalement pour faire comprendre, qu'il dépendra toujours de nous de prévenir toute diversion de la gomme d'El-Hiebar vers la rivière de Saint-Jean et vers Portendick, en nous attachant le chef, ou roi des Brachknaz, et en le liant à nos intérêts par des arrangemens et des traités qui lui soient favorables ainsi qu'aux deux tribus dont il est le général.

Si nos procédés et notre conduite à l'égard de ce roi maure restent toujours conformes à nos véritables intérêts, et à une politique habile et raisonnable, on peut compter que toute la récolte des gommiers des deux forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar sera toujours portée à l'escale du Cok près du fort de Podhor où elle se rassemble depuis si longtems, et il faudrait un enchaînement bien étrange d'inconséquences et de maladresses, et une conduite bien impolitique, pour que ces deux tribus, dont les intérêts ne peuvent jamais se séparer, abandonnassent le fleuve et transportassent leur gomme à la côte.

Comment et dans quel temps les Maures récoltent la gomme.

Nous allons faire connaître comment dans quel tems les Maures récoltent la gomme des trois forêts, et l'époque où ils viennent établir leurs camps sur la rive droite du Sénégal pour nous la vendre.

On sait que les contrées occidentales de l'Afrique, comprises entre le dixième degré de latitude septentrionale et le tropique du Cancer, et entre le premier et le vingt-cinquième degré de longitude orientale de l'île de Fer, ne reçoivent les pluies du tropique que vers les premiers jours du mois de juillet ; cette loi de la nature est presque constante, et il est rare que dans les contrées qu'arrose le

Sénégal, la saison pluvieuse précède de beaucoup le premier juillet, comme il est rare qu'elle se prolonge au delà des premiers jours de novembre.

On sait aussi ce que c'est que la saison des pluies entre les tropiques ; alors les eaux du ciel se précipitent par torrens sur la terre ; la chaleur est humide et étouffante, les orages se succèdent sans cesse, les rivières se remplissent et débordent sur toutes les terres basses qui les environnent ; tous les bas-fonds sont bientôt couverts d'eau, et le Sénégal en reçoit une quantité si prodigieuse, que son niveau s'élève de plus de vingt pieds, que ses débordemens sont aussi étendus que ceux du Nil en Égypte, que son cours de lent et tranquille qu'il était devient rapide, qu'on ne peut plus remonter ce fleuve qu'à la cordelle, que les eaux de la mer qui y entrent pendant les mois secs de l'année, et qui salent le fleuve jusqu'à quarante lieues de son embouchure, ne peuvent plus y pénétrer, et qu'on puise de l'eau douce près de la Barre.

On peut je crois, assurer, que les régions que parcourt le Sénégal et la Gambia reçoivent, pendant la saison des pluies, une masse d'eau trois fois plus considérable que celle que reçoivent, dans le cours d'une année, les contrées les plus humides de la France.

Lorsque les terres ont été abondamment pénétrées par les pluies de la mauvaise saison, quand les eaux commencent à s'écouler, quand les sables commencent à se sécher, c'est-à-dire, vers le quinze novembre, alors on commence aussi à voir suinter du tronc et des principales branches des gommiers, un suc gommeux, qui d'abord n'a pas beaucoup de consistance, et qui bave le long des arbres ; mais au bout de quinze jours ce suc s'épaissit, et reste attaché près de la gerçure qui lui a donné passage, quelquefois entortillé sur lui-même sous une forme vermiculaire, mais bien plus communément en gouttes rondes ou oblongues ; blanches quand elles découlent des gommiers blancs, et d'un jaune orange tirant un peu sur le rouge, quand elles sortent du gommier rouge.

Ces gouttes sont toujours transparentes brillantes dans leurs cassures, et quand on les a gardées quelques instans dans la bouche, elles ont le luisant, la clarté, la transparence, la limpidité du plus beau cristal de roche.

Ces écoulemens gommeux sont naturels, et les Maures ne les sollicitent par aucun artifice, par aucune sorte d'incision. Ces précautions seraient superflues, puisque les variations de l'atmosphère dans la saison qui suit immédiatement celle des pluies, multiplient infiniment les gerçures sur la surface de l'écorce des gommiers, et au moyen de ces nombreuses gerçures, qui font l'office d'incisions, donnent à la gomme un écoulement naturel et facile.

Vers le 10 novembre, commencent à régner les vents d'Est, ou plutôt du Nord-Est, qui sont secs et dévorans, brûlans pendant les deux tiers de la journée, et froids pendant la nuit et au matin.

Ce vent du Nord-Est, qu'on nomme improprement au Sénégal le vent d'Est, y arrive par ces grandes plaines de sables qui bordent l'Égypte au Couchant, et après avoir traversé l'immense désert du Zaarha ; c'est le même vent que les Arabes et les Maures appellent Samiel et Cimon, qui, dans d'autres parties de l'Afrique porte le nom de Harmatans, et dont les qualités malfaisantes et pestilentielles sont assez connues.

Avant d'arriver sur les bords du Sénégal, ce vent sans doute a perdu ce qui le rend si dangereux dans les déserts, car dans les contrées voisines de l'île Saint-Louis, s'il est incommodé par sa sécheresse et son

activité, non-seulement il n'y occasionne aucunes maladies, mais ordinairement les fièvres violentes de la mauvaise saison, cessent quand le vent du Nord-Est commence à régner.

Mais ce vent est sec et dévorant ; il tarit, il dissipe si parfaitement, et surtout si subitement l'humidité des corps inanimés qu'ils n'ont pas le tems de se façonner au vide qu'occasionne ce dessèchement inopiné et si rapide ; bientôt l'équilibre des filamens de ces corps se trouvent rompu, et ils sont forcés d'éclater et de se séparer.

J'ai vu des pièces de lambris se fendre tout-à-coup avec éclat, des gobelets de verre se rompre en deux pièces suivant leur hauteur, une équerre de bois de noyer de quatre lignes d'épaisseur se briser net dans son milieu, et avec un bruit semblable à une forte explosion électrique.

On concevra donc aisément, l'effet que le souffle aride de ces vents d'Est doit faire sur l'écorce des gommiers, qui, par sa nature, est mince et lisse ; aussi les gerçures sont-elles fort multipliées, et la gomme transpire de toutes parts en profusion.

Les gouttes se forment ordinairement de la grosseur d'un petit œuf de perdrix ; il y en a de plus petites, mais quelquefois aussi de plus grosses ; j'en ai possédé une qui avait cinq pouces six lignes de longueur, sur une grosseur moyenne de quatre pouces, mais ces hasards sont rares.

Si la gomme du Sénégal n'avait pas une qualité essentiellement tenace, l'aridité et la vivacité du vent d'Est détacheraient de l'arbre les gouttes de gomme à peine formées, elles tomberaient aux pieds des arbres, les vents les rouleraient, les couvriraient de sable, et la récolte serait moins pure, moins riche, et bien plus difficile à rassembler, mais cela n'arrive pas, et les gouttes restent attachées à l'écorce, près de la gerçure qui leur a donné passage.

D'une autre part, si les vents d'Est ne multipliaient pas les gerçures, et n'ouvraient pas infiniment de passages à la gomme, les gouttes seraient plus rares, mais aussi bien plus grosses ; leur poids vaincrait leur ténacité, elles tomberaient, s'enterraient dans le sable, et leur arrimage dans les cales des navires gommiers, serait aussi plus embarrassant, plus volumineux.

Quand on observe, on reconnaît toujours et partout, que celui qui a créé la nature, et qui la fait sans cesse agir, la dirige pour le mieux.

Les Maures quittent leurs oasis au commencement de décembre, pour aller à la récolte de la gomme, et la portent aux comptoirs du Sénégal à la fin de janvier.

Dans les premiers jours de décembre, les Maures des trois tribus quittent ces résidences qu'ils se sont formées dans les vastes solitudes du Zaarha, où sont réunis leurs familles, leurs troupeaux, leurs chameaux, leurs chevaux et leurs richesses, ils quittent ces chefs-lieux où ils passent toutes les mauvaises saisons, et chaque tribu se met en marche vers la forêt de gommiers qui lui appartient.

Il ne reste aux oasis, que des vieillards décrépits, des vieilles femmes, des enfans en bas-âge, des jeunes filles, tous ceux qui sont employés aux soins des troupeaux, à l'éducation des chevaux et des chameaux, et à d'autres occupations indispensables, et les esclaves noirs.

Tout le reste forme une armée, dont la composition est aussi bizarre que sauvage ; c'est un assemblage confus d'hommes, de femmes, de jeunes gens et de filles on y voit mêmes des enfans à la mammelle, et un grand nombre de chameaux, de bœufs et de chèvres.

Les rois, les princes et les riches, montent leurs chevaux et leurs chameaux ; d'autres sont montés sur des bœufs, d'autres sont à pied.

En douze ou quinze jours de marche, chaque tribu est rendue à la forêt dont elle a la propriété, et au bord de laquelle elle établit son camp. Le travail de la récolte dure six semaines ; quand les amas de gomme sont formés, et que tout est ramassé, on se dispose à lever ces premiers camps, et à gagner les bords du Sénégal.

On charge la gomme sur les chameaux ou sur les bœufs ; la charge ordinaire d'un chameau est de quatre à cinq cents livres<sup>95</sup> ; celle d'un bœuf est communément de cent cinquante livres ; la gomme est renfermée dans de grands et immenses sacs de cuir, faits avec des peaux tannées de bœuf.

Toute la gomme récoltée et emballée, n'est pas tout de suite chargée sur les bêtes de somme qui doivent la porter sur les bords du fleuve, aux différentes escales où elle se vend ; les chefs des tribus alors seulement, se rendent à ces escales, accompagnés d'un certain nombre des principaux Maures, qui, presque toujours, sont ou se disent parens des rois ou de leurs femmes favorites, et suivis d'une escorte de gens armés.

Le roi et les principaux des Trarshaz traitent pour leur nation ; et le roi et les principaux des Brachknaz et des Darmanko, traitent pour ces deux tribus réunies.

Pendant que les chefs des tribus sont en pourparlers pour convenir du prix auquel la gomme sera vendue, les camps des Maures chargent leur gomme, se mettent en route et s'arrêtent à deux journées du fleuve, où ils attendent la conclusion des conférences de leurs chefs avec les préposés du gouvernement du Sénégal, et avec les marchands français.

Ces préliminaires entraînent beaucoup de lenteurs, de débats et d'embarras ; il n'est aucune sorte de ruse que ces Maures ne sachent employer, aucune sorte de mensonges et d'impostures qu'ils ne sachent inventer, pour obtenir un prix plus fort que celui de l'année précédente. Les rois et les chefs imaginent cent espèces de fourberies, cent mille astuces, pour escroquer des présens et des coutumes plus considérables ; les finesses, les menaces, sont tour-à-tour employées ; les prétentions les plus ridicules, les plus exagérées, sont tous les ans renouvelées par ces subtils et rusés sauvages, qui dans ces négociations font à dessein naître une foule d'obstacles et de difficultés.

Ce sont les employés et les préposés à la traite de la gomme, et les marchands qui se rendent au Désert et à Podhor pour l'acheter, qui savent combien dans ces foires barbares, il faut supporter d'incommodités, de tracas et d'ennuis.

Les Maures ont, dans leur malice, un flegme qui met les blancs à la torture ; leur patience et leur sang-froid, déconcertent infiniment la vivacité des Européens, qui, pleins d'ardeur et d'impatience, veulent conclure, tandis que les Maures, pour subtiliser quelques présens, quelques profits de plus, éludent sans cesse la conclusion.

Cependant on s'arme aussi de patience, on se tient en garde, on devient à son tour opiniâtre et entêté, et enfin l'on finit par s'accorder.

Quand tout est convenu de part et d'autre, les chefs maures retournent aux camps, et annoncent à leurs tribus que la traite va s'ouvrir.

Les camps se mettent en marche, et quelques jours après sont établis sur les bords du fleuve.

C'est à cette escale que les Français ont nommé le Désert, et qui est en effet un des lieux les plus arides et les plus déserts de la terre, que se tient principalement la foire de la gomme. Cette escale est située sur le bord du fleuve, à égale distance de l'île Saint-Louis et du fort de Podhor ; et les Trarshaz y portent toute la gomme de la forêt de Sahel.

Là, les yeux parcourent une plaine à perte de vue, formée de sables blancs et mouvans ; pas une seule herbe, pas une seule plante, pas un seul arbrisseau, ne rompent ni ne varient, la triste uniformité, la pénible monotonie de cette immense solitude ; on n'y trouve pas une goutte de bonne eau à boire, et l'on est obligé d'envoyer des chaloupes chargées de barriques, pour la puiser dans le fleuve à plusieurs lieues au dessus de l'escale, car au Désert, les eaux sont encore salées, parce qu'elles y sont encore mêlées avec celles de la mer, qui remonte dans le Sénégal jusqu'à l'île de Gick, qui est située à deux lieues au dessus, et que les sables du Désert sont si fins et si mouvans, qu'il est impossible d'y creuser des puits, dont l'eau ne soit mêlée de sable.

Vers le matin du jour de l'arrivée, on entend déjà au loin le bruit confus de ces armées de Maures en mouvement, enveloppées d'un nuage de poussière, et vers midi cette vaste et triste plaine du Désert, où l'œil s'égarait sans pouvoir découvrir aucun objet ni vivant ni végétant, se trouve couverte d'une multitude d'hommes, de femmes, de chameaux, de chevaux, de bœufs et de chèvres.

Tous les animaux sont couverts de branches de gommiers avec leurs feuilles, qui servent à les garantir de l'ardeur dévorante du soleil, ainsi que la gomme dont ils sont chargés.

Une partie de ces animaux portent les tentes et les bagages ; sur d'autres, sont entassés des femmes qui allaitent encore leurs enfans, et des chevreaux qui ne viennent que de naître. Les chefs sont montés sur de beaux chevaux : quelques chameaux choisis et bien caparaçonnés, portent dans des espèces de paniers recouverts d'un pavillon, les femmes des rois et des princes ; une troupe de Maures, armée de fusils et de sagayes, qui sont des lances de huit à dix pieds de haut, forme l'escorte de ces camps ambulans, et tâche de maintenir un certain ordre parmi cette multitude barbare, mais n'y peut réussir.

L'air retentit du bruit des voix de ce grand nombre d'hommes, de femmes, d'enfans et d'animaux ; et les êtres vivans qui remplissent cette plaine naguères déserte, paraissent innombrables.

Il est difficile de se faire une juste idée du désordre et du tumulte d'un assemblage aussi bizarre, et de donner le véritable tableau de la singulière confusion qui règne dans ces camps de barbares.

Quand les Maures sont tous rassemblés sur les bords du fleuve, et que leurs camps sont établis, quand tout se trouve arrangé et disposé pour commencer la foire de la gomme, un coup de canon est l'avertissement qui annonce que la traite peut s'ouvrir.

Tous les dégoûts, toutes les impatiences, toutes les incommodités dont il faut payer la gomme, sont innombrables. Les préposés, ainsi que les marchands, sont sans cesse pressés et environnés d'une multitude de ces Maures grossiers et perfides ; il faut être impassible au milieu de leurs injures, de leurs insultes, de leurs menaces ; il faut souffrir des poignards levés et menaçans, des gestes révoltans, des paroles outrageantes ; il faut supporter les perpétuelles importunités des rois et des princes, l'insatiable avidité de leurs femmes, et les persécutions fatigantes de tous ces sauvages. Un marchand n'est plus maître de son navire ; tous les ponts des bateaux qui traitent de la gomme, et qui ne sont presque jamais que du port de cent tonneaux au plus, sont couverts de Maures entassés les uns sur les autres, sur l'avant de ces bâtimens, dont l'arrière est retranché par une rambarde, et défendu par des pièces de campagne, des espingoles, et par une partie de l'équipage qui se tient sous les armes ; enfin, il serait trop long d'entrer dans les détails de toutes les amertumes dont sont abreuvés ceux qui procurent à l'Europe la gomme du Sénégal : ces détails dégoûtans ne feraient que m'arrêter dans le cours de cette histoire du commerce d'une marchandise intéressante et précieuse.

Les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar produisaient en 1785, 1786, 1787, une récolte de plus d'un million de livres de gomme.

On prétend que la compagnie des Indes, qui a été pendant plus de soixante ans cessionnaire en toute souveraineté du gouvernement et du commerce de la partie de la côte occidentale d'Afrique, connue sous le nom d'Afrique française, ou de gouvernement du Sénégal, récoltait annuellement deux millions de gomme, et qu'elle jetait à la mer toute la gomme, qui excédait le débit qu'elle présumait en avoir, comme les Hollandais faisaient, à l'égard du poivre et des autres épiceries qu'ils récoltaient aux grandes Indes, dont ils brûlaient tout ce qui pouvait excéder la consommation probable de l'Europe.

Ce fait m'a été certifié par plusieurs négocians fort instruits de Nantes, de Bordeaux et de la Rochelle ; et comme jamais le commerce du Sénégal n'a été mieux exploité que par cette compagnie souveraine, je suis très-porté à le croire.

Quoi qu'il en soit, on verra, que la quantité de cette marchandise que nous donneront les contrées que traverse le Sénégal au-dessous de Galam, pourra s'élever à une somme égale à celle de la récolte attribuée à l'ancienne compagnie des Indes.

Pendant les années 1786, 1786, 1787, la quantité de gomme, portée annuellement dans les comptoirs du Désert et du Cok, s'est élevée à huit cents milliers, et en outre les Maures-Trarshaz en portaient annuellement aussi environ quatre cents milliers à Portendick, qui y étaient achetés par les Anglais.

Les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, assurent donc une récolte constante d'au moins douze cents milliers de gomme, et si aucune partie de la gomme de ces trois forêts n'est détournée, cette branche de commerce suffirait seule pour rendre nos comptoirs du Sénégal fort importans ; mais j'ai prévenu qu'elle pouvait s'augmenter encore.

Au commencement de 1784, M. de Repentigny fit visiter et reconnaître une forêt de gommiers blancs, située à quelques lieues au Nord du Sénégal et du lac de Goumel, à peu près entre le cinquième et le septième degré de longitude orientale de l'île de Fer ; elle est aussi au milieu des sables blancs et mouvans du Zaarha.

Cette forêt est principalement composée de cette espèce de gommiers blancs que les Maures appellent Ded, et qui appartient à une des cinq sortes d'acacia gommiers, dont a fait mention M. Adanson<sup>96</sup>.

L'ancienne compagnie des Indes avait connaissance de cette forêt, et dans l'intention d'en récolter la gomme, elle avait formé un établissement dans l'île de Bilbas<sup>97</sup>, vis à-vis d'un village nègre nommé Guérouf, dont la situation, sur un coteau, est fort agréable.

La contrée où se trouve cette forêt est encore de la dépendance des deux tribus germaines des Brachknaz et des Darmanko ; il a fallu faire un traité avec eux pour la gomme ; il a été indispensable aussi d'en faire un autre avec les Nègres-Foulhas que nous appelons Peuls ou Poules, pour pouvoir librement traiter avec eux des vivres et d'autres objets de subsistance.

Ces traités furent conclus, on forma l'établissement, et on construisit une espèce de fort où devait être placé le comptoir ; les Maures y portèrent de la gomme ; mais à l'époque où ils quittèrent les bords du fleuve pour se retirer dans leurs oasis, les Foulhas se soulevèrent contre les employés que la compagnie des Indes y avait envoyés ; ils s'étaient persuadés que le comptoir de Guérouf, trop favorable aux Maures, leur deviendrait funeste, et sans égard pour le traité que leur roi, ou Siratick, avait fait avec la compagnie, les Foulhas attaquèrent ce comptoir, le forcèrent, massacrèrent quelques employés, et le capitaine d'un bateau de l'île Saint-Louis qui venait d'y arriver avec des matériaux de construction.

On dit que les employés eurent quelques torts, qu'ils avaient provoqué le mécontentement des Nègres ; mais ce qu'il y a de remarquable, et ce qu'il faut citer en preuve de la faiblesse de ces Nègres pusillanimes, c'est que, quoiqu'ils fussent en très-grand nombre, et malgré les efforts qu'ils employèrent pour exécuter cette lâche trahison, ils ne purent réussir complètement dans leur entreprise, ni massacrer tous les gens du comptoir qui n'étaient qu'au nombre de douze.

Un mulâtre de l'île Saint-Louis du Sénégal, nommé Thévenot, un des employés de ce comptoir, sut si bien résister et tenir ferme contre la rage des Foulhas qui étaient au nombre de plusieurs mille, qu'il parvint à gagner un bateau de la compagnie sur lequel il avait fait porter du canon et des pierriers, à y faire embarquer le reste des blancs du comptoir qui avaient échappé à la première attaque des noirs, et qu'il les ramena à l'île Saint-Louis.

Thévenot vivait à l'époque où j'étais au Sénégal ; il y était connu et estimé de tout le monde, et racontait avec plaisir les détails de la belle défense qu'il avait faite à Guérouf, et toutes les circonstances de cet établissement qui fut abandonné avant d'avoir été bien formé. On ne fit, depuis cette catastrophe, aucune tentative pour le rétablir. Il faut convenir que cet exemple pouvait décourager, et faire renoncer à jamais au projet de relever un comptoir aussi éloigné de l'île métropole du Sénégal, et dont, pendant huit mois de l'année, la protection par le fleuve serait difficile ; mais il ne paraît pas nécessaire de s'exposer à ces hasards, ni aux dépenses qu'un établissement fortifié exigerait.

La conséquence principale de cet événement, c'est qu'il est bien avéré que la forêt des gommiers des environs de Guérouf offre une récolte de quatre cents milliers de gomme. Les Maures les ont proposés à M. de Repentigny.

Mais au lieu de recevoir cette gomme à Guérouf, qui est situé sur le Sénégal à plus de cent lieues directes de l'île Saint-Louis, et à plus de cent cinquante lieues en développant le cours du fleuve, on

réussira aisément à engager et à déterminer les Maures à la porter au fort de Podhor, dont cette forêt n'est éloignée que de cinquante lieues, c'est-à-dire, de vingt-cinq lieues plus loin que la forêt d'El-Hiebar.

Enfin, dans cette même année 1784, M. de Repentigny, de concert avec M. Durand, alors directeur de la compagnie de la gomme du Sénégal, fit examiner et reconnaître une cinquième forêt de gommiers blancs, située sur la rive droite du fleuve, à quatorze lieues au Nord-Ouest de Galam. Ce furent les Maures eux-mêmes qui offrirent à MM. de Repentigny et Durand de leur livrer quatre cents milliers de gomme par an au fort de Galam, et à un prix fort modique.

M. de Repentigny fut rappelé en 1785, et M. Durand le fut en 1786 ; mais les Maures renouvelèrent les mêmes propositions.

Je quittai l'île Saint-Louis du Sénégal en 1787, et j'ai ignoré si ces offres ont eu quelque suite ; mais il n'en est pas moins vrai que, par les forêts de gommiers, voisines de Guérouf et de Galam, le commerce de la gomme qu'on pourra recueillir par le Sénégal s'augmentera tous les ans, si l'on veut, de huit cents milliers de livres, et que par cette augmentation, la totalité de la gomme que pourra produire le fleuve, s'élèvera tous les ans à deux millions de livres de cette marchandise, que l'extrême multiplication des fabriques de luxe, pour l'habillement des femmes, rend de jour en jour plus importante et plus précieuse.

C'est sur la preuve de ces faits qu'on a annoncé, au commencement de ce chapitre, que la possession libre et indépendante du fleuve Sénégal pouvait, étant bien administrée, assurer au commerce français la faculté d'y recueillir une quantité de gomme suffisante pour en fournir tous les grands marchés de l'Europe.

Quand on voudra faire attention aux conséquences de ce commerce, et combien il doit établir d'activité dans nos relations avec toutes les contrées arrosées par le Sénégal, depuis son embouchure jusqu'au dessus de Galam, les détails, les circonstances et toutes les particularités que je développe, ne paraîtront ni indifférens, ni superflus à ceux qui s'intéressent à ranimer notre commerce, et à acquérir des connaissances sur l'Afrique. Si ceux qui ont visité l'Afrique occidentale, et qui en ont écrit, n'avaient pas traité de ces objets trop succinctement et trop superficiellement ; il resterait moins d'incertitudes et moins d'obscurités sur la grande partie de ce continent.

À quel prix les Maures du Zaarha vendent leur gomme, et quels peuvent être les profits du commerce sur cette matière.

La mesure dont on se sert pour vendre et acheter la gomme, est une sorte de grande cuve de bois qu'on établit sur le pont du bâtiment qui traite cette marchandise, et qui, dans sa capacité, en contient le poids de deux milliers de livres. Les Maures appellent cette mesure kantar, et nous avons adopté cette dénomination, dont se servaient les Maures-Sarazins pendant qu'ils régnaient en Espagne, et que les Portugais et les Espagnols ont naturalisée dans les contrées méridionales du Zaarha. On vend et on achète donc la gomme du Sénégal par kantar.

Chaque bâtiment qui traite de la gomme, a son kantar établi sur le pont. Cette mesure qui, comme on l'a dit, a la forme d'une grande cuve, est percée dans le fond, par une ouverture carrée de dix-huit pouces de longueur, sur un pied de largeur. À cette ouverture, répond ce que les marins appellent une manche ; c'est un conduit de grosse toile à voile qui descend à fond de cale. Quand on mesure la

gomme, l'ouverture du fond du kantar est fermée par une planchette en coulisse ; quand le kantar est plein, on retire la planchette, et la gomme coule par la manche dans le fond du bâtiment, où des gens préposés pour cette opération s'occupent de son arrimage.

On comprendra facilement, que des augmentations dans les dimensions du kantar, ont pu s'exécuter insensiblement, sans être devinées, ni aperçues par les Maures, qui, quoiqu'astucieux et fins, sont cependant trop ignorans, pour se douter de l'effet de quelques pouces de plus sur les diamètres et sur la hauteur de cette mesure ; ils ont été les dupes de nos marchands qui entendent fort bien cette partie de la géométrie, par laquelle ils font tourner à leur profit le plus ou le moins de capacité des vases qui servent à leurs achats ou à leurs débits.

Ceux qui achetaient la gomme des Maures du Sahara ont employé successivement cette supercherie pour acquérir au même prix une plus grande quantité de marchandises, et cette sorte de cuve qu'on nomme kantar, et qui sert de mesure dans la traite de la gomme du Sénégal, est devenue peu à peu si avantageuse aux Européens, qu'elle a presque quadruplé. Actuellement le kantar contient deux milliers de gomme, et, du tems de la compagnie des Indes, il y a soixante ans, il n'en contenait qu'un peu plus de cinq cents livres.

La gomme se paie aux Maures avec des pièces de toile de coton, teintes en bleu indigo, qui se fabriquent aux Indes, et qui portent, dans le commerce de l'Afrique occidentale, le nom de pièces de Guinée. Ces pièces de toile ont de sept à huit aunes<sup>98</sup> de longueur, et une demi-aune de largeur. Pendant mon séjour en Afrique, elles entraient comme partie essentielle et principale dans tous les marchés qui se faisaient, et les Maures n'admettaient pas d'autres marchandises pour la traite de la gomme.

On a essayé en France de contrefaire ces pièces de Guinée ; mais sans doute ces essais ont été imparfaits. Les Maures ne s'y trompaient pas ; ils avaient à cet égard un tact qui leur faisait reconnaître sur le champ si une pièce de Guinée avait été fabriquée en France ou dans l'Inde ; ils ne s'en rapportaient ni au toucher, ni à la couleur ; ils portaient une pièce de Guinée au nez, et c'est par l'odorat qu'ils s'assuraient de sa véritable qualité. Ces toiles de l'Inde, et l'indigo dont les Indiens se servent pour les teindre, ont sans doute une odeur particulière qu'on n'a pas encore su imiter.

Pendant les années que j'ai passées en Afrique, les véritables pièces de Guinée indiennes avaient une faveur invariable, une préférence que rien n'aurait réussi à balancer, et bien moins à détruire.

De 1780 à 1787, les Maures ont donné constamment le kantar de gomme, pesant deux milliers, pour quinze pièces de Guinée. Cette matière n'a jamais coûté plus cher à la compagnie de la gomme, établie au Sénégal en 1784, et à ce prix, elle en traitait annuellement quatre cents kantars, valant huit cents milliers.

Quand, en 1784, MM. de Repentigny et Durand conçurent le projet de donner plus d'étendue au commerce de la gomme ; les Maures-Brachknaz, et les Maures-Darmanko offrirent d'en livrer deux cents kantars à Guérouf, dans l'île de Bilbas, et deux cents kantars à Galam ; cela formait ensemble huit cents milliers de gomme, dont les Maures ne demandaient que dix pièces de Guinée pour le kantar.

Résumons donc les produits possibles des récoltes de gomme que nous offre le Sénégal, et les avantages que cette marchandise peut, produire au commerce.

On a vu que les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, produisaient douze cents milliers de gomme, qui se traitait sur le pied de quinze pièces de Guinée le kantar, que les Maures ont offert d'en fournir encore huit cents milliers des forêts de Guérouf et de Galam, sur le pied de dix pièces de Guinée par kantar. Mais supposons qu'à cause du transport de la gomme de ces deux dernières forêts, et des présens ou encouragemens qu'il conviendra de donner aux tribus des Brachknaz et des Darmanko, pour la livrer au fort de Podhor, cette gomme soit aussi acquise au prix de quinze pièces de Guinée le kantar, les deux millions de livres de gomme que produiraient les cinq forêts, emploieraient quinze mille pièces de Guinée.

La valeur de ces pièces de Guinée de l'Inde a éprouvé beaucoup de variations ; pendant la guerre, pour l'indépendance de l'Amérique, elles coûtaient cinquante francs la pièce. Précédemment elles avaient varié de dix-neuf à vingt francs. En 1787, leur valeur moyenne était de vingt-cinq francs, et je suis fondé à croire que ce dernier prix est celui qu'on peut regarder comme le prix moyen de cette marchandise, et qu'en conséquence on peut fixer le prix moyen du kantar de gomme, traité dans le fleuve Sénégal, à trois cents soixante et quinze francs, ce qui met la livre de gomme à trois sous<sup>99</sup> dix deniers à peu près ; mais on peut établir qu'elle ne montera jamais à un prix plus fort que quatre sous.

Pendant, les vingt dernières années du dernier siècle, la gomme du Sénégal s'est vendue en Europe, à trente sols, à quarante sols et à trois francs la livre, ce qui pourrait autoriser à croire que son prix moyen serait de quarante-quatre sols. Il serait à désirer, que la modération des marchands pût les déterminer à la livrer sur le pied de trente-cinq sols, parce que ce prix serait plus favorable à toutes les fabriques qui emploient cette matière, et que plusieurs gens de métier, comme les chapeliers, par exemple, qui ont cherché à la suppléer par d'autres gommages, moins gommantes, mais moins chères, reviendraient tout naturellement à la gomme du Sénégal, si elle devenait plus commune, et si elle se vendait à un prix raisonnable. Au prix de trente-cinq sols, les deux millions de livres de gomme que peut fournir le Sénégal, formeraient une branche de commerce de la valeur de trois millions cinq cents mille francs, dont les bénéfices seraient très-considérables, vu le prix modique auquel on acquiert cette matière en Afrique ; et quand il augmenterait de quelques deniers, cette branche de commerce offrirait toujours, déduction faite des frais d'acquisition, d'expéditions dans la rivière, d'établissement et de séjour à l'île St-Louis du Sénégal, de frêt, d'armement, et autres dépenses des bâtimens employés à la traite de cette matière, un bénéfice énorme.

Si l'administration du Sénégal sait se ménager les Maures du Zaarha, et les chefs des nations noires qui peuplent les bords méridionaux du fleuve, si l'on sait employer avec eux une sorte de politique bien concertée, la gomme abondera à nos comptoirs, la traite s'en fera avec la plus grande facilité, et les résultats de cette branche de commerce sont certainement assez avantageux pour mériter la considération du gouvernement.

L'abondance de la gomme ou des arbres à gomme, dans toutes les contrées voisines de l'île Saint-Louis du Sénégal et des bords de ce fleuve, est immense. J'ai fait connaître les cinq grandes forêts de Sahel, d'Al-Fatack, d'El-Hiebar, de Guérouf et de Galam ; mais outre ces cinq forêts, on trouve partout sur les bords du fleuve, et dans ses îles, une quantité prodigieuse de gommiers, dispersés çà et là, dont il serait fort aisé d'engager les Nègres à faire la récolte partielle ; et cette récolte qu'offrent les gommiers dispersés, se porterait peut-être encore à cent ou deux cents milliers de livres.

La gomme du Sénégal est une nourriture très-substantielle et très-saine.

Les qualités de la gomme du Sénégal ne se bornent pas à l'utilité dont elle est dans les fabriques, mais cette matière est aussi une nourriture très-substantielle et très-saine. Quand les Maures quittent leurs oasis, et vont établir leurs camps autour des forêts de gommiers du Zaarha, pendant tout le tems de la récolte, dans le voyage vers les bords du Sénégal, et pendant la durée de la traite, et de leur retour à leurs résidences principales, les classes moyennes et pauvres de ces sauvages ne se nourrissent presque que de gomme, et l'expérience leur a prouvé, que six onces<sup>100</sup> de cette matière suffisent à la nourriture d'un homme pendant vingt-quatre heures.

Les plus sobres et les plus pauvres, s'en nourrissent en la laissant simplement fondre dans la bouche ; d'autres la font dissoudre dans du lait. Ils fabriquent aussi, avec cette matière, et des jus ou des sucs de viande de chameau, de bœuf et même de cheval, des tablettes qui ressemblent beaucoup à de la grossière colle à bouche, et qui se conservent sans se corrompre pendant plus d'un an.

La gomme du Sénégal a aussi des qualités pectorales. J'ai vu dans la rivière de Gambia, un jeune Anglais de vingt-cinq ans, se guérir d'un crachement de sang fort opiniâtre et fort fréquent, en ne prenant chaque jour d'autre nourriture, que quatre onces de cette gomme fondue dans du lait ; après trois mois de ce régime, il fut parfaitement guéri.

Les Maures et les Nègresses de cette partie de l'Afrique, se servent aussi très-efficacement de cette substance, pour se guérir des pertes de sang ; enfin les Maures font des préparations de gomme mêlée avec des farines de mil, ou de maïs, et s'en servent dans de certaines circonstances pour nourrir leurs chevaux et leurs chameaux.

Je ne doute pas que dans quelques occasions, on ne puisse se servir, avec avantage, de la gomme mêlée et préparée avec des sucs de viandes et d'autres substances, pour en faire de ces espèces de tablettes, qu'en Angleterre on appelle portable-soop, et qui formeraient un article d'approvisionnement pour une place ou un fort isolé, exposé à soutenir un long siège.

Divisions et haines invétérées entre la tribu des Trarshaz et celle des Brachknaz Darmanko.

Il convient de parler des divisions et des haines invétérées qui existent entre les Trarshaz et les Brachknaz, et de l'avantage qu'on en peut tirer pour exercer une grande influence sur ces barbares.

Dans les tems de la compagnie des Indes, où Arguin et Portendick étaient des ports très-fréquentés, la tribu des Maures-Trarshaz jouait un rôle principal, et par l'activité de son commerce avec le Sénégal et avec les mouillages de la côte, elle jouissait d'une importance et d'une considération bien supérieures à celles des tribus de Maures Brachknaz et Darmanko, dont les relations se bornaient aux escales du fleuve.

L'importance des Trarshaz, et peut-être aussi leur arrogance avaient excité la jalousie et la haine des deux autres tribus, et ces passions n'étaient pas éteintes à beaucoup près, à l'époque des années 1785, 1786, 1787, pendant lesquelles j'étais en Afrique.

On a déjà dit que les Anglais pendant qu'ils étaient maîtres du Sénégal avaient détruit et abandonné les établissemens d'Arguin et de Portendick ; mais ils avaient considérablement augmenté l'importance

du fort de Podhor qu'ils avaient relevé, et les Maures-Brachknaz et Darmanko avaient acquis plus de considération et plus de puissance par le rétablissement de ce fort.

Ceux-ci pensèrent alors à se venger de l'importance dont si longtems avaient joui les Trarshaz, et même ils formèrent le projet de détruire, s'il était possible, cette tribu, qu'ils haïssaient, dont ils avaient toujours été les ennemis, et à qui ils enviaient la possession de la forêt de Sahel.

Les Anglais avaient vu naître ce projet, ils l'avaient même favorisé sourdement ; adroits politiques, ils ne dédaignaient pas les moyens d'agiter ces hordes de Maures, de les animer l'une contre l'autre, de les balancer, de les contenir, et de leur inspirer réciproquement des jalousies.

Ils avaient quelques raisons de se plaindre des Trarshaz, qui, malgré la vigilance anglaise, trouvaient encore le moyen de vendre de la gomme à des interlopes, qui au mépris du danger d'être pris ou d'être coulés bas, se présentaient quelquefois aux mouillages voisins.

En 1766, le chef des Brachknaz mourut, et Hamet-Moktar son fils, devint, par droit de naissance et de succession, chef et roi des deux tribus des Maures Brachknaz et Darmanko. Cet Hamet-Moktar détestait les Trarshaz, et principalement Hilly-Koury, leur roi.

Il fréquentait beaucoup le fort de Podhor, et là, il avait formé des liaisons avec Almami, Siratick ou roi des Foulhas-Peuls, souverain d'une nation de Nègres, nombreux et braves, qui habitent les bords méridionaux du Sénégal, sur une étendue de plus de cent lieues.

Hamet-Moktar, avec les seuls Maures dont il était le chef, n'osait attaquer les Trarshaz, renommés pour leur bravoure, et dont le roi était plein de courage ; mais avec le secours d'une armée de Foulhas, il espérait pouvoir les vaincre et les détruire.

Les Anglais fomentaient ces dissensions ; ces querelles occasionnèrent plusieurs batailles, dont ils restaient spectateurs, tant qu'elles ne pouvaient être décisives ; mais quand les Trarshaz se trouvaient trop menacés, alors on s'offrait à les soutenir ; on exigeait des Brachknaz et des Darmanko qu'ils missent bas les armes, et on forçait ces tribus ennemies de faire la paix, sûr que leurs divisions ne s'éteindraient jamais, et que la guerre se rallumerait à la première occasion.

Par cette politique, les Anglais maniaient à leur gré des nations, que depuis eux nous avons traitées avec trop d'indifférence, et même avec trop de mépris ; car notre conduite à leur égard, était faite pour leur persuader que nous n'y prenions aucun intérêt.

À notre rentrée au Sénégal, nous avons cependant quelque raison de ménager les Maures-Trarshaz et leur roi Hilly-Koury, qui aimait les Anglais, qui les regrettait, et à qui il continuait de porter à Arguin et à Portendick, une partie de la gomme de la forêt de Sahel.

Nous avons eu une belle occasion pour nous attacher ce roi des Trarshaz. En 1784, ce brave Maure, de nouveau menacé par Hamet-Moktar, et la ligue des Brachknaz et des Darmanko, soutenue par Almami, roi des Foulhas, mendiait notre protection, sollicitait nos bons offices, nous demandait des secours et des munitions de guerre ; on resta sourd à ses prières, et tout-à-fait indifférent à une querelle dont on pouvait tirer avantage. Nous fûmes, en 1786, les témoins oisifs et inutiles de l'explosion qui fermentait depuis plusieurs années.

Victoire remportée par les Brachknaz sur les Trarshaz, et mort d'Hilly-Koury en 1786.

En 1785, Hamet-Moktar, roi des Brachknaz, homme à la fois lâche, orgueilleux et insolent, parce qu'il était soutenu par le roi des Foulhas, enleva la femme favorite d'Hilly-Koury, et sut si bien s'attacher cette femme, qu'elle fit déclarer à son premier maître, qu'elle se séparait à jamais de lui.

Cet outrage est un des plus sensibles pour les Maures qui sont très-jaloux ; Hilly-Koury, et tous les Maures de sa tribu jurèrent de venger cette offense sanglante, dont ils dévorèrent plus d'un an le ressentiment, parce qu'ils étaient faibles contre un parti trop puissant ; ils se préparaient cependant à la guerre, mais avec lenteur, avec timidité.

À cette occasion, il ne tenait qu'à nous de contenir Hamet-Moktar, qui n'était pas guerrier, et d'imposer au Siratick des Foulhas ; nous eussions dû soutenir le faible comme avaient fait les Anglais ; nous abandonnâmes Hilly-Koury à sa triste destinée.

Il obtint bien des Anglais quelques armes et quelques munitions ; mais ces secours ne pouvaient suffire contre les forces réunies des Brachknaz, des Darmanko et des Foulhas.

Cependant les Trarshaz osèrent attaquer ; Hilly-Koury entra en campagne, provoqua le lâche Hamet-Moktar et lui proposa la bataille. Le combat eut lieu à vingt lieues de l'île Saint-Louis du Sénégal, dans le courant du mois d'octobre de l'année 1786. L'armée de Hamet-Moktar, fortifiée de quatre cents Nègres-Foulhas, était beaucoup plus forte que celle d'Hilly-Koury ; cependant les Trarshaz donnèrent le premier choc avec beaucoup d'audace et de courage, mais ils furent enfin forcés de plier sous le nombre fort supérieur de leurs ennemis, non pas sans en avoir mis beaucoup sur le carreau.

Vaincus, les Trarshaz prirent la fuite, laissant Hilly-Koury sur le champ de bataille avec trois fidèles amis. Il ne voulut pas fuir, malgré les efforts et les prières des siens pour le déterminer à les suivre. Ce prince, dont l'âme était forte, leur dit que le devoir d'un roi était de mourir au champ d'honneur. Il était démonté et blessé de plusieurs balles, il défit la pagne dont il était habillé, la fit étendre à terre, se fit placer dessus, le visage tourné vers l'ennemi, et dans cette situation, soutenu par les trois braves guerriers déterminés à partager son sort infortuné, il attendit Hamet-Moktar, qui, à la tête d'un gros de cavalerie, accourait à lui pour le faire prisonnier.

Quand ils furent l'un et l'autre à portée de s'entendre, Hilly-Koury, d'une voix ferme et haute, adressa à Hamet-Moktar les reproches les plus outrageants. « Tu as violé à mon égard, lui dit-il, toutes les lois de Mahomet et de l'humanité, tu n'as pu me vaincre que par le nombre, et non pas par le courage ; quoique tes Maures fussent plus nombreux que les miens, tu as eu l'indignité de te faire soutenir par les Nègres-Foulhas ; tu n'es qu'un lâche ; que ma mort attire sur ta tête toutes les malédictions, et puisses-tu périr aussi malheureux que tu mérites de l'être ! »

Ces outrages enflammèrent l'orgueil et la colère d'Hamet, qui fit faire sur Hilly-Koury une décharge de mousqueterie, et ce malheureux roi des Trarshaz périt percé de plus de cinquante balles, en présence de son ennemi, qu'il défia jusqu'à son dernier soupir. Ses trois fidèles amis furent massacrés, et telle fut la fin de ce brave Maure, que son courage rendait digne d'un meilleur sort.

L'armée des Trarshaz en déroute, échappa cependant à la poursuite Hamet-Moktar ; et une partie de ces fuyards passa à vue du fort Saint-Louis du Sénégal, ils traversèrent le fleuve à la nage, pour se réfugier sur le territoire du Damel, roi de Cayor, et allié du malheureux Hilly-Koury.

Les suites de cette bataille prouvèrent bien, qu'on avait eu tort de laisser aller les choses aussi loin. Le Siratick Almami attribua la victoire qu'Hamet-Moktar venait de remporter sur les Trarshaz, aux quatre cents Foulhas qu'il avait joints à son armée, et ce succès avait tellement enflé son orgueil, qu'il prétendit faire la loi, non-seulement aux Trarshaz, mais aussi aux Brachknaz, aux Darmanko, aux rois nègres ses voisins, et même aux Français du Sénégal.

En 1787, il annonça, avec insolence et avec hauteur, des conditions nouvelles et ridiculement exagérées, pour la liberté du passage du convoi de Galam, qui, en remontant le fleuve pendant la crue des eaux, traversait ses états sur une étendue de beaucoup plus de cent lieues. On répondit à ses hauteurs avec mépris, l'aigreur s'en mêla, et le voyage de Galam n'eut pas lieu en 1787.

Présens et coutumes que le gouvernement du Sénégal était dans l'usage de payer chaque année aux chefs des tribus des Maures qui nous vendent la gomme.

Pour favoriser le commerce de la gomme, entretenir la bonne intelligence entre nous et les tribus Maures qui la récoltent et nous la vendent, pour les engager à la porter en totalité à nos comptoirs du Sénégal, le gouvernement était dans l'usage de faire annuellement des présens, non-seulement aux rois Maures, chefs des tribus, mais à quelques autres Maures principaux, aux interprètes des rois, et même à leurs femmes ; et comme ces présens se renouvelaient tous les ans, on les a appelés coutumes.

C'est l'ancienne compagnie des Indes, qui avait fondé l'usage de ces coutumes annuelles, payées aux chefs des Maures voisins du Sénégal, et aux princes, chefs et rois des nations noires, avec lesquelles le commerce exigeait des relations.

Quand les Anglais devinrent maîtres du Sénégal, par une suite des évènements de la guerre de sept ans, pour l'avantage de leur commerce, ils suivirent l'usage de faire des traités d'alliance et de bonne intelligence avec les princes Maures et les princes Nègres ; et comme dans leurs différentes administrations, tout est bien concerté et établi avec ordre et méthode, le gouvernement du Sénégal, ainsi que celui du fort James dans la rivière de Gambia, avaient une sorte de registre manuscrit qui contenait dans le plus grand détail, les motifs, rémunération et l'ordre des coutumes qu'on devait payer annuellement aux chefs de ces nations africaines, les époques où ces coutumes devaient être délivrées, des notes relatives à l'importance respective de ces chefs et de ces nations, des instructions sur les règles qu'il fallait suivre en délivrant ces coutumes, et des observations politiques sur le commerce de cette partie de l'Afrique.

Ce registre ou ce livret, était envoyé par le ministère anglais au gouverneur du Sénégal, avec ordre de s'y conformer, et un autre registre ou livret semblable était envoyé aussi au gouverneur du fort James, dans la Gambia, parce que ce dernier, quoiqu'il eût un gouvernement particulier, devait cependant concerter son administration d'après les vues de celle du Sénégal, les deux gouvernemens devant former un ensemble, sous le nom de gouvernement général de Sénégambie.

Le hasard a mis entre mes mains un de ces registres ou livrets, écrit en anglais ; et terminé par des remarques intéressantes, par une lettre du secrétaire des commissaires de la trésorerie au commandant anglais du Sénégal, et par les articles du contrat arrêté le 10 septembre 1767, entre les commissaires de la trésorerie pour Sa Majesté britannique, et Samuel Smith, négociant de Londres, pour l'approvisionnement des troupes de ce gouvernement.

J'ai cru de quelque utilité, voulant donner une idée des présens qu'on a coutume de faire chaque année à ces chefs et princes africains, d'en tirer les exemples du registre officiel des Anglais, et voici la traduction littérale de l'article des coutumes qu'ils payaient aux Maures, pendant le tems qu'ils ont possédé le Sénégal, c'est-à-dire, depuis 1760, jusqu'en 1779.

*Coutumes annuelles payées à Hilly-Koury,  
roi des Maures-Trarshaz et à ses interprètes,*

« Ces coutumes ne doivent se payer qu'à la fin de la saison de la traite de la gomme, et qu'après que les marchands sont de retour à l'île Saint-Louis du Sénégal ; on doit même attendre que la flotte de Galam ait passé au dessus du pays des Trarshaz. Le pays des Trarshaz s'étend depuis la Barre de la rivière du Sénégal, le long des rives Ouest et Nord, jusqu'à la crique d'Enderer, un peu au dessus du village de Dagana. »

*Coutume de Hilly-Koury,*

- » Trente-trois pièces de Guinée.
- » Vingt-un fusils de traite.
- » Six cents pierres à fusil.
- » Six cents balles de plomb,
- » Deux aunes drap écarlate.
- » Trois pièces de toile de Silésie.
- » Deux onces clous de girofle.
- » Douze livres de sucre terré.
- » Quinze ancrés<sup>101</sup> de poudre.

» Lorsqu'Hilly-Koury reçoit ses coutumes, il doit faire présent au gouverneur de sept beaux bœufs.

*Coutume pour Hamet-Brahim,  
premier interprète du roi,*

- » Deux fusils de traite.
- » Une pièce de Guinée.
- » Une ancre de poudre.

Pour les six autres interprètes du roi.

- » Six fusils de traite.
- » Six pièces de Guinée.
- » Six ancrés de poudre.

*Coutume de Sydy-Moktar,  
un des princes chefs des Maures-Trarshaz,*

- » Vingt-cinq pièces de Guinée,
- » Dix ancrés de poudre.
- » Onze fusils de traite.

- » Cinq cents balles de plomb.
- » Deux pièces toile de Silésie.
- » Une aune drap écarlate.
- » Six livres de sucre terré.
- » Une once de clous de girofle.

*Au valet de Sydy-Moktar,*

- » Une pièce de Guinée.
- » Un fusil de traite.
- » Une ancre de poudre.

» Quand Sydy-Moktar, prince et l'un des chefs des Trarshaz, reçoit ses présents, il doit faire au gouverneur un présent de cinq bœufs.

*Coutume de Babukar-Syrbé, autre chef  
des Maures-Thrarshaz,*

- » Vingt-cinq pièces de Guinée.
- » Dix ancras de poudre.
- » Onze fusils de traite.
- » Cinq cents pierres à fusil.
- » Cinq cents balles.
- » Deux pièces toile de Silésie.
- » Une aune drap écarlate.
- » Six livres de sucre terré.
- » Une once clous de girofle.

*Au valet de Babukar-Syrbé,*

- » Une pièce de Guinée.
- » Un fusil.
- » Une ancre de poudre.

*Coutume à payer à Hamet-Moktar,  
chef des deux tribus Maures de la famille Agrichy.*

» Am-Hamet-Moktar est chef des tribus Maures-Ouled-Abdallah, communément appelés Brachknaz et Darmanko, qui forment la famille Agrichy. Le commerce de la gomme avait engagé de payer annuellement des coutumes à ce roi Maure ; elles furent augmentées à l'époque où l'on demanda la permission d'ériger un fort à Podhor, avec un village attendant, dont les habitans auraient autant de terres qu'ils croiraient nécessaire d'en cultiver dans les environs du fort.

» Cette coutume fut payée régulièrement jusqu'en 1765 ; alors les Français abandonnèrent le fort et le village. Mais en conséquence d'un accord fait avec Am-Hamet-Moktar, le fort de Podhor fut rétabli ainsi que le village en 1772, avec les mêmes privilèges.

» À l'époque de ce rétablissement, il fut convenu que les coutumes que les Français étaient dans l'usage de payer au chef des Maures-Brachknaz seraient aussi rétablies, mais que Hamet-Moktar ne pourrait les réclamer qu'à commencer du mois d'août 1775, parce qu'alors seulement, la reconstruction des fort et village de Podhor serait achevée.

» Le but du rétablissement de Podhor n'est pas seulement d'entretenir la bonne intelligence et le commerce avec les Maures-Brachknaz et Darmanko, mais aussi d'acquiescer par-là, assez de poids et d'influence sur les Foulhas-Peuls, qui sont les habitans natifs de la contrée ; prévenir les hostilités et les pillages qu'ils faisaient tous les jours sur le commerce des blancs et autres marchands de l'île Saint Louis du Sénégal ; surtout pendant le voyage de Galam, et au retour de ce voyage, les brigandages et les hostilités de ces Nègres, menaçaient de la perte entière du commerce dans ces districts.

» On pourrait objecter, que la distance de Podhor à Galam de près de cent trente lieues, est trop grande pour que le fort de Podhor pût étendre son influence jusques-là. Mais comme la nation des Nègres-Foulhas ou Peuls, peuple toute l'étendue de la contrée située sur la rive méridionale du fleuve Sénégal entre Podhor et Galam, contrée connue dans cette partie de l'Afrique sous le nom de pays de Fouta, en outre de plusieurs établissemens considérables qu'a formé cette même nation sur la rive septentrionale, et que le tout est dans le domaine et la souveraineté de Shaltigée roi des Foulhas, que par des arrangemens arrêtés avec ce roi, il répondra de toutes les hostilités et dommages commis par les Foulhas ses sujets, contre les commerçans blancs ou autres habitans de l'île Saint-Louis du Sénégal, ou des comptoirs répandus sur le cours du fleuve, que les indemnités de ces hostilités et de ces dommages devront être réparties sur la totalité de ses sujets, le fort de Podhor aura réellement une très-grande influence.

» La vérité de cette opinion fut démontrée peu après par un événement marquant ; Shaltigée roi des Foulhas, ayant consenti à payer toute la valeur d'une cargaison de quatre-vingt-sept captifs, qui échoua en revenant de Galam, et fut pillée par les Nègres-Foulhas à plus de soixante lieues au dessus de Podhor.

» Cette circonstance prouve suffisamment l'importance et l'utilité de ce fort, l'avantage de son établissement et de son entretien, et des coutumes passées à Hamet-Moktar pour la protection qu'il s'engage de donner à l'établissement de Podhor contre les Foulhas.

*Coutume annuelle qui sera payée au roi Hamet-Moktar,  
chef de la famille Agrichy,  
aussi longtems que subsisteront le fort et l'établissement de Podhor,*

- » Cinquante-quatre pièces de Guinée
- » Huit pièces toile de Silésie.
- » Quinze ancrs de poudre.
- » Six fusils de traite.
- » Deux cents pierres à fusil.
- » Deux cents balles.
- » Onze longues barres de fer.
- » Douze filières de rassades<sup>102</sup>.
- » Trente piastres.

- » Une livre de clous de Girofle.
- » Un coffre de bois avec un cadenas,

» On rendra aussi des honneurs aux rois et chefs des Maures Trarshaz et Brachknaz, quand ils se rendront à île Saint-Louis du Sénégal.

» Quand Hilly-Koury, roi des Maures-Trarshaz, débarquera sur l'île du Sénégal, il sera salué de sept coups de canon de la batterie de la Savanne, et on le saluera du même nombre à son départ.

» Sydy-Moktar, et Babukar-Syrhé, deux chefs des Trarshaz, seront salués de trois coups de canon chacun en arrivant dans l'île, et en partant.

» Am-Hamet-Moktar-Agrichy, roi des Maures-Brachknaz et Darmanko, sera salué de cinq coups de canon de la même batterie, en arrivant et en partant.

» Il est d'usage de nourrir certains chefs du Continent aux dépens du roi, quand ils viennent à l'île du Sénégal, bien entendu qu'ils n'y restent que pour arranger quelque affaire avec le gouverneur.

» Par exemple, le roi Hilly-Koury, Sydy-Moktar, et Babukar-Syrhé, chefs des Trarshaz, recevront, chaque jour de leur séjour dans l'île, les vivres suivans :

» Hilly-Koury recevra chaque jour, savoir :

- » Un bœuf moyen.
- » Six mesures de blé égales à quarante-deux mules.
- » Deux galons de mélasse.
- » Deux galons de vin rouge ou blanc.
- » Cinq livres de sucre terré.
- » Huit pains.

» Sydy-Moktar recevra par jour :

- » Deux galons de vin.
- » Deux galons de mélasse.
- » Trois mesures de blé égales à vingt-un mules.
- » Douze livres de viande fraîche de bœuf.
- » Trois pains.

» Babukar-Syrhé recevra chaque jour les mêmes vivres que Sydy-Moktar, et si les enfans de ces trois chefs sont envoyés à l'île du Sénégal pour recevoir les coutumes de leurs pères, on leur délivrera à chacun la moitié des vivres accordés aux pères. »

C'est ainsi que tout était prévu et arrangé à l'égard de ces chefs Maures avec lesquels il est important, pour l'avantage du commerce, de s'entretenir en bonne harmonie, et en bonne intelligence.

Si je suis entré dans un si grand détail sur le commerce de la gomme, et sur les tribus Maures qui nous la vendent, c'est que j'ai pensé que cette branche de commerce méritait d'être connue, surtout en France, où l'on n'avait sur la traite de la gomme, sur l'influence qu'elle nous donne en Afrique, et l'occasion qu'elle nous offre d'y étendre nos relations, que des notions fort imparfaites et fort vagues.

Toute idée d'accorder le commerce de la gomme du Sénégal en privilège exclusif doit-être écartée à jamais.

Cette branche de commerce doit être surveillée et encouragée par le gouvernement, et à jamais sans doute, on écartera l'idée de l'abandonner en privilège exclusif.

On avait fait cette faute, et les suites pouvaient en être funestes pour le commerce du Sénégal.

Il existait alors encore trop d'indifférence pour cette partie de l'Afrique, et trop de facilité pour ces faveurs aveugles, qui flattaient les intérêts d'un petit nombre de particuliers aux dépens de l'industrie générale.

On ne présentait pas que ces grâces imprudentes, accordées si légèrement à des favoris, devenaient des germes d'intrigues, de méfiances et de jalousies ; qu'elles décourageaient les spéculateurs marchands, et qu'elles excitaient le mécontentement des villes de commerce, et les murmures du peuple, qui attend toujours de ceux qui le gouvernent, une impartiale et sévère probité.

Après la paix qui mit un terme à la guerre de l'indépendance de l'Amérique, pendant les années 1782, 1785 et 1784, le commerce du Sénégal commençait à prendre un bel essor sous l'influence de la liberté ; plusieurs maisons de Bordeaux, de Nantes, de la Rochelle et du Havre, avaient formé à l'île Saint-Louis, des établissemens qui prospéraient, qui allaient devenir importans, dont le nombre allait s'augmenter, et qui auraient rendu cette île, le siège d'un commerce très-étendu et très-avantageux.

À la fin de 1784, une intrigue fit accorder, à une compagnie de Paris, le privilège exclusif de la traite de la gomme du Sénégal.

Pas un commerçant de nos grandes villes maritimes, ni même de Lyon, ni de Paris, ne fut membre de l'administration de cette compagnie de commerce.

Le défaut de lumières, et le défaut de fonds, qu'on ne voulait y employer qu'avec réserve, furent cause que le commerce de la gomme ne prit pas à beaucoup près tout l'essor qu'il pouvait prendre, et qu'il ne fut exploité qu'avec timidité.

Il résulta toutes sortes d'inconvéniens, du peu d'expérience des administrateurs de cette compagnie qui ne suivaient aucun plan fixe, qui sans cesse changeaient de résolutions, qui ne savaient en qui placer leur confiance, et qui avec raison se croyaient souvent trompés, et mal servis.

Quoique les avantages du diplôme de la compagnie de la gomme fussent immenses ;

Quoiqu'ils indisposassent contre elle tout le commerce, qui se trouvait gêné et opprimé par une concurrence privilégiée ;

Quoique des réclamations nombreuses se fussent élevées contre elle, quoiqu'elle eût fait un tort considérable aux établissemens que le commerce libre avait formés à l'île Saint-Louis du Sénégal, cette compagnie conçut le projet d'étendre encore son privilège.

Ce privilège général exclusif détruisit les établissemens que le commerce libre avait formés à l'île Saint-Louis du Sénégal ; il n'avait d'abord eu pour objet que le commerce de la gomme ; sur la fin de 1786, malgré toutes les observations et les protestations de M. de Boufflers, alors gouverneur du

Sénégal, et qui n'était venu en France que pour obtenir l'abolition de ce privilège tyrannique, on le rendit universel, et on concéda à la compagnie de la gomme, tout le commerce quelconque que pouvait offrir le fleuve.

Des négocians trop confians dans les droits naturels de l'industrie générale, furent forcés d'abandonner des établissemens qu'ils avaient formés à grands frais, et la consternation, le découragement, et des pertes très-fortes, furent les suites des avances qu'ils avaient faites, et les observations et les plaintes qu'excitait une usurpation si contraire à la raison et aux droits du commerce, n'obtinrent que de l'indifférence ou des rebuts.

La compagnie du commerce du Sénégal, à peine parvenue à un pouvoir presque souverain, détruisit elle-même par ses fausses mesures les avantages immenses de son diplôme.

Elle marcha d'inconséquences en inconséquences, de prétentions en prétentions ; enfin elle administra si mal adroitement son privilège, et la haine qu'elle avait excitée contre elle se manifesta à tel point, qu'en 1790 aucune nation riveraine du fleuve ne voulut plus traiter avec elle.

Puisse un exemple aussi singulier et aussi frappant de l'abus des privilèges exclusifs, délivrer à jamais le commerce du Sénégal, des chaînes dont on tentera sûrement encore de le charger, et convaincre le gouvernement de France, que ce commerce ne peut fleurir, prospérer et influer sur l'Afrique, qu'à la faveur d'une sage liberté, et au moyen de la surveillance et des encouragemens de l'État !





## CHAPITRE VII.

### DU ZAAARHA OU GRAND DÉSERT DE BARBARIE ET DES MAURES

qui habitent les régions méridionales de ce désert.

*Quelques renseignemens sur le Zaarha, ou grand Désert de Barbarie. Conjectures sur l'origine des Maures du Zaarha. Ils sont à la fois pasteurs et marchands. Leur caractère est lâche et perfide. Observations sur leur couleur, leurs figures, leurs formes, leur chevelure. Costumes des hommes et des femmes. Ils vivent toujours campés sous des tentes de peaux de bœuf ou d'une étoffe faite avec du poil de chameau. De leur commerce, de leur industrie et de leurs arts. Ils élèvent des chameaux et des chevaux précieux, des troupeaux nombreux, de moutons, de chèvres et de bœufs d'une fort belle espèce. Ils traversent avec des troupeaux de trois à quatre cents bœufs les plus grandes rivières. Ils ont une mesure d'intelligence, d'esprit et d'adresse, qui les rend propres à toutes les choses qu'ils voudront entreprendre.*

---

Quelques renseignemens sur le Zaarha ou grand désert de Barbarie.

Nous allons ajouter à l'idée qu'on a déjà pu se faire des Maures qui fréquentent nos comptoirs du Sénégal, quelques relations qui serviront encore à les faire mieux connaître ; mais disons d'abord quelques mots de ce vaste Zaarha, dans lequel ces tribus maures sont établies.

Dans sa dernière maladie, le grand Frédéric II, roi de Prusse, avait appelé le docteur Zimmerman, alors médecin du duc d'York à Hanovre ; il causait un jour avec lui sur quelques contrées sablonneuses de la Prusse, et il disait à Zimmerman : « les hommes sont si fiers, qu'ils s'imaginent que tout ce qu'il y a dans le monde a été créé pour eux, et cependant je ne puis concevoir pourquoi Dieu a créé des sables. » On est bien plus embarrassé de découvrir le but et l'origine de cette création, quand on fixe son attention sur le Zaarha, cet immense et vaste désert de Barbarie, qui en lui attribuant les moindres dimensions, a plus de six cents lieues de longueur sur plus de trois cents lieues de largeur.

Ce grand désert s'étend au Nord jusqu'au delà du trentième degré de latitude ; là, il se termine aux pieds des rameaux méridionaux de la chaîne du Mont Atlas, dont il occupe quelques vallées, et par l'extrémité du désert de Soudan<sup>103</sup> qui est une de ses dépendances, il touche au golfe de Syrtis<sup>104</sup> qui appartient à la mer Méditerranée ; par le désert de Bilmaah<sup>105</sup>, qui est une autre de ses appendices, il arrive au Levant jusqu'au quarantième degré trente minutes, longitude de l'île de Fer, presque sous le méridien de Bournou<sup>106</sup> ; au Midi, il s'étend jusques près du quinzième degré de latitude Nord, et au Couchant ses limites sont les rivages de l'Océan atlantique.

Ce grand désert est une mer de sable blanc, fin et mouvant, et sur cette mer sèche, à peine se rencontre-t-il de loin en loin quelques îles où la végétation ait pu s'établir ; certes, ces îles qu'on ne peut qu'imparfaitement comparer aux anciennes oasis de la Thébàïde, sont si rares dans le Zaarha, que

réunies, elles ne formeraient pas la centième partie de la surface de ce grand désert, qui a cent quatre vingt mille lieues carrées, de superficie.

Que d'occasions nos établissemens dans le Sénégal ne nous ont-ils pas données, de connaître et de parcourir ces contrées solitaires et curieuses ! Nous les avons toujours négligées ; les Anglais, plus curieux, y ont fait exécuter plusieurs voyages, et c'est à eux que nous devons ce que l'on sait de plus authentique sur cet immense désert, sur lequel je m'occupe à réunir tous les renseignemens anciens et modernes.

Ces renseignemens dispersés dans un grand nombre d'ouvrages, ne peuvent être présentés qu'après avoir été mûrement discutés, et après avoir subi les épreuves d'une critique sévère, ils formeront un chapitre très-considérable ; on se bornera actuellement à quelques notes sommaires, et à quelques observations, sur une région qui occupe une surface très-notable du globe, et qui offre un champ bien vaste aux réflexions de ceux, qui aiment à méditer sur les grandes circonstances de la nature.

Jusqu'à présent, il paraît que l'on connaît dans le Zaarha trente-deux oasis ou contrées habitables, que des sources d'eau vive ont rendues fertiles. Les plus grandes de ces oasis sont habitées ; différentes tribus maures s'y sont établies, et y ont fondé des sortes de colonies ; on croit que ces colonies des Maures, répandues dans le grand désert de Barbarie, sont au nombre de dix-sept ; les autres oasis moins considérables, ne sont que des points de rafraîchissement et de repos, pour les caravanes qui parcourent ce désert, et pour les Maures qui y exécutent habituellement des voyages.

On sait que les caravanes traversent le grand désert du Zaarha, suivant neuf directions différentes et principales, et que les tribus maures qui y sont établies, y circulent dans tous les sens.

Les Maures des vallées des rameaux occidentaux de l'Atlas, les Mouselmins, et plusieurs autres tribus sauvages, les Maures voleurs, les Trarshaz, les Brachknaz et les Darmanko, exécutent très-fréquemment des voyages entre le Sénégal et Maroc.

Une caravane part chaque année de Mekinez<sup>107</sup>, se rend à Tatta<sup>108</sup>, traverse toute la largeur du Désert, et arrive à Jarra, située sous le quinzième parallèle septentrional, à soixante lieues à l'Orient de Galam ; la route de cette caravane est de cinq cents lieues.

D'autres voyageurs et marchands, traversent le désert, entre Tatta et Thombouctou ; cette traversée est de près de quatre cents lieues.

On est sûr que de fréquens voyages ont eu lieu entre Thombouctou et Tripoli et le Caire, et qu'une partie de la caravane de Maroc, longe le Niger, passe à Rassina, à Ghana, à Kauga, visite quelquefois Sennaar<sup>109</sup>, arrive à Gerri sur la rive droite du Nil, et parvient enfin à Suakim<sup>110</sup>, sur les bords de la mer Rouge, ayant fourni une route de près de treize cents lieues.

Le vaste désert du Zaarha est donc parcouru et traversé très-habituellement dans plusieurs directions différentes, et l'on peut s'étonner que les Français soient restés jusqu'à présent si indifférens aux voyages, qu'il leur est si facile d'y faire exécuter.

On a dit que le Zaarha offrait un champ vaste aux réflexions et aux plus profondes méditations ; et comment ne pas méditer sur cet Océan de sable, et sur la cause de l'immense étendue de ces tristes et brûlantes solitudes, où l'homme n'aurait jamais pénétré si Dieu ne lui avait donné le chameau?

Je me suis souvent demandé, d'où vient un amas si immense de terre fusible ou vitrifiable ; car le sable poudreux et le sable pierreux, ne sont autre chose, et sont classés dans cette espèce de terre ?

Le sol du Zaarha c'est le sablon, qui n'est qu'un amas de petites particules sans liaison, qui ne sont pas, comme les élémens du sable, pierreux, susceptibles de devenir pierre ; les sables du Zaarha, composés de grains infiniment petits, sont d'une très grande profondeur ; les vents les agitent comme les flots de la mer, ils en forment des montagnes qu'ils effacent, qu'ils dissipent bientôt après, ils les élèvent en nuages à une très-grande hauteur, et le soleil en est obscurci.

Sur cette mer sablonneuse, on voit des trombes de sable, comme sur les mers humides on voit des trombes d'eau ; enfin ces sables sont de la nature la plus contraire à se réunir, puisque dans ce vaste désert, à peine trouve-t-on quelques rochers, et que les contrées fertiles y sont si rares.

De ces vastes plaines mouvantes, arides et sèches, qui bordent au Nord le fleuve Sénégal, j'ai vu s'élever de ces trombes de sable, formant des colonnes, qui tantôt courent avec rapidité, et tantôt s'avancent avec une majestueuse lenteur, et elles offrent un grand et magnifique spectacle.

Quelquefois elles s'éloignent avec une telle vitesse, que bientôt à peine sont-elles aperçues, et qu'elles ne paraissent plus que comme des rubans qui flottent dans l'air au gré du vent, mais dont l'extrémité inférieure touche toujours à la terre.

Quelquefois leurs têtes s'élèvent à une si grande hauteur, qu'elles se perdent dans les nuages ; souvent ces trombes se brisent très-haut, et ce volume immense de sable se disperse dans les airs ; d'autres fois elles se rompent dans leur milieu, et le bruit que cette rupture occasionne est semblable à l'explosion d'une mine.

Un jour je comptais trois de ces trombes à la distance de mille pas l'une de l'autre ; le diamètre de la plus grande me paraissait être de deux pieds, et leur vitesse me semblait prodigieuse.

On rencontre cependant dans ces solitudes, et pas loin de la rive droite du Sénégal, quelques roches très-considérables de couleur noire, contenant du fer vierge, isolées et dispersées. Comment ces masses contenant du fer natif et vierge, se trouvent-elles isolées dans des contrées où l'on ne connaît pas de mines de fer ? y ont-elles été roulées par les eaux ?

» Ou bien sont elles au nombre de ces corps étrangers, qui, suivant le célèbre professeur Chladni<sup>111</sup>, » tombent quelquefois du ciel sur la terre, comme cela est arrivé dans le comté d'York, à Sienne, en » Amérique, et à Bénarès dans l'Inde ? Ces phénomènes étonnans sont accrédités à Londres, où il existe » diverses collections des fragmens de ces pierres. M. A. Pictet, l'un des rédacteurs de la Bibliothèque » britannique, en parle dans une lettre d'Edimbourg, du 18 juillet 1801, écrite à ses collaborateurs. »

C'est un objet de recherche et de curiosité digne des naturalistes.

Ces sables du Zaarha sont actuellement stériles ; leur sécheresse, leur finesse, leur mobilité n'admettent pour ainsi dire, aucune végétation ; mais s'il était vrai, comme quelques auteurs ont voulu le faire penser, que les sables purs qui sont en si grande masse dans le grand désert de Barbarie, ne sont que le sédiment de la terre épuisée<sup>112</sup>, il y aurait donc eu un âge bien antérieur à ceux dont l'histoire et même la tradition nous ont gardé le souvenir, où ce vaste désert si aride, si stérile, si solitaire, a été riant, frais et fertile, et a nourri des populations nombreuses

Linnée, en parlant de la terre de Bruyère, qui est toute arénacée<sup>113</sup>, la désigne sous le nom de *Humus depopolata* ; c'est le dernier état de la terre productive, duquel elle arrive à celui de la terre épuisée, et qui a perdu toute faculté de produire, à l'état où se trouve en général la terre du Zaarha.

Observons que la surface de notre globe a éprouvé bien des changemens, bien des révolutions, dont les circonstances nous sont entièrement inconnues ; que des contrées jadis fertiles et habitées, sont devenues stériles et désertes ; que les ruines pompeuses de Palmyre existent encore dans une plaine sablonneuse et unie, sans arbres, sans eau, et bornée à droite et à gauche par une chaîne de montagnes stériles.

Peut-on penser que tel ait été l'ancien bassin de cette ville célèbre, dont le nom indique qu'elle a existé dans le pays des Palmiers, et est-il vraisemblable que cette cité, si belle, si populeuse, déjà fameuse au siècle de Salomon, autrefois l'entrepôt de tout le commerce que l'Europe faisait avec l'Inde, et devenue si puissante et si riche sous Odenat et Zénobie<sup>114</sup>, ne fut environnée que de sables arides et incultes ?

Non sans doute : Palmire a vu ses plaines et ses côteaux, couverts de cultures et de bocages ; et si à présent ses ruines existent au milieu d'une mer de sables stériles, elles prouvent que la terre peut s'épuiser, qu'elle peut cesser de produire, et cet exemple, comme d'autres encore qu'on pourrait citer, autorisent à penser, que le vaste Zaarha n'a pas toujours été un désert et une immense solitude.

Observations sur les Maures qui habitent les extrémités méridionales du désert de Barbarie.

Toutes les parties méridionales du Zaarha, voisines du Zaarha, l'embouchure de ce fleuve, jusques bien au delà de la cataracte de Felow, sont ou fréquentées ou habitées par cette race d'hommes, qu'on s'est habitué à désigner sous le nom de Maures.

Des colonies de ces sauvages sont répandues dans les oasis de ce désert ; d'autres ont fondé des royaumes au Nord du Sénégal et du Niger, et on retrouve de leurs hordes et de leurs établissemens, jusques près de Bournou, sous le quarantième degré trente minutes de longitude orientale de l'île de Fer ; ces Maures dispersés et expatriés occupent donc aux extrémités du Zaarha, et à-peu-près entre le vingt sixième et le seizième degré de latitude septentrionale, une étendue de huit cents soixante-quinze lieues.

Le désir si naturel d'éclaircir tout ce qui est obscur, porte à rechercher aussi d'où sont venus ces barbares, que nous désignons actuellement sous la dénomination générique de Maures, qui dominant sur ce grand désert de Barbarie, et qui ont établi des colonies et même des royaumes sur les bords septentrionaux du Sénégal et du Niger.

Je me suis engagé dans ces recherches qui sont enveloppées d'obscurités, qui offrent beaucoup d'intérêt, mais qui exigent une discussion très-approfondie, dont je me bornerai actuellement à indiquer quelques points principaux.

Conjectures sur l'origine des Maures du Sahara.

L'existence du peuple atlantique, la submersion de l'Atlantide, l'invasion de l'Océan dans le bassin que couvre la Méditerranée, et qui sépara l'Espagne de l'Afrique, sont des circonstances et des

évènements qui appartiennent aux tems primitifs du globe, que la tradition nous a transmis, dont nous ignorons les époques, mais auxquelles, sans doute, le grand désert de Barbarie a dû participer, et peut-être quelques malheureux restes des atlantes de l'Afrique sont-ils alors réfugiés dans les parties les plus élevées de l'Atlas voisines du Zaarha, et se sont ensuite établis dans les oasis de ce désert.

Salluste dit, qu'un Hercule mourut en Espagne, que son armée se dispersa, et qu'elle était composée de nations différentes ; les Perses, les Mèdes, les Arméniens, passèrent en Afrique, se mêlèrent aux Gétules<sup>115</sup>, formèrent une nation nouvelle sous le nom de Numides, et les solitudes du grand désert ont pu recueillir aussi quelques hordes de ces barbares.

Dans, des tems plus rapprochés de nous, l'an 1926, avant l'ère chrétienne, on sait qu'Aménophis, qui régnait sur la dynastie de Thèbes, chassa d'Égypte les Berbères qui avaient usurpé les trois dynasties de Tanis, de Memphis et de This, où leur tyrannie s'était maintenue près de trois cents ans ; ces sauvages se répandirent vers le Couchant de l'Afrique, et suivant Léon l'Africain, ils établirent une nouvelle domination au Midi du Mont-Atlas, sous le trentième degré de latitude septentrionale, entre le dixième et le vingtième degré de longitude orientale de l'île de Fer, et c'est d'eux que cette partie de l'Afrique a reçu le nom de Barbarie ; quelques familles de ces vils pasteurs ont pu s'établir dans les oasis du Zaarha.

Depuis l'établissement des Berbères dans la Barbarie, ces régions septentrionales de l'Afrique, ont été pendant trente-cinq siècles et sans relâche, le théâtre des guerres les plus sanglantes et de toutes les vicissitudes des choses humaines.

Aux colonies grecques succédèrent les colonies phéniciennes ; celles-ci succombèrent sous les armes des Romains, qui, à leur tour, furent détruits par les Arabes, lesquels sous les noms de Sarazins et de Maures, envahirent l'Espagne, menacèrent l'Europe, et furent plusieurs fois rejetés en Afrique.

Les combats atroces des lions et des tigres, ne sont pas plus cruels, que les guerres que se sont successivement faites tant de nations différentes.

En 1051, ce ne fut qu'après avoir répandu des fleuves de sang, qu'Abu-Tessifin, de la tribu des Marabéthous ou Marabouths, fonda l'empire de Maroc, qui s'étend jusqu'à Tombouctou sur le Niger.

Les Turcs, à leur tour, ensanglantèrent ces malheureuses contrées ; et dans une si longue suite de siècles, pendant lesquels les hommes ne semblaient exister en Afrique que pour se détruire ; et enfin par le bannissement, en un seul jour, de neuf cents mille Maures que Philippe III força de sortir en 1610 du territoire de l'Espagne, les rebuts de cinquante peuples différents, presque tous féroces et cruels, ont pu, à différentes époques, se répandre dans les vastes solitudes de Zaarha.

On découvre un singulier mélange de toutes sortes de races parmi ces Maures.

On ne s'étonnera donc pas, que ces Maures dispersés par hordes, par tribus, par colonies, et même par royaumes, dans cet immense désert de Barbarie, et sur les bords septentrionaux du Niger et du Sénégal, offrent à celui qui les observe avec attention, un mélange de races étrangères l'une à l'autre, et tout-à-fait différentes entr'elles.

On trouve parmi eux des hommes dont la physionomie est grave, dont le regard est perçant, qui ont de grands fronts, des nez aquilins, des barbes vénérables, des muscles bien articulés, une carnation

flétrie et d'un jaune pâle, un air sérieux, une contenance tranquille, et qui offrent l'image d'un philosophe arabe.

D'autres, d'une taille élevée par un ensemble de vigueur, de souplesse et d'agrément, par une physionomie ferme et noble, par des traits plus mollement prononcés, par des yeux brûlans mais doux, par un regard courageux et tendre, par un teint mordoré mêlé de rose, rappellent ces héros Sarazins, si galans et si aimés en Espagne, et que l'amour et l'histoire ont rendus si célèbres.

On y trouve aussi des hommes grands, dont toutes les proportions sont belles et fortes, d'un embonpoint solide, dont les traits de la physionomie sont régulièrement dessinés, dont la couleur quoique brune, brille du coloris de la plus belle carnation, tels que les Turcs de Constantinople.

Mais le plus grand nombre ne présente que des traits farouches et sauvages, et dans leur commerce habituel avec les Nègres Iôlofs et Foulhas, avec lesquels ces Maures du Zaarha se mêlent souvent, beaucoup d'entr'eux prennent des caractères distinctifs de ces alliances ; ceux-là sont grands, souples et bienfaits, aux jambes près, qui sont un peu grêles et cagneuses ; leur front est plus saillant, leur nez plus rond, leurs lèvres plus grosses, leurs yeux plus doux, et leur couleur d'un rouge fortement chargé de noir.

Ce qui est encore fort remarquable, c'est qu'un des caractères qui domine parmi ces Maures des contrées méridionales du grand Désert, c'est celui qu'on remarque si généralement dans la physionomie et dans la conformation des Juifs ; beaucoup de ces sauvages, ont le corps maigre, des cuisses et des jambes sèches, l'épine du dos légèrement courbée, le visage long et cave, les yeux enfoncés mais vifs et spirituels, le nez mince et pointu, l'allure légère et active, le langage bref, prompt et animé.

Comme les Juifs, ces Maures aussi sont gesticulateurs ; mais il faut cependant convenir que leur contenance est plus noble, et leur regard plus ferme et plus assuré, et quoique leur caractère soit bien connu, quoiqu'on sache qu'ils sont astucieux, perfides et cruels, qu'ils sont dangereux par la facilité avec laquelle ils deviennent traîtres et même féroces, toutes les fois que leur intérêt les y invite, qu'en général ils ne méritent aucune confiance, j'ai trouvé cependant leur maintien naturel, et la plupart de ceux que j'ai vus, répondaient si bien aux idées que je m'étais faites des hommes indépendans et libres, que j'avais peine à me défendre de la confiance, et de l'attrait que je me sentais pour eux.

Ils sont à la fois pasteurs et marchands

Ces Maures sont à la fois pasteurs et marchands, ils sont pasteurs, puisque dans ces domiciles qu'ils se sont formés au milieu des solitudes du grand désert de Barbarie, ils élèvent des troupeaux nombreux, de chèvres, de moutons, de bœufs, de chameaux et de chevaux, qu'ils voyagent avec ces animaux qu'ils conduisent et qu'ils vendent au loin, dans les régions intérieures de l'Afrique ; mais ils ne possèdent aucune des vertus, aucune de ces qualités douces et intéressantes, qui sont ordinairement l'apanage de la vie pastorale.

Ils sont marchands, ils exécutent de très-grands voyages dans le Zaarha qu'ils traversent dans toutes les directions, ils font des pillages d'esclaves sur les bords du Sénégal et du Niger, et ils vont les vendre sur les rivages de la mer Méditerranée ; ils portent à Galam et dans le pays de Bambouk, du sel qu'ils échangent contre de l'or ; ils fréquentent Thombouctou et Tocrrur, Maroc, Alger et Tripoli, et vont jusqu'à la mer Rouge ; plusieurs d'eux font une fois dans leur vie les pèlerinages de la Meke et de Médine ; Sydy-Moktar, prince des Trarshaz, dont on a fait mention, et qu'on voyait souvent à l'île Saint-

Louis du Sénégal, avait fait deux fois ce pèlerinage ; il était hadji, c'est-à-dire pèlerin, et cette distinction ajoutait beaucoup à la considération que lui attiraient son turban verd qu'il portait comme parent de Mahomet, son rang de prince, sa belle figure, son esprit, et ses mœurs très décentes.

Enfin ces Maures conduisent leurs bœufs et leurs chevaux jusqu'aux sources du Zayre<sup>116</sup> dans l'intérieur de l'Afrique, au Sud de la ligne équinoxiale, à la distance de plus de mille lieues terrestres de leurs oasis ; c'est surtout dans les échanges, dans le trafic, dans le métier de marchand, que se plaisent ces barbares, et ils ont tous les défauts et tous les vices des intrigans, fripons, fourbes et voleurs.

Leur caractère est lâche et perfide.

Les Maures qui nous vendent la gomme, et qui, à raison de ce commerce, entretiennent avec nous des relations fort suivies et très fréquentes, sont en général des hommes lâches et perfides ; c'est presque toujours par la surprise, par la trahison, par la supériorité d'un grand nombre sur un plus petit, qu'ils assurent leurs avantages, et quand ils en ont obtenu, ils se livrent à tous les excès de la cruauté, et ils ne connaissent aucun sentiment de générosité, de compassion, ni de pitié.

Hilly-Koury, dont j'ai raconté la mort, Sydy-Moktar et quelques autres Maures de la tribu des Trarshaz, étaient les seuls de ces sauvages qui eussent mérité quelque estime et quelque confiance, et qui en eussent obtenu ; la multitude de ces barbares, réunit tous les vices, est capable de tous les crimes, et ne possède aucune vertu.

Leur couleur, leurs figures, leurs formes, leur chevelure.

La couleur générale de leur peau, est un couleur cuivrée chargée de rouge et de noir. les femmes ont un teint plus clair que celui des hommes, beaucoup plus uni souvent tirant sur le jaune pâle, mais cependant toujours un peu mêlé de noir.

Dans leur jeunesse, elles sont bien faites, d'une tournure élégante et gracieuse, elles ont moins de gorge que les Nègresses, mais d'une forme plus agréable ; les contours des reins et des hanches sont aussi plus fins et plus délicats, et plus légèrement dessinés.

Bien différentes des Maures, dont en général, les physionomies sont farouches, les traits des jeunes Maresses réunissent les charmes de la régularité, de la finesse et de la douceur, et je crois qu'il en serait d'elles comme de toutes les femmes de l'univers, qui naturellement bonnes et intéressantes par un penchant marqué pour la bienveillance, ne se gâtent que par l'effet des mœurs vicieuses des sociétés où elles vivent ; les Maresses seraient sans doute des femmes faites pour plaire et pour être aimées, si dès l'âge le plus tendre, leurs ames ne se corrompaient au milieu des vices et de la dépravation des hommes auxquels elles appartiennent.

Des l'âge de vingt ans, leurs attraits, leur fraîcheur. leurs grâces sont déjà flétris ; ces Maures sauvages et lascifs ne connaissent aucun ménagement, quand il s'agit de leurs plaisirs ; abandonnés à toutes les brutalités des passions, ils ne laissent pas aux filles le tems de se former, et ces hommes débauchés, ignorant également l'amour et la volupté, ne permettent pas à la beauté de parvenir à son parfait développement, ils outragent et corrompent l'innocence, et fanent les fleurs avant qu'elles soient écloses.

Il en est ainsi, en général, de toutes les femmes que les Maures mènent à leur suite dans leurs voyages ; celles qui ont plus de quarante ans sont des êtres hideux, dont le caractère est aussi méchant que leur laideur est dégoûtante.

On m'a cependant assuré que dans les oasis de l'intérieur du Zaarha, on trouve quelques familles dont les mœurs sont pures, dont les femmes et les filles ne quittent pas les vallées qui les ont vu naître, et qui, dans un air plus sain, dans des habitudes plus douces et plus innocentes, conservent leur beauté, leurs grâces et leurs agréments, bien plus longtemps que celles qui suivent les camps que les Maures viennent tous les ans, pendant quelques mois, établir près de nos comptoirs.

La chevelure des hommes a quelque chose de très-beau et de très-pittoresque, et donne à leur tête un caractère très-extraordinaire ; leurs cheveux, qui sont de la nature des cheveux longs et unis, ne descendent jamais plus bas que la naissance du cou ; ils sont naturellement abondans et bouclés, de sorte que la tête d'un Maure est magnifiquement ornée d'une chevelure, qui foisonne en un grand nombre de boucles naturelles, dont l'art ne saurait imiter ni la beauté ni la belle irrégularité ; leur couleur est du châtain le plus foncé et presque noire.

Ceux des femmes, moins libres et toujours gênés par l'usage qu'elles ont de les porter en tresses fort serrées, ou pendantes, ou relevées sur le sommet de la tête, sont fort longs et faiblement ondoyés ; la teinte en est encore plus noire que celle des cheveux des hommes ; elles y mêlent des ornemens de différentes espèces, des anneaux, légers d'or, d'argent, de cuivre ou d'ivoire, ou des plumes de différentes couleurs, ou des grains de corail, et elles distribuent ces ornemens avec beaucoup de goût.

Mœurs des Maures. Ils vivent toujours campés sous des tentes de peaux, ou d'une étoffe faite du poil de chameau.

Les costumes des hommes sont très-variés, le plus grand nombre est habillé d'une chemise ample de toile de coton, teinte en bleu, qui enveloppe le haut du corps et les reins, mais qui ne descend que jusqu'à la moitié des cuisses ; cette chemise ouverte jusqu'au dessous de l'estomac, laisse à découvert le cou et la poitrine ; les manches en sont fort aisées et largement ouvertes vers le poignet ; la plupart ne portent pas d'autres vêtemens, et tel est l'habillement des dernières classes, qui sont toujours les plus nombreuses.

D'autres sont couverts d'un manteau à capuchon qui emboîte la tête ; la forme du manteau est carrée, ses deux angles supérieurs se réunissent sur la poitrine au moyen d'une agraffe, et il descend jusqu'aux talons ; il est composé de peaux d'agneaux mort-nés fort bien apprêtées, et le poil est en dehors.

Ces peaux sont très-belles et fort industrieusement rassemblées. Les rois, les princes, les chefs et les riches, portent de belles pagnes de toile de coton, ou bleues, ou blanches, ou rayées de différentes couleurs. Les rois sont souvent enveloppés dans de grandes pièces d'une étoffe légère et souple, de laine, de poil de chèvre, ou de poil de chameau ; ces enveloppes les habillent largement, avec noblesse, avec grâce, et sont toujours arrangées de manière, que le corps agit sans gêne ; elles sont d'ordinaire rayées de grandes bandes ou bleus ou pourpres, et le fond en est blanc. Ce vêtement est relevé sur l'épaule droite, et laisse au bras toute sa liberté.

Des ceintures rouges ou vertes, dont les extrémités pendent librement derrière les reins, des colliers de grains d'or entremêlés d'ambre et de corail, des plaques d'or suspendues sur la poitrine, plusieurs anneaux du même métal, qui entourent les poignets et l'avant-bras, des anneaux d'or aux oreilles qui

suspendent de grosses perles du même métal, donnent à ces princes, à ces chefs, un air de grandeur et de noblesse, dont on est frappé.

L'habillement des femmes est composé de deux pagnes le plus souvent bleues, d'autrefois rayées de différentes couleurs ; l'une les couvre des épaules jusqu'aux genoux ; l'autre du haut des reins, descend jusqu'aux talons ; elles sont chaussées de sandales ou de pantoufles de maroquin, dont la couleur est toujours rouge ou jaune ; les oreilles, le cou, les poignets et les bras sont ornés d'anneaux d'or, et autour des reins immédiatement sur la peau, elles portent de larges ceintures de huit et dix rangs de filières de corail, de véroteries, et quelquefois de clous de girofle.

Des hommes profondément dépravés, aussi lâches que cruels, qui n'ont aucun principe de sociabilité, qui ne connaissent ni le droit naturel, ni le droit politique, qui ne suivent d'autres impulsions que celles de leur intérêt et de leurs passions, ne peuvent avoir des mœurs, ou si l'on veut se servir de ce mot en parlant des habitudes et de la manière de vivre des Maures du Zaarha, on dira que leurs mœurs sont mauvaises, barbares et corrompues.

Sydy-Moktar a voulu me persuader que dans les oasis de l'intérieur du désert, il existait des familles, dont toutes les habitudes étaient patriarcales, et les mœurs douces et pures ; mais il convenait que ces exemples étaient rares.

Si nous jugeons de tous les Maures répandus dans le grand Désert, par ceux avec lesquels nous sommes en relations sur les bords du Sénégal et de l'Océan atlantique, nous serons forcés de dire que la multitude de ces sauvages, forme le peuple le plus méchant, et le plus abject de tous les peuples connus.

Comme en général ces sauvages du Zaarha sont doués de beaucoup d'esprit et d'intelligence, et que, quelques-uns d'entr'eux ont donné des preuves non équivoques d'un courage sublime, on aurait cependant des raisons de croire que leur civilisation pourra s'entreprendre ; mais à la vérité elle exigerait des moyens bien médités et bien ménagés, et elle ne pourrait être que l'effet du tems.

Cette tentative digne de notre âge de lumières et de sciences, et pour laquelle notre situation dans le Sénégal nous donne tant d'avantages, pourrait avoir des suites très-importantes pour notre commerce et notre industrie.

Il n'est pas sur la terre d'hommes plus libres que les Maures qui habitent les parties méridionales du grand désert de Barbarie.

Divisés par tribus, chaque tribu a un ou plusieurs chefs, qui descendent presque toujours d'une famille très-ancienne, et dont la souche est connue.

L'autorité de ces chefs se soutient plutôt par l'adresse et par l'intérêt, que par le droit ; c'est surtout parce que tous les Maures pauvres, se mettent sous la protection des rois et des princes, que ceux-ci acquièrent de la puissance et du pouvoir ; mais malgré leur rang et même les richesses qu'ils peuvent posséder, ils sont forcés à des ménagemens, à une conduite fort politique, à des sacrifices habituels, et à partager une partie des présens qu'ils reçoivent, pour soutenir leur autorité sur des hommes indépendans et farouches, et qui, par leur caractère sans foi et sans égards, sont toujours portés à l'insubordination et à la révolte.

Un roi, un prince, un chef, ne peut ni rien entreprendre ni rien conclure, sans y être autorisé par les grands, et même par le gros de la nation ; et s'il stipule pour elle quelque traité, il est forcé de lui faire part de toutes les circonstances de la négociation.

Ces hommes perfides sont pleins de méfiance, et croient toujours qu'on les trompe. La seule chose qu'ils ne disputent jamais à leurs rois et à leurs princes, c'est le droit quand la guerre est résolue, de marcher à l'ennemi à la tête de la tribu, et de commander un jour de bataille.

Dans les camps, dans les résidences ordinaires, dans les oasis, les chefs et les rois même n'ont aucune distinction personnelle : aussi sales, aussi mal vêtus que le Maure le plus pauvre, rien n'annonce leur rang ; mais dans les occasions extraordinaires, comme quand ils traitent avec les Européens de quelque objet d'intérêt général, alors ils sont escortés par des princes des grands, des guerriers, et accompagnés d'un grand nombre de prétendus secrétaires et interprètes ; ils affectent un air d'autorité et même de despotisme sur leurs sujets ; ils ne leur adressent la parole qu'avec un ton de grande supériorité, et même avec dédain.

Mais tout cet appareil est convenu, pour soutenir, vis-à-vis des blancs, l'importance du chef, qui de retour au milieu de sa tribu, rentre dans les habitudes ordinaires, et se trouve alors forcé, de soutenir sans humeur et sans murmure, les familiarités importunes et insolentes, de ceux qui lui avaient un instant, permis de les traiter en esclaves. On voit dans leurs camps et dans leurs oasis, le plus vil de ces sauvages, s'asseoir insolemment à côté d'un roi ; s'arroger le droit de lui prendre la pipe de la bouche et d'en fumer ; de porter la main au plat dont il mange, et dans toutes les occasions, de le traiter d'égal à égal.

Aux oasis, comme sur les bords du fleuve, ces Maures vivent sous des tentes qui sont faites ou avec des peaux de bœuf tannées, ou d'un tissu de poil de chameau qui forme une étoffe épaisse et absolument impénétrable à la pluie.

Ce sont les femmes qui apprêtent, qui cardent, qui filent le poil de chameau, et qui fabriquent cette étoffe sur des métiers d'une simplicité singulière.

Ces tentes sont ordinairement ou ovales ou rondes ; celles des rois, des princes et des chefs, sont quelquefois carrées ; elles sont soutenues par des piquets, partagées par des cloisons, et un côté de la tente, suivant l'aspect du soleil, reste toujours ouvert.

Là, vivent pêle-mêle, le père, la mère, les enfans de tout âge, les chevaux, les moutons, les chèvres, et l'harmonie se trouve si bien établie entre les hommes et les animaux, que leurs chevaux qu'ils comptent au nombre des individus de la famille, passent et repassent au milieu des enfans du plus bas-âge, les caressent et ne leur font jamais le moindre mal.

Je suis sans cesse forcé de borner le nombre des détails que je pourrais donner sur les objets que je traite, et je ne puis placer ici tout ce que je sais des mœurs privées de ces sauvages s'il faut cependant en donner encore quelques traits particuliers.

Dans leurs oasis ils ont beaucoup de palmiers-dattiers. On sait que cet arbre, qui parvient à une très-grande élévation, se plaît dans les terrains sablonneux, et qu'il est unisexe, c'est-à-dire, que les fleurs et les fruits viennent sur des individus différens ; les fruits qui sont appendus à la cime de l'arbre, forment

une sorte de grappe qu'on nomme régime ; un dattier dans la force de son âge, porte jusqu'à douze régimes, et chaque régime porte cent dattes.

Ce fruit, dans la fraîcheur de sa maturité, est un aliment fort sein ; les Maures du Zaarha assurent, que rien n'est plus nourrissant ni plus propre à engraisser, que les dattes fraîches. Dans les oasis, les femmes des princes et des riches, se mettent aux dattes pour toute nourriture et à l'usage habituel d'un suc mielleux qu'elles expriment du fruit, en le pressant entre des planches ; après quelques mois de ce régime, elles parviennent à un énorme embonpoint, qui, au gré des Maures, est le suprême degré de la beauté des femmes.

Plus une femme est grasse, plus elle est sûre de leur plaire, et cinquante livres d'embonpoint de plus, obtiennent toutes les préférences. Les princes, surtout, sont passionnés pour les femmes prodigieusement grasses ; celle qu'Hamet-Moktar avait enlevée à Hilly-Koury, et qui, en 1786, a été le motif de la guerre des Trarshaz et des Brachknaz, était énorme et aurait paru monstrueuse en Europe.

Des bœufs, des chevreaux, quelques vaches qui donnent du lait, le lait de jument, celui de chameau, le mil sec ou accommodé en kouskou, le maïs, les dattes, la gomme, forment la nourriture ordinaire de ces hommes dont la sobriété serait inconcevable, si l'on ne trouvait plus incompréhensible encore celle de leurs chameaux.

Cet animal est certainement le plus estimable et le plus précieux de ceux que le créateur a formés pour l'homme ; sa grandeur, les fardeaux qu'on lui fait porter, les fatigues et les voyages qu'il soutient, sembleraient exiger beaucoup de nourriture ; on le voit au contraire vivre d'une petite quantité d'herbes sèches, de feuilles brûlées par le soleil, et qu'il ne rencontre que de loin en loin ; souffrir pendant plusieurs jours la plus complète abstinence de manger et de boire, et toujours sans se plaindre et sans paraître tourmenté d'aucun besoin ; c'est le nombre de sujets d'étonnement que réunit cet animal singulier, qui m'engagera à en parler encore dans un chapitre particulier.

Les camps que chaque année les Maures viennent établir sur les bords du fleuve, sont composés de l'élite des tribus ; ceux qui nous vendent la gomme sont presque toujours, ou dans la force de l'âge, ou dans la fleur de la première jeunesse ; on n'y voit en général que des hommes au dessous de soixante ans, ou au dessus de quatorze.

#### Leur religion.

Leur religion est l'islamisme, et ils sont Mahométans fort zélés ; mais comme la superstition est l'apanage de la mauvaise conscience et de la dépravation, ils sont ridiculement superstitieux.

Leurs prêtres, qu'ils appellent Marabouts, et qui forment parmi eux une caste importante, entretiennent cette faiblesse, qui, quand elle est portée à ses dernières extrémités, prouve que le flambeau de la raison s'éteint, quand il n'est pas entretenu par la morale, par la vertu, et par une religion sage et pure.

Ces hommes qui sont essentiellement vicieux, corrompus, inhumains, cruels et féroces, se couvrent de grisgris, ces sortes d'amulettes ou talismans, que leurs prêtres fabriquent, et leur vendent fort cher.

Ils en ont pour toutes les circonstances pour toutes les occasions ; ce sont certaines paroles sacrées du Koran écrites sur du papier, des crins de la queue d'un éléphant ou d'un hyppopotame, des griffes de

lion ou de penthère ou de tigre, certaines graines, des plaques d'or ou de quelqu'autre métal, portant des inscriptions ou des signes gravés.

Ces grisgris ou amulettes sont fort variés, et renfermés dans de petites enveloppes de maroquin fort artistement travaillées : les unes sont pour la tête, les autres pour les yeux ; enfin pour toutes les parties du corps, pour toutes les maladies, pour tous les dangers, pour tous les maléfices ; car ces sauvages croient aussi aux sorciers ; ils appendent ces grisgris dans tous les coins de leurs tentes, ils en couvrent leurs bœufs, leurs chevaux et leurs chameaux, et s'en chargent eux-mêmes avec profusion.

Leur commerce, leur industrie, leurs arts.

Le commerce de ces Maures, a pour objet tout ce qu'ils peuvent trafiquer, et s'exerce sur tout ce qui leur offre quelque bénéfice. Ils possèdent la gomme ; ils ont des mines de sel ; ils élèvent en grand nombre des bœufs, des chameaux et des chevaux, et ils vendent ces objets principaux de leur commerce, à des distances très-considérables.

Outre cela, ils ont des orfèvres qui mettent en œuvre l'or, l'argent et le fer, qui fabriquent tous les anneaux, les boucles d'oreilles, les ornemens, les bagues, les grelots, les chaînes, les bracelets, dont se parent leurs princes, leurs chefs, leurs femmes, et les Nègresses des bords du Sénégal et de la Gambia ; j'ai même vu des Maures du Zaarha, vendre de ces ornemens dans la rivière de Sierra-Léone, et l'on m'a assuré qu'ils les portaient jusques dans le Congo.

Le genre ordinaire de ces bijouteries est celui du filigrane et de l'arabesque ; ce sont des sortes de dessins qu'ils forment avec de petits grains d'or imperceptibles, qu'ils appliquent, et qu'ils arrangent près l'un de l'autre avec beaucoup d'art et de délicatesse.

Ils font des sabres et des poignards, dont les poignées sont damasquinées et très-artistement incrustées ; les fourreaux sont enrichis de plaques d'or.

Ils apprêtent et tannent parfaitement les peaux de leurs bestiaux, et même celles des hyppopotames, des léopards, des panthères et des lions, ils ont le secret du maroquin, et celui d'amincir les peaux d'agneaux jusqu'à les rendre aussi minces que du papier, d'en polir et d'en teindre la surface en différentes couleurs ; ils emploient ces peaux à des ornemens, à couvrir les selles de leurs chevaux, les gaines de leurs armes, à faire des harnois, des bottes, des mules, et d'autres ouvrages, qui sont exécutés avec beaucoup de propreté et de goût.

Ils fabriquent leurs étriers et leurs brides ; les étriers sont en forme de sabot, où la moitié du pied se trouve renfermée, et les brides sont d'une seule pièce.

Leurs sandales et leurs mules sont intérieurement ornées de dessins et de figures ; toutes les choses dont l'usage est double, sont distinguées par des caractères différens, pour que le côté droit n'emploie jamais ce qui doit servir au côté gauche ; la prééminence de la droite sur la gauche, est en général fort observée parmi les Maures comme parmi les Nègres.

Ils ont des tisserands, qui sur des métiers extrêmement simples et portatifs, et dont l'appareil n'est pas du tout compliqué, travaillent des étoffes en poil de chèvre et de chameau, en laine et en coton, dont la largeur n'a jamais plus d'une demi-coudée égyptienne.

Ils élèvent des chevaux précieux.

Les Maures ont une race de chevaux qui descend des chevaux arabes, qui en a conservé la beauté et la plus grande partie des perfections ; dans leurs oasis, ils s'attachent à en élever et à en perpétuer de belles races, et comme les Arabes, ils en connaissent les alliances et la généalogie.

Ces chevaux sont trop connus pour qu'il soit besoin d'entrer dans les détails de leurs perfections et de leurs bonnes qualités ; j'en avais avec moi, dans le voyage par terre que je fis en 1786, pour me rendre du Sénégal à Gorée, en traversant un désert de cinquante lieues, dont le sol était un sable fin et mouvant.

Un cheval noir, de l'âge de cinq ans, avait tant de force et d'ardeur, qu'avant de pouvoir le monter avec agrément, j'étais forcé, de le faire galoper dans les sables, pendant une heure au moins par un de mes Nègres, et après cet exercice, il était encore tout le jour plein d'impatience et de fougue.

Il serait aisé de se procurer tous les ans seize jumens et quatre étalons de ces chevaux de race, qui croisés avec nos limousins et nos normands, produiraient sans doute des races très-belles. J'ai pensé aussi, qu'on pourrait essayer de transporter de ces beaux étalons maures dans les vastes pacages de notre Guyanne française, et de les y propager en les croisant avec des jumens américaines. Je ne doute pas qu'en y soignant leur éducation, en les parquant, pendant la saison sèche en les nourrissant au sec, nous ne parvenions à former dans la Guyanne une race de chevaux, qui deviendrait aussi précieuse qu'utile.

On s'est plu à exagérer le prix de ces chevaux maures, et en Afrique on entend dire qu'ils se vendent jusqu'à dix et douze captifs. Il est vrai que des rois nègres, à qui cette sorte de monnaie ne coûtait rien à prendre ni à donner, ont payé pour un beau cheval jusqu'à douze esclaves ; mais il ne faut pas croire que ce soit là le prix nécessaire d'un beau cheval de race maure, et d'ailleurs ces captifs ne représenteraient qu'une valeur réelle de quatre cents livres par tête, en marchandise ; le prix d'un cheval de douze captifs, serait donc représenté par la somme de quatre mille huit cents livres.

Mais après avoir questionné beaucoup de Maures, et Sydy-Moktar particulièrement, sur le prix auquel on pourrait acquérir de ces chevaux de la plus belle race, dans le cas où l'on voudrait en acheter un certain nombre à la fois, pour les répandre dans nos haras, j'ai eu lieu de m'assurer, qu'on obtiendrait vingt chevaux choisis, qui coûteraient chacun cinquante pièces de Guinée, ce qui ferait mille pièces de Guinée soldées à la fois, et formerait une somme très-considérable pour les Maures du Désert.

On peut donc assurer, que pour vingt-cinq mille francs, on pourra chaque année, extraire des oasis du Zaarha, vingt pièces, soit étalons, soit jumens, choisis entre tout ce que ces races maures peuvent offrir de plus parfait.

Ces chevaux ont la tête et la croupe moins belle que les chevaux arabes ; mais les jambes encore plus fines et l'encolure et le corps dans des proportions parfaites ; j'en ai vu dont la couleur était d'une beauté extraordinaire ; des soupes de lait d'une teinte charmante, des gris ardoise à belle crinière et à queue noire et à la tête cap de more<sup>117</sup>, et des noirs du plus beau noir possible.

Ces chevaux sont doux, et très-obéissans ; les Maures leur apprennent une quantité de mouvemens et de tours singuliers ; ils s'agenouillent pour se laisser monter, même par des enfans de six ans, et si le

petit enfant tombe, le cheval non-seulement s'arrête près de lui, mais le caresse et le sollicite de remonter, en l'aidant de tout ce qu'il peut imaginer.

Ces chevaux sont instruits à saluer de la tête, autant de fois que le veut leur maître ; ils mettent le genou droit à terre, ensuite le genou gauche, et marchent ainsi ; ils font des évolutions extrêmement rapides de la tête à la queue, et leur vitesse au galop est au moins comme celle des meilleurs coureurs anglais.

Quand un Maure a monté son cheval pendant quelques heures, l'animal a toujours la bouche et les flancs sanglants. Ces barbares sont cependant de parfaits cavaliers ; ils montent les jambes relevés comme les cosaques ; mais ils sont si adroits, qu'on les voit courir au grand galop, ventre à terre, ajuster et lancer derrière eux une zagaie, qui est une sorte de lance, dont le bois a trois pieds de longueur ; ils lancent ces zagaies avec tant de justesse, qu'ils ne manquent jamais le but. C'est par la force et la vitesse de ces chevaux, qu'ils parviennent à étourdir, à lasser et à forcer les autruches, qu'ils chassent dans les plaines désertes, dont leurs oasis sont environnées.

Ils élèvent des troupeaux nombreux de moutons, de chèvres, et des bœufs d'une fort belle espèce.

Dans ces résidences de l'intérieur du Zaarha, et qui sont les chefs-lieux des tribus, les Maures élèvent aussi des troupeaux de moutons, de chèvres et de bœufs, ils n'ont pas de ces animaux à longue et large queue, auxquels on a donné en Europe le nom de moutons de Barbarie, l'espèce de moutons du Zaarha est beaucoup plus forte que celle de nos moutons de France, elle a le corps plus long, les jambes plus élevées, du poil au lieu de laine, ce poil est fort serré, mais non pas frisé ; rarement ces moutons sont-ils blancs ; tous ceux que j'ai vus étaient, ou noirs, ou bruns, ou roux ou jaunes ; quand ils ont été nourris quelque tems, ils deviennent très-gras, et leur chair est excellente.

Dans leurs solitudes, ils élèvent aussi beaucoup de bœufs, et dans le grand nombre de ceux que j'ai vus, j'en ai distingué deux espèces ; l'une bien plus petite que l'espèce commune de nos bœufs d'Europe, lui ressemble d'ailleurs absolument ; ces petits bœufs du Désert ont les mêmes formes, les mêmes couleurs que les nôtres, mais ils sont plus sobres et plus agiles ; l'autre espèce est grande et forte, porte une bosse sur le garot, et c'est le bison, à quelque dégénération près<sup>118</sup>.

Ces bœufs à bosse sont pour la plupart, plus longs et plus hauts que les bœufs de France ; ils portent un fanon très-volumineux, et qui pend presque jusqu'à terre ; leurs cornes sont très-belles, très-grandes, et se rapprochent par les pointes ; mais le caractère distinctif de cette espèce, c'est une grosse loupe charnue, qui s'élève entre les deux épaules sur le garot ; cette masse de chair forme une saillie de près d'un pied, et c'est un bon morceau fort estimé des gourmands.

Ces animaux sont forts et dociles ; les Maures aiment à s'en servir pour monture, et leur allure est douce ; au lieu de mors, on leur passe une corde de poil de chameau dans la cloison des narines ; à cette corde qui sert de mors, on attache des cordelettes, qui sont réunies comme une bride, et qui se passent et s'arrêtent derrière la bosse : on les selle comme un cheval, et pour peu qu'on les excite à marcher, ils vont fort vite, et font douze et quinze lieues par jour sans être fatigués ; ils sont susceptibles d'attachement pour celui qui les soigne et les monte habituellement et ils obéissent à sa voix ; leur chair est bonne, tendre et succulente, et ils produisent avec les bœufs ordinaires.

Les Maures traversent avec leurs bœufs les plus grandes rivières.

Les Maures parcourent l'Afrique avec des troupeaux de quatre cents bœufs à la fois, et ils vont les vendre à plus de mille lieues de leurs déserts ; ils exécutent ces voyages, sous la protection des princes nègres dont ils traversent les états, et surtout à la faveur des grisgris que distribuent leurs Marabouths.

C'est un spectacle singulièrement intéressant, que de voir ces sauvages, traverser avec ces nombreux troupeaux, les plus larges fleuves de l'Afrique.

J'en ai joui deux fois ; la première fois à Albréda dans la rivière de Gambia ; la seconde fois à l'île du Sénégal. Je vais rendre compte des circonstances du passage d'un troupeau de plus de quatre cents bœufs, que j'ai vu exécuter aux Maures, entre Albréda situé sur la rive droite de la Gambia, et le village de Bahio, situé sur sa rive gauche ; là le fleuve a plus de trois mille cinq cents toises de largeur.

Le troupeau fut rassemblé sur le rivage au Sud d'Albréda ; là les Maures le firent reposer quelques heures sans lui donner aucune pâture ; les conducteurs de ce troupeau étaient au nombre de cent vingt, bien armés de fusils, de zagaies, de sabres et de poignards.

Quand ils voulurent entreprendre le passage, ils firent lever leurs bœufs, les rassemblèrent, et poussèrent à la fois de grands cris : ensuite ils choisirent dans le troupeau une quarantaine d'animaux de prédilection, qui devaient former l'avant-garde, et entre lesquels furent encore choisis ceux qui devaient nager à la tête, c'étaient sans doute les meilleurs nageurs, les plus forts et les plus dociles.

Les Maures furent choisis aussi pour diriger cette avant-garde, et chacun de ces conducteurs avait l'air de mettre beaucoup d'attention dans le choix de l'animal qu'il devait monter pour traverser le fleuve.

Neuf de ces premiers conducteurs étaient des jeunes gens de seize à dix-huit ans, un seul avait de quarante à cinquante ans ; ils passèrent aux cornes de chaque bœuf une corde poil de chameau, longue de quatre pieds ; ils montèrent ensuite sur leurs bœufs debout, et les pieds fortement appuyés contre le garot, le corps droit et un peu penché en arrière, et se soutenant par le moyen de la corde attachée aux cornes, ils portaient rassemblés et liés sur la tête, leurs armes et leurs hardes.

Quand tout fut ainsi disposé, l'avant-garde fut conduite tout au bord du fleuve : les conducteurs poussèrent encore ensemble de grands cris, auxquels les bœufs de l'avant-garde répondirent, et les Maures et les bœufs du grand troupeau y répondirent aussi.

Immédiatement après, l'avant-garde entra dans la rivière, excitée par les voix de ses conducteurs. Le plus ancien des Maures était à la tête ; son bœuf forçait le courant avec beaucoup de courage ; les autres suivaient ce chef de file, animés par les jeunes Maures qui ne cessaient de leur parler.

Quand ils furent tous plongés, le tableau devint singulier ; on ne voyait plus que les têtes des bœufs, et le haut du corps des conducteurs, qui penchés en arrière, se tenaient fortement aux cordes qui leur servaient de points d'appui.

Le chef de file gardait toujours son premier rang, les autres suivaient ses eaux ; tous se dirigeaient sur lui ; le passage dura trois heures, et pendant tout ce tems le gros du troupeau resté sur la rive droite, bordait le fleuve les yeux fixés bien attentivement sur ces premiers passagers.

Quand l'avant-garde fut arrivée au point du débarquement, ses conducteurs poussèrent encore ensemble trois grands cris ; les bœufs y répondirent par trois fortes beuglées, et cela fut très-bien entendu de la rive qu'on venait de quitter.

Ces signaux furent répétés par les Maures et les bœufs du grand troupeau, et alors il était aisé de remarquer l'impatience des animaux, qui fixaient tous leur vue sur l'avant-garde heureusement arrivée, et qui, par leurs mouvemens, témoignaient le désir de la joindre.

Le grand troupeau fut rassemblé ; on choisit aussi plusieurs bœufs pour être à la tête, ces chefs de file furent au nombre de vingt, et vingt Maures montèrent des animaux de prédilection, de la même manière qu'avaient fait les conducteurs de l'avant-garde.

Cinq Maures se mirent à la tête du troupeau, fort près l'un de l'autre ; de nouveaux cris furent répétés ; les chefs entrèrent dans le fleuve, tous les bœufs les suivirent, et une fois engagés dans le courant, l'intérêt de ce tableau devint plus grand par le grand nombre des passagers.

Plusieurs jeunes Maures nageaient au milieu du troupeau se soutenant de tems en tems aux cornes de l'un ou de l'autre de ces animaux ; ce second passage dura plus de quatre heures.

C'est ainsi que les Maures traversent avec leurs bœufs, les fleuves les plus larges, et ne sont jamais contrariés ni arrêtés dans la direction qu'ils veulent suivre.

J'ai été au mois de janvier 1787, témoin d'un passage semblable, qui s'est exécuté à une lieue au dessus de l'embouchure du Sénégal, vis-à-vis le village de Babaghé, dans une partie du fleuve, où sa largeur est de plus de deux mille toises.

Je terminerai ces renseignemens que j'ai voulu donner sur les Maures du Zaarha, par dire que ces sauvages, dont on connaît à peine l'existence en Europe, tiennent de la nature une mesure d'intelligence, d'esprit, d'adresse et de souplesse, qui les rend propres à toutes les choses qu'ils voudront entreprendre.

Leur langage est un arabe très-grossier ; il paraît cependant que sa rudesse tient plus à leur prononciation, qu'à la corruption de la langue même, puisque plusieurs de ces Maures, la parlent purement, et se font très-bien comprendre de leurs compatriotes.

Si dans les vues générales, que l'Europe pourrait avoir sur l'Afrique, elle pensait à former quelques établissemens, dans le but de civiliser cette partie du monde, la France prendrait part sans doute à des projets si louables ; et j'ai déjà fait assez connaître combien notre situation en Afrique, nous offrait de facilités, pour former des liaisons avec les nations intérieures de ce continent.

Le moyen de parvenir le plus sûrement à la civilisation des nations noires qui habitent les bords du Sénégal, serait de parvenir à celle des Maures du Zaarha.

L'avantage de parler leur langue et de s'en faire entendre, établirait assurément plus de confiance et d'aisance dans nos relations avec ces sauvages ; il serait donc fort utile de faire instruire un certain nombre de jeunes Français dans la langue arabe, et de les employer parmi les Maures ; d'obtenir de ceux-ci quelques enfans de huit à dix ans, qu'on élèverait à Paris, qu'on instruirait dans différens métiers

et qu'on rendrait à leurs familles à l'âge de quinze ans ; ils y porteraient des germes de morale, de sociabilité, et de nouvelles industries.

Si nous parvenions à inspirer aux peuples de l'intérieur de l'Afrique, de l'émulation pour les cultures de coton, d'indigo, de riz, et même de café, les Maures qui exécutent avec leurs bœufs et leurs chameaux de très-grands voyages, sont des agens tout formés pour ce commerce, ils iraient chercher ces différentes denrées vers le centre de l'Afrique, et viendraient nous les rapporter aux comptoirs du Sénégal et des côtes.

Si la France comprend un jour toute l'étendue de l'influence qu'elle peut exercer sur toute la partie de l'Afrique, comprise entre le trentième et le quatrième degré de latitude septentrionale, et entre le trentième degré de longitude de l'île de Fer et l'Océan, bientôt je l'assure, non-seulement le centre de ce continent sera connu, mais les productions des contrées centrales arriveront dans nos mains, seront échangées contre les produits de notre industrie, et les Maures ainsi que les Mandings, seront les courtiers d'un commerce immense dans toute cette surface de l'Afrique.

Les peuples sauvages ne sont pas consommateurs, mais les peuples civilisés le deviennent au contraire de plus en plus ; ce serait donc un objet bien louable de la dépense publique, que l'entreprise de la civilisation de l'Afrique, d'y créer de nouveaux objets d'échange, de nouveaux consommateurs des produits de notre industrie, de nos fabriques, et l'incertitude, la lenteur des succès, ne devront jamais décourager le gouvernement, parce qu'il faut voir les grandes nations comme éternelles, et qu'en assurant le bonheur et la prospérité des générations présentes, il faut préparer aussi le bonheur et la prospérité des générations futures.



## CHAPITRE VIII.

### REMARQUES SUR LE DROMADAIRE.

---

Cameleos quibus Arabia maxime abundat animalia sancta ii apellant, ex insigni comodo quod ex ipsis, indigena accipiunt.<sup>119</sup>  
Prosper Alpin. Hist. Aegypt. Pars. I, p. 223.

---

*Les Maures des extrémités méridionales du Zaarha, élèvent beaucoup de Dromadaires, et eux seuls les vendent, dans les contrées occidentales de l'Afrique au nord de la ligne ; ces animaux sont élevés par les Maures, de la même manière qu'ils le sont par les Arabes ; des allures du Dromadaire ; de son courage à la guerre ; de ses cinq estomachs ; de sa sobriété et de son abstinence. De cet instinct, qui, à de très-grandes distances, l'avertit de l'existence d'une source d'eau pure. De quelques autres particularités des Dromadaires ; usage qu'on en pourrait faire pour quelques entreprises sur l'Afrique intérieure.*

---

LE dromadaire et le chameau, qui ne forment qu'une même espèce, sont connus de tout le monde ; mais ce quadrupède est une création si extraordinaire, si spécialement accordée par la providence suprême à l'homme des déserts sablonneux de l'Afrique et de l'Asie, le dromadaire est si bien organisé pour les climats brûlans sous lesquels il doit vivre, pour les régions arides où il doit exister, pour les services qu'il doit y rendre, pour la grande abstinence à laquelle il est condamné, qu'on ne peut se refuser à en parler.

Les Maures, dans leurs oasis du Zaarha, élèvent beaucoup de dromadaires, c'est-à-dire des chameaux à une bosse ; ils en ont les troupeaux très-nombreux, et ce sont eux qui en vendent aux Nègres, qui pourraient en élever, mais qui n'en ont pas, et qui achètent des Maures, ceux qu'ils veulent se procurer.

La race du dromadaire est la seule connue dans cette partie de l'Afrique occidentale, le chameau à deux bosses y est extrêmement rare, et j'ai même lieu de croire qu'il n'y existe pas.

L'esclavage du dromadaire et son état de domesticité remontant aux premiers tems du monde, cet animal ne se trouvant nulle part dans son état naturel ou sauvage, et n'existant sur la terre qu'avec l'homme et dans la servitude de l'homme, on ne peut décider lequel du dromadaire ou du chameau doit être considéré comme le type de l'espèce, lequel a gardé sa figure originale.

Mais on serait fondé à croire, que le dromadaire ou chameau à une bosse, est la race primitive<sup>120</sup>, et que le chameau à deux bosses, est une variété de l'espèce, qui s'est formée dans des climats plus tempérés et plus fertiles, que ceux où la race primitive du dromadaire a pris naissance, et effectivement, c'est dans les contrées septentrionales de la Perse, de l'Inde et de la Chine, que la race du chameau à deux bosses se trouve en plus grand nombre ; la race primitive s'y est acclimatée, mais en subissant quelque changement dans ses formes, et il paraît assez digne de remarque, que le chameau dromadaire, natif des régions les plus chaudes du monde, créé et particulièrement destiné par sa structure et par son organisation, pour exister dans les déserts brûlans de l'Afrique et de l'Asie, entre le 18<sup>e</sup> et le 35<sup>e</sup> degré de latitude septentrionale, soit parvenu par les soins de l'homme, à vivre, à se reproduire, à travailler comme animal de fatigue, chez les Calmouks, à Orembourg<sup>121</sup>, sur les bords septentrionaux du lac Baykal, et dans plusieurs autres parties de la Sibérie, jusqu'au 53<sup>e</sup> degré de latitude vers le Nord, ce qui éloigne cette espèce de son pays et de son climat natal, de la distance de près de huit cents lieues vers le pôle septentrional ; et dans cette transposition si considérable, il est étonnant qu'il ait conservé sa force, et qu'il ait subi seulement dans sa forme, le changement d'avoir deux bosses au lieu d'une.

Je crois cependant, que si l'on observait avec attention le dromadaire du Zaarha et de l'Arabie, et le chameau des Tartares du Nord, on reconnaîtrait des différences bien marquées, dans les perfections de leur organisation intérieure, dans la sécheresse, et l'élasticité de leurs nerfs et de leurs muscles, et dans le pouvoir de supporter à la fois les plus terribles abstinences et les plus grandes fatigues.

Les dromadaires sont élevés par les Maures comme ils le sont par les Arabes.

Le Maure comme l'Arabe, destiné à une errante, difficile et rude, s'endurcit de bonne heure aux plus excessives fatigues, et s'habitue à toutes les sortes de privations ; il faut qu'il sache se passer de sommeil, souffrir la faim et la soif, vivre exposé au souffle dévorant du vent d'Est, aux rayons brûlans du soleil des tropiques, et dans une atmosphère toujours chargée de la poussière des sables dont il est environné et qu'il parcourt. Si le dromadaire son compagnon et son esclave, n'était pas élevé de même, le but de sa création serait manqué ; mais son éducation est entièrement dirigée dans les mêmes vues, et son enfance n'est pas plus heureuse dans les sables du Zaarha, que dans ceux de la Lybie et de l'Arabie.

Un mois après la naissance du dromadaire commence sa rigide éducation ; dès lors le petit est séparé de sa mère, qui ne peut plus l'approcher qu'à des heures réglées, et déjà le malheureux nourrisson est forcé d'apprendre l'abstinence ; on ne lui accorde qu'une partie du lait que la nature lui avait destiné, et dont elle a rempli avec profusion les mammelles de la mère ; il n'ose boire que peu et rarement, et dès ses premiers jours, on l'accoutume à être sobre.

Bientôt après, on le condamne à la prison et à la torture ; on lui plie les quatre pieds sous le ventre ; on le place ainsi, absolument dans la même situation, que celle qu'il devra prendre pour recevoir sa charge et pour la quitter ; on couvre son corps d'un tapis ou d'un morceau de tente, qui ne lui laisse de libres que le cou et la tête, et afin qu'il ne puisse ni remuer, ni se lever, les bords de cette couverture, sont arrêtés par un grand nombre d'objets lourds et pesans.

Il passe quatre mois dans cette cruelle prison ; mais aussi cette sévère éducation lui donne si bien l'habitude de la situation accroupie, qu'elle lui devient naturelle.

Après ces quatre mois de supplices, les nourrissons sont réunis dans un parc, et ce sont les enfans de neuf à dix ans, qui leur portent leur nourriture, deux fois par jour seulement ; c'est du lait de la mère, coupé avec de l'eau.

On assure que bientôt les jeunes dromadaires savent reconnaître les enfans du maître auquel ils appartiennent, et se réunir autour d'eux.

Quand ils arrivent au parc où les jeunes dromadaires sont élevés, ces enfans tiennent d'une main le vase qui contient le lait coupé d'eau, de l'autre une gaule légère dont ils les frappent sur les jambes ; à cet avertissement, ces jeunes animaux s'accroupissent aussitôt, et ils s'habituent bientôt à prendre cette situation accroupie au seul signal de la gaule ; enfin l'obéissance avec laquelle le dromadaire prend cette attitude au moindre signe de son maître, et pendant tout le reste de sa vie, est une chose admirable.

C'est aussi dès l'âge tendre de six à sept mois, qu'on accoutume le jeune animal à dormir avec une charge sur le dos ; on augmente le poids de cette charge en proportion de son âge et de sa force, et c'est ainsi qu'on le forme à devenir, comme le dit M. de Buffon : « Une voiture vivante, qu'on laisse quelquefois chargée plusieurs jours de suite, sans un seul moment de relâche. »

Il faut convenir que cette éducation est indispensable ; car la portée naturelle des bras de l'homme n'atteignant pas au sommet de la bosse du dromadaire, ce serait un grand embarras que celui de charger sur son dos des fardeaux de dix et de douze quintaux ; mais cette opération devient très facile, par l'habitude que l'on fait prendre à cet animal, de s'agenouiller et de s'accroupir jusqu'à terre pour recevoir sa charge et pour la quitter.

Les Maures ne réservent qu'un dromadaire mâle entier, pour douze femelles ; tous les mâles destinés à la guerre, ils les hongrent, et par-là ces animaux deviennent plus doux, et l'on peut s'en servir dans tous les tems ; au lieu que les dromadaires entiers, sont indociles pendant le tems du rut, deviennent même quelquefois furieux, et attaquent et mordent les animaux et les hommes.

Les Maures choisissent les plus petits et les plus légers de leurs dromadaires pour les dresser à la course et à la guerre ; il est même vraisemblable, qu'ils en ont deux races, dont l'une est plus petite que l'autre ; ils les dressent à la course en les faisant courir avec des chevaux ; cette rivalité leur donne une grande émulation.

Les chevaux maures, qui sont fort vîtes, les devancent de beaucoup au commencement de la carrière, mais après quelques heures, le cheval épuisé d'efforts et de fatigue, est forcé de ralentir sa vitesse, et enfin de s'arrêter ; le dromadaire, au contraire, poursuit sa route, peut la continuer pendant vingt heures, et fournir ainsi quatre journées, pendant lesquelles il parcourt, toujours au grand trot, deux cents quarante lieues.

Dans ces occasions de courses extraordinaires, les dromadaires sont nourris avec des boules formées d'une pâte de millet mêlée avec de la gomme ; on donne ordinairement à chaque animal, trois de ces boules le matin, et trois autres le soir ; elles ne pèsent ensemble que la valeur de deux livres ; et cette nourriture, qui n'est employée que dans ces circonstances, suffit pendant vingt-quatre heures à cet animal si sobre, et l'entretient dans une parfaite vigueur.

Les dromadaires de charge et de voyage n'ont qu'un simple licol, mais ceux de course et de guerre, qui sont destinés à être montés et dirigés, ont au lieu de mors, un anneau ou une boucle, passé dans la peau au dessus des naseaux, et qui y reste toujours ; on y attache des rênes dont on se sert pour régler les mouvemens de l'animal.

Dans un voyage par terre que j'ai fait en 1786, pour me rendre de l'île du Sénégal à l'île de Gorée, et dont je ferai mention dans un des chapitres suivans, j'ai traversé une de ces contrées inhabitées et vides, qui ne sont fréquentées que de loin en loin par les hommes ; j'ai parcouru pendant cinq jours, une plage déserte, resserrée entre une mer solitaire et des dunes arides et incultes, où la nature est absolument nue et décharnée, où l'ardeur du soleil est bouillante, où un horizon sablonneux et morne, n'offre au voyageur, ni une feuille qui lui prête son ombrage, ni une source d'eau pure où il puisse calmer sa soif, ni aucun objet qui lui rappelle la nature vivante.

Dans ces sortes de situations, on se croit tombé dans un isolement total du monde civilisé ; on y éprouve une forte impression de mélancolie, dont je cherchais à me distraire, par ceux qui partageaient mon sort, et par les êtres dont j'étais environné.

J'avais avec moi plusieurs dromadaires, et dans le silence de cette solitude, je les observais et je plaignais le sort de ces malheureux animaux, enfans d'une terre ingrate, nés dans les sables des déserts, et destinés à y errer pendant leur vie entière.

C'est là que j'admiraient l'obéissance, la résignation, la patience inaltérable de cet animal, le premier compagnon de l'homme et son plus ancien esclave ; car son esclavage date des premiers jours du monde, et dès-lors l'homme ingrat a exercé sur lui toute la dureté de son caractère inexorable, et lui a imposé le joug de son empire tyrannique et d'une éternelle servitude.

Mes dromadaires voyageaient à leur pas ordinaire ; mais je voulus connaître aussi leurs autres allures. Cet animal en a trois, le pas, le trot et le galop.

Son pas est une sorte d'amble, dont il faut avoir une longue habitude pour n'en pas être fatigué. Il avance en marchant et presque ensemble les deux pieds du même côté, et ensuite ceux de l'autre, et il résulte, de cette allure, une sorte de balancement assez brusque ; les reins souffrent beaucoup de ces secousses répétées, et je ne pouvais soutenir la fatigue de ce mouvement plus de deux heures de suite ; mais j'avais avec moi deux chevaux maures, et je montais à cheval pour me délasser.

À leur pas ordinaire, mes dromadaires parcouraient trois mille trois cents soixante toises françaises par heure, ou les sept cinquièmes d'une de nos lieues de deux mille quatre cents toises : c'était là leur train naturel, qu'ils peuvent soutenir sans se fatiguer pendant la durée de dix heures par jour.

À cette allure, on ferait facilement des journées de quinze lieues, en ne marchant que six heures le matin, et un peu plus de quatre heures le soir, et en prenant chaque jour près de quatorze heures de repos.

Avec de bons dromadaires, sans aucunes fatigues extraordinaires, des voyageurs sains et forts, pourraient donc en cinquante jours, parvenir au centre de l'Afrique dans sa plus grande largeur, et le diamètre le plus considérable de ce continent, celui du cap Verd au cap Gardefu<sup>122</sup>, qui est de quinze cents lieues, pourrait avec des dromadaires, si d'ailleurs il n'existait pas d'autres obstacles, être parcouru sans fatigue, en quatre mois.

L'égalité, le ralentissement, ou le plus de vitesse du train des dromadaires en marche, sont absolument à la disposition de celui qui les conduit ; l'obéissance à la voix du conducteur, est aussi un point capital de l'éducation de ces animaux, dont la vie se passe en voyages.

Ils vont plus vite ou plus lentement, suivant le ton et le mouvement du chant du chamelier-conducteur, toujours placé à la tête de la caravane ; ils suivent à la file d'un air triste et pensif, sans se détourner ni s'écarter, et observant la cadence du chant de celui qui les mène, qui, quand il veut ralentir ou presser leurs pas, ralentit ou presse la mesure.

Souvent dans ces changemens de mouvement, on les réveille par un coup de voix un peu marqué, ou par un petit sifflement, et d'abord ces faibles avertissemens sont compris et suivis, tant est parfaite la soumission de ce bon animal, qui se rebute aux mauvais traitemens, qui se roidirait contre le fouet et l'éperon, mais qui s'anime au chant de l'homme, qui oublie sa peine au son d'un instrument, et qui, excédé de faim, de soif et de fatigue, reprend tout son courage à la voix de son maître.

J'ai voulu essayer *du trot* du dromadaire ; mais il m'a paru insoutenable, il faut sans doute être Arabe ou Maure, pour soutenir sur cet animal une longue course au trot. Je n'ai pu supporter ce tourment qu'un quart-d'heure, et j'en ai eu le corps brisé pendant tout le jour, et même un accès de fièvre a été la suite de ma curiosité ; on ne saurait se faire une idée d'un secouement plus dur et plus douloureux, et la faculté de se maintenir sur l'animai, quand il court au grand trop, m'a paru même une grande difficulté.

C'est cependant au trot de leurs dromadaires, que les Maures comme les Arabes, et presque toujours montés deux à deux sur la même bête, exécutent ces courses de soixante et soixante-dix lieues par jour qu'ils continuent quatre et cinq jours de suite, et au moyen desquelles ils mettent en cinq journées, un intervalle de plus de trois cents lieues, entre eux et ceux qu'ils ont pillés et dépouillés.

Mais il faut être endurci par leur éducation et leur vie sauvages, pour supporter la fatigue de ces courses violentes, qui n'ont lieu que quand on veut s'éloigner rapidement d'un ennemi outragé et se soustraire à sa vengeance, ou surprendre une caravane ou un village, pour en faire le pillage, se dérober ensuite aux poursuites que peuvent entraîner ces actes de violence.

Le dromadaire est un animal courageux.

Les grandes querelles qui s'élèvent entre les tribus maures du Zaarha, se décident par le sort des batailles, et ces batailles se terminent ordinairement par le choc des guerriers, montés sur des dromadaires.

Cette sorte de cavalerie forme les corps de réserve, et ne donne que quand il faut déterminer la victoire, et assurer la défaite. Ces charges se font au trot ; les deux partis se choquent, se mêlent se combattent corps à-corps.

Les Maures disent que dans ces combats, le dromadaire montre le plus grand courage ; qu'il se précipite avec fureur sur le dromadaire adverse, qu'il le heurte de la tête et du poitrail, qu'il le mord avec rage, qu'il emporte des morceaux de chair, qu'il ne quitte son ennemi que quand il l'a mis hors de combat, et que dans ces occasions, encore plus emporté que son maître, rien ne peut plus arrêter sa fougue et sa furie.

On se persuade difficilement qu'un animal si doux, si patient dans toutes les autres circonstances de sa vie, soit à la guerre aussi courageux. *Le galop* du dromadaire est la plus vive et la plus rapide de ses allures ; moins pénible pour l'homme que le trot, elle est bien plus fatigante pour l'animal, qui ne peut la soutenir qu'une ou deux journées au plus.

À cette allure, les Maures assurent qu'ils font aisément cent lieues en vingt heures. Après la première course, ils se reposent quatre heures, et font avaler à leurs dromadaires de ces boules de farine de millet dont j'ai déjà parlé, et ils leur font boire du lait fermenté, qu'ils portent dans des outres ; les hommes ne prennent eux-mêmes que quelques onces de gomme et de la colle de jus de viande pour toute nourriture ; ils ne poussent leurs dromadaires coureurs au galop, qu'après une bataille perdue, et pour fuir au loin un ennemi vainqueur et irrité, qui les exterminerait sans miséricorde, s'il pouvait les atteindre.

Quand ils prévoient qu'ils seront dans le cas de se servir du galop de leurs dromadaires, ils les préparent d'avance par quelques jours d'exercice et de bonne nourriture.

En 1786, j'ai vu fuir ainsi au galop de leurs dromadaires, près de deux cents hommes de l'armée d'Hilly-Koury, roi des Trarshaz, après sa défaite par l'armée d'Hamet-Moktar, roi des Brachknaz ; ils passèrent montés deux à deux sur leurs dromadaires à la vue du fort St-Louis du Sénégal, parcourant, avec une rapidité prodigieuse, la langue de sable qui sépare le fleuve de la mer. Ils avaient fui avant la fin du combat, et quand ils avaient vu que la victoire était décidée contre eux. Ils n'avaient eu qu'un trajet de vingt heures à faire pour arriver vers l'embouchure du Sénégal, aux environs de l'île Saint-Louis ; ils passèrent le fleuve à la nage, pour se réfugier sur les terres du Damel, allié du roi Maure vaincu. Les dromadaires sont mauvais nageurs, aussi beaucoup périrent dans ce passage ; mais les Maures arrivèrent heureusement, et se mirent en sûreté sur le territoire de Cayor.

Dans le voyage que j'ai fait avec des dromadaires, j'ai admiré aussi l'étonnante sobriété de ces animaux, et l'on a peine à comprendre à quel point ils sont habitués à l'abstinence.

Des cinq estomacs du dromadaire, de sa sobriété et de son abstinence.

Mais cette faculté de s'abstenir de boire pendant plusieurs jours, et de soutenir la plus rigoureuse sobriété au milieu des plus grandes fatigues, n'est pas seulement dans le dromadaire l'effet de l'éducation, mais elle est due principalement à la conformation de cette espèce, qui, sous ce rapport tient du prodige.

On sait, qu'indépendamment des quatre estomachs qu'ont ordinairement les animaux ruminans, le dromadaire possède encore une cinquième poche<sup>123</sup> qui lui sert de citerne, qu'il remplit à longs traits quand sa bonne fortune lui offre une source d'eau saine, si rare dans les déserts sablonneux de l'Afrique, et que dans cette poche l'eau se conserve pure, inaltérable et aussi saine après un mois de séjour, que le jour même où il l'a prise.

Ce cinquième estomach est d'une capacité assez grande pour contenir une très ample quantité de liqueur, et la construction de ce réservoir est telle, que les autres alimens ne peuvent s'y mêler, et que lorsque l'animal a besoin de délayer l'herbe presque toujours brûlée et desséchée dont il se nourrit, et de la macérer par la rumination, il fait remonter dans sa panse, et jusqu'à l'œsophage, une partie de cette eau, par une simple contraction de muscles.

Cette mécanique étonnante, quoique connue, doit toujours être admirée, puisque c'est en vertu de cette conformation, que le dromadaire peut se passer de boire pendant l'étonnante durée de dix jours, dans des contrées brûlées par le soleil le plus ardent, où la soif est le plus cruel des supplices, et que c'est aussi, par cette conformation, qu'il peut prendre en une seule fois une prodigieuse quantité d'eau, qui demeure saine et limpide dans cette citerne organisée.

Les Maures qui parcourent le Zaarha, disent aussi, que soit instinct, soit le sens de l'odorat, soit toute autre cause d'intelligence, il est avéré par tous ceux qui ont exécuté de grandes traversées dans les déserts, que les dromadaires, quand ils ont passé huit ou dix jours sans boire, sentent l'eau de plus d'une demie-lieue, et que dans l'instant où ce sens d'un odorat fort subtil sans doute, les avertit de l'existence d'une mare d'eau saine, ou d'une source d'eau fraîche, ils y courent au grand trot par la ligne la plus directe.

Pour apprécier la grandeur du bienfait du Créateur, en donnant le dromadaire à l'homme condamné à parcourir ces immenses solitudes, et exposé à s'y égarer et à s'y perdre, qu'on se figure l'affreuse détresse de quelques voyageurs, qui ont perdu leur route au milieu d'un Océan de sable mouvant, dont les vents impétueux agitent et tourmentent la surface.

L'horizon n'est plus éclairé que d'une lumière incertaine et faible ; le soleil est obscurci par des nuages de poussière qui remplissent le ciel, qui retombent sur la terre, et au travers desquels l'œil cherche en vain à reconnaître quelques signes indicateurs de la direction qu'il faudrait suivre pour trouver un port de salut.

L'eau que les dromadaires portent renfermée dans des outres, est, ou évaporée par l'excès d'une chaleur brûlante, ou consommée, ou corrompue ; les hommes et les animaux, épuisés par de trop longues ou de trop nombreuses journées de fatigue, d'abstinence et d'angoisse, ne se traînent plus que d'un pas chancelant.

Une partie des dromadaires a été déjà sacrifiée, et leurs flancs ont été ouverts pour y recueillir cette eau, qui se garde saine et pure dans ces citernes vivantes ; à peine a-t-elle suffi, pour prolonger de quelques momens une vie défaillante ; les dromadaires qui ont survécu à ces massacres commandés par la nécessité, sont ménagés pour la dernière ressource ; mais s'il faut en venir là, tout est perdu, et l'on n'a plus devant soi que le désespoir et la mort.

Quand au terme de ces cruelles extrémités, l'instinct de ces animaux est averti de la présence d'une fontaine, ils tressaillent, leur courage se ranime, et leurs mouvemens convulsifs apprennent aux voyageurs désespérés, que l'instant de la délivrance est arrivé ; tous s'élancent d'un pas rapide vers la source conservatrice d'une vie qu'on allait perdre, et c'est le dromadaire, c'est cet animal saint et sacré, qui dans ces horribles circonstances, sauve la vie de l'homme.

De quelques autres particularités du dromadaire.

Les pieds du dromadaire sont faits pour marcher dans les sables ; ils sont garnis par le bout de deux petits ongles, et le dessous est large, fort charnu et revêtu d'une peau molle, épaisse et peu calleuse ; ces pieds sont fendus par-dessous, de l'avant à l'arrière sur les deux tiers de leur longueur. Souple et charnu, le pied du dromadaire convient au sable fin et mouvant, pour lequel il a été créé ; s'il avait été garni de corne épaisse et solide, le frottement du sable produirait bientôt un échauffement du pied et de la

jambe ; la corne brûlée et desséchée se réduirait en écailles, qui éclateraient les unes après les autres, et bientôt l'animal ne pourrait plus marcher ; mais enveloppé d'une matière molle et charnue, accessible aux sucs nourriciers, et aux humeurs qui s'échappent par la transpiration, le pied du dromadaire conserve toute sa souplesse, et se trouve mieux encore que le pied de l'homme, conformé pour marcher dans les sables des déserts qu'il doit parcourir toute sa vie.

Ses jambes et son cou sont fort longs ; les jambes devaient l'être, puisqu'elles s'enfoncent souvent de plus de deux pieds dans les sables, et que si leur longueur n'avait pas été d'une dimension qui paraît fort désagréable, fort exagérée, fort disgracieuse à l'œil, le ventre de l'animal se trouverait engagé dans les sables, et il ne lui resterait ni les moyens, ni la force de les traverser.

La longueur de son cou était également indispensable et nécessaire, c'est un balancier, au moyen duquel il soutient l'équilibre de son corps ; c'est un levier mobile, dont les mouvemens lui sont indispensables pour rendre sa chute plus insensible et plus douce quand il plie ses jambes pour s'accroupir, et pour se relever aussi plus aisément.

Sa tête est petite à proportion du corps ; son museau est allongé, et fendu comme celui d'un lièvre ; ses yeux sont d'une grandeur moyenne, et l'ensemble de la physionomie de cet animal, porte une impression de calme et de douceur, mais aussi d'une profonde tristesse.

Pourra-t-on s'en étonner, quand on a vu que dès les premiers jours de sa plus faible enfance, il est condamné à la gêne, à la torture ; que dans aucun instant de sa vie, il ne connaît les douceurs de la liberté : que seul entre les animaux, il est dès sa naissance privé des caresses de sa mère, et qu'il ne lui est jamais permis de bondir autour d'elle ; que toute sa vie se passe en privations, en souffrances, et en fatigues ; que toute sa carrière est laborieuse et pénible ; qu'il ne jouit pas d'un seul instant d'indépendance, et qu'il est impossible d'éprouver plus impitoyablement que lui, les rigueurs d'une perpétuelle servitude ?

Les dromadaires qu'élèvent les Maures sont en général de couleur fauve ou brune ou cendrée ; il ne paraît pas que ces sauvages mettent beaucoup d'attention à les panser, à les entretenir de manière à en obtenir du poil moelleux et fin ; cependant ils l'emploient à faire des étoffes dont ils se vêtissent, et dont ils se meublent ; ils en fabriquent aussi des tentes, dont le tissu est si serré et si épais, qu'elles sont impénétrables à la pluie ; ils en font même des vases en forme de sacs ronds, dont le diamètre est d'un pied, et dont la profondeur est de dix-huit pouces ; la partie supérieure de ces vases est renforcée sur la largeur de quatre pouces, par des bandes de la même étoffe, de sorte qu'ils restent naturellement ouverts. Les Maures s'en servent pour chercher de l'eau, et pour l'y conserver pour l'usage de la journée, comme nous faisons de nos baquets en bois ; des sortes d'anses ou de grandes mailles qui sont placées vis-à-vis l'une de l'autre à l'ouverture du vase, permettent d'y passer de longues perches qui aident à le porter, et ces vases de poil sont si bien faits, qu'ils gardent l'eau tout aussi parfaitement que des vases de terres ou de métal.

Le dromadaire n'est formé qu'entre quatre et cinq ans ; c'est alors seulement qu'on commence à s'en servir, mais avec beaucoup de ménagement, et avec la plus grande attention de ne le pas excéder ; ce n'est que vers six ans, que les Maures le regardent comme arrivé à l'époque de la puberté ; mais ce n'est qu'à huit ans qu'il est dans sa force.

Prix auquel les Maures vendent ordinairement leurs dromadaires.

Le prix ordinaire d'un dromadaire de huit ans, était en 1787, de deux cents cinquante livres, et ce prix était soldé aux quatre cinquièmes en pièces de Guinée, et l'autre cinquième en véroteries, en poudre à tirer, et en balles et pierres à fusil.

Les Maures connaissent l'âge d'un dromadaire à des signes non équivoques, et ne se trompent jamais à cet égard ; mais comme eux seuls élèvent et vendent ces animaux dans toutes les contrées occidentales de l'Afrique, comprises entre le Zaarha et la ligne, ils gardent entr'eux le secret des signes auxquels ils connaissent leur âge, et n'en font part, ni aux noirs, ni aux Européens qui commercent avec eux.

Il arrive de là qu'on est fort souvent trompé, et qu'ils vendent des dromadaires de cinq ans, comme s'ils en avaient huit. J'ai vu plusieurs friponneries de ce genre, et l'un de mes dromadaires a péri après sept jours de marche, dans le petit voyage du Sénégal à Gorée, seulement parce qu'il était trop jeune, car sa charge n'allait tout au plus qu'à dix quintaux.

Je suis persuadé qu'on risquera toujours moins de la mauvaise foi du Maure, en achetant de lui des dromadaires déjà vieux, qu'en en achetant des jeunes ; on distingue assez bien à la physionomie, aux formes du corps, à la qualité du poil, et aux callosités des jambes et du poitrail, un dromadaire de quinze à vingt ans ; mais il m'a paru fort difficile de faire la différence d'un dromadaire de quatre à cinq ans, d'avec un dromadaire de huit ans.

Les Maures assurent que cet animal conserve toute sa vigueur pendant quarante ans ; qu'après quarante ans ses forces commencent à diminuer, mais que sa vie commune est de soixante ans : quelques-uns deviennent beaucoup plus vieux ; ces exemples sont rares.

Quand les dromadaires vieillissent, et qu'ils ne rendent plus de service, les Maures les mangent ; presque tous les rois voisins de la rivière de Gambra ont quelques dromadaires achetés des Maures, qui en vendent beaucoup aussi aux Mandings ; ceux-ci les débitent dans les contrées intérieures de l'Afrique, et j'ai vu à Albréda un convoi de cinquante dromadaires mâles et femelles, destinés pour Téembou, capitale des Foulhas méridionaux, éloignée de deux cents cinquante lieues au midi du Zaarha. Tous les mâles de ce convoi étaient hongrés ; les Maures n'en vendent pas d'entiers, sans doute pour garder seuls cette branche de commerce.

Si nos affaires dans cette partie de l'Afrique prenaient l'activité, et l'étendue que je crois qu'on doit et qu'on peut leur donner, il faudrait penser à élever des dromadaires.

Les bords du Sénégal ne seraient pas favorables à cette éducation, puisqu'ils sont tous les ans inondés par les crues du fleuve ; mais dans les contrées situées entre l'embouchure du Sénégal et le Marigot de Salum, et surtout dans celles du cap Verd, dont le sol est élevé, sec et sablonneux, on élèverait des dromadaires avec autant de succès que dans les oasis du Zaarha. Il faudrait sans doute de l'adresse pour obtenir des Maures quelques dromadaires entiers ; mais en dissimulant l'intention de former des haras de dromadaires, et surtout en payant des mâles entiers à très-grand prix, je pense qu'on réussirait à s'en procurer un petit nombre.

Le tems pourrait arriver, où cet animal nous serait très-utile et même très-nécessaire, et je ne crois pas qu'il faille mépriser le projet d'en former quelques haras aux environs du cap Verd.

Usage que l'on peut faire du dromadaire pour quelques expéditions en Afrique.

Puisque l'on peut transporter sur les dromadaires, a de très-longues distances, et à très peu de frais, des poids de dix à douze quintaux, il est facile de comprendre tout le service que l'on tirerait de ces animaux, dans des entreprises qui auraient pour objet, ou un commerce actif par terre, ou une guerre contre quelque nation africaine, ou la conquête de quelque contrée avantageuse, ou une reconnaissance à force armée dans les régions centrales du vaste continent de l'Afrique.

Six cents hommes armés et exercés à la manière de l'Europe, organisés pour le service qu'on attendrait d'eux, soutenus par une artillerie légère, composée seulement de pièces de quatre, d'obusiers et d'espingoles, commandés par un général instruit sage et résolu, feront fuir devant eux vingt mille Maures, et plus sûrement encore cinquante mille Nègres. Ces peuples restent sans défense, attaqués par des troupes disciplinées, et ne peuvent résister ni au feu de notre mousquetterie, et bien moins encore à celui de notre artillerie.

Un dromadaire peut porter dix quintaux, il portera donc aisément six soldats ; mais un seul dromadaire suffira pour douze soldats, dont six marcheront cinq heures par journée, pendant que six autres se reposeront montés sur un dromadaire, et réciproquement. Cinquante de ces animaux suffiront donc pour le transport de six cents soldats.

Une pièce d'artillerie légère pèse de six à sept cents livres ; un homme qui monterait le dromadaire chargé d'une pièce légère, n'augmenterait le fardeau que de cent soixante livres, et l'animal pourrait porter encore cent quarante livres de poudre.

Les affûts de ces pièces légères, n'étant pas destinés à une grande fatigue, et ne devant servir qu'au moment d'un combat, il ne conviendra pas de leur donner la solidité des affûts qui servent dans nos guerres d'Europe, et un dromadaire portera aisément deux affûts. Deux cents dromadaires pourront suffire pour une expédition considérable ; tout ce qui devrait d'ailleurs concourir au succès d'une telle entreprise, demande des détails qu'on ne peut placer ici ; mais ce qu'on peut assurer, c'est qu'une petite armée de six cents hommes, disposée, organisée, et dirigée suivant les vues que je viens d'indiquer, aurait en Afrique, une force et une puissance incalculables, et ce que je viens de dire dans ce chapitre peut faire comprendre qu'avec l'aide du dromadaire, il sera possible de tenter des expéditions très-importantes, et soit qu'on veuille former quelqu'entreprise de guerre, soit qu'on veuille rendre facile la correspondance des contrées que doit embrasser le gouvernement du Sénégal, soit qu'on veuille entreprendre quelque voyage dans l'intérieur, ou former des liaisons de commerce par terre, ou tenter quelques moyens de civilisation, ou acquérir enfin des connaissances exactes, détaillées et si désirées sur cette partie considérable de l'Afrique occidentale, il sera très-avantageux de former des haras de dromadaires, et de pouvoir disposer d'un grand nombre de ces animaux si précieux et si utiles.

## CHAPITRE IX.

DE QUELQUES CIRCONSTANCES PRINCIPALES DE LA PARTIE DU SÉNÉGAL,  
comprise entre Podhor et la Cataracte du rocher Fellow.

*L'île au Morfil ; les Foulhas-Peuls ; les Nègres-Serrawallis que nous nommons Saracolets ; la ville et le fort de Galam ; le rocher Fellow ; l'embouchure de la Féléme à Tafalissa.*

---

EN suivant les contours du fleuve Sénégal, la traversée de Podhor au rocher Fellow est de plus de deux cents lieues, et de toutes parts les rivages offrent les richesses de la plus belle végétation, les cultures les plus variées, de riz, de mil, de maïs, de tabac, d'indigo, de coton et d'un grand nombre de plantes légumineuses.

On ne peut douter des grands produits des terres qui bordent le Sénégal ; elles doivent être comptées au nombre des plus fertiles du globe, et elles sont propres aux productions les plus précieuses.

L'île au Morfil.

L'île au Morfil et celle de Bilbas, qui ensemble ont sur soixante-cinq lieues de longueur, une largeur moyenne de trois lieues, sont situées toutes deux sur la rive gauche du grand cours du fleuve, qui les borde au Nord ; elles ont pour limite au Midi un bras qui porte le nom de rivière du Morfil ou rivière des Dents d'Éléphants, à cause du grand nombre de ces animaux qui y vivent en troupes, dont les Nègres font la chasse, et dont ils vendent les défenses. Les surfaces des îles au Morfil et de Bilbas, forment ensemble cent quatre vingt-quinze lieues carrées.

Les Foulhas-Peuls.

L'escale du Cok et le fort de Podhor, sont situés à l'extrémité occidentale de l'île au Morfil. Les deux îles sont sous la domination des Foulhas-Peuls, dont le trône est occupé par un prince Marabout, qui porte le titre de Siratick.

On a déjà dit que le territoire de ces Foulhas occupe une étendue de plus de cent lieues, le long des bords du Sénégal. Les révolutions que cette nation a éprouvées, son histoire, son caractère, ses mœurs, son gouvernement, les productions de terres qu'elle habite, donnent matière à des observations très-curieuses, et à des relations trop nombreuses pour trouver place dans ces fragmens.

C'est surtout chez les Foulhas, que la flotille de Galam rencontrait le plus d'obstacles, d'embarras et de difficultés ; le gouvernement pourra les éviter et les prévenir par des mesures et des arrangemens qui seront en son pouvoir.

Les nègres Serrawallis que nous nommons Saracolets.

À trente lieues au sud de l'extrémité méridionale de l'île de Bilbas, on entre dans le territoire de Galam, peuplé par une nation de Nègres, que nous nommons Saracolets<sup>124</sup>, mais dont le véritable nom est Serrawallis, et Galam est le chef-lieu de cette nation.

Les Nègres Serrawallis, sont gouvernés par plusieurs petits princes indépendans les uns des autres, qui forment entr'eux une république fédérative, dont Galam est la métropole, et le roi de Galam jouit d'une sorte de supériorité sur les autres princes, parce que ce chef-lieu est devenu le centre de tout le commerce de cette contrée de l'Afrique, et que c'est là, que se tient le grand marché de la traite des captifs, qu'on y mène des régions intérieures.

Ces avantages et ces considérations ont déterminé les princes Serrawallis, à convenir entr'eux, que tour-à-tour ils occuperaient le trône de Galam, qui par cette constitution singulière, se trouve le domaine de plusieurs familles, dont les aînés successivement et suivant un certain ordre, deviennent rois, et chacun de ces princes devenant à son tour roi de Galam, reçoit les droits et les émolumens du commerce de ce grand marché.

La ville et le fort de Galam.

C'est l'ancienne compagnie des Indes qui a formé les établissemens de Galam, et fait construire le fort, en carré long flanqué de quatre petits bastions, dont il ne reste pour ainsi dire plus que les ruines ; on lui donna le nom de fort Saint-Joseph.

Il paraît que la place de ce fort a été mal choisie, et qu'il serait mieux placé, sur le local des bâtimens et magasins, qui servent aux marchands qui fréquentent cette foire.

Au tems de l'ancienne compagnie des Indes, le fort et le comptoir de Galam avaient une existence très-considérable, et exerçaient une grande influence sur toute cette partie de l'Afrique ; d'autres comptoirs fortifiés, établis à Kaignou près du rocher Fellow, et sur la Féléme, ressortissaient au commandement de Galam.

Le rocher Fellow.

À seize lieues au dessus, se trouve située la cataracte du rocher Fellow ; ce rocher barre le fleuve dans toute sa largeur, et occasionne une chute qu'on dit être de quatre-vingts pieds de hauteur. Pendant la saison sèche, le lit du fleuve en amont du rocher est presque à sec ; mais pendant la saison des pluies, cette cataracte devient imposante, parce que les eaux y affluent dans une abondance prodigieuse, se précipitent avec violence, et le bruit de leur chute se fait entendre à la distance de dix lieues.

Du rocher Fellow à Segou<sup>125</sup>, capitale du pays des Nègres-Bambaras, située dit Mungo Park, sur la rive droite du Niger, il n'y a que cent quarante lieues, et je suis bien persuadé, que par l'intervention des

marchands Mandings, qui parcourent habituellement cette contrée intérieure, on y ferait parvenir quelques voyageurs français.

Par les renseignemens que j'ai pris, j'ai lieu de croire, qu'à la faveur d'un présent de soixante ou de cent pièces de Guinée, on traiterait, de la sûreté de ces voyageurs, avec le roi de Sego, chef de la grande nation des Bambaras, et que ce roi se chargerait de les faire escorter par un détachement de ses propres gardes, qui répondraient de leur vie ; rendus à Sego, ils pourraient y rester aussi sous la protection immédiate du roi, et concerter avec lui, les moyens de parvenir à Thombouctou, qui n'en est plus éloigné que de soixante lieues.

Ce voyage intéressant, et qu'on pourrait aisément faire exécuter, donnerait de grandes lumières sur l'intérieur de l'Afrique, et éclaircirait définitivement la question de l'identité du Niger et du Sénégal. Il apprendrait aussi, que des voyages dans l'intérieur de l'Afrique, peuvent s'entreprendre sans danger, et cet exemple aurait les suites les plus heureuses.

Il n'est pas douteux, que si le comptoir indispensable de Galam se rétablit, et que la France donne à cet établissement la consistance qu'il mérite d'avoir, bientôt son influence deviendra très considérable, et il pourra favoriser de très-brillantes entreprises vers les régions centrales de l'Afrique.

L'embouchure de la Féléme à Tafalisga.

À huit lieues au dessous de Galam, au village de Tafalisga<sup>126</sup>, le Sénégal reçoit la rivière de Féléme, qui dans la saison des hautes eaux, peut porter des bateaux de soixante tonneaux, et qui mène au pays de Bambouk, qui va faire l'objet des chapitres suivans.



# CHAPITRE X.

## DU PAYS DE BAMBOUK

*Préjugé fondé en faveur de la richesse du pays de Bambouk ; situation de cette contrée ; origine des Bamboukains ; leur caractère et leurs mœurs ; leur religion et leur superstition ; ils n'ont pas de Marabouts, et à quelle occasion ils ont expulsé ces prêtres ; leur ignorance dans l'exploitation de leurs mines d'or ; fertilité de ce pays ; ils ont beaucoup de troupeaux ; température ; industrie ; état politique ; histoire de rétablissement de cette colonie de Mandings sur les bords du Colèz-Rio-d'Oro et de la rivière de Féléme ; population.*

---

Préjugé fondé en faveur de la grande richesse des mines d'or du pays de Bambouk.

LE pays de Bambouk est célèbre bien plus qu'il n'est connu, et ses mines d'or ont été l'occasion de bien des rêves brillans ; le Bambouk ne doit pas cependant, comme l'Eldorado de l'Amérique équinoxiale, être relégué dans la classe des choses chimériques ; ses mines d'or existent, elles sont exploitées, imparfaitement il est vrai, mais elles produisent beaucoup d'or ; et s'il est raisonnable de ne pas adopter avec trop d'enthousiasme les projets qu'on pourrait concevoir, dans le but de reconnaître ces mines, de les conquérir, de nous en assurer l'exploitation et la possession, il est raisonnable aussi de ne pas traiter ces projets avec trop d'indifférence ; et ce serait avec l'espoir du succès, qu'on pourrait entreprendre d'attirer à nous la plus grande partie de l'or que produit cette riche contrée et en instruisant les naturels dans l'art de découvrir et de travailler les mines, obtenir même celui qui reste enfoui et caché dans les entrailles des montagnes de Tabaoura<sup>127</sup>.

C'est du pays de Bambouk que sort une partie de l'or qui se débite sur la côte occidentale d'Afrique, depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'au cap de Palmes ; tout celui que les caravanes, qui traversent le grand désert du Zaarha, portent de Tombouctou à Maroc, à Fès et à Alger, presque tout l'or, qui par Sennaar, passe au Caire et à Alexandrie, et enfin, la prodigieuse quantité de cette matière, qui est employée aux anneaux d'oreilles, aux bracelets, aux plaques et à d'autres ornemens, dont se couvrent les Nègresses et les Mulâtresses riches, et dont elles parent aussi leurs jeunes esclaves favorites, dans toutes les contrées de l'Afrique septentrionale, comprises entre le vingtième et le douzième degré de latitude nord, et entre le vingtième et le premier degré de longitude orientale de l'île de Fer, n'a pour ainsi dire d'autres sources que les mines d'or du Bambouk.

Il y a donc tout lieu de croire, que les terres de ce pays renferment de riches trésors. Elles n'ont encore été travaillées qu'à leur superficie, mais l'or s'y montre partout, ou en sable, ou en paillettes, ou en grains, ou en particules, ou en pyrites ferrugineuses, ou en morceaux d'émeri<sup>128</sup>, toujours plus ou moins mêlés d'or.

Quel que soit le nombre des lavages qu'aient subi les terres des mines du Bambouk, elles gardent toujours des paillettes d'or ; enfin ce métal se manifeste avec tant de constance et de profusion dans les

terres et dans les eaux de cette contrée, et surtout dans toutes les vallées des montagnes de Tabaoura qui couvrent une grande partie, de ce pays, qu'il est comme indubitable, que le principe de ces épanchemens, c'est l'or renfermé par masses, par rameaux et par filons, dans les cavernes secrètes de ces montagnes.

Pendant mon séjour en Afrique, j'ai travaillé à réunir sur le pays de Bambouk, une multitude de renseignemens. J'en tiens une partie des Maures et des Nègres du Sénégal et de la Gambia, qui avaient visité cette riche contrée ; des Anglais établis dans la Gambia, que j'ai vus plusieurs fois à Gilfrey<sup>129</sup>, m'ont donné sur cette partie de l'Afrique des notes, et des détails importans et nombreux. J'ai tiré aussi des lumières sur le Bambouk, d'un ouvrage imprimé en Angleterre en 1782.

Enfin, j'ai eu communication de plusieurs mémoires, de MM. Levens, David, Pelay et Legrand ; les deux premiers, chefs, et les deux autres employés, de l'ancienne compagnie des Indes au Sénégal, et qui avaient visité le pays de Bambouk, pendant les années 1730, 1731, 1732 et 1744.

Ce qu'on va lire est le résultat de ces renseignemens, de ces notes et de ces mémoires, et pourra répandre quelques lumières sur une contrée très-intéressante fort peu fréquentée par les Européens, et sur les mines d'or qu'elle renferme.

#### Situation du pays de Bambouk.

Le pays de Bambouk, au Sud du fleuve Sénégal, à la distance de dix lieues de la rive gauche de ce fleuve, est renfermé entre le quatorzième degré quinze minutes, et le douzième degré trente minutes latitude septentrionale ; cette situation en latitude est un peu différente de celle de la carte de Danville, mais je l'ai adoptée sur les notes des Anglais de la Gambia, qui se trouvent d'accord avec la carte du major Rennell ; il en est de même de la situation en longitude, qui place cette contrée au septième degré dix minutes, et au huitième degré trente minutes longitude orientale de l'île de Fer. La rivière Féléme qui se verse dans le Sénégal à Tafalisga, forme la limite occidentale de ce pays.

Il paraît par les renseignemens que j'ai recueillis, que ce qui forme proprement le pays de Bambouk, n'a à-peu-près que trente-six lieues d'étendue du Nord au Sud, sur une largeur moyenne de vingt-huit lieues, ce qui donne une surface d'un peu plus de mille lieues carrées.

Le pays est partagé en trois royaumes ou trois contrées indépendantes l'une de l'autre, qui sont le Bambouk, le Satadou et le Konkoudou<sup>130</sup>. Chacune a son roi ou chef ; mais celui de ces trois royaumes qui porte spécialement le nom de Bambouk, donne à son roi une certaine supériorité, qui cependant n'est qu'honorifique ; il doit son rang à l'importance de la contrée de Bambouk, à la riche mine d'or de Natakou qui s'y trouve située, et à l'ancienne prérogative de son trône.

Il est arrivé de là que le royaume de Bambouk a donné son nom à tout le pays, et que le Satadou et le Konkoudou quoi qu'indépendans, se trouvent désignés sous ce nom général.

Le royaume de Bambouk est situé dans une direction Sud-Est Nord-Est, sur les deux rives du Grand-Colèze ou Rio d'Oro ; celui de Satadou est situé au Sud-Ouest, et celui de Konkoudou au Sud-Est : chacun de ces trois royaumes possède des mines d'or, mais celles du Bambouk sont les plus riches, les plus célèbres, les plus nombreuses et les mieux connues.

Les montagnes de Taboura qui forment une chaîne de trente-huit à quarante lieues de développement, occupent une partie considérable de cette contrée ; ces montagnes fournissent beaucoup de ruisseaux, et deux rivières principales, qui portent toutes deux le nom de Colèz.

L'une parcourt la partie occidentale du pays de Bambou, l'autre sa partie orientale ; le Colèz du couchant, qui porte aussi le nom de Rio d'Oro, qu'elle a reçu des Portugais, a un cours de près de trente lieues directes, et se jette dans la rivière de Félémé, au village de Nayé-Mow<sup>131</sup> ; le Colèz du Levant, qui porte le nom de Guyamon-Colèz, se jette dans le fleuve Sénégal à Bakayakoulou.

#### Origine des habitans du pays de Bambouk.

Les habitans du pays de Bambouk sont d'origine Manding. Une colonie de ce peuple si connu dans toute l'Afrique occidentale, fit la conquête de cette riche contrée, à une époque fort ancienne et antérieure à la découverte moderne de l'Afrique par les Portugais.

L'activité naturelle de la nation Manding, son intelligence, son industrie et sa langue, se sont également altérées chez les Mandings du Bambouk : ceux-ci sont lâches et paresseux, imprévoyans et inconsidérés, ignorans et superstitieux ; leur langue est un mélange très-corrompu du Manding, du Îolof, du Foulha et du Maure ; c'est un langage grossier, dans lequel on est fort étonné de retrouver beaucoup de mots portugais ; c'est de l'aveu des nègres de cette partie de l'Afrique, une sorte de patois, fort difficile à comprendre, et dans lequel la langue manding est à peine reconnue.

#### Caractère et mœurs.

Les Nègres du Bambouk sont d'une honteuse lâcheté. Voisins d'une nation noire qui porte le nom de Kasson<sup>132</sup>, et qui peuple les bords du Sénégal, au dessus de la cataracte de la roche Felow, ils sont perpétuellement en guerre avec elle.

Ces sauvages arrivent inopinément brûlent des villages, pillent des bestiaux, enlèvent des femmes et des enfans ; peu d'années se passent sans que quelques-unes de ces invasions n'aient lieu. On croirait que les Bamboukains, qui peuvent mettre plus de dix mille hommes sous les armes, se seraient lassés et indignés des attaques et des violences de leurs féroces et audacieux voisins, mais ces hommes pusillanimes n'ont su adopter que des mesures de faiblesse, contre ces irruptions si souvent répétées.

Ils ont pris, depuis quelque tems seulement, le parti d'épier les mouvemens des Kassons, et de prévenir, en quelque sorte, les inconvéniens de leur audace, en se retirant, au moment de l'invasion, avec leurs bestiaux, leur or, leurs effets les plus précieux et leurs familles, dans les défilés des montagnes de Taboura, dont l'accès est fort difficile et fort dangereux, pour ceux qui n'ont pas la connaissance du pays.

Les Kassons qui, dans ces incursions, ne sont d'ordinaire qu'au nombre de sept à huit cents hommes, n'osent s'engager dans ces défilés, et se bornent à des ravages, à des pillages de meubles qu'on n'a pu sauver, et à l'enlèvement de quelques femmes ou de quelques enfans qui, surpris, n'ont pu s'échapper.

C'est ainsi que les Mandings dégénérés du Bambouk, se laissent opprimer par une horde de Nègres sauvages et hardis, qui forts de leur témérité, mais surtout de la lâcheté des Bamboukains, se font

redouter d'un peuple qui les détruirait aisément, si l'or et la paresse n'avaient corrompu son caractère et énervé son courage.

Ces Nègres, établis sur une terre riche et fertile, s'abandonnent sans mesure au repos et à l'oisiveté ; et comme leur pays produit, pour ainsi dire sans culture, tout ce qui est nécessaire à une vie aisée et agréable ; comme surtout leur terre leur donne presque sans travail, ce métal corrupteur que l'on appelle or, ils n'ont aucune émulation, ni pour l'agriculture, le plus précieux et le premier des arts, ni pour l'industrie, ni pour le commerce.

#### Le Bentaba.

Dans chaque village du Bambouk, il y a un lieu d'assemblée qui porte le nom de Bentaba ; c'est une grande halle formée par des poteaux espacés de dix à douze pieds l'un de l'autre, de la hauteur de quinze pieds, qui soutiennent un toit en paille. La capacité du Bentaba est toujours telle, que tous les mâles du village, depuis l'âge de douze ans, peuvent s'y réunir.

C'est là que se tiennent les conseils, que se traitent toutes les affaires générales, que les chefs et les anciens reçoivent les plaintes et font justice ; c'est aussi là que, dès le lever du soleil, se réunissent des cotteries de Nègres qui y passent des journées entières, à fumer, à jouer, mais surtout à causer, et à faire des contes et des histoires ; car les contes les plus absurdes, les histoires les plus mensongères, sont le souverain délice et le plus grand amusement de ces hommes, qui parviennent à la vieillesse sans être sortis de l'enfance.

Après le coucher du soleil, les femmes et les jeunes filles à leur tour, se rendent au Bentaba, et les filles s'y livrent avec fureur au plaisir de la danse, plaisir qui consiste à se mouvoir avec une sorte de transport, à prendre, en se remuant violemment, les attitudes les plus bizarres et les plus indécentes ; cela se passe au bruit étourdissant et tumultueux des hommes, des femmes, des tambours, des instrumens et des battemens de mains, qui marquent la mesure.

#### La Polygamie est en usage chez les Bamboukains.

Les Mandings du Bambouk sont polygames, et prennent autant de femmes que leur fortune leur permet d'en entretenir ; cet entretien, dans un pays qui donne avec profusion l'or et toutes les denrées nécessaires à la vie, n'exige pas de grands frais, et l'acquisition d'une femme y est d'un prix fort médiocre.

#### Cérémonie des mariages.

Celui qui recherche une jeune fille, sollicite son aveu et la demande à ses parens ; cette demande est pour ainsi dire de pure formalité ; quand celui qui recherche une jeune fille est d'accord avec elle, il donne aux parens quelques livres de sel, un peu d'or, et quelquefois une pièce de bétail ; le présent qu'il fait à la fille consiste en deux ou quatre pagnes, quelques paires de mules ou sandales de maroquin, des ornemens en véroterie, de l'ambre jaune, du corail, des clous de girofle, quelques pataques ou écus de Hollande, et un ou deux paniers de mil ; voilà le prix auquel on obtient, même la fille d'un chef ou d'un roi. Dans les dernières classes, ces présens sont de moindre valeur.

Quand les présens ont été acceptés, les parens de la jeune fille la conduisent à la maison de son mari, accompagnée d'un cortège nombreux de femmes, de baladins, de griots et de griotes, de musiciens, qui chantent la vertu et la beauté de la fille, et la force, la richesse et la générosité du futur époux.

Quand la jeune fille est arrivée à la porte de la case de celui qui doit devenir son mari, elle ôte ses sandales, et on lui met dans les mains une petite callebasse pleine d'eau ; elle frappe à la porte de la case ; on lui ouvre ; elle trouve son futur époux entouré des anciens de sa famille, elle s'approche de lui, se prosterne, et verse sur ses pieds, l'eau contenue dans la petite callebasse ; elle lui essuie ensuite les pieds avec le bas de sa pagne.

Cet acte de soumission est la seule cérémonie pratiquée aux mariages. Après cela le mari installe sa nouvelle femme dans une case de son enclos, construite ou préparée pour elle, où elle trouve tout ce qui lui sera nécessaire pour tenir son ménage particulier.

Il en est dans le pays de Bambouk comme dans toutes les contrées occidentales de l'Afrique que j'ai visitées ; la première femme épousée par un noir, est spécialement sa femme, et conserve une certaine supériorité sur toutes celles qu'il épouse après elle ; cette première épouse habite la case du mari, mange avec lui, sans jamais cependant s'asseoir à la même table, garde ses sandales dans la maison, et est consultée et écoutée dans toutes les affaires.

Les autres femmes associées à cette première, quoiqu'aussi femmes légitimes, sont tenues à une certaine déférence envers la première épouse ; elles ne peuvent entrer dans la case du maître, sans y être appelées ; elles doivent ôter leurs sandales à la porte : ce sont des sortes de concubines légitimes, que le mari fréquente tour-à-tour, chacune une semaine ; celle qui est de tour, est chargée d'accommoder la nourriture du maître, qu'elle fait porter à sa case, ou qu'elle y porte elle-même, si elle est protégée par la femme principale.

Chaque femme jouit de son bien particulier, et la plus laborieuse est la plus riche. Les femmes les plus expérimentées et les plus actives dans le lavage de l'or, possèdent le plus d'or ; cependant la plus riche ne peut se permettre plus de luxe, que celle qui ne l'est pas autant, le mari ne le souffrirait pas ; elle ne peut faire usage de son bien, que pour rendre son intérieur plus commode et plus agréable, faire meilleure chair avec ses enfans, et mieux régaler son mari et ses amies.

Comme la première femme a beaucoup d'influence, les concubines ont intérêt à la ménager, et à l'envi l'une de l'autre, elles tâchent de captiver son amitié par des présens, et par-là, elles rendent aussi leur existence plus agréable.

Les femmes du Bambouk sont très galantes.

Les Bamboukains sont voluptueux, mais ne sont pas jaloux, et leurs femmes et leurs filles sont galantes, et se livrent pour bien peu de chose, aux désirs de ceux qui les sollicitent.

Aucune honte ne suit même l'abandon des filles, mais l'adultère public d'une femme, répand une certaine ignominie sur le mari.

Quand un adultère a fait de l'éclat, l'époux en est en quelque sorte avili, à moins qu'il ne se venge, et sa vengeance n'est pas cruelle ; le mari outragé chasse sa femme, mais garde les enfans ; il porte sa plainte au Bentaba, devant le chef et les anciens du village, ce tribunal condamne le suborneur à payer

au mari un bœuf ou de l'or, et par le même jugement permet au mari de piller, pendant un mois, le galant de sa femme.

Voilà la seule punition de l'adultère, qui ne flétrit pas d'infamie, les femmes reconnues et jugées coupables ; elles sont chassées, répudiées, mais elles gardent tout le bien qu'elles peuvent avoir, et souvent elles épousent celui qui les a séduites, ou quelqu'autre époux plus complaisant que le premier.

Tant de modération dans la vengeance d'un outrage, qui irrite d'ordinaire la vanité de l'homme, prouve que les Bamboukains sont débauchés, et que leurs mœurs sont dissolues, et l'on voit aussi, que leurs femmes, très-galantes et très-libertines, non contentes du caractère doux et complaisant de leurs maris, aiment quelquefois, comme d'autres Messalines, à outrager toutes les bienséances, à insulter à tous les ménagemens, et à publier leurs débauches.

On a vu que les Bamboukains ont des vices, mais ils ont aussi des vertus. Un des principes de leur morale, est qu'il ne faut jamais faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'il fût fait à soi-même ; ils ne se pillent ni ne se volent entr'eux, ils ne font pas d'esclaves, et jamais un Bamboukain ne devient le captif de son compatriote, et n'est vendu par lui.

Ils se secourent mutuellement, ils se gardent la foi promise, ils pratiquent l'hospitalité avec plaisir et avec toute la bienveillance possible ; ils ont cette vertu dans la plus grande recommandation ; c'est surtout à l'égard des noirs, et de préférence à l'égard des Nègres mahométans, qu'ils l'exercent avec zèle, car ils n'aiment pas les blancs, ils les craignent, et la grande méfiance qu'ils en ont, les rend, pour eux tout autres qu'ils sont pour les Nègres.

Dans tout le pays de Bambouk un noir ne manquera jamais du nécessaire ; s'il arrive nud chez ce peuple hospitalier, bientôt les hommes, les femmes, lui donnent des habits, et personne ne lui refuse la nourriture : un Nègre étranger entre dans la première case qui se trouve sur ses pas, il salue le maître ; et si c'est l'heure du repas, il se place à côté de lui, et mange de la même gamelle ; tout le monde le traite avec cordialité, et le repas fini, l'étranger adresse à l'hôte qui l'a régalé, des paroles qui veulent dire : « Je te remercie, frère ; que Mahomet te bénisse, et que Dieu te favorise » ; avec ces mots un étranger noir, parcourt tout le pays de Bambouk, sans manquer jamais de rien, et recevant partout un accueil favorable.

À ces traits principaux du caractère et des mœurs des habitans du pays de Bambouk, on peut juger que si l'or qu'ils trouvent à leurs pieds, si la fertilité de leurs terres, si la chaleur du climat qu'ils habitent, les a corrompus et énervés, ils sont cependant plutôt des hommes efféminés que des hommes méchants, et que la conquête et l'asservissement d'un pareil peuple serait une entreprise bien facile.

#### Religion, superstitions et circoncision.

La religion mahométane est celle de la nation Manding, et les habitans du Bambouk sont mahométans ; mais ce culte s'est réduit parmi eux, à prononcer quelquefois dans la journée certains mots du Koran, et aux ablutions ordonnées par la loi islamite.

Ils pratiquent la circoncision, et les mâles et les femelles y sont également soumis ; c'est une cérémonie et une opération indispensables ; ce n'est qu'après la circoncision que les jeunes gens, des deux sexes, ont la permission de se marier, et c'est un grand crime dans le pays de Bambouk, de goûter

les plaisirs de l'amour avant de l'avoir subi ; ce péché serait une abomination, et il est tellement en horreur qu'il est fort rare qu'il se commette.

On n'y administre cette sorte de baptême qu'entre douze et quatorze ans ; les Bamboukains ont sans doute imaginé de reculer aussi loin cette cérémonie, pour prévenir le libertinage trop précoce des jeunes garçons et des jeunes filles.

#### Cérémonies et usages pratiqués lors de la circoncision.

Celles-ci arrivent à l'état de puberté dès l'âge de dix ans, mais cette précaution entraîne d'autres dangers ; dans un pays malsain, où la chaleur est étouffante, l'opération faite aussi tard, devient fort délicate et souvent dangereuse ; aussi n'est-elle confiée qu'aux chefs des villages, qui sont instruits et exercés dans cette pratique.

La fête de la circoncision est la plus grande et la plus solennelle des peuples du Bambouk ; elle est annoncée deux mois d'avance ; les jeunes garçons et les jeunes filles y sont préparés, par une retraite, par un régime, et sont sévèrement surveillés.

Le jour de la fête tout le village est orné de feuillages et de fleurs, et l'air retentit de chants d'allégresse : la cérémonie a lieu sous le Bentaba ; là, sur une estrade élevée, se place le chef du village assisté des anciens ; tous les hommes circoncis peuvent être présents, mais les femmes en sont exclues.

Les jeunes gens destinés à la circoncision sont couronnés de fleurs, et sont menés processionnellement, marchant deux à deux, les garçons, les premiers, les filles ensuite. Tout cela se fait dans la plus grande solennité ; la cérémonie commence par les garçons, ensuite vient le tour des filles. Les chants des griots et des griotes, et le vacarme des musiciens, couvrent les plaintes et les cris qui échappent souvent aux jeunes victimes.

Comme l'estrade sur laquelle sont placés le chef et les anciens, est très-élevée, l'opération n'est vue que par eux ; des secrets et des moyens qui ne sont aussi connus que d'eux, arrêtent les hémorragies, et préviennent les suites que pourraient avoir les blessures qu'ils ont faites.

Il serait trop long d'entrer dans tous les détails de cette grande cérémonie, qui est accompagnée de plusieurs particularités bizarres que l'on ne pourrait faire connaître sans blesser la décence.

Il faut cependant parler du droit des circoncis après la circoncision ; cette opération et cette cérémonie semblent leur donner l'émancipation, l'usage des droits naturels, et la plus entière liberté de s'abandonner aux plaisirs de l'amour, sans aucuns remords, sans aucune honte, et même sans scandale et sans encourir de blâme.

Un usage fort anciennement établi, donne aux nouveaux circoncis le droit de se soustraire pendant quarante jours à la surveillance de leurs parens. Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, un jeune garçon ou une jeune fille, après la circoncision, peut quitter la case paternelle au lever du soleil, et n'y rentrer qu'au soleil couchant ; pendant toute la durée du tems où le soleil est sur l'horizon, les jeunes gens nouvellement circoncis vont où il leur semble bon, et restent errans dans les campagnes qui environnent leurs villages.

Ils peuvent demander et exiger leur nourriture où ils leur plaît, mais il ne leur est pas permis d'entrer dans les cases qu'ils n'y soient invités, ils doivent rester à la porte, et si on ne veut pas les engager d'entrer, l'usage oblige de leur apporter plusieurs mêts, toujours apprêtés avec soin ; entre les repas ils sont libres de sortir du village, et de courir les champs et les bois dont il peut être entouré.

Quoique la fête de la circoncision soit fixée au milieu de la saison d'hiver, cependant dans cette contrée où la chaleur est toujours très-forte, une aussi grande licence aurait sans doute des conséquences dangereuses pour les nouveaux circoncis ; mais pour prévenir ces dangers, les Bamboukains ont arrêté qu'il est défendu aux garçons et aux filles nouvellement circoncis d'avoir aucune espèce de communication, ni entr'eux, ni avec aucune personne du village, hors leurs parens ; et pour les empêcher de se réunir, quelques Nègres réputés sorciers, qui sont les agens du Mahamma Jamboh, espèce de démon inventé par les Mandings, se frottent le corps de terre glaise, s'enveloppent les reins de feuilles ou de paille, se couvrent le visage de masques effroyables, s'arment d'un fouet à plusieurs cordes, et courent les campagnes et le village pour épier et pour observer les nouveaux circoncis des deux sexes.

Ces agens d'une police nécessaire, poussent d'affreux hurlemens, et s'ils rencontrent de ces jeunes garçons et de ces jeunes filles ensemble, ou dans quelqu'autre circonstance suspecte, ils les fustigent jusqu'à faire ruisseler le sang ; la crainte des suppôts du Mahamma Jamboh, tient les garçons éloignés des filles, et prévient des désordres qui pourraient être funestes.

Pendant la durée de ces quarante jours de licence, ceux qui se dévouent à faire observer cette sévère police, et qui ne l'exercent que par l'autorité des chefs, et de l'aveu des parens des nouveaux circoncis, reçoivent des présens, et surtout sont bien nourris et bien régalez.

Ces quarante jours d'indépendance se terminent par une fête générale, à laquelle tout le village prend part ; on tue plusieurs bœufs, qui sont mangés par les convives, toutes sortes de mêts et de boissons enivrantes sont prodigués, et la fête se termine par une danse.

#### Expulsion des Marabouts.

Une circonstance fort singulière qui distingue les Mandings du Bambouk, de la nation à laquelle ils doivent leur origine, c'est qu'ils n'ont pas de Marabouts, c'est-à-dire des prêtres, et qu'ils n'en souffrent pas parmi eux. Ils en avaient à l'époque où ils firent la conquête du pays, mais ces prêtres conspirèrent contre les chefs de la nation ; ils voulurent s'emparer de l'autorité, du gouvernement, asservir les Bamboukains, et se rendre maîtres des mines d'or.

Ce complot fut découvert, et tous les Marabouts furent mis à mort ; depuis cet événement, non-seulement ces prêtres furent exclus du Bambouk, mais on ne permit plus à aucun prêtre mahométan d'entrer sur le territoire ; le pays resta peut-être plus tranquille, mais l'instruction en souffrit beaucoup, et c'est de cette époque qui date de plus de trois cents ans, que les Bamboukains, sont devenus les seuls Mandings livrés à la plus grossière ignorance, aux plus absurdes et aux plus ridicules superstitions, à la plus grande indifférence pour leur religion, et à une sorte d'apathie et de stupidité, qui détruisent tous les avantages que leur offre la terre qu'ils habitent.

Les Bamboukains croient que le diable fabrique l'or.

On verra que ces Nègres n'exploitent leurs mines d'or, qu'en creusant des puits dont ils tirent une terre mêlée d'or, qu'ils soumettent au lavage ; souvent ces puits creusés sans précaution s'écroulent et engloutissent les mineurs qui y travaillent. Il serait aisé de sauver ces malheureuses victimes de l'ignorance, puisque ces puits n'ont jamais plus de quarante pieds de profondeur, mais ces Nègres, au lieu d'attribuer ces accidens à leur impéritie, ont la sottise d'en faire honneur au diable, qu'ils croient souverain et fabricant de l'or, et qui produit de tems à autres de ces éboulemens, pour se procurer des esclaves.

Le préjugé des Bamboukains, c'est que le diable fabrique l'or, à une profondeur immense au dessous du terrain où ils se trouvent ; qu'il fait travailler ce riche étal par des esclaves, dans de grandes cavernes souterraines ; que le nombre des esclaves employés à cette fabrique est très-considérable ; qu'il en périt un certain nombre tous les ans ; que les éboulemens des puits sont l'œuvre du diable, qui se sert de ce. Moyen, pour se procurer de nouveaux esclaves et remplacer ceux qu'il a perdus. Dans cette opinion, ils n'osent secourir les malheureux engloutis ; ils déplairaient au diable s'ils tentaient de sauver et de lui enlever ses esclaves ; ils risqueraient qu'il emportât tout l'or du pays, et qu'il n'allât établir son laboratoire dans quelqu'autre contrée.

Ce préjugé bien établi dans l'esprit faible et stupide de ces noirs, joint à leur ignorance dans les moyens d'exploitation, coûte chaque année la vie à des hommes, qu'il serait fort aisé de sauver, et bien plus aisé de garantir.

Cependant, il est souvent arrivé, que de nouveaux puits ont été creusés sur d'anciens éboulemens, que le tems avait recouverts d'herbes et d'arbrisseaux, et qu'on a retrouvé les squelettes de quelques-uns de ces malheureux engloutis.

Ces squelettes auraient dû suffire à ces Nègres, pour leur prouver que le diable n'emporte pas ces victimes dans les cavernes profondes où ils supposent qu'il fabrique et fait travailler l'or ; mais leur superstition explique tout différemment la découverte de ces dépouilles. Sans doute, disent-ils. le diable a trouvé quelques défauts considérables dans l'esclave qu'il voulait se donner : peut-être n'était-il pas assez fort, ou bien il avait quelque infirmité cachée ; il était trop vieux ; enfin, le diable a eu ses raisons pour ne vouloir pas l'enlever et pour l'abandonner à la mort.

L'ignorance et l'indifférence de ces hommes stupides et surtout fatalistes, sont telles, que la traite d'esclaves que le diable fait au moyen de ces éboulemens, se monte tous les ans, dans les quatre mines principales, à dix ou douze victimes. Quand ces accidens arrivent, la famille de l'englouti fait au diable l'offrande d'une vache noire ou de quelqu'autre pièce de bétail, suivant la fortune des parens. Ce sacrifice a pour objet, que le nègre enlevé par le diable, obtienne dans les ateliers de la manufacture souterraine, une place avantageuse et agréable. Ils croient en général que le diable nourrit fort bien ses esclaves, et que quand ils peuvent obtenir de lui quelque place de confiance, ils font très-bonne chère, et que leur sort est fort heureux.

Fertilité du pays de Bambouk. Industrie. Température. Commerce.

Si dans le pays de Bambouk il se trouve des parties arides, sèches et stériles, c'est vers les sommets des hautes montagnes de la chaîne de Tabaoura, mais les parties basses de cette contrée sont arrosées

par un si grand nombre de rivières, de ruisseaux, de marigots d'eau douce, qui communément conservent leur eau pure et saine pendant toute l'année, et qui débordent pendant la saison des pluies, que ces terres toujours entretenues dans une humidité suffisante, sont en général productives et fertiles, et couvertes d'une belle et riche végétation.

On y rencontre souvent des plaines de ce gramen, connu sous le nom d'herbe de Guinée, qui y croît naturellement et sans aucune culture, à la hauteur de cinq à six pieds, et l'on peut concevoir combien ces champs, couverts d'un gramen naturel si abondant, seraient productifs, si les Bamboukains savaient les cultiver avec un peu d'art, et si l'agriculture leur était familière.

Mais ils les laissent abandonnés à la nature, et n'en tirent aucun autre avantage, que d'y nourrir leurs bestiaux.

Les baobabs, les benteniers<sup>133</sup>, les callebassiers, toutes les espèces de palmiers, plusieurs sortes d'acacias ; d'autres arbres à épines ou qui conservent leurs feuilles toute l'année, dont les uns donnent des fruits, à la vérité extrêmement acides, mais que les naturels mangent avec plaisir ; la vigne sauvage, des lianes chargées des plus belles fleurs, croissent et prospèrent naturellement sur les terres du Bambouk.

Abondance du miel et de la cire.

De toute part le miel y abonde, et y est d'une qualité fort douce et fort savoureuse. Le miel de cette contrée est renommé jusqu'à l'île Saint-Louis du Sénégal, et jusqu'à l'embouchure de la Gambia, et passe pour excellent. Cela seul prouve que le Bambouk produit beaucoup de ces arbres et de ces plantes, dont les fleurs renferment les sucs doux et agréables dont les abeilles forment leur miel.

Un grand nombre d'arbres sont chargés de ruches, que ces mouches dans l'état sauvage, savent construire et attacher solidement aux branches de leurs arbres favoris, mais ceux sur lesquels on est toujours sûr d'en trouver, ce sont les callebassiers et les tamariniers.

Ce miel sert aux Bamboukains à composer une boisson fermentée fort enivrante, dont ils se régalerent avec délice ; pour la fabriquer, ils font fermenter du mil dans une jarre de terre pleine d'eau ; quand la fermentation est à son point, ils y jettent une quantité de miel, proportionnée à la capacité de la jarre ; le vase est ensuite exposé au soleil pendant dix jours, au bout desquels ils transvasent cette boisson en la faisant filtrer au travers d'un appareil fort artistement formé par des feuilles, et ils la boivent. Cette liqueur est agréable, piquante, forte, et très-enivrante.

Il paraît que les terres du Bambouk sont favorables aussi aux plantes légumineuses ; elles produisent beaucoup d'espèces de pois, entr'autres le pois pistache qui, un peu grillé, a le goût de la noisette ; beaucoup de sortes de fèves, mais surtout ces grandes fèves blanches, renfermées dans des gousses de trois et quatre pieds de long, et de deux pouces et demi de largeur ; ces énormes fèves sont très-déliques, et forment une nourriture très-saine. J'en ai mangé au Sénégal et à Albréda.

Toutes ces plantes légumineuses croissent pour ainsi dire sans culture ; un champ qui en est une seule fois ensemencé, produit ensuite jusqu'à six récoltes sans aucun travail. Cette contrée produit aussi beaucoup de maïs, de deux sortes de mil, du manioc, des patates, de très-beaux et bons géraumons<sup>134</sup>, et beaucoup de pastèques ou melons d'eau.

Les habitans de cette fertile contrée ne devraient donc jamais manquer de subsistance, mais leur pays est quelquefois exposé à des années d'une très-grande sécheresse ; et comme ils n'ont aucune industrie pour la culture, qu'ils sont imprévoyans et paresseux, qu'ils ne savent pas, dans les années d'abondance, former des magasins pour les années moins fécondes, ils seraient exposés à de tristes extrémités, si l'or qu'ils possèdent ne les sauvait, et ne leur servait à se procurer à grand prix, les subsistances dont ils ont l'imbécillité de se dénuer ou de se laisser manquer.

#### Éducation des troupeaux.

On a vu que l'herbe de Guinée croît abondamment sur les terres des Bamboukains, et qu'elle y croît sans aucune culture ; c'est à l'abondance naturelle de ce gramen, qu'ils doivent les nombreux troupeaux de bœufs et de vaches qu'ils élèvent et qu'ils tiennent parqués en plein air, car leurs bestiaux ne sont jamais renfermés dans des étables.

Tout le troupeau d'un village est réuni dans une grande enceinte commune, formée par de gros pieux jointifs, liés par des pièces de traverse ; cette enceinte fermée est placée à portée du village, et entourée de champs d'herbe de Guinée ; le troupeau y est à l'abri des entreprises des bêtes féroces, qui d'ailleurs sont rares dans ce pays ; ces sortes de parcs sont gardés par des surveillans, payés par le village.

Les bestiaux sont nourris au fourage ; chaque famille soigne ses bœufs et ses vaches, avec l'attention la plus scrupuleuse, et même avec une sorte de superstition ; car ces nègres croient, que s'ils négligeaient une de leurs bêtes, cette négligence leur porterait malheur, et que les autres périraient de chagrin ; aussi le soin de ces troupeaux est-il le seul auquel ils se livrent avec zèle et avec la plus grande attention, encore ce sont les femmes qui en sont chargées.

Elles tirent le lait deux fois par jour ; une partie de ce lait est employé à faire le sanghlet<sup>135</sup>, qui est un de leurs mets favoris ; c'est de la farine de mil légèrement cuite à la vapeur de l'eau et délayée ensuite avec du lait, qu'on a un peu laissé aigrir, et qui est fort crémeux. Toutes les négresses et les mulâtres des contrées que je connais, aiment beaucoup ce régal.

L'autre partie du lait sert à faire du beurre excellent, qu'on travaille le matin avant le lever du soleil, et qui est toujours consommé dans la journée, soit en assaisonnemens de la nourriture, et surtout pour apprêter le riz, soit en onctions ; car ces noirs aiment à s'oindre de beurre frais le corps et les chevaux, et parmi les Bamboukains, c'est un luxe et une volupté, d'être bien graissé de beurre frais de la tête aux pieds.

#### Usage de se graisser le corps avec du beurre frais.

Il ne faut pas croire cependant que l'usage de se graisser tout le corps, si général en Afrique, et presque dans toutes les contrées renfermées entre les tropiques, ne soit qu'une bizarrerie ; ces onctions ont été indiquées par la nature.

L'expérience sans doute a instruit les peuples des climats torrides, que l'usage de s'oindre tout le corps, la tête et les cheveux, modère l'inconvénient d'une transpiration perpétuelle et trop abondante, qui nécessairement affaiblirait le corps et mènerait à une prompt dissolution du sang. Les noirs du Bambouk, éloignés de deux cents lieues de la mer, dont la fraîcheur ne peut arriver jusqu'à eux, habitant

des régions brûlantes, dans l'intérieur des terres, renfermés dans une enceinte de montagnes, dont les sommets sont en partie des roches nues, sont naturellement d'autant plus attachés à l'usage de ces onctions graisseuses, que l'ardente chaleur du pays qu'ils habitent, les leur rend plus nécessaires ; mais si elles contribuent à entretenir leur force et leur santé, elles ont aussi l'inconvénient de les rendre extrêmement puans.

Le pays du Bambouk est un des plus chauds du globe.

Il est reconnu que la température du pays de Bambouk est pendant toute l'année une des plus chaudes du globe, et que l'air y est fort mal-sain ; il y pleut quatre mois, et à peine ces eaux pluviales rafraîchissent-elles l'air, qui, au contraire, pendant la saison des pluies est à la fois humide et étouffant.

Alors toutes les rivières, tous les ruisseaux débordent, et après la saison des pluies, les terres basses restent encore longtems couvertes d'eau ; les habitans savent profiter de ces débordemens et de ces lagunes, pour y cultiver du riz, qui est d'une très-bonne qualité, et qui s'élève à huit pieds de hauteur.

Ce sont les pailles de riz qui leur servent à couvrir leurs cases, et ils en font aussi des nattes, qui ont huit pieds de largeur, et jusqu'à trente pieds de longueur ; les retours de Galam en procuraient à l'île Saint-Louis du Sénégal ; les pailles, très-fines et fort souples, étaient teintes de différentes couleurs et formaient des dessins dans le genre arabe ; le travail de ces nattes est très-précieux. J'en ai possédé plusieurs, que j'ai rapportées en France et même à Paris, où elles ont été offertes et acceptées par l'amitié.

La chaîne des montagnes de Taboura qui couvrent une partie du pays de Bambouk, le parcourt suivant une ligne angulaire, ce qui forme de cette chaîne deux branches, qui font un angle obtus à l'extrémité Sud de ce pays ; c'est dans l'intérieur de cet angle que se trouve la source du Colèz-Rio-d'Oro, élevée de près de cent toises au dessus du plat pays, et c'est aussi fort près de la source de cette rivière qu'est située la riche mine de Natakou. L'intérieur de ces montagnes, abrité par elles de tous les vents, hors du vent du désert du Zaarha, est d'une chaleur insupportable, et c'est peut-être là, le plus grand obstacle aux établissemens fixes que les Européens tenteraient de former dans le pays de Bambouk, si riche par les mines d'or qu'il renferme, et si abondant de tout ce qui peut rendre la vie commode et agréable.

Différentes industries.

On s'attend bien que l'industrie des Bamboukains ne s'exerce que sur un très petit nombre d'objets ; ils ne connaissent à proprement parler, que deux métiers, celui de maréchal ou forgeron, et celui d'ouvrier en cuir.

Le maréchal avec un appareil bien simple, composé seulement d'une petite enclume, de deux marteaux, d'un réchaud et d'un soufflet, travaille le fer qui sert aux travaux aratoires, fait des chaînes, des anneaux, des pics, des haches, des clous, des lances ou zagayes, des couteaux de toute grandeur en forme de poignards, des sabres, des mors et des étriers, des bracelets, des anneaux d'oreilles en or, et avec ce métal, ces maréchaux, forgerons et orfèvres, font des ornemens en filigrane, d'un travail fort délicat et très-précieux ; ces ouvriers sont doués d'une patience et d'une adresse, qui leur font exécuter, avec les mêmes instrumens, les ouvrages en fer les plus grossiers, et les ouvrages en or les plus élégans.

L'ouvrier en cuir, prépare le cuir dans une saumure corrompue, teinte en rouge ou en brun, ou en noir, ou en jaune, au moyen de différentes graines du pays ; ils amincissent les cuirs, au point de les rendre aussi minces et aussi souples que du papier, ils les polissent parfaitement, ils en font des sandales, des bonnets, des brodequins, des selles, des enveloppes ornées pour renfermer des grisgris et des ceintures.

Le seul instrument dont ils se servent c'est un couteau fort grossier, mais qui leur suffit cependant pour travailler le cuir à jour, pour le ciseler, pour en faire des ornemens fort légers, et pour partager une paille de riz de huit à dix pieds de longueur, en douze brins, dont les femmes fabriquent les belles nattes du Bambouk, dont on a parlé.

Tous les habitans du pays sont potiers ; ils fabriquent de très-belles jarres, des vases de toute espèce, et de fort belles pipes de toutes les formes ; et comme toutes les terres argileuses des environs des mines et des lits des rivières et des ruisseaux, sont extrêmement chargés d'or, toutes leurs poteries brillent de paillettes de ce métal.

Les femmes travaillent quelques hardes et des bonnets, des paniers, des nattes en paille de riz, teintes en différentes couleurs, et d'un goût parfait.

Tels sont à-peu-près les objets sur lesquels s'exerce l'industrie des gens du pays de Bambouk ; à l'article des mines d'or on verra comment ils conduisent le travail des mines.

Avec autant d'ignorance et de paresse, avec aussi peu d'énergie et d'industrie, on prévoit bien que le commerce des Bamboukains ne peut avoir d'article bien important que l'or ; ils débitent cependant encore quelques bestiaux, et une assez grande quantité de cire et de peaux crues de bœufs, de vaches, de chèvres et de cabris.

Ayant que les incursions de Kassons fussent devenues si fréquentes, les gens du Bambouk menaient leurs bestiaux et portaient leur or à Galam et à la rivière de Gambia ; mais depuis que ces sauvages les désolent, les timides Bamboukains n'osent presque plus sortir de leur pays : ils craignent que pendant leur absence il ne soit envahi, ou que dans leurs voyages ils ne soient attaqués par ces ennemis, qui les voleraient et les pilleraient.

En 1787, leurs femmes cependant fréquentaient encore Galam, et y portaient de la cire, des poteries, des peaux et de l'or, mais surtout beaucoup de légumes secs et des géraumons ; elles étaient escortées par quelques hommes, mais en petit nombre.

Ce sont les peuples du Bondou<sup>136</sup>, pays situé au couchant du Bambouk, qui font avec les Bamboukains un commerce assez avantageux. Les gens du Bondou cultivent le coton et l'indigo. Pendant la saison des pluies ils fabriquent des pagnes de deux qualités, la première est celle des pagnes de sept bandes chacune, de trois coudées et demie de longueur, qui équivalent à soixante-douze pouces, sur six à sept pouces de largeur ou un tiers de coudée à-peu-près.

Ces pagnes qui ont plus d'une aune de largeur, sont très-bien travaillées, souvent elles sont bordées ou rayées de rouge, ou de jaune ou de bleu ; leur épaisseur est un peu plus forte que celle de la grosse toile de coton, les femmes du Bambouk les recherchent et s'en habillent depuis le haut de l'estomac jusqu'aux pieds, elles paient une pagne de cette première qualité un gros et douze grains<sup>137</sup> d'or ; la seconde qualité est plus grossière, et sert à habiller les hommes. Celles-ci sont composées de cinq

bandes seulement, de la largeur de six à sept pouces, et de la longueur de trois coudées ; elles sont teintes en bleu foncé avec l'indigo du Bondou, et se vendent un demi gros d'or et quinze grains.

Les Bamboukains n'ont pas de sel, et ne peuvent pourtant se passer de cette matière, tant pour eux que pour leurs bestiaux ; ce sont encore les gens du Bondou qui, en concurrence avec les Maures, y portent cette marchandise, qu'ils échangent contre de l'or.

Les pagnes et le sel se paient toujours avec ce métal, et il en est de même des pièces de Guinée, des plaques d'argent travaillées et ciselées, dont les femmes du Bambouk sont fort curieuses, d'autres ornemens d'argent, de l'ambre succin<sup>138</sup>, des cordons en grains de cornaline dans la forme de longues olives : tous ces objets se traitent contre l'or, ainsi que les belles pagnes du Sénégal.

On peut compter en général, que dans ces échanges, on gagne avec les Bamboukains près de deux cents pour cent ; mais jamais les gens du Bambouk n'échangent leur or contre des verroteries, contre du tabac, des clous de girofle, des soieries, de l'eau-de-vie ; avec ces derniers objets d'échange, on n'obtient que des vivres et des denrées de subsistance, mais en très grande quantité ; et pour les verroteries surtout, que les femmes du Bambouk aiment et recherchent beaucoup, elles prodiguent les subsistances et les denrées, sans ménagement.

On ne doit pas oublier de faire remarquer, que les dimensions en longueur et en largeur, des pagnes fabriquées dans le royaume de Bondou, sont, ou des coudées ou des fractions de coudée, et qu'il est singulier, que la coudée égyptienne soit la mesure générale des étoffes fabriquées dans cette partie de l'Afrique, et même dans toutes les contrées septentrionales de ce continent.

#### État politique du Bambouk.

On a dit que le Bambouk formait trois royaumes, celui de Bambouk, qui a pour capitale le village royal de ce nom, et sous lequel est compris tout ce pays ; celui de Satadou, et celui de Konkoudou.

Ainsi que dans le pays des Foulhas-Peuls, dans ceux des Serrawallis et des Kassons, et dans le royaume de Bondou, Siratick, est le titre royal du prince qui gouverne le royaume de Bambouk. On dit donc le Siratick de Bambouk, pour dire le roi de Bambouk.

Chez un peuple qui ne sait ni lire ni écrire, qui est tombé dans la plus grossière ignorance, qui s'est abandonné à la mollesse et à la superstition, la tradition même ne se conserve pas, ou ne se transmet que mêlée de mensonges et d'absurdités ; on ne peut donc rien statuer sur les anciennes traditions du Bambouk, et sans les garantir, je me bornerai à en communiquer quelques circonstances principales, sur lesquelles les naturels, et les colonies Mandings établies sur les bords de la Gambia, se trouvent d'accord.

À la fin du cinquième siècle de l'Hégire, ce qui répondrait à l'année 1100 de Jésus-Christ, un guerrier manding, animé de la passion des conquêtes et d'un grand zèle pour la propagation de l'islamisme, quitta son pays, menant à sa suite dix mille combattans, et des troupes nombreuses de Marabouts et de jeunes femmes.

Il ravagea toutes les contrées situées sur la rive droite du cours supérieur de la Gambia, marcha sur le Bambouk, dont les mines d'or étaient déjà connues, massacra une partie des habitans de cette

contrée, força l'autre partie de recevoir la religion mahométane, soumit tout le pays à son obéissance, et s'en fit souverain.

Abba-Manko était le nom de cet apôtre conquérant, qui régna despotiquement pendant plus de trente ans. Il laissa trois fils, entre lesquels il avait, avant sa mort, réglé le partage de ses états : l'aîné de ses fils eut le Bambouk et la possession des riches mines de Natakou et de Sémayla ; le second eut le pays de Satadou, et le troisième celui de Konkoudou.

Il avait aussi ordonné que son fils aîné, maître du royaume de Bambouk, serait le chef suprême des trois royaumes ; cette suprématie se trouvait d'ailleurs appuyée, sur la possession des mines les plus riches.

Quoique, sans doute affaiblie par la succession des tems, cette supériorité s'est cependant continuée ; et comme je l'ai déjà dit, le roi de Bambouk, jouit du premier rang entre les trois rois du pays, et bien que la postérité mâle d'Abba-Manko soit éteinte depuis plusieurs siècles, les Siraticks du Satadou et du Konkoudou, reconnaissent encore pour chef, celui de Bambouk, et dans toutes les circonstances difficiles, dans toutes les occasions où il s'agit de discuter l'intérêt général de la contrée, c'est chez le Siratick de Bambouk, que viennent se réunir les deux autres princes, avec les grands de leurs royaumes.

C'est encore actuellement le roi de Bambouk qui préside les sortes d'états-généraux, où se traitent les grandes affaires du pays, et où se déterminent les résolutions qu'il convient de prendre.

La seconde circonstance célèbre chez les Bamboukains, c'est l'invasion des Portugais dans leur pays ; elle date, suivant leur tradition, du commencement du neuvième siècle de l'Hégire.

Ils disent que les Portugais se rendirent maîtres de tout le pays de Bambouk et des mines d'or ; qu'ils massacrèrent plusieurs de leurs princes et un grand nombre d'habitans ; qu'ensuite ils se détruisirent entr'eux ; qu'il en périt beaucoup de débauche et de maladies, et que réduits à un petit nombre, les Bamboukains conspirèrent contr'eux, et les mirent tous à mort le même jour.

Ces évènements sont souvent racontés par les Mandings du Bambouk ; tous ceux qui les fréquentent, assurent qu'ils ont conservé la plus grande haine pour les Portugais. Ils savent que cette nation existe, ils craignent son retour dans leur pays, et ils ont la terreur des vengeances qu'ils y exerceraient.

Cette terreur est sans doute la source de leur éloignement pour tous les blancs, quelle que soit la nation dont ils puissent être. Il existe encore dans le Bambouk, des ruines d'anciens forts, et de quelques maisons construites par les Portugais, et plusieurs mots de la langue portugaise se trouvent encore mêlés dans le langage des Bamboukains.

#### Conspiration des Marabouts.

La troisième époque fameuse dans l'histoire du pays de Bambouk, c'est la conspiration des Marabouts contre les princes et les rois de cette contrée. On sait que ces prêtres mahométans forment une caste particulière, chez toutes les nations noires de l'Afrique, qui suivent la religion de Mahomet, et qu'ils sont très-intrigans et fort rusés.

Les Marabouts-Mandings surtout, ont beaucoup d'esprit. Ils sont subtils, artificieux et adroits, et ont en général beaucoup de crédit et d'empire sur les nègres d'Afrique.

Ils étaient fort nombreux dans le pays de Bambouk ; la richesse et la possession des mines d'or les tenta ; ils formèrent un parti contre l'autorité des chefs du pays ; ils conspirèrent la mort des rois et des princes ; mais leur complot fut découvert.

Dans une nuit, tous les Marabouths du Bambouk furent saisis et massacrés ; une partie de leurs familles subit le même sort, le reste fut expulsé du royaume, et depuis cette catastrophe, les Bamboukains ne souffrent plus de Marabouths parmi eux. Il n'est permis à aucun de ces prêtres nègres d'entrer dans le pays, et si par fraude quelqu'un s'y introduisait, il serait mis à mort ; tant les rois et les chefs de cette contrée, ont su inspirer à leurs peuples de méfiance et d'horreur, pour cette caste intrigante et habile.

Je n'ai rien pu recueillir d'authentique sur la date de l'extinction de la postérité d'Abba-Manko, ni pu savoir comment les auteurs des princes actuels se sont placés sur les trônes de Bambouk, de Satadou et de Konkoudou ; mais il est reconnu qu'ils ne descendent pas du fameux conquérant Manding, et il paraît aussi qu'ils sont depuis longtemps sur les trônes qu'ils occupent.

C'est sans doute à l'époque de ces nouvelles dynasties, que le despotisme et l'autorité royale sont tombés en déchéance ; et l'on va voir qu'il ne reste à ces princes qu'un rang chimérique et sans pouvoir.

Le pays de Bambouk a une constitution à-peu-près républicaine.

Les royaumes du Bambouk sont plutôt des sortes de républiques que des royaumes. Le Siratick est le chef suprême, mais son pouvoir est si borné, qu'à peine se fait-il sentir : il est au premier rang ; au second rang sont les chefs ou maîtres des villages, dont le titre est Farim : les Farims ont bien plus d'autorité et de crédit dans les villages qu'ils gouvernent, que le roi n'en a dans l'état.

La royauté est héréditaire, la dignité de Farim l'est aussi, mais sous de certaines conditions. Si un roi meurt sans laisser d'héritier mâle en âge de régner, le plus ancien des mâles de la famille royale monte sur le trône, ou plutôt y est appelé par les Farims ; il résulte de là, qu'il n'y a jamais de régence, et que la dignité de Siratick repose toujours sur la tête d'un homme mûr.

Il en est de même des Farims, qui, si leurs héritiers présomptifs sont en trop bas-âge, ou trop jeunes, ils sont à leur mort remplacés par les plus anciens de leurs familles.

Autrefois le Siratick nommait les Farims ; mais depuis l'affaiblissement du pouvoir royal, non-seulement ces magistrats se sont rendus indépendans du Siratick, qui de son autorité privée, ne peut plus les déposer, mais ils prétendent que réunis, ils peuvent le déposer lui même.

À leur tour, ces chefs de village dépendent du peuple, qui, plus d'une fois, a exercé le pouvoir de déposer un Farim et d'en nommer un autre à sa place. Il faut pour la forme, que le Siratick sanctionne la déposition ; mais rarement il s'y refuse.

Quand le roi, mécontent, veut hasarder un de ces actes d'autorité, il s'assure du consentement des anciens et des principaux du village dont il veut destituer le chef : il faut qu'il parvienne à les engager à porter plainte contre lui ; alors il convoque au bentaba royal, un certain nombre de Farims principaux, dont il s'est assuré ; il en forme un conseil, auquel sont appelés tous les anciens du village où il réside ; il

reçoit les plaintes, il expose ses griefs particuliers, et prononce, d'accord avec son conseil, la destitution, qui alors a lieu sans réclamation.

Le roi reçoit des tributs de chaque village de son territoire, et ce sont ces tributs qui servent à son entretien, à celui de sa famille, et à soutenir son rang.

Quand un Siratick est bon, sage et adroit, et surtout s'il est vieux, car les peuples du pays de Bambouk ont beaucoup de déférence et un grand respect pour la vieillesse, les tributs des villages sont plus considérables, plus magnifiques et plus riches ; si au contraire un Siratick ne se fait ni aimer ni respecter, on le laisse végéter dans son rang suprême, on le traite avec indifférence, et les tributs sont de fort peu d'importance.

Ces rois ou Siraticks ne peuvent rien exiger de leurs sujets, ni se permettre la moindre exaction : comme tous les autres habitans du Bambouk, ils possèdent des terres qu'ils font cultiver ; mais ces princes, ainsi que tous les individus qui composent leurs familles, regardent le travail des mines, et le lavage des terres mêlées d'or, comme au dessous de leur rang, et ne pouvant pas forcer leurs sujets à travailler aux mines et au lavage, à leur profit, ils ne possèdent d'or que celui qui leur est donné en présent par les villages de leurs états ; car l'or fait partie des tributs qui leur sont offerts tous les ans ; mais cet objet n'est jamais assez considérable pour rendre ces rois bien riches de ce métal précieux, et plusieurs Farims du pays de Bambouk, possèdent beaucoup plus d'or que le roi.

Il n'existe pas de grand pouvoir sans milice, et il n'existe pas de milice sans trésors ; et comme les rois de Bambouk n'ont pas de trésors, ils sont sans milice et sans pouvoir, et aussi peu formidables au dedans qu'au dehors.

Les Farims à leur tour reçoivent des présens des habitans des villages dont ils sont les chefs, et en général ils savent rendre leurs places très-avantageuses et importantes ; ceux surtout qui gouvernent les villages voisins des mines d'or, deviennent riches et puissans.

On voit que la forme du gouvernement du pays de Bambouk est fort simple, et point du tout compliquée. Un Roi et des Farims, voilà à quoi se réduit la hiérarchie du pouvoir, qui ne pèse presque pas sur les peuples, et les Bamboukains vivent sous une constitution aussi simple que libre.

Une grande liberté pour le peuple, un pouvoir très-borné, très-moderé, décerné aux rois et aux chefs, voilà le caractère prononcé du gouvernement du pays de Bambouk, et en général de l'état politique de la nation Manding, et des différentes colonies de cette nation.

Malgré le peu de pouvoir des rois et des chefs de cette contrée, on voit parmi les habitans, beaucoup de soumission et de respect, pour ceux qui les gouvernent quand ils savent se respecter eux-mêmes, user de leur autorité avec adresse, avec prudence, avec modération, et surtout se faire aimer.

Les affaires majeures et générales sont, comme on l'a vu, portées et traitées au bentaba du roi ; les affaires particulières se traitent aux bentabas des Farims. Ceux-ci, au nom des habitans de chaque canton qui leur remettent leurs intérêts, fixent le prix de l'or vendu aux étrangers ; le Farim est même le courtier de tout le commerce de son village ; c'est lui qui fait les marchés, et les habitans se contentent ordinairement des marchandises que le Farim leur donne en retour de l'or, des bestiaux, et des autres sortes de denrées ou d'objets, dont l'échange lui a été confié.

Mais dans tous les cantons, les prix sont presque les mêmes, et un Farim perdrait son crédit, s'il traitait pour ses habitans à plus bas prix que le Farim voisin : le prix d'un village est donc le prix commun et général de la contrée ; mais on conçoit aisément, que les Farims peuvent s'enrichir dans leurs places, et que les étrangers qui viennent commercer dans le pays de Bambouk, pour y acheter de l'or, ou tout autre objet de commerce, ont un grand intérêt à se faire bien venir de ces magistrats, qui sont en même tems les agens de tout le trafic du pays.

Je ne puis placer ici beaucoup d'autres détails que je possède sur cette contrée trop peu connue, mais dont on aura bientôt une parfaite connaissance, si le fort et le comptoir de Galam, sont rétablis comme ils devront l'être, et si le gouvernement veut favoriser des liaisons de commerce avec cette riche et fertile partie de l'Afrique. Je terminerai donc cet article de son état politique, par les renseignemens que les Anglais de la Gambia m'ont donnés sur sa population.

On a vu que le pays connu spécialement sous le nom de pays de Bambouk, a près de trente-six lieues d'étendue du Nord au Sud, sur une largeur moyenne de vingt-huit lieues, ce qui produit une surface d'un peu plus de mille lieues carrées.

On a vu aussi, que ce pays est arrosé par plusieurs rivières, par un grand nombre de ruisseaux et de marigots, et qu'il est extrêmement fertile.

À la vérité, il est en partie couvert de montagnes, dont les régions supérieures sont rocheuses, sèches et arides.

Mais en supposant que ces régions élevées et stériles du pays, en forment le tiers, il reste six cents soixante-sept lieues carrées, qui peuvent être rangées dans la classe des terres très-fertiles, et qui ne demandent qu'un léger travail, pour produire avec une étonnante profusion, toutes les denrées qui peuvent assurer aux habitans une abondante subsistance.

Le pays de Bambouk devrait donc être très-peuplé, et sa population s'élever au moins à quatre cents mille habitans ; mais elle est bien au dessous, et l'on ne croit pas que cette contrée puisse compter, plus de soixante mille ames, ou soixante individus par lieue carrée.

Ces hommes lâches et voluptueux négligent et laissent pour ainsi dire sans culture, les terres les plus fécondes, pour se réunir en villages, dans les environs des mines d'or, et sur les bords des ruisseaux et des rivières, qui charient des vases et des sables richement auriférés.

Des forêts profondes et de plusieurs lieues d'étendue, restent abandonnées à des bœufs et des vaches sauvages, provenus de bestiaux échappés des troupeaux, et qui depuis très-long tems, se sont propagés dans ces retraites solitaires ; et l'on parle d'une race de vaches noires, très-dangereuse et très-formidable aux chasseurs, qui les poursuivent et les chassent avec acharnement, parce qu'ils croient l'offrande d'une de ces vaches, fort agréable au Diable maître de l'or.

## CHAPITRE XI.

### DES QUATRE MINES D'OR PRINCIPALES PAYS DE BAMBOUK

*Les mines d'or du pays de Bambouk, sont une propriété nationale. Les quatre mines principales portent les noms de Natakou, de Sémayla, de Nambia, et de Kombadyrié. Essais de la compagnie des Indes, sur les mines de Natakou et de Sémayla en 1750, 1751 et 1752. D'autres parties du pays de Bambouk, et plusieurs ruisseaux du pays de Bondou, donnent aussi de l'or. M. David, gouverneur du Sénégal, fait un voyage dans le pays de Bambouk en 1744. Conduite et avidité de ce gouverneur. Résultat de son voyage. Un anneau d'oreille d'or de la mine de Natakou a été examiné et essayé à Paris en 1788, par M. Sage, professeur de minéralogie, et reconnu pour de la première qualité. Projets que la France pourrait concevoir et tenter sur le pays et les mines d'or du Bambouk.*

---

Les mines d'or du Bambouk sont une propriété nationale.

LES mines d'or du Bambouk sont une propriété nationale, sur laquelle les Rois et les Farims n'ont aucun autre pouvoir personnel, que celui de police et de surveillance.

Les habitans exploitent les mines situées dans leur territoire ; mais les plus grands avantages de cette exploitation semblent appartenir plus spécialement aux villages les plus voisins de ces mines.

Les villages éloignés, n'y participent que dans une proportion beaucoup moindre ; ceux-là n'envoient qu'un petit nombre de mineurs, accompagnés de femmes pour le travail du lavage ; au retour, ces mineurs rendent compte des bénéfices, et sans doute les remettent entre les mains du Farim, pour être partagés entre les familles.

Ces villages, éloignés des mines, sont toujours situés sur les bords des rivières et des ruisseaux qui charient l'or, et s'occupent principalement du lavage des sables et des vases, qui forment leurs lits ; ils trouvent dans ce travail, auquel ils vaquent sans relâche pendant toute l'année, et surtout avec beaucoup d'activité pendant la saison des pluies, un dédommagement de la petite part qu'ils ont aux produits des mines, qui sont principalement exploitées par quelques grands villages, qui se sont formés près de ces riches amas d'or.

C'est pendant les huit mois de la saison sèche, que se fait le travail des mines ; il cesse quand les pluies arrivent. Les noirs les plus habiles dans la lotion, sont ceux qui retirent le plus d'or ; car tout l'or s'obtient par le lavage.

Le pays de Bambouk, est à proprement parler une terre aurifère ; les naturels ignorent l'art de creuser des mines, d'y construire et d'y diriger des rameaux, et l'art du mineur leur est absolument inconnu ; ils se contentent de l'or que leur sol leur offre à sa surface, mais ils ne savent pas le chercher dans les entrailles de la terre. Tout l'or qu'ils possèdent et qu'ils débitent, ils l'obtiennent par le lavage des terres superficielles, et des vases et des sables de leurs rivières et de leurs ruisseaux.

Les foyers principaux des mines que possèdent les Bamboukains, ne sont pas même soupçonnés par eux, et n'ont point encore été recherchés ; leurs situations, sont des secrets ignorés de ces nègres simples et insoucians, qui vraisemblablement ne tirent pas de l'or que renferment ces riches contrées, la cinquantième partie du profit qu'ils pourraient en tirer.

On connaît quatre mines d'or principales dans le royaume de Bambouk, celle de Bambouk ou de Natakou, celle de Sémayla, celle de Nambia, et celle de Kombadyrié. Il paraît qu'il existe encore dans ce pays, quelques autres petits amas d'or, mais d'une bien moindre importance, peut-être ne sont-ils formés que de pyrites aurifères.

Je ne parlerai que des quatre mines principales. On a lieu de s'étonner sans cesse que la France soit restée si longtems indifférente aux connaissances qu'elle était en mesure d'acquérir sur l'Afrique occidentale au Nord de la ligne. Nous possédons le Sénégal depuis plus d'un siècle ; ce fleuve reçoit près de Galam la rivière de Féléme, qui forme la limite occidentale du pays de Bambouk, et cependant nous n'avons que bien peu de notions certaines, sur cette contrée curieuse et intéressante.

Comment n'a-t-on jamais cherché à s'en procurer de plus nombreuses, par les Portugais ? Ils ont été établis dans le Bambouk pendant le quinzième siècle, et je ne doute pas, que ce ne soit à Lisbonne, qu'existent les documens les plus nombreux et les plus authentiques, sur ce riche pays et sur ses mines d'or.

Mine de Bambouk, dite mine de Natakou.

À-peu-près au centre d'un angle sphérique, que la chaîne des montagnes de Taboura, forme au Sud-Est du royaume de Bambouk, est situé un village qui porte le nom de Taboura ; à deux lieues au Sud de ce village, est la montagne du même nom, la plus élevée de tout le pays et c'est vers le pied de cette montagne que le Colèz, que les Portugais ont nommé Rio-d'Oro, prend sa source.

Le village de Taboura est situé sur la rive gauche de cette rivière, et à trois lieues plus bas, sur la même rive, est situé le village de Natakou, le plus considérable et le plus riche des villages du royaume de Bambouk ; à trois-quarts de lieue, au couchant de Natakou, est situé un monticule isolé, dont la base passe pour avoir trois mille pas de circonférence, et dont la hauteur est tout au plus de trois cents pieds : le sommet de ce monticule est sphérique et ses pentes sont fort douces ; c'est cette petite montagne remplie d'or, qui forme la mine de Natakou, qui porte ce nom, que sans doute elle a donné au village, car il est vraisemblable qu'il a été fondé par ceux qui les premiers ont exploité cette riche mine d'or.

J'ai dit que la chaîne des montagnes de Taboura, formait un angle sphérique au dessus du village du même nom ; les deux branches de cette montagne, s'éloignent assez l'une de l'autre dans cette partie haute du Bambouk pour contenir entr'elles une petite plaine triangulaire, arrosée par le Colèz-Rio-d'Oro, qui la parcourt, en serpentant ; cette petite plaine va toujours en s'élargissant jusqu'à un village nommé Koboko, où les montagnes se rapprochent et forment un col assez étroit.

On a dit aussi, que le monticule de Natakou se trouvait situé à trois-quarts de lieue au couchant du village ; ce monticule domine cette petite plaine, se trouve entièrement détaché et éloigné d'une demi-lieue, du pied des montagnes qui forment la branche occidentale de la chaîne de Taboura.

Toutes les montagnes qui renferment la petite plaine de Natakou sont fort élevées, et elles sont les plus hautes de tout le pays de Bambouk ; un ruisseau d'eau vive, descend d'une vallée rapide à l'Occident du monticule, arrose les trois-quarts de sa base, et va se jeter dans le Colèz-Rio-d'Oro, au village de Natakou.

Telle est la description de la situation de la plus riche mine d'or du Bambouk, littéralement conforme aux documens qui m'ont été donnés.

La petite plaine de Natakou, qui a à-peu-près sept lieues de longueur, est arrosée par un grand nombre de ruisseaux d'eau vive, qui descendent des montagnes qui l'environnent ; la terre de cette plaine, est grasse et d'une couleur très-foncée. Le Colèz et tous les ruisseaux qui l'arrosent, la rendent très-fertile, et cette vallée produit beaucoup d'arbres de différentes espèces, du mil, du maïs, du riz, des pois pistaches, des fèves, et d'énormes géraumons fort recherchés par les nègres du cours supérieur de la Gamba.

Tous les petits ruisseaux qui descendent, des vallées de cette partie des montagnes de Taboura, roulent avec leurs eaux un émeri chargé d'or, ce qui autorise à croire que cette partie des montagnes de Taboura voisines de Natakou, doit cacher dans ses entrailles de très-riches mines d'or.

La terre qui forme le monticule Natakou est aussi d'une couleur très-foncée ; c'est une terre grasse et très-productive ; toute la surface du monticule est couverte d'arbres et d'arbrisseaux, et par-tout garnie d'une herbe fort épaisse ; elle est mêlée de très-petits grains de mine de fer, et de petits grains et de petites paillettes d'or ; elle contient aussi beaucoup de petits morceaux d'émeri concassé, et chargé de paillettes du même métal.

L'isolement du monticule qui forme la mine de Natakou, la confusion des différentes matières minérales qui s'y trouvent mêlées, feraient présumer que sa formation remonte à une époque fort ancienne, et que sans doute elle est due à quelque catastrophe naturelle ; peut-être à un déluge local, qui aurait détaché des hautes montagnes de Taboura la terre et les matières dont s'est formé le monticule, qui doit être regardé comme une mine d'alluvion.

Toute sa surface est fouillée par les noirs, qui y pratiquent des trous en forme de puits, très-près les uns des autres ; c'est surtout dans la région basse du monticule, que ces puits sont le plus nombreux ; toute la surface de la partie inférieure de cette montagne en est couverte.

Plusieurs nègres s'associent pour ouvrir un de ces puits, et partagent entr'eux les profits de la fouille.

Pour ouvrir un puits, il faut obtenir l'agrément du Roi, et celui des Farims voisins de la mine, qui désignent les places où les nouveaux puits doivent être creusés ; il y a sans doute à cet égard, comme pour tout ce qui concerne les associations de plusieurs nègres de différentes familles qui entreprennent l'exploitation d'un puits, des règles de police ; mais je les ignore.

La profondeur ordinaire d'un puits, est de trente à quarante pieds ; son diamètre n'a jamais guères plus de six pieds, et ces puits sont creusés perpendiculairement, sans aucune précaution pour soutenir les terres, qui à la vérité, sont en général, solides et tenaces.

Ces noirs confians et imprévoyans, percent ces puits, et s'y enfoncent avec une stupide assurance ; sans penser, qu'une terre quelle qu'elle soit, n'est pas toujours homogène, qu'ils peuvent rencontrer des

zones moins tenaces, que le peu de diamètre, et la perpendicularité des parois de leurs puits, les rendent fort dangereux, attendu la profondeur qu'ils leur donnent ; toutes ces considérations n'entrent pas dans l'esprit de ces nègres, et quand leur sécurité se trouve trompée par quelqu'éboulement, qui engloutit les mineurs, c'est l'œuvre du diable ; il ne leur vient pas dans l'idée de comprendre, que ces malheurs sont l'effet de leur stupidité, et ces évènements ne les engagent pas à changer de méthode.

Ils savent cependant, qu'avec quelques pièces de bois qu'ils placeraient en travers dans leurs puits et qui soutiendraient de légers madriers, les terres seraient contenues, et leurs jours seraient en sûreté.

Les étrangers qui ont visité le pays de Bambouk, leur ont donné ces instructions ; mais l'usage prévaut, et ils ne veulent pas le changer.

Suivant mes notes, il est impossible d'imaginer des hommes plus fatalistes que les Bamboukains ; ceci me fait croire, que l'imprudente méthode qu'ils ont adoptée, pour le creusement de leurs puits, tient à la fois, à leur fatalisme et à leur superstition ; persuadés que le diable est le fabricant et le maître de l'or, que c'est une faveur qu'il leur fait, de fabriquer l'or sous leurs pieds et de leur faire part de ce riche métal, qu'il a besoin d'esclaves pour sa fabrication et qu'il se les procure par ces éboulemens, ils ne prennent aucunes précautions pour les prévenir, parce qu'ils s'opposeraient à la volonté du diable, qui privé des esclaves qu'il enlève parmi eux, serait forcé de s'en procurer chez quelqu'autre nation, où il irait établir son laboratoire.

Ces engloutissemens, qui, comme on l'a dit, coûtent tous les ans la vie à dix ou douze victimes, ne sont donc qu'un juste tribut, que les Bamboukains doivent au diable qui leur prodigue l'or ; et sans inquiétude et sans crainte, ils s'abandonnent à la fatalité.

Ces puits qui n'ont que six pieds de diamètre, sont d'abord creusés à la profondeur de six pieds ; la terre qui provient de la fouille, est enlevée dans des espèces de paniers en forme de sceaux, remise aux femmes qui la portent au bord du ruisseau ; qui enveloppe et baigne le pied du monticule ; là elles la soumettent au lavage car les premiers paniers de cette terre, sont déjà mêlés de sable et de paillettes d'or.

Ces premiers six pieds d'excavation ne causent aucune sorte d'embarras, parce qu'en général la terre du monticule est ferme et tenace ; pour enlever la terre du déblai, quand on est parvenu plus bas, ils placent dans le puits, deux échelles de bambou fort légères, mais en même tems fort solides, elles sont placées à côté l'une de l'autre, et servent, l'une à monter, l'autre à descendre, aux femmes qui sont chargées d'emporter les paniers remplis de terre, jusqu'au bord du ruisseau, où d'autres femmes la passent au lavage.

Ces échelles ont cinq pieds de haut ; à mesure que les mineurs s'enfoncent, on attache de nouvelles échelles aux premières, et l'on arrive ainsi jusqu'à quarante pieds de profondeur.

Il n'y a jamais plus de deux mineurs à la fois dans le fond d'un puits ; l'un détache la terre pendant que l'autre remplit le panier, et ils se relèvent dans ce travail.

Il n'y a non plus jamais plus de deux femmes à la fois qui descendent et remontent les échelles pour chercher et emporter les paniers remplis de terre ; de sorte que le travail des puits n'éprouve aucun embarras, quoique la capacité de ces excavations ne soit pas considérable.

On a fait remarquer, que chaque puits était exploité par une association de plusieurs familles ; c'est entre les hommes faits et forts, que sont choisis les mineurs ; les femmes, les jeunes gens et les enfans, sont occupés au lavage, à d'autres détails de cette exploitation, et au portage.

Les deux mineurs qui travaillent au fond des puits n'y restent qu'environ deux ou trois heures, et sont ensuite relevés par deux autres ; les femmes qui descendent les puits et qui les remontent pour chercher et enlever les paniers, sont aussi remplacées au bout de quelques heures ; les uns et les autres sont nus, sans aucune espèce de vêtement.

Quand on parvient au dessous des quatre premiers pieds de la profondeur des puits, on trouve une terre argileuse et grasse, mêlée de mine de fer en petits grains, d'aimant et d'émeri en petits morceaux concassés, tout couverts de grains et de paillettes d'or.

Les femmes partagent les produits d'un panier en petites portions, émiettent cette terre, brisent avec des marteaux ou des pilons les morceaux de fer et d'émeri, placent ces matières dans des callebasses à moitié remplies d'eau, les remuent, les agitent fort longtems, et quand elles sont bien délayées, elles rassemblent avec leurs doigts le plus gros de ces matières et le jette ; le reste subit un grand nombre de lavages, au bout desquels il reste au fond des callebasses, une poudre d'émeri très-fine et très-richement chargée d'or aussi en poudre fine, que les femmes sont chargées de séparer ; ce n'est encore qu'à force de lotions qu'elles y parviennent, et ce travail est très-pénible.

À mesure que les puits deviennent profonds, il se trouve plus d'émeri et plus d'or ; on en tire des morceaux d'émeri, et des éclats d'une roche azurée entièrement couverts d'or ; quand on arrive à vingt pieds de profondeur on trouve l'or en grains ronds, ou en petits morceaux de toutes les formes, qui pèsent depuis deux jusqu'à dix grains, et cet or abonde de plus en plus jusqu'à la profondeur de quarante pieds.

Les Anglais, dont je tiens principalement ces renseignemens sur les mines de Natakou et de Sémayla, m'ont assuré qu'ils avaient vu des morceaux d'or de ces mines, qui pesaient jusqu'à quinze grains, des morceaux d'émeri, auxquels adhéraient fortement des morceaux d'or d'un poids encore plus considérable, et beaucoup d'échantillons des terres de ces mines, qui en séchant prennent une couleur d'un brun un peu rouge, mais cependant très-foncée, et très-mêlée de paillettes et de petits morceaux d'or ; ils m'ont dit aussi, qu'un sac du poids de dix livres, de terre du monticule de Natakou, qu'un Anglais s'était procuré et qui avait passé par tous les lavages, contenait encore tant de paillettes d'or, que cette terre en était toute brillante.

Ce qui paraît donc certain, c'est que le monticule de Natakou est un amas d'or en petits morceaux, en petits grains, et en paillettes, mêlés à une terre grasse et argileuse, à beaucoup de sable d'émeri, à de la mine de fer en grains, et à des petits morceaux d'émeri concassés, qui sont toujours superficiellement chargés d'or ; qu'il n'existe pas un seul pied cube de ce monticule qui ne soit chargé de ce métal ; qu'il est vraisemblable, que si l'on creusait au dessous de la base du monticule, on trouverait l'or encore plus abondamment et en plus gros volume ; et quoiqu'il soit difficile d'assigner une cause incontestable à la formation du monticule de Natakou, on ne peut douter que cette formation ne soit fortuite, et ne soit l'effet d'une catastrophe quelconque.

Ce monticule n'est qu'un sédiment, un dépôt de matières entraînées, et certainement l'or qu'il contient avec tant de profusion, n'y a pas été formé, et y est arrivé dans toute sa perfection et tout fait.

C'est bien de l'or natif, qu'on trouve dans ce monticule, mais cet or est né dans un autre lieu, et n'est arrivé dans la place qu'il occupe, que par un événement que j'ignore, et que je ne chercherai pas à expliquer, ni à interpréter.

Quand on considère après cela, que tous les ruisseaux de la vallée de Natakou roulent l'or dans leurs eaux, que les sables et les vases qui forment les lits de ces ruisseaux en sont remplis, que les terres qui composent le lit du Colèz-Rio-d'Oro produisent une quantité d'or fort notable, que toute la plaine de Natakou offre l'or en paillettes, comment pourrait-on douter que les montagnes qui entourent le monticule, cachent dans leurs racines, dans leurs cavernes, la véritable mine d'or, dont le monticule de Natakou n'est qu'une hémanation, un épanchement.

La véritable mine d'or doit exister dans les montagnes qui environnent le monticule, et puisque ces foyers d'or se sont épanchés avec tant de profusion, ils doivent être fort abondants, fort riches, et d'une très-grande valeur.

#### Mine de Sémayla.

En suivant le cours du Colèz-Rio-d'Oro, et en descendant cette rivière, on trouve à environ quatorze à quinze lieues au dessous de la mine de Natakou, celle de Sémayla, qui appartient aussi au roi ou Siratick de Bambouk.

Elle est située au pied de la branche occidentale de la chaîne des montagnes de Taboura, sur la rive gauche du Colèz-Rio-d'Oro, à cinq lieues au Couchant de cette rivière, et du grand village de Farbana, elle a sans doute aussi, été l'occasion de la fondation du village de Sémayla, qui se trouve situé près de la mine, et traversé par un ruisseau large, mais peu profond, d'une eau vive et claire, qui ne tarit jamais, dont le lit formé d'un sable rouge, mêlé d'une argile de la même couleur, est plein d'un émeri chargé d'or.

Entre le village de Sémayla et la montagne, est placée la mine, qui est aussi en forme de monticule, mais non pas absolument isolé comme celui de Natakou ; sa partie occidentale tient à la montagne, et la partie septentrionale de sa base, est baignée par le ruisseau.

Ici, les circonstances ne sont pas les mêmes qu'à la mine de Natakou ; le ruisseau de Sémayla descend d'une vallée fort escarpée et très-rocheuse, il sort d'un amas de grands rochers rouges, mêlés, dit-on, de bancs de marbre de la même couleur.

Le monticule n'a que deux cents pieds de hauteur, mais sa base en a plus de seize cents de diamètre ; sa circonférence aurait donc plus de cinq mille pieds de tour, et l'on voit que les pentes de ce monticule doivent être fort douces.

Ici la végétation n'est pas riche et abondante comme dans la vallée de Natakou ; la contrée où se trouve la mine de Sémayla, est sèche, et les montagnes de roches, au pied desquelles elle se trouve située, y réfléchissent avec tant de force les rayons du soleil brûlant de l'Afrique, que pendant une partie de la journée, la chaleur y est insupportable, et que les habitans même en sont excédés, au point que pendant les mois de mai et de juin, ceux qui sont occupés au travail du lavage, et plus encore ceux qui doivent piler et réduire en poudre les matières de la mine, sont forcés de suspendre leur travail depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.

L'exploitation de la mine de Sémayla se fait comme à Natakou, au moyen de puits creusés dans le monticule, et les procédés sont les mêmes ; seulement le travail est plus long et plus difficile, parce que la nature des matières qui contiennent l'or, est différente.

À Sémayla, à deux ou trois pieds au dessous de la superficie, on trouve déjà une espèce de tuf rougeâtre fort dur à entamer, mêlé de beaucoup d'émeri en pierre et de morceaux de marbre rouge d'une grande dureté.

Il résulte de cette composition du monticule de Sémayla, que les mineurs n'avancent que très-lentement dans les fouilles, et que les matières que produisent les déblais, doivent avant de passer au lavage, être concassées, pilées et réduites en poudre, ce qui s'opère au moyen de grands mortiers et de forts pilons, d'un bois très-dur qui croît dans les environs de la mine ; et quoique ce bois approche de la dureté du bois de fer, les pilons et les mortiers ne résistent pas longtemps à la solidité réfractaire du marbre ; il faut donc souvent les renouveler, et par l'imprévoyance de ces Nègres, ces renouvellements entraînent des retards.

Farbana, Sémayla et plusieurs autres villages des environs, concourent principalement à l'exploitation de la mine de Sémayla ; les familles s'associent aussi pour le creusement d'un puits et pour les autres travaux qui en sont les suites ; mais comme ici les peines, les attirails et les frais sont bien plus considérables, ces associations sont plus difficiles, et les dernières classes des Nègres de cette contrée, se contentent de travailler les terres du lit du ruisseau de Sémayla, depuis le monticule jusqu'à Farbana : ce travail quoique moins riche que celui de la mine, leur procure cependant une quantité d'or fort notable. Les mêmes règles de surveillance et de police sont observées et suivies ici comme à Natakou.

À la profondeur de trente à quarante pieds, les mineurs qui creusent les puits du monticule de Sémayla, ne rencontrent plus qu'un banc solide de marbre rouge ; là leurs travaux s'arrêtent.

Comme ils ignorent absolument l'art du mineur, ils n'ont pas encore imaginé qu'on pût vaincre cet obstacle ; c'est cependant à cette profondeur qu'on doit présumer que commence la véritable mine d'or ; car ce marbre d'un rouge très-vif et d'un grain fort serré et fort dur, est extrêmement chargé de ce métal.

C'est parce que la mine de Sémayla, est bien plus difficile à travailler que celle de Natakou, c'est parce que le tems, les peines, les avances et les frais qu'emploie l'exploitation de cette mine, sont incomparablement plus considérables, qu'elle n'est qu'au second rang des mines du pays de Bambouk, tandis que peut-être elle devrait être au premier.

Tous les essais que l'on a faits, sur les morceaux du marbre rouge tirés de cette mine, ont prouvé que l'or s'y trouvait mêlé dans une très-riche proportion. Mes notes anglaises sont parfaitement bien d'accord sur ce fait avec les documens français, dont j'ai eu communication, et dont je vais faire mention.

Entreprises et essais de l'ancienne compagnie des Indes, sur les mines de Natakou et Sémayla, en 1730, 1731, 1732.

L'ancienne compagnie des Indes, que Dupleix et Labourdonnaye ont rendu si célèbre, était en 1730, cessionnaire en toute souveraineté, du cours du Sénégal et de tout le commerce des contrées occidentales de l'Afrique, comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Sierra-Léone.

M. le Vens, gouverneur et administrateur-général du Sénégal au, nom de la compagnie, était à Paris en 1730, et avait rendu compte aux administrateurs, de quelques projets sur le pays de Bambouk où il avait été, et où il avait formé des liaisons.

Il avait même, dans les années précédentes, établi un comptoir au village de Nayhé-Mow, situé au confluent du Colèz-Rio-d'Oro et de la rivière de Féléme ; il avait une grande idée de la richesse des mines d'or du Bambouk, et le projet d'obtenir les moyens d'en faire la conquête.

Il paraît que dans ses vues, l'intérêt personnel et l'occasion d'acquérir pour son propre compte une grande quantité d'or, dominaient bien plus que l'intérêt public et l'avantage de la compagnie dont il était officier,

Il inspira quelque méfiance, et les administrateurs avant d'adapter les projets de M. le Vens, se déterminèrent à envoyer à Galam et au pays de Bambouk, un homme de confiance, dont la mission était de visiter les mines d'or, de les examiner avec attention, et d'en faire des essais.

Un artiste nommé Pelay, instruit en minéralogie et en métallurgie, fut chargé de cette commission ; il devait être accompagné d'un homme nommé Legrand.

Le 19 avril 1730 M. Pelay et M. Legrand son associé, passèrent un traité mutuel avec les administrateurs de la compagnie des Indes à Paris. Les méfiances que M. le Vens avait inspirées à l'administration, engagèrent à donner à M. Pelay des instructions particulières, dont l'objet était de rendre compte de la conduite du gouverneur : cette imprudence de l'administration, et quelques indiscretions de M. Pelay, mirent dès Paris, la division entre lui et M. le Vens, qui retournait au Sénégal. Il en résulta, que la mission de M. Pelay ne fut pas aussi bien exécutée qu'elle aurait dû et qu'elle aurait pu l'être. M. le Vens contraria M. Pelay ; on lui refusa une grande partie des choses qu'il demandait et qui lui étaient nécessaires ; et cet homme singulier peut-être, mais qui aurait pu rendre des services très-utiles et très-importants, ne réussit qu'à force d'opiniâtreté, à parvenir dans le pays de Bambouk, et ne put y rester que pendant la durée de deux mois.

J'ai lu, sur les démêlés de M. Pelay et de M. le Vens, sur les plaintes du premier contre ce gouverneur du Sénégal, sur son séjour dans le pays de Bambouk, ses voyages aux mines de Natakou et de Sémayla, et sur les observations et les essais qu'il fit sur les matières qui contiennent l'or, et sur l'or même, un long mémoire de quarante pages grand format, où j'ai puisé une grande partie de ce qu'on vient de lire sur les deux mines principales du Bambouk.

Ce mémoire est de décembre 1730 ; il est intitulé : *Compte que le sieur Pelay rend à la compagnie des Indes, de sa mission pour la découverte des mines d'or du pays de Bambouk*. Ce fut M. le comte de la Lusérne, alors ministre de la marine, qui voulut bien me communiquer ce mémoire en 1788, avec plusieurs autres pièces authentiques sur le même objet, dont j'ai tiré de son aveu tous les extraits qui me parurent nécessaires pour les mémoires de mon voyage en Afrique, auquel dès-lors je commençais à travailler.

Il est résulté des essais de M. Pelay aux mines de Natakou et de Sémayla, que quatre vingts livres de terre brute mélangée, comme on la tire du puits du monticule de Natakou, à la profondeur de passé trente pieds, ont rendu après différens lavages, quatre onces et trois gros de terre purifiée, dont il est provenu après l'épreuve, soixante-sept grains et demi d'or ; et que dans le lavage et l'épurement de quatre-vingts livres de terre brute, on avait tiré en grains d'un volume assez notable, qui sont en sus de l'épreuve faite sur la terre purifiée, la valeur de soixante et dix-sept grains d'or ; quatre-vingts livres de

terre brute tirée d'un puits de la mine de Natakou, ont donc produit cent quarante-quatre grains et demi d'or.

M. Pélays n'a pu faire que des essais en petit, sur le marbre rouge aurifère qu'on tire des puits du monticule de Sémayla ; cependant il conclut de ses essais, que dix livres de matière brute de cette mine, rendent autant d'or que quarante livres de matière brute des puits de Natakou.

Mais il donne dans le plus grand détail ses opérations sur la terre brute du marigot du ruisseau de Sémayla ; et en voici le détail.

Une livre de terre brute du marigot ou ruisseau de Sémayla, a été lavée et réduite par le lavage à deux onces un gros de terre purifiée, dans laquelle on voyait à découvert une quantité de poudre d'or.

M. Pélays a fait fondre cette terre au feu, par l'antimoine, de sorte que les scories ayant toutes été consommées, il est resté un petit lingot d'or qui a pesé vingt et un grains et demi.

Cette épreuve ayant été faite à l'antimoine, il est à considérer que cet or est au moins au titre de vingt-trois karats et demi.

Ces comptes rendus de M. Pélays, ont été consignés dans un mémoire sur les épreuves qui ont été faites des terres des mines de Natakou et de Sémayla, adressé par les administrateurs de la compagnie des Indes, au ministre des finances en 1731.

Ces administrateurs disent dans ce mémoire : « qu'il est probable que si l'épreuve faite sur la terre du ruisseau de Sémayla avait été faite sans antimoine, au lieu de vingt et un grains d'or qu'elle a produits, il s'en serait trouvé vingt-huit grains ou environ. »

Ils estiment avec raison que la mine de Sémayla est beaucoup plus riche intrinsèquement, que la mine de Natakou, et témoignent le plus grand désir, que le gouvernement les autorise à une entreprise majeure sur le pays de Bambouk.

Mais il paraît, que le droit de posséder des mines d'or étant un droit de souveraineté, on s'opposa aux projets de la compagnie, et qu'on lui permit seulement de reconnaître les mines de Bambouk, et de tirer de cette contrée le plus d'or qu'elle pourrait, par les voies de négociations et de traite.

Je terminerai ces détails sur les mines de Sémayla, par dire, que les femmes seules sont employées à recueillir l'or du ruisseau ; elles creusent d'abord un trou au fond de l'eau avec un instrument de fer, dans ce trou se rassemble en peu de tems un dépôt, qu'elles puisent avec des callebasses : ce dépôt est chargé d'or, et au moyen d'un lavage fort léger, l'or reste au fond des callebasses en grande quantité.

La mine de Nambia.

La troisième mine du pays de Bambouk est celle de Nambia ; elle est située au revers occidental de la chaîne occidentale des montagnes de Taboura ; c'est une colline qui forme cette mine, exploitée comme les autres, au moyen des puits qu'on y creuse ; au pied de la colline coule aussi un ruisseau, dont les eaux roulent l'or en sable, et dont le lit est fort richement chargé de ce métal.

Nambia est moins connue que Natakou et Sémayla, parce que les nègres de cette contrée sont très-ombrageux et se méfient des étrangers et surtout des blancs. On raconte d'eux plusieurs traits, qui prouvent qu'ils sont très-jaloux de leur or, qui est aussi estimé des Européens que celui de Natakou et de Sémayla, mais qui l'est beaucoup plus des nègres et des négresses du Bambouk ; il est plus pâle, mais beaucoup plus liant et plus maléable ; les forgerons qui comme on l'a dit sont aussi les orfèvres, préfèrent l'or de Nambia, parce qu'ils l'emploient avec plus de facilité aux ornemens dont se parent les négresses.

On assure que les Maures du désert du Zaarha, qui fréquentent le pays de Bambouk, vont surtout à Nambia ; soit que l'or de cette mine leur plaise davantage, soit que le sel qu'ils y transportent s'y débite à plus haut prix.

La mine de Kombadyrié.

Au levant du Colèz-Rio-d'Oro, et pas loin du Colèz-Guyamon, dans une vallée de la chaîne orientale des montagnes de Taboura, se trouve la mine de Kombadyrié, d'où sort aussi beaucoup d'or, mais bien moins cependant que des deux mines principales ; là c'est encore un monticule qui renferme la mine, et la terre qui le compose est comme à Natakou, mêlée de grains de fer, d'émeri en morceaux concassés et en poudre, d'aimant et de pyrites ferrugineuses ; toutes ces matières sont chargées d'or, mais les morceaux d'émeri surtout, le contiennent en petits grains et en paillettes.

Le marigot de Kombadyrié, roule de l'or, et son lit en contient beaucoup ; l'exploitation et les règles de police, sont les mêmes que dans les autres mines.

D'autres parties du Bambouk, et plusieurs ruisseaux du royaume de Bondou, donnent aussi de l'or.

Il existe encore sans doute d'autres mines d'or dans le pays de Bambouk, puisqu'on voit à Guingoulo, à Koba, à Koulo, à Koulou, à Hyeratonkonné, et dans d'autres lieux encore, situés au Couchant des montagnes de Taboura, des marigots où les nègres trouvent de l'or.

Le royaume de Bondou, dont les limites orientales sont arrosées par la rivière de Féléme, possèdent aussi quelques marigots qui leur donnent de l'or, en médiocre quantité il est vrai, puisque l'or dont se parent les femmes du Bondou, provient en plus grande partie du commerce que ce royaume fait avec les gens du Bambouk ; mais il est certain et incontestable, que dans cette partie de l'Afrique, et sur une surface de plus de douze cents lieues carrées, l'or se montre de toute part en plus grande ou en plus petite quantité.

Les administrateurs de la compagnie des Indes, persuadés des grands avantages qu'elle pourrait tirer des mines du Bambouk, n'abandonnaient pas l'espoir d'obtenir du gouvernement la concession de ces mines, et l'autorisation et les moyens d'en faire la conquête ; mais le ministère s'y refusait, dans le principe, que ces mines d'or, ne pouvaient entrer dans la concession que le roi avait faite à cette compagnie du commerce du Sénégal, que si elles étaient aussi riches qu'elles paraissaient l'être, leur conquête ne devait être faite que par le roi, et que leur propriété, devait faire partie du domaine royal.

Mais pendant qu'on éludait et qu'on temporisait, la compagnie avait sans cesse les yeux sur le pays de Bambouk, et ses gouverneurs, administrateurs du Sénégal, ne perdaient pas une occasion d'en tirer pour leur propre compte, le plus d'or qu'ils pouvaient.

En 1744, il y avait déjà quelque tems que M. David était, au nom de la compagnie des Indes, gouverneur et administrateur du Sénégal ; ce gouverneur était un homme d'esprit, entreprenant, avide d'or, non pas par avarice, mais pour fournir à ses plaisirs et à ses dépenses ; il était dissipateur, et il est mort à Paris il y a douze à quinze ans, dans un état fort au dessous de la médiocrité.

M. David, avait plus qu'aucun de ses prédécesseurs, entretenu les ambitions secrètes de la compagnie des Indes sur les mines du Bambouk ; il se fit autoriser à y faire un voyage ; mais alors on ne pensait pas qu'on pût y aller par une autre route que par celle du fleuve Sénégal en le remontant pendant la saison des pluies.

Ce voyage long, pénible et même dangereux, employait quatre mois, et forçait de revenir immédiatement après la saison des pluies, parce que alors les eaux baissent, et que vers le milieu de décembre, plusieurs parties du cours de cette rivière, entre Gala et Podhor, sont presque à sec cette phrase ne semblent pas cohérentes mais l'origine de cette incohérence n'a pu être déterminée.

Le gouverneur David, qui avait donné pour motif de son voyage, la reconnaissance du pays de Bambouk, l'examen des mines d'or et l'inspection des établissemens de Podhor et de Galam, avait conçu un projet particulier, à son propre avantage ; c'était de traiter pour son compte, une grande somme d'or. Ce projet, fort bien combiné et parfaitement préparé par lui, eut un plein succès, et c'était tout ce qu'il voulait.

Il connaissait parfaitement toutes les parties de son gouvernement, et les caractères des différens peuples, sur qui l'administration du Sénégal pouvait exercer son influence ; il savait que les Bamboukains étaient imprévoyans, inconsidérés, et que facilement on les engageait à vendre leurs denrées de subsistance.

L'année 1744 fut fort sèche dans cette partie de l'Afrique ; on pouvait dès le commencement de cette année, prévoir que les récoltes seraient mauvaises ; le vent d'Est avait régné avec une constance pernicieuse depuis le mois de novembre 1743 ; les pluies de cette année-là n'avaient pas été considérables, et par conséquent les débordemens qui fertilisent les terres basses du Bambouk, ne l'avaient pas été non plus ; les récoltes de riz, de maïs, de fèves et de pois pistaches, et celle du mil, avaient été ou devaient être fort médiocres, et les Bamboukains avaient à peine assez de ces différentes graines, pour se nourrir.

Il fallait occasionner une disette, il y parvint. Ses agens de Galam, avec des verroteries, de l'ambre, du corail, de l'agate cornaline, réussirent à tirer du Bambouk une grande partie des graines de subsistance indispensables, pour la nourriture des habitans, et ces accaparemens furent emmagasinés au fort Saint-Joseph.

On suscita ensuite les Nègres Kassons contre les Bamboukains, on provoqua des éruptions de ces sauvages sur les terres du Bambouk, qui furent brûlées, pillées, ravagées, et dès le mois de mai 1744 le pays éprouvait la crainte de la famine.

Pendant que cette conjuration s'exécutait à Galam, M. David accaparait tout le mil des environs de l'île Saint-Louis du Sénégal, et ses magasins en contenaient assez, pour en charger plusieurs bateaux.

Les Nègres du Bambouk pressés par la disette, demandaient des vivres à Galam, mais n'en obtenaient pas ; les agens de M. David leur répondaient, que c'était au gouverneur du Sénégal qu'il

fallait s'adresser, que ses magasins de l'île Saint-Louis étaient remplis de mil, et que lui seul pouvait leur donner des secours.

Les rois du Bambouk envoyèrent par terre des ambassadeurs à M. David, pour le supplier de leur vendre du mil ; il était préparé à ce dénouement ; il promit des secours aux Bamboukains, s'embarqua sur le Sénégal le 11 juillet 1744, suivi de plusieurs bâtimens chargés de mil, arriva à Galam le 6 septembre suivant, se fit bien solliciter, et vendit son mil, et les accaparemens de Galam, au poids de l'or, aux Bamboukains affamés, qui s'estimèrent encore bien heureux de l'acheter au prix qu'il voulut y mettre ; ils commençaient à ressentir toutes les angoisses de la famine.

M. David vit tout le Bambouk à ses pieds, et perdit soixante et onze jours à Galam et à Kaignou, à traiter avec les chefs du Bambouk, de l'or en échange des denrées de subsistance qu'il leur donnait ; il accomplit ainsi sa spéculation, au milieu des bénédictions de ces simples et stupides Bamboukains, qui n'avaient pas deviné, que la disette qu'ils éprouvaient était son ouvrage, et qui dans leur détresse, le bénissaient comme leur sauveur.

On assure que cette opération valut cinq cents mille francs, dont la compagnie des Indes eut la plus petite part, dont M. David garda pour lui trois cents mille francs, et dont une autre partie fut partagée entre les agens affidés de ce gouverneur.

Bienfaiteur apparent du Bambouk, il était sûr d'y être bien reçu, et il est certain aussi, que si son avidité ne l'eut pas retenu si longtems à Galam et à Kaignou, pour y vendre ses grains, il aurait pu reconnaître et examiner à loisir toute cette riche contrée, et y former des établissemens solides ; mais comme son intérêt personnel avait été le seul but de son voyage, sa visite du Bambouk n'en fut que l'épisode, et le court séjour qu'il y fit, n'eut pas à beaucoup près les suites avantageuses qu'il devait avoir.

On connaît à présent M. David, que l'amour de l'or avait corrompu ; mais qui était doué, des talens d'un habile administrateur, et qui avait des connaissances et des qualités militaires, bien au dessus de celles qu'on devait s'attendre à trouver, dans un officier d'une compagnie marchande, qui n'avait que bien peu de pratique du métier de la guerre.

Je vais donner ici le sommaire de son journal du voyage de Galam et de Bambouk ; c'est une de ces pièces officielles et authentiques, qui m'ont été communiquées. Sans transcrire entièrement cet extrait du journal de M. David, les passages qu'on en va lire, sont ses propres termes, auxquels je n'ai rien voulu changer.

*Extrait du journal de M. David,  
commandant de la concession du Sénégal,  
dans lequel il rend compte de son voyage à Galam.*

« Après avoir mis ordre à toutes les affaires du bas de la concession, je m'embarquai sur le Niger<sup>139</sup> le 11 du mois de juillet 1744. N'ayant pris que soixante hommes avec moi, tant employés, qu'ouvriers et soldats, pour ne pas trop dégarnir la concession ; j'arrivai en Galam le 6 du mois de septembre, presque aussi fatigué que mes gens, dont quelques-uns étaient déjà tombés malades. J'entrai bientôt en matière avec les principaux du pays, que je trouvai tous divisés et en guerre les uns contre les autres ; je tentai de les concilier, mais n'ayant pu y réussir, je m'attachai à profiter de leur division.

» Le 22 septembre, je fis monter mes bateaux, et tout transporter à l'île de Kaignou, pour y former notre premier établissement. Ce port n'est éloigné que d'une lieue de la mine de Koulon, pour laquelle

je m'étais venu placer dans cette île ; je pourvus à ce qu'il y avait à faire, en attendant que le débordement des eaux nous permît d'aller jusqu'à la mine ; je quittai ensuite mes gens, pour profiter du tems et je partis pour le fort Saint-Joseph, où je savais que plusieurs députés du pays de Bambouk et du Bondou, s'étaient rendus pour me presser d'aller voir leurs mines. Ils désiraient tous que j'allasse les exploiter, moyennant que je voulusse bien m'établir chez eux avec du canon, pour les rendre plus recommandables, et les faire respecter de leurs voisins ; je me prêtai à leurs désirs, et nous nous rendîmes ensemble à Farbana, où tous les grands du pays s'assemblèrent ; ils m'accordèrent tout ce que je leur demandai, pour l'exploitation des mines.

» Ils me conduisirent à celle d'Hyeratonkonné, mais avant d'y arriver, nous nous arrê tâmes, à une lieue de Farbana, sur une mine, où des femmes laveuses, que j'avais eu la précaution d'amener, prirent de la terre, qu'elles ne firent que détremper et remuer un instant dans une gamelle, dans laquelle, en versant ensuite par inclinaison l'eau et la terre, il resta au fond une quantité prodigieuse de paillettes et de grains d'or très-pur, j'en ramassai plusieurs qui pouvaient peser trois, quatre et cinq grains.

» Je ne crois pas qu'on puisse trouver rien de si riche, ni de plus aisé à travailler que cette mine ; les expériences que j'en ai vu faire sous mes yeux, ne sont que de la superficie de la terre, n'y ayant rien de creusé où nous étions, ni aux environs. Je jugeai que cette mine traversait un ruisseau voisin, parce que nous trouvâmes dans son lit, la même quantité d'or que nous avions pris, à très-peu de distance de ses bords.

» La nuit survint que je faisais encore des expériences sur de la terre prise indifféremment de côté et d'autre, mais il fallut enfin m'en arracher.

» J'observai que tout ce pays était cultivé, et j'appris que ses habitans n'avaient pas grand travail à faire pour leurs cultures.

» Le 20 de novembre, je partis pour les montagnes de Tabaoura, et j'arrivai le 22 aux mines de Natakou. Je fus obligé de descendre de cheval, et de grimper à pied sur les mines, où je vis une quantité de puits, que les gens du pays y ont creusés, desquels ils tirent beaucoup d'or toutes les années.

» On n'y travaillait pas alors, la saison ne le permettant pas ; je fis prendre de la terre de quelques-uns de ces puits à l'aventure, je l'emportai à Dardané, où je la donnai à des femmes laveuses, qui y trouvèrent toutes de l'or.

» De cette première montagne je passai à d'autres où je vis de pareils puits ; je demandai à des nègres, qui s'y étaient rendus par la curiosité de me voir, s'il leur arrivait de trouver des morceaux d'or du poids de plusieurs onces. Je leur dis que je donnerais volontiers cent cinquante écus, de tous ceux qu'on m'apporterait, qui seraient gros comme mon pouce, à quoi ils répliquèrent, que quelque riche que je fusse, je serais bientôt ruiné à tenir cette parole, dans le tems qu'on exploite ces mines.

» Je demandai encore, si quelqu'un en aurait gardé quelques morceaux, mais on me dit que je trouverai cela difficilement ; parce que dans le tems du travail, on donne tous les jours l'or qu'on ramasse à fondre, pour voir si tout est or ; après quoi les maréchaux en font tout de suite des oreillettes. Ces maréchaux sont aussi les orfèvres du pays ; ils n'ont d'autres outils qu'un réchaud de terre, un soufflet, un grand et un petit marteau ; avec leur petit marteau ils travaillent l'or à froid, et font des ouvrages aussi délicats que surprenans. J'ajoutai d'autant plus de foi à ce rapport, que tout l'or qui se traite dans le pays, n'est qu'en oreillettes, ou en ornemens à la manière des nègres.

» La quantité de mines que j'avais déjà vues, me fit négliger d'en visiter d'autres de ce canton, également riches pour avoir le tems de parcourir celles qui sont le long de la rivière de Féléme ; j'étais en chemin pour m'y rendre, lorsque je reçus un courier du fort Saint-Joseph, pour m'informer que les eaux du Niger ayant considérablement baissé tout-à-coup, on avait été obligé d'expédier tous les bateaux pour l'île Saint-Louis du Sénégal, que mon canot les suivait, et que si je ne me pressais pas de partir, je courrais risque de ne pas le trouver. Je revins aussitôt à Farbana, j'y traçai aux personnes que je me déterminai d'y laisser, l'emplacement d'un fort ; je leur donnai ordre d'y bâtir des cases, en attendant qu'il leur fût envoyé du canon, et un plus grand nombre de gens, du fort Saint-Joseph.

» Je recommandai aux chefs du pays, la petite troupe que je leur laissais, et les quittai ensuite, et me rendis avec beaucoup de peine à mon canot, que j'aurais manqué de joindre si je m'étais retardé de quelques heures de plus. Je m'embarquai, et j'arrivai au Sénégal le 5 du mois de décembre ; je reçus peu de tems après un courrier de Kaignou, par lequel on m'envoyait des terres de la mine de Koulon, que des nègres coureurs et vagabonds ont pillé en chemin ; j'ai reçu depuis d'autres nouvelles de ce comptoir, par les qu'elles on me marque, qu'à la première fouille de cette mine, on y a trouvé à six pieds de profondeur, des veines d'un métal parfaitement de la couleur de l'or.

» Le chef du comptoir m'écrit, que si c'est là de l'or, on n'aura pas trouvé depuis la création du monde, une mine aussi riche ; ce que je puis dire à l'avance là-dessus, c'est que je sais positivement, qu'il n'y a pas de cuivre dans ce pays, et que toutes les épreuves qui ont été faites jusqu'à présent, de la terre prise sur la superficie de cette mine, ont donné chacune plus ou moins d'or. »

Tel est l'extrait littéral du journal de M. *David*, dont le séjour dans la partie la plus intéressante du pays de Bambouk, et spécialement dans le royaume de ce nom, ne dura que très-peu de jours.

Son journal a quelque chose d'obscur et d'ambigu, qu'on doit attribuer à l'embarras de dissimuler à ses supérieurs, les véritables circonstances de sa conduite<sup>140</sup> ; mais on doit toujours conclure de ce voyage, que le pays de Bambouk, et toutes les contrées qu'arrosent le Colèz-Rio-d'Oro, le Colèz-Guyamon et la rivière de Féléme, produisent beaucoup d'or.

Toutes les mines d'or de ces contrées sont entre les mains des noirs, qui seuls y travaillent, et qui les exploitent à un tel degré d'imperfection, qu'en ne considérant même, que cette exploitation superficielle, et non pas encore les véritables mines d'or qui doivent être renfermées dans les entrailles des montagnes de Taboura, il est probable que ce pays, travaillé superficiellement par des mineurs européens, produirait quatre fois plus d'or qu'il n'en produit aux nègres, qui dans leur exploitation, ne suivent pas les principes et les procédés métallurgiques.

N'est-il pas comme incontestable, que les quatre mines principales de Natakou, de Sémayla, de Nambia et de Kombadyrié, ne peuvent être regardées, que comme des mines d'alluvion, comme des amas, produits par des effusions de quatre foyers principaux.

Je laisse aux minéralogistes à tirer de la description que j'ai donnée du pays et des mines du Bambouk, les conséquences que leur suggérera la science qu'ils cultivent, seulement j'insisterai sur cette vérité, que cette contrée de l'Afrique contient beaucoup d'or, et que sans doute elle cache des mines de ce métal, bien plus riches que celles qu'on exploite.

Suivant mes notes anglaises, et d'après les documens français, il est bien sûr que les maréchaux-orfèvres Bamboukains, savent fondre et purifier l'or ; mais ils gardent le secret sur les procédés qu'ils suivent ; leur métier est fort lucratif, et cela doit être ; tout l'or du Bambouk passe par leurs mains.

En 1786 j'avais fait traiter de l'or à Galam ; j'avais remis à celui qui s'était chargé de m'en rapporter, des marchandises pour la valeur de trois cents francs ; c'était du très-bel ambre jaune ou succin, du corail et des olives d'agate cornaline ; on me rendit de l'or pour près de cinq cents francs, et mon commettant avait retenu le droit de commission ; car lui-même avait traité son or à plus de deux cents pour cent de bénéfice ; mais je n'avais pas lieu de me plaindre, il avait fait le voyage long et dangereux de Galam, et en était revenu bien malade.

Un anneau d'oreille d'or, de Natakou, a été essayé à la Monnaie de Paris, en 1788.

Tout l'or qui me fut remis était en anneaux d'oreilles, ou autres ornemens. Je le fis essayer à Paris, en 1788, il était suivant l'essayeur, à plus de vingt-trois karats. J'en ai vendu sur le pied de douze francs le gros ; et un anneau d'oreille d'or de Natakou, en forme de cœur, de trois pouces de longueur, et qui pesait plus de sept gros, d'un or de la plus belle couleur, a été connu de M. Sage, professeur de minéralogie, et l'un des administrateurs de l'hôtel de la monnaie, essayé par son ordre, et reconnu pour de l'or de la première qualité.

Le pays de Bambouk offre aussi plusieurs mines de fer, et d'un fer très-liant, très-maléable, aussi sonore que l'argent ; ce qui a fait croire, que si l'on en faisait le départ, on y trouverait de ce métal. Les Bamboukains savent le fondre et le mettent tous les jours en usage.

Tant de richesses restent pour ainsi dire ensevelies dans la terre, par le peu d'expérience de ces noirs, et par la sottise, l'ignorance, et la superstition, qui président à leurs grossières opérations.

On a vu que l'aimant se trouve dans le Bambouk, et que l'émeri y abonde. Quelques minéralogistes prétendent, que la platine n'est point un métal, mais seulement un alliage métallique. On en a tiré du mercure, du fer et de l'or.

La platine alliée avec les substances métalliques, occasionne des changemens remarquables dans leur couleur, ainsi que dans leur tissu et leur degré de dureté ; plusieurs croient que la platine est une espèce d'émeri, qui contient de l'or, mais dont le mélange s'est fait par un intermède, inconnu jusqu'à présent.

Les mines de Natakou, surtout, sont caractérisées par une grande abondance d'émeri, soit en poudre, soit en morceaux solides, quelquefois d'une grandeur remarquable, et toujours chargés d'or ; on pourrait donc croire que si les mines d'or du pays de Bambouk, sont un jour visitées et examinées par des minéralogistes habiles, on pourra y trouver de la platine.

Examen des projets que la France pourrait concevoir et tenter sur le Bambouk.

Premier projet.

On peut former trois projets sur les mines du Bambouk. Premièrement, celui de faire la conquête des trois royaumes qui partagent ce pays ; alors on serait par les suites naturelles de cette conquête, en possession des mines d'or ; on les exploiterait suivant les procédés de l'art, on ferait la recherche des véritables mines, dont celles que les nègres fouillent actuellement, ne sont vraisemblablement que des effusions, et tout paraît présager, que les mines d'or non encore découvertes, que les véritables foyers de l'or cachés dans les entrailles et dans les racines des montagnes de Taboura, doivent être fort riches, et que leur découverte et leur exploitation, seraient d'un grand rapport.

La conquête du pays de Bambouk serait une expédition de guerre extrêmement facile, si d'avance on l'avait bien combinée, et si elle était bien conduite.

Une petite armée de cinq cents hommes, bien composée, commandée par un général prudent, sage et résolu ; quatre pièces de campagne, et des espingoles ; sont des moyens plus que suffisans pour conquérir le pays de Bambouk.

Mais où se formeraient, où se disposeraient, les préparatifs d'une telle expédition, et d'où partirait-on pour cette conquête ? Examinons cette question.

Depuis l'abolition de la traite, nous avons sans doute abandonné l'établissement de Galam ; le fort Saint-Joseph n'existe plus ; nous n'avons aucun comptoir sur la rivière de Félémé, ni aucun poste sur tout le cours du Sénégal, depuis Podhor, jusqu'à la roche ou cataracte Felow.

Se rétablirait-on à Galam, à Kaignou et sur la Félémé ? formerait-on quelques postes intermédiaires, entre Podhor et Galam ? serait-ce à l'île Saint-Louis du Sénégal, que tous les moyens d'exécuter et de réussir dans une telle entreprise, seraient rassemblés et préparés ?

Quand on voudra considérer dans tous leurs détails, tout ce que ces dispositions préliminaires emploieraient de tems et d'argent, avant que la petite armée d'exécution pût se mettre en marche ; quand on voudra réfléchir, que si c'était par le fleuve Sénégal qu'on voulût faire arriver cette petite armée à l'embouchure de la Félémé et à Kaignou, il faudrait que la flotille de transport, fût au moins de vingt-cinq bâtimens ; qu'on ne peut remonter le Sénégal de Podhor à Galam, que pendant la saison des pluies, qui est en même tems celle des maladies ; que ce trajet ne peut se faire qu'à la cordelle, c'est-à-dire que les bâtimens doivent être tirés par des cordages, pour vaincre la force du courant du fleuve, qui alors a ses grandes eaux ; que chaque bâtiment exigerait quinze hommes de cette espèce de nègres, que dans le pays on nomme Laptots<sup>141</sup>, et qui sont employés au tirage des embarcations et bâtimens qui remontent le Sénégal pendant la saison des pluies ; que cette condition indispensable augmente le nombre des hommes, qui doivent former l'équipage de chaque bâtiment, et que par-là, la petite armée se trouve plus que doublée ; que la traversée de l'île Saint-Louis du Sénégal à Galam, est nécessairement de cinquante-sept jours au moins, pour le bâtiment le plus favorisé par toutes les circonstances possibles ; qu'une flotille de vingt-cinq bâtimens qui transporterait à Galam la petite armée destinée à conquérir le pays de Bambouk, emploierait ben certainement, pour exécuter cette traversée, au moins soixante et quinze jours ; on comprendra déjà que cette route a ses inconvéniens. Mais ce ne sont pas, ni les dépenses énormes, ni les nombreux embarras, ni la durée du tems de la traversée, ni la complication du grand nombre de mesures, qu'entraîne un voyage de Galam en remontant le Sénégal, qui conspirent le plus contre les succès de l'entreprise dont il est ici question, ce sont les dangers que courent la santé et la vie de ceux qui font ce voyage en remontant le fleuve, pendant la mauvaise saison ; et cette saison, qui comme on l'a vu est celle des pluies du tropique et des crues du fleuve, est aussi la seule qui permettrait à la flotille de le remonter.

Il est connu de tous ceux qui ont habité le Sénégal, que près de la moitié des Européens qui chaque année remontaient à Galam pour y traiter des nègres, du morfil et de l'or, ou périssaient de maladie dans la traversée, ou arrivaient faibles et languissans ; les nègres eux-mêmes, quoiqu'habituez dès leur naissance à ces climats brûlans, ne résistaient pas tous, aux intempéries de l'air du fleuve Sénégal, presque toujours stagnant, lourd et étouffant, depuis Podhor jusqu'à Galam, ce qui forme, à cause des sinuosités du fleuve, un développement de près de deux cents lieues.

Des dysenteries putrides, des fièvres malignes-nerveuses, sont les deux maladies auxquelles on est exposé dans ce long et dangereux trajet ; presque tous ceux qui en sont assaillis y succombent ; le petit nombre de ceux qui en réchappent arrive à Galam, dans un état de faiblesse et d'anéantissement

misérable, la convalescence de ces maladies dure souvent plus d'un an et est elle-même une maladie dangereuse, pendant laquelle une légère imprudence peut coûter la vie.

J'ai passé à l'île Saint-Louis du Sénégal la mauvaise saison de 1786 ; j'ai vu partir et revenir la flotille marchande de Galam. Cette année-là fut très-mauvaise, non-seulement suivant le calcul accredité, le tiers des blancs succomba dans ce voyage, mais plusieurs nègres en furent aussi les victimes.

M. d'Erneville, capitaine au bataillon d'Afrique et commandant de la flotille, et M. l'amiral négociant de l'île Saint-Louis, acclimatés tous les deux par six ans de séjour en Afrique, et qui, déjà, avaient aussi fait ce voyage plusieurs fois, ne purent échapper à la fièvre maligne nerveuse ; ils ne succombèrent pas à la vérité, mais leur convalescence fut aussi pénible que longue, et cinq mois après leur retour, leur santé n'était pas encore parfaitement rétablie.

Qu'arriverait-il donc à la petite armée destinée à la conquête du Bambouk, si on voulait la porter sur le Félémé, par le fleuve Sénégal ? Une partie de ceux qui composeraient cette armée, aurait péri dans le trajet ; de ceux qui auraient résisté, le plus grand nombre arriverait malade, faible et languissant, presque tous seraient découragés et dégoûtés, et peu propres à exécuter l'entreprise.

Ce n'est donc pas par le Sénégal qu'on devra jamais penser à faire parvenir une armée dans le pays de Bambouk ; c'est par terre qu'il faudrait y arriver ; et si jamais le projet de la conquête des mines d'or de cette contrée de l'Afrique était résolu, et si l'on voulait tenter cette entreprise, il faudrait y marcher par terre, et alors on n'éprouverait aucune difficulté.

Il n'y a que cent cinquante lieues directes, des bords de l'Océan atlantique au village de Nayé-Mow, situé à l'embouchure du Colèz-Rio-d'Oro, dans la Félémé ; les détours qu'on serait forcé de suivre pour parvenir à la Félémé, ne sont pas si considérables, et n'augmenteraient la route que de trente lieues ; la traversée totale serait donc tout au plus de cent quatre-vingts lieues.

Mais par des raisons, qu'il est inutile de détailler ici, le point de rassemblement et de départ serait pris de manière, qu'il réduirait la route à cent cinquante lieues, ou à vingt-deux jours de marche ; et, en accordant un séjour après trois journées de marche, en vingt-neuf jours on serait rendu sur la Félémé.

Ce qui paraîtrait devoir le plus embarrasser, c'est le transport des équipages, des munitions, des vivres et de l'eau ; mais à l'égard des vivres et de l'eau, il faut remarquer, qu'on traverserait pendant huit journées de cette route, des états qui sont peuplés et fertiles, et où il règne une sorte de civilisation.

Le royaume du Burb-j-Îolof, dont le titre répond à celui d'empereur des Îolofs, sans être aussi peuplé que le royaume de Cayor et le Bondou, l'est cependant assez pour que les villages n'y soient pas à de grandes distances les uns des autres.

Ce serait donc des contrées habitées et fertiles qu'on traverserait pour se rendre par terre dans le Bambouk, et en payant en marchandises et même en argent, la petite armée y trouverait au moins la moitié de sa subsistance, surtout si l'on prenait le parti de la nourrir de kouskou, c'est-à-dire de mil.

Des négociations préliminairement entamées avec le Damel et le Burb-j-Îolof, pourraient dispenser de la moitié des embarras du transport des vivres et de l'eau, et je suis très-persuadé que la petite armée exécuterait cette marche, en ne portant avec elle des vivres et de l'eau, que pour quinze jours.

Je suppose qu'elle doive consommer douze cents pintes<sup>142</sup> d'eau par jour, il faudrait pour ces quinze jours qu'elle fût approvisionnée de dix huit mille pintes d'eau.

Un chameau portera aisément quatre pieds cubes d'eau ou cent quarante-quatre pinte, mesure de Paris ; cent vingt-quatre chameaux suffiront à ce portage d'un approvisionnement indispensable, mais que je crois avoir fortement exagéré.

Quarante chameaux suffiront pour les vivres ; enfin, en y comprenant les autres objets indispensables, j'estime qu'avec deux cents chameaux on pourvoirait au transport de tout ce qui serait nécessaire ; et quand il en faudrait trois cents, les Maures du Zaarha voisins du Sénégal, les fourniraient.

Une petite armée telle que celle dont il est question, exécutera sa traversée sans obstacle, sans avoir un seul combat à soutenir ; ces nations noires de l'Afrique occidentale, sont sans défense devant le feu de notre artillerie et celui de notre mousqueterie, et j'ose assurer qu'en bataille rangée, six cents Français vaincraient, et feront fuir cinquante mille hommes ; mais ici, il s'agit de négocier, d'imposer, de se faire traiter en amis jusqu'aux limites du pays de Bambouk ; et avec de la prudence, de la douceur et de la fermeté, on y parviendrait aisément.

On a vu aussi, à quel point les Bamboukains sont faibles et pusillanimes, et combien la conquête de leur pays présente peu de dangers ; elle se ferait sans résistance, mais il serait plus difficile sans doute de s'y maintenir, d'y former des établissemens durables ; on aurait à se prémunir contre les trahisons, à lutter contre l'insalubrité d'un climat brûlant, contre toutes les suites de la mollesse, de la débauche et de tant de sortes de corruptions.

Ce sont là les véritables ennemis, que nous trouverions dans le Bambouk, et ceux qui bientôt sauraient nous vaincre et nous détruire.

Une observation qu'il convient je crois de faire, c'est que le pays de Bambouk est situé entre les deux fleuves du Sénégal et de la Gambia, et à-peu-près à la même distance de l'un et de l'autre ; les Français remontaient habituellement le Sénégal jusqu'à la roche Fellow, et les Anglais fréquentent la Gambia jusqu'au dessus de Pisania, à-peu-près sous le même parallèle.

Ne peut-on pas s'étonner, que les mines d'or du Bambouk, livrées par leur situation, aux entreprises des Français et des Anglais, les deux nations de l'Europe les plus avides d'or et les plus ambitieuses, n'aient pas encore été envahies par l'une ou par l'autre ?

Cette circonstance me porte à croire, que s'il est aisé d'envahir et de conquérir le pays de Bambouk, il n'est pas aussi facile de s'y établir ; que la possession de cette riche contrée, peut être contrariée par de grandes difficultés, soit de localité, soit dépendantes du caractère des habitans, et des dangers du climat ; ce n'est donc pas inconsidérément, ni légèrement, que la France devra jamais se résoudre à la conquête du Bambouk ; qu'on envahira, dont on prendra possession, mais où il serait peut-être très-difficile de se maintenir,

Second projet.

Le second projet pourrait avoir pour but d'obtenir par des négociations, la liberté d'exploiter à notre profit ces mines d'or, et de rechercher celles qui n'ont pas encore été découvertes.

Il faudra bien de l'adresse, pour parvenir à déterminer les Bamboukains à nous céder l'exploitation de leurs mines. J'ai dit à quel point ils sont jaloux de leur or, et combien ils se méfient des blancs ; leur superstition serait vraisemblablement un autre obstacle difficile à vaincre.

Les insinuations et les intrigues des Anglais de la Gambra, seraient aussi là, pour nous faire échouer dans ce projet, dont je regarde le succès comme impossible, à moins qu'il n'ait été préparé de longue main.

Il me semble que ce ne pourrait être qu'à la suite, des liaisons bien formées et bien établies avec le pays de Bambouk, que nous pourrions déterminer les ombrageux et défiants Bamboukains à nous céder l'exploitation de leurs mines d'or, en échange des marchandises et des objets qui leur sont indispensables, et sous certaines conditions qui leur seraient avantageuses, et surtout en laissant entre leurs mains la quantité d'or qui chaque année, se trouve employée aux ornemens dont se parent leurs femmes ; ce second projet, est donc subordonné au troisième et doit en être la suite.

#### Troisième projet.

Le troisième projet, c'est d'organiser un commerce très-actif, très-suivi, et bien concerté avec les trois royaumes du Bambouk ; c'est d'en tirer par la voie de ce commerce, tout l'or que produisent leurs mines, leurs rivières et leurs ruisseaux ; c'est d'aller directement chez eux traiter leur or ; et par des échanges qui puissent les tenter et les déterminer, attirer à nous tout celui qui en sort tous les ans, et qui passe entre les mains des Maures, des Nègres du Bondou, des Nègres Serrawallis, et des Mandings.

Le pays de Bambouk nous offre, outre l'or, de la cire, des peaux crues de bœufs, de vaches et de cabris, de l'émeri, du beurre de Karité, que produit un palmier, et dont les onctions sont reconnues si bonnes pour la guérison des rhumatismes ; et en y excitant l'agriculture, en bien peu de tems peut-être, ce pays produirait-il encore beaucoup d'autres objets recommandables, et précieux.

Dans le plan que j'ai conçu pour l'exécution de ce troisième projet, le commerce avec le pays de Bambouk se ferait par caravanes, et l'anecdote qu'on va lire, servira à faire connaître, que la communication par terre entre l'Océan et la Félémé, ne présente pas d'obstacles.

En 1785, M. Durand, qui alors était directeur de la compagnie de la gomme, établie à l'île Saint-Louis du Sénégal, inquiet d'un dépôt de captifs que des circonstances particulières avaient forcé de laisser à Galam, se détermina à y envoyer par terre, un de ces employés, pour s'assurer de la situation des affaires de sa compagnie dans ce comptoir.

Un nègre esclave, nommé Sieck, appartenant à Catherine Tabara, négresse libre, habitante, et, comme l'on dit, signare de l'île Saint-Louis, avait fait plusieurs fois ce même voyage. M. Durand choisit ce nègre captif pour accompagner son employé, et pour lui servir de guide et d'interprète.

Ce voyage réussit au gré de M. Durand ; les détails en sont intéressans, et je n'en parlerai pas, parce que je sais que M. Durand, qui existe ici à Paris, a le projet de les publier<sup>143</sup> ; je dirai seulement, que j'ai beaucoup questionné le nègre Sieck sur cette traversée terrestre ; j'ai pris beaucoup de renseignemens de deux autres nègres libres qui avaient antérieurement fait le même voyage, et il est résulté de ces informations, que ces voyageurs n'ont éprouvé aucune difficulté en traversant les états du Damel, que quand ils arrivèrent à Cayor, capitale des états de ce prince, ils lui demandèrent ses bons offices près du Burb-j-Îolof, dont il fallait parcourir le pays pour arriver à Galam ; que le Damel leur donna un de ses

officiers pour les faire respecter et les escorter, et qu'ils arrivèrent à la résidence de l'empereur des Îolofs, aussi heureusement que tranquillement, sur la recommandation du Damel ; le Burb-j-Îolof fit escorter aussi les voyageurs par un de ses délégués, qui eut ordre de les accompagner jusqu'à Galam, de les faire respecter dans tous les villages qu'ils traverseraient, et de leur faire fournir les vivres dont ils auraient besoin. Le délégué impérial avait reçu de son maître, une baguette d'ivoire garnie à ses extrémités de deux boutons d'ébène ; cette baguette était le signe de sa mission et de l'autorité dont il était revêtu.

En montrant cette baguette, par-tout il se fit obéir, et chez les Foulhas, que nous appelons Peuls, et chez les peuples du Bondou, ce signe de l'autorité du Burb-j-Îolof fut respecté : les voyageurs n'éprouvèrent aucune insulte ; les vivres qu'ils demandèrent en payant, leur furent fournis, et ils arrivèrent sans obstacles et sans aucune sorte d'inconvénients, à Galam.

Quand préliminairement on aura donc négocié et concerté toutes les mesures raisonnables et convenables, on peut être certain que des caravanes arriveront aussi sûrement, dans le pays de Bambouk.

Je ne donnerai pas ici les détails de tout ce qui doit concourir à faire réussir ce troisième projet ; j'avouerai cependant, que les essais de la première année, exigeront une dépense de soixante mille livres, au moins.

On objectera peut-être, pourquoi des dépenses certaines, pour des profits incertains ? À cette objection on pourrait répondre, que depuis 1715, époque de la régence du duc d'Orléans, la France a marché sans cesse vers l'amour effréné du luxe, vers la dissolution des mœurs, vers le mépris de tous les principes qui assurent l'ordre et le bonheur social ; que la révolution a encore accéléré ce funeste mouvement et nous a mis au bord d'un effroyable abîme de corruption.

Dans cette situation de la France, quelque grand, quelque bon, quelque riche et fertile que soit son territoire, peut-on croire qu'elle pourrait se résoudre et se borner, à n'être qu'une nation agricole ? C'est peut-être dans ce système, qu'elle retrouverait les vertus, le caractère noble et généreux de nos ancêtres et le véritable bonheur ; mais qui peut l'espérer ?

La France voudra donc être toujours une nation commerçante et maritime ; elle relèvera sa marine, rétablira ses riches colonies, et son gouvernement, en travaillant à perfectionner la culture de notre territoire, cherchera aussi à donner à notre industrie, le plus grand déploiement possible.

L'Afrique occidentale au Nord de la ligne lui offre plusieurs avantages qui ne doivent pas être dédaignés ; la branche du commerce que je propose d'ouvrir avec le pays de Bambouk, peut avoir des suites très-importantes ; et quand les dépenses qu'exigeraient les premiers essais de ce commerce, ne produiraient pas d'abord des retours proportionnés, on ne devra pas regretter de les avoir faites.

La prospérité d'une grande nation ne tient pas à un modique article de plus dans le registre de la dépense du trésor public, même quand cet article serait devenu superflu, pourvu que son but ait été raisonnable ; et le peuple qui consent les impôts, et qui sait bien qu'ils ne sont que des avances qu'il fait en faveur de son propre intérêt, ne blâmera jamais une dépense de quelques cent mille francs, dont l'objet serait évidemment utile, et celui de ce troisième projet sur le Bambouk, le seul que j'ose conseiller, le seul qu'il convienne de suivre avant de s'engager dans l'entreprise des deux autres, peut s'exécuter à bien moindre frais.

Quoique mes principes soient tout-à-fait contraires, à la concession d'un privilège exclusif, pour le commerce que l'on peut faire avec les contrées comprises entre le cap Blanc et le cap de Palmes, et que mon opinion à cet égard soit bien connue de beaucoup de commerçans français, pour ce cas particulier du Bambouk, où il s'agirait de créer et d'établir des liaisons très-actives, avec les habitans de cette contrée, je penserais, qu'on pourrait déroger à des principes que j'ai franchement professés, dans un tems où l'on obtenait trop facilement de ces sortes de diplômes attentatoires aux droits imprescriptibles de l'industrie générale ; mais ce ne serait absolument, que dans le cas, où le gouvernement ne voudrait pas tenter les essais qui font l'objet de ce troisième projet ; alors on pourrait accorder pour dix ans seulement, la traite exclusive dans le pays de Bambouk, en soumettant l'association à qui l'on accorderait ce privilège, à la surveillance du gouvernement, qui devra se charger aussi des mesures de protection, et à des conditions, qui garantiraient l'entière liberté du commerce, dans toutes les autres contrées du ressort du gouvernement du Sénégal ; mais un commerce libre et général, bien organisé et bien protégé par le gouvernement, aurait des conséquences bien plus avantageuses qu'un commerce privilégié.

C'est donc à ce dernier projet, que je crois que le gouvernement doit s'arrêter, et il me semble, qu'il ne faut pas en tenter un autre, avant d'avoir acquis sur le pays de Bambouk, des connaissances approfondies, qu'on se procurera par les liaisons, qui seront nécessairement la suite d'un commerce actif avec cette contrée riche et fertile ; si après des essais continués pendant plusieurs années, l'expérience prouvait, que les résultats de toute entreprise sur le Bambouk, ne pourront jamais être avantageux à la France, on abandonnerait toutes les intentions qu'on pourrait avoir eues, sur la conquête de ce pays, sur la possession des mines d'or qu'il renferme, sur la possibilité d'en obtenir l'exploitation, on renoncerait au commerce par caravanes que je propose, et l'on se bornerait, à traiter comme autrefois de l'or, le long du cours du Sénégal, et sur le développement des côtes du gouvernement qui porte le nom de ce fleuve.

J'ai cherché à faire connaître le pays de Bambouk, ses mines d'or, et les avantages que peuvent offrir à la France, des liaisons actives et directes avec cette contrée, que sa situation géographique place immédiatement sous l'influence du gouvernement du Sénégal.

J'ai cru entrevoir des avantages importans et précieux, qui doivent naître d'un commerce suivi avec ce pays, qui nous ouvrirait des routes vers le centre d'un continent, qui occupe l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des connaissances humaines, et si des succès heureux devenaient les suites des essais que je propose, je m'applaudirais surtout d'avoir indiqué ce chemin nouveau, à l'industrie nationale, et aux découvertes des contrées centrales de l'Afrique.



## CHAPITRE XII.

### OBSERVATIONS SUR LE CAMÉLÉON.

*Le caméléon appartient au genre des lézards. Ce reptile est extrêmement commun sur les bords du Sénégal. Il est organisé de telle manière qu'il ne doit pouvoir exister que dans les températures les plus chaudes. Causes de ses changemens de couleur. Quelles sont les différentes couleurs dont sa peau est naturellement susceptible. De la faculté qu'a ce lézard, de se gonfler et de se dégonfler à volonté. De la faculté qu'il a de vivre très-longtems sans aucune autre nourriture que l'air. qu'il respire. La nature a doué le caméléon de plusieurs perfections dans l'organe de la vue, qui paraissent lui être particulières.*

---

LE caméléon, cet animal si anciennement célèbre, à qui l'éloquence et la poésie, ont attribué la faculté de prendre toutes les couleurs des objets dont il approche, qu'elles ont si souvent employé à orner leurs belles métaphores, et dont elles ont fait l'emblème du mensonge et de l'imposture, n'est pas encore bien connu, et peut-être l'histoire naturelle de ce reptile singulier, n'est-elle qu'à peine ébauchée.

Laissons à la philosophie, le droit de lui comparer ces courtisans lâches, vils et criminels, qui prennent incessamment, toutes les couleurs qui favorisent leurs intérêts ; cette espèce de caméléon perfide, est aussi méprisable que dangereuse. On sait qu'elle est très-habile, à emprunter des apparences, assorties aux caractères, aux goûts, aux passions de ceux à qui elle veut plaire, et qu'elle veut captiver et dominer ; le but de la perfidie de ces caméléons pervers, a toujours été la fortune, ou le pouvoir ; et pour y parvenir, on les a vu ramper avec bassesse aux pieds des rois, et flatter ignominieusement les vices du peuple.

Le caméléon de la nature ne leur ressemble pas. Tranquille, doux et paisible, les changemens de couleur que subit cet animal, sont les effets des mouvemens intérieurs dont il est affecté, et des influences du chaud ou du froid, de la lumière ou de l'obscurité.

L'homme-caméléon ne se déguise sous des couleurs trompeuses, que pour abuser et tyranniser ses semblables ; et c'est au contraire parce que le lézard caméléon pâtit lui même, qu'il est sujet à des changemens de couleur, qui sont à la fois, l'indice et l'effet de ses souffrances.

Le caméléon appartient au genre des lézards.

Classé dans le troisième genre des lézards, le caméléon appartient particulièrement aux Zones torrides ; c'est surtout dans les contrées brûlantes de l'Afrique qu'il est le plus commun ; on le voit en grand nombre dans les parties occidentales de ce continent, comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes ; mais il est surtout extraordinairement commun, sur les bords du Sénégal ; et c'est à

l'île Saint-Louis, et pendant l'hiver de 1786 à 1787, que j'en ai rassemblé plusieurs à la fois, et que je me suis livré aux observations qui font le sujet de ce chapitre.

Un animal dont un des caractères le plus extraordinaire, est de ne paraître composé que d'une légère carcasse osseuse, recouverte d'une peau fort mince et fort souple, qui n'a pour ainsi dire pas de chair, et qui dans sa plus belle apparence, quand il est le plus gras et le plus plein, n'est gras et plein que d'une substance aériforme, dont il sait se remplir et se vider à volonté, devait ne pouvoir exister, que sous les climats les plus chauds, et l'extrême chaleur seule, convenait à sa singulière organisation.

Les formes extérieures, la grandeur, la grosseur de ce lézard sont assez connues, pour se dispenser d'en parler ici ; c'est sur quelques particularités plus singulières, plus rares et plus admirables, qui distinguent cet animal, que doivent se fixer l'attention et les recherches des naturalistes.

Le caméléon offre plusieurs phénomènes, dont les causes n'ont pas encore été assez recherchées ni assez expliquées ; comme de changer de couleur ; de se remplir et de se vider d'air à volonté ; de vivre fort longtems sans prendre aucune sorte de nourriture, et d'avoir dans l'organe de la vue, plusieurs perfections, plusieurs avantages, qui je crois n'appartiennent qu'à lui seul.

#### Changemens de couleur.

Vers la fin de 1786, j'avais rassemblé à la fois plusieurs caméléons de toute grandeur et de tout âge, et je me plaisais à les observer avec beaucoup d'attention.

Ma première curiosité s'est portée, sur les divers changemens de couleur qu'on remarque dans ce lézard, sur leur nature et leur variété.

Je ne tardai pas à me convaincre, que le caméléon ne prend pas les couleurs des objets dont il est environné ou dont on l'enveloppe, et que les changemens que subit sa couleur naturelle, ne sont dus qu'aux affections douloureuses, que l'animal éprouve intérieurement, et dont il est singulièrement susceptible<sup>144</sup>.

Sa couleur naturelle est du plus beau verd émeraude. C'est ainsi que je l'ai toujours vu dans l'état de liberté, perché comme un perroquet, sur la branche de quelque jeune arbre orné d'un beau feuillage, au milieu duquel on a de la peine à l'apercevoir et à le distinguer, ou bien, quand il gît ou rampe nonchalamment dans l'herbe fraîche. non-seulement alors il est toujours de ce beau verd émeraude, mais il est aussi dans le plus bel état de santé et d'embonpoint.

L'état de liberté et la faculté de vivre dans l'herbe ou au milieu des feuilles, m'ont donc paru deux choses indispensables, pour maintenir la belle couleur verte du caméléon, et son plus bel état de santé et d'embonpoint.

Dès l'instant que la liberté et la sécurité de ce reptile se trouvaient ou gênées ou troublées, j'apercevais des altérations dans la fraîcheur, dans la vivacité de sa couleur, et dans la rondeur de son embonpoint.

Je puis assurer que le caméléon est un animal infiniment timide, craintif, lent et paresseux. C'est à sa belle couleur verte qui le confond avec l'herbe, ou les feuilles au milieu desquelles il aime à vivre, qu'il doit sans doute sa subsistance et sa santé.

Immobile sur sa branche ou dans l'herbe, il laisse pendre sa langue glutineuse, qui-ressemble à un ver de terre, et qui peut-être est douée d'une odeur qui attire les petits insectes dont il se nourrit ; quand elle en est couverte, il la retire avec une vitesse prodigieuse.

Ce manège est sans cesse répété et toujours avec succès, parce que l'insecte trompé par la couleur du caméléon et par son immobilité, approche sans méfiance et se prend au piège.

Le beau verd de la peau de ce lézard dans son parfait état de santé, le confond si bien avec les feuilles ou l'herbe, dans lesquelles il se cache, que ce n'est que par hasard qu'on le découvre ; cette belle couleur est aussi sa sauve-garde, contre les animaux qui voudraient lui nuire et qui ne le distinguent pas, qui ne le voient pas ; il faut effectivement un œil bien exercé pour l'apercevoir.

Ce reptile sait donc bien, que ce n'est que confondu avec les feuilles, ou dans les herbes, qu'il se procure sa nourriture et qu'il échappe à ses ennemis ; et quand la perte de sa liberté, lui enlève ces avantages, alors plein d'appréhensions, de craintes et de terreurs, sa vie n'est qu'un tourment, et il est livré à toutes les angoisses de la peur ; alors sa santé s'altère, ainsi que la fraîcheur de sa couleur naturelle.

Aussi toutes les fois que je prenais un caméléon libre, ou dans l'herbe, ou sur la branche où il était perché, très-peu de momens après, j'apercevais, non-seulement une altération sensible dans sa belle couleur verte, qui pâlisait, mais aussi une diminution dans la rondeur du corps, je plaçais l'animal sur le sable aride, ou sur le plancher, ou dans une cage, bientôt il commençait à jaunir, bientôt aussi il expirait insensiblement l'air dont il était rempli, il se désenflait, et le volume de son corps diminuait à vue d'œil.

Je remplaçais mon caméléon dans l'herbe ou sur une branche d'arbre ; peu à peu, la belle couleur verte revenait, et le corps se remplissait et s'arrondissait. Quand je tenais mes caméléons en cage et que je les tracassais, que je les tourmentais, je réussissais très-aisément à leur donner des angoisses et de la colère, qu'ils exprimaient sensiblement, en expirant l'air assez fortement, pour que cette expiration se fit entendre ; et bientôt ces animaux maigrissaient, et le beau verd devenait terne.

En continuant de les inquiéter, le verd terne passait au verd jaune, du verd jaune au jaune piqué de points rouges, ensuite au jaune brun piqué de rouge brun, de là au gris brun piqué de noir ; enfin, de nuances en nuances, mes caméléons devenaient presque noirs, et de plus en plus maigres. Voilà les seules couleurs par lesquelles je réussissais à les faire passer.

Quand je les avais ainsi tourmentés et tenus prisonniers pendant plusieurs jours, je les délivrais. Je les portais dans l'herbe ou sur un arbre, et bientôt, quelque noirs, quelque maigres qu'ils fussent devenus, ils reprenaient leur couleur verte et leur embonpoint.

Bien des épreuves réitérées, m'ont donc convaincu, que dans l'état de parfaite liberté, le caméléon est toujours verd et gras, et que dans l'état de captivité, sa couleur s'altère, ainsi que sa santé.

J'ai souvent enveloppé mes caméléons dans des étoffes blanches, rouges, bleues, violettes, aurores, vertes ; je les laissais ainsi enveloppés des journées entières, et quand j'allais visiter mes pauvres prisonniers, je ne les trouvais jamais, ni blancs, ni rouges, ni bleus, ni violets, ni aurores, ni d'un beau verd, mais toujours de ce verd jauni, ou de ce jaune terne, ou de ce gris noir, qui sont leurs couleurs de détresse et de souffrance.

La peau du caméléon est d'un grain très-délicat et très-fin. Fort douce et fort froide au toucher ; en l'observant avec une forte loupe, sur l'animal vivant, elle offre l'apparence de cette sorte de peau préparée, qu'on nomme chagrin<sup>145</sup>.

Mais la peau du caméléon n'est pas luisante, et elle est singulièrement souple et fine. Les petits points ou petites éminences de cette peau chagrinée, sont pour ainsi dire insensibles, et à la vue simple on a beaucoup de peine à les distinguer.

Quoique la peau de cet animal soit infiniment souple, délicate et mince, elle a cependant beaucoup de ténacité, et elle est douée d'une grande élasticité, de la faculté de s'étendre très-considérablement et de se resserrer de même.

C'est sans doute à cette contexture, à cette sorte de tissure de la peau du caméléon, qu'il faut attribuer la facilité avec laquelle elle change de couleur, suivant le degré de dilatation ou de resserrement qu'elle éprouve ; c'est de là sans doute que viennent ces changemens si subits, qui nous étonnent. Quoiqu'il en soit, la belle couleur verte, est le signe de son bonheur et de sa santé, et elle ne brille dans tout son éclat, que quand l'animal est bien saturé d'air et parfaitement libre ; cette belle couleur se dégrade quand il est en captivité, quand il souffre, et alors de ce beau verd émeraude, il arrive de dégradations en dégradations, jusqu'au noir, qui est le signe de ses plus grandes douleurs et de sa plus grande détresse.

Faculté de se gonfler et de se dégonfler.

Une faculté plus étonnante, suivant moi, que les changemens de couleur, est celle qu'a le caméléon de se gonfler et de se dégonfler à volonté. C'est avec l'air qu'il aspire qu'il se gonfle. Mais comment expliquer ce pouvoir d'avaloir, de retenir et pour ainsi dire de digérer cet air, au moyen duquel il se maintient dans l'état de gonflement, qui est son état de santé et du plus parfait bonheur ?

Quelle est donc l'organisation de cet animal, pour qu'il puisse non-seulement aspirer une très-grande quantité d'air, mais encore le garder, l'absorber, et comme je l'ai dit, pour ainsi dire le digérer ? Car l'air qu'aspire le caméléon, ne reste pas dans sa poitrine, ou dans son estomac, ou dans ses intestins ; il pénètre, il se glisse, il se filtre dans toutes les parties de son corps, si bien, si complètement, si généralement, que tout est gras, que tout est plein, jusqu'aux extrémités des pieds et de la queue, et même jusqu'aux yeux, qui ont plus de rondeur et de saillie.

Il faut donc que l'air dont se remplit cet animal, s'insinue, se glisse et pénètre dans toutes les parties de son corps, et il faut que cette facilité de s'imbiber d'air, soit bien grande, puisque j'ai vu mes caméléons, après plusieurs jours de maigreur, ou pour mieux dire de décharnement, se reengraisser, se regonfler en très-peu de tems et au degré du plus bel embonpoint ; comme je les ai vus de même, rester gras et gonflés pendant quinze jours de suite, et bientôt se dégonfler au point de n'avoir plus que la peau et les os.

Il ne faut pas croire que dans l'état d'embonpoint, le caméléon n'offre que l'image d'une peau gonflée d'air. Il paraît gras et d'une graisse distribuée très-naturellement sur toutes les parties de son corps.

Dans le dernier degré de désenflement, quand cet animal s'est presque entièrement et totalement vidé d'air, et qu'il n'en a gardé que la quantité nécessaire à la conservation de ses facultés vitales,

l'extrême maigreur de son corps est étonnante, et elle paraît extraordinaire quand l'animal fait quelque mouvement, quand surtout il se contourne ; alors c'est comme un sac vide qu'on torderait.

Cette faculté de s'enfler au point de paraître absolument plein et gras, de rester dans cet état des mois entiers ou seulement quelques heures, ensuite de se désenfler, au point de ne plus offrir qu'un corps absolument décharné et si maigre, que l'épine du dos devient tout-à-fait aiguë, et que la peau des flancs se rapproche, se joint et semble n'être plus que d'une pièce, est sans doute une des circonstances les plus extraordinaires de l'histoire naturelle du caméléon, celle dont la cause est la moins connue, et qui semble devoir mériter le plus l'attention et les recherches des naturalistes<sup>146</sup>.

Faculté de vivre d'air, et d'exister très-longtems sans manger.

J'ai voulu m'assurer jusqu'à quel point il fallait admettre pouvoir que l'on attribue au caméléon de vivre d'air et d'exister très-longtems sans manger. À la fin de l'année 1786, à l'île Saint-Louis du Sénégal, mes caméléons étant dans toute leur force, furent destinés aux expériences que je voulais faire et dont je vais rendre compte ; j'en possédais sept.

J'en renfermai cinq, chacun isolé dans une cage de fil de fer, recouverte d'une gaze très-fine, mais assez serrée, pour ne permettre à aucun insecte d'y pénétrer ; je suspendis mes cages au moyen de cordes et de poulies, au plafond de ma chambre, et les cordes de mes cinq cages furent réunies dans un coffret de bois, appliqué contre la muraille et fermé à clef ; par cette précaution, j'étais sûr que personne ne descendrait mes cages, que mes caméléons ne recevraient aucune nourriture, et que l'abstinence à laquelle ils étaient condamnés serait absolue. Je numérotai mes cages par les numéros 1, 2, 3, 4, 5.

C'est le 1<sup>er</sup> novembre 1786, que je commençai mon expérience, et quatre fois dans les vingt-quatre heures, je visitais mes malheureux prisonniers, destinés à mourir de faim.

En peu de jours ils devinrent maigres et parvinrent à cette couleur de gris noir, signe certain de leur détresse. Mais arrivés à un grand degré de maigreur, ils restèrent dans ce même état pendant un mois, sans que j'aie pu m'apercevoir, d'une plus grande diminution sensible dans leur forces.

Les cages dans lesquelles je les avais renfermés, avaient quinze pouces de hauteur, et étaient traversées de petites baguettes par étage, comme les cages d'oiseaux le sont ordinairement ; Toutes les fois que je descendais mes cages pour observer mes caméléons, ils ouvraient la gueule et expiraient fortement l'air contre moi ; ces expirations étaient très-sensibles et se faisaient très-bien entendre.

Pendant les six premières semaines, mes prisonniers parcouraient leurs cages du haut en bas. Le matin je les trouvais presque toujours dans le haut ; mais au bout de ces six semaines, je remarquai qu'ils ne montaient plus aussi haut, et enfin au bout du deuxième mois, ils ne quittaient plus le plancher de leurs cages ; leur maigreur était devenue extrême ; leur faiblesse et leur langueur bien sensibles ; leur peau était presque noire, et j'observai aussi de la lenteur dans le mouvement de leurs yeux.

Ils avaient conservé cependant la faculté de s'enfler, mais seulement tout au plus, à moitié ; leur corps n'étaient jamais pleins, et bientôt ils se désenflaient.

Dans les premiers jours de janvier, la maigreur était arrivée au point, qu'ils n'étaient plus que des squelettes animés, et je ne présumais pas, qu'ils pussent vivre plus longtems. Cependant le N<sup>o</sup> 3, qui mourut le premier n'expira que le 28 janvier 1787. Le N<sup>o</sup> 1 mourut le 30 du même mois. Le N<sup>o</sup> 4 expira

dans la nuit du 13 février suivant. Le N° 5 soutint le supplice de la faim jusqu'au 23 février, c'est dans la matinée de cette journée là qu'il succomba.

Le N° 2 vivait encore le 24 février, si faible, si décharné il est vrai, que je le croyais aussi au terme de sa vie. J'essayai de lui faire grâce, sans espérer qu'il pût vivre. Il avait vécu d'air pendant trois mois et vingt-quatre jours ; je le délivrai ; je le portai dans le jardin du gouvernement où je le laissai libre, et en quinze jours il avait repris de la couleur et de la force, et il commençait même à se regonfler.

Le 30 mars, il était déjà d'une couleur verte, mais encore pâle, et il avait parfaitement retrouvé la faculté de se regonfler ; sa santé et sa force me parurent entièrement revenues pendant le mois d'avril.

Mais à la fin du mois il se trouva perdu, et mes recherches pour le retrouver furent absolument inutiles ; de sorte que je n'ai pu m'assurer du parfait rétablissement de mon caméléon ressuscité ; sans doute, que la longue abstinence qu'il avait eu la force de soutenir, aura dû abrégé la durée de sa vie.

Des sept caméléons que j'avais destinés aux expériences dont je viens de parler, j'en avais renfermé deux dans une même cage, où je les avais aussi laissés sans nourriture.

À peine renfermés ensemble, ils se placèrent vis-à-vis l'un de l'autre ; se regardèrent fixement, la gueule ouverte et expirant fortement leur haleine. Ils restèrent dans cette situation très-longtemps, mais on reconnaissait bien à leurs regards, qu'ils étaient fort en colère et qu'ils se causaient l'un à l'autre une grande peur.

Une journée toute entière se passa dans cette attitude réciproquement menaçante et vers le soir seulement, l'un d'eux grimpa bien lentement, dans le haut de la cage ; l'autre resta en bas ; mais quoique plus éloignés, leurs yeux se fixaient toujours, leurs gueules restaient ouvertes, et l'expiration de leur haleine allait très-vivement.

Le lendemain matin, ils jetaient dans la même place, et dans la même attitude où je les avais laissés la veille ; mais pendant la nuit, il y avait eu un combat ; il était aisé de s'en apercevoir ; on remarquait des blessures, des morsures, sur leurs peaux ; mais celui qui était retiré dans le haut de la cage était bien plus maltraité que l'autre.

Ces témoignages d'un combat entre mes deux prisonniers, piquèrent ma curiosité, et je les observai avec beaucoup plus d'attention ; rien ne se passa entr'eux pendant tout le jour. Le plus malade resta réfugié dans le haut de la cage, le plus vigoureux restait maître du bas.

Toute la journée se passa ainsi, et dans une sorte d'immobilité, mais se fixant toujours, et se lançant réciproquement leur haleine avec beaucoup de force.

Je prévoyais que dans la nuit suivante, ils se livreraient une nouvelle bataille ; je cachai une bougie allumée dans la pièce voisine, et en me tenant bien tranquille dans l'obscurité de ma chambre, j'épiai pendant la nuit, les mouvemens de mes deux caméléons.

Je ne tardai pas à entendre un peu de bruit ; pas de cris, mais de l'agitation dans la cage, un mouvement sourd, et le souffle de l'expiration d'une manière très-forte ; tout cela me fit penser, que mes deux prisonniers en étaient aux prises.

Alors je descendis la cage doucement jusques sur le plancher, je cherchai ma lumière, et je vis mes deux caméléons, accrochés l'un à l'autre par les ongles et se mordant les flancs avec beaucoup de fureur.

Je ne les séparai pas, mais l'effet de la lumière, leur donna sans doute plus d'effroi, qu'ils n'avaient de colère ; ils se séparèrent d'eux-mêmes ; le plus fort qui était allé livrer combat au plus faible dans le haut de la cage, redescendit dans le bas.

L'autre était fort mal-traité ; son corps était couvert de morsures, sa peau était éraillée presque partout, et il avait l'air fort affaibli.

Cet état de guerre journallement renouvelé, dura neuf jours consécutifs, au bout desquels, celui qui avait été constamment le plus mal-traité succomba ; je le trouvai mort dans le bas de la cage, où son cadavre gisait étendu.

Le vainqueur s'était alors lui-même réfugié dans le haut ; par une suite sans doute, de l'horreur qu'il éprouvait, à la vue du corps mort de son ennemi. Le vainqueur vécut encore dix-sept jours sans manger, et périt d'inanition et de maigreur, mais principalement des blessures qu'il avait reçues.

#### Perfections dans l'œil du caméléon.

Il me reste à parler des yeux du caméléon, qui assurément réunissent des singularités fort remarquables. Non-seulement dans cet animal, le globe de l'œil saille hors de la tête infiniment plus que dans les autres animaux, mais la surface extérieure de ce globe, paraît être d'une forme conique et se terminer en pointe.

Une membrane recouvre les yeux du caméléon, et lui tient lieu de paupière.

Cette membrane est comme un étui, percé par un trou longitudinal d'une demi-ligne de largeur dans son milieu ; c'est par ce trou que cet animal voit, et laisse apercevoir une prunelle brune, bordée d'un petit cercle d'or, et extrêmement vive et brillante. Cet étui est doué de la faculté de suivre tous les mouvemens de l'œil, et en cela il diffère absolument de l'organisation commune des paupières des autres animaux ; ici les mouvemens de la paupière sont si bien d'accord avec les mouvemens de l'œil, qu'ils ne sont absolument qu'un, et que dans tous les mouvemens, la petite ouverture de la paupière, répond toujours au point central de la prunelle.

Mais ce qui est de plus singulier encore, et qui n'appartient je crois qu'à ce seul animal, c'est la faculté de mouvoir ses yeux dans tous les sens possibles, et tout-à-fait indépendamment l'un de l'autre.

Le caméléon remue l'un de ses yeux, pendant que l'autre reste immobile : de l'un il regarde devant lui, pendant que de l'autre il regarde en arrière ; l'un s'élève vers le ciel, pendant que l'autre s'abaisse vers la terre.

Ces mouvemens si contraires s'exécutent à-la-fois, avec une vitesse prodigieuse, ou alternativement avec la plus étonnante rapidité.

Ces mouvemens se portent si loin, que la prunelle arrive jusques sous la crête qui forme le sourcil, et s'enfonce aussi tout-à-fait dans le coin de l'orbite de l'œil ; de manière que l'animal découvre très-bien

à-la-fois, les objets placés derrière lui, et ceux qu'il a directement en face, sans que sa tête, qui est très-serrée contre les épaules, remue le moins du monde.

Ces mouvemens si rapides, lui donnent la facilité d'observer à-la-fois dans tous les sens les plus opposés et les plus contraires ; il voit sans cesse et dans tous les instans autour de lui, tout ce qui se passe.

Le but de cette conformation si parfaite, est sans doute sa propre sûreté et le succès de ses chasses aux petits insectes et aux mouches dont il se nourrit. Il présente et laisse pendre sa langue glutineuse, du côté où il aperçoit la proie qu'il veut faire tomber dans le piège.

J'en ai dit assez, pour prouver, que le caméléon est sous plusieurs rapports, un animal fort extraordinaire et fort curieux, et qu'il présente plusieurs particularités, qui méritent l'attention des naturalistes.



## CHAPITRE XIII.

### TABLEAU SOMMAIRE DES PRODUITS DU COMMERCE DU FLEUVE SÉNÉGAL, pendant l'année 1786 ;

*Et aperçu des produits de ce commerce, si par les mesures, par les encouragemens et sous la protection de l'État, il parvient à prendre un plus grand essor, et si nos relations et nos liaisons, peuvent s'étendre vers les régions intérieures de l'Afrique.*

---

LES notions et les détails qu'on vient de lire, sur ce premier district du gouvernement général du Sénégal, formé et organisé suivant le système que j'ai exposé dans le premier chapitre de ce livre, ne sont pas à beaucoup près suffisans, pour donner une connaissance complète et parfaite, des différentes contrées, des différens peuples, et de tous les objets qui se trouveraient renfermés dans ce cadre.

Je n'ai dissimulé, ni les imperfections, qu'aurait ce premier essai sur une partie de l'Afrique, qui offre à la France autant d'intérêt que d'avantage, ni les vides qui resteraient à remplir, dans les trois districts, qui formeraient ce grand gouvernement général, et qui obéiraient à son administration suprême.

N'ayant pu exécuter le plan que j'ai conçu, d'un ouvrage bien plus étendu, j'ai dû me borner, à traiter dans ce livre, un certain nombre d'objets, qui m'ont paru le plus convenable de faire connaître.

On terminera donc cette première partie par les tableaux suivans.

---

| <i>Tableau sommaire des produits du commerce du fleuve Sénégal, pendant l'année 1786.</i>                                                                                                                                                                             |                 |                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------|
| <b>Détails de ce commerce.</b>                                                                                                                                                                                                                                        | <b>CAPTIFS.</b> | <b>Évaluation en francs</b> |
| La traite ordinaire que les marchands et les habitans, font toute l'année, entre l'embouchure du Sénégal et Podhor, avait produit...                                                                                                                                  | 600             |                             |
| Captifs traités à Galam pendant les huit premiers mois de l'année, par les courtiers de la compagnie de la gomme, et arrivés à l'île St-Louis, au commencement de septembre...                                                                                        | 200             |                             |
| La flotille de Galam en ramena...                                                                                                                                                                                                                                     | 850             |                             |
| Les agens, que la compagnie de gomme avait expédiés pour le Voyage de Galam, furent forcés d'y laisser 550 captifs, qu'ils y avaient traités, mais qu'ils ne purent ramener, faute de marchandises pour les payer...                                                  | 550             |                             |
| <b>Total de la traite des captifs dans le fleuve Sénégal en 1786...</b>                                                                                                                                                                                               | <b>2.200</b>    |                             |
| Suivant le prix moyen des colonies, l'évaluation de ces 2.200 captifs formait une somme de...                                                                                                                                                                         |                 | 2.640.000                   |
| Il fut traité cette même année, par la compagnie de la gomme du Sénégal, aux escales du Désert, du Cok et de Podhor, et par les Anglais aux mouillages de Portendick et d'Arguin, 1500 milliers de gomme évalués, au prix de deux francs la livre vendue en Europe... |                 | 3.000.000                   |
| On traita neuf mille gros d'or, évalués à 10 liv. le gros...                                                                                                                                                                                                          |                 | 90.000                      |
| Dents d'éléphant qui portent dans le commerce le nom de morfil. Savon et cire bruts. Peaux crues. Coton brut. Indigo. Et quelques autres objets de pharmacie et de subsistances, évalués ensemble à..                                                                 |                 | 130.000                     |
| <b>Total des évaluations du commerce du Sénégal en 1786...</b>                                                                                                                                                                                                        |                 | <b>5.860.000</b>            |

Alors on pouvait estimer les produits nets du commerce de ce premier district du gouvernement du Sénégal à un bénéfice de cinquante pour cent au moins.

Plusieurs négocians de nos principales villes maritimes, mais surtout de Nantes, de Bordeaux et de Larochele, en connaissaient bien tous les avantages, et si la compagnie de la gomme, n'avait obtenu à la fin de 1786, le privilège exclusif de toutes les traites que pouvait offrir la navigation du Sénégal, on aurait vu avant peu, quinze maisons riches de ces trois places de commerce, former des établissemens à la ville Saint-Louis ; et par l'effet naturel d'une plus grande activité et des fonds, que ces maisons marchandes auraient employés, cette ville serait incessamment parvenue à une importance notable, et le commerce du fleuve, aurait pris bientôt un grand essor ; mais livré tout entier à une compagnie, qui n'avait ni l'habileté, ni le crédit, ni le fonds nécessaire, pour l'exploiter dans toute son étendue, au lieu de s'élever, il resta resserré dans une sphère très-étroite, dépérit enfin tout-à-fait, et le diplôme exclusif de la compagnie du Sénégal, fut également funeste aux naturels de cette partie de l'Afrique, au commerce général dont il violait les droits imprescriptibles et légitimes, et à l'État.

| Produits présumables du commerce du premier district du gouvernement du Sénégal, s'il était formé et organisé, pour prendre un plus grand essor.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|
| Détails de ce commerce.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | CAPTIFS. | Évaluation en francs |
| Dans la supposition, que le fort et le comptoir de Galam auraient été relevés, et que cet établissement fût organisé de manière, à pouvoir, au moyen des comptoirs et des postes subsidiaires, sur la rivière de Féléme, et près de la cataracte de Fellow, acquérir une influence sur le pays de Bambouk et sur les royaumes du Karta et du Bambara, on peut raisonnablement présumer, que la traite des captifs qui arriveraient au marché de Galam, serait, année moyenne, au moins de... | 6.000    |                      |
| Dont l'évaluation moyenne serait de...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          | 7.200.000            |
| On a vu au chapitre du commerce de la gomme, que par des mesures qui sont à la disposition du gouvernement, la France pourra extraire du fleuve Sénégal, la quantité de deux millions de livres de gomme, qui, au prix de deux francs la livre, formeront une somme de...                                                                                                                                                                                                                    |          | 4.000.000            |
| Les articles de l'or, de la cire et du savon bruts, des peaux crues, des bois de teinture et de marquetterie, des drogues de pharmacie, et autres objets, pourront former une somme de...                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |          | 400.000              |
| Si des établissements sont formés, pour instituer les nègres à la culture et à l'agriculture, on peut espérer que les récoltes de coton, d'indigo, de tabac et de riz, formeront bientôt un objet de...                                                                                                                                                                                                                                                                                      |          | 3.000.000            |
| <b>Le total du commerce provenant de la navigation du fleuve Sénégal, et des établissements, qui seraient formés sur le cours de ce fleuve, pourra donc s'élever à la somme de...</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |          | <b>14.600.000</b>    |

Il est possible que ces espérances soient exagérées ; mais il se peut aussi qu'une exploitation bien dirigée, du commerce que nous offre la navigation du Sénégal, produise des valeurs pour une somme bien plus considérable ; et ce qu'on vient de lire sur le premier district de ce gouvernement général, aura pu suffire, pour faire comprendre, de quelle importance peut devenir la possession exclusive d'un fleuve, dont la navigation nous mène vers les régions centrales de l'Afrique, et nous met en mesure, d'exercer exclusivement aussi, une influence très-considérable sur une partie de ce continent, non-seulement fort étendue et fort peu connue, mais qui par sa situation, se trouve pour ainsi dire, inaccessible aux autres nations commerçantes de l'Europe, et dont les avantages paraissent nous être spécialement réservés.



## SECOND DISTRICT DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL,

Comprenant l'intervalle entre l'embouchure du fleuve Sénégal et le cap Verga.

=====

### CHAPITRE XIV.

#### PARTIE DES BORDS DE L'AFRIQUE COMPRISE ENTRE LA BARRE DU SÉNÉGAL ET LE CAP VERD.

*Quelques circonstances d'un voyage par terre, fait en 1786, de l'île Saint-Louis à Gorée. Séjour dans la vallée des deux Gagnack. Agrémens de cette vallée, et caractère hospitalier de ses habitans. Nuit passée à Gnack, autre village nègre, voisin des Serrères qui forment une petite horde sauvage et voleuse. Le cap Verd.*

---

JE vais rendre un compte sommaire de mon voyage par terre du Sénégal à Gorée. Il fera connaître, le pays compris entre, l'embouchure du fleuve et le canal de Dakar.

Quelques circonstances d'un voyage par terre, fait en 1786, de l'île Saint-Louis à Gorée.

Babaghée, village nègre situé sur la rive gauche du Sénégal, un peu au Nord-Est de la Barre, avait été fixé pour le point de départ de ma caravane ; là, s'étaient réunis d'avance, les chameaux, les chevaux, et une partie des hommes, qui devaient la composer.

Le voyage par terre du Sénégal à Gorée, se fait par un désert, qui borde une mer qui n'est pas fréquentée ; ce désert n'a jamais plus d'une demi-lieue de largeur, et à l'Orient, il est borné par des dunes arides et stériles.

Mon voyage par cette contrée déserte se fit au mois de mars, et alors on est forcé de combiner ses heures de marche avec les marées, et de voyager alternativement, à l'ardeur du soleil dévorant de l'Afrique, et à l'humidité des brouillards ou des brumes, qui pendant les six mois qui suivent la saison des pluies, tombent au coucher du soleil, et mouillent et pénètrent comme les pluies tamisées de l'Europe.

Cette circonstance, tient à la nécessité de suivre pendant les premiers jours les bords de la mer, ou pour mieux dire l'Estran ou la partie de ces bords, que la mer couvre et découvre, et dont le sable plus serré et plus ferme, favorise la marche des gens de pied, qui ne pourraient soutenir la fatigue, que causent les sables mouvans de ce désert.

C'est ainsi que je voyageai pendant les quatre premières journées ; les stations de cette route sont déterminées par les lieux où se trouvent de prétendues fontaines ; c'est-à-dire des puits creusés dans le sable, dont les eaux sont saumâtres et puantes.

Les Maures et les Nègres, honorent ces stations du nom de fontaines ; elles sont désignées par des perches, au haut desquelles sont attachées des têtes décharnées, de quelques bêtes mortes dans ces sables.

Je portais avec moi de l'eau douce et saine, et je n'éprouvais pas le désagrément de boire de ces eaux dégoûtantes.

Dans ce trajet, à peine rencontre-t-on quelques petites places couvertes d'une sorte de chiendent fort dur, fort sec et comme torréfié ; encore cela est-il si rare, qu'on ne peut en tenir compte à la nature.

J'avais avec moi des chameaux, et deux chevaux maures que je nourrissais au sec.

Une partie de la journée je montais un de mes chameaux, et quand je me trouvais lassé du mouvement dur et fatigant du pas de cet animal, je montais à cheval. La patience et la sobriété des chameaux, sont inconcevables.

Je parcourus quatre jours et demi ces tristes bords de l'Afrique, qui sont entièrement arides, incultes et déserts ; on dressait ma tente depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, et j'évitais ainsi l'effet du soleil, pendant les heures les plus chaudes ; le soir je voyageais jusqu'à dix heures, en suivant les bords de la mer, brillante d'étincelles éclatantes. Mon plaisir du soir était d'observer ce phénomène de la mer lumineuse, et j'ai lieu de l'attribuer, non pas à des petits vers dont je n'ai pu découvrir l'existence, mais à un fluide phosphorique et électrique, que le frottement des lames dégage<sup>147</sup>.

Les villages nègres qui sont à portée de cette solitaire contrée, en sont séparés par une chaîne de dunes de sable assez élevées, et qui cachent tout le pays derrière elles. Pendant les deux premiers jours, je ne rencontrai qu'une petite troupe de Maures, de quatre personnes, et la mélancolie que me donnaient ces solitaires parages, n'était distraite que par des objets faits pour l'augmenter encore, par des cadavres, des débris de navire, de chaloupes ; par des avirons, des barriques, tristes restes des malheurs récemment arrivés sur la Barre du Sénégal, que les courans avaient portés au loin vers le Sud, et que la marée avait rejetés sur le rivage.

Vers neuf heures du matin de la troisième journée, je cheminai à cheval, précédant ma caravane de plus d'une demi-lieue, accompagné seulement de mon nègre favori, nommé *Taliba*, et de mon fidèle chien *Loulou* qui ne me quittait jamais ; quand j'aperçus au bord de la mer, un petit monticule de deux pieds d'élévation, qui semblait animé d'un mouvement singulier ; je le fis remarquer à mon jeune *Taliba*, qui me dit ; c'est *tourlourou*,

Il faut savoir qu'il abonde dans cette partie de l'Afrique, une espèce de crabes, que les Français appellent *tourlourous*. Ce sont de petits animaux hideux, qui aiment les charognes, les poissons pourris et les cadavres.

Certainement plus de deux mille de ces crabes *tourlourous*, formaient le monticule que j'apercevais, et vers lequel je marchai pour savoir pourquoi ces animaux se trouvaient rassemblés en si grand nombre.

Mon jeune nègre prit les avances pour les disperser, et leur retraite me découvrit un cadavre ; c'était celui du malheureux *la Héchois*, dont j'ai parlé à l'occasion des dangers de la Barre, qui avait péri il y avait huit jours, que les courans avaient entraîné au loin vers le Sud, et que le flux avait jeté tout récemment sur le rivage ; ses traits étaient encore reconnaissables.

Ce corps avait sans doute été vu par les Maures que j'avais rencontrés la veille, car il était dépouillé et entièrement nud.

Il avait attiré les crabes qui le dévoraient ; le tronc du cadavre était déjà percé de plus de trois cents petits trous d'un pouce de diamètre et parfaitement ronds ; il était rempli de ces monstres voraces, qui effrayés par le bruit, en sortaient en nombre prodigieux.

On comprendra combien cette triste rencontre, dut ajouter à la disposition chagrine de mon ame, déjà bien ennuyée de la monotonie de ce désert.

Le cinquième jour de ma route, étant aux environs des deux dunes, qu'on nomme *les Petites Mammelles*, et qu'on distingue d'assez loin en mer, je pris le parti de me détourner du chemin direct, pour entrer dans l'intérieur des terres, et visiter une contrée que mes chameliers et mon nègre truchement<sup>148</sup>, me vantaient comme un pays singulièrement renommé pour son agrément ; ce détour ne devait être que de douze lieues, et j'eus à m'applaudir de m'y être déterminé.

Le cinquième jour, après avoir marché six heures dans un chemin montueux et sec, où mes chameaux étaient forcés de monter des rampes très-difficiles par leur roideur, je découvris un horizon verdoyant, et un site très-champêtre et très-gracieux.

Plus de ces sables mouvans, arides et blancs, qui affligent et fatiguent l'ame et la vue ; plus de ces lugubres et solitaires rivages, qui bornaient une mer déserte ; de beaux arbres, une riante verdure, annonçaient une contrée fertile et heureuse.

Des hommes en grand nombre, rassemblés sur un tertre ombragé par de très-beaux dattiers, tournaient leurs regards sur ma caravane, qui s'avavançait vers la vallée des deux Gagnack.

Toute la nature avait changé de face et de couleur ; de morte elle était devenue vivante, et mon ame avait repris aussi une nouvelle vie ; je jouissais du plaisir de me retrouver environné d'une nature fraîche et animée.

Nous foulions une prairie émaillée de fleurs et parsemée d'arbres du plus beau verd. L'odeur de la végétation, l'odeur de la terre productive, réjouissait mes sens, et je n'éprouvais plus que des sensations agréables ; mes chameliers, mes domestiques, mes soldats, faisaient retentir l'air de chants. d'allégresse ; mon cher *Taliba* était à mes côtés, et ses yeux respiraient le plaisir.

Le silence que nous gardions quelquefois pendant des heures entières, dans le désert que nous venions de parcourir, où les conversations languissantes que nous y tenions, étaient remplacées par un babil, qu'inspirait la joie ; enfin nous ressentions tous du contentement, et jusqu'à mon beau loup blanc mon fidelle chien, témoignait son plaisir par ses aboiemens et ses folies.

Nous cheminions ainsi vers l'entrée de la vallée des deux Gagnack, dans une harmonie de satisfaction, qui nous disposait à goûter le charme de cette belle contrée.

Deux villages nègres, qui portent tous les deux le nom de Gagnack, l'un situé sur l'élévation qui ferme la vallée vers le Nord, et l'autre situé au pied d'un coteau qui ferme cette vallée vers le Sud, et que les naturels appellent Dock-Gagnack, parce que dock, dans leur langue, veut dire eau, et qu'il est au bord d'un marigot d'eau douce et claire, sont composés chacun de six à sept cents cases, et sont séparés par la vallée, lieu véritablement champêtre, et orné de tout ce que la belle nature, peut présenter de plus frais et de plus riant.

Ma petite caravane devint un objet d'une grande admiration, pour les Îolofs de la vallée des Gagnack ; pour ces bons nègres, qui habitent un canton délicieux, mais détourné des routes fréquentées. Mon apparition fut un grand événement ; et bientôt la foule des hommes, des femmes et des enfans des deux villages, s'avança vers moi, avec des signes de surprise non équivoques.

Cette foule cependant ne se précipitait pas. J'entrai dans la vallée au pas mesuré de mes chameaux, et les habitans des deux villages s'avançaient vers moi, bien plus lentement encore ; je m'aperçus très-bien, que leur retenue était due, aux ordres et aux signes de quelques hommes qui étaient à leur tête, et que je reconnus ensuite pour les chefs des deux villages.

Enfin je me trouvai au milieu de ces naturels d'une des plus jolies vallées du monde ; ils étaient plus de deux mille ; ils m'entouraient, mais sans me donner occasion d'en prendre la moindre inquiétude ; leur empressement ne témoignait que de la surprise et de la curiosité, et la bienveillance la plus marquée était peinte sur leurs bonnes physionomies.

Les chefs des deux villages vinrent à moi, me donnèrent la main, m'offrirent en présent, du lait, des œufs, des poules, des fruits et du vin de palmiste ; leurs paroles, que mon nègre truchemant m'interprétait, étaient des paroles de paix, d'amitié et de faveur, et tout m'annonçait de la part de ces bonnes gens, que je trouverais chez eux la plus aimable hospitalité.

Après une courte conférence, dans laquelle mes truchemans avaient exposé, que le seul désir de connaître les habitans de ce beau canton, m'avait engagé à y venir, et sur les assurances de bienveillance que les chefs des deux villages nous donnèrent, escorté par eux et suivi de la foule de ces bons nègres surpris et enchantés, je fus mené au bord du marigot de Dock-Gagnack et je fis halte près d'un énorme *baobab*, dont la tête était garnie de branches immenses, mais dans le corps duquel le tems avait creusé, une caverne de vingt-deux pieds de hauteur et de vingt pieds de diamètre. On trouvera dans le chapitre suivant, la description de cet arbre extraordinaire ; ce patriarche des végétaux de cette belle contrée, dont l'enfance datait peut-être, des premiers tems qui ont suivi le déluge, existait en 1786 au bord du marigot de Dock-Gagnack, à deux cents cinquante pas de ce village, dans une verte et brillante vieillesse, environné de la végétation la plus fraîche, la plus riante, la plus variée, la plus abondante, dont aucune partie de la terre puisse être ornée.

Ce fut à côté de ce bel arbre que je plaçai ma tente et mon petit camp. Les bornes que je me suis prescrites dans ces extraits, me forcent d'abrégéer la relation du séjour, que j'ai fait dans cette agréable vallée.

Après deux jours de plaisir, après deux journées que je compte au nombre des plus heureuses de ma vie, j'ai quitté avec regret, la jolie vallée des deux Gagnack, où j'avais été traité avec une cordialité une franchise et une bonté, qui ne sortiront jamais de ma mémoire.

Mais il fallait se rendre à Gorée où je devais m'embarquer ; il fallait sacrifier mes plaisirs à mon devoir ; et après avoir dit adieu à cette agréable contrée, à ces bons nègres avec qui j'aurais volontiers resté plus longtemps, je m'acheminai vers Gnack, autre village où je couchai.

L'intervalle entre la vallée des deux Gagnack, et Gnack est fort varié. On traverse des forêts composées d'une multitude d'arbres différents ; ces bocages africains sont séparés par des prairies, et mêlés de marigots d'une eau douce et limpide. Les forêts sont pleines de gazelles, de chevrotins, de rats palmistes, de singes, et d'oiseaux de toutes les couleurs, qui vivent tous ensemble dans la meilleure intelligence.

Ce canton fertile, où les animaux féroces sont rares, nourrit aussi beaucoup de bestiaux, et de belles vaches à lait.

Séduit par le charme de cette contrée, et surtout par la beauté d'une prairie environnée de grands arbres, et rafraîchie par un petit marigot d'eau douce, je m'y arrêtai ; je fis dresser ma tente sur les bords du marigot, sous les rameaux touffus d'une espèce de platane à large feuilles et riche des provisions que j'avais faites dans la vallée des deux Gagnack, nous fîmes tous un très-agréable et très-bon repas, entourés d'oiseaux, de singes et sur-tout de beaucoup de rats palmistes.

Ce dernier petit animal qui est du genre des écureuils, n'est pas cependant de la même couleur, que le *sciurus palmarum* mentionné dans le tableau élémentaire de *G. Cuvier* ; les rats palmistes que j'ai vus en Afrique, sont tout-à-fait noirs ; d'une extrême petitesse ; toutes les proportions de leur corps sont gracieuses, et leur poil long et fin, est aussi brillant, que celui des beaux renards noirs de Sibérie.

À cinq heures du soir seulement je quittai ce lieu champêtre, et ce retard fut cause, que je n'arrivai à Gnack, qu'à la nuit tombante.

L'aimable hospitalité des habitans de la vallée des deux Gagnack, m'avait inspiré pour tous les nègres, une confiance dont je faillis avoir lieu de me repentir.

Je fis arrêter ma petite caravane au milieu du village, et accompagné seulement de mon nègre truchement, et de mon domestique *Taliba*, je me fis conduire chez le chef ou maître, dont le titre en langage îolof est désigné, par le mot Bourum. Je lui fis un présent, d'un petit flacon d'eau-de-vie, de tabac à fumer, et de quelques verroteries, et lui demandai l'agrément de passer la nuit à Gnack ; ses réponses parurent à mon truchement, fort équivoques et peu obligeantes, et sa physionomie me parut sombre et fausse.

Après quelques pour-parlers et quelques difficultés, qui avaient pour objet d'obtenir de moi, de nouveaux présens, il me dit qu'à la sortie du village, il y avait une place où je pourrais camper, et il m'y fit conduire ; c'était une espèce de prairie de chiendent, éloignée de Gnack d'à-peu-près six cents pas. J'y établis mon petit camp.

Nuit passée à Gnack, village nègre, voisin des Serrères, qui forment une petite horde sauvage et voleuse.

J'y étais à peine, quand le chef du village, accompagné de quelques autres nègres, vint me trouver, et me dire d'un air fort mystérieux, qu'à une petite distance de Gnack, se trouvait un village de nègres serrères, fort hardis voleurs, qui tenteraient peut-être de me piller ; que quant à lui, son pouvoir n'allait pas, jusqu'à pouvoir me répondre, que je ne serais pas attaqué par ces sauvages.

Tout dans cet homme m'avait paru suspect et j'eus lieu de penser, que lui et les nègres de son village, tenteraient sans doute de me voler quelques effets pendant la nuit.

Mécontent de cet incident, je l'assurai que nous ferions bonne garde, et que si quelques nègres s'approchaient de nous pendant la nuit, nous ferions feu sur eux ; que nous étions tous bien armés, assez nombreux pour nous défendre, et que ceux qui viendraient nous attaquer s'en repentiraient.

Après ces paroles, le maître du village me quitta ; murmurant quelques mots, que nous ne comprimes pas.

Mon truchement avait heureusement eu la précaution, de faire acheter du bois en assez bonne provision, pour allumer un grand feu, et pour pouvoir l'entretenir jusqu'au jour. Le feu fut allumé, et mes équipages et mes gens s'arrangèrent autour.

Je fis placer ma tente à quinze pas du feu, de manière à pouvoir tout surveiller, et j'ordonnai au sergent et aux quatre soldats de mon détachement, de veiller toute la nuit et de bien observer tout ce qui se passerait, autour de nous. Je ne pouvais compter sur la vigilance de mes nègres, naturellement insoucians et grands dormeurs.

Les choses étant ainsi disposées, tout le monde avait soupé, et minuit était passé, sans qu'aucun bruit, m'eût donné occasion de prévoir une attaque.

Une confiance dans la bonté naturelle de l'homme, dont bien des circonstances de ma vie auraient dû me corriger, mais dont jamais je n'ai pu guérir mon caractère, me fit penser, que le maître de Gnack, avait voulu m'alarmer, pour tirer de moi quelque nouveau présent, et que le reste de la nuit se passerait sans événement.

Tous mes gens étaient armés, et notre feu éclairait au loin les environs de la place où j'étais campé ; le sergent et mes quatre soldats, qui me voyaient accablé de sommeil, m'engagèrent à dormir quelques heures, en m'assurant qu'ils feraient bonne garde, et que je pouvais compter sur eux ; je crus à leurs promesses. Je fis étendre un matelas dans ma tente, avec la précaution de garder à côté de moi deux bougies allumées, mes pistolets et une petite carabine.

Mon fidelle Loulou, excellent gardien, et le plus attaché des chiens, couchait toujours à mes pieds. Il connaissait parfaitement tous ceux qui composaient ma petite caravane, mais hors *Taliba*, il n'en aurait pas laissé approcher un seul de moi pendant la nuit, sans aboyer et sans me réveiller.

Confiant dans l'obéissance et le zèle de mon sergent, je me couchai, et m'endormis bientôt.

Dès que mes gens, eurent lieu de croire que je dormais, tout le monde s'abandonna au sommeil, même mon sergent et mes soldats.

Je dormais à peine depuis une heure, quand je fus réveillé par la voix de mon chien, qui s'était élancé hors de ma tente et qui aboyait avec force, à vingt pas de moi.

Je me levai, je pris ma carabine, je m'avançai à la voix de mon chien, et j'aperçus distinctement, quoique la nuit fût obscure, huit ou dix hommes qui s'éloignaient, en se coulant bien baissés vers le village. Je tirai ma carabine sur cette troupe, qui alors s'enfuit avec beaucoup de vitesse.

Mon coup de carabine éveilla tout mon monde, qui s'était profondément endormi, et ce petit événement nous mit en alerte le reste de la nuit, qui se passa sans aucune nouvelle tentative de la part de ceux qui, sans doute, n'avaient eu d'autres intentions que de nous voler quelques effets.

Dès la pointe du jour, le chef du village, vint me trouver pour me parler de ce qui s'était passé pendant la nuit ; il me dit que plusieurs habitans de Gnack, réveillés par mon coup de carabine, étaient sortis de leurs cases, et avaient vu fuir une troupe de Serrères.

Je n'ajoutai aucune foi à ce discours, et je restai persuadé, que les nègres de Gnack, auraient volontiers profité de l'occasion, pour me voler ; que le maître du village, ne m'avait fait sa visite au champ où je devais camper, que pour reconnaître le nombre et la situation de ma petite caravane, que me voyant en état de résister, ils n'osèrent m'attaquer en force, mais que plusieurs d'eux avaient tenté de me dérober furtivement quelques parties de mes bagages.

Je renvoyai le boumeur de Gnack assez durement ; je quittai ce village à sept heures du matin, et j'entraï après deux heures de marche, dans un pays de sable dur et sec, qui forme le sol de la presqu'île du cap Verd, vers les approches des grandes Mammelles.

Presqu'île du cap Verd.

Ce pays cependant nourrit des hyènes, des chacals, des léopards et des lions ; nous aperçûmes deux lions d'une grandeur remarquable ; l'un passa à cent pas de ma caravane, sans avoir l'air d'y faire grande attention, et sans témoigner aucune intention qui pût nous forcer de nous tenir sur nos gardes ; je savais déjà, que cet animal n'attaquait pas plusieurs hommes réunis ; je lui envoyai deux balles, qui ne lui firent aucun mal, qui cependant le firent détourner, mais d'un pas lent et tranquille et sans presser sa marche.

L'intérieur du cap Verd est un terrain élevé dont le sol est aride, et dont le fond est un sable dur. Sans doute cette terre élevée, battue par tous les vents, ne peut produire aucune végétation faible, mais elle produit en assez grand nombre des baobabs, les plus monstrueux de tous les végétaux. J'en ai compté près de soixante, vers la pointe du cap Verd ; beaucoup d'entr'eux sont d'une grosseur prodigieuse ; leurs branches chargées de feuilles, donnent à ce cap un aspect verdoyant, et c'est à ces arbres seuls, qu'il doit son nom.

Les grandes Mammelles.

Sur le côté méridional de la presqu'île du cap Verd, sont situées deux montagnes de sable à-peu-près rondes, dont les sommets sont en forme de dôme, et dont la hauteur au dessus du niveau de la mer, est à-peu-près de cent toises ; ce sont ces deux montagnes ou pour mieux dire ces deux dunes qui portent le nom de grandes Mammelles et qu'on reconnaît en mer d'assez loin.<sup>149</sup>

Après avoir traversé la presqu'île du cap Verd, j'arrivai à Dakar, village nègre situé sur le bord de la mer, à égale distance des caps Manoel<sup>150</sup> et Saint-Bernard, et séparé de l'île de Gorée, par un canal de quinze cents toises de largeur. Je fis signal de mon arrivée et on m'envoya une chaloupe.

Je laissai mes chameaux à Dakar, et je m'embarquai avec le reste de mon monde et de mon équipage, pour me rendre à Gorée,

---

## CHAPITRE XV.

### L'ÎLE DE GORÉE ET LES ÎLES DE LA MADELEINE.

*Situation et circonstances physiques et locales de l'île de Gorée. Le fort Saint-Michel. Le fort Saint-François. La ville de Gorée. Établissemens militaires. L'hôpital. Le quartier qui forme le logement de la garnison. Forces et moyens de résistance de l'île de Gorée, Les deux rades de cette île. Les îles de la Madeleine.*

---

L'ÎLE de Gorée, située par 14 degrés 17' latitude septentrionale, et par 45' longitude orientale de l'île de Fer, séparée de la grande terre par un canal de quinze cents toises de largeur, est un rocher qui a à-peu-près six cents toises de longueur, sur une largeur moindre et fort irrégulière.

À la couleur obscure et basaltique de la roche dont est formée l'île de Gorée, à la matière de cette roche, et à des amas de débris prismatiques, dont quelques parties de la base de ce rocher sont garnies, on ne peut douter, que Gorée n'ait été détachée du cap Verd, par une révolution volcanique. Une substance qui réunit quelques-unes des qualités de la possolane et qu'on trouve dans plusieurs endroits, parmi des débris au pied de ce rocher, appuie encore cette opinion, qui ne paraît plus douteuse, quand on observe tous les déchiremens correspondans de la côte ; et quoique les îles du cap Verd soient éloignées de cent lieues de la pointe de ce cap, ces traces des déchiremens, ces caractères volcaniques, et des volcans existans, qu'on trouve dans ces îles, autorisent à penser que dans cette partie, l'ancienne Atlantide a pu encore être réunie à l'Afrique.

Pour donner une idée exacte de l'île de Gorée, il faut y distinguer trois parties : premièrement le rocher proprement dit qui forme une grosse masse nue, qui s'élève de près de trois cents pieds au dessus du niveau de la mer, et qui occupe une surface de plus de deux cents vingt-cinq toises de longueur, sur une largeur réduite de cent quinze toises ; le plateau qui couronne ce rocher, a cent trente-cinq toises de longueur, sur une largeur réduite de soixante-dix toises, ce qui donne neuf mille quatre cent cinquante toises carrées de surface.

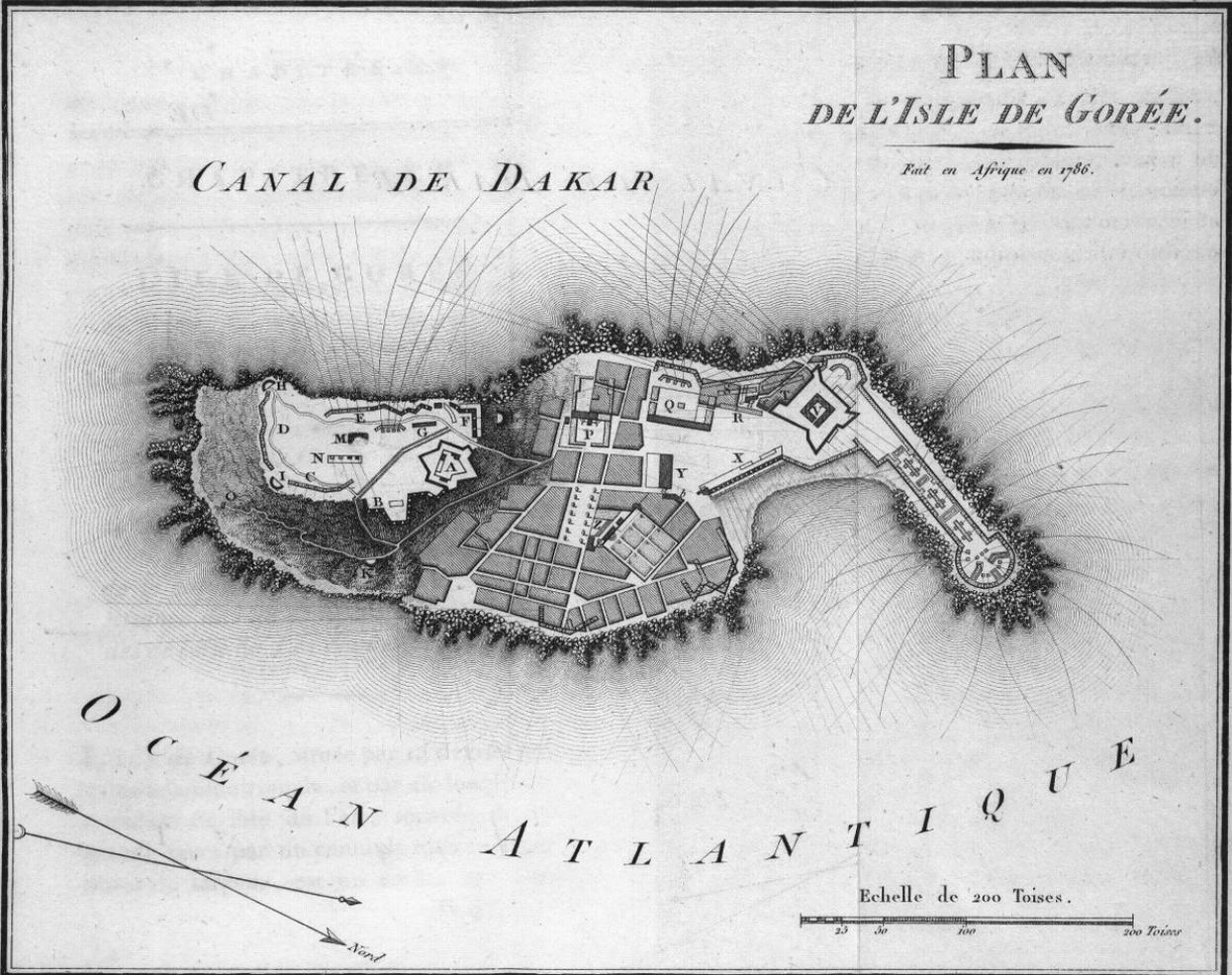
Secondement la ville, qui commence au pied de la haute roche et qui occupe presque toute la partie basse de l'île. Cette partie a deux cents cinquante toises de longueur, sur une largeur moyenne de cent soixante toises, et son sol est un sable ferme, mêlé d'un peu de terre végétale que les habitans y ont successivement transportée du continent.

Troisièmement la pointe du Nord, qui forme comme une sorte de môle naturel, qui a cent vingt toises de longueur, sur une largeur de trente toises ; la base de ce môle est un amas de roches couvertes de sable.

# PLAN DE L'ISLE DE GORÉE.

*Fait en Afrique en 1786.*

CANAL DE DAKAR



*Gravé par P.F. Tardieu Place de l'Étoipale N° 18.*

Figure 4: Plan de l'île de Gorée

## LÉGENDE DU PLAN DE GORÉE

*Qui indique les principaux établissemens existans dans cette île en 1786, et les projets d'augmentation, d'amélioration, et de défense dont cette île est susceptible.*

Tous les Projets sont indiqués par un pointillage au lieu de hachure.

- A. Le fort St-Michel sur le Plateau.
- B. Batterie de 12 pièces de canon, construite en maçonnerie par les Anglais en 1778.
- C. Batterie projetée.
- D. Batterie projetée pour 12 pièces de canon.
- E. Batterie de 12 pièces de canon, commencée par les Anglais, mais non achevée en 1786.
- F. Batterie projetée pour être construite en maçonnerie.
- G. Magasin à poudre pouvant contenir 4 milliers de poudre.
- H. I. K. L. Plate-formes demi-circulaires, construites en maçonnerie, sur l'extrémité du Plateau et sur les rampes du rocher. Elles serviraient à y établir des pierriers et des obusiers chargés à mitraille, pour tirer sur ceux qui tenteraient de surprendre l'île en gravissant les parties accessibles du rocher.
- M. Excavation commencée sur le Plateau, dans l'intention de former une citerne.
- N. Batterie à bombes. D'autres batteries à bombes devront être construites sur le Plateau.
- O, Source d'eau vive qui sort du rocher. Elle est entourée d'un mur en maçonnerie. Elle fournit à peine à la consommation du commandant de l'île.
- P. Hôpital militaire, avec les projets d'augmentation.
- Q. Grand quartier de la garnison avec les projets d'augmentation.
- R. Bâtiment projeté pour servir de magasin aux attirails et approvisionnemens de la marine. On y établirait aussi la boulangerie.
- S. Petit quartier projeté pour loger 150 hommes.
- T. Bâtiment projeté pour servir de logement aux officiers de la garnison, et aux employés de la marine.
- V. Fort Saint-François.
- X. Grande batterie du port ou Débarcadere.
- Y. Maison occupée en 1786 par le Chef de l'Administration.
- Z. Le Gouvernement.
- a.b. c. La Prison et le Corps-de-Garde de la Place.
- d. Logement en maçonnerie, mais en 1786 couvert en paille, occupé par les Officiers de la garnison.

Toutes les défenses tracées autour du Môle, et dans toutes les parties de l'île basse sont en projet.

On a dit que le rocher était couronné par un plateau de neuf mille quatre cents cinquante toises de surface ; sa partie à l'Ouest est terminée par un escarpement à pic de toute la hauteur du rocher ; c'est la seule partie physiquement inaccessible. Les côtés au Sud, et à l'Est, ont une pente fort roide, et leurs bases sont défendues par des rocs qui avancent dans la mer, mais qui n'en interdisent pas tellement l'accès, qu'il faille établir, que des pirogues ne puissent pas y débarquer du monde. L'artiste, avec de l'industrie, rendra cependant ces deux côtés, presque aussi sûrs que le côté de l'Ouest.

La partie du Nord est la plus accessible, et c'est dans cette partie qu'on a formé une rampe de seize pieds de largeur et d'une pente convenable, au transport de la grosse artillerie sur le plateau.

Un fossé dans le roc, qu'on creuserait à la poudre aux trois quarts de la hauteur, auquel on donnerait cinquante pieds de profondeur, isolerait le rocher du côté de la ville ; la communication se ferait par un pont, et la partie haute du rocher, renforcée de quelques lignes de défense sur ce front du Nord lui donneraient une indépendance, et une force, et lui assureraient des avantages, peut-être plus infaillibles que ceux de Gibraltar.

#### Le fort Saint-Michel.

C'est dans la partie du Nord du plateau, qu'a été construit le fort Saint-Michel, qui est originairement l'ouvrage des Hollandais. Ce fort est mauvais, et n'a d'autre avantage que celui de sa situation ; il était en 1786 dans le plus triste état possible, mais quand on voudra, il deviendra pour ainsi dire imprenable, et le plateau du rocher est susceptible de la plus brillante défense.

#### Le fort Saint-François.

Le fort Saint-François occupe l'extrémité Nord de la partie basse de l'île ; il commande le débarcadere et le môle ; il était négligé et comme abandonné, et il est cependant certain, qu'il pourrait rendre de grands services en cas d'attaque. Ce fort, dont alors les remparts étaient délabrés, pouvait mettre en batterie trente pièces de canon ; mais il n'avait ni parapets ni embrasures.

Ce n'est pas comme pièce isolée qu'il faut le considérer, mais comme le réduit des ouvrages dont on devrait envelopper le môle, et dont une partie, flanquerait le débarcadere ; il battrait avec une grande supériorité, et de la manière la plus efficace, tout l'intérieur des défenses dont cette partie de l'île est susceptible, et les attaques, que l'ennemi tenterait du côté du débarcadere.

#### La ville de Gorée.

La ville de Gorée occupe dans la partie basse de l'île, l'emplacement contenu entre le rocher et le môle. Suivant un recensement fait en 1785, sa population se montait à cent seize propriétaires, tant nègres libres que mulâtres ; en supposant seulement trois enfans par ménage, ce nombre des libres indigènes de tout âge et de tout sexe, dans lesquels sont compris les nègres libres locataires et non propriétaires, se serait monté à cinq cents vingt-deux individus ; le nombre des captifs de la case, dont j'ai expliqué l'état dans la notice de l'île du Sénégal, se montait à mille quarante-quatre personnes ; le total de la population indigène, formait donc au nombre de quinze cents soixante-six individus ; à cela il fallait ajouter, alors, deux cents esclaves qui circulaient comme objets de commerce ; soixante et dix à quatre-vingts hommes, tant soldats qu'officiers et employés, ce qui portait la population habituelle de

l'île de Gorée, à dix-huit cents quarante individus, dans un espace de deux cent trente-cinq toises de longueur, sur une largeur réduite de cent quarante toises.

#### Établissements militaires.

Un grand magasin à poudre est situé sur le plateau St-Michel, il est creusé en partie dans le roc et très-bien voûté, mais il était mal aéré ; il convenait donc d'y pratiquer des ouvertures pour la circulation de l'air, un petit fossé creusé dans le roc pour l'isoler, et un mur d'enceinte pour en défendre l'approche ; enfin, il fallait y placer un paratonnerre. Plusieurs magasins destinés à différens objets étaient délabrés.

#### L'hôpital militaire.

L'hôpital militaire, bien situé, était dans une position avantageuse. L'air de Gorée, plus pur et toujours plus rafraîchi que celui de la ville Saint-Louis du Sénégal, rend cette île plus saine. C'est à son hôpital, qu'on transporte les convalescens du Sénégal, qui presque toujours s'y rétablissent parfaitement.

Cet hôpital, situé dans la partie la plus élevée de la ville, et dans une position favorable aux malades, était en 1786, composé d'un bâtiment de soixante et quatorze pieds de longueur, sur vingt pieds de largeur. Il contenait un rez-de-chaussée et un étage. Dans l'état où il était alors, on ne pouvait y établir tout au plus que cinquante-six lits de malades.

Le rez-de-chaussée était occupé par la cuisine, par une pièce qui servait de magasin et de pharmacie, par la boulangerie de la garnison, et par un logement pour le chirurgien. Ce bâtiment demandait de grandes réparations, et il avait plusieurs lézardes aux murs principaux et aux murs de réfend. Le rez-de-chaussée était beaucoup trop bas et trop peu aéré.

Mais l'emplacement de cet hôpital, se prêtera à toutes les augmentations qu'on voudra y faire.

Je pensais alors, qu'il serait convenable d'y ajouter deux ailes ; d'y former des cuisines plus vastes et mieux entendues ; des chambres pour les officiers malades, tant de la marine militaire que de la marine marchande ; une salle de bains ; des logemens pour tous les officiers de santé ; une citerne ; et enfin d'enclorre cet hôpital d'une enceinte de bons murs de briques.

Au moyen des agrandissemens que je proposais, il pourrait commodément recevoir cent cinquante malades, et réunir tout ce qui pourrait intéresser leur service.

#### Quartier qui sert de logement à la garnison.

Le quartier destiné au logement de la troupe en garnison à Gorée y était un grand bâtiment au couchant de la ville ; il avait deux cents vingt-deux pieds de longueur, sur vingt-quatre de largeur ; mais il ne formait qu'un rez-de-chaussée distribué en trois grandes parties, dont celle du Nord servait de chapelle ou d'église.

Les murs de ce bâtiment se trouvaient dans le meilleur état, et ne demandaient qu'un crépissage général. Mais la couverture, formée d'un comble tout-à-fait vermoulu, tombait en ruine, et elle était recouverte en paille. Ce délàbrement, sans doute, a été réparé depuis.

Ce quartier pouvait loger quatre-vingts hommes, qui couchaient sur des lits-de-camp, et cette manière de coucher le soldat, devrait être adoptée dans toutes nos colonies, dans tous nos établissemens d'outre-mer, et dans tous les pays chauds.

Cette méthode est à la fois militaire et saine ; dans tous les climats torrides, l'usage d'un bon lit est pernicieux pour la santé, et dans les séjours assez longs que j'ai faits dans les rivières de Gambia et de Sierra-Léone, deux parties de l'Afrique extrêmement chaudes, je me trouvais très-bien, de coucher sur des planches et sur un simple matelas bien mince.

L'usage de coucher les soldats sur des lits-de-camp avec un simple matelas et une couverture fort légère, outre l'avantage de leur santé, aurait encore celui de pouvoir coucher beaucoup plus d'hommes dans le même espace, et de pouvoir adopter, un meilleur système de construction et de distribution pour les logemens des troupes dans les colonies. Cette méthode a été employée pour la casemate du château de Belfort, en 1792, à l'époque où cette place fut mise en état de défense, et l'on parvint ainsi à coucher un tiers d'hommes de plus, que si l'on y avait établi des lits.

En 1788, on proposa aussi d'augmenter le quartier de la garnison de Gorée, de deux aîles du côté de l'Ouest, d'élever de quinze pieds le corps-de-logis principal, et de construire un mur de clôture, pour fermer ce quartier du côté de la mer ; par ces dispositions, par ces nouvelles constructions, et des améliorations au fort Saint-François et au fort Saint-Michel, Gorée pourrait loger plus de cinq cents hommes pendant la guerre.

J'observerai sans cesse que dans un climat aussi brûlant que celui de cette partie de l'Afrique, ce n'est pas une considération à négliger, que celle de loger commodément une garnison, qui pendant la guerre, doit soutenir à-la-fois, l'intempérie du climat, les fatigues d'un service actif, et les dangers d'une défense opiniâtre.

La résistance d'une place, tient plus qu'on ne croit, aux précautions par lesquelles la situation du soldat, a été rendue plus commode et plus agréable, pendant la durée d'un siège.

Les logemens des officiers de la garnison étaient misérables. Cependant dans ces contrées mal-saines et brûlantes, le gouvernement doit s'occuper de bien loger les officiers ; il faut qu'à tous égards leur sort soit heureux, leur situation commode ; il faut les dédommager de l'éloignement où ils sont de leur patrie, et des désagrémens et des dangers du climat.

Croirait-on qu'en cas de siège, l'île de Gorée serait réduite à une très-petite source, située au pied du rocher du côté du Levant, et qui donne à peine douze pintes d'eau par jour ; que les deux petites citernes placées dans le fort Saint-François, ne contenaient ensemble que cent soixante barriques encore demandaient-elles en 1786 des réparations très-urgentes.

Aucune citerne n'existait alors au fort Saint-Michel, ni sur le plateau du rocher ; l'eau est cependant une chose indispensable pour la défense d'une place, et il faut même que la capacité de cette citerne soit telle, qu'elle puisse suffire à la garnison, pendant la durée de deux mois au moins.

Excavation propre à former un dépôt de charbon de terre.

Une excavation commencée sur le plateau du rocher, et creusée dans le roc, avait été destinée à former une citerne ; mais il m'a paru que l'intention et le commencement de ce travail, n'avaient été, ni bien médités, ni bien dirigés. Ce n'est pas par ce moyen, qu'on aurait une bonne citerne, dont l'objet doit toujours être, de pouvoir contenir beaucoup d'eau saine, sans qu'elle soit exposée à éprouver de l'altération.

Cette excavation sur le plateau du rocher, serait mieux employée à y former un magasin, propre à contenir un approvisionnement de charbon de terre ; parce que l'île de Gorée est forcée de chercher tout son bois à la grande terre, et qu'au moment où cette île est attaquée, toute communication avec le continent se trouve interrompue, et qu'il est cependant indispensable, qu'en cas d'attaque, elle se trouve pourvue d'un grand approvisionnement de charbon minéral, nécessaire à la nourriture de la troupe, à la consommation des forges, des ateliers et des batteries à boulets rouges : l'expérience a prouvé, que deux barriques de charbon minéral, produisent à-peu-près le même effet, que trois cordes de bois.

Si les projets proposés en 1788, s'exécutaient, les surfaces des toits des nouveaux bâtimens projetés, fourniraient une quantité de 23.000 pieds cubes d'eau par an ; cet approvisionnement étant réservé pour un siège de deux mois, serait plus que suffisant pour une garnison de six cents hommes. Je ne détaillerai pas tous les moyens que l'on a, de pourvoir Gorée de ce qui pourra la mettre en mesure de faire une vigoureuse résistance, mais il est sûr, qu'heureusement cette île est susceptible de tout ce qu'on voudra entreprendre pour sa sûreté et pour l'avantage du commerce ; et si la France porte ses vues sur l'Afrique, si notre commerce prend de la consistance dans cette partie du monde, si dans l'étendue que je comprends dans le ressort du gouvernement du Sénégal, nos affaires deviennent aussi importantes, qu'elles peuvent le devenir, si cette île devient le point de rendez-vous et de relâche, de notre commerce entre le cap Verd et le cap de Palmes, il faudra bien y former des établissemens indispensables.

Si les circonstances favorisaient nos entreprises et notre commerce sur cette partie de l'Afrique, Gorée deviendrait un point militaire important, et le dépôt de tous les approvisionnemens maritimes, nécessaires aux marines militaires et marchandes, qui fréquenteraient ces parages ; il faudrait bien alors considérer cette île avec plus d'intérêt.

Système de la défense de Gorée.

Sa défense doit avoir quatre objets : d'abord de battre l'ennemi au loin, quand il arrive sur l'île ; secondement, de le battre à boulets rouges et avec des bombes, quand il s'établit au mouillage, et pendant tout le tems qu'il y reste ; après cela de résister à son débarquement, et la disposition naturelle du débarcadere, seul point où il puisse débarquer en force, combinée avec les batteries du môle et du fort Saint-François, donnent les moyens de la plus belle défense ; enfin de lui résister encore dans le cas où il serait entré dans l'île, et le fort du plateau, et l'ensemble des défenses dont le plateau est susceptible, assurent à la garnison, les moyens de soutenir un siège en règle ; peut-être de forcer l'ennemi à déloger de la ville et à se rembarquer ; et la certitude de faire une longue et belle défense, et enfin une capitulation honorable.

La situation et les qualités locales de Gorée sont admirablement propres à remplir parfaitement ces quatre objets, et sans de très-grands frais, cette île peut être disposée de manière, qu'avec six cents

hommes, elle résistera à une attaque entreprise par une escadre, qui pourrait débarquer quatre mille hommes.

Ce n'est pas ici le moment de faire connaître et de développer les plans et les projets de cette défense, qui tient à l'art de la fortification, à l'industrie avec laquelle l'ingénieur saura profiter des avantages d'une très-forte situation, et à une artillerie bien disposée et bien servie.

#### Les deux rades de l'île de Gorée.

L'île de Gorée a deux rades, l'une au Nord, qu'on appelle la rade du débarcadere ; cette rade est saine, et peut contenir un très-grand nombre de vaisseaux de la plus grande force ; elle est foraine, mais les navires la préfèrent, parce que dans les gros tems, l'appareillage y est facile.

On donne aussi le nom de rade au canal de Dakar, qui sépare l'île de la terre du cap Verd ; la largeur de ce canal est de quinze cents toises au moins. Les bâtimens de guerre non plus que les navires du commerce, n'aiment à se mouiller dans ce canal, parce que l'appareillage y est très-difficile, et que dans les gros tems, ils peuvent y être fort exposés.

On a quelquefois pensé, qu'il pourrait être avantageux de croiser les feux de Gorée avec ceux des batteries qu'on établirait sur les pointes de Bain et de Dakar.

Ces deux pointes appartiennent au continent du cap Verd, l'une est éloignée de Gorée de plus de quinze cents toises, et l'autre de plus de dix-huit cents ; à cette distance, il n'y a plus de feux croisés, ni de défense réciproque, et Gorée n'a pas besoin de feux auxiliaires, pour soutenir une belle défense ; les ressources locales de sa forte situation, seront plus que suffisantes, quand il sera question de les employer.

#### Les îles de la Madeleine.

À deux lieues au couchant de Gorée, après avoir doublé le cap Manoel, et fort près de ce cap, se trouvent situées, les deux petites îles, qui portent le nom d'îles de la Madeleine.

Comme l'île de Gorée, elles sont toutes deux volcaniques, et offrent, tant dans leur intérieur que sur tous les points de leurs circonferences, les traces du déchirement et de la catastrophe qui les ont séparées du cap Verd.

Ces deux petites îles, qui ensemble n'ont pas une surface aussi étendue que celle déjà si resserrée de Gorée, ne sont pas habitées. Il m'a paru qu'il serait possible d'y propager, cette espèce de lichen qu'on nomme orseille<sup>151</sup>, et dont on obtient une teinture rouge. Dans le chapitre suivant consacré au baobab, on fera mention de plusieurs de ces énormes végétaux, qui existent dans une des îles de la Madeleine, sans doute déjà depuis bien plus de quatre siècles, et que M. Adanson y a observés avec attention.

## CHAPITRE XVI.

### DE L'ARBRE BAOBAB.

*C'est improprement que les Français ont donné le nom de Callebassier à l'arbre Baobab, qui porte aussi dans quelques parties de l'Afrique le nom de Goui ; les Îolofs donnent au fruit de cet arbre le nom de Goui ; le Baobab est du genre des Malvacées De la merveilleuse vieillesse à laquelle parviennent quelques-uns de ces arbres. Configuration, fleurs et fruits du Baobab ; les Baobabs des îles de la Madeleine. Baobab de la vallée des deux Gagnack. Observations sur ceux de ces arbres, qui existaient en 1786, près de Gilfrey sur les bords de la Gambia.*

---

LES Français ont donné le nom de callebassier, on ne saurait dire pourquoi, à cet arbre étonnant par sa grosseur, que les nègres Îolofs nomment baobab, et qui porte, dans d'autres parties de l'Afrique occidentale, le nom de goui. Les Français ayant baptisé l'arbre, ont aussi baptisé son fruit, qu'ils appellent pain de singe, tandis que les naturels du sol où il croît, l'appellent boni.

La plus monstrueuse de toutes les végétations, de toutes les productions du règne végétal, la plus admirable, parce que c'est celle qui par sa nature résiste le plus longtems à l'action du tems, parce que c'est celle qui par son organisation, par la vigueur de sa constitution, parvient à la grosseur la plus démesurée ; parce qu'avec la faculté de vivre trente siècles, le cœur de son bois est cependant tendre et léger ; parce que le baobab est un arbre à moëlle, et que la moëlle occupe une partie si considérable de l'intérieur de ce prodigieux végétal, que quand une sorte de moisissure, à laquelle le centre de cet arbre est fort sujet, s'y établit, il se forme dans l'intérieur de ces colosses, des cavernes de vingt pieds de hauteur et de vingt pieds de diamètre.

Cette étonnante végétation, qui appartient particulièrement aux contrées occidentales de l'Afrique renfermées entre le, cap Blanc et le cap de Palmes, et qui tient à la tête des végétaux, le même rang que l'éléphant à la tête des quadrupèdes, et que la baleine à la tête des poissons, mérite assurément qu'on en parle avec détails, et qu'on arrête sur elle, l'attention du lecteur curieux et jaloux de s'instruire.

Le Baobab est du genre des Malvacées.

Cet arbre appartient au genre des Malvacées, ne se plaît que dans les contrées très-chaudes, parvient à une énorme grosseur dans les pays sablonneux et humides, et l'on serait porté à croire, que ce sont les pays qui lui conviennent le mieux ; mais ceci cependant n'est pas sans exception.

Il est bien vrai, que là où j'ai vu le plus grand nombre de baobabs, c'est sur l'isthme de la presqu'île du cap Verd, entre la baie d'Iof<sup>152</sup> et la baie de Dakar. Cet espace qui a à-peu-près deux lieues carrées, contenait en 1786, au moins soixante baobabs, très-séparés l'un de l'autre.

Cette contrée ainsi que toute la presqu'île du cap Verd, est sablonneuse, et le baobab est pour ainsi dire la seule végétation que la terre y produise.

Mais j'ai vu aussi plusieurs de ces arbres, dans un terrain très-gras des bords de la Gambia, et cet énorme baobab, dont j'ai parlé dans l'extrait de mon voyage à la vallée des deux Gagnack, qui avait cent quatre pieds de tour, qui renfermait une caverne de vingt-deux pieds de hauteur sur plus de vingt pieds de diamètre ; cet arbre, qui comme je l'ai dit, était peut-être contemporain des premiers tems qui ont suivi le déluge, existait dans une verte et brillante vieillesse, environné de toute part de la plus belle et de la plus brillante végétation, dont on puisse se faire l'idée.

Les jeunes baobabs des îles de la Madeleine près de Gorée, que d'autres avaient observés avant moi, et sur lesquels M. Adanson a rassemblé soigneusement, tous les faits qui pouvaient concourir à donner des connaissances sur ce prodigieux végétal<sup>153</sup>, existent depuis bien des siècles, et ne sont encore parvenus qu'à une grosseur médiocre, sur un terrain qui est le même que celui de l'île de Gorée, dont le fond recouvert de sable, ne paraît être que le produit des détrimens d'une roche volcanique.

Qu'on veuille après cela assigner des règles invariables à la nature ; elle agit sans cesse ; elle agit en grand ; elle crée, elle conserve, elle détruit, suivant des lois dont nous ignorons la force et les limites ; elle a une puissance dont le terme nous est inconnu ; elle a des secrets qui se déroberont toujours aux faibles yeux des hommes.

Ce qui cependant paraît sûr, c'est que les contrées occidentales de l'Afrique, renfermées entre le cours du Sénégal et celui de la Gambia, pourraient paraître les contrées natales du baobab ; que c'est dans ces contrées qu'on l'a observé dans ses dimensions les plus démesurées et les plus étonnantes, et que c'est là aussi, qu'on croit l'avoir trouvé dans l'âge le plus avancé.

Il paraît encore sûr, qu'une très-grande chaleur est sans doute nécessaire, au plus grand développement des forces de ce végétal monstrueux, et il serait curieux de découvrir, si c'est à l'action, qu'une très-grande chaleur humide, exerce sur la moëlle, ou sur la substance moëlleuse et dilatable, qui tient une si grande place dans l'intérieur de cet arbre, qu'est due la grosseur extraordinaire de quelques-uns de ces végétaux, dans des contrées qui passent pour les plus chaudes du globe.

De la configuration, de la couleur, des fleurs, et du fruit du Baobab.

La couleur de l'écorce du baobab est brun clair, piqueté de petits points gris ; mais la couleur du corps de l'arbre est plus foncée que celle des maîtresses branches, et les rameaux qui sortent de ces maîtresses branches, sont d'une couleur gris sombre tirant sur le verd. L'écorce est fort épaisse, fort lisse, et presque aussi dure que le bois ; l'un et l'autre ont presque la dureté du bois de fer.

Les feuilles sont longues de six à huit pouces, sur plus de trois pouces de large, attachées par trois ou cinq ou sept, sur un pétiole commun, comme les feuilles de notre marronnier d'inde, avec lesquelles elles ont beaucoup de rapports, et même de la ressemblance.

Aux vieux baobabs, ce ne sont ni les maîtresses branches dont la direction est horizontale, ni même les grands rameaux qui sortent de ces maîtresses branches, qui portent beaucoup de feuilles ; elles en ont, mais elles sont rares ; ce sont des jets de deux à trois pouces de diamètre, qui sortent des rameaux en très-grand nombre, et qui s'élèvent perpendiculairement, ce sont ces jets qui sont couverts de feuilles dans une abondance incroyable ; les maîtresses branches ainsi que les grands rameaux, ne portent de feuilles qu'à leurs extrémités. Mais comme dans les vieux baobabs qui se sont conservés en force et en vigueur, malgré leur prodigieuse vieillesse, le nombre des jets verticaux est extrêmement considérable, la tête belle et vénérable de ces patriarches de la végétation, forme un dôme immense, d'une très-belle et très-riche verdure.

Une autre circonstance que M. Adanson a très-bien observée, et que j'ai eu plusieurs occasions de vérifier, c'est que les racines de cet arbre s'étendent extraordinairement loin, et qu'elles se prolongent horizontalement, et presque à fleur de terre, ou très-peu au dessous de la superficie du sol, à la distance de soixante pieds de longueur et plus loin encore.

Ces grandes racines, dont la direction est toujours horizontale, sont plus fortes et plus grosses que les maîtresses branches ; avec lesquelles elles correspondent assez exactement en nombre et en direction, et elles sortent comme des rayons, du tronc de l'arbre.

Au dessous d'elles, le tronc de l'arbre se prolonge et forme une racine, dont la direction est parfaitement verticale, et la forme grossièrement conique. Cette racine pénètre à une grande profondeur ; c'est le pivot de l'arbre ; il est unique et d'une grosseur proportionnée au colosse qu'il attache à la terre, et dont il est le prolongement ; c'est par ce pivot, c'est par cette énorme et profonde racine, que le baobab reçoit la plus grande partie de sa nourriture ; et c'est à elle aussi qu'il doit la plus grande partie de sa solidité et de sa stabilité.

Les liens qui attachent à la terre une végétation aussi colossale, devaient avoir une force et une solidité, proportionnelles à la masse qu'elles soutiennent.

Dans les contrées du cap Verd par exemple, qui non-seulement sont fort élevées, mais qui forment une pointe qui s'avance dans la mer de plus de trente lieues, et sont livrées à toute la violence des vents de terre et ceux de mer, les baobabs que j'y ai vus en grand nombre, mais cependant fort isolés et séparés à de grandes distances l'un de l'autre, ne pourraient résister à l'impétuosité et à la force des vents, si leurs racines n'étaient pas d'une grosseur et d'une profondeur très-considérables, et si la solidité et la résistance de ces racines, n'étaient pas en équilibre, avec la puissance et les efforts, que les vents peuvent exercer sur les surfaces que leur présentent ces énormes végétaux.

Mais il faut encore faire remarquer, que le grand Maître de la nature, a employé les plus sûrs moyens pour la conservation de ces colosses ; il les a attachés à la terre où ils doivent exister durant une longue suite de siècles, par une racine centrale de plusieurs pieds de diamètre, et dont la profondeur n'est pas encore bien connue, mais vraisemblablement elle est bien plus grande que la hauteur de l'arbre.

La force, l'élasticité, la profondeur de ce pivot n'auraient pas suffi, et avec ce seul secours l'arbre ne pourrait résister à la violence, à la fureur, et aux efforts des vents, qui pèsent sur sa spacieuse surface ; il fallait encore, le concours et l'aide, des racines horizontales, qui, à leur naissance, ont, quand l'arbre est vieux, souvent plus de trois pieds de diamètre, et qui se prolongent quelquefois à cent pieds de distance ; qui forment à l'arbre une base solide dans tout son pourtour ; qui sont à fleur du sol, et qui

par leur arrangement assurent parfaitement sa solidité ; car de quelque côté que se dirige la pression du vent contre la surface du baobab, des contreforts solides résistent à cette pression et lui font équilibre.

En réfléchissant à cet arrangement, on se convaincra que c'était le seul, qui pouvait assurer la solidité et la stabilité de ce monstrueux végétal.

On a déjà parlé de la direction de ces grandes racines et de leur correspondance avec les maîtresses branches qui forment la base de la tête de l'arbre, et qui s'étendent aussi horizontalement ; il en résulte qu'un baobab déraciné, privé de ses feuilles et réduit à son fût, à ses racines et à ses maîtresses branches, offre, en quelque sorte l'image de l'axe d'un treuil, aux deux extrémités duquel, sont placés de longs leviers qui se correspondent.

Les fleurs de cet arbre sont blanches et très-grandes ; elles ont, quand elles sont épanouies, quatre pouces de longueur, sur près de six pouces de diamètre ; elles sont un exemple remarquable du sommeil des plantes ; on peut, comme le dit M. Valmont de Bomare, les nommer belles-de-jour, parce qu'elles se contractent et se ferment à l'approche de la nuit et ne s'ouvrent que le matin.

Le baobab est du genre des végétaux qui sommeillent.

Le sommeil des fleurs du baobab est d'autant plus frappant, que ces fleurs présentant une surface considérable quand elles sont épanouies et bien développées pendant le jour ; leur contraction et leur resserrement, deviennent bien plus surprenant pendant la nuit.

Les noirs de l'Afrique, ne cessent d'admirer cette faculté qu'a la fleur du baobab, de se rassembler et de se replier pendant la nuit et de ne s'ouvrir qu'aux premiers rayons du soleil levant. Ils disent que cette fleur dort, et ils ne se lassent pas du plaisir, de se rassembler avant le soleil, autour des baobabs en fleurs, d'épier leur réveil, et de leur dire, au moment de leur épanouissement, et en les saluant : *dyarakio raffet signar* ; ce qui veut dire dans leur langue, bonjour belle dame.

C'est aussi au lever du soleil que les Nègres ont coutume de recueillir les jeunes feuilles du baobab, qu'ils emploient à différens usages, mais dont ils se servent surtout, pour donner de la saveur et du goût, au bouillon, à la vapeur duquel ils cuisent leur kouskou, et qui sert d'assaisonnement à ce mets, qui forme leur nourriture habituelle.

Le fruit du baobab, que les Français ont appelé pain de singe, et que les Îolofs appellent boui, a une forme très-oblongue se terminant en pointe, de dix-huit pouces de longueur, sur un peu plus de dix-huit de tour dans son milieu. Sa forme s'approcherait de celle du concombre, mais elle s'amincit davantage aux deux extrémités. Son axe est parfaitement droit et sa figure assez régulière, car elle produit deux conoïdes presque égaux et semblables.

L'écorce de ce fruit, est dure et ligneuse, d'un brun très-noir et marqué par des sillons, qui partagent sa surface en treize segmens, suivant sa longueur. Cette surface du fruit, est couverte d'un petit duvet très-fin, très-court, d'une couleur verdâtre ; mais quand il est dans sa parfaite maturité, ce duvet disparaît et laisse à nud, la coque noire, lisse et d'un brillant poli, qui la fait ressembler à un coco noir dépouillé de sa première croûte.

Ce fruit renferme une substance blanche, spongieuse, et pulpeuse, extrêmement légère quand le fruit est desséché, mais dans le moment de sa véritable maturité, toute pleine et toute imbibée, d'une eau aigrelette et sucrée, fort agréable à sucer.

Cette pulpe est divisée par des cloisons filamenteuses, en treize compartimens suivant sa longueur ; c'est dans ces compartimens, que sont contenues les graines ou la semence, sous la forme de fèves de six lignes de largeur et d'autant de longueur, car elles sont presque rondes.

Chaque fruit contient plusieurs centaines de graines. Les Africains reconnaissent généralement à la pulpe du boni, des vertus fort accréditées. Ils la réduisent en poussière, la délaient dans du lait ou même dans de l'eau pure, et en font, avec beaucoup de succès, usage contre les crachemens de sang.

Délayée dans une légère décoction de tamarin, ils la croient un remède infaillible contre le flux de sang bilieux ; les femmes sujettes aux pertes de sang, composent avec cette pulpe réduite en poudre et avec de la gomme, des pilules auxquelles elles ont la plus grande confiance.

Enfin l'usage habituel que font les Nègres, des feuilles du baobab bouillies, et dont ils composent le jus de leur kouskou, n'est fondé que sur l'opinion où ils sont, que ces feuilles contiennent un suc merveilleusement propre à entretenir la santé ; et les Îolofs disent généralement, que les noirs de la baie d'Iof, qui sont d'une grandeur et d'une force remarquables, et qui sont reconnus aussi pour être très-braves, très-courageux, ne doivent tous ces avantages qu'à la pulpe du boni et aux feuilles du gouï, dont ils font un très-grand usage, parce qu'ils font exclusivement, la récolte des baobabs, qui couvrent la presque île du cap Verd, et dont la belle verdure a donné à ce cap, le nom qu'il porte.

#### Baobabs des îles de la Madeleine.

Les îles de la Madeleine qui, comme on l'a dit, sont situées à l'Ouest du cap Manoel, à-peu-près de la même manière, que l'île de Gorée à l'Est du même cap, ne sont véritablement que deux masses de rochers, qu'une catastrophe volcanique a détachées du continent. Ces petites îles sont au nombre de deux ; la surface de la plus grande n'équivaut pas la moitié de la surface de l'île de Gorée, et la seconde est encore plus petite.

C'est dans la plus grande de ces deux îles, que j'ai vu en 1786, deux baobabs, sur l'écorce desquels sont gravés des noms européens et des dates, qui remontent à 1449, et d'autres inscriptions, qui sont antérieures à l'an 1490.

Les noms de ces anciennes inscriptions sont hollandais. M. Adanson qui a visité ces îles il y a plus de cinquante ans, a aussi vu ces inscriptions, et en a fait mention dans son voyage d'Afrique. Je cite son autorité et ses observations avec la confiance qu'on doit aux grandes connaissances et au caractère de ce savant.

Je crois rendre à M. Adanson ce qui est dû à son mérite, et faire pour ceux qui me liront une chose utile et agréable, en leur donnant un précis des observations de ce célèbre naturaliste, sur ces admirables végétaux, que j'ai vus trente-six ans après lui ; mais cet intervalle de trente-six ans occupe un si petit espace dans la durée de la vie d'un baobab, que ce que je pourrais dire, n'aurait qu'une valeur bien médiocre après les observations de ce savant.

« À l'époque où M. Adanson a vu les baobabs de l'île de la Madeleine, les caractères des noms et les dates gravés sur ces arbres, avaient environ six pouces de hauteur, et les noms occupaient deux pieds en longueur, c'est-à-dire la treizième partie de la circonférence de l'arbre, qui à l'époque où l'a vu M. Adanson, était de vingt-six pieds.

» En 1786, cette circonférence, était de vingt-sept pieds et quelques pouces. En supposant que ces caractères aient été gravés dans la première enfance de l'arbre, il en résulterait, que si en trois cents ans l'arbre sur lequel ces caractères sont gravés, a pu croître de six pieds en diamètre, il faudrait plus de huit siècles, pour que ce diamètre pût arriver à vingt-cinq pieds, en supposant que sa croissance fût toujours égale.

» Mais il s'en faut bien que cette supposition puisse être regardée comme vraie, et M. Adanson a observé, que les accroissemens de cet arbre, rapides dans les premières années qui suivent sa naissance, diminuent assez considérablement ; et quoique la proportion dans laquelle se fait cette diminution, ne soit pas encore connue, M. Adanson croit cependant être fondé à assurer, que les derniers accroissemens du baobab se font avec une extrême lenteur, et que ceux de ces arbres, qui sont parvenus à cette énorme grosseur de vingt-neuf pieds de diamètre, qu'on a mesurée sur quelques-uns de ces végétaux, peuvent être sortis de terre, dans des tems peu éloignés du déluge universel.

» En un mot, il paraît par nombre d'observations, dit le savant naturaliste que je cite, qu'un baobab qui a vingt-cinq pieds de diamètre, a déjà vécu trois mille sept cents cinquante ans, et qu'il doit vivre, et grossir infiniment au delà. »

Baobabs de la vallée des deux Gagnack.

D'après ces observations et ces conjectures de M. Adanson, que jugera-t-on de l'âge, de l'énorme baobab que j'ai vu et mesuré dans la vallée des deux Gagnack, qui avait cent quatre pieds de tour, ce qui lui donnait dans son plus grand diamètre, plus de trente-quatre pieds? Son antiquité doit être prodigieuse, et ce n'est pas sans fondement, que je l'ai nommé, le patriarche des végétaux de l'Afrique.

Cet arbre extraordinaire était situé à deux cent cinquante pas du village de Dock-Gagnack, sur les bords d'un marigot d'eau douce et claire ; il occupait le centre d'un espace vide, entre le marigot, et le côteau qui borne cette belle vallée vers le Sud.

La hauteur de son tronc n'excédait pas trente pieds ; c'est à cette élévation, que sortaient ses branches principales, dignes enfans d'un père aussi vieux que le monde, en qui l'on distinguait bien, avec un sentiment de vénération, les caractères d'une imposante antiquité, mais qui n'annonçait encore aucun signe de caducité.

Ses branches principales, au nombre de vingt-sept, et qui avaient de trente à quarante pouces de diamètre à leur naissance, s'étendaient horizontalement, à plus de cinquante pieds autour de l'arbre, dans une régularité presque parfaite, et cette direction que la nature seule avait déterminée, et que l'art et l'industrie n'auraient pu mieux conduire, cessait à cette distance de cinquante pieds ; alors ces branches se prolongeaient encore de huit pieds, mais leurs extrémités fléchissaient vers la terre, en suivant une courbure extrêmement gracieuse ; elles pendaient au dessous du plan horizontal de trois à quatre pieds.

De ces branches principales s'élevaient des rameaux en grand nombre, dirigés dans tous les sens au dessus du plan, mais conservant cependant une inclinaison de quarante à quarante-cinq degrés ; ces rameaux étaient garnis du plus beau feuillage, et de ces rameaux sortaient encore une multitude de jets, souples et minces, tous abondamment garnis de feuilles.

L'aspect de ce bel arbre, offrait l'image d'une voûte, dont le trait supérieur serait extrêmement surbaissé, comme celui d'une voûte plate égyptique, et ces branches en formaient les grands diamètres.

Cette voûte soutenue dans son milieu par une colonne de vingt-quatre pieds de hauteur et de trente-quatre de diamètre, offrait un tableau d'un genre tout-à-fait étonnant.

Dans la partie de l'arbre qui faisait face au lac ou marigot, était l'entrée d'une caverne, que le tems avait creusée dans, le corps de cet arbre prodigieux. J'ai dit que cette caverne avait plus de vingt pieds de hauteur sur vingt pieds de diamètre.

Son ouverture avait dix-sept pieds de hauteur, sur neuf pieds dans sa plus grande largeur, et les Nègres de la vallée, l'avaient façonnée dans une forme assez régulière. La partie supérieure était composée par deux lignes courbes qui faisaient angle, dans le genre des voûtes gothiques.

Des deux côtés de cette entrée, avaient été sculptées sur la largeur de trois pieds, deux espèces de pilastres, chargés de reliefs ; ces sculptures partageaient ces pilastres en bandes, alternativement, chargées les unes de fleurs, les autres d'animaux.

Ces représentations étaient grossières à la vérité, mais leur imperfection même ajoutait encore quelque chose d'imposant à l'impression qu'on éprouvait en contemplant cet antique monument, dont la nature avait fait presque tous les frais, hors ces ornemens sauvages, qui semblaient témoigner une ancienneté, bien antérieure à la découverte de l'Afrique par les Européens.

Les Nègres avaient aussi façonné l'intérieur de la caverne, et quoiqu'ils lui eussent laissé les formes rustiques et raboteuses qui caractérisent une caverne, ils avaient poli les surfaces, et dans plusieurs parties ils avaient aussi sculpté des figures d'hommes et d'animaux.

Le sol de la caverne était un sable couleur orange qui y avait été porté du bord du marigot. Il ne manquait à cette grotte qu'un autel, et une idole, pour en faire un temple, d'un genre et d'une structure assurément bien admirables. Cette idole y avait existé, c'était la tradition du pays ; mais après l'établissement de la religion de Mahomet dans cette partie de l'Afrique, les prêtres l'avaient détruite. On peut croire que ce monument qui ramène les pensées, aux premières époques du monde, est vraisemblablement unique dans son espèce sur la surface de la terre.

La caverne du vieux baobab de Dock-Gagnack, était devenu le rendez-vous et la salle d'assemblée, des principaux habitans de ce beau vallon ; ils s'y rassemblent le matin et le soir ; ils y passent plusieurs heures assis en rond, à terre, fumant leurs pipes, et se livrant au suprême plaisir des Nègres, c'est-à-dire, à ne rien faire que de babiller.

J'ignorais que cette caverne fut le rendez-vous des grands de Dock-Gagnack, et à mon arrivée dans cette délicieuse vallée, et près de ce village, la beauté du baobab dont je viens de donner la description, me détermina à placer mon petit camp à côté de cet arbre, et après l'avoir admiré, j'avais pris la résolution de m'établir dans la caverne et d'y placer mon lit. J'ordonnai cette opération à mes domestiques ; mais quand ils se mirent en devoir d'exécuter mes ordres, je m'aperçus d'une sorte de mécontentement et de rumeur, parmi les Nègres des deux villages, qui formaient foule autour de ma petite caravane.

Je m'informai du motif de cette rumeur, et les chefs m'apprirent, que cette caverne était le lieu de leur réunion journalière, et même leur salle de conseil ; ils m'offrirent cependant d'y placer mon lit, mais j'avais bien plus à cœur de ménager la bienveillance avec laquelle ils m'avaient accueilli ; et j'espérais avec cela, que si près voisin du lieu de réunion des chefs de la vallée, j'obtiendrais d'eux des égards, que je cherchais à mériter par de bons procédés, et des renseignemens, que j'avais surtout fort à cœur de me procurer, sur une contrée où aucun Européen n'avait paru, depuis l'âge des habitans actuels, et qui, sans être éloignée des bords de la mer et du cap Verd, n'était cependant pas fréquentée ; je refusai donc l'offre des chefs de Dock-Gagnack, et je restai dans ma tente, qui était placée à dix pas de ce beau baobab ; mais la caverne de cet arbre, un des plus vieux du monde, me servit de salle à manger, et l'empêchement d'y coucher, fut bien compensé, par tous les témoignages d'amitié, d'intérêt et de bienveillance, que je reçus des habitans de la vallée, pendant les deux jours que j'y passai.

Je terminerai cet article que j'ai consacré à l'arbre le plus étonnant de notre globe, par quelques observations que j'ai faites sur plusieurs baobabs, que j'ai vus près de Gilfrey, sur les bords de la Gambia, à quelques lieues d'Albréda en remontant le fleuve.

Aux environs du village de Gilfrey, j'ai vu cinq baobabs, moins vieux et par conséquent moins gros que celui de la vallée des deux Gagnack. Le sol de Gilfrey est un terrain gras, argilleux, très-fécond, et où la végétation est singulièrement belle et abondante. Le plus gros de ces baobabs n'avait pas plus de douze pieds de diamètre, et suivant les conjectures de M. Adanson sur les baobabs de l'île de la Madeleine, ce devait être de jeunes arbres, âgés tout au plus de huit à neuf cents ans.

Ceux-là ne ressemblaient pas dans leurs formes, aux baobabs de la presqu'île du cap Verd, ni à ceux de l'île de la Madeleine qui n'étaient que dans leur enfance, ni à celui de Dock-Gagnack, qui peut-être avait déjà plus de trois mille ans.

Ils étaient dans toute la fraîcheur et toute la souplesse du jeune âge ; ils étaient couverts de la plus belle verdure ; leurs branches étaient si flexibles qu'elles retombaient vers la terre, et leurs extrémités en approchaient de si près, qu'à la distance de cinq cents pas, on n'apercevait presque pas le corps de l'arbre. Dans l'éloignement ils ne présentaient d'autre apparence que celle d'une grande et haute case ronde et hémisphérique, couverte d'un beau feuillage.

## CHAPITRE XVII.

### DU ROYAUME DE CAYOR, DES ROYAUMES DU SIN, OU BUR-SIN, ET DE SALUM OU BUR-SALUM.

*La situation de l'île de Gorée lui assure une influence considérable, sur le pays des Îolofs, et sur les princes qui gouvernent cette nation. Situation et étendue des états du Damel, roi de Cayor et du cap Verd. En 1786, le Damel s'empara du petit royaume de Baol, ou du Tin, et le réunit à ses états. Avantages que nous offrent des liaisons suivies avec ce prince. Du petit état du Sin ou Bur-Sin. Du royaume de Salum, dont le souverain porte le titre de Bur-Salum. De la baie de Salum. Événement arrivé aux Anglais dans cette baie à la fin de 1784. Le Bur-Salum ne veut plus les recevoir dans ses états. Il recherche l'alliance et l'amitié des Français. Au commencement de 1785, M. de Repentigny, alors gouverneur du Sénégal, se rendit à Cabone, ville royale et résidence du Bur-Salum, pour conclure un traité avec ce prince. Il obtient la concession de l'île de Kasthiambée, située dans la baie, et le droit d'y former un comptoir, et d'y construire un fort. La France peut tirer avantage d'un commerce bien organisé, et des liaisons bien actives qu'elle formera avec le pays de Salum.*

---

La situation de l'île de Gorée doit lui assurer une influence immédiate sur la partie du continent de l'Afrique, située entre le treizième et le seizième degré de latitude boréale.

PAR les détails qu'on a donnés sur l'île de Gorée, on a pu voir que cette île est susceptible de devenir une place très-forte, et de réunir et d'assurer tous les établissemens nécessaires aux dépôts et aux approvisionnemens des navires, des marines militaire et marchande, qui fréquenteront les parages occidentaux de l'Afrique, entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes.

La position de cette île, la destine à être le siège d'une administration subordonnée, mais intermédiaire, entre l'administration suprême du gouvernement général du Sénégal, et tous les établissemens comptoirs, ou postes, que les succès de nos affaires, pourront engager à entretenir ou à former, sur le développement des côtes comprises entre le cap Blanc et le cap de Palmes ; elle lui assure aussi les moyens d'exercer directement, une grande action sur la partie du continent occidental de l'Afrique, située entre le treizième et le seizième degré de latitude boréale, et particulièrement sur la nation îolof, et sur les princes de cette nation, qui se trouvent immédiatement sous son influence, et avec lesquels, l'administration intermédiaire de Gorée, peut établir des liaisons aussi actives qu'avantageuses.

Royaume de Cayor, dont le souverain porte le titre de Damel.

Le royaume de Cayor<sup>154</sup>, dont le souverain porte le titre de Damel<sup>155</sup>, ressortit immédiatement, à l'administration de Gorée.

Il a pour limites occidentales, les cinq dernières lieues de la rive gauche du Sénégal joignant l'embouchure de ce fleuve, et toute l'étendue des côtes comprises, entre la Barre et la pointe de Sérène, qui se trouve située par quatorze degrés quarante-quatre minutes, latitude Nord, ce qui forme un développement de soixante et douze lieues. Ses limites au Nord, s'arrêtent aux états de Wal ou du Brak ; à l'Orient aux états du Burb-j-Îolof, et au Sud aux frontières septentrionales du petit état du Sin ou Bur-Sin, et du royaume de Salum.

Le royaume de Cayor, à cinquante lieues de longueur du Nord au Sud, sur quarante lieues de largeur moyenne du Couchant au Levant ; sa surface est donc de deux mille lieues carrées.

Son sol n'est pas également fertile ; dans beaucoup de parties, il est très-sablonneux et très-sec ; dans d'autres, les terres sont très-productives ; la population des états du Damel ne se trouve donc pas en proportion de leur surface, car on ne croit pas qu'elle s'élève au dessus de cent quatre-vingt mille individus, ce qui n'approche pas, à beaucoup près, de la nombreuse population, proportionnellement aux surfaces des contrées qui bordent la rive gauche du Sénégal entre le rocher Felow et l'embouchure du fleuve.

Le Royaume de Cayor est un démembrement de l'ancien empire du Burb-j-Îolof.

On a parlé dans le premier chapitre de ces fragmens, de la nation des Îolofs, qui forme un peuple distingué et remarquable, entre les Nègres occidentaux de l'Afrique.

On a fait mention, de l'ancienne réunion de tous les Îolofs, sous l'autorité d'un seul prince, qui portait et dont le successeur actuel porte encore, le titre de Burb-j-Îolof, ce qui veut dire, empereur des Îolofs.

Ces anciens chefs de la nation réunie, qui résidaient dans l'intérieur des terres à à-peu-près au centre de leurs états, avaient confié le gouvernement de leurs frontières en apanages, à des princes de leur maison, qui se rendirent indépendans. C'est des démembrements des états des anciens Burb-j-Îolof, que se sont formés plusieurs royaumes, dont les plus considérables, sont ceux des Foulhas-Peuls, de Wal ou du Brak, de Bondou, de Cayor ou du Damel, et de Salum ou du Bur-Salum.

Les Foulhas-Peuls sont des usurpateurs d'une nation étrangère ; ainsi que les Nègres de Bondou, mais tous les autres souverains dont on vient de nommer les états, sont de la race des anciens Burb-j-Îolofs, et gouvernent des hommes de leur nation.

En 1786, le Damel se rendit maître du petit royaume du Sin, et le réunit à ses états.

Le Damel, chef du royaume de Cayor, est un de ces princes. Celui qui régnait à l'époque où j'étais en Afrique, quoique fort peu recommandable par ses qualités personnelles, était cependant aimé de ses sujets. En 1786, il profita de leur dévouement à ses volontés, pour augmenter ses états, de la conquête

d'un petit territoire de deux cents quarante lieues carrées, qui portait le nom de royaume de Baol, et dont le souverain portait le titre de Tin.

Le dernier roi de Baol, mourut sans laisser de postérité directe, et le Damel profita de cette circonstance, pour s'emparer de ce petit état, qui était à sa convenance.

Dès longtems, il avait formé le projet de réunir Baol sous son autorité, et la santé faible et longtems chancelante du dernier Tin, avait favorisé des desseins, dont il avait préparé le succès, en se faisant un parti dans le pays.

Toutes les mesures du Damel, avaient été concertées d'avance, et si bien, que le jour même de la mort du dernier roi de Baol, il entra dans ce petit royaume, accompagné d'un grand nombre de personnages notables de Cayor, et menant avec lui, quatre cents hommes de cavalerie, et trois cents guerriers à pied, tous armés de fusils et de lances.

Il marcha sur le village royal de Baol<sup>156</sup> ; dès qu'il y fut arrivé, il assembla les chefs et le peuple, leur déclara, que l'extinction de la famille régnante des Tins, le rendait héritier de ce pays ; que ses droits étaient authentiques et légitimes ; qu'il venait pour les soutenir, et rentrer dans la possession d'une contrée, qui n'était qu'un ancien démembrement du royaume de Cayor.

Il était vrai, que le petit pays de Baol, avait été démembré des états du Damel ; pour en former l'apanage d'un prince de la famille de Cayor, qui pour titre de souveraineté, avait pris le nom de Tin ; il restait encore des descendans de ce premier Tin, qui avaient des droits légitimes à ce petit trône ; mais comme ils n'étaient que parens très-éloignés de celui qui venait de mourir, leurs droits furent méprisés, l'usurpation du Damel s'exécuta sans la moindre contradiction, ses nouveaux sujets ne firent aucune résistance, se soumirent à son autorité, et ce prince se mit en possession de l'enclos royal de Baol.

Il resta plusieurs mois dans cette nouvelle résidence, et paraissait enchanté de sa conquête, qui non-seulement lui donnait un domicile plus rapproché de Gorée, dont Baol n'est éloigné que de vingt lieues, mais aussi la propriété des mouillages du petit cap Rouge<sup>157</sup>, de Toubabé<sup>158</sup> qui est l'ancien marigot de Paris des Normands, et de Portudal<sup>159</sup>.

Ces mouillages voisins de l'île de Gorée, sont très-fréquentés par les navires français, et par d'autres bâtimens européens, qui vont y faire des vivres, qu'on y trouve en abondance et à très-bas prix.

#### Avantages de nos liaisons avec le Damel.

La conquête du pays de Baol par le Damel, et la résolution qu'il annonçait, de venir tous les ans habiter pendant quelques mois cette nouvelle résidence, devaient avoir des avantages pour Gorée, et pour le commerce français, en nous donnant des moyens de resserrer notre alliance et de multiplier nos liaisons avec ce prince, souverain d'un territoire fort étendu ; qui tient un rang distingué entre les princes Îolofs ; et qui jouit d'un grand crédit sur le Burb-j-Îolof chef suprême de cette nation ; parmi laquelle il existe déjà un commencement de civilisation, un certain ordre, et même des réglemens de police ; dont le caractère est généralement honnête et bon ; chez qui l'hospitalité est une vertu naturelle, et qui a pour les Français un penchant bien marqué, de bienveillance et d'amitié.

La nation îolof, occupe tout le territoire compris, entre l'Océan atlantique et le cours de la rivière de Féléme qui forme la limite occidentale du pays de Bambouk, et sous la protection du Damel et du

Burb-j-Îolof, nous pourrions aisément parcourir cet espace, avec la plus grande facilité et la plus grande sûreté.

Dans le petit pays de Baol, il sera facile aussi, de former un de ces établissemens, destinés à instruire les Nègres dans l'art de l'agriculture, et à les exciter par des exemples et des encouragemens, à perfectionner les cultures du coton, de l'indigo, du riz, du tabac, et de plusieurs autres denrées de subsistance. Nous pourrions y trouver des facilités pour établir de ces haras de chameaux et de chevaux, dont j'ai fait mention ; et il me semble que sous tous les rapports, un comptoir à-la-fois agricole et marchand, formé dans le pays de Baol, mais surtout bien concerté, bien organisé, et dirigé avec beaucoup d'intelligence et de prudence, pourrait en peu de tems, produire des avantages très-notables.

La capitale des états du Damel, porte le nom de Cayor, et aussi celui d'Enbaul. C'est un grand village où le roi réside la plus grande partie de l'année. Il n'est éloigné que de vingt lieues de l'île Saint-Louis du Sénégal et de quarante lieues de l'île de Gorée ; et à la même distance à-peu-près, du séjour impérial du Burb-j-Îolof.

Si ceux qui portent leur attention sur l'Afrique occidentale, au Nord de la ligne, et qui désirent, que l'on puisse enfin parvenir, à une connaissance plus étendue de ce continent, couvert encore de tant d'obscurités, veulent méditer sur la situation des états du Damel, sur l'influence que la France peut exercer sur ce souverain, et par lui sur toute la nation îolof, ils comprendront, que des rapports habituels avec ce prince, seront très-favorables au commerce, et à des entreprises vers les régions intérieures d'une partie du monde, trop négligée, dont les avantages ont été trop longtems méconnus, et dont il est tems de profiter, si l'on ne veut pas s'exposer à les perdre.

Nous ne resterons pas sans doute indifférens au partage de l'exploitation du commerce de l'Afrique, sur lequel de secrets projets sont peut-être déjà très-habilement concertés, et nous ne céderons pas à nos rivaux, la part que notre force politique, notre activité et notre industrie, nous donnent droit d'y prendre.

Royaume du Sin, ou Bur-Sin.

Le petit état du Sin ou du Bur-Sin, est enclavé et comme emprisonné entre ceux du Damel et du Bur-Salum. Sa surface n'est que de cent quarante lieues carrées, et il est borné au Couchant, par une étendue de dix lieues de côtes : les terres de cette petite contrée sont très-fertiles, et l'on estime sa population à soixante mille individus.

Sur la petite étendue des côtes du Bur-Sin, il y a trois mouillages fréquentés ; l'un à la pointe de Sérène, l'autre au village de Faghioup<sup>160</sup> ; mais le meilleur, est celui de Joal, qui ne peut cependant être visité par les grands navires, à cause d'un banc de sable, qui n'en permet l'accès qu'aux petits bâtimens ; tous ceux qui tirent plus de dix pieds d'eau, sont forcés de se tenir au large, et de mouiller à plus de dix-huit cents toises de la côte.

On traitait autrefois avec le Tin et le Sin, quelques captifs, dont le nombre s'élevait rarement au delà de deux cents chaque année ; mais par le port de Joal, formé à l'embouchure d'une rivière qui porte le même nom, Gorée tirait de grands approvisionnemens de bœufs d'excellente qualité et d'un poids extraordinaire ; des cochons ; beaucoup de volailles ; du riz, du mil, et du maïs ; et tous ces articles de subsistance, étaient à très-bas prix.

L'administration de Gorée tenait autrefois un résident à Joal. À l'époque où je visitai ce mouillage, cette espèce de comptoir avait été supprimé. Il serait effectivement fort inutile, car les sujets du Bur-Sin, n'ayant pour ainsi dire d'autre commerce que celui des bestiaux, des volailles et autres vivres, n'ont d'autre intérêt, que de les vendre à Gorée ; ils font d'eux-mêmes et facilement dans leurs pirogues, le petit cabotage que ce commerce exige.

Toute la dépense que doit donc raisonnablement occasionner le pays du Bur-Sin, se réduit à des coutumes pour le roi, pour quelques-uns des chefs des villages qui bordent la côte, mais surtout pour le maître de Joal. Au moyen de ces coutumes, on maintiendra l'intelligence, avec le roi et les habitans de ce petit état, qui d'ailleurs étant un apanage démembré du royaume de Salum, se trouve subordonné aux intérêts de cette puissance.

Royaume et marigot de Salum, dont le roi porte le titre de Bur-Salum.

Le pays ou les états du Bur-Salum, méritent une attention particulière à raison de leur situation, de leur étendue, de leur population, et de la puissance du chef qui les gouverne ; une sorte de civilisation d'ordre et de politique, s'y font remarquer et le commerce de France peut en tirer des avantages. Les royaumes de Salum et du Sin, et ceux de Barra, de Kolar, de Badibou, situés sur la rive droite de la Gambia, vers l'embouchure de ce fleuve étaient autrefois réunis sous le même chef.

Les Mandings firent la conquête des bords de la Gambia, et enlevèrent les royaumes de Barra, de Kolar et de Badibou<sup>161</sup> à la puissance de Salum, et l'on vient de voir que le petit pays du Sin en fut démembré, pour apanager un prince de la famille régnante.

Le royaume de Salum a soixante lieues d'étendue du Couchant au Levant, sur une largeur moyenne de vingt-cinq lieues, ce qui donne une surface de quinze cents lieues carrées, dont on estime la population à près de trois cents mille individus.

Marigot de Salum.

Le marigot ou la rivière de Salum, dont l'embouchure est située à-peu-près par treize degrés quarante-quatre minutes latitude septentrionale, et par quinze minutes Orientales du premier méridien de l'île de Fer, ne remonte pas dans l'intérieur des terres, au delà de trente lieues.

À cette distance de la mer, cette rivière n'est plus qu'un ruisseau presque à sec une partie de l'année ; elle n'a donc pas, comme quelques personnes ont voulu le faire croire, de communication avec la Gambia.

À sept lieues de son embouchure, cette rivière se partage en plusieurs bras qui vont tous aboutir directement à la mer ; celui qui porte le nom de Fettik<sup>162</sup>, forme une baie de plus d'une lieue d'ouverture.

Cette rivière est très-vaseuse, ses bords sont couverts de mangliers ; le flux porte jusqu'au delà de Cahone<sup>163</sup>, résidence du Bur-Salum, éloignée de vingt lieues de la mer ; et un navire peu mouiller près du village de Cahola<sup>164</sup>, à une lieue de Cahone, par six brasses fond de vase.

Les mangliers qui bordent les rivages du marigot de Salum, et les vases qui forment son lit, le rendent fort mal-sain. L'air y est lourd et étouffant, et la navigation y est pénible, parce qu'on ne peut y gouverner qu'avec les hautes marées.

Événemens arrivés aux Anglais dans la rivière de Salum, en 1783<sup>165</sup>.

De 1769 à 1784, les Anglais fréquentaient seuls la rivière de Salum, et y faisaient un commerce considérable ; ils abusèrent du crédit et de la faveur dont ils jouissaient dans les états du Bur-Salum ; quelques-uns de leurs capitaines marchands, persuadés de leur force et de leur ascendant sur le roi, et les chefs des principaux villages, leur imposèrent des conditions révoltantes, exercèrent des violences sur plusieurs habitans, et ils insultèrent même le roi, dans sa résidence.

Ces procédés imprudens, révoltèrent le chef et les peuples de Salum, qui conspirèrent contre deux navires anglais, alors seuls dans la rivière ; ils les surprirent pendant la nuit, assaillirent les deux bâtimens, y entrèrent pêle-mêle en nombre prodigieux, s'en rendirent les maîtres, et égorgèrent beaucoup d'Anglais. Depuis cette cruelle catastrophe, cette nation ne fréquentait plus la rivière de Salum. Le Bur-Salum rechercha l'amitié et l'alliance des Français, et envoya un ambassadeur au gouverneur du Sénégal, pour l'engager à venir à Cahone.

En 1784, M. de Repentigny se rend à Cayor et conclut un traité d'alliance et de commerce avec le Bur-Salum.

Entre les papiers, que je dois à la confiance de M. de Repentigny, se trouve le Journal du voyage et du séjour qu'il fit dans les états du Bur-Salum. Quelques détails de ce journal très-intéressant, pourront donner une idée de cette puissance.

« Le 25 février 1785, M. de Repentigny appareilla de la rade de l'île de Gorée, à six heures du matin, sur le bateau le Sénégal, escorté par la corvette la Blonde, commandée par le chevalier de la Tour-du-Pin. À cinq heures du soir, on mouilla à l'embouchure du marigot de Salum, près du village de Fettik. Le bateau entra seul dans la rivière ; et le 26 au matin, la corvette appareilla pour la Gambia.

» Ne pouvant gouverner que par la haute marée, à cause des bancs dont le marigot est embarrassé, la navigation du bateau le Sénégal fut fort longue, et il mit quatre jours pour remonter jusqu'à la rade de Cahola, qui n'est plus qu'à une lieue de Cahone.

» À Cahola M. de Repentigny fit tirer cinq coups de canon, pour saluer le roi de Salum, et l'avertir de son arrivée, dont il était déjà prévenu. Le roi préparé à la visite du gouverneur du Sénégal, avait rassemblé près de lui, les chefs de ses guerriers, les grands de son état, et une partie de sa cavalerie.

» Une demi-heure après les coups de canon de salut, on aperçut au loin vers Cahone, une multitude de lances, et de fusils, qui brillaient aux rayons du soleil. Bientôt on distingua une troupe nombreuse de cavaliers ; elle était de plus de quatre cents hommes, coiffés d'une sorte de bonnet, qui figurait assez comme un casque.

» Les grands et les guerriers étaient habillés de leurs casaques de guerre. Ce vêtement, d'une forte étoffe de coton teinte en couleur de jaune roux, habille le corps largement, et descend jusqu'au dessous de la ceinture ; les manches en sont fort amples et vont en s'évasant du côté du poignet ; des espèces de brandebourgs de laine rouge, garnissent symétriquement le devant de cet habillement ; une culotte de toile blanche formant beaucoup de plis, ne descend qu'à la moitié de la cuisse ; et ces cavaliers étaient chaussés d'une espèce de brodequin de marroquin rouge ; l'ensemble de cet habillement, rappelle le costume grec, et fait un très-bel effet.

» Cette troupe de cavalerie s'avancait en ordre vers le bord du marigot, et quand elle fut plus près, on distingua le roi, qui était au centre, monté sur un très-beau cheval richement harnaché ; à ses côtés marchait un esclave, qui soutenait au dessus de sa tête, un grand parasol, pour le garantir de l'ardeur du soleil, et autour de cette petite armée, on remarquait quelques cavaliers détachés, habillés grotesquement, qui caracolaient sans ordre, poussant des cris, prenant des attitudes extravagantes et agitant de très-longues lances, dont le haut était orné, d'un petit drapeau rouge. C'étaient les bouffons du roi, que les Iolofs appellent griots ; ils allaient et venaient au plus grand galop, et chantaient des cantiques de guerre.

» Quand le roi fut arrivé sur les bords de la rivière, près du mouillage du bateau le Sénégal, M. de Repentigny voulut descendre à terre pour le joindre. Quelques habitans de Gorée qui étaient à sa suite voulurent l'en empêcher, lui disant que cette démarche serait imprudente, avant d'avoir demandé des otages ; mais il ne tint pas compte de ces représentations, et n'écoutant que la généreuse confiance de son caractère, il descendit, accompagné seulement de deux officiers, de son secrétaire et de son truchemant.

» Au moment où il débarqua de sa chaloupe, le roi suivi de ses principaux guerriers, vint à sa rencontre, et dès qu'ils se furent joints, le roi nègre et le général français, se saluèrent, et se prirent la main en signe d'amitié.

» Après quelques autres honnêtetés de part et d'autre, le roi conduisit le gouverneur, sous un grand arbre, dont l'ombrage les mettait à l'abri de la vive ardeur des rayons du soleil, et où ils pouvaient s'entretenir commodément.

» Des nattes avaient été étendues au pied de cet arbre pour s'y asseoir, ils s'y placèrent à côté l'un de l'autre. Le roi avait à sa droite le grand Alkier de son royaume. Alkier est le titre que porte dans cette partie de l'Afrique, le principal agent des affaires du roi, ou son premier ministre. À la droite du grand Alkier, était assis le chef des guerriers, dont le titre est Farba. À la gauche du général français, étaient placés les deux officiers, son secrétaire et le truchemant.

» Soixante guerriers à pied, armés de lances, formèrent autour du roi une enceinte de vingt pas de diamètre, et le petit corps d'armée était au delà de cette enceinte. Le roi fit un signe de la main, et sur le champ des griots, par trois sons d'une trompe, qu'ils portaient suspendue au cou, avertirent qu'il fallait garder le plus profond silence.

» Il fut observé scrupuleusement, mais tous les yeux étaient fixés sur le roi et sur le général, et l'intérêt qu'inspirait cette entrevue était sensible.

» Le roi et M. de Repentigny, firent avancer leurs truchemans, qui se placèrent debout devant eux, et alors le général, exposa en peu de mots, le motif de son voyage, et passa bientôt à des propos généraux d'honnêteté et de civilité. Le roi y répondit fort obligeamment, et de la meilleure grâce, prodiguant au général beaucoup d'égards.

» On s'ajourna au lendemain, pour entamer les négociations qui étaient le motif de ce voyage ; mais avant de se quitter, M. de Repentigny, enchanté de la cordialité du roi, lui proposa de venir voir son navire. Le roi accepta sans délibérer, et on s'avança vers le rivage ; mais quand les sujets du Bur-Salum, virent qu'il allait s'embarquer dans la chaloupe, pour se rendre à bord du bateau, ils se portèrent en foule au devant de lui, pour l'en empêcher, en l'invitant à grands cris, de ne pas faire cette démarche, qui pouvait compromettre sa vie et sa liberté. Le roi parut touché de ces témoignages d'affection, mais il imposa silence, et d'une voix haute et ferme, il dit à ses gens, en leur montrant M. de Repentigny : ce vieux guerrier français n'a pas craint de descendre chez moi, pourquoi craindrais-je d'aller chez lui ? Le tumulte et les alarmes s'apaisèrent, et le roi s'embarqua dans la chaloupe, avec le grand Alkier, le Farba, et quatre autres grands personnages de sa cour.

» Arrivé à bord, le gouverneur français conduisit le roi dans la chambre du conseil, et le fit asseoir dans un fauteuil.

» Sandéné était le nom du roi de Salum régnant alors. Ce prince était d'une stature très-élevée, et des mieux proportionnée ; sa physionomie était belle et noble, et son costume relevait encore sa bonne mine. Il était coiffé d'un bonnet bleu, garni de petites bandes d'or de forme cylindrique ; dans les intervalles de ces bandes, étaient mêlées des petites plaques du même métal, très-bien travaillées. Ces ornemens arrangés symétriquement, s'appuyaient sur une bande, de larges plaques d'or ; au sommet était un très-gros bouton du même métal, ciselé et travaillé à jour ; tous ces ornemens donnaient à ce bonnet l'air d'une couronne. Le roi était vêtu d'une tunique fort ample qui descendait aux genoux ; elle était d'une étoffe de coton fond blanc, rayée de rouge, et serrée sur les reins, par une ceinture de la même couleur, dont les deux extrémités retombaient sur le côté gauche, et descendaient jusqu'au dessous des genoux. Cette tunique était ouverte sur la poitrine et ornée des deux côtés, de larges brandebourgs en laine de couleur rouge. Sur l'estomac pendait un globe d'or de la forme et de la grosseur d'un œuf de poule, suspendu au cou par un cordon de soie cramoisi. Ce globe renfermait, l'extrémité d'une queue d'éléphant de quatorze pouces de longueur ; les crains noirs de cette queue flottaient légèrement, et l'effet de cet ornement ou plutôt de ce grisgris royal, était très-singulier. Les manches de la tunique étaient fort courtes, et laissaient à découvert des bras nerveux, charnus, mais très-bien proportionnés. Le roi, comme les autres guerriers, portait une culotte blanche d'une étoffe de coton, qui formant une multitude de plis, ne descendait que jusqu'à la moitié des cuisses, et ressemblait beaucoup à des cuissarts ; et il était chaussé de sandales, liées jusqu'à mi-jambe par des bandelettes. Des anneaux d'or entouraient ses bras, et un large cimetère dont la poignée était d'or, et dont le fourreau de maroquin était chargé de plaques du même métal, pendait au côté droit, suspendu par un baudrier de drap rouge richement orné. La visite du roi dura deux heures, et cette entrevue se passa en questions sur la France, sur le prince qui la gouvernait, sur ses richesses, sur le roi d'Angleterre, et sur les Anglais.

» Le Bur-Salum cherchait surtout à connaître, si la France était plus puissante que l'Angleterre, et si son alliance avec elle, le garantirait de toute insulte de la part des Anglais.

» M. de Repentigny répondit à toutes ces questions d'une manière satisfaisante. Tous les témoignages d'affection furent réciproquement prodigués ; l'approche de la nuit termina cette conférence, à laquelle Sandéné prenait beaucoup de plaisir ; mais en montrant au général, le soleil qui tombait, il lui dit qu'il fallait se séparer ; il se leva, et suivi de ceux qui l'avaient escorté, il allait descendre dans la chaloupe, quand se retournant vers M. de Repentigny, il lui prit la main, la porta sur son cœur, et lui dit qu'il l'attendait le lendemain matin à Cahone, lieu de sa résidence ; qu'il lui enverrait des chevaux, pour lui et pour sa suite ; et pour donner au général, une marque éclatante de sa confiance, il le pria de garder sa couronne, dont le poids l'embarrasserait et l'incommoderait, dans le trajet qu'il avait à faire pour se rendre chez lui.

» C'est ainsi que se passa cette première journée. Dès que le roi fut à terre, il remonta à cheval, toute la cavalerie se réunit en ordre autour de lui, et il regagna Cahone au galop.

» Le lendemain avant la pointe du jour, Sandéné avait fait conduire sur les bords du marigot, les chevaux qu'il avait promis au général ; et pour lui faire honneur, il lui avait aussi envoyé une escorte de cent guerriers à cheval. M. de Repentigny descendit, suivi des officiers et des personnes qui composaient son cortège ; et escorté par un détachement des soldats qu'il avait à bord, il s'achemina vers Cahone,

» Il y arriva à huit heures du matin, et descendit à la porte de l'enceinte du quartier royal. Le son de plusieurs trompes annonça son arrivée, et le grand Alkier et le Farba, vinrent le recevoir.

» Trois vastes cours bordées de cases, qui sont habitées par les serviteurs du roi, précèdent son logis. À la porte de chacune de ces cours, était une garde de vingt hommes armés de flèches et de zagayes. L'enceinte particulière du logis du roi, est très-vaste, et renferme plus de soixante cases, habitées par ses femmes, ses enfans, ses officiers et ses esclaves de confiance.

» Au milieu d'un espace au centre de ce quartier, est placée seule et isolée, la case royale ; elle est cylindrique ; son diamètre est de trente pieds, et elle en a quarante-cinq de hauteur. Sa couverture forme

un dôme conique de vingt pieds d'élévation, et sa construction ne diffère pas de celle de toutes les cases de cette partie de l'Afrique ; ce sont des pièces de bois recouvertes de paille de mil ; seulement l'assemblage de la case du roi, paraissait avoir été fait avec plus de recherche, et la couverture en paille avec plus de soin.

» Les lambris et même les parois intérieures du dôme, étaient couverts de nattes de différens dessins, très-proprement travaillées. Tout le pourtour des lambris, était garni de fusils, de pistolets, de sabres, de poignards, de selles, de brides, de housses, d'arcs et de carquois garnis de flèches, de lances et de zagayes. Un mastic de sable fin mêlé de terre rouge, pétri avec de l'eau gommée, formait l'aire ou plancher, qui dans tout son pourtour était garni de nattes.

» Le fond vis-à-vis la porte, était occupé par deux estrades de quatre pieds de longueur chacune, élevées seulement de dix pouces au dessus du sol, et recouvertes de tapis de drap bleu. M. de Repentigny trouva le roi assis sur une de ces estrades. À l'arrivée du général, le Bur-Salum se leva, s'avança vers lui, prit sa main, et le fit asseoir à sa droite, sur l'estrade qui était à côté de la sienne.

» Après des complimens et des démonstrations réciproques d'égards et d'amitié, M. de Repentigny se leva, et rendit à Sandéné, le bonnet en forme de couronne, qu'il lui avait laissé la veille. Le roi pria le général de le lui placer sur la tête, ce qui fut fait ; cela donna occasion à plusieurs circonstances, qui intéressèrent beaucoup les spectateurs, et le roi, après avoir ordonné le silence, dit au général :

« Je te vois chez moi, dans ma case, en présence des grands de mon royaume, et j'ai un grand plaisir à te » voir. Tu as à me parler ; parle-moi, avec la même confiance et la même franchise, que si tu parlais à » ton frère ; dis-moi ce que tu désires, je t'écouterai avec attention ; et si tes desirs sont tels, que je » puisse les accomplir, et qu'ils soient avantageux à mes grands et à mon peuple qui t'écoutent, ils » seront satisfaits. Je t'aime, je t'estime, et j'ai pour toi le cœur d'un frère. »

» Ces paroles furent traduites à M. de Repentigny, par son truchemant. Ensuite le général parla à son tour ; il entra en matière sur le traité d'alliance qui était l'objet de son voyage ; le roi répondit que cette affaire majeure devait être discutée en public, en présence des principaux chefs du pays, et du peuple, et il ordonna leur convocation pour le lendemain.

» Ces états-généraux furent tenus, dans une grande place du village royal. Le traité d'alliance fut discuté et résolu ; et après quelques autres conférences particulières qui employèrent encore cinq journées, les articles en furent arrêtés.

» Ce traité fut écrit sur deux colonnes, l'une en arabe par le grand Marabouth, qui parlait et écrivait cette langue, l'autre en français par le secrétaire du général, et cette pièce authentique, fut faite double, et chacune signée par le Bur-Salum et par M. de Repentigny.

» Ensuite les deux titres furent placés sur une natte, entre le roi et le général, qui jurèrent de l'observer, ayant chacun leur main droite posée, sur les deux originaux de ce traité d'alliance et d'amitié.

» Tous les chefs du pays de Salum, toutes les personnes qui accompagnaient M. de Repentigny, répétèrent le même serment à haute voix ; et le peuple témoigna sa satisfaction par de longues et de bruyantes acclamations.

» Sandéné ordonna de nouveau le silence ; il remit un des titres du traité au général, et garda l'autre, qu'il plaça sur sa poitrine, sous sa tunique. Les trois conditions principales de ce traité d'alliance, étaient, la cession de l'île de Kasthiambée en toute propriété à la France, que la nation française serait seule reçue dans les états de Salum ; et que nous pourrions établir un comptoir à Kiawer. »

Kyahour, que les cartes désignent sous le nom de Kiawer, est un grand village dont la population est de plus de sept mille ames, situé à-peu-près sous le troisième méridien trente minutes, oriental de l'île de Fer, à trente-six lieues au Levant de Cahone et à sept lieues de la rive droite de la rivière de Gamba, et d'un petit port sur cette rivière, qui porte aussi le même nom de Kiawer.

Du tems de l'ancienne compagnie des Indes, qui était cessionnaire et comme souveraine de tout le commerce du gouvernement du Sénégal, qui administrait son privilège avec autant d'intelligence, que de noblesse et de grandeur, et qui dans tous les parages qu'elle a occupés, a toujours fait honorer et respecter le nom français ; Kiawer était un des plus fameux marchés de captifs de la partie occidentale d'Afrique au Nord de la ligne. Des marchands mandings, qu'on désignait alors sous le nom de Ghineas, y arrivaient de l'intérieur des terres, menant des chaînes nombreuses d'esclaves.

Tout ce que les parties supérieures du cours de la Gambra pouvaient offrir à la traite, était alors au profit de la France. La compagnie des Indes avait un comptoir considérable à Joar, entre le village de Kiawer et le port, et la traite qu'elle y faisait en captifs, en or, en morfil, en cire, et en peaux crues, formait un article notable de ses bénéfices.

Les malheurs de la guerre de sept ans le traité de paix de 1763, et la chute de l'ancienne compagnie des Indes, firent perdre à la France, tous les avantages dont elle jouissait dans la rivière de Gambra, et dans les états du Bur-Salum ; mais le traité que M. de Repentigny conclut au mois de février 1785 avec le Bur-Salum Sandéné, nous remit en mesure de commercer avec le prince et les habitans de cette riche contrée ; d'étendre nos liaisons le long de la rive droite de la Gambra, jusqu'aux sources de ce fleuve ; et de parvenir encore par cette route, aux contrées intérieures de l'Afrique.

Le pays de Salum est très-fertile et très-peuplé ; ses habitans sont intelligens et courageux ; le prince est riche, et il est le seul des rois nègres de ces régions occidentales, qui soutienne son rang avec une sorte d'appareil, de magnificence et de dignité. Aux frontières méridionales de Salum, finit le territoire des Îolofs, qui s'étendait autrefois jusqu'à la Gambra. Avant de parler des Mandings qui s'emparèrent des bords septentrionaux de ce fleuve, nous ajouterons aux notions que nous avons données, sur la nation Îolof, une notice de son système de numération, et un extrait du vocabulaire de sa langue.

## CHAPITRE XVIII.

### SYSTÈME DE NUMÉRATION DE LA NATION ÎOLOF.

*Exposé sommaire de son arithmétique. Extrait du vocabulaire de sa langue.*

---

UNE couleur d'un beau noir brillant et pur ; des formes nobles et gracieuses ; un caractère naturellement disposé à la bienveillance et à la bonté ; une haute opinion de l'excellence et de l'ancienneté de leur origine ; distinguent les Nègres Îolofs, des autres peuples noirs de l'Afrique occidentale au nord de la ligne. On observera que cette nation occupe, entre le Sénégal et la Gambia, et entre l'Océan atlantique et le septième méridien occidental de l'île de Fer, un territoire de quatre mille huit cents lieues carrées de surface, qu'elle y est restée réunie, pour ainsi dire sans mélange, et qu'un grand nombre de circonstances, s'accordent en faveur de la pureté et de l'ancienneté de cette race.

Son système de numération, qu'elle a conservé dans toute sa simplicité, est fort remarquable.

Chez les Îolofs, la science arithmétique n'est pas restée seulement dans son enfance, mais elle est restée même dans son berceau<sup>166</sup>.

Ces Nègres comptent par périodes de cinq, et quoique voisins des Maures, qui ont le système de la numération arabe, ils n'ont pas adopté la progression décuple, que presque tous les hommes, par un accord qui n'a rien de surprenant, ont choisie pour en faire le système de leur numération.

C'est donc dans ces contrées occidentales de l'Afrique, et principalement chez les Îolofs, qu'on retrouve les plus anciennes traces de l'arithmétique ; car l'époque où cette science n'était encore fondée que sur la période de cinq, doit être antérieure à celle où l'homme, déjà un peu plus instruit dans l'exercice de sa raison, a trouvé le système de la période de dix indubitablement fondé, sur le nombre des doigts des deux mains.

Cependant, l'homme a été créé avec deux mains et avec cinq doigts à chaque main.

Comment donc a-t-il pu arriver, qu'à l'instant où il a eu besoin de compter, il n'ait pas pris pour fonder ses calculs, le nombre des dix doigts de ses deux mains ? Cette objection est naturelle.

Mais si nous faisons rétrograder nos réflexions, jusqu'aux premiers âges de l'espèce humaine, nous pourrions peut-être croire ; qu'alors les hommes à peine sortis des mains du créateur, encore simples, naïfs et purs, n'ayant que leurs deux mains pour toutes les nécessités de la vie, assignèrent à chaque

main des fonctions particulières ; la droite fut chargée de toutes les fonctions nobles et honnêtes, et la gauche de toutes les fonctions ignobles et honteuses.

De là la préférence que l'une obtint sur l'autre ; de là la prééminence de la main droite sur la main gauche ; de là peut-être en est-il résulté, que quand les premiers hommes réunis en société, ont éprouvé le besoin de se former un système de numération, toutes leurs pensées nobles et bienséantes ne s'étant portées que sur la main droite, les cinq doigts de cette main ont pu déterminer leur premier système de numération ; et la période de cinq, a été sans doute la première base de la science arithmétique.

Les Îolofs ont conservé le préjugé de la prééminence de la main droite sur la main gauche, comme ils ont conservé l'usage, de compter par période de cinq.

### Tableau du système de la numération de la nation Îolof.

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| <i>Ben.</i>                  | Un.         |
| <i>Yar.</i>                  | Deux.       |
| <i>Niet.</i>                 | Trois       |
| <i>Nianet.</i>               | Quatre.     |
| <i>Gurum.</i>                | Cinq.       |
| <i>Gurum-ben.</i>            | Six         |
| <i>Gurum-yar.</i>            | Sept.       |
| <i>Gurum-niet.</i>           | Huit.       |
| <i>Gurum-nianet.</i>         | Neuf.       |
| <i>Fuck.</i>                 | Dix.        |
| <i>Fuck-ac-ben.</i>          | Onze.       |
| <i>Fuck-ac-yar.</i>          | Douze.      |
| <i>Fuck-ac-niet.</i>         | Treize.     |
| <i>Fuck-ac-nianet.</i>       | Quatorze.   |
| <i>Fuck-ac-gurum.</i>        | Quinze.     |
| <i>Fuck-ac-gurum-ben.</i>    | Seize.      |
| <i>Fuck-ac-gurum-yar.</i>    | Dix-sept.   |
| <i>Fuck-ac-gurum-niet.</i>   | Dix-huit.   |
| <i>Fuck-ac-gurum-nianet.</i> | Dix-neuf.   |
| <i>Nitt.</i>                 | Vingt.      |
| <i>Nitt-ac-ben.</i>          | Vingt-un.   |
| <i>Nitt-ac-gurum.</i>        | Vingt-cinq. |
| <i>Fanever.</i>              | Trente.     |

|                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| <i>Fanever-ac-ben.</i>           | Trente-un.         |
| <i>Fanever-ac-gurum.</i>         | Trente-cinq.       |
| <i>Fanever-ac-gurum-ben.</i>     | Trente-six.        |
| <i>Nianet-fuck.</i>              | Quarante.          |
| <i>Nianet-fuck-ac-ben.</i>       | Quarante-un.       |
| <i>Nianet-fuck-ac-gurum.</i>     | Quarante-cinq.     |
| <i>Nianet-fuck-ac-gurum-ben.</i> | Quarante-six.      |
| <i>Gurum-fuck.</i>               | Cinquante.         |
| <i>Gurum-fuck-ac-ben.</i>        | Cinquante-un.      |
| <i>Gurum-ben-fuck.</i>           | Soixante.          |
| <i>Gurum-ben-fuck-ac-ben.</i>    | Soixante-un.       |
| <i>Gurum-yar-fuck.</i>           | Soixante-dix.      |
| <i>Gurum-yar-fuck-ac-ben.</i>    | Soixante-onze.     |
| <i>Gurum-niet-fuck.</i>          | Quatre-vingts.     |
| <i>Gurum-niet-fuck-ac-ben.</i>   | Quatre-vingt-un.   |
| <i>Gurum-nianet-fuck.</i>        | Quatre-vingt-dix.  |
| <i>Gurum-nianet-fuck-ac-ben.</i> | Quatre-vingt-onze. |
| <i>Temer.</i>                    | Cent.              |
| <i>Temer-ac-ben.</i>             | Cent-un.           |
| <i>Yar-temer.</i>                | Deux cents.        |
| <i>Niet-temer.</i>               | Trois cents.       |
| <i>Nianet-temer.</i>             | Quatre cents.      |
| <i>Gurum-temer.</i>              | Cinq cents.        |
| <i>Gurum-ben-temer.</i>          | Six-cents.         |
| <i>Gurum-yar-temer.</i>          | Sept-cents.        |
| <i>Gurum-niet-temer.</i>         | Huit-cents.        |
| <i>Gurum-nianet-temer.</i>       | Neuf-cents.        |
| <i>Gunn.</i>                     | Mille.             |
| <i>Gunn-ac-temer.</i>            | Onze cents.        |
| <i>Gunn-ac-yar-temer.</i>        | Douze cents, etc.  |

On voit que ce système de numération n'est qu'une répétition perpétuelle de la période des cinq premiers nombres, et que sa simplicité primitive, le rend très compliqué, quand les nombres ont passé la première dizaine.

L'attachement des Îolofs, pour leur antique arithmétique, ne tient pas cependant à l'impossibilité de comprendre le système si général de la numération décuple, mais à une habitude des anciennes idées, et des anciens usages de leur race.

Ils font très-rapidement des calculs très-complicés, en substituant à l'arithmétique parlée, une méthode de calculer matériellement, qui s'exécute par signes, par les mouvemens des cinq doigts de la main droite ; et tous leurs marchés ; quelques considérables qu'ils puissent être, se font avec les doigts de cette seule main, et sans signes écrits, car ils ne savent écrire, ni leur langue, ni les nombres de leur système numérique.

Leur langue est pauvre, mais elle est agréable et douce. Les femmes Îolofs la parlent nonchalamment ; et comme elles ont dans la voix des inflexions d'une mollesse voluptueuse, cette langue très-vocalisée, prend, dans leur bouche, un caractère gracieux et tendre.

Quelques mots arabes s'y sont introduits, sans doute, après l'adoption de la loi islamite, et l'on y trouve aussi quelques mots portugais ; mais ces exemples sont rares.

| <b>Extrait du Vocabulaire Îolof.</b> |            |
|--------------------------------------|------------|
| <i>J-alla.</i>                       | Dieu.      |
| <i>Assaman.</i>                      | Le ciel.   |
| <i>Ghiné.</i>                        | Le diable. |
| <i>Burhum safara.</i>                | Le Soleil. |
| <i>Burhum safara lionn.</i>          | La lune.   |
| <i>Bail.</i>                         | Père.      |
| <i>Sama bail.</i>                    | Mon père.  |
| <i>Dé.</i>                           | Mère.      |
| <i>Sa man dé.</i>                    | Ma mère.   |
| <i>Gour.</i>                         | Homme.     |
| <i>Diguén.</i>                       | Femme.     |
| <i>Rak gour.</i>                     | Frère.     |
| <i>Sama rack gour.</i>               | Mon frère. |
| <i>Rak diguén.</i>                   | Sœur.      |
| <i>Sama rak diguén.</i>              | Ma sœur.   |
| <i>Ourouss.</i>                      | Or.        |
| <i>Bop.</i>                          | Tête.      |
| <i>Sa ma hop.</i>                    | Ma tête.   |
| <i>La min.</i>                       | La langue. |

|                      |            |
|----------------------|------------|
| <i>Sa ma guémin.</i> | Ma bouche. |
| <i>Baccané.</i>      | Le nez.    |

Les Îolofs jurent, en disant *ak so ma baccané*, ce qui veut dire, par mon nez. C'est leur jurement le plus ordinaire.

|                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| <i>Raffet.</i>      | Joli                   |
| <i>Raffetna.</i>    | Elle est jolie.        |
| <i>Raffettinga.</i> | Vous êtes jolie.       |
| <i>Ak raffet.</i>   | Qu'elle est jolie.     |
| <i>Bourou.</i>      | Pain.                  |
| <i>Dock.</i>        | Eau.                   |
| <i>Guéné.</i>       | Les dents.             |
| <i>Lokoo.</i>       | Les bras.              |
| <i>Baram.</i>       | Les doigts.            |
| <i>Birr.</i>        | Le ventre.             |
| <i>Jékim.</i>       | La barbe.              |
| <i>Boutbitt.</i>    | Les boyaux.            |
| <i>Hyap.</i>        | Chair.                 |
| <i>Caor.</i>        | Cheveux.               |
| <i>Nyac.</i>        | Le coude.              |
| <i>Houpp.</i>       | Les cuisses.           |
| <i>La mai.</i>      | La langue.             |
| <i>Diguén bhir.</i> | Femme grosse.          |
| <i>Gabour.</i>      | Femme de mauvaise vie. |
| <i>Oppé.</i>        | Malade.                |
| <i>Oppéna.</i>      | Je suis malade.        |
| <i>Niaco.</i>       | Chaud.                 |
| <i>Niaco na</i>     | Il fait chaud.         |
| <i>Lionn.</i>       | Froid.                 |
| <i>Sangara.</i>     | Eau-de-vie.            |
| <i>Bi.</i>          | Vin.                   |
| <i>Mai man bi.</i>  | Donnez-moi du vin.     |
| <i>Tamaka.</i>      | Tabac.                 |
| <i>Fettel.</i>      | Fusil.                 |

|                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| <i>Diasi.</i>          | Sabre.                   |
| <i>Toulbabé.</i>       | Blanc.                   |
| <i>Îolof.</i>          | Noir.                    |
| <i>Bachna.</i>         | Bon.                     |
| <i>Babout.</i>         | Méchant.                 |
| <i>Kbuell</i>          | Esprit.                  |
| <i>Amena kbuell.</i>   | Voilà un homme d'esprit. |
| <i>Barengba kbuel.</i> | Tu as beaucoup d'esprit. |

(*Bur*) ce mot est également employé, pour désigner un chef, un roi, un souverain, un maître. Les nègres Îolofs disent *Burby-Îolof* ou *Burb-j-Îolof*. Ils appellent le roi de Salum *Bur-Salum*, et le gouverneur du Sénégal *Burhum-dar*.

|                  |                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Dionn.</i>    | Beurre.                                                                                                                                                                                                                   |
| <i>Sann.</i>     | Lait.                                                                                                                                                                                                                     |
| <i>Guénar.</i>   | Poule                                                                                                                                                                                                                     |
| <i>Cankuet.</i>  | Canard.                                                                                                                                                                                                                   |
| <i>Guienn.</i>   | Poisson.                                                                                                                                                                                                                  |
| <i>Nack.</i>     | Bœuf                                                                                                                                                                                                                      |
| <i>Bamm.</i>     | Cochon.                                                                                                                                                                                                                   |
| <i>Guié.</i>     | Éléphant.                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Schaglé.</i>  | Tigre.                                                                                                                                                                                                                    |
| <i>Bouki.</i>    | Loup.                                                                                                                                                                                                                     |
| <i>Gaulbinn.</i> | Autruche.                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Zedre.</i>    | Brebis.                                                                                                                                                                                                                   |
| <i>Gbénapp.</i>  | Cheval.                                                                                                                                                                                                                   |
| <i>Phas.</i>     | Chèvre.                                                                                                                                                                                                                   |
| <i>Sottio.</i>   | C'est le nom d'un petit bâton de bois savonneux, dont une des extrémités est arrangée en petite brosse, et dont les femmes Îolofs, se frottent perpétuellement les dents, pour en entretenir la propreté et la blancheur. |
| <i>Vina.</i>     | Fer.                                                                                                                                                                                                                      |
| <i>Dough.</i>    | Plume.                                                                                                                                                                                                                    |
| <i>Boména.</i>   | Aveugle.                                                                                                                                                                                                                  |

|                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| <i>Folgar</i>              | Fête publique.              |
| <i>Doug boul.</i>          | Mil ou Millet.              |
| <i>Baréna</i>              | Beaucoup.                   |
| <i>Glaalb.</i>             | Canot.                      |
| <i>Pooub.</i>              | Canon.                      |
| <i>Smagalla.</i>           | Carquois.                   |
| <i>Toffi.</i>              | Cracher.                    |
| <i>Faik.</i>               | Danser.                     |
| <i>Dongobam.</i>           | S'asseoir.                  |
| <i>Sangona.</i>            | Baigner.                    |
| <i>Oubai.</i>              | Chanter.                    |
| <i>Thei.</i>               | Aujourd'hui.                |
| <i>Elleck.</i>             | Demain.                     |
| <i>Garénaou elleck.</i>    | Après-demain.               |
| <i>Demb.</i>               | Hier.                       |
| <i>Minguétto.</i>          | Il pleut.                   |
| <i>Dénadéno.</i>           | Il tonne.                   |
| <i>Garallun.</i>           | Arbre.                      |
| <i>Sé-unn.</i>             | Mariage.                    |
| <i>Nann</i>                | Boire.                      |
| <i>Leck ou leckamm.</i>    | Manger.                     |
| <i>Benbuli.</i>            | Un jour.                    |
| <i>Guiarfau.</i>           | Deux mois.                  |
| <i>Mett batt.</i>          | Trois ans.                  |
| <i>Bhéllin kbiss.</i>      | À l'instant.                |
| <i>Meck.</i>               | Demain.                     |
| <i>Loll.</i>               | Extrêmement.                |
| <i>Sa ma rafetna loll.</i> | Elle est extrêmement jolie. |
| <i>Mouss.</i>              | Malin.                      |
| <i>Kass.</i>               | Injure.                     |
| <i>Kainn.</i>              | Je ne sais.                 |
| <i>Dhyarakio.</i>          | Bonjour.                    |
| <i>Dhyarakio samba.</i>    | Bonjour, seigneur.          |

|                             |                           |
|-----------------------------|---------------------------|
| <i>Dhyaragonal.</i>         | Bonsoir.                  |
| <i>Fbanandbiam.</i>         | Bonne nuit.               |
| <i>Dhya mésa.</i>           | Comment vous portez-vous. |
| <i>D'biamedal.</i>          | Fort bien.                |
| <i>Ouaa.</i>                | Oui.                      |
| <i>Dhyett.</i>              | Non.                      |
| <i>Dhyapab.</i>             | Prens.                    |
| <i>Kabihfil.</i>            | Viens ici.                |
| <i>D'améhel.</i>            | Vas-t'en                  |
| <i>Gbuyendé.</i>            | Acheter.                  |
| <i>Gbuyall.</i>             | Vendre.                   |
| <i>Soopéna mann.</i>        | M'aime-tu.                |
| <i>Laknondémédocami.</i>    | Veux-tu venir promener.   |
| <i>Diapol.</i>              | Prends.                   |
| <i>Guérum nala.</i>         | Je te remercie.           |
| <i>Benguéna.</i>            | Je veux.                  |
| <i>Bougouma.</i>            | Je ne veux pas.           |
| <i>Bouguéna leçk.</i>       | Je veux manger.           |
| <i>Bouguéna nann.</i>       | Je veux boire.            |
| <i>Denala diock leff.</i>   | Je te donnerai cela.      |
| <i>Diock ma quil.</i>       | Donne-moi cela.           |
| <i>Jalla denala dimeli.</i> | Dieu te récompensera.     |
| <i>Paka.</i>                | Un poignard.              |
| <i>Ouakandé.</i>            | Un coffre.                |
| <i>Doumou ouakandé.</i>     | La clé du coffre.         |
| <i>Kailélbi.</i>            | Un chien.                 |
| <i>Dongué.</i>              | Plume.                    |
| <i>Boména.</i>              | Aveugle.                  |
| <i>Ba.</i>                  | Autruche.                 |
| <i>Barra vin.</i>           | Barre de fer.             |
| <i>Soguba.</i>              | Boiteux.                  |
| <i>Paht.</i>                | Borgne.                   |
| <i>Géunapé.</i>             | Un chat.                  |

|                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| <i>Dogho</i>                 | Couper.                     |
| <i>Brum.</i>                 | Du cuivre.                  |
| <i>Fam.</i>                  | Un cheval.                  |
| <i>Néguéman.</i>             | S'arrêter.                  |
| <i>Louga-kalat.</i>          | À quoi songes-tu.           |
| <i>Sopénata tiésomo koll</i> | Je t'aime de tout mon cœur. |
| <i>Oua quell.</i>            | Descendez.                  |
| <i>Danadem.</i>              | Je vais-aller.              |
| <i>Mangadelo.</i>            | Je vais retourner.          |
| <i>Guésuala.</i>             | Je vous vois.               |
| <i>Menguenelo.</i>           | Je m'endors.                |
| <i>Faténé kolaco.</i>        | Je m'en souviens.           |
| <i>Baniman toubabilé.</i>    | Laissez-moi tranquille.     |
| <i>Maniman.</i>              | Donne-moi.                  |
| <i>Maniman bi.</i>           | Donne-moi du vin.           |
| <i>Bougena dos.</i>          | Je veux commencer.          |
| <i>Soma top dénaméti.</i>    | J'ai mal à la tête.         |
| <i>Niata la diar.</i>        | Combien cela coûte-il ?     |
| <i>So.</i>                   | Du lait.                    |
| <i>Se.</i>                   | Mariage.                    |
| <i>Dégyyor.</i>              | À droite.                   |
| <i>Qui ammoy.</i>            | À gauche.                   |
| <i>Guinder.</i>              | Acheter.                    |
| <i>Guial.</i>                | Vendre.                     |
| <i>Dégenga Íolof.</i>        | Savez-vous parler Íolof ?   |
| <i>Niatabouactonguipé.</i>   | Quelle heure est-il ?       |
| <i>Oubol bountonbou.</i>     | Ferme la porte.             |
| <i>Buanané man jour.</i>     | Montre-moi le chemin.       |
| <i>Louga bouché.</i>         | Qu'as-tu dit ?              |

D'après ce petit nombre de mots du vocabulaire des Íolofs, on pourra prendre une idée générale de leur langue, qui m'a parue, quoique douce et agréable à l'oreille, aussi informe que leur arithmétique.

Les Nègres ont trois formules de complimens pour se saluer quand ils se rencontrent.

Quand ils s'approchent, ils se prennent la main droite ; et le matin ils se disent : *dhyarakio biameca sabayé kiam sendellé saghuiabas sa dome ghuiam*. Cela veut dire, bon jour ; comment te porte-tu? ton père, ta mère, tes enfans, se portent-ils bien ? Après-midi, au lieu de *dhyarakio*, qui est le bon jour, ils disent *dhéranghuando*, et les mêmes paroles à la suite, que le matin. Le soir c'est *dhéranghuenguo*.

Je termine ici ces renseignemens, sur une langue sans doute fort ancienne, et qui, toute informe qu'elle est, offrirait peut-être à ceux qui s'occupent de ces sortes de recherches, quelques remarques intéressantes.

---

## CHAPITRE XIX.

### LE FLEUVE GAMBRA,

Vulgairement connu sous le nom de rivière de Gambie.

*La baie de Ste-Marie. Embouchure de la Gambie. Quelques notions générales sur ce fleuve ; ses sources sont situées au revers septentrional des montagnes de Kong. Le pays Manding. Les Mandings ont formé plusieurs royaumes sur la rive droite de la Gambra, et dans quelques parties de sa rive gauche. Nature du terrain que parcourt ce fleuve. Motif du séjour que j'y ai fait. Le fort anglais James. Situation du commerce anglais dans cette rivière en 1786. Royaume de Barra. Albréda. Rétablissement d'un comptoir français dans ce village, et avantages qu'il peut procurer. Quelques circonstances relatives aux négociations, et aux entrevues qu'il a occasionnées avec le roi de Barra et le régent de ce petit royaume.*

---

Baie de Ste-Marie.

APRÈS avoir passé les côtes du Bur-Salum, et doublé la pointe occidentale de l'île de Bententt, nous gouvernâmes à-peu-près Sud-Ouest, et la corvette le Rossignol, commandée par M. le Ch. de Brach, sur laquelle j'étais embarqué, entra le 2 avril 1786, dans la baie qui précède l'embouchure du fleuve Gambra, que nous appelons la rivière de Gambie.

Cette baie, que l'on pourrait appeler la baie de Ste-Marie<sup>167</sup>, pour la distinguer du fleuve qu'elle précède, a quinze lieues de profondeur, sur à-peu-près sept lieues de largeur.

Le cap Ste-Marie au Sud, et l'île aux Oiseaux au Nord, déterminent son ouverture. On ne peut y naviguer sans précautions, à cause de plusieurs bancs de vase et de sable, qui rendent son fond inégal ; mais un chenal, qui sur une largeur de plus de douze cents toises, a constamment de sept à neuf brasses d'eau, et qui range à la distance de trois mille toises, l'île aux Oiseaux et la côte de Barra-Inding, mène à l'embouchure du fleuve, que les naturels nomment Gambra.

Embouchure de la Gambie.

Cette embouchure a plus de deux lieues d'ouverture ; elle est désignée au Nord, par la pointe de Barra, et au Sud par celle de Banguiou. Dès qu'on a dépassé ces deux pointes, la largeur du fleuve est de près de six lieues ; elle diminue ensuite. Vers le village d'Albréda, et à la hauteur du fort anglais James, elle n'est plus que d'à-peu-près une lieue ; mais le fleuve conserve cette largeur considérable, et une grande profondeur d'eau, jusqu'à Pisania<sup>168</sup>, qui est un des principaux établissements anglais, situé dans le Haut Yani, à près de quatre-vingts lieues de la mer. Les navires marchands remontent jusqu'à ce grand comptoir, et le flux y est encore fort sensible.

Quelques notions générales sur ce fleuve.

Suivant les éclaircissemens sur la géographie de l'intérieur de l'Afrique, publiés par M, le major Rennell, au nom de la société formée à Londres, pour favoriser les découvertes dans les contrées centrales de cette partie du monde, les sources de la Gambie sont situées, à-peu-près, sous le onzième degré six minutes, latitude boréale, au revers septentrional du grand rameau occidental des monts de la Lune, qui porte alors le nom de Chaîne des Montagnes de Kong<sup>169</sup>, et éloignées d'à-peu-près cent trente lieues d'une ville célèbre qui porte le même nom, et qui se trouve aussi placée au Nord de ces montagnes, sous le onzième parallèle et à trois cents lieues directes de la mer.

Le pays Manding.

C'est entre les sources de la Gambie, et la ville de Kong, entre le dixième et le quatorzième parallèle, qu'est situé le pays Manding, ou le territoire natal de la nation qui porte ce nom.

L'étendue de ce territoire intérieur, n'est pas encore bien connue ; mais le pays Manding doit former un état considérable et puissant, si l'on en juge par la célébrité de cette nation, par ses conquêtes, et par ses grandes relations, avec les contrées orientales et occidentales de l'Afrique, au Nord et au Sud de la ligne.

Les Mandings ont fondé plusieurs royaumes sur la rive droite de la Gambie, et dans quelques parties de sa rive gauche.

C'est de cette contrée montueuse et élevée de l'Afrique, que sont descendues ces colonies Mandings, qui ont fait la conquête du Bambouk, et des bords de la Gambie, depuis sa source, jusqu'à la mer. Sur la rive droite de ce fleuve, ces colonies ont fondé plusieurs petits royaumes, dont les plus connus, sont ceux de Barra, de Kollar, de Badibou, et du Haut et du Bas-Yani. Sur la rive gauche, les établissemens mandings sont plus rares et plus séparés, et l'on y trouve un mélange, de hordes de différentes races.

Nature du terrain que parcourt la Gambie.

La Gambie parcourant entre la cataracte de Baracouda au dessus de Pisania et la mer, un terrain très-rabaissé, son cours est tortueux, et forme beaucoup d'îles. Entre Pisania et la mer, le fond du fleuve est profond et vaseux, et les contrées qu'il arrose sont marécageuses, mais cependant, fertiles et peuplées. Ses bords sont garnis de mangliers en partie plongés dans l'eau pendant les heures de haute marée, et dont les branches inférieures sont chargées d'huîtres, plus grandes et plus grasses, que les huîtres communes d'Europe, mais dont la saveur est trop douce et trop fade.

Les grandes îles du fleuve, ainsi que les forêts qui couvrent une partie de ses bords, sont pleines d'éléphants, et de beaucoup d'animaux féroces et sauvages ; et les hyppopotames et les caymans peuplent, en grand nombre, ses eaux, très-abondantes en plusieurs espèces de poissons.

Si l'agriculture prenait faveur sur les bords de ce fleuve ; si une partie des forêts immenses, dont ils sont couverts, était détruite et cultivée, les contrées qu'arrose la Gambie deviendraient saines, et produiraient bientôt, en profusion, toutes les denrées les plus précieuses.

C'est dans ces contrées que des essais de civilisation bien concertés et bien conduits, par la France et par l'Angleterre, pourraient avoir bientôt de très-heureux succès.

Motif de mon séjour dans cette rivière.

Rassembler le plus de renseignements possibles sur la Gambie, sur les contrées qu'elle parcourt, sur le commerce qu'elle offre sa navigation et sur celui que les Anglais y faisaient en 1786 ; rendre de l'activité à nos droits dans ce fleuve ; traiter avec les chefs du royaume de Barra, du rétablissement d'un comptoir français à Albréda ; stipuler les conditions réciproques, qui devaient assurer l'existence de ce comptoir ; déterminer sa situation et l'étendue du terrain qu'il devait occuper ; tels étaient les objets de ma mission, dans cette belle rivière, et les motifs des deux séjours que j'y ai faits ; car nous y rentrâmes une seconde fois à notre retour de Sierra-Léone.

Mais, avant de parler des affaires de notre commerce, qui s'y réduisaient alors presque à rien, il convient de parler de celles des Anglais, dont les droits et les pouvoirs étaient bien plus étendus que les nôtres, et dont le commerce y était fort avantageux.

Le fort James, chef-lieu des établissemens des Anglais, et situation du commerce de cette nation dans la Gambie, en 1786.

Il existe encore, dans les Chroniques de la Normandie, et dans quelques ouvrages sur le commerce de la France, des traditions qui donnent aux Normands, et surtout aux marchands de Dieppe, l'honneur de la découverte de la Gambie en 1390, et celui d'y avoir fondé la première loge de commerce.

Les Portugais s'emparèrent ensuite de cette rivière ; après eux, elle tomba entre les mains des Anglais, qui construisirent, en 1686, sur un banc de roche qui tient à-peu-près le milieu du fleuve, et qui se trouve à environ neuf lieues de son embouchure, un fort carré, en maçonnerie de brique, flanqué de quatre bastions, et qui fut nommé le fort James, en honneur du roi Jacques qui venait de monter sur le trône d'Angleterre. Ce fut quatre ans après sa construction que le roi James perdit la bataille de Boine<sup>170</sup>, et un trône où les Stuarts ne purent plus remonter.

La roche, sur laquelle fut construit ce fort, forme un trapèze de soixante-dix toises de longueur, sur trente-six toises de largeur moyenne. Trois de ses angles sont défendus par des batteries circulaires à fleur d'eau, percées chacune de huit embrasures.

Le fort occupe le milieu de ce trapèze ; ses quatre lignes intérieures n'ont guères que quinze toises de longueur chacune, ce qui donne une surface de deux cents vingt-cinq toises, occupée par les logemens du gouverneur et des officiers, par une citerne, un four, un magasin à poudre, quelques autres magasins et des corps-de-garde.

Les courtines de ce fort, qui n'ont pas de terre-plein, ont chacune six toises de longueur, tandis que le développement d'un flanc et d'une face de bastion est de onze toises. Les cases des soldats, celles des nègres, les forges et les hangards, occupaient l'extérieur du fort, qu'il eût mieux valu construire suivant un tracé circulaire.

Le comte de Gênes, commandant une escadre française, prit le fort James en 1695, en fit sauter les fortifications et chassa les Anglais de la Gambie. Ils y rentrèrent par la paix de Riswick<sup>171</sup>, en 1697. M. de la Roque les en fit sortir encore en 1703, et ruina leur fort et leurs comptoirs. D'autres vicissitudes semblables eurent encore lieu depuis, et en 1779, le fort James fut de nouveau pris, par M. de Pontdevèze, capitaine de vaisseau, chargé de détruire les établissemens anglais sur la côte d'Afrique.

J'ai eu lieu de reconnaître, en 1786, l'exactitude avec laquelle cet excellent officier avait exécuté ses ordres ; car il n'y avait, ni au fort James, ni au fort de Bence, dans la rivière de Sierra-Léone, un seul maître mur qui ne fût lézardé.

Les droits respectifs des Français et des Anglais, dans la Gambie, furent réglés à notre désavantage à la paix de 1783. Nous jouissions autrefois de la liberté de naviguer dans toutes les parties de ce fleuve ; mais alors nos pouvoirs furent restreints, à la partie de son cours inférieur, comprise entre son embouchure et le fort James, et nos navires ne purent plus remonter au-delà de la ligne de ce fort.

Les Anglais restés maîtres de la navigation de la Gambie, depuis cette ligne de démarcation jusqu'à ses sources, formèrent un grand nombre d'établissements sur ses deux bords ; et suivant les renseignemens que j'ai pu me procurer en 1786, les avantages de leur commerce dans cette rivière, pendant les trois premiers mois de cette année, et pendant l'année 1785, pouvaient s'évaluer à près de six millions de France.

#### Royaume de Barra.

Resserré entre la ligne de démarcation, soutenue par le fort James et l'embouchure du fleuve, Albréda s'était offert naturellement pour l'établissement d'un comptoir français principal. Ce grand village avait, de tout tems, été une escale française : l'ancienne compagnie des Indes y avait un établissement ; et les Mandings du royaume de Barra s'étaient toujours montrés nos amis.

Le royaume de Barra, situé sur la rive droite et à l'embouchure de la Gambie, est borné au Nord par les états du Bur-Salum et de Kollar ; au Couchant, par l'Océan ; au Midi, par le fleuve ; et au Levant, par le territoire de Badibou.

L'étendue des états du roi de Barra n'est que de dix-huit lieues en longueur, sur quatorze lieues de largeur moyenne, ce qui donne une surface de deux cents cinquante-deux lieues carrées ; mais, les terres de ce petit état sont fertiles, ses villages sont nombreux et considérables, ses habitans ont un caractère intelligent, actif et très-propre au commerce ; et l'on estime sa population à deux cents mille individus.

Les royaumes de Barra, de Kollar et de Badibou furent fondés par la première de ces colonies mandings, qui descendirent des sources du fleuve pour s'établir vers son embouchure. Les Mandings de la Gambie, ont conservé la tradition de cet événement, et voici comme ils le racontent.

#### Conquête des territoires de Barra, de Kollar et de Badibou, par Amari Sonko guerrier Manding.

Au commencement de la dixième année de l'Hégire, Amari Sonko, célèbre guerrier manding, descendit de l'intérieur des terres de l'Afrique, à la tête de plus de vingt mille hommes armés, et suivi d'un grand nombre de femmes et de Marabouts ; il ravagea tous les bords septentrionaux de la Gambie, arriva vers l'embouchure du fleuve, livra plusieurs batailles au roi de Salum, et resta maître enfin des territoires de Barra, de Kollar et de Badibou.

Il eut encore plusieurs années de guerre à soutenir, avant de rester paisible possesseur des contrées qu'il avait conquises ; mais à la faveur des renforts qui lui arrivèrent du pays manding, il sut s'y maintenir.

Ce fondateur des premières colonies mandings qui s'établirent sur les bords de la Gambie, fut à la fois intrépide guerrier, bon politique, et habile négociant ; cet homme intelligent et brave, sut obtenir la protection des Européens qui fréquentaient cette rivière ; et en échange de captifs et de l'or qu'il leur vendait, il se procura, des sabres, des fusils, des balles et de la poudre : avec ces moyens, il se fit redouter des Îolofs et du Bur-Salum, et força ce prince de lui faire irrévocablement, la cession de ses conquêtes, qu'à sa mort se partagèrent ses trois fils.

C'est à l'aîné que resta le royaume de Barra, et ses descendans y règnent encore ; la famille du fils aîné d'Amari Sonko, y existe, partagée en cinq branches ; les aînés de chaque branche héritent successivement de la royauté, et à l'époque où j'étais à Albréda, l'héritier présomptif était un nègre nommé Sonko-Ari, cousin du roi régnant.

Ce roi était âgé de vingt-six ans, sa physionomie était épaisse, grossière et ridicule, sa conduite et ses raisonnemens absurdes, et sa vie crapuleuse.

Il passait toutes ses journées, entouré d'une troupe de jeunes gens de son âge, de tous les baladins, de tous les griots, et de toutes les griotes du pays ; enfin pour donner une idée complète de ce prince extravagant, il s'enivrait avec nos matelots, qui, à l'envi les uns des autres, se divertissaient tous les jours, du plaisir de le faire boire, jusqu'à perdre la raison.

Dès les premiers mois de son règne, ses peuples virent bien qu'il ne pouvait régner : ils ne le déposèrent cependant pas ; ils lui laissèrent son titre de roi. « Qu'il règne, dirent-ils, dans son enclos royal avec ses favoris, sur ses esclaves, sur ses baladins, sur ses concubines ; mais il ne peut conduire sagement nos affaires ; il faut le mettre en tutelle. » Et malgré les efforts d'un parti qui s'était emparé de lui, et à la tête duquel s'était mis l'alkier d'Albréda, la famille du roi, les chefs des villages, et le peuple, s'assemblèrent, et ils nommèrent pour administrer le gouvernement du pays, Ali Sonko, oncle du roi fou, qui fut déclaré et reconnu, régent du royaume de Barra, avec toute l'autorité souveraine.

En 1786 Ali Sonko, gouvernait le royaume de Barra depuis sept ans, avec toute l'intelligence, toute la sagesse, toute la prudence d'un homme éclairé de l'Europe.

Il était alors âgé de soixante-cinq ans, d'une taille haute, droite et majestueuse. Sa physionomie était régulière et agréable ; on y voyait l'esprit et la prudence, qui distinguent en général, la nation manding ; aucune ride ne sillonnait son visage ; ses yeux étaient grands, vifs et doux ; sa bouche bien dessinée était encore ornée des plus belles dents ; son caractère estimable était plein de bienveillance et d'énergie ; tout annonçait dans ce prince nègre, un homme supérieur, et toutes ses actions étaient réglées par la sagesse.

Son maintien presque toujours grave, ne l'empêchait pas d'être aimable, et même d'être gai ; mais sa satisfaction ne se démontrait jamais, que par un sourire doux et léger. Il aimait les Français ; il était sensible aux bons procédés, et disposé à l'amitié. J'en ai reçu plusieurs preuves non équivoques, pendant mon séjour dans la Gambie, et dans les fréquentes relations que j'ai eues avec lui, pour régler les conditions et les affaires relatives au rétablissement du comptoir d'Albréda, je n'ai jamais eu qu'à me louer de sa prudence et de sa loyauté.

Très-pur dans ses mœurs, et fort scrupuleux observateur du culte de la religion de Mahomet, dont il suivait la loi, les premiers rayons du soleil le trouvaient tous les jours, prosterné dans son jardin, le

visage tourné au Levant, environné de ses femmes, de ses enfans, de ses esclaves dont il était tendrement chéri, et célébrant avec une grande ferveur, la prière du matin.

#### Albréda.

Albréda, situé comme on l'a déjà dit, sur la rive septentrionale de la Gambie, au Nord-Ouest, et à la distance de mille toises du fort anglais James, est un grand village du royaume de Barra, composé de plus de douze cents cases, et dont la population, tant en Nègres libres, qu'en Nègres esclaves et captifs, se montait en 1786, à plus de sept mille individus de tout sexe et de tout âge.

Ce village occupe sur les bords du fleuve, une surface de plus de six cents toises de longueur, sur une largeur à-peu-près égale ; il est distribué en rues, en carrefours et en places ; tous les enclos sont fermés par des clôtures en bois, recouvertes de paille, et tous les quartiers sont entourés de fortes palissades.

Les Nègres mandings de la Gambie, construisent en général leurs maisons d'une manière plus solide et plus commode que les Îolofs. Les cases d'Albréda sont presque toutes carrées, composées d'un rez-de-chaussée formé en charpente, dont les vides sont remplis par une terre argileuse bien pétrie et bien serrée ; les parois intérieures et extérieures sont revêtues de la même terre, sur une épaisseur de six pouces ; et cette argile bien battue, prend bientôt la dureté et la solidité de la brique cuite au soleil, et résiste fort longtems aux injures du tems ; le toit est construit, en charpente et recouvert de paille, de mil ou de riz.

Toutes les maisons des hommes libres, sont construites ainsi, et les cases rondes en paille, sont habitées par les esclaves. Ali Sonko, régent du royaume de Barra, habitait Albréda, et occupait un grand terrain à l'extrémité orientale du village.

Au Nord, sont deux grands quartiers, séparés et isolés, et tous deux fermés et retranchés par une double enceinte de pieux jointifs, de huit pieds de hauteur ; l'un renferme les magasins, où chaque famille conserve ses provisions de mil, de maïs, de riz et d'autres denrées de subsistance ; ces magasins ont des portes, et des sortes de serrures en bois, dont les formes et les secrets sont très-variés. L'autre quartier, c'est le champ des sépultures ; il est planté d'arbres, et de lianes presque toujours fleuries. On y voit des espèces de mausolées, entretenus avec beaucoup de soin ; les Mandings honorent la mémoire de leurs ancêtres, et ils ont un grand respect pour les tombeaux de leurs pères. Des gardes veillent sans cesse à la sûreté de ces deux enclos.

Sous l'autorité suprême d'Ali Sonko, le village d'Albréda était gouverné par un chef, qui portait le titre de grand alkier, parce qu'il était le premier ou le grand alkier de l'État, et il avait sous lui quatre maîtres de quartier.

Tel est l'ordre et la police de tous les villages du royaume de Barra ; et les places d'alkiers, ou maîtres des villages, sont héréditaires. La plus importante de toutes est celle d'alkier d'Albréda, parce que c'est dans ce village, qu'est établi le comptoir français ; que tous les marchands en traite y font leur résidence ; et que par sa dignité, il est le grand alkier du royaume.

L'insensé Baï-Sonko, habitait le village de Barra-Inding, près de la pointe de Barra, qui est plus peuplé encore qu'Albréda, et qui porte le titre de village royal, parce que de tout tems, les rois, à raison de leur dignité, y possédant un domaine, y ont fait leur résidence.

Le territoire du royaume de Barra est en général défriché et cultivé. On y voit quelques belles forêts ; mais elles n'occupent pas la huitième partie d'un terrain, un peu marécageux à la vérité, mais cependant extrêmement fertile, et dont les récoltes, quoiqu'achetées par de très-légers travaux, sont d'une grande abondance.

Les Mandings du Barra, comme ceux du Kollar et du Badibou, sont de beaux hommes ; leur taille ordinaire est de cinq pieds cinq à six pouces ; mais on en voit beaucoup qui sont plus grands, et le grand alkier d'Albréda, qui avait près de soixante-dix ans, et dont la barbe et les cheveux étaient tout blancs, avait près de six pieds de haut.

Les traits des Mandings sont plus fins que ceux des autres Nègres, ils ont aussi le visage plus long ; ils sont tous zélés mahométans ; fort actifs, fort intelligens et fort rusés dans les affaires de commerce ; et cependant leur caractère général est hospitalier, bienfaisant et très-sociable ; leurs femmes sont très-vives, spirituelles, bonnes et fort agréables.

Ces Nègres entretiennent des relations suivies avec le pays manding, dont ils sont originaires, et leurs liaisons s'étendent au loin dans l'intérieur de l'Afrique.

Les bornes dans lesquelles je suis forcé de me tenir renfermé, ne me permettent pas de m'étendre en beaucoup de détails, sur les contrées et les habitans des bords de la Gambie ; je me réduirai donc aux circonstances relatives au rétablissement du comptoir d'Albréda.

Évènemens arrivés à Albréda en 1784 et 1785.

En 1784, l'alkier d'Albréda, vieillard avide, dur et fort intrigant, enviant l'autorité d'Ali Sonko, s'était mis à la tête d'un parti pour ruiner le crédit du régent, et s'emparer au nom de l'insensé Bai Sonko, du gouvernement et des affaires. Ali Sonko, dont la conduite était prudente et sage, était aimé et estimé des marchands français : pour les aliéner, l'alkier exigea tout-à-coup des droits nouveaux, aussi exagérés qu'ils étaient injustes ; et sur le refus que firent nos marchands de les acquitter, ils furent insultés, et quelques vols furent commis.

Pendant l'été de cette même année 1784, des gens de l'équipage de la corvette la Blonde en relâche dans la Gambie, essayèrent aussi quelques violences, à la vérité provoquées.

Enfin au mois de décembre, un capitaine marchand mourut à Albréda. L'alkier prétendit que sa succession était dévolue au roi, et s'empara de ses effets au nom de Bai-Sonko, avec lequel il partagea ces dépouilles.

Le régent n'avait pu prévenir ni empêcher ces excès, dont les Français en traite étaient indignés ; mais il envoya un homme de confiance, au gouverneur du Sénégal, pour lui faire part des intrigues et des entreprises de l'alkier, et pour l'engager à se rendre lui-même à Albréda pour exiger justice et réparation.

M. de Repentigny encore en place alors, ne put se rendre dans la Gambie, que dans les premiers jours de mars 1780, après avoir terminé les affaires de Salum.

Il resta huit jours à Albréda ; il eut plusieurs conférences publiques et solennelles avec le roi ; avec Ali Sonko, avec le grand alkier, et les autres chefs du royaume de Barra, en présence du peuple assemblé ; mais les intrigues de l'alkier d'Albréda prévalurent.

M. de Repentigny ne put rien conclure ; il eut la prudence d'éviter un éclat et une rupture, que les Anglais désiraient, qu'ils provoquaient peut-être, pour empêcher le rétablissement d'un comptoir français dans le fleuve ; et il retourna au Sénégal.

Le régent Ali Sonko, dont la richesse était bien plus considérable que celle du roi et que celle du grand alkier, et qui par sa sagesse, sa capacité, et son caractère, jouissait de l'estime de sa nation, travailla pendant l'année 1785 à fortifier son autorité ; il réussit à ruiner les intrigues du grand alkier, et tout était bien préparé pour le succès des négociations, dont j'étais chargé, quand nous arrivâmes à Albréda, où Ali Sonko nous attendait avec impatience.

Dès que notre corvette eut placé ses ancres au mouillage d'Albréda, nous nous rendîmes M. de Brach et moi, chez le régent, qui nous reçut comme nous avions lieu de l'espérer ; et dans la première conférence que nous eûmes avec lui, il nous donna tous les éclaircissemens que nous pouvions désirer, pour le succès de notre mission.

Chargé particulièrement des affaires relatives aux intérêts de notre commerce, et du rétablissement de notre comptoir, je ne restai pas à bord, et je louai à Albréda, d'un mulâtre nommé la Feuillée, fils d'un employé de l'ancienne compagnie des Indes, un enclos contenant une petite maison fort commode et deux cases.

Ce logis voisin du quartier du régent, et situé fort agréablement, avait la vue de la rivière et de ses bords méridionaux couverts de bois, de pâturages, de villages. Cette vue formait un tableau perpétuellement animé, par les navires qui se croisent, et qui naviguent à pleine voiles, et par l'immense quantité des pyrogues des Nègres, qui traversent, qui circulent sans cesse sur ce magnifique canal, et que les relations de commerce et l'intérêt de vendre leurs denrées, appellent incessamment aux comptoirs anglais et français, qui sont tous les jours les rendez-vous des noirs d'un grand nombre de nations différentes.

La première semaine se passa en conférences très-fréquentes avec le régent, dont j'obtins la confiance et l'amitié, et dont les bonnes et sincères intentions, se démontraient avec toute la loyauté possible.

Quand tout fut disposé au gré de nos espérances, il me dit de demander une conférence royale à Barra-Inding. Nous la demandâmes ; et le 12 avril nous nous rendîmes à cheval, M de Brach et moi, au village royal, menés par Ali Sonko.

Nous étions escortés par un détachement de douze hommes des troupes de la corvette ; et nous entrâmes à Barra-Inding, tambour battant.

Conduits par le régent, notre entrée dans l'enclos du roi n'éprouva aucune difficulté ; nous y trouvâmes l'extravagant et ridicule Bai-Sonko, assis, sur le sable, à la porte de sa case, entouré de baladins, de griotes, de jeunes gens, de matelots anglais et français. Il régnait, dans cette cour un désordre, un tumulte incroyables, augmentés encore par le bruit des musiciens, qui ne cessèrent leur barbare musique, que quand le régent, d'un ton de gravité et d'autorité, eut averti le roi de les faire taire.

Forcé de les faire retirer, Bai-Sonko ordonna que ceux dont il était entouré s'éloignassent de lui ; il donna cet ordre d'un ton si emporté, avec des gestes et des manières si bizarres, qu'il était difficile de n'en pas rire. La figure, le ton, la contenance, le langage de cette majesté nègre, étaient absolument d'accord ; tout dans Bai-Sonko démontrait sa folie, sa sottise et son absurdité, et jamais la royauté n'avait été placée sur une tête plus insensée.

Dans cette conférence royale, il fut convenu que, le 14 avril, le roi et le régent tiendraient des états-généraux, c'est à-dire, une assemblée publique et générale des chefs et des notables du royaume de Barra, dans la place du grand Papaver ou Palabre royal, et que là nous traiterions en présence du peuple, de la réparation des griefs dont se plaignait le gouvernement français, et du rétablissement de notre comptoir.

Ces états-généraux furent tenus le 14 avril, comme cela avait été convenu ; et M. de Brach et moi, accompagnés de plusieurs officiers et employés de la corvette, de nos truchemans, et d'un grand détachement de soldats armés, nous arrivâmes à Barra-Inding à huit heures du matin, Nous étions tous en grande tenue ; et nous avons rendu notre cortège aussi brillant et aussi imposant qu'il avait été possible.

Le roi nous attendait assis sur son trône, ayant à sa gauche le régent Ali Sonko ; à ses pieds le grand alkier d'Albréda et les membres de la famille royale ; autour de lui, les autres alkiers et les notables de l'état.

Ces sortes d'états-généraux, ou de palavers royaux, se tiennent en plein air, dans la grande place de Barra-Inding.

Une estrade élevée de quatre pieds, à laquelle on montait par six marches, était placée sous les rameaux touffus d'un grand et bel arbre, dont les feuilles ont beaucoup de ressemblance avec celles du platane, mais qui sont beaucoup plus larges. Cette estrade couverte d'une toile bleue, formait le trône du roi, et pouvait recevoir quatre personnes. Le roi et Ali Sonko en occupaient le milieu ; M. de Brach, placé à la droite du roi, et moi à la gauche du régent, nous occupâmes les deux autres places.

On avait formé autour de ce trône une enceinte en bois, de quatre pieds de hauteur, et de soixante pieds de diamètre. Les alkiers, les grands, les notables du Barra, ainsi que tous ceux qui nous avaient accompagnés, se trouvaient dans l'enceinte ; et le peuple était en dehors, rassemblé en foule, et au nombre de plus de dix mille individus.

Le roi était habillé d'un pantalon rouge de drap écarlate, largement galonné d'or. Il avait un gilet de satin jaune, couvert de quatre rangs de boutons d'argent, en forme de grelots. Une robe-de-chambre de toile peinte, fond jaune à grandes fleurs rouges, et doublée de tafetas rouge. Autour du cou, une grande et grosse cravatte de mousseline, dont les deux bouts garnis d'une grossière dentelle, pendaient sur sa poitrine. Sa coëffure était composée du bonnet manding ; mais il y avait ajouté la magnificence, de se mettre autour de la tête une longue pièce de tafetas violet, dont les bouts garnis de franges d'or faux, retombaient en avant des épaules, de la longueur de dix-huit pouces ; enfin, il était chaussé de mules de marroquin jaune. Ali Sonko était habillé dans le costume de sa nation, de deux belles pagnes de toile très-fine de coton, bleu turquin, rayée de bandes rouges ; il était coëffé du bonnet manding de toile bleue, brodé en soie, et chaussé de mules de marroquin rouge.

Malgré l'air et le costume singulier du roi, qui cependant dans cette circonstance, se conduisit avec toute la décence dont il était capable, cette assemblée avait un caractère imposant.

Elle dura quatre heures et demie. M. de Brach parla le premier ; je parlai ensuite, et développai le sujet de notre voyage. Nos discours furent répétés et expliqués par nos interprètes. Le roi parla, et son discours fort court fut très-absurde. Le régent prit la parole après le roi, et du meilleur ton, dit les meilleures choses.

Le plus grand silence régnait dans cette grande assemblée : le peuple écoutait avec la plus grande attention ; et M. de Brach et moi, nous gardions toute la gravité convenable à une cérémonie aussi authentique.

Le roi avait répondu au discours cours de M. de Brach, et son interprète avait expliqué ses paroles : le régent répondit à mon discours, et pendant que son interprète l'expliquait, il prit gravement ma main droite, y plaça un fruit, qu'au tact, je jugeai devoir être une espèce de grand marron ; et gardant le même sérieux, il replia mes doigts sur ce qu'il m'avait donné ; et moi, gardant autant de gravité que lui, et sans m'assurer du présent qu'il m'avait fait, je le mis dans la poche de mon gilet. À quelques minutes de là, et de la même manière, je reçus un second présent semblable, et enfin un troisième, et je les plaçai de même que le premier.

Après quelques débats, où le grand alkier se montra fort contraire aux conditions que je demandais pour le rétablissement de notre comptoir, et où je combattis ses mauvaises intentions avec beaucoup de force, Ali Sonko termina ce premier palabre royal, dans lequel rien ne fut conclu ; et le roi convoqua une seconde assemblée, pour le quinze d'avril.

Quand nous fûmes réunis, M. de Brach et moi, nous nous confiâmes réciproquement les présents que nous avions reçus, car le roi l'avait traité de même, que je l'avais été par le régent ; c'étaient des fruits, couverts d'une peau lisse et brune comme celle des marrons d'Inde : ces fruits étaient plus plats, mais bien plus grands que des marrons. Nous rîmes d'abord de cette munificence royale, mais bientôt après nous apprîmes, que ce qu'on nous avait donné, était un témoignage de grand honneur et de grande distinction. C'étaient des fruits que les Mandings appellent kolla, qui sont tort rares, et auxquels ils attribuent beaucoup de vertus précieuses et admirables.

Le second palabre royal eut lieu Ali Sonko avait tout disposé pour le succès de nos principales demandes, tout avait été convenu d'avance entre lui et moi, et il s'était assuré de presque tous les grands du pays, et des gens les plus notables.

En vain le grand alkier d'Albréda fit il encore des efforts pour retarder le rétablissement de notre comptoir, ses intrigues échouèrent, il ne fut plus écouté, et j'obtins non-seulement, que le comptoir français serait reconstruit de nouveau, mais encore qu'il occuperait un terrain isolé et éloigné de près de deux cents toises au couchant du village, dans une situation bien plus commode, bien plus sûre et plus favorable, que celle qu'occupait celui de l'ancienne compagnie des Indes.

Le local du nouveau comptoir, à la faveur des augmentations qu'Ali Sonko avait fait accorder, avait quatre-vingts toises de longueur, sur une largeur presque égale, ce qui lui donnait une surface de près de six mille quatre cents toises carrées.

Le fleuve bordait un des côtés de ce terrain ; par l'avantage de cette situation, on pouvait y construire un débarcadere, et en cas d'insulte grave ou d'attaque de la part des habitans, se ménager une retraite assurée.

Le sol en était gras et fertile, et plusieurs bosquets de citronniers, de limoniers et d'orangers, qui y existaient alors, sans soins et dans un état sauvage, étaient la preuve que les cultures de pur agrément, y réussiraient très-bien.

Il fut stipulé que le commerce français serait libre dans tout le royaume de Barra, qu'il y serait aidé, favorisé, et protégé ; et que le roi, ni le régent, ni l'alkier d'Albréda, ni ceux des autres lieux où nos marchands voudraient résider, n'auraient aucun droit à prétendre, sur les effets et les marchandises des Français qui pourraient mourir, soit d'accident, soit de maladies.

Il fut stipulé que nous pourrions entretenir dans notre comptoir un résident et tous les employés que le service pourrait exiger ; mais nous obtînmes encore qu'il serait entouré de fossés, de palissades ou de retranchemens en terre, que nous pourrions y construire des batteries, et y entretenir garnison.

En échange de ces avantages, il fallut sacrifier les ressentimens fondés sur les griefs dont M. de Repentigny avait demandé la réparation en 1786 ; il fallut abandonner aussi la restitution de la succession du marchand français, mort à Albréda en 1784, et que le grand alkier et le roi s'étaient partagée ; mais en faveur de ces sacrifices, nous obtînmes, que quatre enfans des premières familles du royaume de Barra seraient livrés en otage dans l'île de Gorée pour sûreté de l'exécution du traité que nous avons conclu ; enfin l'on stipula les droits que nos marchands seraient tenus de payer au roi, au régent et au grand alkier ainsi que les coutumes, que le gouvernement accordait à ces trois chefs.

Telles sont les circonstances principales du rétablissement du comptoir français d'Albréda en 1786 ; et dans le cours des négociations qui ont eu lieu, et des relations journalières que j'ai eues à ce sujet avec Ali Sonko, je n'ai pu que me louer de la loyauté de ce prince nègre ; je n'ai éprouvé de sa part que de la bienveillance et de l'amitié, et j'ai eu de fréquentes occasions d'estimer son caractère, et d'admirer la justesse de son esprit naturel, et la droiture de son ame.

Il faut observer que le comptoir d'Albréda ne serait éloigné que de vingt-cinq lieues de l'établissement qu'on pourrait former à Baol, dans le petit royaume du Tin possédé par le Damel, et de vingt lieues de Cahone capitale du Bur-Salum, et les correspondances de ce comptoir avec Cahone et avec Joal, seraient aussi sûres et aussi actives, que les circonstances pourraient le demander.

À Albréda, nous formerions aisément des liaisons, sur toute l'étendue de la rive droite de la Gambie, jusqu'à la hauteur du pays de Bambouk.

Nous y trouverions les plus grandes facilités, d'acquérir des terres bonnes et fertiles et d'y former un grand établissement agricole ; et comme les Mandings sont en quelque sorte déjà civilisés, et susceptibles de toutes les sortes d'instruction, il est vraisemblable que notre exemple et nos leçons d'agriculture, fructifieraient parmi eux.

Enfin, cette situation nous offre tous les moyens les plus favorables à un commerce avantageux, et aux succès des entreprises qui auraient pour objet la civilisation des peuples de cette partie de l'Afrique, et la connaissance des contrées centrales de ce continent.

J'ai dit que le cadre dans lequel je suis forcé de me tenir renfermé, m'obligeait de borner ces renseignemens, sur les Mandings et sur les contrées que parcourt la Gambie ; je les terminerai par les détails qu'on trouvera dans le chapitre suivant, sur l'insecte termite, dont j'ai observé près d'Albréda, avec autant d'attention que d'admiration, les prodigieux travaux.

---

## CHAPITRE XX.

### DE L'INSECTE TERMITE<sup>172</sup>.

*Ce que c'est que l'insecte termite. Les Français le désignent sous le nom de Fourmi Blanche ou Fourmi Vaguevague, l'histoire naturelle sous celui de termes ou termite. On voit ces insectes en nombre prodigieux dans les contrées occidentales de l'Afrique. Ils existent dans trois états différens ; dans l'état de larve, dans l'état de nymphe, et dans l'état de mouche ailée, qui est leur état parfait. Roi et reine des termites. Différentes espèces de ces insectes. Termites de l'île St-Louis du Sénégal. Pyramides construites en terre par ces insectes, dans le bois de Lamaya, aux environs d'Albréda dans le fleuve Gambia.*

---

DANS le nombre de ceux qui se plaisent à la lecture des voyages, il en est qui ignorent l'existence de l'insecte termite, qui paraît appartenir particulièrement à l'Afrique.

On le trouve dans presque toutes les contrées occidentales de ce continent, entre le cap Bojador et le cap Blanc. Il existe sur les bords du Sénégal ; mais c'est près d'Albréda sur les bords de la Gambie, que je l'ai vu en nombre prodigieux, que j'ai eu occasion de l'observer avec attention, et d'admirer la force et l'instinct que le créateur lui a donné.

Ces petits animaux offrent à l'attention de l'observateur, tant de motifs d'étonnement, qu'on ne peut se dispenser d'en parler. Ils opèrent dans un instant, des destructions inconcevables ; et ils élèvent des monumens si prodigieux, si solidement construits, que comparés à l'extrême petitesse de l'insecte dont ils sont l'ouvrage, ils paraissent plus merveilleux, que les monument les plus considérables de l'industrie humaine.

Linnée nous parle de cet insecte sous le nom latin termes, et G. Cuvier en parle sous le nom de termite. Le vulgaire le désigne sous celui de fourmi vaguevague et de fourmi blanche.

Les termites se partagent par sociétés. Chaque société se construit un nid, et à chaque nid appartient une quantité innombrable de ces insectes, qui reconnaît pour chefs, un roi et une reine.

Termites dans l'état de larve.

Les termites existent dans trois états différens et dans chacun de ces états, ces petits animaux ont des fonctions et des formes différentes.

Le premier état de la vie du termite est celui de larve ; alors il n'a qu'un peu plus de deux lignes de longueur ; sa couleur est d'un blanc de farine ; il a six petits pieds, trois de chaque côté ; une petite tête sans yeux ; des antènes composées de petites globules jointives qui vont en diminuant, et des mâchoires courtes.

Si chaque société de termite pouvait être comparée à un empire, on pourrait appeler les larves, les ilotes de cet empire ; car ce sont elles qui sont chargées de tous les travaux de construction, du soin de tous les approvisionnements ; ce sont elles qui agissent à l'extérieur, et dont les excursions s'étendent à des distances incroyables. Ce sont ces larves qui circulent de toutes parts, ou par des conduits souterrains qu'elles se creusent à plusieurs pieds au dessous du sol, ou quand elles voyagent à la superficie, c'est sous des petites voûtes qu'elles construisent avec de l'argile. C'est dans l'état de larve, que les termites fabriquent des nids, en forme de pyramides, de dix et même de seize pieds de hauteur, et souvent de cent pieds carrés de base. Ce sont ces termites larves, qui dévorent et réduisent en poudre impalpable, les arbres les plus monstrueux, les plus fortes pièces de bois ; ce sont elles qui, dans la courte durée d'une nuit, réduisent en charpie extrêmement fine, le linge, les habits et même les cuirs.

Dans ce premier état de la vie de l'insecte termite, on aurait quelque droit de l'appeler le fléau de l'Afrique, si ce grand pouvoir de dévastation et de destruction que Dieu a départi à ces larves, n'avait pas un but utile.

Ces ilotes aveugles, n'attaquent jamais les bois verts et sains, mais ils dévorent les bois morts, dont l'existence stérile et caduque, n'est plus qu'un embarras dans la nature, un obstacle à la végétation et à la circulation de l'air, dans ces vastes forêts de l'Afrique, déjà si serrées et si épaisses, et où l'extrême fécondité d'un sol vierge, ne permettrait pas à l'homme de pénétrer, ni aux jeunes plans de prospérer, si la consommation des végétaux énormes qui abondent dans ces bois primitifs et sauvages, n'était accélérée par la larve termite, à l'époque où ces monstres de la végétation, sont arrivés à l'état de caducité, de désorganisation et de mort.

Ce sont aussi les larves de ce singulier insecte, qui dans l'espace de quelques heures, dévorent ces animaux énormes<sup>173</sup>, qui meurent dans le centre de ces forêts solitaires, soit de vieillesse, soit par accident, soit à la suite des blessures que ces monstres reçoivent, dans les combats qu'ils se livrent sans cesse. Les miasmes putrides de ces grands cadavres, infesteraient peut-être l'Afrique, si l'instinct des termites n'opérait leur prompt destruction.

Termites dans l'état de nymphe.

Le second état des termites est celui de nymphe<sup>174</sup> ; celles-ci sont comme les larves, aveugles et mobiles, mais leur tête est grosse, et elles sont pourvues de longues mâchoires pointues, sans dentelures.

Ce sont les nymphes qui se trouvent chargées de tout le travail et de toute l'économie de l'intérieur des bâtimens ou des nids des termites ; ce sont elles qui forcent les larves au travail ; ce sont elles qui construisent toutes les distributions intérieures et particulières qui doivent servir à loger les œufs.

De longues galeries sont conduites dans l'intérieur des pyramides, et dans ces galeries, sont formées en nombre immense de petites loges ou petites chambres, qui ont dans leur forme assez de ressemblance, avec l'intérieur de la moitié d'une très-petite coquille de noisette.

Quelques naturalistes ont appelé ces galeries les nourriceries. Ces petites loges ont, cela de particulier, c'est qu'elles sont lambrissées ; c'est-à-dire, que la petite loge creusée dans la terre dont est formée la pyramide, est intérieurement revêtue en petits filamens de bois, de la grosseur d'un cheveu, jointivement et très-artistement appliqués les uns à côté des autres, et qui observés au travers d'une forte loupe, font l'effet d'un lambris, formé de petits joncs collés de suite et jointivement. Ce lambris

couvre exactement toute la surface intérieure de chaque petite loge, et ce ne peut être, qu'au moyen d'une matière parfaitement collante, que ce petit insecte parvient sans doute à appliquer aussi justement et aussi solidement ces petits filamens ligneux, qui tapissent l'intérieur des loges des nourriceries.

Ce lambrissage est parfaitement uni, et exécuté avec toute la propreté possible.

On serait entraîné dans de trop longs détails, si l'on voulait donner la description complète de l'intérieur d'une de ces pyramides, qui peuvent chacune, être regardée comme la capitale d'un empire de termites ; ces détails très-curieux, ainsi que toutes les observations que mérite ce petit animal aussi singulier qu'encore imparfaitement connu, seront sans doute un jour rassemblés et exposés par un naturaliste plus exercé que moi.

J'ajouterai encore à ce que je viens de dire sur les nymphes termites, qu'elles sont à la fois les nourrices de l'empire et ses guerriers. Les larves ne combattent pas et ne sont pas armés pour combattre ; les nymphes sont chargées de la défense de l'état, elles repoussent les attaques extérieures, se jettent sur ceux qui tentent de faire brèche à leurs cités, et les mordent avec rage.

Termites dans l'état parfait.

Enfin les termites arrivent à l'état parfait, à leur dernière métamorphose, au complément de leur existence ; c'est seulement dans ce troisième état qu'ils ont des sexes différens, et qu'ils peuvent procréer et propager leur espèce.

De quelle durée est la vie entière du termite ? Combien de tems passe-t-il dans l'état de larve, dans celui de nymphe et dans son état parfait ? Voilà ce que je n'ai pu savoir, ni découvrir exactement ; ce qui seulement paraît certain, c'est que lorsque les termites ont passé à leur dernier état, à leur état parfait, alors ils sont ailés, et ils s'envolent en quantité innombrable.

Alors de toutes parts les oiseaux les poursuivent et leur font une chasse cruelle ; eu peu de momens leurs aîles se dessèchent ; ils tombent, et la terre, mais surtout les mares et les fontaines, sont couvertes de leurs cadavres ; les reptiles les dévorent avec avidité, et dans plusieurs contrées les Nègres les mangent ; ils les ramassent à la surface des ruisseaux, des marigots et des fontaines, avec des callebasses ; ils en remplissent de grandes chaudières, et les laissent sécher ; ils les font ensuite griller dans des pots de fer, sur un feu de braise à moitié éteinte, et ils les mangent ainsi grillés, avec beaucoup de sensualité. Je n'ai pu me résoudre à goûter de ce régal, quoique les Nègres de la Gambie m'aient assuré que ce mets est délicieux ; ils lui attribuent entr'autres des vertus aphrodisiaques.

La durée de la vie du termite, dans l'état ailé, est extrêmement courte pour la multitude de ces insectes, elle n'est tout au plus que de deux jours ; car c'est vers la fin de la seconde journée, que les termites pourvus d'aîles perdent leurs forces, et que ces petits animaux si actifs, si industrieux, si courageux dans l'état de larve et dans celui de nymphe, deviennent faibles et poltrons, et sont incapables de résister aux moindres insectes ; les fourmis mêmes s'en emparent et les traînent à leurs nids, sans éprouver la moindre résistance.

Tous les termites ailés ne périssent pas cependant dans cette ruine et cette destruction générales. Le roi et la reine d'un empire de termites, c'est-à-dire, les deux individus qui dans chaque nid ou pyramide de termites, sont chargés de propager l'espèce, sont des termites ailés ; et au moment de la destruction de cette troisième classe, quelques paires d'entr'eux sont rencontrées par des larves<sup>175</sup>, qui parcourent

continuellement la surface du sol, et ces larves sauvent et emportent quelques couples de termites ailés des deux sexes, pour fonder de nouvelles colonies.

#### Roi et reine des termites.

J'ai lieu de penser que la vie d'un roi et d'une reine d'une colonie de termites, ne dure qu'une année<sup>176</sup> ; mais je n'oserais l'assurer, tant il reste encore d'obscurités sur les circonstances de la vie de cet insecte, dont l'histoire naturelle est bien loin d'être complète.

Chaque couple de termites ailés sauvé par les larves, est mené sans doute ou dans un nid déjà ancien, ou dans un nid nouvellement construit ; là on le renferme dans une grande cellule, qui est la chambre royale ou la prison nuptiale. Ces époux sont nourris par les larves et les nymphes ; ils perdent leurs ailes, et leur vie royale se passe dans l'indolence et la paresse, ne semblant être destinés qu'à la propagation de l'espèce.

Dans les premiers momens de son état parfait, le roi termite n'est pas beaucoup plus grand ni plus gros que les nymphes et les larves ; ses dimensions n'excèdent jamais plus de quatre lignes de longueur et une ligne et demie de grosseur ; mais il n'en est pas ainsi de la reine, en qui bientôt il se fait un changement monstrueux.

L'abdomen de cette reine s'augmente par degrés, s'élargit et parvient à une grosseur prodigieuse, comparée aux dimensions des termites, dans l'état de larves et dans celui de nymphes.

J'ai vu deux reines de termites ; le ventre de l'une avait plus de cinq pouces de longueur, et deux pouces et quelques lignes de circonférence ; l'autre était moins longue mais sa grosseur était la même. Le petit roi dont la plus grande longueur n'arrive presque jamais à cinq lignes, se trouve toujours caché sous le ventre de son énorme épouse.

J'ignore si la reine parvenue à son énorme état de grosseur, pond sans cesse des œufs. Sparrman<sup>177</sup> prétend, qu'elle en pond soixante dans une minute, ce qui donne quatre-vingt-six mille quatre cents œufs dans vingt-quatre heures, deux milliards cinq cents quatre-vingt-douze mille œufs par mois, et plus de trente-un milliards d'œufs par an.

Les deux reines que j'ai vues étaient en ponte, et je n'ai aucune raison de nier que la ponte soit continue ; peut-être cette reine si féconde, ne pond-elle que pendant une partie de l'année, et seulement le nombre d'œufs nécessaires pour remplacer les nymphes qui passent à l'état parfait, ou plutôt pour remplacer les larves qui deviennent nymphes.

Mais si nous voulions en juger, d'après la multitude infinie des termites qu'on voit par-tout en Afrique, nous serions portés à croire, que la ponte est perpétuelle. C'est là un des secrets de l'histoire naturelle de cet insecte, que des observations plus suivies et plus multipliées sur les différentes circonstances de la vie de ce merveilleux petit animal, feront connaître quelque jour.

Jusqu'à présent l'on ne connaît que quatre espèces de termites<sup>178</sup>. Le termite belliqueux (*termes bellicosus*<sup>179</sup> ou *termes fatal*) ; c'est l'espèce la plus grande, c'est celle dont je viens de parler, et que j'ai eu occasion d'observer, à l'île St-Louis du Sénégal et à Albréda.

Les nids de cette espèce de termites, sont de grandes et belles pyramides, qui ont jusqu'à quinze et seize pieds de hauteur au dessus du sol, et autant au dessous. Dans le bois de Lamaya, près d'Albréda, j'en ai mesuré une, qui avait dix-sept pieds de haut.

La seconde espèce est connue des naturalistes, sous le nom de termite atroce (*termes arda*), cette espèce construit aussi des nids en pyramides ; mais ces chefs-lieux de leurs colonies, sont moins élevés et moins considérables, que ceux du termite belliqueux ; ses ravages sont plus funestes, et ses piqûres plus douloureuses et plus dangereuses.

La troisième espèce est le termite mordant, (*termes mordax*) ; cette espèce construit ses nids en forme de tourelles cylindriques, de trois à quatre pieds de hauteur, d'un pied de diamètre, et la tourelle est recouverte d'un toit conique, qui déborde de quelques pouces, et dont l'objet est indubitablement de garantir le nid de l'influence des eaux du ciel.

Enfin la quatrième espèce est désignée par les naturalistes sous le nom de (*termes destructor*), et nous l'appelons le termite des arbres. Cette espèce, construit des nids sphériques autour d'une branche d'arbre qui les traverse entièrement.

À l'île St-Louis du Sénégal, par-tout on voit de ces chemins voûtés que les termites construisent en argile, et au moyen desquels, les larves circulent et voyagent à couvert ; mais dans toute l'île nous n'avons pu découvrir un seul nid de ces insectes.

On ne peut supposer que ces nids existent sous terre, à moins que ce ne soit à une très-grande profondeur. Le sol de l'île St-Louis du Sénégal est un sable mouvant et très-fin ; ce sol est habituellement creusé de cinq à six pieds de profondeur, par les puits qu'on y ouvre pour avoir de l'eau et que l'on referme dès que l'eau est puisée ; mais ces puits prouvent que l'eau, filtre par-tout dans le sol de cette île, qui n'a que douze cents toises de longueur sur cent toises de largeur, et qui est renfermée entre deux bras du Sénégal, qui ont cinq et six cents toises de largeur, et dont la profondeur est au moins de neuf brasses. Le bras occidental du Sénégal n'est séparé de la mer que par une langue de terre de cent toises de largeur. Où pourrait-on supposer qu'existent les nids des termites, dont les larves se voient au Sénégal? car dans cette île on n'aperçoit que des larves circulant par-tout et voyageant sous leurs voûtes.

Cette circonstance est remarquable ; les larves termites qui circulent à l'île Saint-Louis du Sénégal, appartiendraient-elles à des nids, qui existeraient dans les forêts qui bordent la rive gauche du fleuve ? Dans cette supposition, il faudrait que ces larves parvinssent à l'île Saint-Louis par-dessous le bras oriental du fleuve, qui, comme on vient de le dire, a plus de cinq cents toises de largeur et neuf brassés de profondeur d'eau.

Il faut le répéter, l'histoire des insectes termites, invite encore à beaucoup de recherches et d'observations : c'est dans une forêt près d'Albréda, que j'ai eu occasion d'admirer les travaux, dont l'espèce des termites belliqueux est capable.

Je me promenais un jour au lever du soleil, à cheval, suivi de mon nègre domestique, de mon interprète, et accompagné de Sonkoary, parent du roi de Barra, et héritier présomptif de ce petit royaume. L'objet de ma promenade était de visiter le bois de Lamaya, situé à l'ouest d'Albréda, à dix-huit cents toises à-peu-près du village.

Ce bois, qui a plus de deux lieues de tour, est formé d'arbres de la plus grande espèce, et dont les feuilles ressemblent beaucoup à celles du platane. Les arbres de cette forêt sont tous très-vieux, et séparés à plus de cinquante pieds l'un de l'autre, leurs superbes têtes se touchent et se confondent, et forment une voûte d'autant plus belle, que les corps des arbres dégarnis de toutes branches, à la hauteur de soixante pieds, ressemblent à de belles colonnes.

En m'approchant de ce bois, je fus fort étonné d'apercevoir beaucoup de pyramides de dix, quinze et de seize pieds de hauteur, d'une couleur rouge, absolument semblable à celle de la terre bien cuite.

La grandeur et la forme de ces constructions, me firent croire, que ces pyramides étaient des monumens funèbres, élevés et consacrés à la mémoire des anciens guerriers mandings de Barra, et je fis à ce sujet des questions à mon interprète ; Sonko répondit à mes questions, en m'expliquant, que ces monumens étaient l'ouvrage des termites, et des nids de ces insectes, qui se trouvent en grand nombre dans cette forêt ; je pressai ma marche et j'arrivai au bois de Lamaya, fort curieux d'observer avec attention, les travaux étonnans d'un insecte, que je ne connaissais que depuis que j'habitais l'Afrique, et que je n'avais encore vu qu'à l'île Saint-Louis du Sénégal, où ces petits animaux circulent en multitude, dans l'état de larves, sous de petites galeries voûtées et construites en terre.

J'avais peine à comprendre comment des animaux si petits pouvaient exécuter des travaux aussi considérables : plus de quarante pyramides, séparées de trois cents et quelquefois de cinq cents pas l'une de l'autre, s'élevaient de dix, de douze, et même de seize pieds au dessus du sol ; leurs bases avaient toutes de cent à cent vingt pieds carrés ; ces monumens me paraissaient aussi prodigieux que les pyramides de Memphis, et plus prodigieux encore, puisqu'ils étaient l'ouvrage de l'insecte termite.

Il est peut-être curieux et philosophique, de comparer les pyramides du bois de Lamaya, près d'Albréda dans la rivière de Gambie, ouvrages admirables d'un très-petit insecte, aux pyramides d'Égypte, ouvrages si célèbres et si vantés, des hommes.

Les pyramides d'Égypte ne sont pas à beaucoup près, aussi élevées au dessus de la hauteur ordinaire de l'homme, que celles du bois de Lamaya, sont élevées au dessus des dimensions de l'insecte qui les a construites ; car la plus haute des pyramides de Memphis ou de Gées, n'a que quatre cents cinquante pieds français de hauteur ; et en supposant, que la taille des Égyptiens qui ont élevé ces constructions colossales n'ait été que de cinq pieds, dimension bien au dessous de la hauteur ordinaire de l'homme, la proportion de la plus haute des pyramides d'Égypte, à la hauteur d'un homme de cinq pieds, ne serait que de quatre cents cinquante à cinq, ou de quatre-vingt-dix à un.

On a fait remarquer que les larves termites, sont les constructeurs et les maçons de l'empire, et que la longueur d'une larve termite n'est pas de trois lignes ; mais nous la supposons de trois lignes, pour avoir un nombre rond. La plus haute des pyramides du bois de Lamaya qui avait dix-sept pieds

d'élévation, à la larve termite qui n'a que trois lignes de longueur, serait donc de deux mille quatre cents quarante-huit lignes à trois lignes, ou de huit cents seize à un.

Les pyramides de Lamaya, se trouvent donc, proportion gardée, infiniment plus élevées que celles d'Égypte ; et si à cette comparaison, on ajoute celle des masses, celle des tems employés respectivement à ces constructions, et que l'on considère aussi, le grand nombre de ces pyramides de termites qui existent en Afrique, on sera forcé d'admirer, les pouvoirs que le créateur a accordés à l'un des plus petits insectes, et de voir d'un œil plus modeste, ces fameux monumens de l'ancienne Égypte, dont l'orgueil humain se plaît tant à se vanter.





## CHAPITRE XXI.

### TABLEAU SOMMAIRE DES PRODUITS DU COMMERCE DES CONTRÉES COMPRISES ENTRE LA BARRE DU SÉNÉGAL ET LE CAP STE-MARIE, pendant l'année 1786,

*et aperçu de ces produits, si par des encouragemens et des exemples, l'on excite les nègres à l'agriculture, et si le commerce mieux organisé prend un plus grand essor.*

Commerce de l'île de Gorée en 1786.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| LES habitans de l'île de Gorée ne fréquentaient en 1786, que les mouillages de la côte comprise entre le cap Manoel et la pointe de Sangomar située à l'embouchure d'un des bras du marigot de Salum. Ils se rendaient à ces mouillages dans de petites embarcations ; ils y traitaient des bœufs, des moutons, des volailles, du mil ou du riz, et d'autres objets de subsistance, qu'ils consommaient en partie, et dont ils vendaient l'autre aux navires en relâche dans leur rade. Cette traite pouvait former un objet de... | 200.000 |
| Les objets plus considérables, comme les captifs, l'or, le morfil, la cire et les peaux crues, ne se traitaient qu'en petite quantité par les gens de Gorée, parce que les moyens de ces insulaires étaient très-bornés ; et ces objets de traite ne se sont portés, en 1786, qu'à trois cents captifs, évalués à...                                                                                                                                                                                                               | 360.000 |
| On pouvait évaluer leur traite en morfil, en cire, en peaux crues, etc. à...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 60.000  |
| Total de l'évaluation du commerce que Gorée faisait avec les côtes voisines de cette île, en 1786...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 620.000 |

Aperçu des produits présumables du commerce avec les mouillages voisins de Gorée, et avec le pays de Bambouk, si ce commerce était organisé et encouragé.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Le commerce propre des naturels de Gorée ne sera jamais fort étendu, parce que leurs moyens ne peuvent être que fort bornés ; mais si l'agriculture prenait faveur dans les états du Damel, et si un comptoir agricole et marchand, placé dans le pays de Baol, prenait toute la consistance dont il est susceptible, Gorée pourrait devenir l'entrepôt d'un commerce, qui, je crois, pourrait être estimé, à douze cents captifs, évalués à... | 1.440.000 |
| Coton, indigo, cire, peaux crues de toute espèce, morfil, bois de construction et de teinture, mil, riz, maïs, bestiaux, volailles et autres objets...                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 3.000.000 |
| Au chapitre des mines d'or du Bambouk, j'ai parlé du projet d'un commerce par caravane avec cette riche contrée. Ce commerce serait sous la direction et la surveillance immédiates de l'administration intermédiaire, fixée à l'île de Gorée. Je ne puis entrer dans les détails, qui feraient connaître, l'organisation de ce commerce, dont j'estimerai cependant les produits dans les premières années, à...                               | 400.000   |
| Total...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 4.480.000 |

Commerce avec les états du Bur-Salum, en 1786.

|                                                                                                                                            |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| En 1786 le commerce avec les états du commerce Bur-Salum, a produit aux navires en traite dans le marigot, six cents captifs, évalués à... | 720.000 |
| En cire brute, peaux crues, morfil, etc.                                                                                                   | 60.000  |
| Total                                                                                                                                      | 780.000 |

Aperçu des augmentations et améliorations dont le commerce du Salum est susceptible.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Les Anglais, pendant le tems qu'ils fréquentaient seuls le marigot de Salum, en tiraient douze cents captifs, que j'évaluerai à ...                                                                                                                                                                                                                                       | 1.440.000 |
| En cire brute, peaux crues, morfil, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 200.000   |
| Les produits de ces deux articles devront être pour nous, ce qu'ils étaient pour les Anglais.                                                                                                                                                                                                                                                                             |           |
| Sans former un établissement fixe dans le marigot de Salum, dont l'air est reconnu pour être extrêmement malsain ; mais en entretenant des relations suivies avec le Bur-Salum, et en excitant par des encouragemens, les cultures d'indigo, de coton et de riz, auxquelles les terres de Salum sont très-propres, ces différentes denrées pourront former un objet de... | 400.000   |
| Les arbres à gomme existent en grand nombre dans les états de Salum, et M. de Repentigny s'est assuré, qu'en excitant les récoltes partielles des acacias gommiers qui y sont répandus, on pourrait extraire du marigot de Salum, soixante milliers de gomme au moins, que j'évalue à...                                                                                  | 90.000    |
| Le total des produits présumables du commerce avec les états de Salum, pourrait donc s'élever à...                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2.130.000 |

|                                                                                                                                                                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Les Anglais ont traité dans la Gambie pendant l'année 1785, et au commencement de 1786, trois mille captifs, évalués à... Les Français n'y ont traité pendant le même tems que sept cents captifs, évalués à... | 3.600.000 |
| Les Français n'y ont traité pendant le même tems que sept cents captifs, évalués à...                                                                                                                           | 840.000   |
| Les Anglais ont traité cinquante milliers de morfil évalués à un franc la livre...                                                                                                                              | 50.000    |
| Les Français n'ont traité qu'un millier de morfil...                                                                                                                                                            | 1.000     |
| Les Anglais ont traité dans la Gambie trente mille gros d'or évalués à dix francs le gros...                                                                                                                    | 300.000   |
| Les Français n'ont traité que quatre cents gros d'or, évalués à...                                                                                                                                              | 4.000     |
| Les Anglais ont traité en cire brute, en peaux crues, en savon brut, et autres objets de moindre importance ; pour une valeur de plus de...                                                                     | 500.000   |
| La traite française de ces mêmes objets ne s'est pas montée au delà d'une valeur de...                                                                                                                          | 600       |
| Total de l'évaluation des produits du commerce des Français et des Anglais dans le fleuve Gambia, en 1786, et premiers mois de 1786...                                                                          | 5.295.600 |

On présumera sans doute, que si un établissement agricole et marchand, est formé à Albréda, suivant les vues que j'ai exposées précédemment, notre part dans les produits du commerce de la Gambie, pourra devenir plus importante, qu'elle ne l'était en 1786.

## CHAPITRE XXII.

### INTERVALLE ENTRE LE CAP STE-MARIE ET LE CAP VERGA.

*Imperfection de nos cartes et de nos connaissances sur cette partie de l'Afrique. La rivière de Casamança, Le cap Rouge. Le Rio San Domingo. La rivière de Jate. L'Archipel des Bissagos. Les îles de Bissao, de Boulam et de Kasnabac. Le Rio de Nuno Tristao. Le cap Verga. Aperçu du commerce des Portugais dans cette partie de l'Afrique,*

---

LA carte réduite des côtes occidentales d'Afrique, dressée en 1755 par Bellin, ingénieur de la marine, et corrigée en 1765<sup>180</sup>, était le résultat de toutes les connaissances que nous possédions alors sur le développement, compris entre le cap Bojador et le cap Ste-Anne ; et tous ceux qui depuis, ont visité cette partie de l'Afrique, savent à quel point, cette carte était imparfaite et fautive, et surtout entre les caps Ste-Marie et le cap Verga.

M. de la Jaille visita l'Archipel des Bissagos en 1784 ; cet officier aussi recommandable par ses lumières que par son caractère, ne put employer que quinze jours, à une reconnaissance, qui, exécutée dans tous ses détails, demande plus d'un an.

En 1786, M. de Brach commandant la corvette le Rossignol, sur laquelle j'étais embarqué, et venant de la rivière de Sierra-Léone, entra dans l'Archipel des Bissagos, et s'engagea dans le chenal, situé entre l'île de Kasnabac<sup>181</sup> et l'île désignée sur la carte de Bellin, sous le nom d'Avaugéna<sup>182</sup>.

La nuit nous surprit dans ce chenal, et à une heure après minuit, le baissement subit des sondes et le bruit des brisans, nous avertirent que nous étions en danger.

Nous avions à bord, M. Martin, qui depuis a été élevé à des grades très-supérieurs, auxquels ses talents, son mérite et ses estimables qualités devaient le faire parvenir ; ce fut lui qui nous tira avec beaucoup d'adresse et de sang-froid, du mauvais pas, dans lequel nos mauvaises cartes marines nous avaient engagés. Nous ne restâmes donc dans l'Archipel des Bissagos que deux jours, et l'on se remit en route pour la rivière de Gambie.

Nous apprenons par un ouvrage qu'on vient de publier sur le Sénégal, qu'en 1788 M. Blanchot, commandant en chef de ce gouvernement, et M. Martin, alors capitaine de port, visitèrent aussi l'Archipel des Bissagos ; qu'ils y entrèrent le 20 octobre, et qu'ils en sortirent le 26 novembre suivant.

C'est sans doute à cette reconnaissance, que nous devons la nouvelle topographie des îles Bissagos, telle qu'elle est figurée sur la carte placée en tête de l'ouvrage qu'on vient de citer ; mais ces derniers résultats, de nos connaissances sur cette partie de l'Afrique, à l'époque où nous sommes, quoique bien meilleurs que ceux que nous possédions précédemment, restent encore très-imparfaits, et leur imperfection n'est due, qu'à l'impossibilité d'exécuter dans l'espace si court d'un mois, un travail qui pour arriver à sa perfection, doit être l'objet d'une station maritime, spécialement chargée de cette mission, et qui y emploiera deux campagnes.

Ces parages sont bien mieux connus des Anglais que de nous, et c'est d'après les renseignemens que j'ai reçus d'eux, dans la Gambie et dans la rivière de Sierra-Léone, et d'après ceux que je tiens de deux capitaines marchands portugais, qui avaient fréquenté habituellement les possessions portugaises sur la côte occidentale d'Afrique, et qui en 1788 étaient naturalisés français et établis à Nantes où je débarquai au retour de mes voyages en Afrique et en Amérique, que je hasarderai de parler très-sommairement, de quelques points principaux, de l'intervalle, compris entre le cap Ste-Marie et le cap Verga.

Nous avons le droit de commercer et de nous établir entre le cap Ste-Marie et le cap Verga.

Les droits qu'a toujours eu la France, de commercer et de s'établir, sur les parties de la côte, dans toutes les rivières, et dans toutes les contrées, situées entre ces deux caps sont incontestables.

L'ancienne compagnie des Indes les a exercés, jusqu'à sa dissolution. Non-seulement elle fréquentait les rivières de San Domingo, de Rio Grande, et de Nuno Tristao, mais elle y avait des escales, et un comptoir principal dans l'île de Bissao<sup>183</sup>.

La grande fertilité de cette partie de l'Afrique occidentale, les nombreuses populations qui couvrent ces terres fécondes, l'abondance et la variété des objets et des denrées qu'elles offrent au commerce, tout devait engager l'ancien gouvernement à entretenir quelques comptoirs ; mais depuis 1769, époque de la chute de l'ancienne compagnie des Indes, la France négligea ces parages ; ils furent comme abandonnés par nos marchands, et nous laissâmes les Portugais, pour ainsi dire seuls propriétaires, de l'exploitation d'un commerce très-avantageux, qu'ils font avec les naturels du pays, situé entre la rive gauche de la Casamança et la rive droite du Rio Nuno Tristao.

Les Anglais dont l'activité ne se permet aucune négligence, n'ont pas, il est vrai, formé d'établissemens importans dans ces régions, mais ils les fréquentent habituellement, ils y envoient des embarcations, et participent aux profits des Portugais, auxquels jusqu'à présent, nous avons négligé de prendre part.

Il est résulté de notre indifférence, qu'à peine avons-nous quelques faibles connaissances, quelques renseignemens imparfaits, sur cette partie des côtes de l'Afrique.

On entendait dire, que les intrigues et la malveillance des Portugais, leur influence sur les nègres de cette contrée, dont à la vérité quelques hordes sont très-sauvages et très-féroces, enfin les dangers d'une navigation difficile, étaient des obstacles insurmontables.

Ces raisons n'auront plus aucun poids, et ces obstacles seront aisément surmontés, quand notre gouvernement l'aura résolu.

Et j'ose prédire, que dès qu'il en aura pris sincèrement et fermement la résolution, tous ces parages nous seront connus, ils nous deviendront familiers ; nous fréquenterons les grandes et belles rivières qui arrosent ces riches contrées, dont nous ne connaissons pour ainsi dire que les noms ; nous serons établis dans une des îles Bissagos, et même dans celle de Bissao, si on le veut ; et si nos opérations sont conduites avec prudence, si elles sont dirigées par des hommes actifs et sages, deux années ne se seront pas passées, que nous n'ayons obtenu, la portion que nous avons légitimement droit de prétendre, dans l'exploitation du commerce, d'une des meilleures contrées, comprises dans le ressort du gouvernement du Sénégal.

#### La rivière de Casamança.

L'embouchure de la rivière de Casamança est située à vingt-cinq lieues au Sud du cap Sainte Marie. Si une barre ne gênait pas l'entrée de cette rivière, les frégates pourraient y naviguer ; mais on n'y parvient que par un chenal fort étroit, et dans lequel la profondeur d'eau n'est que de deux brasses.

Les Portugais établis sur les bords sains et fertiles de cette rivière, l'ont remontée jusqu'à près de soixante lieues de son embouchure.

Ils y ont plusieurs établissemens, dont les principaux sont Zinghinchor et Makia, Raconda, et ils y font une traite fort avantageuse, de captifs, de morfil, de cire brute, de peaux crues, de graines aromatiques, et de bois de teinture, avec les nègres Félupps et les nègres Bagnons, qui peuplent les bords de cette rivière.

#### Le cap Rouge et le Rio San Domingo.

À cinq lieues au Sud de l'embouchure de la Casamança, on trouve le cap Rouge, qui doit son nom à la couleur de la terre, dont il est formé. Quand on a doublé ce cap, la côte rentre et prend une direction Sud-Est, sur une étendue de quinze à seize lieues ; alors on se trouve à l'entrée du Rio San Domingo.

L'embouchure de cette rivière est embarrassée par des brisans, et couverte par un banc, qui porte le nom de Banc de Cacheo. Les navires du tirant de dix pieds d'eau, peuvent seuls y entrer ; on la remonte à près de cinquante lieues, et la marée se fait sentir jusqu'au dessus de Guian-Ghiam, qui est situé à plus de quinze lieues de la mer.

Cacheo<sup>184</sup> placé sur la rive gauche du Rio San Domingo<sup>185</sup>, est le chef-lieu des établissemens portugais entre le cap Sainte-Marie et le cap Verga, et il était autrefois très-considérable. Les Portugais font dans cette rivière, les mêmes traites que dans celle de Casamança. Les contrées qu'arrose le fleuve sont singulièrement fertiles, et elles sont très-peuplées par deux races nègres, qu'on désigne sous les noms de Papels et de Balantes. Ces noirs passent pour être très-sauvages, très-braves et très-dévoués aux Portugais.

L'ancienne compagnie française des Indes, avait fait acte, de nos droits de commerce dans le Rio San Domingo, en y formant un comptoir, qu'ensuite elle négligea, et qui depuis fut entièrement abandonné.

#### Archipel des îles Bissagos.

Entre les embouchures du Rio San Domingo, et du Rio Nuno Tristao, se trouve situé l'Archipel des îles Bissagos.

Les îles qui forment cet Archipel sont au nombre de seize principales, désignées chacune par un nom particulier. Celles de Jate, de Bussi, de Bissao, de Boulam<sup>186</sup> et de Manterre, ne sont séparées du continent que par des bras de rivières ; les îles des Galhinas, das Arcas, de Formosa, de Kasnabac, de Carache, de Corbelle, de Genthera, de Cavallo, de Mel, de Caségu et de Cove, sont en pleine mer. Outre ces seize îles principales, on compte encore dans cet Archipel, un grand nombre d'îlots, dont les plus connus sont le Bourbon, la Sorcière, le Poêlon, le Papaygo et los Porcos.

Une suite de bancs de vase et de sable, dont l'étendue développée est de près de soixante lieues, entoure et couvre au couchant cet Archipel, dans lequel il ne faut s'engager que la sonde à la main ; et quand on veut le reconnaître, il faut s'astreindre à cette précaution, dès que l'on est arrivé au douzième parallèle en venant du Nord, et au neuvième en venant du Sud, et dès qu'on se trouve au premier méridien, vingt minutes, oriental de l'île de Fer ; car nous avons fait l'expérience en 1786, que les bancs qui couvrent l'Archipel des îles Bissagos, s'étendent fort loin vers l'Ouest.

La rivière de Gesves ou Géba, et le Rio Grande.

Deux rivières se versent dans cet Archipel, l'une est le Gesves ou Géba, qui sort du lac Géba, situé dans l'intérieur des terres, et qui se partageant en deux bras au village d'Agoula, enveloppe au Levant l'île de Bissao ; l'autre au Sud, porte avec raison le nom de Rio Grande, que lui donnèrent les Portugais ; on arrive à l'embouchure de cette seconde rivière, en traversant le chenal, qui sépare l'île de Boulam qu'on laisse au Nord, et l'île Menterre qu'on laisse au Sud.

Suivant les documens portugais et anglais, le Rio Grande parcourt un développement de plus de trois cents lieues, sous deux noms différens. Les Portugais l'ont remonté, jusqu'à une cataracte située à près de quatre-vingt-dix lieues de son embouchure, et les Anglais ont reconnu son cours au dessus de cette cataracte ; alors le fleuve porte le nom de Donzo, remonte fort loin dans l'intérieur de l'Afrique, et sa source passe pour être placée sous le neuvième parallèle nord, et sous le douzième méridien de l'île de Fer, dans des montagnes au Sud de Téembou, métropole de l'empire des Foulhas. Les Portugais ont beaucoup d'établissemens sur les bords de cette rivière, et y font un très-bon commerce, dont les Anglais partagent une partie des profits.

L'île de Bissao.

L'île de Bissao est la plus grande des îles qui forment l'Archipel des Bissagos. Ses bords sont baignés au Nord et au Sud, par deux bras de la rivière Gesves qui la séparent du continent, et au Couchant et au Midi, par la mer.

Cette île a douze lieues de longueur, sur neuf de largeur. Elle s'élève un peu en amphitéâtre vers son milieu, et les petites montagnes qui occupent son centre sont couvertes de bois ; les vallons sont arrosés de petits ruisseaux qui se rendent à la mer, et qui fertilisent son sol, qui est gras, et tout-à-fait propre aux riches cultures. Elle produit abondamment toutes les denrées nécessaires et même agréables à la vie, mais surtout beaucoup de mil et beaucoup de riz. On y trouve des bananiers, de goiaviers, des citronniers, et en abondance la liane limonière, qui porte une espèce de petits limons, dont on extrait le jus, et dont l'usage est fort sain dans ces climats brûlans. Les pâturages de cette île sont excellens, et les naturels y élèvent des bœufs et des vaches, d'une taille et d'une grosseur remarquables.

La nation nègre qui occupe cette partie de l'Afrique, porte le nom de Papel, et ces nègres Papers, passent pour entreprenans et guerriers ; on les accuse même d'être féroces.

C'est aux guerres habituelles qu'ils ont avec les hordes voisines de leur territoire, que les Portugais, doivent la plus grande partie des captifs que débitent leurs comptoirs.

Le principal établissement des Portugais entre le San Domingo et le Nuno Tristao, est fixé dans l'île Bissao, où l'ancienne compagnie des Indes, avait jadis aussi formé un comptoir.

On arrive à l'île de Bissao par un chenal ou canal, de plusieurs lieues de largeur, et dont les sondes sont toujours de sept à onze brasses. Cette île jouit d'une belle rade, fond de vase, où les sondes se trouvent à-peu-près les mêmes que dans le canal. Pour arriver avec sûreté à un très-beau mouillage que les Anglais nomment *Greatport*, il faut ranger à la distance d'une lieue, Bourbon-Island qu'on laisse au Couchant, s'approcher de Sorçerer-Island, que nous nommons la Sorcière, et gouverner presque Nord, pour arriver au grand port défendu par le fort portugais. Les Anglais ont une escale à l'embouchure d'un cric au Sud-Est du fort.

Les îles de Boulam et Kasnabac.

L'île de Boulam est séparée du continent, par un bras de mer de près d'une lieue de largeur, et située à la distance de deux lieues, à la droite de l'embouchure du Rio Grande. Cette île placée au fond de l'Archipel des Bissagos, a huit lieues de longueur sur quatre de largeur. Sous tous les rapports, du sol, de la fertilité, des bons pâturages, et de la variété des productions, elle est autant, et même plus favorisée que l'île de Bissao, et plus encore. Les naturels y élèvent des bœufs à bosse d'une taille, et d'un poids extraordinaires.

On ne parvient à l'île de Boulam, qu'après avoir traversé plusieurs bras de mer ou canaux, dont les chenaux ont constamment de six à huit brasses d'eau, mais qui sont embarrassés par des bancs de vase, et l'on risquerait d'échouer dans ce trajet, si l'on n'était pas bien piloté.

Projet de former un établissemens français, dans l'île de Boulam.

M. le maréchal de Castries, eut en 1784 le projet de former un établissement français dans cette île, et ce projet avait été bien conseillé ; la situation de Boulam près de l'embouchure du Rio Grande, est une des plus avantageuses, de toutes celles que nous pourrions choisir dans l'Archipel des Bissagos, pour y former un établissement majeur.

Ce projet fut depuis négligé et comme abandonné ; et sans détailler ici, les nombreux et précieux avantages, qui seront les suites prochaines, de la formation d'un comptoir bien solidement établi, bien organisé, et placé à l'extrémité orientale de l'île de Boulam, je me permettrai de dire seulement, que si le gouvernement se résoud à reprendre et à exécuter le projet conçu sous le ministère du maréchal de Castries, et qu'aucunes des mesures convenables au succès de ce projet, ne soient négligées, il ne tardera pas à s'applaudir de sa résolution.

La prise de possession des îles Kasnabac et Menterre<sup>187</sup>, doit indispensablement concourir au succès de notre établissement dans l'île de Boulam ; et il est également indispensable, de ne pas tarder, à ordonner la reconnaissance bien détaillée de l'Archipel des îles Bissagos, et un travail général et scrupuleusement exécuté, des sondes et des relèvemens, de tous les chenaux et passages, qui partagent ces îles, et de tous les ports, mouillages et rades, qui s'y trouvent ; ce travail ne pourra réussir, que sous la protection d'une corvette, qui choisira un mouillage commode et sûr entre les îles Kasnabac, Das Galinhas, et Menterre ; qui s'établira dans ce mouillage, où elle restera en station ; et qui, pourvue d'embarcations légères, fera tout visiter, tout reconnaître, tout examiner, et protégera toutes les opérations, qui seront l'objet de sa mission.

D'après les renseignemens que j'ai recueillis sur l'Archipel des Bissagos, sur les îles qui le composent, et sur les parties du continent qui y correspondent, une connaissance parfaite de cet Archipel, les

travaux qu'exigeront la formation d'un comptoir dans l'île de Boulam, et de quelques postes auxiliaires dans les îles de Kasnabac et de Menterre, emploieront deux campagnes.

#### Le Rio de Nuno Tristao.

Le Rio de Nuno Tristao, est un fleuve, dont l'embouchure a deux lieues d'ouverture, et se trouve située, par dix degrés quinze minutes, latitude boréale. Suivant les documens anglais, il paraît qu'il sort du pays des Foulhas, et d'une région montueuse, au couchant de Téembou ; ses eaux se versent dans la mer avec beaucoup de rapidité. Découvert par Nuno Tristao, il en reçut le nom, et les Portugais s'établirent sur ses bords ; on assure, qu'à cinquante lieues de la mer, en remontant cette belle rivière, on retrouve encore les ruines et les vestiges, des établissemens considérables, que les Portugais y avaient formés, à l'époque de la découverte ; et beaucoup de descendans de ces premiers conquérans, y existent encore. Les bords de cette rivière sont peuplés par des nègres qui portent le nom de Naloës<sup>188</sup> ; et plusieurs familles de nègres Foulhas, y ont aussi formé des établissemens.

Le Rio Nuno Tristao, offre un commerce très-avantageux, de captifs, de cire brute, de morfil, de peaux crues, et d'un peu d'or que les naturels recueillent dans les ruisseaux nombreux qui se versent dans ce fleuve, dont la navigation mènerait avec facilité, dans l'intérieur de l'Afrique, et qui forme la limite méridionale des établissemens portugais entre le cap Sainte-Marie et le cap Verga.

Les descendans des premiers Portugais, qui existent encore sur les bords du Rio Nuno Tristao, se sont tellement mêlés avec les nègres, qu'ils sont pour ainsi dire devenus nègres eux-mêmes.

Les Naloës forment un peuple fort intelligent et fort doux ; ils sont pasteurs et agriculteurs ; ils recueillent beaucoup de riz ; leurs terres sont fertiles et très-peuplées. Ils passent pour avoir fait quelques progrès dans l'agriculture ; l'indigo et le coton qu'ils récoltent, sont les plus beaux, de toute cette partie de l'Afrique, et ils fabriquent des pagnes de coton, qui à raison de leur finesse, et des belles couleurs dont ils savent les teindre, sont extrêmement recherchées des Foulhas de Téembou, qui les paient fort cher.

#### Le cap Verga.

C'est au Sud de l'embouchure du Rio Nuno Tristao, qu'est situé le cap Verga, par dix degrés latitude boréale ; et suivant le système que j'ai exposé dans le premier chapitre de cet ouvrage, ce cap formerait, l'extrémité méridionale du second district du gouvernement général du Sénégal.

#### Aperçu des produits du commerce des Portugais, entre le cap Ste-Marie et le cap Verga.

Les établissemens portugais dans cette partie de l'Afrique occidentale, ne s'étendent pas au delà de ce cap ; mais les contrées qu'ils occupent, sont très-renommées pour leur grande fertilité et leur nombreuse population.

Les produits de leur commerce entre le cap Sainte-Marie et le cap Verga, se composent, de captifs, dont le prix n'excède pas la valeur de trois cents cinquante francs argent de France ; de morfil ; de cire et de savon bruts ; de peaux crues de toutes les sortes ; de bois de teinture et de construction ; d'indigo et de coton ; de drogues de pharmacie ; de résine et de gommés résineuses ; de quelques mille gros d'or ; et de beaucoup d'orseille.

## L'orseille.

Dans le commerce, on appelle orseille, une pâte molle, d'un rouge violet, qu'on emploie pour les teintures, et dont on obtient un beau rouge tirant sur l'amaranthe.

La plante, dont le suc épais forme cette pâte, porte aussi le nom d'orseille ; c'est un lichen, désigné par les naturalistes sous les noms de (*lichen græchus polypoides tinctorius saxatilis*), ou bien de (*fucus verrucosus*)<sup>189</sup>. Il croît surtout aux environs des anciens volcans ; on le trouve en Auvergne<sup>190</sup>, mais il est d'une mauvaise qualité ; il abonde aux îles Canaries<sup>191</sup>, où l'on en débite plus de quatre mille quintaux par an. Dans le commerce, l'orseille d'Afrique, et surtout celle des îles Bissagos, est la plus recherchée.

L'abondance de ce lichen, dans cette partie de l'Afrique, est due sans doute à l'état volcanique de toutes les îles Bissagos, et de toutes les terres correspondantes à cet Archipel.

On a fait remarquer dans le second chapitre de ce livre, que du cap Blanc au cap de Palmes, tous les bords de l'Afrique, offrent par-tout les traces d'un déchirement général et d'une effroyable commotion, et ces empreintes, qui attestent l'époque volcanique du globe, sont surtout extraordinairement multipliées entre le cap Ste-Marie et le cap Verga.

Je ne sais si les naturalistes ont formé une classe particulière des plantes qui se plaisent spécialement dans les terres volcanisées, mais l'orseille sans doute, appartiendrait à cette classe ; et j'ai pensé, qu'il pourrait être possible, d'utiliser les îles de la Madeleine, près de Gorée, ainsi que quelques parties voisines du cap Verd où tout offre des traces d'anciennes éruptions de volcans, en y naturalisant et en y cultivant l'orseille.

Tableau sommaire du commerce des Portugais, dans cette partie de l'Afrique, en 1786.

Le commerce portugais entre le cap Ste-Marie et le cap Verga, était en 1786, sous le régime du privilège exclusif, accordé à une compagnie, dont l'administration résidait à Lisbonne. Les Anglais avaient une part notable dans les fonds et dans les intérêts de cette compagnie, qui exportait annuellement, tant des rivières de Casamança, de San Domingo, de Jate, de Gesves, de Rio Grande, et de Rio Nuno Tristao, que des îles Bissagos ; savoir :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Trois mille captifs, dont deux mille étaient importés dans la colonie portugaise du Para, près de l'embouchure de la rivière des Amazones, et dont les mille autres étaient partagés entre les îles du cap Verd et de Madère. Ces trois mille captifs, pouvaient être évalués à...                       | 3.600.000 |
| En morfil, cires et savons bruts ; indigo en pâte ; beurre végétal, dit beurre de Karité ; peaux crues de toute espèce ; bois de teinture et de construction ; coton ; drogues de pharmacie ; graines aromatiques ; résines et gommés résineuses ; riz et autres denrées de subsistance ; enfin en or... | 2.000.000 |
| Trois mille quintaux d'orseille, à cent soixante livres le quintal...                                                                                                                                                                                                                                    | 480.000   |
| Total                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 6.080.000 |

Si à la part que nous avons droit de prendre à ce commerce, on ajoute les produits qui résulteraient indubitablement, de l'agriculture excitée et encouragée, et des liaisons, qu'un comptoir dans l'île de Boulam, et la navigation du Rio Nuno Tristao, pourraient favoriser avec les régions intérieures de l'Afrique ; si on veut observer que ces contrées si fertiles, situées entre le cap Sainte Marie et le cap Verga, sont propres aux cultures les plus précieuses, et à celles de pur agrément (car tous les fruits de l'Amérique y seront très-facilement naturalisés), on peut raisonnablement présumer, que l'Archipel des Bissagos, et la partie du continent avec laquelle il correspond, offriront à la France des bénéfices et des avantages, qui dédommageront bientôt, des dépenses, que le gouvernement aura faites, pour y former un établissement solide.

---

## TROISIÈME DISTRICT DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL,

Comprenant l'intervalle entre le cap Verga et le cap de Palmes.

---

### CHAPITRE XXIII.

*Des îles de Los Idolos, que nous appelons îles de Loz, et des rivières qui se versent dans la mer, entre le cap Verga et la rivière de Sierra-Léone,*

---

Le groupe des îles de Los Idolos.

À treize ou quatorze lieues, au Sud-Est du cap Verga, et à trente-cinq lieues au Nord-Est, de l'entrée de la baie de Sierra-Léone, se trouve situé un groupe de sept îles, à qui les Portugais donnèrent le nom de Los Idolos, et que nous avons coutume de nommer, îles de Loz. Ce groupe d'îles, est par neuf degrés, trente minutes latitude boréale, et à-peu-près, sous le quatrième méridien oriental de l'île de Fer.

C'est au Sud du cap Verga, que commencent ces régions, dont les naturels sont encore livrés au fétichisme, où ils élèvent des autels à leurs dieux fétiches, et des temples au diable. C'est ce culte, dont les Portugais trouvèrent des témoignages aux îles de Los Idolos, qui les détermina sans doute à les appeler les îles des Idoles ; nom que nous eussions dû leur conserver.

Des sept îles qui forment le groupe de Los Idolos, trois seulement sont habitées ; les quatre autres, ne sont qu'un amas informe de détrimens volcaniques. Ces îles sont séparées du continent par des chenaux de différentes largeurs, où les sondes varient de quatre à six brasses, et dont le fond est vaseux.

Île de Tamara.

La plus grande de ces îles, et en même tems celle dont la situation est la plus occidentale, a gardé le nom de Tamara que lui ont donné les naturels. Les Anglais l'appellent aussi William Island, du nom de son roi, qui, par attachement pour eux, se fit appeler ainsi.

Cette île a cinq lieues de longueur sur une lieue de largeur moyenne. Son sol est fertile, et l'on y compte trois villages de deux cents cases chacun. Son centre s'élève en beaux amphithéâtres, couverts

de bois, et le point le plus éminent, paraît avoir trois cents pieds d'élévation, au dessus du niveau de la mer.

La direction générale de l'île de Tamara est du Levant au Couchant ; les Anglais y fréquentent deux mouillages, où ils ont formé des loges et des espèces de chantiers. Leur mouillage du Levant, porte le nom de *Traytor Point*, et est situé à l'extrémité orientale de l'île ; ils en ont d'autres, à la pointe occidentale qu'ils nomment *Lopsail Point*.

C'est dans les îles de Tamara et de Los Idolos, que les Portugais trouvèrent des témoignages, de l'idolâtrie des habitans de cette partie de l'Afrique, qui ont conservé le culte des dieux fétiches, et le dogme des deux principes<sup>192</sup>.

#### Île de Los Idolos.

L'île de Los Idolos<sup>193</sup> est la plus orientale, et n'est éloignée que de deux lieues d'une pointe du continent, que les Anglais nomment *Domba Point*. Sa direction est du Nord au Sud. Elle a à-peu-près trois lieues de longueur sur une largeur moyenne de quinze cents toises, et sa forme est celle d'une botte, dont la pointe est tournée vers le Sud-Ouest.

Les Anglais y ont formé plusieurs factoreries et de très beaux comptoirs. Ils en ont un au Nord, à *Sandy Point* ; un autre vers le point de milieu de la côte orientale. Au Sud de cette baie sur la même côte, ils ont une grande factorerie, placée à la pointe d'un cap, qu'ils nomment *Factorery Point* ; et au milieu de la côte occidentale, on voyait encore un bel établissement, qui portait le nom de *Barbers Factorery*, et qui a été fondé par la compagnie *Barbers de Liwerpol* ; cette compagnie était connue aussi, sous le nom de compagnie de Sierra-Léone.

#### Île de Craffort.

L'île de Craffort<sup>194</sup> est située entre les deux autres, et elle est la plus petite des trois. Un très-grand banc de vase, couvre presque toute sa côte septentrionale ; mais sur sa côte méridionale elle a plusieurs bons mouillages.

Deux petites montagnes occupent les deux extrémités de l'île, et entre ces deux montagnes le sol est tellement rabaissé, qu'on croirait que ce sont deux îles entièrement séparées.

#### Île Ronde, et l'île aux Cabris.

Deux autres îlots, auxquels on a donné les noms, d'île Ronde, et d'île aux Cabris, font partie du groupe des îles de Los Idolos, mais ce ne sont que des amas de roches sèches, privées pour ainsi dire de toute végétation ; tandis que la nature est admirable, dans les îles de Tamara, de Craffort et de Los Idolos, dont les sommets sont ornés de la plus belle verdure, et d'arbres de plusieurs espèces différentes, dont plusieurs sont propres aux constructions de mer et de terre.

Les trois îles principales du groupe de Los Idolos, joignent aux avantages d'une situation très-favorable au commerce, ceux d'un sol fertile et d'une température saine et douce ; elles sont exemptes de ces maladies locales, que produisent les eaux stagnantes et corrompues, parce qu'elles abondent en sources d'eau pure et fraîche ; et le terrain de ces îles, s'élevant en côteaux au dessus de la mer, elles

jouissent de toute la fraîcheur des brises, qui au lever et au coucher du soleil, tempèrent la chaleur étouffante du climat.

Les établissemens que les Anglais de Sierra-Léone, ont formés aux îles de Los Idolos, sont ordonnés, organisés et dirigés avec la plus grande intelligence. Les habitations des agens et des employés de leur commerce, sont commodes et saines, et les magasins, les hangars, les chantiers de construction et de radoub, ont toute la solidité nécessaire.

Les Anglais se sont appliqués à instruire des nègres dans tous les genres de travaux, et sont parvenus à leur inspirer beaucoup d'émulation. Tous leurs ateliers sont composés de noirs, ou libres, ou esclaves loués, ou captifs achetés, et ils ne manquent, ni de bons pilotes pratiques des mouillages et des rivières qu'ils fréquentent, ni de matelots, ni de charpentiers, ni de voiliers et de cordiers, ni de menuisiers, ni de forgerons ; et ils ont même de bons maçons, pour les constructions solides.

C'est avec ces moyens, c'est avec leurs nègres et avec les bois du pays, qu'ils construisent leurs navires, et des bateaux du port de vingt jusqu'à cent tonneaux ; et leurs ateliers, dirigés en chef par un fort petit nombre de blancs, exécutent tout ce qu'on peut faire, dans les petits ports de l'Europe.

Je n'ai donc pu m'étonner, qu'avec des soins si bien entendus, le commerce des sociétés anglaises, établies dans la rivière de Sierra-Léone, et dont les opérations s'étendaient du cap Verga au cap de Palmes, fût, en 1786, aussi considérable et aussi avantageux qu'il l'était.

Au moyen du grand nombre d'embarcations légères, qu'elles construisent dans leurs chantiers des îles de Los Idolos, de Bence et de Sierra-Léone, leurs courtiers et leurs agens, entrent et naviguent dans toutes les rivières, qui sont en grand nombre sur ces parages.

Je ne ferai mention que très-sommairement de celles, qui se versent dans la mer, entre le Rio Nuno Tristao et la rivière de Sierra-Léone.

La rivière Kapatch.

La rivière Kapatch est située à cinq lieues Sud-Est du Rio Nuno ; elle est large et profonde, remonte fort loin dans l'intérieur, mais son embouchure est barrée par des bancs et des îlots. Ses bords fertiles, sont peuplés par une race de nègres qui portent le nom de Bagoès. Ils font du sel, de très-belles pagnes, s'occupent beaucoup de la pêche, de la chasse aux éléphants, élèvent des bestiaux et des volailles, et cultivent le riz, la racine de manioc, et la patate.

Le Rio Pongeos.

Le Rio Pongeos<sup>195</sup> plus au Sud que le Kapatch, a comme lui un cours très-étendu ; ses bords sont habités par des colonies de FouIhas-Sousous, qui communiquent habituellement avec Téembou, métropole de leur nation. Les Anglais traitaient dans ce fleuve, beaucoup de captifs, et de morfil, des bois de teinture et de construction, des peaux crues, et des denrées de subsistance. Les naturels des bords du Pongeos fabriquent une bière très-forte et très-enivrante.

La rivière Dymby et la rivière Dania.

Les rivières Dymby et Dania, sont toutes au Sud-Est du Pongeos, et se jettent dans la mer vis-à-vis des îles de Los Idolos. Les contrées fertiles qu'elles arrosent, sont peuplées de nègres Bagoès, qui élèvent de nombreux troupeaux de bœufs, de chèvres et de brebis ; ils cultivent le riz, le maïs, la patate ; ils font du sel, et s'occupent aussi beaucoup de la pêche. On y vend un grand nombre de captifs.

Les rivières Kuyaport, Barria et Kiskey.

Les bords de ces trois rivières qui sont peuplés de nègres Foulhas-Sousous, offrent comme les précédentes, beaucoup d'objets précieux pour le commerce.

Le Sama qu'on nomme aussi Mailkoury, et les rivières de Berery, et Scarsery.

Entre la rivière de Kiskey et celle de Sama ou Mailkoury<sup>196</sup>, la mer rentre dans les terres, et forme un golfe de trois lieues de profondeur. Au Sud-Est de ce golfe, se trouve l'embouchure du Sama ou Mailkoury, et plus au Sud encore les rivières Berery et Scarsery<sup>197</sup>. Toutes les terres qu'elles arrosent sont extrêmement fertiles et très-peuplées. Plusieurs colonies de Foulhas-Sousous se sont établies sur les bords du Sama et du Scarsery, et y font un grand commerce de captifs, de morfil, de bois de teinture, de cire, de bestiaux, de volailles, et d'une grande variété d'autres objets de subsistance. Ils fabriquent aussi une bière très-enivrante, semblable à celle des bords du Pongeos.

Toutes les rivières qui se versent dans la mer entre le cap Verga et l'île des Léopards, descendent d'un pays très-élevé, et sortent des vallées occidentales d'une chaîne de montagnes, dont la direction est à-peu-près Nord et Sud, situées entre le Rio Grande et la rivière Mesurade, et dont les sommets sont à la distance de quarante lieues de la mer ; c'est au Levant de cette chaîne de montagnes, qu'est placé l'empire des Foulhas, et toutes les rivières dont on vient de faire mention, offrent les plus grandes facilités d'arriver à Téembou capitale de cet empire, et de pénétrer ensuite dans les régions les plus centrales de l'Afrique. Les contrées que parcourent les rivières dont je viens de parler, doivent être comptées au nombre des plus fertiles et des plus peuplées de l'Afrique, et elles offrent les plus précieux avantages au commerce.

Toute la côte entre le Rio Nuno et la baie de Sierra-Léone, présente à chaque pas des détrimens, et des traces volcaniques, et des témoignages de ces grands déchiremens dont j'ai déjà parlé, qui caractérisent constamment toutes les côtes occidentales de l'Afrique, entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes.

## CHAPITRE XXIV.

### LA RIVIÈRE ou BAIE DE Sierra-Léone.

*Cette rivière, qu'on devrait appeler une baie, est formée par la réunion de deux grandes rivières, dont l'une vient du Nord-Est, et porte le nom de Mitombo, l'autre du Sud-Est, et porte le nom de Bunck. L'île des Léopards et le cap Sierra-Léone, marquent l'ouverture et l'entrée de la baie. La baie des Forbans. Mouillage de la factorerie anglaise de Sierra-Léone. La baie de l'Aiguade, Entrée dans la rivière de Bunck. Île de Gambia. Comptoir et poste français, Inconvéniens de la situation de l'île de Gambia. Première entrevue avec Panabouré Forbana, roi de la baie de Sierra-Léone et de l'île de Gambia. Étendue du pays qu'il gouverne. Caractère de ce prince nègre. Détails sur l'administration et le commerce de la factorerie anglaise, dite de Sierra-Léone. Entrée du Mitombo. Île de Tasso. Île de Bence, Fort et factorerie des Anglais dans cette île, et avantages de cette situation. Détails du commerce de la société de l'île de Bence. Opération d'un brick commandé par M, Basteresse, expédié de la Martinique pour traiter des noirs à la côte d'Afrique. Observations générales sur cette partie de l'Afrique. Tableau sommaire des produits du commerce des comptoirs anglais et français de la rivière de Sierra-Léone pendant l'année 1785 et les cinq premiers mois de 1786.*

---

J'ai parlé dans le premier chapitre de ces fragmens, de mon arrivée dans la rivière ou baie, que nous appelons Sierra-Léone, et du beau tableau que présentent l'entrée et les bords de cette baie.

Deux rivières, l'une venant du Nord-Est, et portant le nom de Mitombo, l'autre venant du Sud-Est, et portant celui de Bunck<sup>198</sup>, se réunissent et confondent leurs eaux à la pointe de Robana ; de là elles coulent, et se versent ensemble dans l'Océan, après avoir parcouru un trajet de huit lieues. C'est le cours de ces deux rivières confondues et réunies, et le canal qu'elles parcourent ensemble jusqu'à la mer, que nous appelons la rivière de Sierra-Léone, mais que les nègres appellent Mitombo ; et effectivement, le Mitombo étant bien plus large, bien plus profond, bien plus considérable que le Bunck, il paraîtrait naturel qu'il gardât son nom ; mais les Européens ont pris l'habitude de nommer rivière de Sierra-Léone, la dernière partie du cours du Mitombo réuni au Bunck.

Au point de réunion des deux rivières, le canal qui les reçoit a près de trois lieues de largeur ; il s'ouvre de plus en plus jusqu'à la mer, et le cap de Sierra-Léone et l'île des Léopards, qui déterminent l'entrée de cette baie, forment une embouchure, ou une ouverture de sept lieues de largeur ; la mer y entre, ainsi que dans les deux rivières ; et dans le Mitombo surtout, le flot et le jusan se font sentir dans toute leur force.

Le Bunck et le Mitombo se rencontrent, après avoir suivi longtems des directions, qui à leur point de réunion forment un angle de quarante-cinq degrés, et il résulte du choc de leurs eaux, de leur vitesse acquise, des mouvemens rapides du flot et du jusan, que des bancs de sable fort considérables se sont formés dans la baie de Sierra-Léone. Toute sa moitié Nord-Est est impraticable pour les grands navires, mais au Sud-Est, en rangeant de très-près le cap Sierra-Léone, on trouve un beau canal de plus d'une lieue de largeur, et dont les sondes sont constamment de sept à dix brasses. Ce canal mène jusqu'à la

rivière de Bunck, et jusqu'à l'île de Gambia, où l'on trouve la même profondeur d'eau ; et où les plus grands bâtimens peuvent arriver.

#### Carpenter rocs.

À l'ouverture de la baie de Sierra-Léone nous rencontrâmes un brick anglais et une goélette de la même nation, qui sortaient tous deux de la rivière ; la goélette s'aperçut que notre corvette cherchait à éviter les carpenter rocs, qui sont des roches volcaniques qui se prolongent du pied du cap de Sierra-Léone, vers l'Ouest ; elle nous héla, pour nous avertir que nous pouvions ranger de très-près ces rochers et toute la côte Sud, et que nous y trouverions du fond ; nous suivîmes ce conseil, et nous entrâmes dans la rivière, en rangeant le pied des montagnes.

#### La baie des Forbans.

À une lieue de la pointe du cap Sierra-Léone, sur la côte Sud, on se trouve à l'ouverture d'une baie, qui a une lieue et demie de profondeur, sur mille toises de largeur moyenne ; elle porte le nom de baie des Forbans, parce qu'elle a servi autrefois de retraite à des pirates, qui avaient pillé et armé pour leur propre compte trois navires, et qui exerçaient leurs pirateries, sur les petits bâtimens en traite dans la rivière, dont ils massacraient les équipages.

Ces forbans furent pendant sept ans, la terreur et la désolation de ces parages ; mais en 1730, les négocians du Havre et de Nantes, formèrent un armement pour les exterminer, et l'entreprise eut un plein succès. On les surprit dans leur baie, on brûla leurs bâtimens et leurs habitations ; à peine le quart de ces pirates put-il échapper ; tous les autres furent pendus, et l'on détruisit de fond en comble les établissemens qu'ils avaient formés. Le fond de cette baie est sain, et son entrée en serait fort aisée à défendre ; enfoncée entre des terres fort élevées, la chaleur y est étouffante.

#### Le mouillage de la factorerie anglaise de Sierra-Léone.

Continuant de ranger la rive du Sud, à une demi-lieue de la baie des Forbans, on se trouve au mouillage ou rade, de la factorerie anglaise, formée près du village de Sierra-Léone.

Cette petite rade n'est véritablement qu'une anse, qui a cinq cents toises d'ouverture et quatre cents toises de profondeur. Le mouillage y est sain, le fond y est bon, et les navires y sont mouillés par dix brasses d'eau ; cette anse peut contenir de vingt à vingt-cinq bâtimens, et sa situation est extrêmement agréable et favorable au commerce.

C'est dans le fond de cette anse, sur un terrain élevé de quarante pieds au dessus du niveau de la mer, que l'on a défriché suivant un rayon de trois cents toises, qui est environné de la plus belle végétation, et auquel on arrive par une pente facile, qu'une société anglaise, connue alors en Europe sous le nom de société de Liwerpol, et en Afrique sous celui de compagnie de Sierra-Léone, avait en 1786, un établissement, et une factorerie très-considérables, et aussi bien ordonnés, aussi bien organisés, qu'ils auraient pu l'être en Angleterre.

Un village nègre, qui porte aussi le nom de Sierra-Léone, composé de plus de trois cents cases, est situé dans la montagne, à cinq cents toises de cette factorerie anglaise.

#### Baie de l'Aiguade.

Immédiatement après l'anse de Sierra-Léone, et sur la même rive, on trouve la baie de l'Aiguade, à qui nous donnions le nom de baie Française. On y mouille par sept brasses, et l'Émeraude, commandée par M. de la Jaille, y est restée mouillée en 1784, pendant toute sa relâche dans cette rivière.

Dans le fond de cette petite baie, qui a dix-huit cents toises d'ouverture, et neuf cents toises de profondeur, est placée l'Aiguade ou la fontaine d'eau douce, formée par un ruisseau, qui descend des montagnes qui bordent cette rive. La situation de ce mouillage réunit beaucoup d'agrément.

En suivant toujours le côté Sud, et à huit lieues du cap Sierra-Léone, on se trouve à l'entrée de la rivière Bunck ; la largeur de cette entrée est d'une lieue. Des montagnes très-élevées bornent sa rive gauche ; sur sa rive droite, le terrain est fort bas ; il est couvert de bois, et ses bords sont garnis de mangliers.

#### Entrée dans la rivière Bunck.

C'est après avoir remonté le Bunck, sur l'étendue d'à-peu-près une lieue, qu'on se trouve arrivé à l'île de Gambia, où M. de la Jaille forma en 1784, ce que l'on a appelé l'Établissement Français.

Il était composé de quelques cases en charpente, et couvertes de paille ; deux de ces cases servaient à loger un détachement de vingt hommes du bataillon d'Afrique, et le commandant de ce détachement ; une autre formait le magasin ; enfin, une sorte de hangard, une espèce de halle, et un mauvais four pour cuire le pain, formaient, en 1786, l'établissement français de la rivière de Sierra-Léone.

Toute la défense et la sûreté de ce poste, étaient fondées sur deux encadremens qui pouvaient recevoir chacun trois pièces de douze ; mais ces prétendues batteries, sans embrasures, pouvaient être prises à dos, à revers, et d'écharpe par le premier bâtiment qui les aurait attaquées, et n'auraient pu résister à une première bordée.

Ni le tems, ni les fonds, ni les moyens, n'avaient permis de faire mieux, et la mesquinerie de l'établissement de Gambia, ne pouvait être reprochée à celui qui l'avait formé ; je sais qu'il outrepassa même les fonds qu'on y avait destinés.

Un français, nommé Ancel, était établi dans l'île de Gambia depuis quelques années, et y faisait la traite avec beaucoup de profit. C'est ce qui décida sans doute M. de la Jaille, pour cette petite île, dont la position désavantageuse sous tous les rapports, réunit presque tous les inconvéniens ; mais c'était le seul local, dont il pût disposer alors, et près de cette île, il trouvait un mouillage sûr et bon, où les bâtimens ne risquent aucune avarie, même dans le tems des Tornados, et où en cas de rupture de leurs cables, ou de leurs ancres, ils s'échoueraient sur des vases, et se relèveraient à la marée, enfin, M. de la Taille, pensa avec raison, qu'être mal établi dans la rivière de Sierra-Léone, valait, mieux que de n'y pas être établi du tout, et sans doute il espéra, que la France convaincue des grands avantages que la rivière de Sierra-Léone et les parages voisins offraient à son commerce, s'y établirait plus solidement et avec plus de dignité ; mais ce tems n'était pas encore arrivé en 1786 ; alors nous n'occupions que Gambia, et j'y trouvai ce poste, dans le plus misérable dénuement.

J'étais autorisé par des instructions officielles, que je puis produire encore, à décider de l'abandon de ce poste, de son évacuation, et du retour de sa petite garnison à l'île Saint-Louis du Sénégal, mais je pensai comme M. de la Jaille ; et n'ayant ainsi que lui, aucun moyen de former alors un établissement meilleur, j'estimai qu'il valait mieux rester dans la mauvaise petite île de Gambia, que de quitter la rivière de Sierra-Léone, et de l'abandonner. Je m'occupai cependant, pendant mon séjour, à disposer le roi de la contrée, à céder à la France une autre île, bien plus grande, bien, plus saine, bien mieux située, et sous tous les rapports, bien plus favorable, à un établissement majeur, qui serait, à la fois militaire, agricole et marchand.

#### Inconvénients de la situation de l'île de Gambia.

Les principaux inconvénients de l'île de Gambia, sont d'être située à l'écart, dans la rivière de Bunck et dans le fond d'une anse vaseuse et marécageuse ; elle n'est séparée de la montagne que par un canal fort étroit, rempli de mangliers ; par ce gissement, cette petite île est privée d'air, et la brise du large, qui arrive par le grand canal de la baie de Sierra-Léone, ne peut y parvenir, parce qu'elle est interceptée par plusieurs grandes saillies de la rive du Sud. Ces circonstances locales rendent l'île de Gambia très-malsaine, et l'on n'y respire qu'un air infect, et étouffant ; elle n'a pas assez d'étendue, elle est trop resserrée, et ne peut se prêter à aucun établissement considérable, ni à aucun essai de culture ; elle n'est susceptible d'aucunes bonnes dispositions de défense, pas même, contre une grande attaque combinée des naturels ; enfin sa situation, n'est d'aucune manière favorable au commerce.

Cette petite propriété de cinq à six arpens de mauvaise terre, avait été acquise à très-bon marché, de Panabouré Forbana, roi de la contrée et de la baie de Sierra-Léone, à qui nous apportions les coutumes convenues pour la protection qu'il accordait à la France, et des présents dont la magnificence surpassa toutes ses espérances. Je vais rendre compte de notre première entrevue avec lui.

#### Première rencontre avec Panabouré Forbana, roi de Gambia et de la baie de Sierra Leone.

Panabouré Forbana, roi des îles Forbana, Fombana, Robana, Gambia, et de la rivière de Sierra-Léone, aimait les Français, et c'était le meilleur homme du monde. Il était le chef d'une petite nation de nègres idolâtres, qui portent le nom de Timaneys, et il régnait sur un petit pays, qui, à peine, a quarante lieues carrées de surface ; car sa longueur est de douze lieues, et sa largeur d'un peu plus de trois lieues.

Il ne faut mépriser personne ; Panabouré Forbana était un bien petit prince, mais il était un bon roi ; il avait le cœur droit, l'esprit juste, le jugement sain, et ses sujets l'adoraient.

Il leur devait sa couronne, qui n'était qu'un bonnet de toile bleue, et son trône qui n'était qu'une natte de paille. Mais qu'importe une fastueuse ostentation ? qu'importe de vains ornemens ? la gloire et la sûreté des princes, c'est la confiance et l'amour des peuples ; et Forbana, presque toujours nud, était plus assuré sur son trône, que les plus grands et les plus riches potentats de l'Europe.

Il avait témoigné la plus grande bienveillance à M. de la Jaille, à l'époque où cet officier forma l'établissement de Gambia ; son penchant pour les Français, et son désir de nous servir, s'étaient montrés dans toutes les occasions. Nous étions chargés de lui payer ses coutumes, c'est-à-dire, ses droits de protection, mais le gouvernement y avait ajouté des présents, que nous étions aussi chargés de lui remettre.

Le lendemain de notre arrivée au mouillage de Gambia, nous en fîmes part au roi, par un officier du *Rossignol*, que M. de Brach lui envoya, qui fut chargé de le complimenter et de le prévenir, que nous le visiterions le jour suivant, dans l'île qu'il habitait. Il nous fit répondre très-cordialement, qu'il viendrait lui-même, nous voir de bonne heure dans la matinée du lendemain, et on se disposa à le recevoir et à lui donner à dîner.

On fit dresser une tente près de la batterie, dans l'île de Gambia ; le détachement de l'île, et les troupes qui formaient la garnison du *Rossignol*, eurent ordre de se tenir sous les armes pour le recevoir, et les canonniers de l'île et de la corvette, de lui faire honneur de trois salves. La table fut placée sous la tente, et M. de Brach avait tout disposé pour lui faire bonne chère.

Forbana arriva vers dix heures du matin, dans une pirogue de quarante pieds de longueur, conduite par douze rameurs. Il était dans le fond de sa pirogue avec la reine et quatre gens principaux de son royaume. Quand il en sortit, il reçut trois salves d'artillerie et de mousqueterie, et parut fort content de cette politesse.

Il nous aborda fort gaîment, et nous donna la main, nous le menâmes sous la tente que l'on avait dressée pour lui, et nous le fîmes asseoir sur un siège placé entre celui du chevalier de Brach commandant la corvette, et le mien. La reine se plaça sur un autre siège, derrière le roi.

Des interprètes ou truchemans, expliquèrent nos complimens réciproques. Il fut ensuite question de nos remerciemens pour l'intérêt que Forbana n'avait cessé de témoigner aux Français. Il y répondit fort bien, et répéta plusieurs fois qu'il aimait les Français, qu'il ferait tout ce qu'ils voudraient et tout ce qui dépendrait de lui, pour qu'ils fussent respectés dans la rivière, et qu'ils y trouvassent dans toutes les occasions, les facilités qu'ils pourraient désirer pour leur commerce.

Après ces premières paroles, il témoigna l'envie de voir la corvette, et M. de Brach l'y conduisit ; il y resta plus d'une heure, et revint à Gambia, fort content de ce qu'il avait vu ; enfin, le moment de dîner arriva, et l'on se mit à table.

Le roi fut encore placé entre M. de Brach et moi, et il demanda un siège pour la reine ; ce siège fut mis à sa gauche, mais un peu reculé. Je voulais l'avancer entre le roi et moi, mais il ne le voulut pas ; il ne souffrit pas que la reine fût sur le même alignement que lui, parce que l'usage en Afrique, ne permet pas aux femmes de s'asseoir à table à côté de leurs maris. Cependant, je m'étais rangé de manière, que la reine, sans être à table avec nous, se trouvât très-près de son mari, et qu'elle pût quoiqu'un peu reculée, voir toute la table.

On lui donna une assiette, qu'elle plaça sur ses genoux ; et quand on avait servi quelque mets sur celle du roi, il partageait avec elle ; mais il ne voulait pas qu'on la servît, il aimait à lui faire part de ce qu'on lui avait donné ; tous deux mangeaient avec leurs doigts, et sans se servir ni de cuiller, ni de fourchette.

Ils burent du vin, mais sobrement ; cependant, le roi se livra plus que sa femme, et surtout il mangea beaucoup.

On lui avait fait préparer du riz cuit à la manière des nègres à la vapeur de l'eau, et mêlé de filets de volailles et de poisson ; il trouva ce mets délicieux. Nous nous aperçûmes qu'il n'aimait pas la viande

rôtie, et qu'il avait peine à la mâcher ; mais les viandes salées parurent lui faire grand plaisir. Il mangea beaucoup de pain, et la reine beaucoup de sucre, et ils burent l'un et l'autre plusieurs verres d'anisette.

Pendant tout le dîner, notre conversation avec le roi et la reine se soutenait très-bien ; nos truchemans nous expliquaient ce qu'ils disaient, et à eux réciproquement les paroles que nous leur adressions.

Quand on s'est habitué à ce genre de conversation, les retardemens qu'elle éprouve, par l'indispensable intervention des interprètes, ne donne plus d'impatience, et l'on trouve même une sorte de plaisir, quand la réponse offre quelque chose d'inattendu.

À la fin du dîner, nous convînmes avec le roi, que nous nous rendrions le lendemain matin dans son île de Forbana, pour le saluer, lui remettre ses coutumes, et les présens extraordinaires dont nous étions chargés pour lui. Forbana, que le vin, l'anisette et la bonne chère avaient réjoui, et qui était de la meilleure humeur du monde, nous demanda, si les présens étaient beaux et s'ils étaient dignes de la grande richesse du roi des Français.

Nous lui rendîmes compte de ce qui les composait. C'étaient d'abord trois habits complets, qui avaient été achetés chez les fripiers de Paris, mais ils étaient si frais, qu'il était impossible, qu'un petit roi nègre de la côte occidentale d'Afrique, eut seulement le moindre soupçon, qu'ils ne fussent pas neufs. Les Portugais qui longtems avaient été les maîtres de la baie de Sierra-Léone, y avaient établi l'usage, de donner des habits européens, en présent aux rois et aux principaux chefs de ces nations.

Le premier assortiment était composé, d'un habit d'écarlate, richement brodé en or, sur quatre pouces de largeur ; d'une veste de soie ponceau, brodée plus richement encore ; d'une culotte rouge garnie de jarretières en or ; et des bas ponceau, des souliers à talons rouges, de grandes boucles d'argent, une chemise à longues manchettes, à dentelle, une cravatte garnie de même, un énorme chapeau, à point d'Espagne en or, orné d'un plumet rouge qui débordait de trois doigts, complétaient l'habillement, à ce premier article appartenaient encore, un grand sabre, à riche poignée d'argent fort bien travaillée, et passé dans un baudrier de velours cramoisi, brodé en or, et une canne de jonc de quatre pieds et demi de hauteur, garnie d'une pomme d'argent bien ciselée, mais aussi grande que celle des tambours-majors, et d'une chaîne d'argent qui servait de cordon.

Il y avait ensuite deux autres habits complets, dont l'un verd, galonné d'or, et l'autre bleu clair, brodé d'argent, des pistolets, et un fusil ; enfin des plaques d'ambre succin, une pièce de gaze rayée de bandes en soie bleues, des plaques d'agate, des clous de girofle, et quelques verroteries. Ces derniers objets étaient destinés à la reine.

Quand ces présens furent étalés sous les yeux de Forbana, il en fut enchanté, et il témoigna sa satisfaction par toutes sortes de démonstrations fort expressives ; la reine était comblée, et l'un et l'autre répétèrent plusieurs fois de concert « *atot, atot, atot, mungo ounifera,* » ce qui dans la langue des nègres Timaneys veut dire : « bon, bon, bon, le roi blanc. »

L'admiration du roi nègre, de son épouse, et des grands de l'état qui l'avaient accompagné, ne s'épuisait pas, et durant leur enchantement, il vint en idée à la reine de voir sa majesté Forbana, habillée du bel habit d'écarlate brodé d'or ; elle témoigna ce désir à son mari, qui adopta son idée avec beaucoup de joie, et qui demanda à essayer le magnifique habit royal ; on y consentit.

Panabouré Forbana, tout roi, qu'il était, et quoique le meilleur des princes, ne payait pas de mine ; il avait cinquante-cinq ans, ses jambes étaient fluettes et cagneuses ; son nez fort court, et tous les traits de sa physionomie fort communs, cependant son visage, quoique laid et ridé, respirait la bonté.

Un bonnet de toile de coton bleue, couvrait son chef ; et deux pagnes de la même couleur, formaient son habillement ; l'une couvrait les épaules et le haut du corps, l'autre enveloppait les reins, et tombait comme une jupe de femme jusqu'aux talons ; sous ces deux pagnes il était nud ; à cela près, qu'une étroite ceinture de toile bleue, enveloppait les hanches et le haut des cuisses.

Quand la reine sut que son mari pouvait essayer le magnifique habit rouge, elle lui ôta sur-le-champ son bonnet et ses deux pagnes, lui passa la veste ponceau brodée d'or, et le bel habit d'écarlate ; mais comme il ne s'agissait que d'un essai, le roi pour cette fois ne mit ni la chemise, ni la culotte, ni les bas, ni les souliers ; mais il se coiffa du chapeau à plumes rouges, passa le beau sabre et le baudrier, et prit la canne à pomme d'argent, sur laquelle il s'appuya fièrement.

C'était un tableau fort risible, que celui de ce bon Forbana, couvert de son magnifique habit, qui, fait pour un homme d'une grande taille, lui descendait bien au dessous des genoux ; n'ayant boutonné ni la veste, ni l'habit, il montrait son pauvre corps noir presque nud ; il n'était chaussé que de sandales, et cependant coëffé du beau chapeau, paré de son beau sabre, et la main droite appuyée sur sa canne de tambour-major, il se tint placé pendant près de dix minutes, droit devant nous, gardant l'air le plus sérieux, et sans changer d'attitude ni de position, et la reine ne cessant de l'admirer, tournant autour de lui, témoignant de toute manière son extrême enchantement, et répétant sans cesse, frappant ses mains l'une contre l'autre, *atot, atot, atot, mungo ounijera*.

Cette reine était une vieille femme de plus de cinquante ans, extrêmement flétrie, comme le sont toutes les négresses d'Afrique, d'un âge avancé ; elle était la première femme du roi, sa véritable femme ; c'était elle qui jouissait de tous les honneurs, de toutes les prérogatives du rang suprême de son époux, et cela se réduisait comme l'on voit, à peu de chose ; mais elle l'accompagnait toujours dans les grandes occasions, il avait pour elle la déférence la plus marquée, la plus entière confiance, et il ne concluait jamais rien, sans stipuler un présent pour la reine. Après cette scène plaisante, le roi des Tymaneyns retourna chez lui bien satisfait de nous et de lui-même. Nous le visitâmes dans son île, nous eûmes avec lui plusieurs autres conférences, et j'ai eu lieu de me convaincre de ses bonnes dispositions pour nous.

On vient de voir ce bon Forbana sous des rapports fort ridicules, mais il n'en était pas moins un homme bon et sage, et le plus heureux des princes, car il était aimé de ses sujets.

En 1786, il y avait onze ans qu'il gouvernait son petit pays. Il avait été le premier ministre du dernier roi, qui, en mourant, avait laissé son trône à un enfant de huit ans. Les nègres de Sierra-Léone conférèrent d'abord à Forbana le titre et le pouvoir d'administrateur du pays, et de tuteur du roi ; mais pendant la seconde année de son administration, il survint une dissension entre les habitans de la baie et les Anglais ; les parens de l'enfant roi, qui voulaient gouverner sous son nom, avaient suscité ces troubles ; la querelle était devenue très-vive et très-animée, et les Anglais menaçaient d'incendier des villages ; Forbana sut tout concilier, tout calmer ; il ramena la paix ; et la prudence qu'il montra dans cette occasion, lui valut le rang et le titre de roi, que les Tymaneyns lui donnèrent d'un consentement presque'unanime.

Ses mœurs et sa manière de vivre étaient simples, et tout-à-fait semblables à celles de ses sujets ; son caractère sincère et franc invitait à l'aimer ; son esprit juste et sensé lui faisait toujours prendre le meilleur parti ; il vivait familièrement avec les nègres soumis à son autorité, et dans tous les momens du jour, il les accueillait et les écoutait ; il recevait leurs plaintes et leurs demandes, et n'exigeait d'eux que ce qu'ils voulaient bien lui donner.

J'ai joui plusieurs fois du plaisir de voir le bon, le jovial Panabouré Forbana, assis presque nud sur sa natte, devant la porte de sa case royale, ou au pied de quelque bel arbre, ses jambes croisées, et les genoux relevés à la manière des Nègres, fumant sa pipe, entouré de ses femmes, de ses enfans, et quelquefois de deux cents nègres et négresses ses sujets, leur faisant des contes qui animaient leur gâité naturelle, se laissant interroger familièrement par eux, leur répondant avec douceur, avec bonté, et recevant de tous mille témoignages d'attachement et d'amitié.

Ceux qui réclamaient sa justice, lui offraient toujours quelque présent ; mais souvent ce présent était de la plus médiocre valeur. J'ai vu lui présenter une petite mesure de riz, de la valeur de six deniers, et Forbana recevoir ce tribut chétif avec autant de plaisir, que dans d'autres occasions il en montrait, en recevant six gros d'or.

Pendant mon séjour dans la rivière de Sierra-Léone, j'ai cherché à connaître, à quelle somme pouvait s'élever ses revenus et ses bénéfices annuels, et j'ai pu estimer que les cinq îles dont il était propriétaire, les coutumes annuelles des sociétés de Sierra-Léone et de Bence, celles des Français établis à Gambia, les droits que sont forcés de payer tous les navires qui entrent dans la baie, plusieurs présens extraordinaires qu'il reçoit dans différentes occasions, des espèces d'amendes qui tombent à son profit, quand il a tenu un palabre de justice ou de police, des coupables qu'il fait vendre, et dont une partie du prix lui appartient de droit ; enfin les présens qu'il recevait de ses sujets, en riz, en miel, en cire et morfil, quelquefois en captifs et en or, pouvaient être évalués à une somme de vingt mille francs par an. Cette liste civile paraîtra modique en Europe, mais elle est considérable pour un roi nègre, dont le royaume n'a que quarante lieues carrées de surface, et en peu d'années un si petit roi deviendrait fort riche en Afrique, s'il ne partageait pas la plus grande partie des présens qu'il reçoit, avec les principaux de sa nation, et avec ses femmes.

Plus modéré et plus chaste que ne le sont en général les princes nègres, le roi de Sierra-Léone n'avait que cinq concubines. Chacune d'elles avait sa case dans l'enclos royal ; chacune tenait son ménage, chacune possédait deux ou trois esclaves, menait une vie paisible et fort douce, élevant ses enfans, et ne manquant de rien. Toutes ces femmes se font une étude de captiver l'affection du roi, et par-là d'augmenter leurs petites fortunes, qui sont assurément bien modestes ; car quand ces sultanes sont parvenues à posséder un champ de deux ou trois arpens, quelques esclaves des deux sexes, une douzaine de pagnes, des ustensiles de ménage, des anneaux d'or pour les oreilles, les bras et les jambes, et cinq ou six onces d'or en réserve, qu'elles appellent, leur trésor, elles passent pour des dames très-riches et très-distinguées. Nous aurions beaucoup à dire encore sur les mœurs, les habitudes, le caractère, la religion et le pays des Timaneys, et sur le bon Forbana ; mais il faut terminer ces détails, pour faire, connaître les opérations de commerce des deux sociétés anglaises de Sierra-Léone et de Bence.

Administration et opérations de la société marchande de Liwerpol, établie dans l'anse anglaise de Sierra-Léone.

Je ne ferai pas la description ni l'énumération des bâtimens, magasins, hangards et chantiers, qui composent l'établissement de la société marchande de Liwerpol, dans l'anse anglaise de Sierra-Léone,

mais je dirai seulement que rien n'y était oublié, pour rendre cette factorerie aussi saine qu'agréable et commode, et qu'elle pouvait servir de modèle en ce genre.

Celui qui en était le chef ou directeur, recevait huit cents guinées d'appointemens fixes par an ; il résidait à Sierra-Léone, mais il faisait de fréquens voyages aux îles de Los Idolos, et aux autres escales de sa dépendance.

La société de Liwerpol lui accordait deux pour cent, pour chaque tête de noir livré sain et bien conditionné, dans les colonies anglaises, et les autres avantages, attachés à sa place, pouvaient lui assurer en peu d'années, une fortune très-raisonnable.

Il avait sous ses ordres, un agent principal, qui résidait à l'île de Los Idolos ; celui-ci avait quatre cents guinées de traitement fixe par an, et une prime par tête de noir ; les autres employés principaux recevaient aussi de très-bons appointemens, et avaient un intérêt proportionné dans les affaires de la société.

J'ai déjà dit, que les factoreries anglaises avaient presque toujours à leur disposition un grand nombre de bateaux et d'embarcations légères, celle de Sierra-Léone possédait en outre un très-beau vaisseau du port de huit cents tonneaux, qui restait ordinairement mouillé sur ses ancres, à l'ouverture de l'anse ; il portait vingt-quatre canons, un paratonnerre, et était en. général armé aussi bien qu'un vaisseau de guerre.

Les marchandises les plus précieuses, les principaux effets et les munitions, restaient à bord de ce bâtiment, où le chef de la factorerie venait coucher tous les jours ; ce vaisseau servait aussi d'infirmerie, parce que l'expérience avait prouvé que la fraîcheur de l'air marin était favorable aux malades.

La factorerie de l'anse de Sierra-Léone, recevait tous les ans au moins dix navires expédiés d'Angleterre, qui l'approvisionnaient amplement de choses nécessaires à son commerce, et à l'agrément de la vie, et elle avait constamment pour près de deux millions de marchandises de traite dans ses magasins.

Opération d'une société du Havre, avec la société de Liwerpol ou Sierra-Léone.

Nous trouvâmes au mouillage de l'anse anglaise de la rivière de Sierra-Léone, cinq bâtimens anglais, et un bâtiment français à trois mâts, commandé par le capitaine marchand Rousseau, expédié pour l'exécution d'un traité conclu en janvier 1785, entre la. société de Liwerpol, et une société du Havre, composée de MM. Bachelier, Forbisson et Carmichæl.

Suivant les conditions de ce traité, la factorerie de l'anse anglaise de Sierra-Léone, devait livrer au capitaine Rousseau, dans le courant d'une année, trois mille captifs à son choix, de tout sexe et de tout âge, sur le pied de six cents francs par tête. La moitié du prix convenu, était payée comptant le jour de la livraison, l'autre moitié en lettres-de-change, à dix mois de vue.

Le capitaine Rousseau, était arrivé dans la rivière de Sierra-Léone le 25 septembre 1785, et le 1<sup>er</sup> de mai 1786, il avait déjà expédié deux mille captifs pour nos colonies à sucre, par des bâtimens commissionnés pour ces transports, et il attendait l'arrivée de plusieurs navires qui lui étaient annoncés, pour l'expédition des mille autres captifs, qui étaient prêts à lui être délivrés.

Désavantage politique de ces sortes de traités.

Ce traité, était contraire aux principes politiques de commerce d'un grand état, puisqu'il en faisait sortir, une somme d'argent monnoyé de dix-huit cents mille francs ; outre ce premier désavantage, nous avons encore celui, de payer aux Anglais, sur le pied de six cents francs par tête, des captifs, qui ne nous auraient coûtés que trois cents francs par tête, si nous les avions traités nous-mêmes, soit dans la rivière de Sierra-Léone, soit aux parages voisins, et l'on trouvera plus bas, la preuve de cette assertion.

Des traités semblables, furent de nouveau conclus en 1787 et 1788, entre la même société de Sierra-Léone et des maisons de Nantes, mais aux conditions de payer argent comptant, et sur le pied de trente guinées par tête de captif.

On faisait ainsi tourner au profit des étrangers, de grandes opérations de commerce, qui devenaient nulles pour l'emploi de nos propres marchandises, et qui paralisaient notre industrie.

On pouvait voir, il est vrai, quelque compensation de ces désavantages, dans l'acquisition d'un grand nombre de captifs, qui devaient tourner alors à l'avantage des riches cultures de nos Antilles, et dans les bénéfices des sociétés françaises qui avaient fait ces sortes de spéculations, qu'elles terminaient dans la révolution d'une année.

Sans doute ces considérations particulières, ne doivent pas entrer en balance, avec les inconvénients dont j'ai fait mention, et surtout avec le préjudice humiliant, de ne faire qu'un commerce de commission, dans des contrées, où nous pouvions donner un grand déploiement à l'industrie nationale, et où nos marchands auraient trouvé de grands bénéfices, à la faveur des établissemens solides et bien organisés, que nous étions autorisés à y former.

Mais notre aimable incurie, y laissait tout le commerce entre les mains des Anglais, et les opérations de leur factorerie de l'anse de Sierra-Léone s'étaient élevées, pendant l'année 1785 et pendant les cinq premiers mois de l'année 1786, à une somme de plus de huit millions. On va voir que les affaires de la société anglaise établie au fort et à l'île de Bence, dans la rivière de Mitombo, étaient à-peu-près aussi avantageuses.

Rivière Mitombo, et embouchure de cette rivière dans la baie de Sierra-Léone.

La rivière Mitombo, qu'assez volontiers les Européens nomment rivière de Bence, dans la baie de Sierra-Léone. du nom du fort et de l'île de Bence, qui s'y trouvent situés, et qui sont occupés par une belle factorerie anglaise, arrive d'une contrée fort éloignée, de l'intérieur du continent.

La direction générale du cours de Mitombo, paraît être du Nord-Est au Sud-Ouest, et il se verse dans la rivière ou baie de Sierra-Léone, par une embouchure qui a près de deux lieues d'ouverture, et dont le bord occidental est éloigné de six lieues de l'île des Léopards.

Vers le terme de son cours, le Mitombo parcourt une terre basse et presque horizontale, la mer y remonte à quinze lieues, et l'on y éprouve toute la force du flot et du jusant. Une autre circonstance remarquable, c'est qu'à sept lieues de son embouchure, cette rivière a encore plus d'une lieue de largeur, et que les navires y trouvent sept brasses d'eau.

Ses bords sont couverts de mangliers sur une largeur de deux cents toises ; mais au delà de cette ligne d'arbres inutiles, mal-faisans et mal-sains, les terres quoique marécageuses, sont fertiles et peuplées, et offrent une agréable variété de belles, forêts, de bons pâturages et de terres cultivées.

#### Chenal du Mitombo.

Le lit du Mitombo, comme celui de toutes les rivières dont le niveau est très-rabaissé, est embarrassé par des îles et des bancs de vases et de sable, mais à la rive droite de son embouchure, on trouve un beau chenal de huit cents toises de largeur, qui mène jusqu'au delà de l'île de Bence, gardant constamment de sept à huit brasses d'eau. On doit pour y naviguer avec sûreté, y entrer en laissant la rive droite à bâbord, à la distance de quatre cents cinquante toises ; on laisse à gauche trois petites îles qui portent le nom d'îles Pio, et à droite l'île de Tasso. À la hauteur de la pointe septentrionale de la seconde des îles Pio, on gouverne Nord-Est, pour arriver au port ou mouillage de l'île de Bence.

#### L'île Tasso.

L'île de Tasso a près de deux mille quatre cents toises de longueur, sur une largeur moyenne de seize cents toises ; elle est éloignée de l'entrée de la rivière, de la distance de près de deux lieues. Un banc de sable et de vase, de trois mille cinq cents toises de longueur, et de six cents toises de largeur moyenne, couvre une partie de ses rivages du côté de l'Orient, ce banc touche à l'île, et il découvre à basse-mer. Du côté du Couchant les bords sont sains, et on peut les ranger de très-près sans aucun inconvénient. Il serait fort aisé, de rendre cette île aussi agréable qu'utile, et sa situation serait très-avantageuse au commerce.

#### L'île, le port et la factorerie de Bence.

En remontant la rivière, après avoir parcouru à-peu-près trois mille toises, au delà de l'île de Tasso, on se trouve à l'île de Bence, qui n'a que mille toises de longueur sur une largeur moyenne de cinq cents toises. Mais plusieurs avantages particuliers, ont engagé les Anglais, à y bâtir un fort, et à y former une très-belle factorerie.

Le fort de l'île de Bence, était très-bien tracé et fort bien construit. Placé sur un sol élevé de trente pieds au dessus du niveau de la rivière, et ayant lui-même un relief de vingt-cinq pieds, ses batteries ont un avantage immense et une grande supériorité sur les vaisseaux, qui ne peuvent arriver sur l'île qu'en leur présentant l'avant pendant plus d'une heure, parce qu'ils sont forcés de suivre le chenal.

Cependant, M. de Pontdevèze, capitaine de vaisseau, se rendit maître de l'île et du fort en 1779. Ils tombèrent sous la première bordée de son bâtiment, et cet officier détruisit complètement cet établissement. Il n'y avait pas une seule face, ni un seul flanc, ni une seule courtine de ce fort, qui ne fût lézardé du haut en bas. Et ces dommages n'étaient pas encore réparés en 1786.

Les extrêmes embarras où se trouvèrent les Anglais pendant la guerre de 1778 à 1785, les avaient forcés de négliger leurs possessions d'Afrique. Le fort et l'île de Bence susceptibles d'une belle résistance, se trouvaient alors dépourvus de tout, et la garnison qui n'avait pas été recrutée depuis trois ans, était réduite à dix-sept hommes. M. de Pontdevèze profita de ce dénuement, et en tira tout l'avantage possible.

Les plus grands bâtimens peuvent mouiller à l'île de Bence sur un excellent fond, et sous la protection du canon du fort. Au mois de mai 1786, je comptai seize bâtimens dans cette rade ; savoir, trois vaisseaux anglais du port de six cents tonneaux, cinq bricks et six bateaux de la même nation, et deux bâtimens danois à trois mâts, l'un, nommé le comte de Closen, était du port de sept cents tonneaux.

Une petite anse située à la côte occidentale de l'île, avait été disposée avec beaucoup d'intelligence et de soin, pour servir de chantier de radoub et de construction, et on y construisait alors un bâtiment de deux cents tonneaux, avec des bois du pays, et des ouvriers nègres.

#### Administration et opérations de la factorerie de l'île de Bence.

La factorerie de l'île de Bence était tout-à-fait séparée d'intérêt de celle de Sierra-Léone, mais elles se soutenaient mutuellement, et s'entraidaient dans l'occasion.

En 1786, tous les bâtimens, tous les magasins, toutes les maisons des administrateurs et employés de la factorerie de Bence, tous les chantiers, halles et hangards nécessaires à son commerce, avaient été reconstruits à neuf, avec moins de ce luxe, qui paraissait avoir été employé aux anciennes constructions, mais cependant sans qu'on n'eût rien ménagé, de ce qui pouvait en assurer la commodité, la solidité et l'agrément.

Quoique je fusse Français, et par-là, compatriote de M. de Pontdevèze, qui avait fait au fort de Bence un tort irréparable, il est impossible d'être mieux traité, que je l'ai été par les Anglais de Bence, à qui j'ai fait plusieurs visites. J'aime à reconnaître ici leur noble confiance, et leur aimable hospitalité.

L'administration de cette factorerie, était établie à-peu-près, sur les mêmes principes et de la même manière, que celle de la factorerie de Sierra-Léone. Je n'entrerai donc pas dans de nouveaux détails sur son organisation.

Mais il faut faire connaître les sources de son commerce et de sa traite.

Les agens, employés, et courtiers de la société de Bence, se répandaient dans les contrées supérieures du cours du Mitombo, qui leur produisaient à-peu-près deux mille captifs par an, et beaucoup de morfil et autres objets précieux.

À la faveur des embarcations légères, et des navires qui composaient leur petite marine, très-bien ordonnée, et presque entièrement équipée de noirs, cette factorerie entretenait un cabotage fort actif, sur les côtes comprises, entre le cap Sierra-Léone et le cap de Palmes, et y faisait une traite considérable. En 1785, et pendant les cinq premiers mois de 1786, elle avait livré aux Danois, plus de trois mille captifs, et en avait expédié pour les colonies anglaises près de quatre mille. Les opérations générales de cette factorerie s'étaient élevées à une somme encore plus forte, que celle des affaires de la factorerie de l'anse de Sierra-Léone.

#### Opération d'un brick expédié de la Martinique, pour traiter des noirs.

Nous trouvâmes mouillé, vis-à-vis de l'ouverture de la rivière du Mitombo, un brick commandé par un capitaine marchand, nommé Basteresse.

Le hasard l'avait mené dans la baie de Sierra-Léone, pendant l'été de 1785. Il avait été expédié par des planteurs de la Martinique, et son armement avait été fait pour une traite de cent cinquante captifs. Le capitaine Basteresse qui a eu la complaisance de me communiquer les détails de son opération, m'a avoué, qu'il n'avait précédemment aucune connaissance de ces parages, ni de la rivière de Sierra-Léone, mais son intelligence et son activité, le mirent bientôt en liaison avec des courtiers nègres. Avec une cargaison composée pour une traite de cent cinquante captifs, M. Basteresse en traita trois cents. En 1785 il ne put en mener que deux cents à la Martinique, parce que la capacité du petit bâtiment qu'il commandait alors, ne comportait pas un transport plus considérable. Il avait donc été forcé, de laisser cent autres captifs, entre les mains des courtiers nègres, et c'était pour ce second transport, et pour continuer des opérations qui lui avaient si bien réussi, qu'il était revenu dans la baie de Sierra-Léone, où il était rentré le février 1786, montant un bâtiment plus grand et plus commode, et avec une cargaison plus considérable.

Au quinze mai, les cent captifs traités l'année précédente, et laissés entre les mains des courtiers nègres, avaient été livrés, et étaient embarqués sur son navire ; il en avait traité déjà cinquante autres, et il comptait partir au mois de juillet, avec deux cents captifs.

Suivant son livre-journal, qu'il voulut bien me communiquer, ses captifs ne lui avaient coûté que le prix de deux cents vingt-cinq francs, valeur argent, par tête, et ses commettans de la Martinique, ont trouvé dans ses deux expéditions, un bénéfice de près de trois cents mille francs.

J'avais annoncé la mention que je ferais de cette opération, qui prouve, que quand le gouvernement voudra former un établissement convenable dans la baie de Sierra-Léone, le commerce national y trouvera de grands avantages.

Opération de Monsieur Ancel, négociant français, établi dans l'île de Gambia, en 1663.

Les opérations de M. Ancel, négociant français, établi en 1786 dans l'île de Gambia, sont encore une preuve de ce que je viens de dire.

Un Français, nommé Hannibal, que le hasard avait amené, sur un vaisseau danois. dans la rivière de Sierra-Léone, en 1772, prit la résolution d'y rester, et de tenter d'y faire le commerce pour son compte ; et sans secours, sans protection, et par sa seule industrie, il était parvenu à se former un établissement dans l'île de Gambia, et à soutenir un commerce, de trente à quarante captifs par an.

En 1780, M. Ancel, autre français, arriva aussi à Sierra-Léone, se lia avec son compatriote Hannibal, et devint son associé. En 1781, Hannibal mourut et laissa son établissement et son commerce, à M. Ancel, qui en 1780, et dans les premiers mois de 1786, suivant ses livres-journaux, avait traité cent quarante-deux captifs, au prix moyen de deux cents fr. par tête, valeur en argent.

Je n'étendrai pas plus loin ces détails sur les ressources et les bénéfices que la rivière de Sierra-Léone, offre à notre industrie. Ils font assez connaître tous les avantages qui résulteront de l'établissement d'un grand comptoir français dans cette baie, et dans le premier chapitre de cet ouvrage, on a vu, que la correspondance de la rivière de Sierra-Léone, avec tous les mouillages compris entr'elle et le cap de Palmes, était habituelle.

Variété des productions naturelles, aux contrées qu'arrosent le Bunc, le Mitombo et la rivière de Sierra-Léone.

Aucunes des contrées comprises dans le ressort du gouvernement du Sénégal, n'offre une aussi grande abondance, et une aussi grande variété, de productions naturelles, que celles qui forment ce troisième district.

Les buffles, les taureaux, les vaches, les moutons, les porcs, y sont en grand nombre. La volaille s'y multiplie extraordinairement. La pêche produit avec abondance beaucoup de poissons de mer et de rivière. On prend quelquefois la baleine *spermaceti*<sup>199</sup>, dans la baie de Sierra-Léone, sur les parages de Scherbroo, et aux caps de Monte et de Mesurade. Les forêts intérieures sont incroyablement peuplées d'éléphants, et la traite du morfil y est très-considérable.

Dans les montagnes on cultive le riz sec et dans les terres basses le gros riz ; l'un et l'autre sont de la meilleure qualité. Les naturels cultivent aussi la racine de manioc, l'igname, la patate sucrée, et deux autres espèces de patates, les pistaches de terre les melons d'eau, les melons musqués, les géraumons, les citrouilles, et les concombres. Toutes les espèces de palmiers, les bananiers, le papaye, la goyave, les orangers, les limoniers, les ananas, les tamarins, les figuiers, plusieurs arbres à fruits, le raisin et la canne à sucre, y croissent sans culture, ainsi que la muscade, le caffier, et plusieurs graines aromatiques. La nomenclature de tous les végétaux que produisent ces terres fécondes, serait trop étendue pour trouver place ici ; mais on peut assurer que cette partie de l'Afrique cultivée avec quelque soin, est aussi favorable aux cultures précieuses, qu'à celles de subsistance et de pur agrément.

Observations générales sur ce troisième district du gouvernement du Sénégal.

Les contrées comprises entre le cap Verga, et le cap de Palmes, sont en général montueuses ; celles qui bordent la mer, sont arrosées par un grand nombre de rivières, qui descendent des parties hautes de l'intérieur ; toute cette partie de l'Afrique occidentale est très-fertile et très-peuplée. Les montagnes sont ornées d'une végétation aussi riche que variée, et offrent des situations aussi agréables que saines. Une quantité de mouillages bons et sûrs, les richesses du commerce et de la nature, tout enfin se réunit pour inviter la France à y former des établissemens.

C'est aussi dans quelques parties du développement de ce troisième district du gouvernement du Sénégal, que l'on pourra concier avec succès des entreprises dans le but de pénétrer dans le centre de l'Afrique, et c'est dans la plus sincère persuasion, que j'ose croire, que sous la direction d'une bonne administration générale, et à la faveur d'un grand comptoir militaire, agricole et marchand, formé dans la baie de Sierra-Léone, et de quelques comptoirs particuliers, répandus du cap Verga au cap de Palmes, ce troisième district deviendra très-important pour le commerce français.

Je terminerai ce chapitre par le tableau des produits du commerce de ce district pendant l'année 1785 et les premiers mois de 1786.

Tableau sommaire des produits du commerce de la rivière de Sierra-Léone et dépendances, pendant l'année et les premiers mois de 1786

*et aperçu des produits présumables du commerce de la France dans ce troisième district du gouvernement du Sénégal, si l'on y forme un établissement principal et quelques comptoirs particuliers ; si par des encouragemens et des exemples, l'on excite les nègres à l'agriculture, et si nos relations s'étendent vers les régions intérieures de l'Afrique.*

| Détails de ce Commerce.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Captifs | Évaluation en francs |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------|
| La factorerie anglaise, établie dans l'anse de Sierra-Léone, a expédié pour les colonies de la Grande-Bretagne, captifs...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 3.200   |                      |
| En exécution du traité fait avec une société du Havre, elle a délivré au capitaine français Rousseau, captifs...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 3.000   |                      |
| Total                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 6.200   |                      |
| Évaluation sur le pied de douze cents francs par tête de captifs, vendus aux colonies...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |         | 7.440.000            |
| Ladite factorerie a débité du morfil ; des peaux crues ; de la cire ; de l'indigo ; du coton ; du savon brut ; du riz ; du mil ; du tamarin ; des graines aromatiques ; des matières de pharmacie ; des bois de couleur, de teinture, de construction ; des pagnes ; des nattes et autres objets ; de l'ambre gris, et de l'or ; pour une somme qui peut être évaluée, valeur d'Europe, à...                                                                                                                                                    |         | 1.200.000            |
| La factorerie anglaise de l'île de Bence, a expédié, pour les colonies de la Grande-Bretagne, et a débité aux Danois, captifs...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 7.000   |                      |
| Évaluation sur le pied de douze cents francs par tête de captifs, vendus aux colonies...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |         | 8.400.000            |
| Ladite factorerie a débité du morfil ; des peaux crues ; de la cire ; de l'indigo ; du coton ; du savon brut ; du riz ; du mil ; du tamarin ; du jus de limon ; du poivre malaguettes <sup>200</sup> ; du poivre Éthiopique ; du mabeck <sup>201</sup> ; de la casse en canne, et autres matières de pharmacie ; du caret <sup>202</sup> ; du rotin ; des bois de teinture, de couleur, et de construction ; des nattes ; des pagnes ; du spermaceti ; de l'ambre gris, et de l'or, pour une somme qui peut être évaluée, valeur d'Europe, à... |         | 1.400.000            |
| Le capitaine Basteresse, a traité trois cents captifs et différens autres objets de traite qui peuvent être évalués ensemble, valeur des colonies et d'Europe...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |         | 400.000              |
| M. Ancel, négociant français, établi dans l'île de Gambia, a traité cent quarante-deux captifs, et différens autres objets de traite, qui, ensemble, peuvent être évalués, valeur des colonies et d'Europe à...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |         | 200.000              |
| Total des évaluations des produits du commerce de la rivière de Sierra-Léone et dépendances, pendant l'année 1785, et les premiers mois de l'année 1786...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |         | 19.040.000           |

On voit qu'en 1786, notre part dans le commerce du troisième district du gouvernement du Sénégal était comme nulle ; que sur ces parages, si favorables aux deux factoreries anglaises de la rivière de Sierra-Léone, et dans toute l'étendue des côtes, comprises entre le cap Verga et le cap de Palmes, c'est-à-dire, sur un développement, de plus de deux cents cinquante lieues, l'industrie française, était sans activité, sans énergie, et comme plongée dans un sommeil léthargique. On dédaignait, j'ignore pourquoi, de participer à l'exploitation d'un riche commerce, dans des régions, qui doivent être comptées au nombre des plus belles, des plus agréables, des plus intéressantes, et des plus avantageuses de l'Afrique occidentale.

N'avons nous pas les mêmes moyens que les Anglais ? Oui, sans doute ; et il faut espérer, que nous aurons enfin le sentiment de nos forces, que nous aurons l'ambition de faire prendre à notre industrie, tout l'essor dont elle est capable, et que mes efforts, pour ranimer notre commerce à la côte occidentale de l'Afrique, pour réveiller l'attention de l'Europe, sur cette grande partie du monde, et pour faire cesser l'indifférence de la France, pour des entreprises honorables, dont les succès ajouteront à sa gloire, ne seront pas blâmés.

Ceux qui voudront méditer sur la situation des contrées qui composent ce troisième district du gouvernement du Sénégal ; sur la topographie de cette partie de l'Afrique, sur les chaînes de montagnes qui la traversent et qui se lient au grand rameau occidental des monts de la Lune ; sur les rivières qui l'arrosent, et dont les navigations nous donnent tant de facilités d'établir des relations et des liaisons avec les villes de Téembou et de Kong, et par ces deux villes, avec les régions les plus centrales et les plus ignorées de ce vaste continent ; sur les nations nombreuses, qui peuplent ces bords fertiles ; sur l'intelligence et le caractère hospitalier de quelques-unes de ces nations, dont les institutions prouvent, qu'elles sont déjà disposées à l'ordre et à la police ; ceux qui voudront réfléchir sur ce concours de circonstances favorables, prévoiront les conséquences qui doivent nécessairement être les suites de la formation d'un comptoir principal et majeur dans la rivière de Sierra-Léone, et des établissemens agricoles et marchands, qu'on pourra répandre entre le cap Verga et le cap de Palmes ; et l'on a quelque droit de présumer, que d'une disposition bien concertée, d'une bonne organisation de ces nouveaux établissemens, des leçons et des exemples, par lesquels, on pourra former les naturels de ces contrées, à l'agriculture, et aux cultures les plus précieuses, et les mener insensiblement et modérément, à un état raisonnable de civilisation, il doit incessamment résulter de grands et d'honorables avantages pour la France, et des bénéfices pour notre commerce, que je n'hésiterai pas d'évaluer au moins à six millions.

## CHAPITRE XXV.

### DES DANGERS DU CLIMAT ET DES PRINCIPALES MALADIES,

Auxquelles sont exposés les Européens, dans les contrées occidentales de l'Afrique situées entre le 20° et le 4° parallèle Nord.

*Température des contrées occidentales de l'Afrique, situées entre le 20° et le 4° parallèle Nord. Causes des principales maladies, auxquelles sont exposés les Européens, qui arrivent dans ces contrées, qui les habitent, ou les parcourent. De la fièvre maligne nerveuse. Du flux dyssentérique. Du mal de ventre sec. Du tétanos. Du ver de Guinée. On doit dans ces contrées ne boire de l'eau, qu'après l'avoir purifiée ou par la filtration, ou par d'autres moyens. Ceux qui entreprendront des traversées dans l'intérieur de l'Afrique, doivent être pourvus d'un assortiment, des remèdes indispensables dans les maladies graves et de substances propres à corriger l'insalubrité des eaux. Précautions générales contre les dangers du climat, et règles de régime qu'il faut observer,*

---

D'ANTIQUES médailles, représentent l'Afrique personnifiée sous la figure d'une femme aux cheveux crépus, découverte jusqu'à la ceinture, qui tient de la main droite un scorpion, et de la main gauche, une corne d'abondance. Cet emblème peint avec beaucoup de vérité, les contrées qui sont le sujet de cet ouvrage ; la corne d'abondance est le symbole des trésors, cachés dans les entrailles de cette terre aurifère, et des richesses qu'offre à l'Europe son inépuisable fécondité ; mais pour acquérir ces trésors et ces richesses, il faut braver le scorpion, symbole des maladies et des dangers d'un climat brûlant, où la santé et la vie des Européens, et principalement de ceux qui y sont nouvellement arrivés, courent des hasards, que j'ai cru de mon devoir, de ne pas dissimuler.

Je dirai donc sans déguisement, ce que le climat des contrées qui doivent ressortir au gouvernement du Sénégal, ont de dangereux pour la santé et pour la vie ; mais je dirai aussi, et j'en suis un exemple, qu'en se soumettant à des précautions et à un régime raisonnables ; en observant quelques règles de conduite ; en évitant tous les excès ; on parvient à résister aux influences redoutables d'un soleil, dont les rayons perpendiculaires, portent le feu par-tout où ils pénètrent ; à échapper aux effets pernicioeux de ces exhalaisons pestilentielles, que les vents d'Est ou du Nord-Est, portent de l'Égypte au cap Verd, de ces miasmes corrompus, qui sortent du sein d'un sol humide et marécageux, et que par des moyens concertés avec intelligence et avec prudence, on peut espérer de se soustraire aux périls de la saison des maladies ; saison terrible il est vrai, et justement appelée, la saison des mortalités.

Mais faut-il accuser le climat de cette partie de l'Afrique, d'une rigueur inexorable, parce que des hommes d'une santé faible, et dont les forces ne sont que trop souvent épuisées déjà, par d'anciennes débauches, ou des jeunes gens inconsidérés, qui se livrent avec trop d'imprudence et de légèreté à des plaisirs, dont l'abus deviendrait une cause de mort, dans les pays les plus sains et les plus tempérés de l'Europe, y perdent une vie, que d'avance ils s'étaient hâtés de consommer, ou périssent victimes, d'un mépris téméraire pour les plus simples ménagemens. Ces exemples qui ne sont que trop communs, sont les torts de la faible humanité, bien plus que ceux du climat.

Les Européens qui, arrivant en Afrique, seront assez sages, pour y régler avec discrétion leur régime, leur conduite et leurs plaisirs, parviendront à s'acclimater, et à surmonter des dangers, contre lesquels il faut se prémunir, sans trop les redouter.

Température des contrées occidentales de l'Afrique, situées entre le 20° et le 4° degré de latitude Nord.

La partie de l'Afrique, que je comprends sous le nom de gouvernement du Sénégal, reçoit pendant une partie de l'année, les rayons perpendiculaires du soleil, et ces régions sont réputées, des plus chaudes du globe, mais cette circonstance générale, n'exclue pas des différences, qui proviennent de la nature du sol, de son élévation, ou de son abaissement ; de sa situation et de son gissement ; de sorte que les températures des différentes localités, loin d'être uniformes, sont très-variées.

Je ne puis entrer dans les détails de ces variétés ; et je suis forcé de me borner à quelques résultats, d'observations faites par moi-même, et dont d'autres, m'ont été communiquées par M. de Repentigny, et par les Anglais des rivières de Gambie et de Sierra-Léone.

Il résulte de ces observations ; que pendant les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars, le thermomètre de Réaumur<sup>203</sup>, observé à six heures du matin, a donné pour température moyenne, 18 degrés, et observé à midi à l'ombre, 24 degrés  $\frac{1}{2}$ .

Cette température moyenne, des cinq mois qu'on vient de nommer, est à-peu-près celle, des contrées comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap Verd ; mais à Podhor, à Galam et au Bambouk, la température est beaucoup plus chaude.

Une suite d'observations faites par les Anglais dans la rivière de Gambie, sur le thermomètre de Fahrenheit<sup>204</sup>, donne pour température moyenne, pendant les mêmes mois, 75 degrés  $\frac{4}{5}$  à six heures du matin, et 90 degrés à midi, à l'ombre.

Une suite d'observations semblables faites aussi sur le thermomètre de Fahrenheit, dans la rivière de Sierra-Léone, donne pour température moyenne, pendant les mêmes mois, 77 degrés  $\frac{1}{4}$  à six heures du matin, et 99 degrés à midi, à l'ombre.

Pendant les mois d'avril, mai et juin, à l'île Saint-Louis du Sénégal, le thermomètre de Réaumur, a donné pour température moyenne, 22 degrés  $\frac{2}{3}$  à six heures du matin, et 28 degrés  $\frac{1}{3}$  à midi, à l'ombre.

Pendant les mêmes mois, dans la rivière de Gambie, le thermomètre de Fahrenheit a donné pour température moyenne, 83 degrés à six heures du matin, et 96 degrés, à midi, à l'ombre.

Pendant les mêmes mois, et sur le même thermomètre, la température moyenne de la rivière de Sierra-Léone, a été de 89 degrés, à six heures du matin, et de 102 degrés à midi, à l'ombre.

Pendant les mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, le thermomètre de Réaumur, observé à l'île Saint-Louis du Sénégal, a donné pour température moyenne, 28 degrés, à six heures du matin, et 33 degrés, à midi, à l'ombre.

Pendant les mêmes mois, dans la rivière de Gambie, le thermomètre de Fahrenheit a donné pour température moyenne, 93 degrés  $\frac{1}{2}$  à six heures du matin, et 106 degrés à midi, à l'ombre.

Pendant les mêmes mois, et sur le même thermomètre, la température moyenne de la rivière de Sierra-Léone, a été de 94 degrés à six heures du matin, et de 108 degrés à midi, à l'ombre.

Ces résultats, ne peuvent donner qu'une idée générale, de la température moyenne, des contrées situées entre le 20° et le 4° parallèle Nord. Une foule de circonstances locales, influent sur la modération de la chaleur, ou sur son accroissement.

À l'île de Gorée, par exemple, ainsi qu'au cap Verd, l'air est toujours plus rafraîchi, qu'à l'île Saint-Louis du Sénégal, et bien plus encore qu'au marigot de Salum ; et la température de l'île de Gambia dans la rivière de Bunck, est bien plus chaude que celle de l'île de Bence dans le Mitombo, et que celle de l'anse de Sierra-Léone.

Pendant les mois de novembre, de décembre, janvier, février, et mars, les vents d'Est et du Nord-Est sont dominans, du cap Blanc de barbarie au cap Sainte-Marie. Alors les nuits sont fraîches ; mais à peine le soleil est-il sur l'horison, que l'air devient sec et dévorant. Cependant ces cinq mois sont l'hiver de cette partie de l'Afrique, et c'est la saison la plus saine. Au delà du cap Sainte-Marie, et jusqu'au cap de Palmes, durant la même saison, les vents sont variables.

Pendant les mois de juin, juillet, août, septembre, octobre, les contrées situées entre le cap Verga et le cap de Monte, sont exposées à des ouragans, que les Portugais ont nommé *tornados* ; et cette sorte de météore n'a pas lieu dans les autres parties, des côtes comprises entre le cap Blanc et le cap de Palmes. Il est vraisemblable, que ceux qui dans cette partie de l'Afrique, se voueront à l'étude de l'atmosphère, de ses mouvemens périodiques, de ses modifications irrégulières, de ses variations locales, répandront une nouvelle lumière, sur cette branche intéressante des sciences physiques, et qu'une suite d'observations continuée pendant dix ans, dans ces contrées jusqu'à présent si négligées, concourra à perfectionner une théorie, encore bien vague, et dont les bases sont encore bien faibles.

Causes des maladies, qui sévissent avec le plus de rigueur, dans cette partie de l'Afrique.

Il est un préjugé général en Afrique ; c'est que les torrens impétueux, qui tombent du ciel pendant quatre mois, sont une des causes principales, des maladies violentes qui sévissent avec tant de rigueur pendant la saison humide, qui souvent tuent à l'instant même où elles frappent, et contre lesquelles, l'art du médecin le plus attentif et le plus habile, est souvent forcé d'échouer.

Les naturels sont si persuadés, que les nuages renferment en eux le germe des maladies, et que l'eau dans laquelle ou les voit se résoudre avec tant d'abondance, est dangereuse, qu'aux approches de la mauvaise saison, ils se renferment dans leurs cases, ils entretiennent toujours du feu, ils y fument du tabac toute la journée, et que surtout alors ils boivent beaucoup de liquides fermentés. Ce sont ces préservatifs, qu'ils emploient contre les qualités nuisibles de l'air et de l'eau, pendant les quatre mois des pluies.

Ils ont le plus grand soin, d'éviter de se laisser mouiller, et si par hasard, ils sont surpris par un orage, et que la pluie les ait pénétrés, ils courent sur le champ à la mer, s'ils en sont à portée, ou à quelque marigot, ou à une fontaine, pour se laver ; ensuite ils se sèchent à un grand feu.

On ne peut douter à la vérité, que les premières pluies ne soient très-pernicieuses, et l'on doit s'en garantir. Elles moisissent et pourrissent en quarante-huit heures, tout ce qu'elles ont touché ; les étoffes de laine se couvrent de taches, qui bientôt engendrent des vers ; les peaux brutes et chamoisées éprouvent le même effet, et les cuirs les plus forts en sont altérés.

Dès que les pluies ont commencé, la terre auparavant sèche et brûlée, bientôt est couverte de reptiles, de crabes, de vers ; les prairies et les forêts se remplissent de moucheron et d'insectes, enfin plusieurs autres symptômes, qu'il serait trop long de détailler, déposent assez, des principes de putréfaction, que ces premières eaux pluviales renferment ; et ce n'est pas sans raison, que les nègres leur attribuent une partie des maladies de la mauvaise saison. Mais il est d'autres causes encore de ces maladies violentes ; comme les alternatives subites de chaleur et de froidure, qu'éprouve l'atmosphère, plusieurs fois dans la même journée, pendant la saison, des pluies.

L'excessive chaleur du soleil, alors presque toujours vertical, dilate et dissipe tout-à-coup les nuages accumulés, et dans ces momens-là, la chaleur devient étouffante et presque insupportable ; alors tous les pores, tous les canaux de la transpiration s'ouvrent et se distendent, et les sueurs s'écoulent avec une abondance immodérée.

Mais de nouveaux nuages viennent bientôt se rassembler, se condenser, et intercepter les rayons brûlans du soleil ; l'air se refroidit, les pores se resserrent et se ferment, les sueurs et les transpirations s'arrêtent, et ces alternatives si fréquentes, qui se succèdent si rapidement, doivent produire des effets très-funestes sur les humeurs, et compter au nombre des causes des maladies de la mauvaise saison. Enfin les vapeurs, qui émanent de ces forêts si vastes et si épaisses, qui couvrent une partie de l'Afrique, celles qui sortent des terres basses et marécageuses, et de tant de destructions animales et végétales, dont le sol est par tout jonché, doivent répandre avec excès les miasmes putrides.

Du vingtième degré de latitude septentrionale, jusqu'aux environs de la ligne équinoxiale, les mois de juillet, août, septembre et octobre, sont les mois de la saison pluvieuse. L'émission de ces torrens d'eau, que le ciel verse périodiquement et invariablement chaque année, sur les terres renfermées entre la ligne et le tropique boréal, a lieu à-peu-près pendant ces quatre mois ; vingt jours plutôt, ou vingt jours plus tard, forment presque toute la différence, de l'arrivée de ces pluies, sur les terres voisines de la ligne, ou du tropique.

Pendant la durée des huit autres mois d l'année, il ne tombe pas du ciel une seule goutte d'eau ; et on comprendra facilement, comment pendant une si longue sécheresse, la terre n'étant plus humectée, doit se durcir, et comment ses couches superficielles, se convertissent en une croûte épaisse, absolument dure et sèche, qui permet à peine, une faible évaporation des exhalaisons terrestres.

Quand l'ardeur du soleil vertical, fait fermenter ces vapeurs, corrompues par leur long emprisonnement, et quand les premières pluies amollissant la terre, leur permettent de s'échapper, alors le sol, qui pendant la saison sèche n'avait aucune odeur désagréable, commence à exhaler une odeur fétide et dégoûtante ; alors les maladies arrivent, et au bout de trois à quatre semaines, elles sévissent avec une affreuse violence.

Je ne parlerai que des cinq maladies principales, qui attaquent les Européens dans les contrées dépendantes du gouvernement du Sénégal ; la fièvre maligne nerveuse est la plus dangereuse, et la plus fatale aux Européens nouvellement arrivés. Elle règne pendant toute la saison des pluies ; mais les vents d'Est, qui deviennent dominans au mois de décembre, la font ordinairement disparaître,

#### La fièvre maligne nerveuse.

La fièvre maligne nerveuse<sup>205</sup>, ainsi nommée par les Anglais, est une maladie terrible, quand elle attaque avec toute sa malignité.

Les symptômes en sont violens ; elle envahit le malade tout-à-coup, et sans suivre aucune gradation. Dès le premier instant elle est excessive, et le sang monte à un degré de chaleur, qui est au delà de tout ce qu'on peut observer d'analogue en Europe.

La durée ordinaire de cette maladie est de dix-sept jours, et le neuvième est le plus dangereux. C'est presque toujours à cette époque, que la cause morbifique exerce toute ses forces ; c'est ce neuvième jour, que les malades ont le plus de peine à passer, celui où les accidens sont le plus graves et le plus nombreux. Beaucoup périssent à cette époque de la maladie. Quelques-uns périssent plus tard ; mais on a cependant remarqué, que quand on passe heureusement ce neuvième jour, on arrive ordinairement à la crise, à cet effort de la nature elle-même, que le médecin doit prévoir, doit gouverner, et qui sauve presque toujours le malade, quand il a la force de le supporter.

Cette maladie si commune, et si fatale aux Européens nouvellement arrivés, est véritablement une épidémie meurtrière pendant la saison des pluies. Il faut donc s'y préparer, et se ménager des forces, pour la soutenir si l'on en est attaqué. Dans l'irruption de ces fièvres, le tartre stibié<sup>206</sup> et le quinquina à très-grandes doses, sont les principaux agens de la guérison ; mais les malades qui échappent à cette cruelle maladie, doivent ménager leur convalescence, car on en soutient rarement les rechûtes.

#### Le flux dyssentérique.

Souvent ces fièvres malignes nerveuses, sont accompagnées de la dysenterie, et cette circonstance est toujours grave mais souvent aussi le flux paraît seul, et sans fièvre ; d'autres fois il amène la fièvre.

Quand le flux dyssentérique, se manifeste chez des individus précédemment en bonne santé, il a moins de danger ; mais lorsqu'il se déclare, chez ceux que la fièvre, a déjà affaiblis, ou que toute autre circonstance a jetés dans l'épuisement, on le regarde comme symptomatique, et comme un accident très-grave. Les flux dyssentériques primitifs, ou qui se manifestent seuls, sont assez communs en Afrique ; quoiqu'infinitement moins dangereux que les fièvres malignes nerveuses, ils demandent cependant un bon régime et un bon traitement ; car à la longue, cette maladie épuise et devient mortelle.

J'ai vu de ces malades, garder cette maladie dix-huit mois, et en guérir parfaitement, sans que leur constitution en ait été altérée ; il est vrai cependant, que dans le nombre de ceux que je pourrais citer, la plupart étaient jeunes, et n'avaient pas vingt-cinq ans.

La saignée, quand les douleurs sont vives et la fièvre très-forte, mais cependant ordonnée avec circonspection ; l'ipécacuanha<sup>207</sup>, les émétiques<sup>208</sup>, l'opium pur, le camphre<sup>209</sup>, les sels d'absinthe, les eaux de menthe, les suc de limon, sont les moyens ordinairement employés pour la guérison de cette maladie.

#### Mal de ventre sec.

Les principaux symptômes du mal de ventre sec<sup>210</sup>, sont une pesanteur générale, une douleur fixe au creux de l'estomac, la diminution sensible de l'appétit, une teinte jaune de la peau du visage, des nausées, une grande abondance de glaires âcres, une constipation très-opiniâtre.

L'opinion des médecins Anglais, est que le plus efficace des remèdes contre cette maladie, c'est l'opium, qu'ils donnent avec persévérance, en arrosements ou fomentations sur la partie malade, jusqu'à ce que les spasmes et les souffrances soient diminués ; alors seulement ils purgent, mais surtout au moyen de clystères purgatifs, très-souvent répétés dans le même jour.

Ils regardent comme préservatifs, de porter toujours sur la peau des gilets de fine flanelle d'Angleterre, et de prendre souvent le matin, à jeun, une légère infusion de gingembre.

Je faisais souvent usage de cette infusion, ou d'une légère limonade, faite avec le jus de ces petits limons, que produit une liane limonière, et je rendais ces boissons fort agréables, en y mêlant du sucre ; je leur dois peut-être, de n'avoir pas été attaqué du mal de ventre sec, pendant le tems que j'ai passé en Afrique.

#### Le tétanos.

Le tétanos<sup>211</sup> est une maladie des pays chauds. C'est une sorte de spasme, ou de convulsion universelle, ou de contraction générale et uniforme, dont les symptômes principaux, sont de ressentir des douleurs très-aiguës ; le visage devient rouge, les yeux sont immobiles, la respiration est interceptée, et à peine est-il possible d'ouvrir la bouche ; le ventre est constipé, et d'une excessive dureté.

Heureusement cette maladie est rare dans les adultes, qui n'y sont exposés, qu'après un subit et grand refroidissement, ou un coup grave à la tête ou aux reins, ou par suite, de quelque grande blessure d'arme à feu ou d'arme tranchante. Les nègres n'en sont pas exempts, et elle attaque quelquefois leurs enfans en très-bas-âge. L'opium paraît en être le meilleur et le plus sûr remède.

#### Le ver de Guinée.

Le ver de Guinée<sup>212</sup> se forme dans les chairs. Ce ver est blanc, rond, grêle, de la grosseur d'une corde de harpe, et quelquefois long de quatre à cinq pieds. Il se place dans les interstices des muscles, sous la peau des jambes, des pieds, et des mains ; il produit une espèce de tumeur, qui ressemble à un clou, accompagnée de grandes douleurs, tant que le sommet ne s'élève pas, comme une vésicule remplie d'eau, où la tête noire du ver se manifeste.

Cette vésicule étant crevée, on doit s'assurer de la tête du ver, en l'attachant à un petit rouleau de toile enduite d'un emplâtre, qu'on renouvelle une ou deux fois le jour.

En tournant ce petit rouleau, on tire en dehors une partie du ver, en prenant bien garde de le rompre, et ayant soin de la développer sur le rouleau, jusqu'à ce qu'il soit sorti tout entier.

Si dans cette opération on sent une résistance, il faut cesser d'attirer, et mettre de l'huile à l'endroit où le ver s'est fait jour. Il est bon d'humecter la tumeur avec de l'eau, c'est le moyen de favoriser la sortie de l'insecte.

Quelquefois le ver se rompt, alors il faut appliquer des cataplasmes ; celui de fiente de vache est très-accrédité, pour provoquer une suppuration favorable à sa sortie.

Quand ce ver est dehors, l'ulcère est bientôt guéri. Mais si l'on rompt le ver, sa portion qui reste dans les chairs, ne s'obtient, que par une longue et douloureuse suppuration. Dans plusieurs parties de l'Afrique, ce ver passe pour une maladie contagieuse. On conseille de ne pas habiter les cases des nègres de la classe pauvre, qui y sont fort sujets, et d'éviter toute communication avec eux.

Cette maladie n'a pas de saison particulière, ni un tems fixe ; on ne s'acclimate pas contre elle, et l'on en est susceptible dans toutes les saisons de l'année. J'avais passé treize mois en Afrique, sans en être attaqué, je la pris tout à coup, sans pouvoir en deviner la cause ; heureusement ; elle n'a aucun danger.

Je crois qu'il faut l'attribuer aux eaux saumâtres, stagnantes et mal-saines, de la Nigritie et de la Guinée.

Les précautions, contre les mauvaises qualités des eaux de l'Afrique, sont indispensables.

On ne saurait trop recommander aux Européens, qui fréquenteront, qui habiteront l'Afrique occidentale, de n'user, soit en boisson, soit pour les apprêts de leur nourriture, soit même pour les usages de propreté et de régime, que d'eaux filtrées ou purifiées.

Je crois, que c'est dans les eaux de cette partie du monde, qu'on trouverait principalement les principes des maladies, dont les Européens ne sont que trop souvent les victimes.

Le gouvernement prodiguera sans doute aux soldats, les moyens de ne boire que de l'eau saine ou purifiée ; et si ces soins deviennent l'occasion d'un surcroît de dépense, le trésor public en sera bien dédommagé ; d'abord par l'économie des frais d'hôpitaux, ensuite par l'avantage inappréciable, de conserver des soldats acclimatés, et de diminuer une cruelle consommation, qui oblige sans cesse à de nouveaux enrôlemens, et à de nouveaux transports, dont les dépenses sont très-considérables.

Considérations générales, sur la conservation de la santé, dans les régions occidentales d'Afrique.

À l'époque où j'ai vu nos établissemens d'Afrique, et nos colonies d'Amérique, on pouvait désirer dans nos médecins et dans nos chirurgiens, une connaissance plus approfondie, des maladies régnantes entre les tropiques, et nous étions bien inférieurs aux Anglais, dans cette partie si intéressante des sciences humaines.

Leurs médecins, ont bien plus que les nôtres, étudié ces sortes de maladies ils savent mieux les conduire et les guérir ; il est vrai qu'ils quittent l'Angleterre déjà fort instruits, parce que la faculté de médecine de Londres, possède un recueil immense d'observations sur les maladies de tous les climats du globe ; et c'est une conséquence naturelle, de l'infatigable industrie de la nation anglaise, et de l'énorme étendue, et de l'excessive activité de son commerce.

J'ai connu en Afrique plusieurs médecins et chirurgiens de cette nation, et je dois rendre hommage au zèle qui les animait, et à l'attention avec laquelle ils étudiaient, les causes, la nature, et les difficultés de ces maladies affreuses, qui moissonnent tant d'Européens dans ces contrées brûlantes.

Ils exerçaient leur art, avec cette abnégation d'eux-mêmes, avec cette assiduité, cette attention, qui ont leur source, dans un grand amour de la gloire et de l'humanité ; et j'admiraient en eux ses vertus, qui ne sont pas assez communes parmi nous.

On demandera peut-être, pourquoi avec tant d'avantages, du côté des secours d'une science si estimable et si précieuse, quand la gloire et l'humanité sont les premiers motifs de l'émulation de ceux qui la pratiquent, meurt-il tant d'Anglais entre les tropiques ? Il ne faut pas s'en prendre, ni à l'imperfection de l'art, ni au défaut de zèle des médecins et des chirurgiens, mais à l'incroyable intempérance des soldats et des matelots anglais, qui s'y abandonnent sans mesure, à des excès de débauche, et surtout aux boissons fortes, dont l'abus est si pernicieux dans les pays chauds, et y cause tant de morts prématurées.

En général les soldats et les matelots français se livrent et s'abandonnent avec moins d'excès à ces honteuses débauches ; et cette disposition naturelle, dont on peut encore augmenter les avantages par une sage surveillance, est bien digne de l'attention du gouvernement, et doit l'inviter, à former de bons hôpitaux dans nos établissemens d'outremer, de bons médecins et de bons chirurgiens pour y traiter les malades, et organiser ces institutions indispensables, avec tout le soin que sollicite, la conservation des hommes.

J'ai dit qu'en se soumettant à des précautions raisonnables, en évitant toutes les sortes d'excès, on peut échapper aux influences redoutables du ciel de l'Afrique, et que j'en suis un exemple.

Il peut être utile, à ceux qui seront appelés à visiter les contrées occidentales de ce continent, et à y entreprendre des voyages, de connaître les causes et les précautions, auxquelles j'ai cru devoir attribuer, l'avantage de ne payer, que par deux très-petites maladies, le tribut que les Européens nouvellement arrivés, ne paient que trop souvent par leur vie même, aux rigueurs de ces climats et aux dangers de la saison pluvieuse.

Quand j'ai entrepris le voyage du Sénégal, j'avais destiné plusieurs années à l'étude de cette partie du monde, et je n'ignorais pas les dangers du climat des contrées que je devais habiter et visiter ; j'étais alors dans ma trente-neuvième année, et je ne m'étais jamais occupé de ménager ma santé.

Je n'avais fait encore aucun voyage de mer, mais j'avais la confiance que je soutiendrais fort bien celui que j'allais entreprendre. Mon embarquement se fit à Rochefort, à la fin de 1785, et notre première relâche devait avoir lieu à Sainte-Croix de Ténériffe.

Il fallait traverser le golfe de Gascogne, et nous y trouvâmes une mer très-agitée, des vents contraires, des mauvais tems, et quelques bourasques, qui rendirent notre route assez difficile.

J'avais beaucoup entendu parler du mal de mer, j'appris bientôt à le connaître, et je l'éprouvai de manière la plus violente. De Rochefort aux Canaries, je ne passai pas un seul jour, sans être forcé, cinquante fois, à des vomissements affreux ; j'éprouvai donc pendant les quinze jours que dura cette première traversée, une des plus longues et des plus violentes évacuations, qu'on puisse supporter.

J'avais perdu le goût de tous les alimens ; à peine pouvais-je me résoudre à prendre un peu de nourriture. Je n'avais plus de sommeil ; j'étais tombé dans un état de faiblesse, d'affaissement, et d'une parfaite insouciance ; et les seuls momens de tranquillité que je me procurais, c'étaient ceux, que je passais couché sur mon dos dans mon cadre à l'anglaise.

Ma maladie disparut comme par enchantement, à la vue du pic de Ténériffe ; et ce qui prouve que le mal de mer n'est pas une maladie dangereuse, ni même une maladie, c'est que jamais je n'ai joui d'une meilleure santé, que pendant notre relâche à Sainte Croix.

Des Canaries nous passâmes au Sénégal, et quelques mois après mon arrivée, j'exécutai la reconnaissance des contrées occidentales de l'Afrique, comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes, et je fis d'assez longs séjours dans la Gambie, et dans la rivière de Sierra-Léone, qui ont la fâcheuse renommée, d'être mal-saines.

Les fatigues de ce voyage, celles d'un travail fort actif et fort assidu, des chaleurs déjà très-violentes, une nourriture bien différente de celle à laquelle j'étais habitué en Europe, la nécessité, quelquefois indispensable, de boire des eaux non filtrées et non purifiées, m'avaient assez mal disposé à soutenir avec succès les dangers de la saison pluvieuse du Sénégal, à laquelle je n'avais pas eu le loisir de me préparer.

De retour à l'île Saint-Louis, dès les premiers jours de juillet, c'est-à-dire, à l'époque du commencement de la mauvaise saison, je me ressentais bien un peu des fatigues que je venais d'essayer, mais je n'avais cependant pas lieu de craindre, que ma santé eût éprouvé aucune altération sensible, et j'avais même le pressentiment intime, que je passerais heureusement cette saison des mortalités, dont les Européens déjà plus anciennement acclimatés, se font un plaisir, d'exagérer les dangers et les horreurs, à ceux qui en sont menacés pour la première fois.

Les nuages parurent le 4 juillet, et loin de les voir avec inquiétude, je les vis avec plaisir ; ce nouvel aspect me paraissait plus agréable, que la monotonie d'un ciel toujours clair et pur ; j'avais, d'après l'avis des Anglais, pris l'habitude de me faire éponger chaque jour tout le corps avec de l'eau tiède. À cette précaution habituelle J'ajoutai quelques bains d'eau douce à la tempérance naturelle, quelques prises de crème de tartre, suivies de quelques grains d'émétique et de l'usage d'une limonade légère ; à ces soins, se bornèrent mes préparatifs contre les dangers de la saison pluvieuse. Cependant, dès le 15 juillet, les maladies commencèrent, et au 15 d'août, plusieurs Européens nouvellement arrivés, étaient morts.

Le 18 d'août la journée avait été fort orageuse ; à quatre heures après midi, le soleil avait dissipé tous les nuages, et ardaient ses rayons avec une force extraordinaire. Tout-à-coup le ciel se couvrit de nouveau, et bientôt la pluie recommença dans sa violence accoutumée.

J'étais chez un capitaine du bataillon d'Afrique, et je me tenais avec lui sous la porte de sa maison, pour contempler l'effet pittoresque de la multitude des foudres, qui sillonnaient dans tous les sens, un ciel sombre et noir.

Très-subitement je me sentis saisi d'un frisson général, qui produisit dans tout mon corps un tremblement, qui ne dura cependant qu'une seconde.

L'officier chez qui j'étais, et qui habitait l'Afrique depuis quatre ans, me dit d'un ton fort naturel : vous allez avoir la maladie.

Nous nous quittâmes, et je rentrai chez moi. Une heure après j'éprouvai un grand mal-aise. Je bus quelques verres de tisane de tamarin, et à huit heures du soir la fièvre se manifesta. La chaleur de mon sang devint bientôt excessive et la fièvre très-violente ; mais j'avais la tête libre, et sans appeler de médecin, je passai la nuit, à boire une légère infusion de tamarin.

Le lendemain à cinq heures du matin, quoique la chaleur de mon sang fût très-forte encore, elle était cependant diminuée ; cela me parut de bon augure, et au lieu d'appeler à mon secours la faculté de l'île Saint-Louis, qui n'avait pas ma confiance, je me contentai de faire avertir de mon état, un jeune chirurgien de l'âge de vingt-cinq ans, nommé Lucenay, qui avait passé de France en Afrique sur le même vaisseau que moi.

Pendant notre traversée, j'avais reconnu dans ce jeune homme beaucoup d'esprit et de caractère, et surtout cette passion de s'instruire, et cet enthousiasme pour le soulagement de ses semblables, que j'ai toujours regardés, comme les vertus principales d'un médecin.

Je lui connaissais de l'affection pour moi, et j'avais remarqué, qu'employé à son arrivée, comme second chirurgien à l'hôpital de l'île Saint-Louis, il se livrait avec la plus grande application à l'étude des maladies du climat.

M. Lucenay arriva avec empressement ; il avait certes autant d'envie de me guérir, que je pouvais en avoir moi-même. Nous raisonnâmes tranquillement de ma part, et avec le plus grand intérêt de la sienne, de tous les détails de mon régime, depuis mon arrivée en Afrique, et après m'avoir tâté le pouls avec la plus grande attention, et après avoir tout bien examiné, il me dit avec beaucoup d'assurance et de gaieté : ce ne sera rien.

J'en étais d'avance bien persuadé, et effectivement ma fièvre diminua au quatrième accès, et se termina au septième. Au mois d'octobre suivant, vers la fin de la mauvaise saison, je repris une seconde fois la fièvre ; elle se termina encore après cinq accès, et je m'en tirai avec le seul secours de mon jeune Lucenay, aussi heureusement que la première fois.

J'ai raconté ces petits évènements pour avoir occasion de faire remarquer, que si nouvellement arrivé en Afrique, et ayant dès les premiers tems de mon séjour dans cette partie du monde, parcouru des contrées réputées dangereuses pour la santé, j'ai cependant passé si heureusement la saison des maladies, il est vraisemblable que je dois l'attribuer aux grandes évacuations de bile, que j'ai essayées dans ma traversée de France aux îles Canaries ; et cela m'a fait penser, qu'il serait peut-être avantageux, de préparer par des vomitifs, et pendant le voyage d'Europe en Afrique, ceux qui seront destinés à habiter les contrées occidentales de ce continent.

Cette préparation pourrait bien les garantir des dangers de la première année, et leur laisser le tems de s'acclimater.

Mais cette précaution ne suffirait pas ; il faut encore observer un régime raisonnable. L'usage habituel du kouskou, accommodé à la façon des nègres, est très-favorable à l'entretien de la santé ; et je conseille à ceux, qui seraient destinés à exécuter de grands voyages dans l'intérieur de l'Afrique, de s'habituer à cette nourriture, qui est légère, saine, et rafraîchissante.

Si avec cela, on se fait une règle, de ne se livrer à aucun excès, ni de bonne chair, ni de jeu, ni de vin, ni de veilles, ni de chasse, ni d'application au travail du cabinet ; si l'on se ménage sur tous les points ; si en toute chose on use de mesure et de modération, il est probable qu'on parviendra à vaincre les dangers d'un climat qu'il ne faut pas braver.

Ne faire usage que d'eau filtrée et purifiée ; se rafraîchir quand on se sent trop échauffé ; se rendre de la chaleur quand on se sent trop refroidi ; se baigner tous les trois ou quatre jours ; se faire éponger tous les jours avec de l'eau tiède ; boire quelquefois des limonades légères ; et d'autrefois faire usage de quelques prises de crème de tartre ; voilà le régime général que j'ai suivi, et que je crois salutaire, dans des contrées, où la santé est sans cesse menacée, et où l'imprudence, et surtout les excès, peuvent conduire très-rapidement à la mort.

---



## CHAPITRE XXVI.

### DE LA POPULATION PRÉSUMABLE DE L'AFRIQUE.

*L'opinion de la dépopulation de l'Afrique s'était accréditée contre toute vraisemblance. Le commerce de la traite des noirs devait faire deviner, que l'intérieur de l'Afrique n'est pas un désert. Exposition de quelques sentimens sur l'abolition de l'esclavage et de la traite. Dimensions de l'Afrique. Étendue de sa surface. Situation physique et morale des noirs de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne. Toutes les circonstances physiques et morales sont favorables à la propagation et à la conservation de l'espèce nègre. On peut présumer, que la population de l'Afrique, s'élève à près de cent soixante millions d'individus. Si des considérations politiques forcent à rétablir la traite et l'esclavage, et le commerce des noirs, leur transport d'Afrique en Amérique, et leur état dans nos colonies doivent être soumis à des réglemens sages et bien observés.*

---

L'opinion de la dépopulation du centre de l'Afrique s'était accréditée contre toute vraisemblance.

QUOIQUE les bords occidentaux de l'Afrique, fussent fréquentés depuis plus de quatre cents ans, l'Afrique elle-même n'avait pas été observée avec assez d'attention ; les regards se fixaient à peine sur les contrées qui bordent sa circonférence, mais l'on ne s'occupait pas, à découvrir les rapports de ces contrées, avec le centre du continent ; et de là, s'était perpétué l'opinion, de la dépopulation de l'Afrique intérieure, qu'on croyait n'être qu'un vaste désert, abandonné à des animaux funestes ou inutiles, qui seuls entre toutes les espèces vivantes, avaient reçu de la nature la faculté d'y exister.

Cette opinion si frivole et si vague, conserve encore des partisans, et le vulgaire n'en sera désabusé, que quand des voyageurs instruits et courageux auront pénétré dans les régions les plus centrales de cette partie du monde ; régions trop longtems ignorées, mais sans doute intéressantes et curieuses, et qui sont pour ainsi dire, le seul secret géographique, que le globe nous tienne encore caché.

L'idée de la dépopulation de l'Afrique intérieure, se soutenait sans réflexion et sans examen ; cependant des faits qu'on ne pouvait révoquer en doute, auraient dû la détruire.

Dans le milieu du siècle dernier, des Arméniens étaient entrés en Afrique par l'Isthme de Suez, en avaient traversé le centre, étaient parvenus au cap Coast ou Corse dans le golfe de Guinée, et y avaient séjourné longtems. Les officiers de ce comptoir anglais, en rendirent compte alors, à la société d'Edimbourg. Des voyages semblables, avaient été exécutés vers 1770 et 1775, par des Égyptiens et par des Maures. Plus récemment, Dom Galvès, gouverneur et général portugais, avait fait traverser l'Afrique de San Paolo de Loando à Mosambique. D'autres circonstances, et enfin les voyages de Bruce, de le Vaillant, de Mungo Park, de Brown, nous donnèrent la preuve, que cette opinion de la dépopulation du centre de l'Afrique, s'était trop légèrement accréditée, et que ce centre non-seulement est peuplé, mais qu'il renferme des populations nombreuses.

Il serait effectivement bien étonnant, qu'une partie si étendue du globe, fût abandonnée aux lions, aux tigres, et à d'autres monstres inconnus peut-être, et que l'homme seul en fût exclu ; on devait présumer que l'ordre invariable de la nature, plus sage que nos jugemens, ne pouvait s'écarter à ce point-là, de son but.

Le commerce de la traite des noirs devait faire deviner, que l'intérieur de l'Afrique n'est pas un désert.

Il y a déjà plus de deux cents ans, que les Européens commencèrent à faire le commerce des noirs de l'Afrique ; mais il ne devint un trafic important, que vers l'an 1665, époque de l'établissement de la compagnie des Indes occidentales. Il prit de jour en jour un essor plus considérable, et à compter de 1720, et ; jusqu'en 1780, les défrichemens des colonies, et les cultures des terres à sucre, protégés par les gouvernemens, et encouragés par l'exemple des grandes fortunes des planteurs, occasionnèrent de très-nombreuses exportations annuelles de nègres.

Ce commerce fut un peu moins actif, pendant la guerre pour l'indépendance de l'Amérique ; mais à la paix de 1783, on le reprit avec une insatiable ardeur. Des chaînes de captifs arrivaient de toutes parts aux marchés de la traite, et l'on fut étonné d'apprendre, que beaucoup de ces caravanes d'esclaves, n'étaient parvenues à Galam sur le Sénégal, à Baraconda sur la Gambie, et aux comptoirs des rivières de Scherbroo, de Gabon, de Volte, de Bénin et du fleuve Zaire, qu'après soixante et dix, et quatre-vingts journées de marche ; et en calculant ces routes, on retrogradait vers les régions les plus centrales de l'Afrique. Alors, on put donc se persuader, que l'intérieur du continent, n'était pas aussi vide qu'on l'avait imaginé.

Suivant les résultats du commerce des noirs sur les côtes d'Afrique, pendant les vingt années comprises entre 1765 et 1785, l'exportation des individus, débités par les comptoirs européens répandus sur ces côtes, a été estimée à soixante mille captifs par an, et les exportations de 1786 et de 1787, se montèrent à plus de soixante et dix mille têtes de noirs, pour chacune de ces deux années.

Il y avait lieu de s'étonner d'un accroissement si prodigieux, dans les produits d'un commerce, dont l'abbé Raynal<sup>213</sup> avait annoncé la décadence ; et de l'abondance d'une marchandise, dont il avait prédit, peut-être trop témérairement, la disette prochaine.

Pendant mon séjour en Afrique, j'avais suivi avec beaucoup d'application l'étude de cette partie du monde ; tous les renseignemens que j'avais réunis, m'avaient convaincu, que les sources de la traite des noirs étaient loin de tarir, et j'osai dire, dans une notice sur l'Afrique occidentale au Nord de la ligne, que j'ai donnée au gouvernement en 1788, que ce continent était organisé de manière, à supporter sans se dépeupler, des exportations plus nombreuses encore. Effectivement, nous vîmes augmenter le nombre des noirs exportés, et un rapport fait sur la traite des captifs en 1790 par le conseil privé du roi d'Angleterre, et ensuite par la chambre des communes, nous apprit, que pendant les années 1787, 1788 et 1789, les Européens avaient exporté d'Afrique, près de quatre-vingt mille nègres par an. Dans ce nombre ne se trouvaient pas compris, ceux qui sortaient du Darkulla, du Kororofah et du Darfur, et qui après quatre-vingt-dix, et cent jours de marche, arrivent à Siout sur le Nil, pour passer dans l'Hiémen, et dans les sérails de la Perse.

De si grandes émigrations annuelles, ne pouvaient plus laisser aucun doute sur l'intérieur de cette immense portion de la terre, et l'on eut droit d'en conduire, que non-seulement l'espèce humaine se trouvait répandue sur toute sa surface, mais qu'elle s'y reproduisait dans une extraordinaire abondance ;

et l'on ne peut plus s'en étonner, quand on a bien observé, toutes les circonstances physiques et morales, qui y favorisent la propagation et la conservation des nègres.

Exposition de quelques sentimens sur l'abolition de l'esclavage et de la traite.

Je crois devoir, avant d'aller plus loin exposer quelques-unes de mes pensées, sur l'abolition de l'esclavage et de la traite.

En quittant l'Afrique, j'avais été le maître de retourner directement en France, mais je désirais connaître la Guyanne française, et nos îles à sucre ; je voulais juger aussi par moi-même de la manière dont se faisaient les transports des noirs, et des règles et des procédés qu'on pratiquait à leur égard dans nos colonies ; je profitai du départ d'un négrier, qui allait à Cayenne.

Ma traversée du Sénégal à Cayenne se fit sur un très-mauvais navire de Bordeaux, nommé l'Aimable Julie, qui portait près de quatre-vingts nègres. Je visitai plusieurs parties intéressantes de la Guyanne, et j'y restai assez de tems, pour me convaincre que cette belle possession mise en valeur serait très-précieuse.

Je passai de Cayenne à Saint-Domingue, sur une corvette commandée par M. de Vivier, lieutenant de vaisseau. Le caractère de cet estimable officier, ses connaissances, l'agrément de sa société et de celle de son état-major, un équipage parfaitement composé, un très-beau et très-bon bâtiment, commode, léger, bien manœuvré, et entretenu dans la plus grande propreté, tout a concouru, à répandre beaucoup de plaisir et d'intérêt, sur un voyage, qui m'a fait connaître plusieurs îles anglaises et françaises des Antilles, et dont enfin le terme fut l'île de Saint-Domingue, où je restai quelque tems avant de revenir en Europe.

En 1788, j'étais arrivé de mes voyages, bien convaincu des grands avantages que l'Afrique offrait à notre commerce, et de toute la valeur de nos possessions d'Amérique.

Nos colonies versaient en France deux cents quarante millions par an ; elles occupaient neuf cents grands navires marchands, destinés aux voyages de long cours, et un nombre proportionné de petits bâtimens employés au cabotage ; elles donnaient une occupation directe à sept millions d'hommes, habitans de nos provinces maritimes, ou fabricans, ou marchands en gros et en détail, et elles influèrent sur l'agriculture, par une grande accumulation de capitaux, et par un accroissement immense de consommateurs.

Nous consommions pour quatre vingt-dix millions de denrées coloniales ; nous en vendions pour cent cinquante millions aux étrangers ; et c'était un grand poids dans la balance de notre commerce. Les terres à sucre, à café, à indigo, à coton, fournissaient à des besoins, qui étaient devenus populaires, et l'on ne pouvait plus espérer, de changer d'anciennes habitudes.

Enfin, l'Europe entière, accoutumée à ces nouvelles jouissances, était bien éloignée, de reprendre une existence plus simple et des mœurs plus naturelles ; elle devait être longtems encore, dévorée de la soif ardente de l'or, et rester trop attachée, aux douceurs, aux agrémens, aux commodités, aux plaisirs de la richesse et du luxe, pour vouloir y renoncer.

Ces considérations méritaient assurément des égards ; mais on les méprisa. Plusieurs sectes, sous des dénominations différentes, mais qui toutes se disaient philosophiques, qui toutes se donnaient la main,

qui toutes tendaient au même but, s'étaient formées et organisées en Europe, depuis environ cinquante ans.

En 1787, on en vit s'élever une nouvelle, et c'est surtout à Londres et à Paris, qu'elle manifesta ses intentions. C'était l'abolition de l'esclavage et de la traite des noirs. Les chefs de cette secte, se servirent aussi des paroles magiques, de philosophie, d'humanité, et de philanthropie, pour entraîner le vulgaire, toujours aveugle et toujours si facile à tromper.

Il faut s'arrêter. Une juste indignation pourrait entraîner trop loin. Mais il doit être permis, de déplorer les résultats de ces cruelles théories, qui ont causé tant de ruines et de malheurs, et qui ont coûté des flots de larmes et de sang.

En 1788, je ne dissimulais pas, la nécessité d'établir d'autres formes et d'autres procédés, pour la traite et la transportation des noirs. Je pensais aussi, qu'il était indispensable de modifier autrement l'esclavage ; de rendre l'existence ces nègres dans les colonies, plus agréable et plus douce : et sans leur faire entrevoir l'indépendance, de les préparer cependant à une moindre servitude. J'étais persuadé de la nécessité d'emprunter des bras à l'Afrique, pour cultiver nos riches terres. D'Amérique ; mais je croyais, que la traite devait être soumise à des réglemens plus sages, que l'esclavage pouvait n'être que temporaire, et qu'enfin l'on pouvait parvenir à une époque, où l'un et l'autre seraient abolis, mais que les efforts des esprits sages et modérés, ne devaient tendre à ce but désirable, qu'avec lenteur, et qu'il fallait vingt années de patience, de persévérance et de sagesse, pour arriver à cette belle solution, et pour amener les deux continens d'Afrique et d'Amérique à des changemens heureux sans doute, mais qui trop brusquement exécutés, devaient occasionner, les plus grandes pertes et les plus grands maux.

Après avoir franchement déclaré mes principes, je poursuis l'examen d'une question importante et curieuse, et qui est du ressort de l'histoire politique et naturelle de l'homme.

#### Étendue et surface de l'Afrique.

La surface de l'Afrique, suivant les meilleures cartes de ce grand continent, est d'à-peu-près seize cents mille lieues carrées.

Du cap des Aiguilles, situé à l'Orient du cap de Bonne-Espérance, et qui forme la pointe la plus méridionale de l'Afrique, jusqu'au cap de Bonne, situé à l'Orient du golfe de Tunis, et qui forme la pointe la plus septentrionale de ce continent, on compte soixante et seize degrés, qui, à vingt-cinq lieues par degré, forment juste dix-neuf cents lieues, pour sa plus grande longueur.

J'ai mesuré sa largeur, suivant douze diamètres, et la moyenne de ces douze largeurs, est de huit cents quarante-deux lieues.

Il est donc résulté des deux dimensions, une surface de seize cents mille lieues carrées.

Plusieurs auteurs politiques, ont porté la population générale de l'Afrique à deux cents millions d'individus. Le baron de Bielfeld, dans ses *Institutions politiques*<sup>214</sup>, édition de 1760, p. 308, estime la population de ce continent, à cent cinquante millions d'individus ; mais il faut remarquer, qu'à l'époque où il écrivait, on croyait encore l'intérieur de l'Afrique absolument vide ; et ces chaînes de captifs, venues en si grand nombre des régions centrales aux comptoirs des côtes, et les voyages exécutés dans

l'intérieur depuis vingt ans, n'avaient pas encore découvert le secret des populations du centre de cette partie du monde.

Ces considérations, ajoutées aux recherches que j'ai faites, sur la population des contrées comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes, à beaucoup de renseignements que je me suis procurés, sur les régions arrosées par les grands fleuves, et par les rivières moyennes, enfin, aux rapports, que les courtiers Maures, Mandings, et Foulhas, m'ont faits, de l'état de l'intérieur, m'ont porté à croire, que l'estimation du baron de Bielfeld, n'est pas exagérée, et que nous pouvons même estimer la population générale de l'Afrique, à cent soixante millions d'individus.

Situation physique et morale des noirs d'Afrique occidentale au Nord de la ligne.

Le climat et le caractère, sont d'accord, pour rendre les noirs de l'Afrique singulièrement heureux. Doué d'une insouciance que rien n'égale, d'une extrême légèreté, d'une indolence, d'une paresse incroyables, et d'une grande sobriété, le nègre vit sur son sol natal, dans la plus douce apathie, sans connaître le mal du besoin, ni le chagrin des privations, ni les soucis de l'ambition, ni même l'ardeur dévorante du désir.

Pour lui le nécessaire et l'indispensable, se réduisent presque à rien ; et le grand nombre des besoins qui tourmentent l'Europe, n'existe pas pour les nègres d'Afrique, un n'y existe, que dans le genre des choses absolument superflues.

Là, les besoins physiques, sont en petit nombre, et les besoins métaphysiques y sont nuls. La chaleur des climats sous lesquels vit le nègre, le dispense de s'occuper de son habillement, et de prendre beaucoup de soins et de peines, pour la demeure, qu'il doit habiter. Une demi-aune de toile, suffit pour habiller le noir des classes communes, et quelque pièces d'arbres des branches à peine dégrossies, de la paille ou des feuilles, constituent sa maison. Si le feu ou quelqu'ouragan la détruit, il n'en prend pas le moindre souci, en huit jours ce domicile est rétabli, et les peines du propriétaire n'auront pas été considérables, car les bras de ses voisins se seront tous offerts à son aide.

Les Nègres se nourrissent en général de mil, de riz, de maïs, de patates, d'ignames, et ils ont aussi la racine de manioc. Ils cuisent ces alimens, à la vapeur de l'eau, et on les assaisonne, du jus bouilli, de quelques feuilles ou de quelques herbes, ou bien avec du beurre, ou avec de l'huile de palmier ou de cocotier.

Sur les côtes, et sur les bords des rivières des lacs, des marigots, la nourriture est plus variée, parce qu'on y mêle du poisson et même du cayman. Près des forêts, on se régale de gibier. Les poules, les pigeons les pintades, abondent dans presque toute l'Afrique. Le Nègre mange avec délice la chair de l'éléphant, de l'hyppopotame, et même du lézard, et il ne rebute rien, il n'a de dégoût pour rien ; pas même pour la chair corrompue, et pour le poisson pourri.

Dans les contrées très-fertiles et saines, couvertes de bois et de pacages, ces peuples élèvent des bestiaux ; des chèvres, des cabris, des moutons ; ils ont aussi le buffle. Mais en général, la faim du Nègre est sans énergie, sa nourriture est facile et simple, et son régime est sobre.

Vingt jours de travail par an, suffisent à la culture des champs, qui produisent la subsistance essentielle des noirs.

Là où les propriétés territoriales sont connues, où les individus possèdent des terres, les Nègres sont riches, et les libres ont presque tous des esclaves, chargés de supporter les légères fatigues d'une culture bien simple et bien bornée ; mais dans la plus grande partie de l'Afrique, un village entier choisit un terrain, le défriche, l'ensemence ; la récolte est faite en commun, et se partage dans la proportion des familles ; les anciens font les parts, sans qu'il s'élève la moindre altercation ; ou bien elle est déposée dans des magasins publics, fermés et surveillés, et distribuée ensuite suivant les besoins.

L'eau est la boisson ordinaire des Nègres ; quand ils se régaler, c'est avec du vin de palmiste ou de cocotier, ou du vin de bananes, ou avec des sortes de bière, qu'ils savent fabriquer dans plusieurs cantons, ou avec des sucres de fruits légèrement acides, ou bien avec de l'eau, dans laquelle ils ont fait fermenter, du riz, du mil, ou du maïs.

À leurs pieds, l'indigo et le coton, croissent sans culture. Les femmes recueillent la quantité de coton nécessaire à chaque famille ; elles l'épluchent, le purifient, le cardent et le filent, et des tisserans, dont l'appareil est d'une simplicité merveilleuse, en font des toiles, d'un peu plus de six pouces de largeur, dont on réunit les bandes, et dont on compose les pagnes.

L'indigo indigène, sert à la teinture de ces toiles, dont une aune est suffisante, pour habiller et pour coiffer les Nègres des classes communes.

Dans les contrées riches, on fabrique des étoffes d'une finesse et d'une beauté remarquables ; et les belles pagnes, les belles nattes, les paniers, les chapeaux, les ornemens, les carquois, et autres ouvrages, qui arrivent par les chaînes d'esclaves de l'intérieur du continent, prouvent que les Nègres ont du goût, qu'ils ont de l'adresse, et qu'ils se complaisent aux ouvrages qui ne demandent que de la délicatesse et de la patience.

L'amour n'éguillonne pas le jeune Nègre, avant l'âge de quatorze ans ; alors seulement il commence à désirer, mais sans emportement. À dix-huit ans, son cœur fait un choix et s'attache vivement. Il aime passionnément et fidèlement ; il recherche l'objet de son amour ; il le demande et l'obtient. Cette première femme conserve toujours son amitié, son entière confiance, et la première place et le premier rang dans la maison. Mais si le Nègre est riche, au bout de quelque tems, il associe à cette première femme quelques concubines. Tel est l'usage de l'Afrique, et l'harmonie n'en est pas troublée.

Tous les besoins du Nègre, tous ses plaisirs, se trouvent donc satisfaits, sans lui avoir coûté les moindres peines, ni d'esprit ni de corps ; son âme ne sort presque jamais de sa paisible indolence ; les inquiétudes, les alarmes, les passions violentes, lui sont presque entièrement inconnues ; son fatalisme, fait qu'il ne craint ni n'espère aucun événement, que sans murmure, il se soumet à tout, et sa vie se passe dans le calme, dans une voluptueuse nonchalance, qui font son suprême bonheur ; aussi faut-il compter les Nègres, au nombre des êtres les plus favorisés de la nature.

Tel est déjà en partie le tableau de la situation heureuse, dans laquelle le Nègre existe sur sa terre maternelle. Son âme presque toujours tranquille et satisfaite, est inaccessible à l'ennui, ce fatal poison, qui n'afflige que les sociétés éclairées, riches, ambitieuses et glorieuses. Les hommes qui sont restés plus près de la simple nature, sont exempts des funestes effets de ce venin, qui cause, plus qu'on ne croit, beaucoup de désordres et de crimes.

Semblables aux enfans, les noirs de l'âge le plus mûr, appliquent l'attention d'une journée entière à des occupations futiles, à des conversations qui, dans notre esprit, ne passeraient que pour des

caquetages, mais qui par-là même, sont intarissables, et se soutiennent avec une abondance, une confiance, une gaîté, dont nos sociétés d'Europe n'offrent presque plus d'exemple.

Dans toutes les contrées que j'ai visitées, j'ai vu ces assemblées, que les Africains appellent Palaver ou Palabres, se former au lever du soleil, entre trente ou quarante de ces noirs de tout âge, qui se rassemblent, ou sous une grande halle, qu'ils nomment le Bentaba, ou sous les rameaux touffus de quelque grand et bel arbre du village.

On se range en cercle ; les plus anciens ouvrent la conversation, par les récits des petits évènements de la veille ; mais qui deviennent importants par les exagérations, par les applications, par les réflexions, et par les souvenirs qu'ils font naître.

Bientôt paraît la pipe, car sans doute, l'usage de fumer, est général parmi les hommes ; tous ces causeurs fument, même les plus jeunes, et le babil n'en va que mieux. Les vapeurs du tabac réveillent leurs cerveaux, exhalent leur joie, comme celles de nos vins délicats, provoquaient autrefois une aimable gaîté dans nos repas, quand la douce amitié et l'obligeante urbanité en faisaient encore le charme.

Le jeu arrive à son tour. Les deux plus habiles de la société sont choisis pour combattre l'un contre l'autre l'intérêt se partage entre les deux champions, mais sans jalousie, sans humeur, et sans causer la moindre division.

Il est une espèce, de jeu, que je leur ai vu jouer de préférence. Il tient un peu des échecs, et n'est pas, sans une sorte de combinaison assez difficile à saisir. La terre, le sable, sert d'échiquier ; on prépare à cet effet, une petite surface carrée, dans laquelle on plante dans un certain ordre, des bûchettes de bois ou de paille. C'est du déplacement et de l'enjambement, bien combinés, de ces bûchettes, que dépend le gain de la partie.

Ces momens employés au plaisir, de causer, de fumer, de jouer, sont si séduisants, si attachans, qu'on ne saurait se résoudre à se séparer à l'heure du dîner ; beaucoup s'en priveraient plutôt ; mais les femmes toujours bonnes, attentives et complaisantes, n'oublient ni leurs pères, ni leurs maris, ni leurs frères, et leur portent le kouskou, ou le riz, et presque toujours elles y ajoutent quelques morceaux friands.

Toute la journée se passe ainsi, et vers le soir, j'ai souvent retrouvé ces cotteries, à la même place, dans la même intelligence, dans la même gaîté, et le babil aussi animé, que s'il ne venait que de commencer.

La nuit termine enfin ces palabres ; on se rend aux assemblées de danse, qui se tiennent en plein air pendant la saison sèche, où sous le Bentaba pendant la saison des pluies, et ces assemblées sont toujours très-nombreuses. C'est là qu'on se livre avec fureur au plaisir de danser ; les Nègresses surtout, ont la passion de ce plaisir, et l'on peut assurer, que pendant la durée de la moitié de toutes les nuits de l'année, toute l'Afrique danse.

Alors les hommes et les femmes sont réunis : les premières scènes de ces assemblées sont exécutées par des jeunes gens. Le sujet est presque toujours quelque action guerrière, et tous les mouvemens de ces mimes, et de ces danseurs, sont rudes et violens.

Bientôt les jeunes femmes s'emparent de la scène, et avec elles arrivent l'amour et la volupté. Elles ne savent pas exciter des sensations délicates, leurs tableaux effaroucheraient à la vérité la pudeur, et même l'hypocrite modestie des femmes dont l'âme a perdu sa pureté, mais ils charment, enchantent et enivrent, ces nations ignorantes et simples, qui vivent encore dans la naïveté de la nature.

Rarement les jeunes filles, se permettent-elles, de porter à l'excès, les attitudes et les mouvemens de ces danses lascives ; quelques femmes seulement, osent s'abandonner à ces licences. J'ai vu cependant des filles, sollicitées de se mettre en scène, s'y livrer à tous les égaremens de l'indécence, être applaudies avec fureur, et avec ivresse, mais enfin, frappées tout à-coup du sentiment de leur honte, humiliées de leurs talens et de leur gloire, fuir d'un mouvement précipité, pour aller cacher leurs visages dans les giron de leurs mères. Tant il est vrai, que cette honte honnête et naturelle, que nous nommons pudeur, peut bien s'oublier dans l'enivrement du plaisir, mais que surtout dans la jeunesse, il n'est que des êtres dégradés par le vice et la débauche, qui puissent sans rougir, outrager ce sentiment, que la nature si sage a gravé dans nos cœurs naissans, et dont elle a fait le charme le plus puissant de la beauté.

L'heureuse existence des Nègres, leur sobriété, tous leurs passe-tems et leurs divertissemens, les préparent et les conduisent chaque jour, à un sommeil doux, tranquille et profond ; et c'est à eux surtout, que la nature semble avoir accordé spécialement, le don de jouir de l'oisiveté sans ennui, et de toute la volupté du repos, sans l'avoir fait précéder de fatigue. Ils n'en connaissent d'autre que celles du plaisir, car on doit donner ce nom, à tout ce que l'on fait volontairement et sans contrainte, à tout ce que l'on fait facilement et avec intérêt.

Cette manière d'exister, une nourriture toujours légère, un régime uniforme et sobre, une transpiration à-peu-près égale, une paresse habituelle, l'absence de toutes les préoccupations soucieuses et chagrines, une aisance générale qui tient à des besoins modérés et faciles à satisfaire, des plaisirs vifs quoique simples et aisés, tout concourt à maintenir les noirs de l'Afrique, dans un état permanent de santé et de vigueur, et à les porter et à les rendre propres à la propagation. Aussi l'espèce nègre, est-elle peut-être la plus prolifique, de toutes les espèces humaines, qui existent sur notre globe.

Leur enfance et leur jeunesse, sont singulièrement heureuses. Les mères sont passionnées pour leurs enfans, et c'est avec délice, qu'elles se rendent esclaves, des caprices de ces petites créatures.

Pendant leur enfance et jusqu'à l'âge de quatorze ans pour les garçons, et de dix ans pour les filles, aucune gêne, aucune contrainte, aucune peine, aucune application ne les fatiguent. Dans toute la durée de leur enfance, ils ne connaissent d'autre occupation que le plaisir, et leur vie est entièrement partagée entre les divertissemens et le sommeil ; aussi rien ne plaît plus, aux yeux, et ne porte à l'âme un sentiment plus doux et plus agréable, que le spectacle de ces troupes de négrillons et de négrites, occupés à jouer ou à causer ensemble ; c'est le tableau du plus parfait bonheur.

Une circonstance bien précieuse et bien avantageuse à la propagation de l'espèce, c'est que les enfans Nègres, ne contractent aucunes de ces habitudes libertines qui affaiblissent et consomment, une partie des enfans de l'Europe, ou qui les épuisent sans profit pour la population.

Il résulte donc nécessairement, d'une enfance heureuse, d'une jeunesse indépendante mais sage, une organisation et une constitution physiques, bien achevées, bien accomplies, et supérieurement favorables à la conservation et à la propagation de l'espèce.

Les enfans Nègres, soutiennent aussi bien mieux que les enfans de l'Europe, les dangers de la dentition, et cette époque de mortalité, n'est presque pas sensible en Afrique.

Dans plusieurs contrées, les mères inoculent elles-mêmes leurs enfans ; dans d'autres la petite vérole n'est pas connue, et cette maladie qui en Europe moissonne tant d'individus en bas âge, et contre laquelle la vaccine sera un préservatif si précieux, si l'expérience et le tems, confirment l'incalculable mérite de cette découverte, n'exerce pour ainsi dire pas ses ravages sur les enfans Nègres de l'Afrique.

Une case en paille qui n'a coûté aucuns frais, quelques aunes de toile commune, six livres de mil ou de riz tous les jours, suffisent pour loger, habiller, et nourrir une famille composée, du père, de la mère et de quatre ou cinq enfans. Le Nègre rassemble lui-même les matériaux nécessaires à la construction de sa maison, et lui-même il la construit. Les femmes recueillent le coton, et fabriquent les vêtemens ; vingt journées de travail par an, assurent une abondante nourriture, de sorte que l'existence d'une famille Nègre, est pour ainsi dire un don gratuit de la nature, accordé sans frais et sans fatigues ; aussi le célibat est-il presque inconnu en Afrique, et il y est même si rare, que cet état porte une sorte de honte.

On doit comprendre, que dans la situation générale des Nègres sur leur sol natal, leur vie se passe sans travail, sans chagrin, et même sans souci. Toujours abandonnés à une douce apathie, exempts des troubles et des agitations qui fatiguent l'Europe, sobres et modérés par caractère, les Nègres de l'Afrique, fournissent une carrière moyenne ; de soixante-cinq à soixante et dix ans, n'éprouvant qu'une altération insensible dans leur santé et dans leurs forces, altération qu'il faut attribuer surtout à une transpiration perpétuellement trop abondante ; et quand la mort arrive, ils la reçoivent sans murmure et avec une parfaite soumission à cette fin inévitable. Ils obéissent toujours sans se plaindre, à la fatalité, qui suivant eux, détermine tous les évènements de la vie, et la mort, ce dernier événement, est supporté tranquillement et sans effroi.

J'ai vu beaucoup de Nègres de soixante-cinq ans, qui avaient dix et douze femmes, et plus encore, presque toutes jeunes et belles, et dont il naissait des enfans, dont la légitimité n'était pas suspectée. J'ai vu ces sortes de sultans, couler dans ce doux régime, les jours les plus agréables, conserver un caractère inaltérable de bienveillance et de bonté, avoir une humeur toujours égale, et jouir d'une santé encore fort bonne.

Cependant il faut avouer, que les Nègres des contrées occidentales que j'ai parcourues, n'arrivent presque jamais, à ces époques de vieillesse qu'on remarque en Europe. Ce désavantage, si c'en est un, est compensé par celui si rare, de passer presque toute la vie dans un état à peu-près égal et permanent de santé, et de jouir des plaisirs de la jeunesse, dans un âge avancé. Ces dons précieux sont dus à la modération, qu'ils observent en général, dans leurs habitudes, dans leur régime, et dans leurs plaisirs. En Europe, la dernière vieillesse est communément une anticipation de la mort ; en Afrique, la vieillesse des Nègres de soixante et dix ans, n'est qu'un insensible épuisement de la vie.

Du tableau que je viens de donner, de l'existence des noirs de l'Afrique, sur leur terre natale, il faut conclure, que cette race d'hommes se trouve mieux que toute autre, parfaitement organisée et heureusement disposée, à la propagation et à la conservation de l'espèce ; et si toutes les causes, qui concourent en Europe à diminuer les calculs des naissances, à troubler ou à dépraver les sources de la propagation, à affaiblir et à détruire celles de la conservation, sont comparées, à toutes les circonstances ; à tous les avantages, qui se réunissent en Afrique, en faveur des résultats contraires, il paraît qu'on aura quelque motif d'établir, que les calculs des naissances doivent être en Afrique, proportionnellement, d'un quart plus forts qu'en France ; et que toutes les proportions étant toujours

gardées, les résultats des calculs des mortalités, aux différentes époques où on les a observées en France, doivent être en Afrique tout au plus d'un quart de la génération actuelle.

L'état des choses conduit en Europe, à y rendre les mariages plus rares et moins féconds, à diminuer le nombre des naissances, à multiplier à l'infini les causes de mortalité, et à faire périr dans l'espace si court de vingt-cinq ans la moitié d'une génération ; l'état moral et physique des choses en Afrique, conduit au contraire à tout ce qui doit favoriser la propagation et la conservation des Nègres.

Si l'histoire des hommes, n'offrait à chaque page la preuve, que la passion de la guerre et de la destruction leur est naturelle, on ne pourrait accorder la paresse et la douceur des Nègres, avec leurs guerres et leurs pillages éternels et réciproques ; mais quand on a parcouru les annales sanglantes de l'humanité ; quand on a médité, sur la terrible effusion de sang qu'a causé notre révolution sur tout le globe, mais surtout dans cette Europe si éclairée, si civilisée, si enivrée de ses lumières, de son esprit, et de ses arts, on ne doit pas s'étonner, que l'habitude de se faire la guerre entr'elles, et l'horrible usage de massacrer leurs prisonniers, existent en Afrique, et que dans les régions centrales de ce continent, ces féroces excès soient encore pratiqués fort habituellement.

Cependant, depuis que les nations intérieures, ont eu des moyens d'échanger leurs captifs dévoués à la mort contre des marchandises, elles les ont fait conduire en grande partie, aux comptoirs de la côte, et elles ont préféré l'acquisition d'objets qui leur étaient utiles, à des massacres inutiles.

Le nombre de ces sacrifices horribles a diminué, et l'humanité a trouvé quelque dédommagement, dans le commerce, sans doute immoral, de la traite, qui cependant est devenu une cause de salut, pour une multitude de ces victimes, sacrifiées tous les ans et perdues pour la population.

Cet accroissement dans les exportations des noirs de l'Afrique, n'a donc pas dû produire une grande différence dans la population de ce continent, qui sans les massacres de la guerre, et sans les enlèvements de la traite qui les ont fait cesser en partie, serait vraisemblablement surchargée d'une population excessive.

On a vu dans, cet ouvrage, que les contrées comprises entre le vingtième et le quatrième parallèle sont extrêmement peuplées. J'ai fait pendant mon séjour en Afrique, quelques recherches, dans le but de former des aperçus de population, de quelques parties des régions soumises au gouvernement du Sénégal.

Une surface de six lieues en longueur, dont trois au dessus de l'île Saint-Louis du Sénégal et trois au dessous, sur une largeur de trois lieues, ce qui forme dix-huit lieues carrées, dans lesquelles l'île du Sénégal se trouve comprise, donnait une population de près de vingt-huit mille individus.

Une surface à-peu-près semblable des. contrées arrosées par la Gambie, aux environs d'Albréda, contenait suivant les recherches que j'avais faites, plus de trente-six mille individus.

On a vu, que les hommes sont très-nombreux dans les contrées voisines des îles Bissagos, dans ces îles, sur tous les bords des rivières qui se versent dans la mer, entre le cap Verga et le cap Sierra-Léone, et du cap de Sierra-Léone au cap de Palmes.

Les voyages les plus récents nous apprennent, que partout en Afrique on trouve des terres fertiles, des bestiaux et des hommes. Quand on supposerait que les régions intérieures fussent vingt fois moins

peuplées que celles qui bordent la mer, la population générale du continent serait encore très-considérable. Je ne crois donc pas l'exagérer, en la portant à cent soixante millions d'individus ; et en la présumant ainsi, je me fonde sur les rapports de ces conducteurs des chaînes des captifs, qui arrivaient à nos comptoirs après quatre-vingts journées de route ; tous m'ont assuré, que l'Afrique intérieure est très-peuplée.

Elle a donc pu supporter des exportations fort nombreuses, sans courir à une dépopulation certaine.

Je croirais cependant avoir des reproches à me faire, si tout ce que je viens de dire, si les détails dans lesquels je viens d'entrer sur la population présumable de l'Afrique, en rassurant quelques planteurs, sur l'inquiétude de voir diminuer un jour les bras nécessaires à la culture de leurs terres, pouvait les détourner du devoir, d'adoucir l'existence de leurs nègres, et d'adopter pour le gouvernement de ces esclaves, malheureusement nécessaires encore, des principes de ménagement, de bienveillance, et des sentimens paternels.

Si la raison, si l'humanité, si leur propre intérêt, ne les déterminaient pas naturellement à sacrifier une partie de leurs revenus, aux justes et raisonnables ménagemens que l'on doit à des hommes, s'ils pouvaient oublier, que par un gouvernement et un régime paternels, ils parviendront à entretenir leurs ateliers de leur propre population, et à se préparer ainsi à l'époque, où l'on ne fréquentera plus l'Afrique, que pour y recueillir les richesses de la nature, et les produits d'une industrie dont nous aurons été les créateurs, des lois bien conçues, et sévèrement observées, devront les y déterminer.

Mais les propriétaires coloniaux, ainsi que les gouvernemens, seront sans doute d'accord, sur les principes du gouvernement des Nègres, et tous comprendront, que des fortunes raisonnables, seront plus avantageuses à la métropole, que des fortunes exagérées, et qu'elles fixeront les planteurs sur leurs possessions, ou leur présence maintiendra l'ordre, et répandra le bonheur.

Ce ne sera pas assez, d'établir un mode nouveau de recrutement de Nègres indispensables à l'établissement et à l'entretien des cultures coloniales, et d'adopter d'autres mesures et d'autres procédés, pour les transports des noirs d'Afrique en Amérique, ce ne sera pas assez, en se soumettant à continuer encore le commerce de la traite, de profiter de ce moyen, et de cet unique moyen d'agir sur l'ensemble de l'Afrique, et d'instituer cette partie du monde à l'agriculture et à la civilisation ; ce ne sera pas assez, d'être parvenu après l'avoir civilisée et instruite, à en exporter, non plus des hommes, mais une masse de denrées précieuses, qui autorisera à exiger beaucoup moins de nos colonies ; il faudra aussi trouver un tempérament, entre la liberté absolue, et l'esclavage trop sévère de ces ouvriers nécessaires.

Ils ne sont pas Français, et ils ne doivent pouvoir le devenir, qu'après une suite de services utiles à la métropole ; ils ne doivent entrer dans la classe des citoyens, qu'après avoir prouvé qu'ils ont mérité de l'être. Les Nègres de nos colonies, doivent exister dans un état mitoyen entre l'esclavage et la liberté, mais c'est à régler cet état, c'est à le modifier de manière, à ce que la vie et la fortune des planteurs n'aient rien à risquer de ces étrangers, à ce que l'ordre public ne puisse être troublé par eux, et à ce que leur sort cependant soit heureux et tranquille sous l'égide de la loi, que la sagesse doit s'efforcer de parvenir ; et ce ne sera que quand la politique et l'humanité, auront de concert résolu ce problème, que les colonies deviendront des possessions solides, et qu'elles seront véritablement précieuses et utiles.



## CHAPITRE XXVII.

### VARIÉTÉS,

*On différentes remarques, observations et considérations, sur le climat, sur les météores, sur quelques sujets d'histoire naturelle, et sur les mœurs, les caractères, les habitudes et l'industrie, des contrées et des peuples, de la partie de l'Afrique dont il est traité dans ce livre.*

---

UN grand nombre d'observations et de remarques particulières, de circonstances et de traits, qui servent à faire connaître les hommes et les contrées, dont j'ai parlé, ne pouvaient trouver place dans les chapitres précédens, sans retarder la marche d'un ouvrage, dont l'intention principale a été, de développer successivement, une esquisse du tableau général de la partie de l'Afrique, qui doit composer le gouvernement du Sénégal, et les moyens, que nos établissemens déjà formés, et ceux que nous pouvons former encore, nous donnent et nous donneront, d'exercer une grande influence, sur une étendue considérable de cette partie du monde ; on a cru qu'on pouvait les rassembler dans un chapitre particulier, sous le titre de variétés.

---

Ennui de beau ciel de l'Afrique.

L'ennui naquit un jour de l'uniformité<sup>215</sup>, a dit un homme d'esprit : cette vérité est bien sensible en Afrique pendant les huit mois de beau tems.

Pendant ces huit mois, le ciel est toujours clair et pur. Tous les matins le soleil se lève immense, et d'un beau rouge vif et brillant.

Son disque paraît double de ce qu'il nous paraît en Europe ; l'astre s'élève et parcourt sa carrière, éclatant de lumière et répandant un feu dévorant ; ses rayons remplissent l'atmosphère, d'une clarté que l'œil le plus ferme peut à peine soutenir. Pendant tout le jour, rien n'affaiblit son éclat, et le soir il se plonge dans l'Océan, beau et resplendissant.

Cela paraît admirable pendant le premier mois ; bientôt l'habitude diminue l'admiration ; bientôt on ne voit plus dans ce brillant soleil, que le roi du feu, et d'un feu dont on est consumé.

On s'ennuie de la gloire de ce bel astre, qui sans cesse est la même, et le poids de cette gloire, accable et fatigue.

Les premiers nuages, couriers des orages, des pluies et des maladies de la mauvaise saison, se montrent enfin, et s'interposent entre la terre et ce superbe soleil. On est dans l'enchantement ; on jouit de voir

cesser une uniformité dont on était excédé, et qui était devenue pénible, et ces premiers nuages, plaisent et charment, comme quelques collines verdoyantes, qu'on découvre après une longue marche, à l'horizon d'un vaste désert.

---

Belle nature et beaux paysages de l'Afrique.

Le humus, cette couche de terre végétale qui couvre toutes les parties fertiles de la surface du globe, environ jusqu'à un pied de profondeur en Europe, et qui est formée en grande partie de terre proprement dite, de la décomposition des substances étrangères, de la pourriture des végétaux, et de la destruction des animaux, cette couche de terre la plus extérieure du globe, et qui forme le terreau naturel, est bien plus épaisse dans les contrées fertiles de l'Afrique, qu'en Europe.

Cette terre productive et féconde, est toujours plus épaisse dans les lieux abandonnés, pour ainsi dire, à la seule nature, que dans les pays très-peuplés ; elle est le produit des végétaux et des animaux, et ce sont leurs détrimens qui la composent ; elle s'accumule chaque jour, et l'homme, dont l'empire est presque insensible dans ces contrées, où les populations ne sont pas pressées les unes à côté des autres, ne gêne presque en rien les effets de cette accumulation.

Dans ces parties du monde, que nous appelons sauvages, où la nature règne sans obstacle et sans contradiction, rien n'est détruit d'avance, et presque tous les individus, fournissent la carrière, qu'elle leur a désignée.

Les siècles produisent et consomment sans cesse ; la terre végétale s'augmente chaque jour ; et les terres fertiles d'Afrique, sont couvertes d'une végétation prodigieuse.

Aussi dans les belles contrées de ce continent, la nature étale-t-elle des beautés qui sont son simple et naïf ouvrage, et elles sont bien au dessus des descriptions qu'on en voudrait faire.

Le mot agreste ne convient pas aux beaux paysages d'Afrique ; le mot agreste rappelle ceux, de rustique, et de sauvage, et dans un grand nombre de sites africains, je n'ai vu que la nature gracieuse, et si gracieuse, qu'il semblait que l'art se fût associé à elle, pour ordonner ces sites silencieux, mais aimables, quoique mélancoliques.

La couleur du humus, dans les parties fertiles, et dans les belles contrées de l'Afrique, est d'un brun presque noir.

---

Les singes.

L'Afrique est pleine de singes de beaucoup d'espèces. Les Européens s'en amusent, et en ont presque toujours dans leurs maisons ; il est bien rare d'en voir chez les Nègres.

Ceux-ci ne regardent pas les singes comme de simples animaux, ils sont persuadés qu'ils participent de la nature humaine, et la classe commune des Nègres, inculte, ignorante et simple, doute si les singes

ne sont pas une race d'hommes dégénérés, ou bien s'ils ne sont pas les ancêtres des Nègres, c'est-à-dire, si les Nègres ne sont pas une race de singes perfectionnés.

On ne parvient pas à leur persuader que les singes casaniers, qui se construisent des sortes de cases, et qui vivent réunis dans le fond des forêts solitaires en société nombreuse, sont de véritables animaux ; ils les croient des Nègres, qui, par le moyen d'un enchantement, ont réussi à se déguiser, pour n'être pas exposés à l'esclavage.

---

#### Tombeaux.

Les Mandings honorent les morts ; leurs tombeaux à Albréda sont réunis hors du village dans une enceinte plantée d'arbres.

J'ai vu ces sortes de mausolées, visités par une épouse éplorée, par un mari fidèle et affligé, par des enfans sensibles et pieux.

Ces Nègres, que nous appelons sauvages, respectent les cendres de leurs parens, de leurs amis, de leurs chefs ; ils couvrent d'un feuillage épais la tombe paternelle ; ils parent de fleurs ces monumens funèbres.

J'ai vu une fille de douze ans, déposer de ses mains innocentes, un vase plein de lait sur le mausolée de sa mère ; fondre en larmes, pousser des sanglots, et adresser à celle qui lui avait donné le jour, qui si longtems l'avait nourrie de sa propre substance, des paroles de reconnaissance, de douleur et de désespoir.

Ces tombes sont en Afrique des objets de culte, et ces soins pieux et tendres, perpétuent dans les cœurs des générations vivantes, la mémoire et les vertus des générations éteintes ; ce sont des liens qui maintiennent l'union des familles. La fille qui honore par ses larmes la mémoire de sa mère, aimera ses enfans, voudra s'en faire aimer, et à son tour elle obtiendra des regrets et des pleurs.

Écartons de nous cette fausse et cruelle philosophie, dont un des fruits, serait de mener à l'indifférence pour tous les sentimens de la nature, et pour toutes les affections si douces du cœur et de l'âme.

En expliquant toutes les vertus, toutes les actions, par l'intérêt personnel<sup>216</sup>, elle détruit l'amitié, l'amour, l'estime, le respect, et la reconnaissance ; elle brise enfin tous les liens des familles, et met en poussière le ciment de la société.

Qu'est donc l'homme, si son âme et sa vie ne sont que l'œuvre du néant, si toutes ses vertus, ses qualités, ses lumières, sa réputation, sa gloire même, ne sont que le néant ? et si la mort ne le rend qu'au néant ?

Elle est horrible et funeste, cette doctrine, puisqu'elle réduit l'homme à lui-même, et qu'elle ne peut le rendre, que criminel et malheureux.

### Richesse des Nègres.

Vous plaignez les Nègres, parce qu'ils sont pauvres détrompez-vous, et ne les plaignez pas. Pensez à tous les désirs qui vous tourmentent, à toutes les choses qui manquent à votre bonheur, à toutes celles dont ils n'ont pas besoin pour être heureux ; pensez à tous les vices, à tous les crimes qu'enfante la richesse. Ne pensons donc pas à les rendre riches, mais à perfectionner leur raison.

Les anciens avaient mis la pauvreté au rang des Dieux. Elle est votre déesse tutélaire, heureux Nègres, riches, si riches de tout ce que vous ne désirez pas, si riches de tout ce que vous ne connaissez pas.

---

### Le serpent Tenny.

Le grand serpent, que les naturels des contrées arrosées par la rivière de Sierra-Léone appellent Tenny, que nous appelons le serpent géant, et qui est de l'espèce du *Boa constrictor*, a quelquefois jusqu'à trente pieds de longueur.

Je n'ai vu que des peaux, de ces serpens prodigieux, et la plus grande de ces dépouilles, n'avait que vingt pieds de longueur, et trente pouces de tour. Mais on m'a assuré qu'il y en avait de bien plus longues.

N'ayant pas vu ce serpent en vie, je ne puis en dire, que ce que j'en ai appris des habitans de la contrée de Sierra-Léone. Il n'est pas, disent-ils, dangereux pour les hommes, mais il est redoutable pour les enfans et pour les animaux. S'il faut en croire tout ce qu'on en raconte, ce serpent parvient quelquefois à la grandeur de quarante pieds, à une grosseur de trois à quatre pieds de tour, et il avale tout entier, un bœuf et même un buffle.

Il n'appartient pas seulement, aux contrées voisines de la rivière de Sierra-Léone ; les Nègres du Sénégal disent, qu'on en voit de très-gros, dans l'intérieur des forêts, situées sur la rive gauche de ce fleuve : les Fonlhas, les Nègres des bords de la Gambie, du Rio San Domingo, de la Casamança, du Scherbroo, le connaissent aussi, et il existe, sans doute, dans les régions de l'intérieur.

Voici comme on raconte la manière, dont il fait sa chasse. Il se cache dans quelque forêt épaisse, et se met en embuscade près de quelque source, ou de quelque mare d'eau.

Là il se tient bien tranquille, replié sur lui-même en trois tours de spirale. Quand un animal paraît pour s'abreuver, il le laisse s'approcher, et pendant qu'il boit, le tenny s'élance sur lui ; il l'embrasse, en s'entortillant autour de son corps, il le serre avec violence, et l'étouffe.

C'est de là que les naturalistes, ont donné à ce serpent le nom d'étouffeur, en latin Constrictor.

Quand il s'est assuré que sa proie est étouffée, et qu'elle est sans vie, il se déroule et la quitte ; il l'attaque avec ses dents, qu'il enfonce profondément dans toutes les parties du corps de l'animal ; ses dents sont courbées.

Après cela, il s'entortille de nouveau autour de sa proie, en l'enveloppant d'autant de tours qu'il lui est possible, et en la serrant très-fortement ; et par des mouvemens brusques dans tous les sens, par des rassemblemens et des contractions de son corps, il brise tous les os, même les plus gros, même ceux de la tête, et avec tant de force, et tant d'efforts si souvent répétés, qu'après cette opération, qui est fort longue, tous les os de l'animal mort, se trouvent réduits en petites parcelles presque insensibles.

Quand ceci est fait, il enduit tout le corps de sa proie, d'une bave qu'il dégorge avec abondance. Cette bave est blanche et visqueuse, et ressemble à une salive épaissie. Cet enduit lui sert à avaler plus aisément l'animal qu'il a tué.

Ensuite il allonge lui-même sa victime, en se traînant sur elle, et le long des deux côtés de son corps, et comme elle n'oppose plus aucune difficulté de la part des os, qui sont tous concassés et réduits en petits morceaux, l'opération de l'allongement se fait très-aisément.

Tout alors se trouve disposé pour avaler la bête tuée. Le serpent se place, vis-à-vis d'elle, tête contre tête, et s'allongeant lui-même de toute sa longueur ; il ouvre sa gueule, s'approche en rampant, et happe le museau ou la gueule de sa proie, qu'il amollit encore avec ses dents et sa salive, et il l'avale en l'attirant peu à peu, sans en déchirer un seul morceau ; insensiblement il engloutit toute la bête en son entier, et c'est ainsi qu'il avale même un buffle.

Mais, avant d'engloutir un grand animal du volume d'une vache, ou d'un bœuf, ou d'un buffle, ce serpent géant, fait une visite autour du lieu, où il se trouve ; il examine avec soin toute la contrée qui l'environne, pour s'assurer s'il n'y a pas d'ennemis dans le voisinage, et particulièrement des termites, dont il a la plus grande peur ; parce que, quand le tennuy a avalé en entier quelque animal volumineux, et que son corps se trouve horriblement plein et grossi, il est incapable du moindre mouvement, de la moindre résistance ; il devient paresseux, et immobile ; il est si lourd, qu'il ne peut plus se remuer, et que jusqu'à ce que la digestion de son énorme repas soit faite, il reste comme dans une espèce de léthargie. C'est dans cet état d'impuissance absolue, que les Nègres, qui épient la retraite du serpent tennuy l'attaquent, et le tuent, et se régalent à la fois de l'animal avalé, et de la chair de l'étouffeur, qu'ils estiment comme un morceau fort délicat.

C'est aussi dans cet état de léthargie, que les termites s'emparent de l'animal et l'envahissent. Elles entrent dans son corps, par le nez, par les oreilles et par la bouche ; elles s'y établissent au nombre de plusieurs millions, et dévorent en moins de vingt-quatre heures, et la proie et le serpent, dont on ne trouve plus que la peau toute vide.

---

#### Perruche du Sénégal.

La perruche verte à tête noire, est une espèce de perroquet, extrêmement commune aux environs du Sénégal et de la Gambie. Vers le mois de juin, les Nègres les dénichent dans les bois, et les apportent en grand nombre dans nos comptoirs.

Cette espèce est singulièrement disposée, et parfaitement organisée pour parler, pour retenir tout ce qu'on lui apprend, et pour devenir douce et caressante ; les soldats de l'île Saint-Louis, y élevaient ces animaux avec une patience et une adresse étonnantes.

Ils leur apprenaient une foule de choses, un nombre incroyable de mots, de petits discours, que la perruche articule et débite sans hésiter, avec des petites façons et de petites mines charmantes, faisant alternativement les demandes et les réponses.

J'en ai vu qui savaient des dialogues de plus de vingt questions et d'autant de réponses ; qui sifflaient, qui chantaient trois couplets de chansons à boire, et qui finissaient par rire aux éclats.

---

Situation heureuse de beaucoup de nègres vieillards.

M. de L'Angle dit dans son voyage d'Espagne, à l'article du roi, qui était alors le bon Dom Carlos ; « le roi est adoré ; c'est sûrement pour cela qu'il se porte si bien ; rien n'est si sain que d'être aimé. »

C'est, sans doute, aussi pour cela, qu'en Afrique on voit plusieurs Nègres libres et riches, de l'âge de plus de soixante ans, et souvent de soixante-dix ans, qui, maris de vingt femmes, pères de soixante enfans, maîtres de trois cents esclaves, patrons d'une foule de cliens, sont chéris, soignés, caressés, respectés, par leurs nombreuses familles et par tous ceux qui dépendent d'eux, et jouissent d'une humeur douce et toujours égale, de l'estime de tout le canton qu'ils habitent, et d'une santé, que la jeunesse de l'Europe, aurait souvent raison de leur envier.

---

Adresse des nègres.

On ne peut refuser aux Nègres beaucoup d'adresse. Par exemple, avec un gros couteau fort massif et fort mal effilé, un Nègre fendra une branche d'arbre ; façonnera l'intérieur d'une pirogue ; fera un pilon de mortier à moudre le mil ; équarrira une pièce de bois ; divisera des pailles de mil ou de riz, en brins extrêmement fins et déliés, pour en faire des nattes ; tracera des dessins fort agréables sur une callebasse ; guillochera ou sculptera sur un coco, des bas-reliefs, des fleurs, des ornemens, d'un fini très-précieux, travaillera des cuirs maroquins, et les rendra aussi minces que du papier, les façonnera à jour et en découpures fort légères.

Cette intelligence et cette adresse, de faire, avec le même instrument, des ouvrages fort grossiers et d'autres ouvrages forts délicats, ne semblent accordées, qu'à l'homme qui est resté très-près de la nature.

---

Espèce de bière fabriquée par les Foulhas des bords du Rio Pongeos, près des îles de los Idolos et du Scarsery.

Les Nègres du bord du Rio Pongeos, rivière qui a son embouchure dans l'archipel des îles de Los Idolos, et ceux des bords de la rivière Scarsery, fabriquent une sorte de bière très-forte, très-fermentée, très-enivrante, avec une racine qu'ils appellent ningik.

Suivant les renseignemens que j'ai pris sur la plante ningik, elle parvient à la hauteur de trois pieds, et sa racine s'enfonce de deux pieds en terre.

Ces Nègres cultivent la plante avec beaucoup de soin, ne se servent pas du corps, ni des branches, ni des feuilles, et n'emploient que la racine, qui paraît avoir communément dix-huit pouces de tour.

On se rappellera que j'ai dit dans l'avant-propos de ce livre, que quand l'histoire naturelle sera cultivée en Afrique, par des gens instruits, les trois règnes de la nature, offriront aux observateurs, un grand nombre de sujets neufs ; je ne doute pas que cette assertion ne se trouve très-vraie, surtout à l'égard de la botanique.

La bière, que les Nègres du Rio Pongeos fabriquent avec la racine du ningik, et dont j'ai goûté, chez les Anglais de la baie de Sierra-Léone, est très-amère : voici les procédés de sa fabrication.

On tire les racines hors de terre, on les lave bien, et on les ratisse ; ensuite on les laisse se bien sécher.

Après cela, on creuse en terre une fosse carrée, dont on dresse bien les parois, pour qu'elles soient non-seulement d'aplomb, mais bien unies. Dans le fond de la fosse, on étend un lit de bois menu, écorcé et bien sec. Le bois dont on se sert d'ordinaire, est celui de manglier.

Quand le lit de bois est bien fait et bien paré, on range dessus, un lit de racines bien lavées, bien sèches et coupées par tranches longitudinales ; l'épaisseur d'un lit de racines est double de celle d'un lit de bois.

On forme un second lit de bois et un second lit de racines, et ainsi alternativement, jusqu'à ce que la fosse soit remplie. Le tout est recouvert de plusieurs couches de gazon.

Aux deux extrémités de la longueur de la fosse, on avait pratiqué deux conduits pour la circulation de l'air et du feu, et sur une des faces, au pied de la fosse, un trou, au moyen duquel on met le feu au lit inférieur. On arrive à ce trou par une petite communication en pente.

Par ces moyens, ils parviennent à rôtir les racines, et ils reconnaissent qu'elles sont assez rôties, à l'affaissement des gazons qui forment la couverture de la fosse, qui ne descendent à un certain degré, que quand tout le bois est consumé. On laisse refroidir, ensuite on découvre avec beaucoup d'attention et de soin, et on conserve la cendre qui a aussi son usage ; on retire les racines qui se trouvent toutes bien cuites, ou rôties au point où elles doivent l'être ; on les lave de nouveau ; on les fait sécher, et ensuite on les met en dépôt.

Quand on veut s'en servir, on les pile, on les écrase, on les triture avec un gros pilon de bois, dans un mortier de bois fort dur ; on les laisse ensuite tremper dans l'eau, jusqu'à ce que le suc et la quintessence de la racine se soient dégagés ; on laisse déposer, et on verse ensuite en inclinant, l'eau chargée du suc des racines, dans de grandes chaudières, qu'on fait bouillir pendant six heures.

Alors la bière est faite ; on la laisse tiédir, on verse cette bière dans de grandes jarres de terre, qu'on couvre d'un couvercle de bois ; on laisse fermenter huit jours ; c'est à l'odeur qu'on reconnaît, quand la fermentation est arrivée à son point, et quand la boisson a acquis toute sa perfection.

Cette bière a beaucoup d'amertume, mais cependant quelque chose de piquant et d'agréable ; sa couleur est un peu plus foncée que celle de la bière de Flandre, mais moins brune que le porter anglais.

Elle se conserve très-longtems, sans du tout s'altérer : cette boisson est très-forte, et on ne peut en boire une pinte sans s'enivrer.

Je tiens ces détails des Anglais, qui fréquentent toutes les rivières qui se versent dans l'archipel des îles de Los Idolos. La bière de ningik, que j'ai bue, avait été fabriquée par les Nègres du Rio Pongeos, mais il paraît que la racine de ningik est commune dans toutes les contrées situées entre le cap Verga et le cap de Sierra-Léone, car je sais, que les Anglais de la baie, débitent une très-grande quantité de chaudières de cuivre, sur tout ce développement, et ces chaudières, qui entrent comme partie essentielle dans tous les marchés, ne peuvent avoir principalement d'emploi, que pour la fabrication de la bière de ningik, et pour la cuisson du sel.

---

#### Punition des crimes.

En Afrique, tous les crimes sont punis, ou par des amendes, ou par l'esclavage, ou par la mort ; les crimes sont rares, mais les accusations sont communes, parce que souvent les chefs accusent, pour pouvoir condamner, et se procurer des captifs.

La peine de mort est très-rarement infligée ; c'est celle dont on punit l'homicide ; cependant, si le coupable est riche, on favorise son évasion, et il fuit au loin.

Le crime de magie, est celui dont les rois et les chefs nègres, font le plus souvent accuser les individus des dernières classes, parce que ce crime est puni par la captivité et qu'il produit des captifs ; l'adultère et d'autres infractions contre l'ordre social, sont punis d'amendes, et se rachètent par l'argent.

Dans les contrées maritimes, où le commerce et plus d'aisance, ont déjà produit une sorte de civilisation, les rois et les princes nègres, ne sont pas en général, tyrans des peuples ; leur autorité est douce et faible, et pèse si peu sur les subordonnés, et surtout sur les classes au dessus des classes pauvres, qu'à peine elle est sentie, et que dans le cours ordinaire des choses, à peine est-elle aperçue.

En général aussi, il y a en Afrique fort peu de désordre ; de sorte que le petit nombre de motifs de désordre, produit une sorte d'ordre, ou d'habitude de tranquillité.

Ce sont les besoins physiques et les besoins métaphysiques encore plus, qui chez les peuples civilisés et riches, sont les sources de presque tous les désordres et des crimes même. En Afrique, les besoins physiques sont si peu nombreux, et se satisfont à si peu de frais, et les besoins métaphysiques y sont si nuls, qu'on ne peut pas les compter au nombre des causes fécondes en crimes ; quelques passions violentes peuvent donc seules les provoquer.

Je puis assurer, que pendant tout le tems que j'ai habité l'Afrique, et sur une étendue de près de cinq cents lieues, il n'est venu à ma connaissance, que trois meurtres ; tous trois avaient été commis par des excès de jalousie ; passion rare en Afrique, mais la plus violente des passions, quand elle est dans toute son énergie.

On demandera donc ce que sont les crimes, qui autorisent les rois et les princes, à condamner à la captivité ? Ce sont des crimes presque tous imaginaires ; des abus de l'autorité des chefs ; et sur les côtes que je connais, ces abus sont rares ; ils existent cependant, mais en petit nombre, et chez les Îolofs

voisins du Sénégal, et dans la Gambie, et dans la rivière de Sierra-Léone, je n'en ai vu que peu d'exemples ; c'est dans les régions plus intérieures, que ces moyens de se procurer des captifs, ne sont que trop souvent employés.

---

#### Culture du tabac.

La plante que nous appelons le tabac, et qu'en botanique on nomme *Nicotiane*<sup>217</sup>, parce que l'ambassadeur français, Nicot, l'apporta de l'île de Tabaco dans l'Inde, en France, en 1560<sup>218</sup>, est généralement cultivée par les naturels de l'Afrique occidentale, au Nord de la ligne.

Mon opinion, c'est que cette plante est indigène dans cette partie du monde<sup>219</sup>, et les renseignements que j'ai pris sur ce sujet, se sont réunis pour m'en convaincre.

Non-seulement elle est cultivée dans toutes les contrées comprises entre le fleuve Sénégal et le parallèle du cap de Palmes, mais elle l'est aussi sur les bords du Niger, et dans ces régions centrales, d'où sortaient ces chaînes de captifs, qui, après soixante et dix et quatre-vingts jours de route, arrivaient à nos comptoirs des côtes.

Quoique la nicotiane ait pu se naturaliser en Afrique, par les marchands qui, dans tous les tems, ont fait le cabotage de l'Inde à ses côtes orientales, la culture de cette plante dans les contrées les plus intérieures, doit faire présumer qu'elle y croît naturellement.

L'espèce que j'ai vue dans les parties que j'ai visitées, appartient à la nicotine à feuille ronde, ou *nicotiana minor* que nous appelons petite nicotiane. Ses tiges sont courtes, très-velues, et très-glutineuses ; leurs feuilles sont oblongues, mais non pointues, et leur couleur d'un verd brun.

Les Nègres ne cultivent le tabac, qu'en petite quantité, et ordinairement dans quelque place aux environs de leurs cases.

Quand la plante est en maturité, ils la dépouillent de ses feuilles, qu'ils suspendent, pour les faire sécher ; et quand elles sont bien sèches, ils les réduisent en poussière bien fine, avec des pilons de bois, et ils mêlent cette poudre, avec d'autres productions végétales, aussi pulvérisées.

Ils humectent ce mélange avec des sauces, qu'ils composent de différens suc d'herbes ; ils laissent de nouveau sécher, et il résulte de cette fabrication un tabac en poudre très-fine, qu'ils préfèrent au nôtre ; sa saveur est un peu faible, fort douce et fort agréable.

Si les terres grasses et humides conviennent à la culture du tabac, les bords du Sénégal, de la Gambie et de toutes les rivières qui coulent entre la Gambie et le cap de Monte, offrent des espaces très-étendus, où cette culture pourrait être traitée en grand.

L'engrais ne manquera pas non plus, s'il est nécessaire, car l'Afrique peut nourrir d'innombrables troupeaux : il ne s'agira donc que d'instruire les Africains aux genres de cultures, qui pourront être le plus utiles à notre pays, et de les stimuler par des échanges, qui leur seront agréables.

Ils nous vendront le tabac à très-vil prix ; et si l'on sait si bien s'y prendre, ils viendront le porter eux-mêmes à ces établissemens, dont j'ai parlé dans le premier chapitre de ce livre, qui devraient être à la fois des exemples de culture, et des points de rassemblemens d'une foule de récoltes partielles.

Ne laissons pas les Anglais, former seuls, de ces établissemens importans, intéressans et utiles. Ils s'occupent moins que nous, de l'étalage, de l'esprit, mais peut-être, savent-ils plus solidement l'appliquer, aux grands intérêts et aux avantages durables de la patrie.

---

Bon procédé d'un nègre libre de Galam, avec un nègre de l'île Saint-Louis du Sénégal.

Parmi ces nations, que nous appelons si légèrement sauvages, et que notre présomption se plaît tant à mépriser, et même à calomnier, parce que nous les considérons, presque toujours, avec l'œil froid et sévère de l'amour-propre, ou de l'intérêt personnel, se rencontrent des hommes vertueux et sensibles, qui sont, ainsi que les hommes les mieux institués et les mieux élevés de l'Europe, susceptible d'attachement, d'égards, de procédés délicats, et d'une noble reconnaissance.

Un Nègre serrawalli ou saracolet, comme disent les Français, habitant de Galam, avait déjà plusieurs fois vendu des captifs, à Fara, nègre libre et habitant de l'île Saint-Louis du Sénégal.

Fara, qui à l'époque où j'étais en Afrique, existait encore, fréquentait tous les ans, depuis trente ans, le marché de Galam.

Ce Fara était un homme franc et loyal dans toutes ses actions, essentiellement bon et bienfaisant, et il était généralement aimé et estimé.

Satisfait de ses affaires avec le serrawalli, dans les différens marchés qu'il avait faits avec lui, il donnait ordinairement par-dessus le prix arrêté pour sa traite, quelques présens en pur don ; comme plusieurs flacons d'anisette, un beau fusil double, ou des pistolets plus ornés, plus riches que les armes ordinaires ; il donnait à ses femmes, à ses filles, quelques mouchoirs de soie, des ceintures de verroteries ou de doux de girofle, ou un peu d'ambre ; les petits enfans même n'étaient pas oubliés ; ces attentions avaient gagné à Fara, la sincère amitié du Nègre serrawoulli, qui le nommait exclusivement son camarade.

En 1784, dans le trajet de Podhor à Galam, Fara eut un événement malheureux ; son bateau heurta, fit eau et échoua sur un banc de roche ; son voyage fut retardé et ses marchandises avariées.

Cependant cette année-là le Nègre serrawalli attendait son ami Fara, avec la plus grande impatience, parce qu'il lui avait rassemblé dix-sept captifs, d'une beauté et d'une perfection particulières, et il se faisait un plaisir de les lui présenter.

La traite et le marché de Galam étaient ouverts depuis quinze jours, et Fara n'arrivait pas ; son malheur avait été raconté, mais le serrawalli espérait que le retard ne serait pas long. Ses dix-sept beaux captifs, avaient excité les désirs de tous les marchands, qui avaient remonté le Sénégal, et tous avaient fait à l'envi, les offres les plus brillantes pour les acquérir ; mais le serrawalli rejetait toutes les propositions, et répondait à tous : ces beaux captifs sont pour mon ami Fara, et lui seul les aura.

Fara parut enfin, et ni son retard, ni ses pièces de guinées avariées, ni toutes ses marchandises gâtées et de moindre valeur, ne firent tort à son voyage ; le serrawalli s'empessa de lui offrir ses superbes captifs, et sans effort, et sans croire avoir fait aucun sacrifice, le Nègre de Galam conclut avec Fara, dans le même jour de son arrivée, un marché bien moins avantageux, bien moins riche, que tous ceux qu'on lui avait proposés et qu'il avait refusés, mais que son cœur et son amitié trouvaient bien meilleur, parce que l'un et l'autre en étaient satisfaits,

À son retour à l'île Saint-Louis du Sénégal, Fara retira de ses dix-sept captifs choisis une somme très-considérable, qui assura à jamais la fortune très-honnête, dont il jouissait à l'époque où je l'ai connu.

L'année suivante, il retourna à Galam, et il porta à son camarade le serrawalli, de très-beaux et de très-riches présents, qui lièrent encore plus étroitement ces deux amis.

Ces procédés réciproques, ces exemples de délicatesse et d'amitié ne sont pas du tout rares en Afrique ; m'étudiant à connaître ces peuples que la France surtout juge si mal, j'ai rassemblé beaucoup d'autres traits de leur caractère naturel, et de leur sensibilité, et dans le grand nombre de ceux que j'ai recueillis, on y verrait des exemples, qui prouvent que dans cette partie du monde, que le vulgaire regarde comme absolument sauvage, l'homme sait sacrifier son intérêt personnel, à l'amitié ; ce sentiment devenu si rare parmi nous.

---

#### Le chou et le vin de palmiste.

Les palmiers sauvages, qui abondent en Afrique, ont une sève que les Nègres recueillent avec beaucoup de soins, et qui m'a toujours paru une boisson fort agréable.

C'est le palmier franc, qu'on nomme aussi palmiste, et qui est extrêmement commun dans toutes les contrées voisines des grandes rivières, qui donne le chou et le vin palmistes.

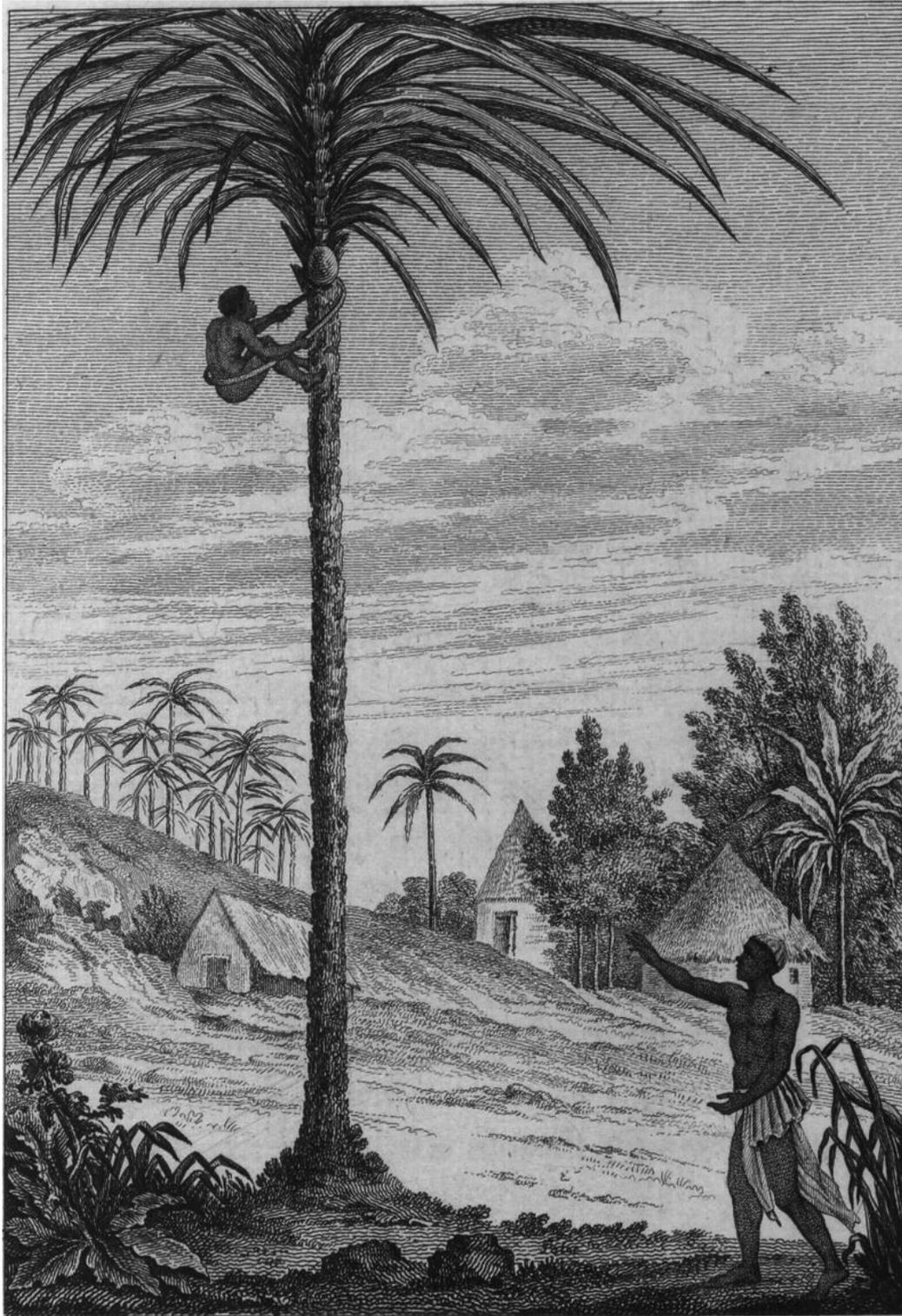
Comme les autres espèces de palmiers, le palmiste a beaucoup de moëlle, et peu de bois ; mais il est si dur, qu'à peine la hache le peut entamer.

Le chou palmiste, par sa saveur et son goût, ne ressemble pas du tout à notre chou ; il tient plutôt du goût du cul d'artichaut, mais il a beaucoup plus de douceur.

C'est la matière du chou palmiste, qui produit immédiatement les feuilles ; elle occupe une longueur de trois pieds sous la tête de l'arbre, et l'extrémité supérieure de cette matière, que nous appelons chou, n'est plus que des petites feuilles blanches, compactes et serrées, tellement qu'elles forment corps. Ce mets est fort agréable, mais rare, parce que, pour avoir le chou palmiste, il faut sacrifier l'arbre ; et comme le même arbre donne aussi le vin, les Nègres le ménagent, pour en retirer cette boisson, qui est un de leurs plus chers régals.

Pour recueillir le vin de palmiste, les Nègres font une incision à l'arbre, au dessous des branches ou des feuilles ; ils insinuent au bas de cette incision, une partie de feuille façonnée en conséquence, et pliée en forme de gouttière.

La sève se rassemble dans ce conduit, et découle dans une callebasse qui a la forme d'une bouteille, et qui est attachée sous l'incision ; ces callebasses contiennent ordinairement six pintes.



*Dirigé par P. F. Turdieu .*

## Negre Libre

*Faisant monter son esclave au haut d'un Palmier , pour en détacher une Callebasse pleine de vin palmiste .*

Figure 5: Ascension du tronc de palmier

Il faut vingt-quatre heures pour les remplir, et c'est vers midi, qu'on va les détacher. Ce sont les esclaves, qui sont chargés de ce service périlleux. On sait que les palmiers parviennent à des hauteurs prodigieuses ; il en est qui s'élèvent à cent pieds, et c'est à cette élévation, que souvent l'esclave est forcé de monter, pour aller détacher la callebasse remplie de vin, et il doit la rapporter avec bien de la précaution, pour ne pas perdre une goutte d'une liqueur si chère.

On sait aussi que la tige du palmier est droite et lisse ; seulement offre-t-elle, de distance en distance, des nœuds un peu saillians, qui sont les places d'où sont alternativement sorties les branches, qui tombent à mesure que l'arbre grandit.

C'est à l'aide de ces nœuds, que le nègre monte à l'arbre, au moyen d'un cercle de lianes légères, qu'il passe autour de l'arbre et de son corps ; j'ai placé ici un tableau qui fera comprendre cette manière de monter au sommet d'un palmier ; elle exige autant d'adresse que d'attention, et elle expose la vie de l'esclave.

Le vin de palmiste est une boisson douce, blanche, légèrement acidulée, pétillante et un peu piquante, qui ressemble à du vin de Champagne blanc, qui serait faible et un peu sucrée, mais plus encore à un petit vin blanc, qui croît au Cap de Bonne-Espérance. Cette boisson est extrêmement agréable, et je l'ai toujours bue avec grand plaisir.

En laissant fermenter cette liqueur pendant deux jours, elle donne un assez bon vinaigre.

Les Nègres la font aussi fermenter avec certaines graines qui lui donnent un goût fort, et la rendent très-enivrante. Ils savent aussi la distiller, et en faire de l'eau-de-vie.

---

Chiens de l'Afrique occidentale au Nord du Niger.

Je n'ai vu, en Afrique, qu'une seule espèce de chiens, qui y est fort commune. Ces chiens sont de la taille de nos braques, mais paraissent tenir un peu de l'espèce des mâtins : ils ont le poil court, rude et roux.

C'est surtout dans la vallée des deux Gagnacks que j'en ai vu un très-grand nombre ; chaque famille en a au moins un : ils m'ont paru fort attachés à leurs maîtres, et fort soumis ; ils sont bons chiens de garde, et avertissent de l'approche, ou d'un animal dangereux, ou d'un étranger ou d'un voleur.

Les habitans de la vallée de Gagnack, sont voisins d'un village habité par des Nègres serrères ; cette nation est fort sauvage, et les Nègres serrères sont d'intrépides voleurs.

Les gens de la vallée Gagnack ont dressé leurs chiens, à se jeter sur ces Nègres voleurs, dès qu'ils paraissent dans le canton ; et c'est comme une sorte d'armée auxiliaire, qu'ils entretiennent, pour se rendre plus forts contre des voisins fort dangereux et fort audacieux.

Un chien-loup de la plus belle taille et d'une blancheur éclatante que j'avais avec moi, fut le sujet d'une grande surprise dans la vallée de Gagnack : ni les hommes, ni les chiens, ne le reconnurent pour un individu de son espèce ; dans le premier instant, il inspirait aux hommes une grande appréhension,

et tous les chiens aboyaient contre lui ; une chienne plus curieuse s'en approcha cependant, et le reconnut ; alors tous les cris cessèrent, et bientôt mon loulou se familiarisa avec ses camarades africains.

---

#### Mendicité.

Il n'est pas une seule de nos grandes villes d'Europe, où l'on ne compte les pauvres et les mendiants par milliers ; pendant tout le tems que j'ai habité l'Afrique et dans toutes les contrées que j'ai visitées, je n'ai pas vu un seul pauvre mendiant.

La mendicité, cette lèpre hideuse qui ronge et corrompt l'Europe, est donc inconnue en Afrique, et l'homme bon et sensible s'y trouve satisfait, en voyant que personne n'y languit dans la misère.

On jouit mieux de sa propre aisance, quand on n'est pas affligé par le spectacle de la pauvreté, et l'on trouve son dîner meilleur, en pensant que personne ne souffre de la faim.

Heureux effet d'un climat, qui par sa chaleur, habille et loge, pour ainsi dire, les habitans ; où la terre produit presque sans travail, une subsistance abondante et saine ; où l'humaine et tendre hospitalité, est une vertu générale, et ne laisse souffrir personne.

En Afrique, les seuls hommes qui demandent sont les aveugles, qui se réunissent en troupe de huit ou dix, tenant chacun un très-grand bâton à la main, et vêtus très-proprement de pagnes toutes blanches.

Ils viennent aux portes des enclos chanter des passages du koran, ou quelque autre cantique ; les louanges des propriétaires n'y sont pas épargnées, et le malheur de l'aveuglement, y est décrit dans un langage fort touchant.

Dès l'instant que ces aveugles se mettent à chanter, on les fait entrer dans l'enclos, on les fait asseoir, et on leur donne des vivres ; mais ces dons leur sont offerts avec empressement, et comme un hommage dû à l'humanité, à la pitié qu'inspire le malheur de l'aveuglement, plutôt que comme une aumône.

On écoute ensuite avec un grand intérêt, les cantiques de ces aveugles, qui ne manquent jamais de rien, et à qui l'on prodigue tout ce qui peut leur être nécessaire et agréable.

---

#### Le serval.

Le serval ou chat tigre est commun dans les contrées fertiles de cette partie de l'Afrique. M. de Repentigny, prédécesseur de M. de Boufflers, et qui resta encore quelque tems à l'île Saint-Louis du Sénégal après notre arrivée, en avait un qui était aussi familier et aussi doux que nos chats d'Europe.

Cet animal ressemble beaucoup au chat pour la figure, mais il est plus grand et son corps est plus effilé. Son poil est d'un gris ardoise parsemé de taches d'un jaune chamois, fort doux au toucher, et beaucoup plus long que celui de nos chats. Ses yeux sont fort brillans. Ses moustaches sont fournies de

poils longs et rudes, la queue est fort belle, les jambes sont longues, et les pieds grands et armés d'ongles très-crochus.

Quoique sauvage et féroce dans les bois, on l'apprivoise aisément. Celui que j'ai vu chez M. de Repentigny, vivait libre dans la maison, et au milieu des singes, des pep roquets, des oiseaux et des volailles de la basse-cour, sans jamais les attaquer, ni leur faire le moindre mal.

Il était triste et sédentaire, mais il caressait son maître, et paraissait l'aimer. On le nourrissait de viande crue ; et quand on lui en jetait un morceau, il se précipitait dessus avec voracité et avec une sorte de fureur, et pendant tout le tems qu'il mangeait, il laissait entendre un rugissement ou un grognement, bien plus faible, mais d'ailleurs semblable à celui du tigre.

---

#### Le tatouage.

L'usage de se faire tatouer, ou de se faire dessiner ou graver, toutes sortes de dessins et de figures, sur différentes parties du corps, date sans doute de la plus haute antiquité, et on le retrouve chez toutes les nations sauvages de l'Ancien et du Nouveau Monde.

Il paraît qu'il est provenu, de l'intention de se distinguer d'abord de nation à nation, ensuite les familles les plus puissantes, auront voulu se distinguer aussi par des desseins particuliers.

Actuellement encore, en Afrique, les tatouages en desseins fort recherchés, sont les marques d'une condition relevée, et un esclave n'oserait se faire tatouer aussi magnifiquement qu'un homme libre.

En Afrique, les tatouages se font de différentes manières. J'ai vu à Sierra-Léone une jeune Négresse de dix ans, de la famille du roi, qui se faisait tatouer par coquetterie ou par orgueil ; elle s'était soumise à un véritable supplice, dont je la plaignais ; mais l'honneur d'être magnifiquement tatouée, le lui fit supporter, sans proférer une seule plainte.

On lui avait dessiné sur le ventre, sur les hanches, sur les cuisses, sur les mollets, sur les seins, des desseins qui étaient formés de petites figures, qui représentaient chacune une petite fleur à cinq pétales.

Quand l'ensemble de ces desseins fut tracé avec un suc mordant d'une couleur fort rouge, le tatoueur, au moyen d'une petite pince d'une ligne de largeur et fort tranchante, arrachait une petite partie de l'épiderme et de la peau : chaque pétale des fleurs qui formaient l'ensemble de ces desseins, devint une petite blessure et ces blessures étaient innombrables.

L'opération de ce tatouage dura dix jours, et après chaque séance, la partie tatouée était frottée d'huile de palmier, mêlée d'une substance aromatique.

Cette jeune Négresse fut dix jours avant d'être guérie de cette opération.

À la place de chaque petit arrachement, la nouvelle peau forma un petit gonflement, et l'effet de ce tatouage était le même, que celui d'un piqué anglais ; c'était une espèce de guillochage très-singulier.

D'autres tatouages se font en petits points, au moyen d'aiguilles pointues, trempées dans une liqueur très-corrosive et qui laisse une marque ineffaçable.

D'autres se font par des lignes serrées près l'une de l'autre, et c'est assez communément ceux que les jeunes Nègresses employaient pour se faire tatouer les seins. Ordinairement ces lignes sont tracées en spirales, avec des pierres dures et pointues.

Un usage fort commun dans les parties voisines de Sierra-Léone, et parmi les habitans de cette baie, c'est celui de se faire limer toutes les dents canines, de manière qu'elles sont pointues comme des dents de requin. Les dents pointues sont une marque de distinction, et ces usages que la raison ne peut voir qu'avec pitié, prouvent bien que la vanité et l'orgueil, sont des faiblesses bien naturelles à l'humanité.

---

#### Pélican, grand gosier.

Souvent, mais surtout pendant les crues du Sénégal, ce fleuve est couvert de pélicans, qu'on appelle aussi grands gosiers.

J'en ai vu passer devant l'île Saint-Louis, des troupes de quarante à la fois, qui nageaient lentement et majestueusement, sans avoir l'air de prendre la moindre inquiétude du voisinage des hommes.

Les plus grands pélicans ont cinq pieds six pouces de longueur, du bout du bec à celui de la queue ; leur envergure est de six pieds ; le bec a près d'un pied et demi de long ; sa partie supérieure consiste en une lame osseuse, qui se termine par un crochet un peu pointu ; la partie inférieure est composée de deux branches flexibles, qui se prêtent à l'extension de la poche membraneuse qui y est attachée ; cette poche est si large et si capable d'être distendue, qu'elle peut contenir vingt pintes d'eau.

La couleur du pélican, dans sa jeunesse, est d'un beau blanc, mêlée d'une belle nuance de rose tendre, et cette charmante couleur des pélicans encore jeunes, rend leur plumage extrêmement beau.

Plus âgés, ces oiseaux deviennent blancs, et dans leur vieillesse le blanc de leur plumage se salit de jaune.

Les côtés de la tête sont privés de plumes, et couverts d'une peau nue couleur de chair ; le reste de la tête, et le haut cou, sont garnis d'un beau duvet velouté, mais fort court. Les grandes pennes des ailes sont noires, les moyennes sont blanches, ainsi que les plumes de la queue.

Ces oiseaux, très-communs sur le fleuve Sénégal et sur les eaux de la Gambie, paraissent à l'embouchure de ces fleuves, surtout pendant la saison des pluies.

Ils arrivent par troupes fort nombreuses, nagent avec autant de grâce que de majesté. L'un d'eux est toujours à la tête de la troupe, les autres suivent irrégulièrement, séparés et à une certaine distance l'un de l'autre.

Quand ils sont arrivés près de l'embouchure des fleuves et près de la mer, ils prennent leur vol, s'élèvent fort haut, et retournent aux lieux d'où ils étaient partis, leurs poches bien pleines de poissons.

Cet oiseau nageur et pêcheur, vole aussi bien qu'il nage, et se perd dans les airs à perte de vue. Je lui trouvais plus de grâce et de noblesse qu'au cigne, qui n'a qu'une affectation de majesté, et qui n'a pas l'avantage de voler aussi librement et aussi haut que le gros gosier.

Dans l'intérieur des terres, les Nègres en élèvent qui s'appriivoisent très-bien ; ils les laissent libres sur les lacs ou sur les marigots et les nourrissent de poisson : on m'a assuré que ces oiseaux vivent fort longtems, et qu'on en avait vu de l'âge de cent ans. Cette longévité des pélicans, est accréditée parmi les Nègres des bords du Sénégal et de la Gambie.

Cet oiseau ne se plaît que dans les eaux douces, et ne paraît, vers les embouchures des fleuves de l'Afrique, que pendant la saison des pluies, parce qu'alors l'affluence des eaux du ciel est si considérable et grossit tellement les fleuves, que les eaux salées de la mer n'y entrent plus.

---

#### Nègres Félupps.

On a fait remarquer dans le second chapitre de ce livre, que dans les contrées qui sont du ressort du gouvernement du Sénégal, on distingue quatre nations principales, les Bambaras, les Foulhas, les Mandings et les Îolofs. Ces quatre nations sont les plus nombreuses et les plus puissantes, mais, il en est beaucoup d'autres de moindre importance, qui habitent des territoires moins étendus, qui chacune ont leur langue particulière, et qui diffèrent par des caractères très-marqués, dans leurs traits, dans leurs mœurs et dans leurs habitudes.

Les Nègres Félupps, qui occupent une contrée de vingt-cinq lieues de longueur sur quinze lieues de largeur, sur les bords de la rivière de Casamança et sur le cours supérieur de la rivière de Vintam<sup>220</sup>, ont gardé toute la rudesse de la vie sauvage, dans laquelle ils se plaisent à vivre et à rester, sans être cependant des hommes féroces.

Le pays qu'ils habitent est fort couvert et très-fertile ; ils nourrissent des bestiaux, qu'ils défendent avec beaucoup de courage, contre les lions, les léopards et les ours, qui sont communs dans leurs forêts, qu'ils tuent et dont ils vendent les peaux aux Nègres des villages de Pyrham et de Wintam, situés à l'embouchure de la rivière de Wintam ; ceux-ci les vendent aux comptoirs de la Gambie.

Les Félupps vont presque nus, hors un très-petit tablier passé entre les cuisses, et qui ne sert qu'à cacher ce que la pudeur ne permet pas de montrer ; ils se serrent le haut des bras et près des poignets, et le haut des cuisses, et au dessus des genoux, et le haut et le bas des jambes, avec des lacets de cuir ; de sorte que les intervalles de leurs membres ainsi serrés, sont beaucoup plus gros que dans l'état naturel. Ils se cicatrisent le visage et le corps, et y gravent toutes sortes de figures et de desseins, toujours informes ou bizarres.

Ces Nègres ont les cheveux fort laineux et fort crépus, mais plus longs que ne le sont en général les cheveux des Nègres ; ils les rassemblent sur le sommet de la tête au dessus du front, et en forment une sorte de queue ou d'aigrette qui s'élève droite, et qui a cinq à six pouces de longueur ; ils laissent croître leur barbe, la rassemblent aussi et la tressent, de sorte qu'elle avance en pointe de plusieurs pouces en avant du menton.

Ils sont couverts de grisgris ; leur couleur est d'un noir foncé, mais leur peau est rude ; leurs traits sont assez fins, et ont plus de rapports avec ceux des noirs de l'Inde, qu'avec ceux des Nègres.



Negre Fellup . Negre Manding .

Figure 6: Félupp et Manding

Les Félupps sont petits, trapus, mais forts et légers à la course. Leur physionomie est sombre, et ils sont taciturnes ; j'en ai vu deux à Pyrham, qui restèrent une heure à nous contempler, d'un air morne, et sans proférer une seule parole. Ils communiquent peu avec leurs voisins, et ils sont forts jaloux de leurs femmes, qui cependant ne sont pas jolies.

Ils portent toujours des carquois remplis de flèches empoisonnées ; ces carquois sont portés en sautoir derrière le dos, soutenus par une forte courroie en bandoulière ; un autre carquois est suspendu à l'épaule droite ; de la main gauche, ils tiennent un arc qui a six pieds de longueur, et dans la même main quatre ou cinq de ces lances que nous appelons zagayes, et qu'ils lancent avec beaucoup de vigueur et de dextérité. Ils tirent aussi l'arc avec une grande adresse. Leur langage est rude ; ils parlent fort vite, mais leur prononciation est sourde et gutturale. Cette horde occupe soixante ou soixante-dix villages, dans la contrée que j'ai désignée ; les plus éloignés sont situés aux sources de la Casamança, dans des bois d'où ces sauvages ne sortent presque jamais. Cette population noire est estimée à près de cinquante mille individus.

Quoique sauvages et tristes, quoique peu communicatifs, leurs voisins ne s'en plaignent pas, et les Félupps passent pour bons ; mais ils sont guerriers et si on les offense, ils s'en vengent avec férocité.

Il serait curieux de rechercher l'origine de cette horde, qui a des caractères dans les traits, dans les formes, dans les mœurs et dans les habitudes, qui diffèrent beaucoup de ceux des nations dont elle est entourée.

Si les Félupps communiquent très-peu avec les comptoirs de la Gambie, il n'en est pas de même des établissemens portugais, situés sur la Casamança, et sur les autres rivières plus au Sud, jusqu'au Rio Nuno Tristao inclusivement, et l'on m'a assuré que ces Nègres les fréquentent habituellement et familièrement ; il serait donc possible que leur éloignement, pour les habitans des bords de la Gambie, fût l'effet d'insinuations et de méfiances, inspirées par la politique portugaise, pour conserver exclusivement des relations avec cette horde naturellement sauvage, dont sans doute elle tire quelques avantages<sup>221</sup>.

---

#### Chants et musique des Nègres.

J'ai dit dans le chapitre de la grande population présumable de l'Afrique intérieure, que toutes les nuits toute l'Afrique danse ; cela est vrai, et après le coucher du soleil, tous les villages retentissent des chants qui accompagnent les danses.

La mélodie de ces chants est monotone et mélancolique, quelquefois cependant tendre et agréable, mais toujours d'un mouvement fort lent.

Comme ces scènes ont lieu à la même heure et dans le même tems, dans tous les villages, et que les nuits pendant toute la saison sèche, sont calmes et belles, on entend ces chants de fort loin, et je les écoutais souvent avec attention et même avec plaisir.

Quelquefois des villages éloignés l'un de l'autre, d'une demi-lieue, et même d'une lieue, exécutent le même chant, et se répondent alternativement ; cette communication des voix de deux villages, dure

souvent deux heures de suite ; l'un ou l'autre change de cantique, et ce changement se trouve toujours adopté par le village voisin.

Alors il faut voir pendant que cette correspondance harmonique dure, dans quel silence et avec quelle attention les jeunes Nègres et les jeunes Nègresses écoutent, quand le village voisin chante son couplet ; il semble qu'ils veuillent, au milieu de ce concert de voix, reconnaître celle d'un amant ou d'une maîtresse.

Les griots et les griotes, que quelques Nègres appellent aussi jacouls, sont les jongleurs, les baladins, les poètes de l'Afrique, et ils en sont aussi les musiciens.

Les griotes sont les femmes baladines ; elles sont en grand nombre, et moins aimables que les almées de l'Égypte ; comme celles-la cependant, elles chantent des histoires, elles dansent, elles disent la bonne aventure, elles tirent l'horoscope, et elles sont courtières d'amour.

Ces griots et ces griotes sont aussi mauvais musiciens que mauvais poètes. On les voit toujours en foule à la cour des rois et des princes nègres, chez les grands et chez les riches, à qui ils prodiguent les éloges les plus exagérés, les louanges et les flatteries les plus basses qui sont bien reçues et toujours bien récompensées ; parce qu'une des faiblesses honteuses, dont les hommes savent en général le moins se défendre, c'est celle de se corrompre avec plaisir, par le poison de la louange et de la flatterie, et de le recevoir et de le récompenser avec complaisance.

Les Africains ont plusieurs espèces d'instrumens ; le tambour est l'instrument principal. Leurs tambours sont faits de bois dur mais très-aminci, longs ordinairement d'au moins trois pieds et couverts d'une peau dure et bien tendue ; on frappe ce tambour avec les cinq doigts rassemblés de la main droite, et il sert à marquer la mesure dans toutes les danses.

Ils ont à Sierra-Léone une flûte à quatre trous, faite d'un jonc fort dur, et dont ils tirent des sons plus durs encore. Les Foulhas-Sousous de Scherbroo, ont une trompe faite avec une grande dent d'éléphant ; les sons que rend cet instrument, sont fort clairs et fort éclatans, et cette trompe perfectionnée, pourrait produire quelque effet agréable.

Ils ont aussi une sorte de harpe, ou plutôt de grande guitare, dont les cordes sont montées sur un chevalet de fer, placé perpendiculairement dans la longueur de la table de l'instrument, dont le corps est une énorme moitié de callebasse, qui a un manche de cinq pieds de longueur, recourbé par le haut pour recevoir les cordes. Le musicien se place assis par terre, met la guitare entre ses cuisses, et en joue des deux mains, comme on joue de la harpe. Cette guitare s'appelle kilara.

Un autre instrument qu'ils appellent balafon, est formé comme une épinette. Le corps de l'instrument a deux pieds d'épaisseur, quatre pieds de longueur sur dix-huit pouces de largeur.

La table est placée de manière, qu'elle laisse un espace de six pouces entr'elle et le couvercle de l'instrument. Cet intervalle est occupé par des morceaux d'un bois très-dur, polis, et calibrés de manière à rendre chacun, un des tons ou demi-tons de la gamme. Ces morceaux de bois sont assemblés, au moyen de petites cordes de boyaux de poisson, et attachés ensemble aux deux extrémités de la longueur de l'instrument ; le musicien frappe ces morceaux de bois, avec des baguettes faites aussi de bois dur, mais dont les boutons sont façonnés comme ceux des baguettes de timballes et garnis de peau.

Sous les morceaux de bois qui composent la gamme, sont placées des moitiés de petites callebasses, pour renfler les sons.

Cet instrument est trop compliqué, pour avoir été inventé par les Nègres qui ignorent les principes de la musique, et qui ne savent faire produire au balafon, qu'un bruit confus et détestable.

Tous les noirs de l'Afrique occidentale ont des instrumens ; mais ils sont les musiciens les plus barbares du monde.

---

Penchant des Nègres pour le vol.

Les Européens accusent les Nègres d'Afrique d'être voleurs ; ils le sont à la vérité, et les Européens ont souvent lieu de s'en plaindre ; il faut cependant distinguer le voleur d'Afrique du voleur d'Europe.

Les Nègres ne se volent pas entr'eux ; en Afrique, les cases des pauvres restent ouvertes tout le jour, sans que jamais aucun objet quelconque n'en soit enlevé.

Mais, à la vérité, la basse classe des Nègres, volent les blancs, et ces voleurs sont même très hardis et très adroits. Un Européen, arrive parmi ces hommes qui ne possèdent rien, qui sont heureux avec rien, et qui n'ont aucune idée exacte, sur la propriété de choses superflues.

Cet Européen, leur paraissent riches de mille objets, qu'ils regardent comme de pures fantaisies, comme absolument inutiles au bonheur et à l'existence. Le Nègre enlève un de ces objets superflus, il croit ne faire aucun tort, aucun mal ; il ne pense pas même que son vol puisse être aperçu.

C'est donc en général par tentation, par curiosité, que le Nègre vole le Blanc, et non pas du tout par un motif vicieux ; il volera des cloux, un miroir, de l'eau-de-vie, et il laissera la vaisselle, l'argent, ou quelques objets bien plus précieux que ceux qu'il aura enlevés.

Cependant comme les Nègres, quoique plus excusables dans leur penchant à voler que les voleurs d'Europe, sont fort habiles à enlever l'objet qui les tente, on fait bien de les observer, de s'en méfier, et de les punir par le bâton ou par le fouet, quand on les prend sur le fait, ou quand on a la preuve incontestable d'un vol fait par eux.

---

Culture libre de la canne à sucre par les naturels des contrées occidentales de l'Afrique.

On ne peut assurément prétendre, qu'il serait impossible d'établir la culture des cannes à sucre, par les noirs de l'Afrique occidentale, de la même manière que cette culture est pratiquée par les Cochinchinois en Cochinchine.

On trouve dans le voyage du sage et vertueux Poivre<sup>222</sup>, un détail fort circonstancié de la culture libre du sucre, en Cochinchine ; et l'on apprend aussi de lui que les Cochinchinois cultivent le cotonnier, l'indigotier, et d'autres plantes et d'autres végétaux naturels à leur climat.

On a déjà dit que le coton<sup>223</sup> et l'indigo<sup>224</sup> sont indigènes dans la partie de l'Afrique, dont je traite ; le cacao<sup>225</sup> l'est aussi ; le café y réussira, ainsi que les aromates ; les abeilles sauvages y sont si communes dans toutes les immenses forêts qui couvrent ces contrées, que la cire y a été de tout tems un objet de

traite, qu'on peut rendre encore bien plus considérable ; les matières propres à faire du savon y sont dans une abondance extraordinaire ; le commerce des peaux crues peut y prendre une grande extension ; le tabac y croît par-tout, et y est par-tout cultivé ; le pays de Bambouk donne de l'or et de l'émeri, et de cette dernière matière en si grande masse, qu'on n'aurait pour l'acquérir d'autres frais que ceux du transport de la Félémé à la mer.

Les îles des Bissagos donnent l'orseille, ce lichen volcanique dont on retire une teinture rouge.

Les bords de la mer, entre le Cap Verd et le Cap Verga, donnent l'ambre gris ; les forêts, une quantité d'ivoire qui, dans le commerce, porte le nom de morfil ; le mil, la racine de manioc, l'igname, la patate, le maïs, le riz, les figues bananes, les géraumons, assurent une subsistance aussi saine qu'agréable, et qu'on obtient, pour ainsi dire, sans soins et sans travail.

Les bestiaux, les volailles, les pigeons, les pintades, différens gibiers, les poissons, bien d'autres animaux et bien d'autres fruits ou légumes, assurent à ceux : qui aiment la bonne chère, toute la variété désirable, et cette Afrique, que l'Europe dédaigne, parce qu'elle ne la connaît pas assez est donc susceptible, comme les autres parties fertiles de la terre, de satisfaire à tous les besoins et même à tous les désirs, et les hommes et les terres, également propres à la perfection, n'attendent que les bienfaits de la civilisation et de l'agriculture, pour étonner et pour enrichir ceux qui leur porteront ces bienfaits.

À tous les objets de commerce, de subsistance et de jouissance que je viens de mentionner, pourra-t-on joindre le sucre ? sans doute ; et beaucoup de terres de cette partie de l'Afrique seront favorables à cette riche culture.

La situation géographique de la Cochinchine, répond à celle des contrées occidentales de l'Afrique, comprises entre l'embouchure du Sénégal et le Rio-Grande ; et certainement le climat est au degré de chaleur convenable et nécessaire, à la maturité de cette plante qu'on pourra vraisemblablement établir plus au Sud encore et jusqu'au cap de Palmes.

Les contrées comprises, entre le cours du Sénégal et le cap de Palmes, reçoivent, pendant quatre mois de l'année, des pluies continuelles, et qui tombent par torrens ; mais, pendant les huit autres mois de l'année, il n'y tombe pas une seule goutte d'eau.

Les deux bords de la Félémé et du Colèz-Rio-d'Oro, offrent une étendue de cent vingt lieues de terres fertiles, arrosées d'eau douce. Les eaux de la mer ne remontent pas dans le Sénégal plus haut que Podhor, et depuis ce fort jusqu'à Galam, nous trouvons une longueur développée de cent soixante lieues d'un cours d'eau douce, et des terres généralement fertiles ; l'île du Morfil et l'île de Bilbas, qui ensemble ont soixante-cinq lieues de longueur sur une largeur moyenne de trois lieues, sont renfermées entre les eaux douces du Sénégal : leur surface est de cent quatre-vingt-quinze lieues carrées ; en supposant que l'on ne cultive, que sur la largeur de douze cents toises, les bords de la Félémé, du Colèz-Rio-d'Oro, et la partie du Sénégal où les eaux sont douces, nous trouvons encore cent trente-cinq lieues carrées de terres fertiles qui, avec l'île du Morfil et celle de Bilbas, font ensemble trois cents trente lieues carrées de bonnes terres, propres aux riches cultures.

Quoique les cours d'eau douce soient rares dans les royaumes du Burb-j-Jolof et du Damel, il s'y trouve cependant beaucoup de marigots, et cette surface contient aussi beaucoup de terres très-bonnes, où la végétation est abondante, et où les hommes sont nombreux.

Beaucoup de rivières moyennes vont se perdre dans la Gambie, et sur les deux bords de cette rivière, les habitans sont très-multipliés et les terres sont excellentes.

La rivière de Casamança a un cours de quarante lieues d'eau douce, et un grand nombre de ruisseaux se réunissent à cette rivière ; que de terres fertiles, ne bordent pas les bords de toutes les autres rivières comprises entre la Casamança et le cap de Palmes !

En n'arrêtant donc nos premiers regards, que sur les contrées comprises entre le Sénégal et ce cap, qui toutes bordent l'Océan atlantique, qui toutes sont placées sous l'influence du gouvernement du Sénégal, qui toutes sont ouvertes, qui toutes enfin attendent et méritent les bienfaits de l'agriculture et de la civilisation, que de bonnes terres n'y trouverons-nous pas, très-propres à la culture de la canne à sucre !

Ces mêmes contrées produiront, en abondance, des bois durs, des bois de fer, qui seraient employés à faire des cylindres pour l'expression du vin de canne ; une grande variété de bois de construction pour les moulins et les autres fabriques ; des terres argileuses pour faire des vases et des formes ; enfin le bananier dont les Cochinchinois se servent avec avantage pour le terrage ou raffinage du sucre, croît dans ces contrées et y serait fort aisément ; multiplié ; on sait déjà que toutes les bêtes de somme, de travail et de transport, s'y multiplieront aussi au gré du cultivateur.

On peut donc présumer que, dès que l'Europe voudra instituer l'Afrique occidentale, y porter les enseignemens de ses arts utiles, et civiliser cette partie du monde, la canne à sucre pourra y être cultivée et naturalisée, comme elle l'est à la Cochinchine.

Et quand cette culture ne s'étendrait, dans les contrées de l'Afrique, que lentement, quand ses produits ne seraient dans les premières années que médiocres, on peut espérer, qu'avec le tems, cette récolte y pourra devenir considérable, suppléer à la diminution de cette denrée dans les îles à sucre de l'Amérique, et à la faveur du supplément que donnera la culture libre de la canne à sucre en Afrique, disposer l'Europe à moins exiger de ses colonies des Antilles, et à mieux ménager les Nègres employés à leur culture.

La politique, la philosophie, peuvent donc également désirer, que la canne à sucre, devienne un des objets, des enseignemens que nous donnerons aux Nègres placés sous l'influence de l'administration du Sénégal.

---

Tayla et Anna Rouba, femmes favorites d'Ali Sonko, régent du royaume de Barra, en 1786.

Dans le nombre des femmes d'Ali Sonko, régent du royaume de Barra, que j'ai déjà fait connaître, il avait deux favorites, toutes deux aimables et jolies, et dont il avait des enfans.

La plus jeune, et la plus aimable, se nommait Tayla ; elle avait dix-neuf ans, cinq pieds quatre pouces de hauteur, et une taille élégante ; plutôt de la maigreur que de l'embonpoint ; des jambes longues et de jolis pieds ; une physionomie très-régulière, très-douce, mais mélancolique ; le nez droit, mais seulement un peu arrondi ; de grands et beaux yeux tendres, d'un noir bleu foncé, dont le blanc était plus blanc que le plus bel émail ; un regard d'une douceur inexprimable et plein de volupté, et de longues paupières, donnaient à ses yeux encore plus de charme ; à ces agrémens Tayla joignait la décence dans

son maintien, beaucoup de sensibilité, de la grâce dans tous ses mouvemens et quoique noire, elle aurait été une belle femme en Europe.

Ali Sonko l'avait achetée d'un Maure, à l'âge de neuf ans ; elle était Foulha, et sa couleur noire était mêlée de rouge ; son mari l'avait élevée, et l'aimait plus encore comme son enfant que comme sa femme.

Anna Rouba, l'autre favorite, avait vingt-sept ans. Celle-là avait la physionomie ronde, le nez un peu court, la bouche assez grande, les lèvres épaisses, les yeux pleins de vivacité, grande et bien proportionnée, fort grasse, toujours gaie et riante, elle montrait des dents d'une extrême blancheur.

Tayla inspirait la tendresse et l'amour ; Anna Rouba inspirait le plaisir et la joie ; ces deux femmes ne quittaient presque jamais Ali Sonko, vivaient très-cordialement ensemble, soignaient à l'envi leur vieux mari, et rendaient sa vie aussi heureuse qu'agréable.

J'avais cependant aisément remarqué que la plus chérie des deux, c'était Tayla ; Aly m'en parlait souvent avec un intérêt très-tendre ; il se plaisait à me montrer trois jolis enfans qu'il avait d'elle, et le dernier de ces enfans n'avait qu'un an.

Je voyais Ali Sonko tous les jours, et souvent je portais quelques présens pour les deux favorites ; ce que j'avais de mieux à offrir, était toujours réservé à Tayla ; Anna Rouba n'en paraissait pas jalouse, et Ali Sonko m'en savait un gré infini.

La veille de mon départ d'Albréda, où résidait Ali Sonko, j'allai passer deux heures de la matinée avec lui, et je le trouvai comme de coutume avec ses deux favorites.

Au moment des adieux, elles me tirèrent à part, et me firent à leur tour des présens ; Tayla me donna deux petits anneaux d'oreilles qui pesaient trois gros ; Anna Rouba me donna une pagne blanche, rayée de bleu, dont elle avait cardé et filé le coton, et six noix kolla.

J'acceptai ces marques d'amitié avec plaisir et avec reconnaissance ; et après les avoir embrassées toutes deux, je m'aperçus, dans leur silence et dans leurs regards, qu'elles avaient encore quelque chose à me dire : je leur demandai si elles désiraient quelque chose de moi. Elles hésitèrent et montrèrent de l'embarras à répondre.

J'obtins qu'elles s'expliquassent, sur cette chose à laquelle elles semblaient mettre tant d'importance. C'était quarante livres de bœuf salé, qu'elles demandaient pour Ali Sonko.

On pense bien que cela ne fut pas refusé ; j'envoyai mon interprète à bord, avec un billet pour M. le chevalier de Brach qui commandait notre corvette. Ce commandant fit droit à ma demande, et je contentai deux jolies femmes africaines, et le régent d'un royaume nègre, qui me témoigna beaucoup de plaisir de ce dernier présent que je lui fis.

Ce trait prouve le naturel et le caractère de ces hommes, que nous ne pouvons bien connaître, qu'en les traitant avec amitié, et même avec indulgence. Il faut avec eux ne jamais oublier, qu'ils sont encore fort loin, de nos idées de vanité et d'orgueil ; qu'on peut s'en faire aimer à peu de frais, et que les choses qu'ils n'ont pas, de quelque médiocre valeur qu'elles soient, deviennent souvent pour eux, des objets très-désirables, et en sont reçues avec reconnaissance, quand elles sont offertes à propos.

À l'occasion de Tayla et d'Anna Rouba, qui toutes deux étaient faites pour plaire, je parlerai de la carnation des Nègres, que nos peintres d'Europe ne sont pas encore parvenus à bien rendre.

Souvent je considérais avec beaucoup d'attention, les jeunes filles de treize à quatorze ans ; c'est la plus belle époque de leur beauté ; et celle de leur plus brillante fraîcheur, et je comprenais très-bien, la difficulté, d'exprimer en peinture, ce noir égal, uni, velouté, de la peau des Nègres et des Nègresses, dans la fleur de leur jeunesse.

J'oserai même dire que ce noir est limpide, puisqu'à cet âge, un rose sanguin transpire au travers de cette couleur noire, qui n'est ni sombre ni plate ; le sang et la vie l'animent, et quand une jeune Nègresse éprouve une émotion vive ou tendre, on distingue parfaitement la rougeur qui se répand sur ses joues.

Son visage, quoique noir, s'anime et s'embellit d'un tendre et doux incarnat ; on s'aperçoit que son sang circule avec ardeur, et que la vie transpire par tous les pores de ce corps, qui dans les premiers moments, paraissait n'être qu'une ombre.

Entre douze et quatorze ans, une belle Îolof, ou une belle Foulhas, ou une jolie Manding, quand elle est grande, svelte, souple et bien faite, quand surtout elle n'a qu'un embonpoint naturel, offre un genre de beauté inconnu à l'Europe.

Ses grands yeux tendres et doux sont pleins de bienveillance, de bonté, de langueur et de volupté ; ils brillent avec une candeur inexprimable, du feu de la santé, de celui de l'amour, et il est impossible de n'en pas ressentir l'impression.

Les jeunes Nègresses jolies, ont la bouche d'une belle forme et d'une grandeur moyenne ; dans la jeunesse, cette bouche sourit toujours, et laisse voir des dents, petites, égales, et d'une blancheur plus agréable que celle des plus belles perles.

Le soin d'entretenir les dents, est une habitude de propreté, que les Nègresses pratiquent toute la journée ; une petite branche d'un arbuste savonneux, dont le bout est façonné comme un pinceau, et qu'elles appellent *Sokio*, leur sert à entretenir leurs dents dans la plus grande netteté. Elles les frottent doucement et lentement avec le sokio, et quand elles parlent, ou qu'elles travaillent à quelque ouvrage, le petit bâton nommé sokio, est placé dans un coin de la bouche, comme on voit quelques personnes y garder un cure-dent ou une fleur.

Ces jeunes Nègresses, quand elles sont bien faites et bien proportionnées, ont la tête petite et d'un ovale un peu arrondi ; le cou droit, long et bien rond ; les lignes du cou aux épaules, au dos, à la poitrine, sont extrêmement gracieuses ; les seins, à la vérité souvent volumineux, sont bien dessinés, bien séparés, et d'une telle fraîcheur, d'une telle fermeté, que leurs extrémités, au lieu de tendre à descendre, tendent à s'élever.

Ceux qui croient qu'il ne faut que du noir, ou des nuances de noir, pour peindre une jeune et belle Nègresse, n'ont aucune idée de ses charmes ; les roses entrent aussi dans les mélanges de sa carnation, et comme nous disons en Europe, quand nous parlons d'un beau teint, qu'il est un mélange de lys et de roses, on peut dire d'un beau teint d'Afrique, qu'il est un mélange d'ébène et de roses.

L'Afrique ne connaît pas le vice de l'avarice.

Sans doute les Nègres ont quelques-uns des défauts et des vices qui déshonorent l'Europe si civilisée, ils ne sont pas plus parfaits que nous, mais au moins n'ont-ils pas l'égoïsme et l'avarice.

L'hospitalité est en Afrique, une vertu générale et l'on n'y rencontre pas d'avares.

Je n'ai pas vu, parmi les Nègres, un seul de ces hommes dont la passion est d'entasser, ou de l'or, ou de l'argent, ou d'autres objets précieux, et qui, refusant tout aux autres, et se refusant tout à eux-mêmes, vivent insensibles et dénués, au milieu de grands trésors.

Ce vice de l'avarice, si bas, si singulier, si bizarre, cette passion si indéfinissable, qui se refuse à toutes les jouissances qui flattent l'humanité, cette passion ridicule et absurde, qui rend l'existence d'un homme riche aussi misérable que celle de l'homme pauvre, est encore inconnue dans l'Afrique occidentale que j'ai visitée, et je n'y ai pas vu un seul avare.

---

Nègres blancs.

Le penchant, qu'en général, ont les hommes, pour tout ce qui est singulier, et leur inclination pour le merveilleux, sont tels, qu'ils aiment mieux adopter une chose surprenante, que d'examiner et de rechercher si elle est possible.

Ce penchant a accrédité l'existence d'une race de Nègres blancs, que l'on a crue réelle en Afrique ; on la plaçait au centre de ce continent, et l'on assurait qu'elle y existait en corps de nation.

Voltaire, qui aimait à amuser bien plus encore qu'à instruire, a paru croire à cette race de Nègres blancs, dont il parle sous le nom d'Albinos ; il les regardait comme une variété de l'espèce humaine : « ils sont, disait-il, petits de taille, leur couleur est celle du blanc de lait, leurs yeux sont rouges, l'éclat du jour les blesse, et ils ne voient que pendant la nuit ; enfin cette race d'hommes extraordinaires était caractérisée par un concours de particularités merveilleuses. »

Mais cette prétendue variété de l'espèce humaine n'existe pas comme race, et encore bien moins en corps de nation, et le grand nombre de questions que j'ai faites à ce sujet, à ces marchands d'esclaves, qui arrivaient aux comptoirs européens, après de si longues routes, ne m'ont donné que des preuves négatives, de l'existence de ce prétendu peuple d'Albinos, ou de Nègres blancs.

On voit, à la vérité, des Nègres blancs en Afrique, comme on voit des Crétins dans le Vallais, mais en bien moindre quantité, et ces tristes jeux de la nature y sont rares.

Les Nègres blancs sont des êtres imparfaits, faibles et languissants, capables cependant de procréer, non pas leurs semblables, mais des enfants noirs.

Je n'ai vu dans mes voyages en Afrique, que deux individus affectés de la maladie blanche, ou de la blancheur. L'un était un mâle âgé de trente ans ; ses parens véritablement nègres, et bien noirs, habitaient le village de Wintam sur la rive gauche de la Gambie.

Ce malheureux Nègre blanc était décrépité, il ne marchait que d'un pas faible et incertain, sa tête tombait sur sa poitrine, il ne pouvait supporter la lumière ; cependant il mangeait avec appétit, et il recherchait les femmes.

L'autre était une fille de sept ans, aussi dans un état de langueur, mais cependant beaucoup moins infirme son père et sa mère étaient tous deux noirs.

J'ai vu au village de Pyrham au dessous de Wintam, une jeune fille de treize ans, dont tout le corps et le visage étaient d'un blanc pâle, légèrement lavé d'une teinte citron. Mais celle-là jouissait de la meilleure santé. Cette jolie jeune fille avait les cheveux noirs, laineux et crépus, les plus beaux yeux, la vue très-bonne, et se portait très-bien.

Elle était fille d'un anglais fort blond, et d'une Nègresse très-noire, et ne pouvait être comptée au nombre des Nègres blancs.

Il faut réduire les préjugés si puérilement adoptés, sur une race de Nègres blancs, à ce qui est vrai ; c'est qu'au milieu des races les plus noires de l'Afrique, des causes qu'on n'a pas encore recherchées, font naître des êtres malades, faibles et imparfaits, qui, au lieu d'être noirs, comme les parens qui leur ont donné le jour, ont la peau d'une blancheur matte, et ne jouissent d'aucune force et d'aucune vigueur.

---

Le petit Martin pêcheur du Sénégal.

On voit sur les bords du Sénégal, un Martin pêcheur<sup>226</sup>, qui n'a que deux pouces de longueur ; c'est un petit oiseau charmant par la beauté de son plumage, et rien n'égale la vitesse et la légèreté de ses mouvemens.

Toute la poitrine, le ventre et le dessous de la queue de ce joli animal, sont d'un beau roux alezan, la gorge est d'un blanc éclatant, tout le dessus du corps d'un bleu céleste foncé, la tête verdoyante, et chatoyante comme l'émeraude orientale, le bout des ailes est terminé par quelques plumes noires.

Le bec de ce charmant oiseau, est extrêmement fin et a plus de longueur que son corps. On voit voltiger ce petit martin pêcheur sur les eaux du Sénégal : il reste toujours vers les bords du fleuve, sans cesse il est en mouvement, il change de place, il voltige toute la journée sans se reposer.

On ne le voit aux environs de l'île Saint-Louis, que pendant les crues du fleuve, et à l'époque où les eaux deviennent douces. Il est chasseur très-actif et très-ardent, et le but de sa chasse, sont des petits vers qu'il trouve sur les bords.

---

Singulière faculté qu'ont les Nègres, de se livrer à la plus grande glotonnerie, et de soutenir la plus dure abstinence.

J'ai eu plusieurs occasions de m'étonner du régime des Nègres, qui quelquefois mangent avidement et avec glotonnerie dans l'abondance, et qui dans les tems de disette, savent se contenter de si peu de chose, que leur nourriture peut, pour ainsi dire, être comptée pour rien.

Quand on fait faire à des couriers Nègres, quelque voyage au travers des contrées peu fréquentées et presque désertes, et quelquefois la durée de ces voyages pour aller et pour revenir est de plusieurs jours, avant leur départ, on les régale, et l'on serait étonné de l'énumération des viandes, du pain, et des boissons qu'ils engloutissent.

Un courier Nègre, après avoir mangé énormément, après avoir avalé six à huit livres de nourriture et bu trois ou quatre bouteilles de vin, part gaîment, n'emportant avec lui d'autre provision, qu'une livre de gomme, un peu de mil grillé, quelques onces d'une espèce de gelée de viande fort durcie, composée de trois quarts, de jus de mouton, et d'un quart de gomme. Ces minces provisions lui fournissent une subsistance, dont le poids est tout au plus de quatre onces par jour, et cependant il marchera dix heures, même douze heures quelquefois, et fera ainsi cinq et six journées de suite.

À leur retour, ces couriers ont, à la vérité, l'estomac et le ventre fort aplattis, mais ils sont lestes, dispos et gais, et n'ont pas du tout l'air d'avoir souffert, ni de la faim, ni de la fatigue.

Quand les Nègres sont forcés, après quelques jours de bonne chair et de glotonnerie, de se soumettre à une diète sévère, ils se serrent l'estomac et le ventre avec une ceinture assez large ; chaque jour de diète, ils serrent davantage la ceinture, et ils prétendent qu'au moyen de cette pratique, ils pourraient être trois jours, sans manger et sans souffrir de la faim.

On a vu des Maures et des Nègres, vivre huit jours, en ne mangeant que trois onces de gomme par jour, et jouir dans cette sévère abstinence, de toute leur santé et de toute leur vigueur.

---

Le callebassier. *Cucurbita feroarbor.*

Le callebassier est indigène dans les régions occidentales d'Afrique au Nord de la ligne ; il y croît partout, il y est très-multiplié, et il y sert à toute sorte d'usage.

Je ne crois pas, comme le dit M. Valmont de Bomare dans son Dictionnaire d'histoire naturelle, que la callebasse ait été portée d'Amérique en Afrique<sup>227</sup>, puisque l'arbre et son fruit, existent dans les contrées intérieures de ce continent ; les conducteurs de ces chaînes de captifs qui arrivaient à nos comptoirs, après soixante et dix jours de marche, apportaient des callebasses très-bien peintes et couvertes de dessins bizarres de toutes couleurs.

On voit aussi en Afrique des Callebasses de toutes les grandeurs. On les creuse, ou plutôt on les vide, en versant dans leur intérieur de l'eau bouillante, pour en faire macérer et amollir la pulpe que les Nègres retirent ensuite, et ils nettoient l'intérieur de la callebasse avec une propreté admirable. Ils séparent aussi les deux hémisphères fort exactement.

Comme on a des callebasses de toute grandeur, elles servent de vases, d'ustensiles de ménage, de plats, d'assiettes, de gobelets et de bouteilles ; j'en ai vu de si grandes qu'on pouvait les employer très-bien, en façon de cuves, pour se baigner les pieds.

Le merle verd doré ; le merle blanc ; et autres oiseaux.

Aux environs de l'île Saint-Louis du Sénégal, et dans les bois qui bordent la Gambie, se trouve le merle verd doré<sup>228</sup>, plus grand et plus gros que notre merle d'Europe.

C'est un fort bel oiseau, et qui est fort commun dans cette partie de l'Afrique. Il a le corps bien fait, la queue longue, le bec, les pieds et les ongles noirs ; la tête est d'une couleur d'or bruni, et tout la reste du corps, est d'un beau verd de Saxe, glacé d'or brillant.

Le merle blanc n'est pas un oiseau imaginaire : il est rare, à la vérité, mais on le trouve en Afrique dans la contrée de Galam et dans le pays de Bambouk ; ceux qui chaque année remontaient le Sénégal, pour traiter des captifs aux marchés de Galam, ont souvent rapporté de ces merles, qui, pendant l'été, sont d'un gris sombre, et qui, pendant l'hiver, deviennent tout blancs<sup>229</sup>.

D'autres espèces d'oiseaux de l'Afrique, changent ainsi de couleur, et une espèce de pinçon, reste gris pendant l'hiver, et devient tout-à-fait noir pendant l'été<sup>230</sup>.

Vers le mois de juillet, on voit dans cette partie de l'Afrique, un grand nombre de petits oiseaux charmans et d'espèces très-variées ; moins richement panachés que les oiseaux de l'Amérique, ils sont mieux faits, et leurs formes sont plus agréables et plus élégantes.

Le moineau du Sénégal<sup>231</sup>, a le plumage d'une perdrix, mais ses mailles sont plus petites et plus fines, et il a une calotte et un collier, d'un rouge fort brillant.

Un naturaliste pourrait se former à l'île Saint-Louis, une ménagerie et une volière, qui seraient admirées en Europe, et la botanique lui offrirait des occupations aussi curieuses qu'intéressantes.

---

Les Nègres des bords de la mer et des grandes rivières, sont d'excellens nageurs.

Tous les Nègres qui habitent les bords de l'Océan atlantique, et ceux des grandes rivières sont d'excellens et d'habiles nageurs, et les hommes comme les femmes, même les enfans, se jouent dans l'eau de mille manières différentes, et y paraissent aussi à l'aise que les poissons.

C'est un spectacle fort amusant, que de voir baigner dans la mer les jaunes Nègresses de dix à douze ans. La bonne humeur, la gaité, la malice enjouée de ces enfans, sont inépuisables, et l'on admire leur adresse et leur habileté.

Il faut les voir se baigner ; elles exécutent entr'elles les jeux les plus animés ; elles se montent réciproquement sur le cou, sur les épaules, sur le dos ; elles plongent, restent fort longtems sous l'eau, nagent ainsi, et parcourent un très-long espace, reparaisent au loin, appellent leurs camarades, se replongent de nouveau, et peu après se retrouvent au milieu de celles qu'elles avaient quittées.

Cette faculté qu'ont les Nègres de rester fort longtems entre deux eaux, favorise leur adresse pour le vol ; ils approchent ainsi des bâtimens, des barques et des chaloupes, qui ne sont pas bien gardés, s'y introduisent, volent ce qu'ils désirent, l'emportent, s'éloignent ensuite entre deux eaux, et vont au loin rejoindre le rivage.

Mais ces intrépides et habiles nageurs, rendent souvent aussi des services qu'eux seuls osent et peuvent rendre.

Quand la mer est bien mauvaise, les lames brisent sans relâche et avec la plus grande violence sur la barre du Sénégal, et sur les rivages ; le choc de ces vagues est tel, qu'après s'être brisées, elles rejaillissent et s'élèvent en écume blanche, à la hauteur de plus de trente pieds ; ce fracas de vagues écumeuses et brisées, règne sur une largeur de plus de deux cents toises, de sorte qu'alors, non-seulement, il est impossible de se hasarder sur la barre, mais il l'est aussi d'approcher du rivage, même en pirogue.

Il est cependant quelquefois nécessaire d'envoyer un ordre en rade, ou de recevoir des nouvelles de quelque navire ou vaisseau, qu'on y a vu arriver, et qu'on a reconnu pour venir de France.

Ce sont les intrépides Nègres nageurs, qui se chargent d'aller en rade. On renferme des lettres dans une bouteille bien bouchée, que le Nègre attache à son cou.

Il se met tout nud, se précipite du rivage dans ce gouffre de vagues furieuses et écumantes, qui le couvrent de trente pieds d'eau, il nage ainsi submergé au milieu de tout cet horrible fracas ; on l'observe avec attention, avec inquiétude, il est un quart d'heure sans paraître ; on craint qu'il n'ait péri, et l'on jouit enfin d'une grande satisfaction, en le voyant à la nage à un quart de lieue du rivage, se dirigeant sur le navire qu'on lui avait désigné, où il arrive, où il exécute sa commission, et d'où il repart aussitôt, revenant par la même route qu'il avait prise pour aller, et traversant cette longue étendue de vagues en fureur, où l'on craint aussi de nouveau qu'il ne succombe.

J'ai vu exécuter plusieurs fois ces périlleux voyages ; et croirait-on que, pour la valeur de douze francs, ces hardis nageurs se précipitent au milieu de ces dangers, et les traversent deux fois ?

---

#### L'Âne.

Je n'ai pas vu ce bon et utile animal, dans aucune des contrées qui bordent la mer entre le cap Blanc et le cap de Palmes, et j'ose assurer que, s'il y existe, il y est fort rare. Je m'étonnais que nous n'eussions pas cherché à l'y naturaliser ; on m'a assuré que les Maures en ont dans le Zaarha, et je suis bien sûr qu'on en trouve dans le pays de Bambouk.

On devrait s'occuper de le multiplier sur les bords du Sénégal, et autour de nos établissemens principaux ; on sait tous les services qu'il peut rendre, et comment il réunit à beaucoup de force, une grande sobriété, et une disposition à se nourrir de beaucoup de plantes, dont les hommes et les autres animaux ne font aucun usage.

Dans l'intention de commencer en Afrique, par encourager des cultures partielles, l'âne serait très-favorable aux transports des petites récoltes. Je l'envisage encore sous les rapports, de la santé des hommes. L'usage du lait d'ânesse, cette nourriture si légère, si saine, si facile à digérer, qui adoucit les humeurs âcres et salées, qui guérit la phtisie et le scorbut, deviendrait une substance très-salutaire dans ces climats brûlans, et un remède bien précieux, pour tous ceux, qui après avoir essuyé ces violentes maladies des tropiques, et en être échappés, succombent quelquefois après plusieurs mois de langueur,

que l'ignorance et l'espérance, ne prennent que trop souvent pour une convalescence, tandis que l'état de ces convalescens est un véritable appauvrissement du sang, qui les conduit insensiblement à la mort.

Il est vraisemblable qu'après ces longues et terribles maladies, l'usage du lait d'ânesse rétablirait le sang, les forces et la santé.

Outre cela, la peau dure et élastique de l'âne, s'emploie utilement à différens usages ; on en fait du sagri, que nous appelons chagrin, et les Orientaux s'en servent à faire de très-beau marroquin.

Enfin, dans les voyages qu'on tenterait dans l'intérieur de l'Afrique, cet animal sobre, fort, et patient, rendrait de grands services.

---

Palma christi.

Je n'ai vu nulle part le *palma christi*<sup>232</sup> plus beau que sur les bords du Sénégal ; ce sous-arbrisseau, dont le tronc et les branches sont creuses comme un roseau, et dont les feuilles ressemblent à celles du plane, mais plus grandes et plus sombres, porte une graine, dont les Nègres tirent une huile, dont ils se servent pour purger ; ils attribuent aux feuilles, appliquées sur le front et sur les tempes, la vertu de guérir les maux de tête.

---

Ambre gris et ambre jaune.

On sait que l'ambre gris est une substance, légère et solide, opaque et grasse, d'une couleur cendrée et jaspée, odoriférante, mais dont l'odeur se développe bien mieux, lorsqu'elle est mêlée avec quelque autre matière aromatisée. On a longtems varié sur la nature de l'ambre gris, et l'on a enfin adopté l'opinion, que c'est de la fraie de baleine, coagulée et durcie<sup>233</sup>.

Cette matière est précieuse, et l'on connaît sa grande valeur dans le commerce ; on l'a déjà vendue sur le pied de cent louis<sup>234</sup> la livre ; vendue en détail par onces et par gros, elle devient infiniment plus chère.

Dans le tems où l'ancienne compagnie des Indes jouissait souverainement du Sénégal elle mit en vente un morceau d'ambre gris, pêche près de l'embouchure de la Gambie ; il était du poids de deux cents vingt livres, et il a été vendu cinquante-deux mille livres.

Les baleines, et surtout les cachalots, fréquentent beaucoup les bords de l'Océan atlantique, entre le Sénégal et le cap de Palmes. J'ai vu sur le rivage près des petites Mammelles, une carcasse de cachalot qui était encore entière ; et un cadavre de la même espèce, sur les bords de la baie d'Iof. Naviguant sur ces parages d'Afrique, j'ai aperçu plusieurs baleines d'une grandeur remarquable.

On trouve de l'ambre gris, vers le cap Blanc, dans le golfe d'Arguin, au cap Verd, au cap Ste-Marie, au cap Verga et à ceux de Monte et de Palmes.

J'ai vu en 1787 acquérir dans la rivière de Gambie, un très-beau morceau d'ambre gris, qui y fut apporté par des Nègres nones<sup>235</sup> de la baie d'Iof, lesquels l'avaient pêche en pleine mer, il pesait quarante-deux livres.

Dans le même tems, un autre morceau très-beau de la même matière, du poids de près de quatre-vingts livres, fut apporté au fort James par des Nègres félupps, qui l'avaient trouvé, échoué dans la baie de Ste-Marie ; il fut acheté par un capitaine anglais.

Cette matière abonde en parties huileuses et volatiles, qui sont reconnues propres à fortifier le cerveau et l'estomac ; on lui attribue d'autres vertus intéressantes, et la médecine l'emploie avec succès dans plusieurs circonstances.

L'ambre jaune ou succin, que les naturalistes nomment succinum electrum, qu'on nomme aussi karabé, est une substance bitumineuse et dure, qui a de la transparence, dont la couleur est ou jaune ou citrine, ou blanchâtre, sulfurée ou rousse, et dont la saveur est âcre.

L'ambre jaune se pêche sur les bords de la mer du Nord, et surtout sur ceux de la Baltique ; on le trouve aussi fossile, dans une terre bitumineuse de la Poméranie.

Cette matière a une très-grande faveur dans toutes les contrées de la partie de l'Afrique dont j'ai traité ; l'ambre jaune entre dans presque tous les marchés, et on l'échange avec beaucoup d'avantage contre l'or des Bamboukains.

Les Négrresses, des contrées intérieures surtout, aiment à se parer de colliers, de brasselets, de ceintures, d'ambre jaune ; mais pour leur plaire, il ne faut pas qu'il soit transparent, ni poli, il doit tirer plutôt sur le blanc que sur le jaune ; il ne faut pas non plus, qu'il soit façonné et travaillé en grains ronds ; la forme qu'il doit avoir est celle des moules de boutons d'habits, et de la grandeur de ceux du justaucorps.

Cet ornement n'a aucune beauté, mais il était à la mode en Afrique en 1787, et dans les échanges contre l'or, il gagnait quatre cents pour cent.

---

#### Maladies vénériennes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les maladies vénériennes sont très-anciennement connues dans les contrées les plus centrales de l'Afrique, et qu'il n'est pas rare, d'en trouver atteints des individus de tout sexe, parmi ces esclaves qui arrivent de l'intérieur.

Les remèdes de ces maladies leur sont connus, c'est par des infusions de plantes, qu'ils se guérissent ; on a seulement observé, que le virus vénérien, n'est pas aussi véhément en Afrique qu'en Europe, et qu'il y cède bien plus aisément aux remèdes ; sans doute à cause de l'abondance de la transpiration, et de la sobriété du régime.

---

#### Terre glaise, et terre blanche onctueuse et savonneuse.

Cette terre glaise, grasse, qui tient le milieu entre l'argile et le bol<sup>236</sup>, l'ocre et la marne, abonde en Afrique, et elle y est d'une très-belle qualité, très-ductile et très-tenace.

Cuite, elle prend une très-belle couleur d'un brun rouge. Le grain de cette glaise est extrêmement fin, et quand elle a été bien lavée, bien épurée, elle prend après la cuisson, un vernis naturel qui donne beaucoup d'agrément et de beauté aux poteries que fabriquent les Nègres.

Une terre argileuse, qui provient des fouilles des mines d'or de Natakou et de Sémayla dans le pays de Bambouk, a naturellement une couleur rouge.

Les Bamboukains lui font essayer plusieurs lavages, et en fabriquent ensuite différentes sortes de poteries, dont les formes sont légères et gracieuses ; les paillettes d'or, dont cette terre reste toujours chargée, rendent même ces poteries fort belles. Quoique privées de la transparence de l'aventurine<sup>237</sup>, elles ont cependant une ressemblance superficielle avec cette composition, à cause de la multitude de petites paillettes d'or, dont leur surface est chargée. Les pipes du Bambouk sont fort recherchées en Afrique, et je ne serais pas surpris, qu'une fabrique de poterie de cette terre, qu'on travaillerait dans un goût et dans des formes agréables, eût un grand débit en Europe.

Sur les bords des rivières qui se jettent dans le golfe des îles de Los Idolos, et dans le haut de celle qui porte le nom de Bunck, existe une terre savonneuse, et très-blanche, molle comme du beurre frais et si grasse, que les naturels de ces contrées s'en servent pour graisser leur riz et d'autres alimens. J'ai mangé du riz graissé avec cette terre, je l'ai trouvé de très-bon goût, et n'en ai pas été incommodé.

Il faut bien qu'elle n'ait aucune qualité mal-faisante, puisque les Nègres en usent habituellement, ils s'en servent aussi dans quelques contrées, pour blanchir leurs maisons. Cette terre est sans doute aussi une terre argileuse et bolaire.

---

Taliba.

Je veux faire connaître Taliba, mon Nègre favori, qui m'a servi pendant toute la durée de mon séjour en Afrique, avec un zèle, un attachement, une fidélité, qu'il est bien rare de rencontrer dans un domestique d'Europe, sur-tout réunis au degré où ils l'étaient dans mon Nègre.

Le hasard me servit au delà de toute espérance, en m'offrant le jeune Taliba, Nègre libre âgé de vingt ans, fils d'une Nègresse libre aussi, et son fils unique.

Il avait été élevé dans la maison de M. de Repentigny, ancien gouverneur du Sénégal, qui avait été rappelé, et qui retournant en France, m'engagea de prendre ce jeune homme, me le recommanda, et m'assura que j'en serais parfaitement content.

Taliba n'était pas mon esclave ; ses parens étaient libres ; il avait perdu son père à l'âge de dix ans, et il n'avait plus que sa mère qui était pauvre, et qui vivait du loyer que gagnait son fils, qu'elle aimait passionnément, et qui le méritait par son tendre attachement et son respect pour elle.

Taliba à vingt ans, dans la fleur de sa jeunesse, était d'une haute taille ; son corps était formé de belles proportions, et de beaux traits, de grands yeux fort doux, une bouche ornée de belles dents et toujours riante, répandaient beaucoup de charmes sur sa physionomie.

Avec cela actif, et brave, plein d'ardeur pour mes volontés, plein de désir et d'intelligence pour les deviner, sobre, fidelle, il réunissait toutes les qualités d'un bon domestique.

Il était si bon, qu'outre son service, il faisait encore celui d'un autre petit Nègre de douze ans, que j'avais acheté, et qui passait sa vie à jouer et à dormir.

Taliba s'était bientôt aperçu de toute l'affection que j'avais pour un superbe chien-loup, blanc comme la neige, un des plus beaux chiens de son espèce, que j'avais mené d'Europe qui m'était extraordinairement attaché, et que j'appelais loulou ; il soignait ce chien avec la plus grande attention, et s'en fit tellement aimer, qu'ils ne pouvaient plus se séparer l'un de l'autre.

Quand il fut question de mon voyage pour la reconnaissance des contrées au Sud du Sénégal, on savait que ce voyage devait durer plusieurs mois, que je me rendrais par terre à Gorée, et que là je m'embarquerais sur une corvette qui m'y attendait. Taliba n'avait jamais quitté l'île Saint-Louis du Sénégal, un embarquement et un long voyage, étaient une très-grande affaire.

Les Noirs gardent toujours à l'égard des Européens, une sorte de défiance ; ils craignent un enlèvement, un esclavage.

Taliba ne craignait rien : il m'aimait, il avait en moi une entière confiance, il m'aurait suivi au bout du monde, et lui ayant expliqué ce que devait être mon voyage, et que par-tout il serait toujours avec moi, il n'entraîna pas dans son âme le moindre doute sur ma sincérité, et mon attachement pour lui ; et même le plaisir de voir de nouveaux pays, et d'autres peuples, le flattait beaucoup.

Mais il n'en était pas ainsi de sa mère, la bonne Kourana, qui avait quarante ans, qui aimait son fils unique avec passion, avec adoration, et qui aurait mille fois sacrifié sa vie pour son cher Taliba.

La tendresse de la mère ne voyait dans le départ de son enfant, que des dangers, que des malheurs, qu'une séparation éternelle.

Le cœur d'une mère est difficile à calmer, et celui de Kourana ressentait toutes les inquiétudes, et les craintes, qui pouvaient naître des préjugés des Noirs, contre la probité des Blancs.

Dès l'instant que son fils lui eut appris, et mon départ et sa résolution de me suivre, les alarmes de cette bonne mère et sa douleur furent au comble ; elle vint se jeter à mes genoux, les embrasser, les couvrir de larmes, me supplier de lui laisser son fils.

Taliba pleurait aussi, serrait les mains de sa mère, et à son tour la suppliait de lui permettre de me suivre, de ne pas le séparer de moi.

Il disait à sa mère avec une éloquence singulière, tout ce qui pouvait la calmer, et lui donner en moi, la confiance qu'il avait lui-même.

Cette scène touchante déchirait mon cœur, et j'étais combattu entre le penchant qui me portait à céder aux alarmes et à la douleur de la mère, et le désir de ne pas me séparer du fils.

Ce fut cet aimable jeune homme qui parvint enfin par ses larmes, par ses caresses, à calmer la plus tendre des mères. *Maître est père à moi*, lui disait-il avec véhémence ; *moi pas pouvoir le quitter : moi, revenir, et porterai à Kourana, belles nattes, belles pagnes, de l'ambre et de l'or ; moi y faire toi riche Kourana, et maître il sera cause.*

Enfin, non sans peine nous obtînmes un consentement, qui coûta, il est vrai, bien cher à cette bonne mère, mais le consentement fut libre et parfait.

Je récompensai sur le champ par quelques présents, ce consentement et cette preuve de confiance, dont j'étais comblé et même très-flatté.

Mais au moment du départ, les adieux furent déchirans. Kourana tint son fils embrassé plus d'un quart d'heure ; elle l'inondait de ses larmes ; Taliba pleurait aussi, il voulait me suivre, et ses pleurs ne provenaient que de l'attendrissement que lui causait la douleur de sa mère.

Sur la physionomie de cette respectable femme, était répandue une pâleur bien marquée ; enfin, et après plusieurs efforts, elle quitta son fils, vint embrasser mes genoux, et me dit d'un ton authentique et pénétré : *Je te laisse mon Taliba, tu deviens son père, tu m'a promis de me le rendre, Kourana mourra si tu manques à ta parole ; mais tu y sera fidelle. Promets-le moi encore.*

Ensuite elle se leva ; elle éleva ses bras au ciel, qu'elle implora pour Taliba et pour moi. Son fils était à genoux, et baisait les pieds de sa mère ; elle le bénit, elle me bénit aussi. Je l'embrassai, je serrai son cœur contre le mien, et nous entrâmes dans la chaloupe qui devait nous porter sur l'autre bord du fleuve, le cœur bien plein et bien serré, laissant sur le rivage que nous quittions, la bonne Kourana, les yeux fixés sur nous, et bien inondés de larmes.

---

La Bergeronnette, ou hochequeue du Sénégal.

La Bergeronnette est un petit oiseau, qui fréquente les bords des rivières, se nourrit petits vers, ne fait en volant que de petits élans, et se repose souvent ; le mouvement continuel de sa queue, lui a fait donner le nom de hochequeue.

Ce petit oiseau qui a en Afrique les mêmes couleurs qu'en Europe<sup>238</sup>, et qui est aussi de la même grandeur que nos hochequeues, arrive sur les bords du Sénégal à la fin de la mauvaise saison, c'est-à-dire, dans les derniers jours d'octobre.

Sa présence annonce, que les pluies vont finir très-incessamment, de sorte que quand les habitans de l'île St-Louis du Sénégal, voient arriver les bergeronnettes, ils se livrent à la joie, et annoncent la fin de la mauvaise saison, et par conséquent aussi la fin des maladies.

Je l'ai éprouvée, j'ai partagé la joie que cause l'apparition de cet oiseau sur les bords du Sénégal, et je puis assurer que son arrivée y est un pronostic infaillible de la fin des pluies.

---

Du palmier dattier ; du palmier lattanier ; et du palmier sagou.

Le palmier dattier se trouve par-tout en Afrique, il serait avantageux, que l'on s'occupât de le multiplier davantage aux environs de l'île St-Louis du Sénégal. C'est un palmier très-bel arbre qui se plaît dans les terrains sablonneux, et les Maures en ont dans leurs oasis du Zaarha.

Ses branches partent de la cime ; vers le mois de mars sortent des aisselles des branches feuillées, des péduncules qui portent les fleurs ou les fruits ; car cet arbre étant unisexe, les fleurs et les fruits viennent sur des individus différens<sup>239</sup>.

Les fruits forment une sorte de grappe que nous nommons régime, et un dattier dans la force de l'âge, porte jusqu'à douze régimes, et chaque régime cent dattes. Ce fruit est une nourriture si saine, et à la fois si nourrissante et si rafraîchissante, que son usage ne peut qu'être très-favorable, dans un climat où le sang toujours en effervescence, doit tendre à la dissolution.

Le palmier lattanier<sup>240</sup> a une beauté particulière, qui tient à l'élégance, à la légèreté, et à la grande hauteur de sa tige ; cette espèce porte aussi le nom de palmier à éventail, parce que ses feuilles sont rassemblées à l'extrémité des branches en façon d'éventail.

Cet arbre prend peu de grosseur, mais parvient à une très-grande hauteur. Il existait en 1787, sur la rive gauche du Sénégal, assez près de l'embouchure du fleuve, un palmier lattanier, dont la hauteur était au moins de cent trente pieds ; sa tête était fort belle, et bien fournie de feuilles ; ce palmier porte un fruit, qu'on appelle pomme de lattanier, et qui n'est estimé que des Nègres. L'arbre a peu de bois, son intérieur est plein d'une moëlle semblable à de la filasse ; mais le peu de bois qui entoure cette moëlle est si dur, qu'on peut employer cet arbre, à faire des poutres très-solides et il doit être compté au nombre des arbres de construction, et comme très-propre à soutenir les planchers des appartements.

Je n'ai pas vu le palmier sagou, dans les contrées que j'ai parcourues, et je crois pouvoir assurer qu'il n'y existe pas ; peut-être se trouve-t-il dans les régions de l'intérieur.

On devrait s'occuper de le naturaliser aux environs du Sénégal, parce que c'est sa moëlle qui donne le sagou, que les Indiens préparent, et qui forme une nourriture saine et légère.

Cet arbre est commun aux Moluques, aux Philippines ; ces îles sont situées entre le vingtième et sixième degré de latitude au Nord de la ligne ; c'est entre ces mêmes parallèles, que se trouvent les contrées arrosées par le Sénégal, par la Gambie, par la rivière de Sierra-Léone, et je ne puis penser que du cap Blanc au cap de Monte, il ne se trouve plusieurs terrains, qui conviendront au palmier sagou ; le gouvernement, dans les projets de culture qu'il pourra concevoir pour l'Afrique, voudra sans doute multiplier autour de nos établissemens, toutes les plantes saines et utiles ; le palmier sagou est du nombre, et on devra, si l'Afrique n'en procure pas, en faire venir des plans de l'Inde.

---

L'oiseau trompette, *monoceros*.

L'oiseau trompette a beaucoup de rapport pour la grosseur, et pour la figure avec l'hoco<sup>241</sup> de la Guyane, mais son cou est plus long. Il paraît avoir deux becs l'un sur l'autre ; mais ce qui paraît être le bec supérieur, n'est qu'un nez creux qui s'étend tout du long de la partie supérieure du bec ; c'est là l'organe par lequel il a le moyen de rendre des sons, qui sont absolument semblables à ceux d'une trompette, à la vérité fort lents et moins éclatans, mais ils ressemblent si bien aux sons de cet instrument de guerre, que la première fois on y est trompé.

Les oiseaux trompettes<sup>242</sup> sont si familiers, qu'on en trouve presque dans tous les villages, où les Nègres les tiennent dans leurs basse-cours, mêlés avec les autres volailles, avec lesquelles ils s'accoutument très-bien.

---

#### L'aigrette.

L'aigrette, *ardea alba minor*<sup>243</sup>, est un oiseau du genre du héron, extrêmement commun sur les eaux du Sénégal, mais particulièrement dans les parties supérieures du cours de ce fleuve.

Cet oiseau aquatique se nomme aigrette, parce que du bas de son cou, au dessus du dos, descendent quatre plumes longues, flexibles, déliées, et de couleur blanche ou d'une couleur de gris ardoise, dont on fait des aigrettes. Les deux espèces, se trouvent sur les eaux du Sénégal.

On en tue tous les ans un grand nombre ; et les retours de Galam rapportaient beaucoup de plumes d'aigrettes, qu'on vendait un louis d'or la livre, quand elles étaient blanches, et trente-six francs, quand elles étaient d'un beau gris ardoise, parce que les aigrettes de cette couleur sont plus rares.

---

#### Huîtres.

On trouve des huîtres en abondance aux environs du Sénégal, dans la Gambie, et dans toutes les rivières de cette partie de l'Afrique. On y trouve aussi de très-grands bancs d'écaillés d'huîtres fossiles, dont on se sert, et que j'ai employées à faire une très-bonne chaux.

Les huîtres d'Afrique se plaisent, attachées aux branches des mangliers, qui bordent les grandes rivières qui reçoivent les eaux de la mer, et où le flux et le reflux, se font sentir. Elles se collent à l'extrémité de ces branches, s'y suspendent en grand nombre, et sont pendant une partie de la journée plongées dans l'eau, et pendant l'autre partie à sec. Ces huîtres sont fort délicates, mais elles n'ont pas la fraîcheur des huîtres des Mers du Nord. Elles sont beaucoup plus grandes et plus grasses.

---

#### Défrichemens.

Les défrichemens que les Nègres de cette partie de l'Afrique occidentale entreprennent et exécutent pour semer le mil ou le maïs, ou le riz, ou pour planter la racine de manioc, ne peuvent être comparés aux défrichemens de l'Europe, qui deviennent des terres perpétuellement cultivées, et dont on perpétue la fécondité par des engrais.

Les défrichemens que font les Nègres, pour pourvoir à leur subsistance, ne produisent que temporairement, et ces terrains sont abandonnés, après un certain nombre d'années, quand ils ne produisent plus avec la même abondance.

Après cet abandon, ces terres se couvrent de nouvelles forêts, que les forces végétatives de la nature, dans ces climats ardents, font parvenir bientôt à une grande élévation.

Dans la manière de procéder à ces défrichemens, les Nègres d’Afrique, suivent la marche suivante.

Quand un village nègre a reconnu par la diminution de ses récoltes, que le tems est arrivé où il faut entreprendre un nouveau défrichement, le maître de ce village, avec les anciens et les principaux chefs de familles, vont reconnaître les forêts dont ils sont entourés, choisissent celle qu’ils veulent défricher, estiment l’étendue nécessaire à la subsistance du village et à la culture qu’ils veulent entreprendre, marquent l’enceinte de cette étendue, en dépouillant de leur écorce les arbres qui en forment les limites.

Cette ceinture, ils la font ordinairement triple, et tous les petits arbres, toutes les lianes, toutes les menues branches sont coupées ou arrachées, et ces dépouilles et ces débris, sont disposés sur les bords du terrain destiné au défrichement, de manière que quand on y met le feu, il puisse se communiquer sans interruption ; vers le mois de janvier, quand le vent d’Est est si desséchant, et qu’il règne dans toute sa force, on met le feu à ces débris, il se communique à la forêt, et on la laisse brûler.

Ces incendies durent ordinairement une année entière ; quand la combustion est terminée, et qu’il ne reste plus sur la surface incendiée, que les plus gros troncs épars, que les Nègres ne se donnent pas la peine de déraciner, alors tous les habitans mâles du village, depuis l’âge de quatorze ans, se rendent sur ce terrain, qu’ils appellent lougan ; ils y répandent également les cendres, piochent légèrement cette terre, et y sèment ou le mil, ou le maïs, ou le riz, car on cultive aussi en Afrique beaucoup de riz sec.

On n’a pas d’idée, à quel degré le mil prospère dans les contrées qu’arrosent le Sénégal et la Gambie ; ce gros mil qui fournit à la nourriture du plus grand nombre des Nègres, rend souvent cent soixante pour un.

Sa culture facile et cette excessive abondance, favorisent singulièrement la paresse des Africains, et leur assure presque sans frais et sans peine, une nourriture agréable autant que saine.

---

Guinée monnaie d’or anglaise.

La guinée, monnaie d’or, appartient à l’histoire de l’Afrique occidentale, et doit son nom à la Guinée. C’est avec l’or que les marchands anglais trafiquèrent sur les côtes de la contrée qui porte ce nom, et qu’ils rapportèrent en Angleterre, que furent frappées les premières guinées, à qui l’on donna le nom, de la contrée d’où l’on avait tiré l’or qui avait servi à les fabriquer, et elles portaient sur une de leurs faces un éléphant.

---

Bois rouge de la rivière de Scarsery.

Dans les parties hautes de la rivière de Scarsery, qui tombe dans le golfe des îles de Los Idolos, croît en abondance un bois très-dur, d’une couleur rouge fort agréable, et qui reçoit un poli tout aussi brillant que le bois d’ébène. Les Anglais donnent à ce bois le nom de camwood<sup>244</sup> ; c’est une espèce de bois de santal rouge ; ils le chargent en lest, l’acquièrent à vil prix, et n’ont pour ainsi dire d’autres frais, que la coupe et le transport ; les fabriques anglaises l’emploient à en faire des manches de couteaux : et de fourchettes, qui sont recherchés et fort propres.

Les bois précieux, et dont on peut faire des meubles, se rencontrent surtout sur les bords des rivières entre le cap Verga et le cap de Monte.

---

#### Le chacal.

Le chacal est très-commun entre le cap Bojador et le cap Verd, et j'ai vu ces animaux en grand nombre, dans les dunes, qui ferment et bordent à l'Orient, le désert qu'on parcourt en voyageant par terre du Sénégal à Gorée.

Cet animal tient du loup, du renard et du chien. Plus petit que le loup, il en a la férocité ; rusé comme le renard, il a comme lui le museau effilé et pointu ; et en chassant, il aboie comme un chien. Sa voix est aigre et claire ; c'est une sorte de hurlement mêlé de gémissements et d'aboiemens.

Le chacal ne va jamais seul ; c'est toujours par troupes que marchent ces animaux, et quand ils veulent attaquer une pièce de gros bétail, ils sont en grand nombre ; c'est même au nombre de dix ou de vingt, qu'ils chassent les antilopes, les chèvres, d'autres animaux de moindre force ; ils mangent toutes les bêtes mortes, tous les cadavres, et l'odeur de la corruption les attire de fort loin.

J'en ai vu plus de quarante rassemblés et occupés à dévorer les restes d'un cachalot échoué sur le sable près des petites Mamelles.

Cette bête, morte sans doute depuis très-longtems, et dont il ne restait presque plus que la carcasse et les parties cartilagineuses, répandait au loin une infection affreuse.

Dès que les chacals aperçurent ma caravane, ils suspendirent leur repas, et eurent l'air de rester en hésitation. Nous leur envoyâmes plusieurs balles, mais nous en étions encore trop éloignés, et nous n'en tuâmes pas ; seulement ils se mirent en fuite et rentrèrent dans les dunes.

Pendant tout mon trajet, depuis la barre du Sénégal jusqu'au lac d'Enduto, les chacals nous suivaient en troupes, mais toujours de loin, toujours restant derrière les dunes, aux sommets desquelles, nous apercevions leurs museaux pointus.

Quand on tirait sur eux, ils s'enfuyaient, mais reparaissaient bientôt après ; je les vis ainsi sans cesse pendant quatre journées de suite, et pendant la nuit, ils rôdaient autour de mon petit camp ; mais des coups de fusils tirés de tems en tems, les empêchaient d'approcher.

Ils ne m'ont pas paru plus grands que nos plus gros renards, leur poil est d'un roux sale, ils courent fort vite, et font entendre très-souvent un petit aboiement qui leur est particulier.

---

#### Crocodiles ou caymans, et requins.

Le crocodile, que nous appelons cayman, se trouve dans presque toutes les rivières, qui se versent dans la mer, entre le cap Blanc et le cap de Palmes, et même dans un grand nombre de marigots. Les

Nègres ne craignent pas ces animaux, qui ont quelquefois quinze pieds de longueur ; ils les attaquent avec courage à terre et dans l'eau, et ils mangent leur chair avec plaisir.

Tous les jours on voyait au marché de l'île Saint-Louis du Sénégal, des tronçons de caymans ; on débitait cette chair musquée, à la livre, et les Nègres l'enlevaient avec empressement.

J'ai tiré plusieurs fois sur des caymans, et j'ai goûté aussi de la chair de ce vorace et vilain animal, dont quelquefois les soldats et les matelots osent se régaler. J'en avais fait cuire un des morceaux réputés les plus délicats, et on l'avait assaisonné avec du piment et d'autres aromates ; mais l'odeur extrêmement musquée de la chair du cayman dominait. Cette chair est d'ailleurs fort dure, et la cuisson ne lattendrit pas : j'ai trouvé ce ragoût détestable.

À l'entrée de tous les fleuves il y a beaucoup de très-grands requins, qui sont fort voraces, qui de leurs dents aiguës et tranchantes coupent très-vite un bras ou une jambe, et l'avalent aussitôt. Il est donc fort dangereux de se baigner aux embouchures des rivières, que ces poissons aiment à fréquenter.

Les Nègres sont persuadés que le requin est plus friand des noirs que des blancs ; il arrive à la vérité plus souvent, des accidens de ce genre aux Nègres qu'aux Européens, qui observent et se tiennent en garde, tandis que le fatalisme qui aveugle le Nègre jusques dans les plus petites circonstances, endort aussi sa vigilance et sa prévoyance.

Le requin est un poisson très-fort ; sa force musculuse est étonnante. Voici un fait dont j'ai été témoin. On prit un requin à bord du Rossignol, sur lequel j'étais embarqué, on eut bien de la peine pour le tirer à bord, et pour le contenir, il fallut l'amarrer fortement par la tête et par la queue.

On lui ouvrit le corps depuis la mâchoire inférieure jusqu'à la queue, avec un couteau bien tranchant ; on en retira le cœur, les poumons, le foie et toutes les entrailles, on rejeta ensuite l'animal à la mer, où il se mit à nager avec tant de vitesse, que dans un instant nous le perdîmes de vue. Il ne pouvait vivre longtems, sans doute, mais il avait conservé tant de force. Qu'il nageait comme il aurait pu le faire avant l'opération mortelle qu'il venait d'essayer.

---

#### Culture du riz sec.

Entre le cap Verga et le cap de Monte, la principale nourriture des naturels c'est le riz ; ils le préfèrent à tous les autres alimens, et les Européens prodigueraient en vain aux Nègres qu'ils emploient, le biscuit, et les viandes salées, s'ils ne mangent pas de riz, ils sont mécontents.

Ces Nègres cultivent en général le riz sec, sur les hauteurs et sur les rampes, et du cap Verga au cap de Monte, on ne cultive presque pas de riz noyé.

La terre ayant été préparée pour cette culture, c'est au commencement de la saison pluvieuse qu'on sème le riz. Quelques jours après qu'il est semé, on remue la terre légèrement avec des petites pioches, de deux pouces de largeur, et de la profondeur nécessaire seulement, pour que la semence soit recouverte.

On laisse ensuite pousser le riz, et quand il s'est élevé d'un pied, les femmes vont le sarcler, et ce sarclage se fait avec beaucoup de soin, et se répète plusieurs fois.

Deux mois après le jour des semailles, le riz est en maturité, ce sont encore les femmes qui vont le récolter ; elles le coupent avec des petits couteaux qui leur sont vendus par les Européens ; elles le lient par bottes, et l'emportent dans des paniers.

On l'étale ensuite sur les branches basses des arbres, où on le laisse, jusqu'à ce que les pluies soient tout-à-fait passées, et quinze jours encore après que la saison est redevenue sèche.

Quand le riz est bien sec, on sépare les grains de la tige, et on le renferme dans les magasins. Ce grain n'est pas battu, et c'est grain à grain que les femmes le séparent de l'herbe, ou de la paille, qui est aussi soigneusement ménagée et conservée pour en faire différens usages, et entr'autres de très-belles nattes.

Quand ces Nègres veulent manger leur riz, ils le font d'abord cuire légèrement dans l'eau, d'où ils le retirent bientôt et le laissent de nouveau sécher. Quand les grains sont bien secs, on les pile dans des mortiers de bois dur ; après le pilage on vanne pour en séparer la paille, et ce vannage se fait avec beaucoup d'adresse, dans des vans faits ou en paille de riz, ou en rotin.

Bien vanné, on le fait cuire à la vapeur de l'eau. Celui qu'ils vendent est vanné avant le pilage, et celui surtout qui est cultivé sur les terres les plus élevées, est d'un beau blanc et d'un goût parfait.

Les Anglais ont déjà contribué à perfectionner cette culture dans les contrées méridionales du gouvernement du Sénégal, et ils y font une traite fort considérable de cette espèce de grain.

Les renseignemens que j'ai pris dans la baie de Sierra-Léone, m'ont convaincu, qu'avec des encouragemens, cette culture s'y étendrait bientôt assez, pour que les contrées comprises entre le cap Verga et le cap de Palmes, puissent fournir à l'Europe six cents mille quintaux de riz tous les ans, au prix de cinq francs le quintal.

Les naturels de ces contrées ne cultivent pas en riz, la cinquantième partie des terres favorables à cette culture, et qui se trouvent à leur disposition, et ces terres agréables et fertiles, ne rendent pas un pour cent des produits dont elles sont susceptibles.

Ce ne sera que par l'effet des soins dont s'occupera l'Europe, pour instruire et civiliser l'Afrique, que cette partie du monde pourra parvenir enfin à toute sa valeur.

---

Le jeu ouri.

Les jeunes Nègresses Foulhas, Îolofs et Mandings aiment avec passion un jeu qu'elles nomment ouri<sup>245</sup> ; c'est un jeu de combinaison, auquel elle s'exercent beaucoup, et elles se font gloire d'y être habiles.

Dans une pièce de bois dur de dix-huit pouces de longueur, de six de largeur et de quatre pouces de hauteur, sont creusés deux rangs de petites cases parallèles en forme de cuvettes ; chaque rang est composé de six cases, et à chaque extrémité, se trouve une case beaucoup plus grande et beaucoup plus profonde, qui contient les graines rondes, dont les joueuses se servent, pour jouer ce jeu ; ce sont ordinairement des graines du baobab, dont la forme est celle d'une fève presque ronde.



*Dirigé par P. F. Tardieu.*

Jeune Negresse  
*Méditant sur le jeu Ouri,*

Figure 7: Le jeu ouri

Chaque joueuse a vingt et une boules à placer ; les coups sont alternatifs, et la primauté se tire au sort.

Il faut qu'à la fin de la partie, les six cases de chaque côté aient été employées, qu'à la sixième case les vingt et une boules aient été toutes placées, et par la combinaison de ce jeu, le gain de la partie appartient à celle qui a mis son adversaire dans l'impossibilité de jouer son dernier coup, en observant les règles du jeu, qui varient suivant certaines circonstances de la partie, et suivant le nombre pair ou impair, des premières boules placées.

Par exemple, si celle qui a gagné la primauté, débute par ne placer qu'une boule, son adversaire est forcée, par la règle du jeu, d'en placer au moins deux, mais elle peut aussi en placer trois ; celle qui a joué la première, et qui va jouer son second coup, est forcée de placer un nombre pair de boules, soit au dessus du nombre trois, soit au dessous.

Chaque coup de ce jeu est déterminé par de certaines conditions fort gênantes : une des règles, c'est que, si celle qui commence la partie, joue son premier coup impair, son dernier coup doit être pair et employer toutes les boules qui lui restent ; et réciproquement si ce premier coup a été pair /le dernier doit être impair, et employer aussi toutes les boules restantes.

L'intrigue et la combinaison de ce jeu, consistent à mener la partie de manière qu'au dernier coup à jouer, il soit resté dans la main de l'adversaire, un nombre de boules, qui ne soit pas conforme à la circonstance de la partie et aux règles du jeu ; si cela arrive à celle qui a eu la primauté, elle a perdu, et l'adversaire est dispensée de jouer son dernier coup ; si cela arrive à l'adversaire, la partie est perdue pour elle ; mais, si celle-ci a joué de manière à ce qu'elle arrive aussi à son dernier coup avec un nombre de boules, conforme aux conditions et aux règles du jeu, la partie est nulle.

L'ouri a plus de combinaisons que le jeu de dames, et cependant les femmes seules le jouent, et les hommes ne s'en amusent jamais.

À dix ans, les jeunes Nègresses l'étudient avec beaucoup d'application, et j'ai vu des jeunes filles de douze à quinze ans, rester seules, assises au pied d'un arbre, ayant un ouri devant elles, et méditant profondément pendant des heures entières, sur les différentes combinaisons, qui rendent difficile ce jeu qu'elles aiment passionnément, et pour lequel elles ont beaucoup d'émulation.

---

Combat d'une lionne avec un sanglier aux environs de Podhor en 1786.

J'ai dit dans le chapitre cinq de cet ouvrage, que les bords du Sénégal sont souvent les théâtres des combats des animaux les plus féroces. Le trait qu'on va lire, est tiré du journal du voyage que fit à Galam en 1786, M. l'Amiral, négociant de l'île Saint-Louis du Sénégal, c'est lui-même qui va parler.

« Aux environs de Podhor, je fus témoin d'un spectacle curieux. Un énorme sanglier était sur la lisière »  
» d'un bois, près du rivage ; il fut aperçu d'un lion et d'une lionne, qui étaient à quelque distance de là ;  
» la lionne accourut avec une vitesse prodigieuse, et se lança en fureur sur le sanglier, qu'elle saisit à la »  
» gorge, qu'elle secoua avec violence, lui battant fortement les flancs avec sa queue.  
» Pendant le combat qui dura cinq minutes, le lion s'était approché lentement, s'était assis sur son »  
» derrière, et était resté spectateur tranquille et comme indifférent, des efforts que faisait le sanglier pour »  
» défendre sa vie, et des efforts de la lionne pour la lui ôter.

» Enfin le sanglier succomba en poussant des cris et des hurlemens horribles. Quand l'animal fut mort, et seulement alors, le lion sans presser son pas, vint joindre sa femelle, partager avec elle ce repas sanglant, et l'aider à dévorer sa proie. »

Ce trait fortifie l'opinion, que le lion combat toujours seul, et que ces animaux terribles, ne se réunissent jamais, ni deux, ni plusieurs contre un<sup>246</sup> ; il vient à l'appui de tout ce que l'on a écrit et dit, de la fierté du lion et de sa générosité. Le sanglier des bords du Sénégal, ainsi que celui des bords de la Gambie, et de toute cette partie de l'Afrique occidentale, est de l'espèce connue en histoire naturelle sous le nom de sanglier du cap Verd, ou bien de sanglier d'Éthiopie, que Cuvier, dans son *Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*, désigne aussi sous le nom de *sus Æthiopicus*.<sup>247</sup>

J'ai vu deux sangliers de cette espèce sur les bords de la Gambie, et comme dit Cuvier, ces animaux sont très-féroces ; ceux que j'ai vus, avaient quatre défenses bien saillantes, et celles qui sortaient au dessous des yeux, étaient si longues, et s'élevaient en ligne courbe tellement au dessus de la tête, que dans le premier instant, je les ai prises pour des cornes.

Cet animal a dans ses formes beaucoup de différences, qui le distinguent du sanglier d'Europe, et j'ai lieu de croire, que quelque vieux qu'il puisse être, il ne parvient jamais à la grosseur et à la grandeur de nos sangliers solitaires. Sa tête est à la vérité hideuse, et son aspect est effroyable.

---

#### Les Tornados.

Entre le cap Verga et le cap de Palados, pendant les mois de mai, de juin, de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, les contrées voisines de la mer sont fréquemment exposées, à des ouragans, que les Portugais ont appelés tornados, et qui même parmi les Nègres ont conservé ce nom, qui dans notre langue, ne peut s'exprimer que par celui de tourbillon.

Pendant mon séjour dans la rivière de Sierra-Léone, j'ai été témoin d'un de ces tornados : il ne fut pas des plus violens.

Ces météores précèdent de quelques semaines la saison des pluies, et ont lieu jusqu'au mois de novembre. Les contrées que je viens de désigner, y sont donc exposées à-peu-près pendant la durée de six mois, et ces tourbillons, sont plus ou moins fréquens et plus ou moins violens, suivant les dispositions actuelles de l'atmosphère.

Ordinairement cette partie de l'Afrique, voit chaque année, dix ou douze de ces ouragans, dont il est plus aisé de raconter les effets, que de démontrer rigoureusement la cause. Ils sont caractérisés par des circonstances, qui méritent toute l'attention des physiciens.

Le ciel est pur ; il a régné pendant plusieurs heures un calme parfait, et l'air est d'une pesanteur accablante. Tout-à-coup l'on aperçoit dans la région la plus élevée de l'atmosphère, un petit nuage rond et blanc, dont le diamètre ne paraît être que de cinq à six pieds ; ce nuage est comme fixé, et d'une parfaite immobilité ; il est le signe d'un tornados.

Peu à peu, et faiblement d'abord, l'air s'agite, mais suivant un mouvement circulaire. Les feuilles, les herbes, dont la terre est toujours jonchée, s'élèvent de quelques pieds au dessus du sol ; elles se meuvent en tournant autour du même point, et revenant sans cesse sur les traces qu'elles ont déjà suivies.

Les Nègres qui passent leur vie à être des enfans, s'amuse de ce tournoiement, suivent en courant à petits pas le mouvement de ces feuilles et de ces herbes agitées, rient de ce jeu innocent, et annoncent le tornados.

Cependant le nuage indicateur de ce météore s'est agrandi ; de plus en plus il s'étale, et descend insensiblement dans les régions inférieures de l'atmosphère ; enfin il s'épaissit, s'obscurcit, et couvre une grande partie de l'horison visible.

Alors le tourbillon s'augmente, s'accélère ; les navires aux mouillages doublent leurs cables, ou s'amarrent fortement au rivage : le tornados devient violent et terrible ; souvent les cables rompent et les bâtimens agités dans tous les sens, se choquent l'un contre l'autre. Des cases de Nègres sont enlevées, des arbres sont déracinés, et quand ces tourbillons exercent toute leur violence, ils laissent des traces déplorables de leur passage ; ces météores ne durent heureusement qu'un quart d'heure, et ils se terminent par une pluie averse.

Les contrées maritimes comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap Verga, ne les connaissent pas ; ce n'est qu'au Sud de ce cap, et jusqu'à celui de Palmes, qu'on éprouve leur fureur et leur force, et toujours aux mêmes époques. Les circonstances topographiques de cette partie de l'Afrique occidentale, sont sans doute au nombre des causes de ces tourbillons.

Entre le vingtième et le dixième degré de latitude boréale, et entre le dixième degré de longitude de l'île de Fer et l'Océan atlantique, il n'existe aucune terre assez élevée pour mériter le nom de montagne.

L'Afrique occidentale ne commence à devenir montueuse, qu'au cap Verga, et elle s'élève de plus en plus jusqu'aux sommets de la chaîne qui porte le nom de Sierra-Léone ; ces sommets paraissent devoir être regardés comme les points les plus éminens de cette partie de l'Afrique, et sa construction topographique présentant alors des éminences qui font obstacle au cours des vents, et des profondeurs où ils peuvent s'engouffrer, doit contribuer à occasionner ces sortes de météores, dont les caractères sont bien dignes d'être médités par les savans qui s'occupent de la théorie, des mouvemens et des agitations de l'atmosphère.

---

Réflexions sur deux points de politique et de morale, dignes de l'attention de ceux qui rédigeront le code colonial.

Je terminerai les articles variés, qui forment ce chapitre, par des réflexions sur deux points de politique et de morale, dignes de toute l'attention de ceux qui rédigeront le code colonial.

Quand les lois civiles se trouvent d'accord avec les lois religieuses et morales, l'expérience de tous les tems a prouvé, qu'elles exercent sur l'ordre et le bonheur publics une influence, à la fois plus facile et plus forte.

La situation de la France, peut ramener la nécessité indispensable, de rétablir l'esclavage des Noirs sur nos terres coloniales, et sans doute les lois et les réglemens, suivant lesquels nos colonies seront gouvernées, auront été sagement médités.

Ce code particulier, en garantissant à la métropole des propriétés importantes, et en assurant la fortune et la vie du maître, sera surtout un code protecteur de l'esclave ; car une rébellion atroce et féroce, et les malheurs qui en ont été les suites, sont des exceptions, horribles il est vrai, mais qui ne détruisent pas la vérité, c'est que les Nègres sont des hommes, et généralement des hommes simples et bons.

Aucune considération ne pourra donc être assez puissante, pour donner aux maîtres, le pouvoir de regarder, et de traiter leurs esclaves, comme des animaux de peine, dont l'entretien, les forces, les supplices et la vie même, pourraient être froidement calculés, et mis dans la balance des richesses, qui sont les résultats des sueurs de ces étrangers.

Si dès l'instant qu'ils ont respiré sur le territoire de France, ils ne peuvent être encore les enfans de la patrie, ils sont devenus les enfans de la loi ; elle doit être pour eux une loi tutélaire, car ils sont des mineurs, dont elle doit prévoir le sort futur, et dont elle doit rendre l'état présent, aussi heureux, que le peut comporter la condition d'esclave.

Je suis bien persuadé, que ces principes sont ceux du plus grand nombre des planteurs français : avant leur ruine, presque tous gouvernaient leurs Nègres avec douceur, et avec humanité ; depuis, plus instruits encore par une terrible expérience, et perfectionnés par l'infortune, ils se sont désabusés de la vaine gloire d'une excessive opulence, et ils sauront en sacrifier une partie à leur propre sûreté, et au soulagement et au bonheur de ces ouvriers nécessaires.

Mais, s'il importe d'assurer l'état civil et politique des Nègres dans nos colonies, leur état moral, doit être aussi l'objet de la sollicitude du législateur, et les préceptes de notre religion, offrent les moyens les plus sûrs, de les rendre sages et vertueux.

Autrefois tous les Noirs, qui d'Afrique arrivaient en Amérique, recevaient les instructions de la religion chrétienne, qu'on leur faisait embrasser, en leur donnant le baptême. Quand on supposerait que leur foi ne fût que languissante, et que quelques pratiques superstitieuses, fussent restées mêlées à celles de notre culte, une sainte morale germe cependant dans ces âmes incultes, qui trouvaient des charmes à nos cérémonies religieuses.

Le Noir attachait de la gloire, et trouvait de la consolation, à être de la même religion que son maître ; il se plaisait dans l'espoir de partager un jour dans une autre vie, les mêmes biens et les mêmes avantages, et souvent, cette communauté de culte et de religion, portait le maître à répandre des soulagemens et même quelques agrémens sur le sort de l'esclave.

Depuis à-peu-près trente ans, le relâchement s'était introduit dans ce salutaire usage, beaucoup d'esclaves n'étaient plus baptisés ; on négligeait de les associer au culte général ; et l'on a vu, cependant, des noirs, demander eux-mêmes le baptême, et mettre tant de prix à cette faveur, qu'ils offraient de la payer.

L'usage d'associer les Nègres de nos colonies à notre culte, est donc un moyen de les rendre à la fois heureux et plus soumis.

Autrefois on favorisait aussi beaucoup plus, les mariages des noirs, et par ce lien propice aux bonnes mœurs, on les attachait à l'habitation, et on leur en faisait aimer le sol, que leurs sueurs devaient arroser et enrichir.

On pensait alors, avec raison, que les doux sentimens de l'amour et de la paternité, mêlant quelque bonheur au malheur de l'esclavage, devenaient des motifs de résignation, et des sources de satisfaction pour l'esclave, qui finissait par adopter, comme terre natale, celle où il avait créé, chéri, et élevé des enfans.

Ces opinions si raisonnables et si sages, s'étaient aussi malheureusement affaiblies dans nos colonies. Cependant de quel droit voudrait-on rendre des Nègres ignorans, et pour ainsi dire encore sauvages, responsables des désordres qui naissent toujours de l'oubli de toute morale, d'un concubinage arbitraire, ou d'un honteux libertinage, si on néglige de les attacher par les liens de la religion et du mariage ?

C'est en les soumettant à des institutions respectables, qui dans leur pureté, sont toujours amies de l'ordre, des mœurs et du bonheur, qu'on parviendra à prévenir les troubles, les dissensions, les débauches et les crimes ; à rétablir la paix dans nos colonies, et à raffermir l'autorité et la puissance légitimes, que le gouvernement suprême de la métropole doit exercer sur ces terres éloignées, qui furent pendant cinquante ans, une source intarissable de richesse et de prospérité ; qui réparèrent les désastres de toutes nos guerres ; qui avaient depuis un siècle triplé notre numéraire, et augmenté d'un cinquième notre population, et enfin, qui versant en France tous les ans, pour deux cents quarante millions de denrées précieuses, en avait fait un grand marché, auquel toute l'Europe venait s'approvisionner.

---



## CHAPITRE XXVIII.

### CONCLUSION.

---

J'AVAIS conçu et préparé un travail sur l'Afrique occidentale au Nord de la ligne, suivant un plan bien plus étendu, mais ma situation devint telle, qu'il me fut impossible d'entreprendre son exécution, parce qu'elle était bien au dessus de mes moyens.

J'ai cru cependant qu'il pouvait être de quelque utilité, de donner une idée générale, de la partie de l'Afrique, comprise sous la dénomination de gouvernement du Sénégal ; de faire connaître la nature et les fonctions de ce gouvernement, son importance actuelle, celle qu'il peut acquérir, et la grande influence que son administration peut exercer, sur une partie très-considérable de l'Afrique.

Si je me suis approché de ce but, j'aurai lieu d'être satisfait de la publication d'un ouvrage, dont je ne me dissimule pas les imperfections, mais auquel au moins l'on ne pourra refuser, ni la droiture des intentions, ni la sincérité, des opinions.

Je le donne sous le titre de fragmens d'un voyage parce que la forme et les limites de cet ouvrage ne m'ont pas permis de m'étendre sur un grand nombre d'objets, qui devaient être traités plus à fond ; que plusieurs autres objets sont à peine indiqués, et qu'il reste beaucoup à dire sur la partie de l'Afrique dont j'ai traité ; enfin, parce que j'ai pensé, que le titre seul de voyage, imposait des obligations, auxquelles il m'était impossible de satisfaire.

Un livre sous le titre de voyage, ne devrait rien laisser à désirer, ni sur l'histoire primitive, ni sur l'histoire ancienne et moderne, ni sur la géologie, ni sur l'état moral, physique et naturel, ni sur la géographie, la topographie, la politique et le commerce des contrées, dont traite un voyageur.

Sous le titre de fragmens, j'annonce assez que mon ouvrage n'est pas complet, et qu'il ne doit être considéré, que comme l'esquisse d'un grand tableau, qui ne pourra être exécuté dans toutes ses dimensions, dans tous ses détails, et dans toute l'harmonie dont il est susceptible, qu'à l'époque où l'Europe s'étant plus occupée de l'Afrique, sera parvenue à la mieux connaître.

Ce tableau offrira, sous tous les rapports, le plus grand intérêt, mais son. exécution exigera un concours de talents, de lumières, de connaissances, de secours, de moyens, que les gouvernemens seuls peuvent former, et dont seuls ils peuvent disposer.

Le gouvernement du Sénégal, qui a été principalement le sujet de ce travail, et dont j'ai cherché à démontrer les avantages actuels et les avantages possibles, peut agir immédiatement et facilement, sur une étendue de côtes, dont le développement est de plus de sept cents lieues.

Cette ligne maritime, borne au couchant la partie la plus vaste et la plus curieuse à connaître de toute l'Afrique. Elle s'arrête vers le Nord au cap Blanc de Barbarie, et vers le Sud au cap de Palmes.

Entre ces deux points extrêmes, l'Océan atlantique reçoit les eaux de plus de soixante fleuves ou rivières, dans le nombre desquels, le Sénégal, le Rio Grande, la rivière de Sierra-Léone, la rivière de Scherbroo, la rivière de Mesurade, le grand Cestos, peuvent porter les plus grands navires, peuvent être remontés fort loin dans l'intérieur du pays, et sont bordés de terres très-fertiles et très-peuplées.

J'ai fait remarquer dans le premier chapitre, que la situation politique et topographique du gouvernement du Sénégal, les grands fleuves qui se trouvent dans son ressort ; les grandes nations avec lesquelles il est en relations habituelles, et beaucoup d'autres circonstances qu'il serait superflu de récapituler de nouveau, mettent à la disposition de son administration, une affluence de toutes sortes de moyens, d'exercer une action immense sur la partie de l'Afrique, comprise entre le quatrième et le trentième parallèle Nord, et entre l'Océan atlantique, et le trentième méridien de l'île de Fer.

J'ai fait remarquer aussi, que cette surface de l'Afrique, était au moins de trois cents soixante et quatorze mille quatre cents lieues carrées, ce qui équivaut à plus du cinquième, de la surface totale de ce grand continent, et que, si l'on parvient un jour à pouvoir parcourir et fréquenter librement cette grande surface, non-seulement l'Europe y trouvera de nouvelles sources de richesse et de nouveaux emplois de son industrie, mais que par une suite naturelle et nécessaire, d'une activité qui s'exercera dans une sphère tout-à-fait nouvelle, bientôt toute l'Afrique se trouvera éclaircie, et tout ce que le centre de ce continent renferme encore de mystérieux, se trouvera découvert.

En résumant les produits du commerce de l'Europe avec les côtes occidentales de l'Afrique comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes, on verra que pour l'année 1786 ils pouvaient être évalués, valeur de France, à une somme de plus de trente millions par an.

On a lieu de présumer, que des relations plus actives, des établissemens à la fois agricoles et marchands, des institutions sages, dans l'intention d'instruire et de civiliser les Nègres, pourront, dans la révolution de quinze ans, élever ces produits à une somme de plus de soixante millions ; et si, pendant cette période de quinze années, l'Angleterre et la France ont agi de concert, si les gouvernemens de ces deux premières nations du monde moderne, ont marché d'intelligence vers le même but, alors, loin que les exportations des Noirs de l'Afrique sur les terres d'Amérique se soient augmentées, la traite aura dû être diminuée déjà de bien plus de moitié ; bientôt elle devra être abolie, et cesser naturellement ; l'inépuisable fécondité, d'une terre que les naturels auront appris à cultiver, et qui jusqu'à présent est restée abandonnée, pour ainsi dire, à la seule nature, fournira aux besoins et aux jouissances des Européens ; les Africains se seront déjà perfectionnés, et les vœux d'une philosophie raisonnable seront incessamment accomplis.

Ces succès si désirables, et auxquels, par les circonstances locales la France se trouve spécialement appelée, ne pourront s'obtenir, si les entreprises dont ils doivent être les suites, ne sont pas bien méditées, et si toutes les opérations, qui devront y concourir, ne sont pas soumises à un système général, et à un seul plan directeur, qui en tracera la marche et l'exécution mais, quand la modération, la droiture, l'expérience, la prudence, la politique et la sagesse auront médité, discuté ; et adopté un bon système, quand elles auront concerté, et tracé un bon plan d'exécution, j'ose avoir le pressentiment d'un succès infaillible.

La carte que j'ai placée à la tête de cet ouvrage, a été rédigée d'après les observations les plus récentes et les plus authentiques. Les routes des principaux voyages modernes vers l'intérieur de l'Afrique sont tracées, ainsi que les directions connues, suivant lesquelles les régions centrales communiquent entr'elles, et sont habituellement fréquentées et parcourues.

L'intention de cette carte, que je n'ai pu faire exécuter sur une plus grande échelle, ni rendre plus parfaite, est de mettre sous les yeux des lecteurs, l'état présent des connaissances acquises sur l'Afrique intérieure, et de leur donner la facilité de juger de la possibilité de reconnaître ce vaste continent, et de le traverser suivant tous ses diamètres.

Je ne m'attacherai pas à démontrer ici les facilités que nous aurons de communiquer de Podhor et de Galam, avec Maroc, Alger, Tunis, Tripoli et le Caire, avec Tombouctou, le pays de Houssa, Tocrrur, Kaffina, et de cette dernière ville, par Agades, avec Bournou, Sennaar et l'Abyssinie, mais je ferai observer qu'il est résulté du voyage de Brown dans le Darfour, que cette contrée intérieure, communique habituellement avec le royaume de Darkulla situé au centre de l'Afrique entre le septième et le sixième parallèle Nord, à-peu-près à égale distance du cap Verd et du cap Guardafui ; que ces deux caps forment les extrémités du plus grand diamètre en largeur du continent d'Afrique ; que la haute masse des monts de la Lune ne doit pas être éloignée du Darkulla ; que les sources du grand Galbar doivent s'approcher de très-près de cette région centrale ; qu'elle se trouve à l'origine de ce grand rameau occidental, qui sortant de la masse des monts de la Lune, arrive à l'Océan atlantique entre le cap Verga et le cap de Palmes sous le nom de montagnes de Kong ; qu'on pourrait tenter d'arriver au Darkulla, d'une part par le Galbar, et d'une autre par le pays Manding, par Téembou, par Kong, par Kassaba, par Kottokoli, par Malel, parce que cette communication est pratiquée, et que Malel n'est séparée du Darkulla, que par un intervalle de deux cents cinquante lieues.

Des détails plus nombreux, sur un système général de reconnaissance de l'Afrique centrale, et sur un plan d'exécution, ne peuvent trouver place ici ; mais, en méditant sur cette carte, on pourra prévoir, que si cette belle entreprise est concertée et exécutée d'intelligence par la France et par l'Angleterre, l'Afrique, cette grande partie du monde si rapprochée de nous et encore si méconnue, n'aura bientôt plus rien de caché.

Tout ce que j'ai dit des Nègres de l'Afrique tend à établir, qu'ils sont en général des hommes bons, naturellement doux et disposés à la bienveillance ; c'est ainsi que je les ai vus, et je mentirais à ma conscience, si je ne rendais à ces hommes, qu'on peut perfectionner, l'hommage que méritent leurs vertus hospitalières.

Les Maures du Zaarha et des bords du Sénégal, sont perfides, cruels, capables de tous les crimes, et ils n'ont que des vices ; mais les Nègres ont beaucoup de bonnes qualités naturelles, et leur caractère général, fait honneur à l'humanité.

S'ils ont des passions, d'où naissent des désordres et même des crimes, c'est qu'ils ne sont pas plus exempts que nous de ces infirmités morales de l'espèce humaine, qui affligent les sociétés les mieux civilisées et les plus éclairées.

J'ai fait aussi connaître l'heureuse existence des Noirs de l'Afrique occidentale, sur leur terre maternelle, et le tableau que j'ai donné de leur situation, et de la vie paisible, insoucieuse, et simple, de ces hommes favorisés de la nature, n'est ni flatté, ni exagéré.

Tous les Nègres libres des classes aisées, vivent très-heureux, et cette classe de Nègres esclaves, attachée aux domaines des Nègres libres, l'est aussi. Tous les Nègres que l'on connaît en Afrique sous le nom d'esclaves de la case, sont regardés comme membres des familles auxquelles ils appartiennent. Ils habitent l'enclos, du maître, et s'y marient ; on ne les vend pas ; ils n'éprouvent aucun désagrément ; et

le joug de leur servitude est très-léger ; ils sont esclaves à la vérité, mais l'état des serfs de l'Europe, et des esclaves de l'Asie, n'approche pas de la condition douce et commode, de la classe des Nègres, qu'en Afrique on distingue, sous le nom de captifs des cases.

Il n'en est pas ainsi des Nègres captifs de guerre ou captifs de justice, c'est-à-dire, condamnés à l'esclavage, par le sort des batailles, ou par l'effet des pillages, ou pour des crimes réels ou imaginaires. Ceux-là sont malheureux, et c'est cette classe surtout, qui fournit à la traite, et dont sortent les esclaves transportés en Amérique et en Asie.

Il était remarquable en 1786, que plus des trois quarts de ces infortunés, sortaient des pays intérieurs, et que les contrées maritimes, déjà plus enrichies, plus éclairées, plus civilisées, par leurs relations avec l'Europe, ne fournissaient qu'un petit nombre de ces captifs jadis dévoués aux massacres les plus atroces, et que la traite a enlevés à la mort.

Si l'on me disait : vous avez vu les Nègres heureux sur leur sol natal, vous les avez vus bons et contents, et cependant vous ne vous élevez pas, vous ne vous indignez pas contre la traite et l'esclavage.

Je répondrais, que ceux qui m'ont vu en Afrique et en Amérique, savent si je traitais les Nègres avec malveillance, et si je ne versais sur eux, que le dédain ou le mépris.

Je dirai plus ; c'est que je suis fort éloigné de penser, que l'homme noir soit moins homme que moi ; que la nature, en le créant, n'ait voulu en faire qu'un être abject ; qu'elle lui ait imprimé le sceau d'une dégradation irrévocable ; et qu'elle n'ait voulu rapprocher qu'à l'avilissement et à l'esclavage ; ces opinions injustes et impitoyables, sont bien éloignées de mon esprit et de mon caractère, et mes vœux pour l'abolition de la traite et de l'esclavage sont bien sincères ; mais je n'ai jamais cru, que tout devait être sacrifié à leur accomplissement ; Je crois même que c'est en continuant encore quelque tems la traite soumise à de meilleurs réglemens, qu'on parviendra le plus sûrement à l'abolir ; et qu'elle nous offre les seuls moyens efficaces, de parvenir à la connaissance complète, et à un mode raisonnable de civilisation de l'Afrique ; parce que, sans la traite, nos relations avec les côtes occidentales et orientales de ce continent, se réduiraient tout-à-coup dans la proportion de quarante à un ; et que si nous y prêchions l'abolition de l'esclavage, nous soulèverions non-seulement contre nous l'Afrique libre et propriétaire, qui se trouve à l'égard de l'Afrique esclave, dans la proportion de deux contre trois, mais aussi presque tous les esclaves des cases, qui sont attachés et dévoués à leurs maîtres, qui sont content de leur sort, et qui fort souvent sont eux-mêmes propriétaires de quelques captifs.

Si les opinions que je viens de développer, paraissaient encore répréhensibles, et si elles m'attiraient des reproches, je répondrais à ceux que la prévention ou l'enthousiasme ont égarés, que l'Europe est bien loin de la perfection ; que ce n'est pas au travers des persécutions, des ruines, des flammes, et des torrens de sang, qu'une sage philosophie, voudrait l'entraîner avec violence, vers cette chimère, que de mauvais génies avaient entrepris de nommer perfectibilité ; qu'il faut laisser à tant de familles estimables, qui toutes réclament les droits imprescriptibles de la propriété, les droits sacrés de la fraternité, et qui de la plus grande opulence sont tombées dans la plus grande misère, le tems et les moyens de rétablir des fortunes légitimes, qui longtems ont été les sources de la prospérité de la mère-patrie ; que la France toute entière a besoin de réparer ses pertes, et que, si la prolongation de la traite et de l'esclavage devient indispensable à la restauration de nos colonies, de notre marine, de notre commerce et de notre puissance, la philosophie raisonnable doit se soumettre à cette nécessité politique.

Nous avons fait une assez cruelle expérience des plus fausses théories, pour les bannir à jamais. Elles ont conduit la France sur le bord d'un gouffre épouvantable, où elle allait s'engloutir et s'anéantir, si la Providence ne nous avait donné dans Bonaparte, l'homme qui devait sauver la patrie.

La paix de l'Europe, et la fin des querelles religieuses, sont des monumens de sa prudence, de sa sagesse et de sa bonté ; et dans la cabane du pauvre, sous le chaume du laboureur, sous le toit de l'honnête citoyen, enfin au sein de toutes les familles vertueuses, le nom du premier Consul sera comblé chaque jour de nouvelles bénédictions.

Le tems affaiblira bientôt les souvenirs de nos longs malheurs, mais de grandes actions et de grands bienfaits, vivront dans la postérité.

F I N.



# Notes.



- 1 La loi de 1802 concernant le rétablissement de l'esclavage, et de la traite des esclaves, dans les territoires restitués par les Anglais et les îles Mascareignes. fut présentée le 27 floréal an X (17 mai 1802) devant le Tribunal. Elle fut votée le 29 floréal par le corps législatif, et le 30 floréal de l'an X (20 mai 1802) par le Sénat.  
Ce texte du Consulat revenait sur le décret voté le 16 pluviôse an II (4 février 1794) par la Convention.  
D'autres textes viendront dans le courant de l'année 1802 rétablir l'esclavage et la traite pour la Guadeloupe et la Guyane.
- 2 Lors du Traité de Paris du 10 février 1763, qui met fin à la guerre de Sept Ans, la France abandonne à l'Angleterre l'essentiel de son domaine colonial. En Afrique elle cède Saint-Louis du Sénégal, mais conserve Gorée, qui est alors un poste de traite des esclaves.
- 3 Louis Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil (1724-1802), commandait l'escadre royale qui prit part à la prise de Saint-Louis du Sénégal.
- 4 Armand Louis de Gontaut (1747-1794), duc de Lauzun, reprit Saint-Louis du Sénégal aux Anglais en 1779, à la tête de troupes dont quelques officiers étaient issus du corps des Volontaires étrangers de la Marine, créé à l'occasion de la guerre d'indépendance d'Amérique.
- 5 Par le traité de Versailles, signé le 3 septembre 1783 à l'issue de la guerre d'indépendance d'Amérique, la Grande-Bretagne restituait à la France une partie de ses possessions perdues en 1763.
- 6 Le cap Blanc de Barbarie termine une péninsule (Râs Nouâdhibou) partagée actuellement entre la Mauritanie et le Sahara occidental. Le terme Barbarie était utilisé pour désigner l'actuel Maghreb.
- 7 Le cap des Palmes, situé à la pointe sud du Liberia (non loin de la frontière avec la Côte d'Ivoire), marque la limite occidentale du Golfe de Guinée.
- 8 Lors de son second voyage vers le continent antarctique, le capitaine James Cook franchit le cercle polaire antarctique le 17 janvier 1773. Poursuivant son voyage vers le sud, il passe près du continent antarctique sans l'apercevoir. Après une seconde tentative infructueuse, il conclut, à tort, à la non-existence de ce continent.
- 9 Fellow ↔ Félou. Les chutes du Félou sont situées sur le fleuve Sénégal, à proximité de la ville malienne de Kayes.
- 10 Le royaume de Galam se trouvait au nord-est du Sénégal.
- 11 Le Bambouk se trouvait à l'est du Sénégal, au sud du Galam, entre la [Falémé](#) à l'ouest et le [Bafing](#) à l'est. Son territoire est actuellement partagé entre le Sénégal et le Mali.
- 12 Tocrrur, plus connu sous le nom de Tékrou, mais aussi Tekrou, Takrou, Tekrur, désigne un ancien État situé dans la moyenne vallée du Sénégal, et aussi sa principale cité. Cette cité pourrait être Podor. Les Français connaissaient Podor, y avaient établi un fort en 1744 : M. de Golbéry situait apparemment Tocrrur plus à l'intérieur de l'Afrique.
- 13 Le Saloum est un fleuve du Sénégal de 25 km de long, coulant dans la région du Siné-Saloum, au nord de la Gambie.
- 14 La Gambia est l'ancien nom de la Gambie (ou Gambia). Ce fleuve de 1170 km de long prend sa source en Guinée dans le massif du Fouta-Djalou, puis traverse les états du Sénégal et de la Gambie avant de se jeter dans l'océan.
- 15 Casamaça ↔ Casamance, fleuve de 320 km de long traversant la Casamance, région du Sénégal située au sud de la Gambie.
- 16 « Rio Grande » est un ancien nom du fleuve Geba. Il prend sa source en Guinée, dans le massif du Fouta-Djalou, puis passe au Sénégal où il est nommé Kayanga, et en Guinée-Bissau. Il se jette dans l'océan dans un vaste estuaire, au niveau de la ville de Bissau.
- 17 Le « Rio Nuno Tristao » est un ancien nom du Rio Nunez, fleuve côtier de Guinée.
- 18 La « rivière de Sierra-Léone » est, en fait, l'estuaire débouchant dans la mer au niveau de Freetown, commun à deux fleuves de Sierra-Léone.
- 19 Sherbro ↔ Sherbro.
- 20 Stanislas Jean de Boufflers, marquis de Remiencourt, dit « le chevalier de Boufflers », quitta l'armée en 1784 avec le titre de maréchal de camp. Il fut gouverneur du Sénégal de 1785 à 1787. Le chevalier de Boufflers était aussi poète. Il était aussi connu en France pour ses nombreuses conquêtes féminines, et aurait laissé au Sénégal quelques dizaines d'enfants illégitimes.
- 21 Charles Eugène Gabriel de La Croix, marquis de Castries (1727-1801), fut secrétaire d'État à la Marine de 1780 à 1787.
- 22 Philippe Henri, marquis de Ségur (1724-1801), fut secrétaire d'État à la Guerre de 1780 à 1787.
- 23 Louis Legardeur, sieur de Repentigny (1721-1786), fut gouverneur du Sénégal de 1783 à 1785.
- 24 Le décret du 16 pluviôse an II (4 février 1794) voté par la Convention, portant sur l'abolition de l'esclavage, ne prévoyait pas de dédommagement pour les planteurs, qui s'opposèrent à son application. Dans certaines îles, des troubles armés éclatèrent ; ce fut le cas à Saint-Domingue, où les esclaves obtinrent finalement leur liberté avec la création de la république d'Haïti en 1803, à la Guadeloupe, où les troupes locales furent vaincues par le corps expéditionnaire du général Richepanse en 1802. Dans d'autres îles, comme à la Martinique et à la Réunion, le décret ne fut pas appliqué.
- 25 Fort situé sur l'île de Bunce (Bence est une dénomination ancienne).
- 26 Podhor ↔ Podor, Podor est situé sur l'île à Morfil, entre deux bras du fleuve Sénégal, à 215 km de Saint-Louis.
- 27 Entre 1668 (réforme de la toise par Colbert) et 1799 (introduction du système métrique), le pied français représentait une longueur de 32,4839 cm. Le pied mesurait à l'origine la longueur d'un pied humain.

- 28 Entre 1668 (réforme de la toise par Colbert) et 1799 (introduction du système métrique), le pouce français représentait une longueur de 2,707 cm, supérieure à celle de l'actuel pouce anglo-saxon (2,54 cm).
- 29 Foulha ↔ Foula, Foulani, Fulbé, Fufuldé, Peul, etc.
- 30 Îlof ↔ Jolof ↔ Wolofs. Les Wolofs représentent 41% de la population sénégalaise.
- 31 Le fruit du baobab est appelé pain de singe, car il est très apprécié des singes.
- 32 César Henri Guillaume de La Luzerne, baron de Chambon (1737-1799), fut gouverneur général des îles Sous-le-Vent de 1786 à 1787. Il fut secrétaire d'État à la Marine de 1787 à 1790, avec une brève interruption en juillet 1789 suite au renvoi du ministre d'État Necker par le roi Louis XVI.
- 33 Le marquis François de Barbé-Marbois (1745-1837) a été nommé intendant à Saint-Domingue en 1785.
- 34 Mungo Park (1771-1806) partit, en 1795, pour une expédition qui lui permit d'atteindre le fleuve Niger.
- 35 M. de Golbéry s'adressait ici directement au premier consul Napoléon Bonaparte, qui lors du coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), avait renversé le Directoire, mis fin à la Révolution, et instauré le Consulat.
- 36 Consultés par le roi de France Louis XIII en 1634, des savants et astronomes d'Europe s'accordèrent pour faire passer le méridien zéro par une des îles Canaries, l'île de Fer (El Hierro). Ce qui avait l'avantage de donner une longitude positive pour tout le territoire européen. En fait, puisque le méridien de l'île de Fer avait été placé arbitrairement à 20° Ouest du méridien de Paris, il passait au large à l'est de l'île. Le méridien de l'île de Fer a été abandonné en 1792 pour le méridien de Paris, qui a été abandonné en 1884 pour le méridien de Greenwich. Pour transformer une longitude du méridien de l'île de Fer en longitude du méridien de Greenwich, il convient d'y retrancher 17° 39' 46".
- 37 À la fin de l'Ancien Régime, la lieue valait 2000 toises, soit 3,898 km. À partir de 1799, elle vaut 4 kilomètres. M. de Golbéry utilise les mesures de l'Ancien Régime, car si le système métrique a été rendu obligatoire en 1800, il ne s'est imposé que progressivement.
- 38 Cf. l'article de Georges Bernage, qui cite l'abbé Demanet (pages 28 et suivantes) :  
Bernage, Georges. *Les Normands en Afrique Noire dès le XIV<sup>e</sup> siècle*. Patrimoine normand n°35, octobre-novembre 2000, pp. 53-57.  
Demanet, abbé. *Nouvelle histoire de l'Afrique française - Tome I*. Vve Duchesne et Lacombe (Paris), 1767. 329 p.
- 39 Jean-Baptiste du Casse (ca. 1650-1715) fut nommé directeur de la Compagnie du Sénégal en 1677. En 1679, il fut attaqué par les habitants du récent comptoir de Rufisque, presque tous ses compagnons périrent, il ne dut son salut qu'à sa fuite à la nage. La contre-attaque victorieuse qu'il mena contre les rois locaux se conclut par ce traité.
- 40 Cap Verd ↔ Presqu'île du Cap-Vert, située à l'extrême-ouest du continent africain.
- 41 Féléme ↔ Falémé, rivière prenant sa source en Guinée au nord du Fouta-Djalon, traversant le Mali puis coulant à la frontière entre Mali et Sénégal, et se jetant dans le fleuve Sénégal à 30 km en amont de la cité de Bakel.
- 42 Le royaume du Saloum était un royaume sérère, voisin du royaume du Sine, également d'ethnie sérère.
- 43 L'archipel des Bissagos est situé en Guinée-Bissau à l'embouchure du fleuve Geba.
- 44 Le cap Tagrin est situé au niveau de Freetown (Sierra-Léone).
- 45 Les îles de Loos sont situées au large de Conakry (Guinée).
- 46 Entre 1668 (réforme de la toise par Colbert) et 1799 (introduction du système métrique), la toise française, égale à six pieds français, représentait une longueur d'environ 1,949 m.
- 47 Le cap Verga se trouve en Guinée, à peu près à mi-chemin entre Conakry et la frontière avec la Guinée-Bissau.
- 48 Les îles Bananes (Banana islands) sont situées au sud-ouest de la péninsule de Freetown.
- 49 Le cap Mesurado ou cap Monserrado est le promontoire sur lequel a été bâtie Monrovia, capitale du Liberia.
- 50 Rio Cestos ↔ Nuon, Npoué. Le fleuve Nuon prend sa source dans le massif Nimba en Guinée, longe la frontière entre le Liberia et la Côte d'Ivoire, et traverse le Liberia pour se jeter dans l'océan au niveau de la ville de River Cess.
- 51 La brasse nouvelle » utilisée en France valait cinq pieds français, soit 1,6242 mètre environ, alors que la brasse encore utilisée en marine de nos jours vaut 1,8288 mètre. La brasse mesurait à l'origine l'envergure de deux bras humains écartés.
- 52 Houssa désignerait la ville de Gao au Mali, située sur le fleuve Niger, qui devait sa prospérité à sa situation de carrefour fluvial et caravanier.
- 53 Le royaume bambara du Kaarta, créé dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, disparut en 1854, vaincu par, El Hadj Oumar Tall, fondateur d'un Empire toucouleur musulman. Le royaume du Kaarta était situé au sud-ouest du Mali.
- 54 Le royaume bambara de Ségou, créé au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, disparut en 1861, vaincu par, El Hadj Oumar Tall, fondateur d'un Empire toucouleur musulman. La ville de Ségou est située au bord du Niger, à 240 km est/nord-est de Bamako.
- 55 Le pic de Teide (Pico del Teide) est un volcan qui culmine à 3 718 m. Le nom Teide proviendrait de terme guanche (la langue berbère des premiers occupants des Canaries) « cheide » signifiant « enfer ». Une hauteur de 2000 toises, exprimée en toise française (1,949 m), serait de l'ordre de 3 983 m et excéderait la hauteur réelle. Exprimée en toise d'autres pays (de l'ordre de 1,80 m), elle serait de 3 600 m environ et inférieure à la hauteur réelle.

- 56 Lancerotte ↔ Lanzarote, qui est la quatrième île des Canaries selon la superficie.
- 57 Grande Salvage ↔ Salvagem Grande, la plus grande des îles Selvagens (îles Sauvages en portugais), située à 260 km de Ténériffe.
- 58 Les observations de M. de Golbéry sur la répartition du volcanisme en Afrique sont justes, son interprétation sur l'origine des îles est fautive. Les îles volcaniques ne sont pas les témoins d'un continent disparu, elles ont émergé suite à l'activité volcanique.
- 59 Les Guanches étaient pour l'essentiel très proches des Berbères d'Afrique du nord. Un grand nombre fut exterminé, ou réduit en esclavage et déporté lors de la conquête espagnole. La population des îles Canaries est partiellement d'origine guanche, notamment en raison d'unions entre envahisseurs espagnols et femmes guanches.
- 60 Louis Tauxier (1871-1942), administrateur colonial et ethnologue, a porté le jugement suivant sur les écrits de M. de Golbéry à propos des Peuls (Foulha) :  
 « D'une façon générale, Golberry fait de toutes les peuplades nègres à partir du cap des Palmes (4° degré de latitude nord) des Peuls alors que ce sont des Kroumen, des Dan ou Dio ou autres populations de la forêt dense. De même il attribue aux Peuls toutes les populations de la côte ouest au sud des Bagas. Bref, il y a dans son récit beaucoup d'erreurs qui seront débrouillées par la suite, mais il y a aussi des traits intéressants à recueillir. »  
 Louis Tauxier. *Mœurs et histoire des Peuls*. Payot (Paris), 1937, 422 p.
- 61 Les Soussou ne sont pas des Peuls, ce sont des Mandingues qui occupaient le Fouta-Djalon avant l'arrivée du djihad peul. Une partie est restée sur place et a été islamisée ou réduite en esclavage, une autre partie a émigré vers le littoral.
- 62 Téembou ↔ Timbo. Timbo, qui au XVIII<sup>e</sup> siècle était la capitale politique du Fouta-Djalon, est une ville d'environ 14.500 habitants, essentiellement peuls.
- 63 Les Peuls ne sont pas membres de la société secrète Purrah, ou Poro, Selon Jacques Richard-Molard :  
 « Une 'société secrète' appelée poro englobe les Timéné et les Mendé de Sierra Leone, les Kissi de Guinée, les Senoufo de la Côte d'Ivoire et de la Haute-Volta »  
 Richard-Molard Jacques. *Groupes ethniques et collectivités d'Afrique Noire*. In : Cahiers d'outre-mer. N° 18 - 5e année, Avril-juin 1952. pp. 97-107.
- 64 Mandings ↔ Mandingues (originellement, les habitants du Mandé). Le Mandé est un pays qui englobe le sud du Mali, la Guinée, le nord de la Côte d'Ivoire, le Sud du Sénégal et la Gambie. C'est dans le Mandé qu'a été créé l'empire du Mali de Soundiata Keita au XIII<sup>e</sup> siècle. Et que seront par la suite créés de nombreux royaumes, dont les royaumes bambara de Ségou et Kaarta, le royaume de Galam, le royaume de Bambouk, etc. Les Bambara, Malinké, Dioula sont des Mandingues.
- 65 L'empire du Djolof s'est effondré en 1549, avec la mort du dernier empereur. De démembrement en démembrement l'empire s'est réduit à un royaume. En 1890, le dernier roi du Djolof indépendant, Alboury Ndiaye, fuit sa capitale Yang Yang devant l'avancée de l'armée coloniale. Pour trouver des alliés contre les Français, il entame un long périple, qui se termine lorsqu'il meurt de maladie dans le village de Maykouloukou (Niger) en 1901.
- 66 Félupp ↔ Fellup, Floup, Flup, Feloupe. Les Floup sont un sous-groupe des Diola, présent en Basse Casamance, sur la rive gauche du fleuve.
- 67 Les Papel représentent 7 % de la population de la Guinée-Bissau, et environ 1 % de celle de la Casamance.
- 68 Ballam ↔ Ballan. Cf. :  
 Bouju S. *Le morcellement identitaire des populations littorales : quelques éléments de l'histoire du peuplement*. In : Cormier Salem Marie-Christine (ed.). Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des rivières du Sud (du Sénégal à la Sierra Leone). Paris : ORSTOM, 1994, p. 131-138. (Colloques et Séminaires).
- 69 Tymaney ↔ Timéné ↔ Temné, ethnies présentes au Sierra-Léone et en bordure de la Guinée.
- 70 Bagoè ↔ Baga.
- 71 Cf. Sainte-Vehme, ou Tribunal Secret à l'article Tribunal, de l'encyclopédie de d'Alembert et Diderot.
- 72 La ligne était une unité de mesure égale au douzième de pouce. La ligne d'Ancien Régime était égale à 2,256 mm environ et était plus grande que la ligne du système anglo-saxon, qui vaut 2,116 mm.
- 73 La coudée est une unité de mesure représentant la longueur allant du coude à l'extrémité du majeur. La coudée royale égyptienne faisait entre 520 et 540 mm, la petite coudée égyptienne environ 450 mm.
- 74 L'île Sainte-Lucie est une île du Vent (Antilles). Disputée entre la France et l'Angleterre, elle fut dévolue à l'Angleterre lors du traité de Paris de 1814, et accéda à l'indépendance en 1979.
- 75 Bojador ↔ Boudjour. Le cap Boudjour se trouve dans le Sahara occidental.
- 76 Stockfisch en français et en allemand, stokvis en néerlandais, désigne des filets de poisson séchés à l'air libre.  
 M. de Golbéry a écrit « *düke stokfisch* » pour « *dikke stokvis* », gros stockfish. Il ne pouvait s'agir d'un cabillaud (morue), poisson nordique, ni d'un des poissons que nous nommons actuellement vieille, qui n'atteignent jamais les deux cents livres ; il pouvait par contre s'agir de mérus.
- 77 M. de Golbéry nous décrit ici le principe de la quille mobile. Lorsque la quille est descendue, le moment de redressement de l'embarcation augmente, s'opposant au chavirage latéral.
- 78 Selon le dictionnaire d'Émile Littré :

- Boulet rouge, boulet rougi au feu avant d'être introduit dans le canon.
- 79 Le terme manglier désigne divers arbres et arbustes de la mangrove, mangliers ou palétuviers.
- 80 La gomme arabique est un exsudat de la sève élaborée des Acacias (arbres de la famille des Fabaceae). Cet exsudat est produit naturellement, ou à la suite d'incisions de l'écorce de l'arbre, faites volontairement.
- 81 Brachknaz ↔ Brakna. Brakna désigne un émirat maure et une région de Mauritanie.
- 82 Selon le dictionnaire d'Émile Littré :  
INTERLOPE [in-tèr-lo-p] *s. m.*  
Navire marchand qui trafique en fraude dans les pays de la concession d'une compagnie de commerce, ou dans les colonies d'une autre nation que la sienne.
- 83 Ces cinq espèces ont été révisées par Auguste Chevalier :  
Chevalier Auguste. *Révision des Acacia du nord, de l'ouest et du centre africain*. In: Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale, 8<sup>e</sup> année, bulletin n°77, janvier 1928. pp. 46-52.
- 84 gommier rouge nébueb ↔ Acacia d'Arabie ↔ Acacia arabica ↔ Acacia nilotica ↔ *Vachellia nilotica*. Cet arbre utilisé pour la production fourragère, pour la production de gomme, est aussi utilisé pour le reboisement. La facilité avec laquelle il s'implante en a fait une plante envahissante en Nouvelle-Calédonie.
- 85 gommier rouge gonaké ↔ Acacia Adansonii ↔ Acacia nilotica var. adansonii (Guill. & Perr.) Kuntze ↔ *Vachellia nilotica* subsp. *adstringens* (Schumach. & Thonn.) Kyal. & Boatwr. C'est une sous-espèce de *Vachellia nilotica*.
- 86 gommier blanc suing ↔ Acacia tortilis ↔ *Vachellia tortilis*.
- 87 gommier blanc uereck ↔ Vereck ↔ Acacia senegal Willd. ↔ *Senegalia senegal* (L.) Britton. Cet acacia est la principale ressource de gomme arabique en Afrique de l'ouest..
- 88 gommier blanc ded ↔ Acacia ataxacantha (selon Auguste Chevalier, d'après la description d'Adanson) ↔ *Senegalia ataxacantha*. Cet arbre ne produit pas de gomme.
- 89 Pierre-Raymond de Brisson (1745-1820). Cf. :  
de Brisson, Pierre-Raymon. *Histoire du naufrage et de la captivité de M. de Brisson, officier de l'administration des colonies : avec la description des déserts d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'au Maroc*. Royez(Paris), 1789. 200 p.
- 90 La Thébaïde est la région située autour de Thèbes, en Haute-Égypte, désertique de part et d'autre du Nil.
- 91 Les préliminaires des traités de paix de Paris et Versailles de 1783 ont été signés dès novembre 1782 à Paris.
- 92 Les préliminaires du traité de paix de Paris de 1763 ont été signés en novembre 1762 à Versailles.
- 93 Errémens ↔ Errements. Selon le dictionnaire d'Émile Littré :  
ERREMENTS [ê-re-man] *s. m. plur.*  
Procédé habituel, en parlant d'affaires. Suivre les derniers, les anciens errements. Suivre les vieux errements, faire une chose comme on la faisait autrefois. ♦ Bissy dans les mêmes errements [ayant les mêmes intentions] le soutenait [Godet] de toutes ses forces naissantes, SAINT-SIMON, 415, 225
- 94 Cap Mirick ↔ Cap Timiris, en Mauritanie, à la limite sud du Parc national du Banc d'Arguin.
- 95 La livre de Paris valait 489,5 grammes.
- 96 Selon Auguste Chevalier, l'arbre identifié par Adanson comme étant le gommier blanc ded ne produit pas de gomme. Or cette forêt, où cette espèce est prépondérante, serait productive. Cela remet en cause l'identification de ce gommier blanc ded, du moins celui nommé ainsi dans cette forêt, comme *Senegalia ataxacantha*.
- 97 L'île de Bilbas ne figure plus sur les cartes actuelles. Elle figurait sur les cartes anciennes, comme prolongement à l'est de l'île au Morfil. Cf. :  
*Cours de la rivière de Sanaga ou Sénégal depuis son embouchure jusqu'à l'île de Bilbas ; Suite du cours de* (sur Gallica).
- 98 L'aune de France valait trois pieds sept pouces, soit 116,40 cm environ.
- 99 Sou : douze deniers valent un sou, et vingt sous valent une livre. Après l'introduction du franc, un sou valait cinq centimes, il y avait donc vingt sous dans un franc.
- 100 Dans la France d'Ancien Régime, l'once était égale au seizième de la livre de Paris, et valait 30,594 g.
- 101 Une ancre (anker) était une mesure anglaise égale à 10 gallons, soit environ 45 litres.
- 102 Selon le dictionnaire d'Émile Littré :  
RASSADE [ra-sa-d] *s. f.*  
Espèce de petites perles de verre, ou d'émail, dont on fait diverses sortes d'ornements, et dont se parent les nègres d'Afrique. ♦ Quelques-uns de nos messieurs ont remarqué que deux des plus jeunes avaient de ces grains de rassade dont on fait des colliers, BOUGAINVILLE, *Voy. t. I, p. 245, dans POUGENS*
- 103 Le terme Soudan désigne la partie centrale de l'Afrique subsaharienne.
- 104 Golfe de Syrtis ↔ Golfe de Syrte (Lybie).
- 105 Bilma est une oasis et une ville du nord-est du Niger, à 570 km au nord d'Agadez, qui était autrefois un carrefour pour les caravanes.
- 106 Bournou fait vraisemblablement référence à l'ancien royaume de Kanem-Bornou, situé à l'ouest et à l'est du lac Tchad, c'est-à-dire à l'ouest du méridien indiqué par M. de Golbéry. La longitude 40°30' méridien de l'île de Fer correspond à la longitude 26°21' du méridien de Greenwich, passant par l'est du Tchad. Elle n'est pas la limite orientale du Sahara, qui

- se trouve plus à l'est, au bord de la Mer Rouge.
- 107 Mékinez ↔ Meknès, ville située au nord-est du Maroc.
- 108 Tatta ↔ Tata, ville et oasis située au sud du Maroc, à 300 km au sud-est d'Agadir.
- 109 Sennaar ↔ Sannār, Sennar, ville située sur le Nil bleu au Soudan.
- 110 Suakim ↔ Suakin, port soudanais sur la mer Rouge.
- 111 Ernst Chladni (1756-1827). Ernst Chadli, physicien, défendit dans une étude essentiellement bibliographique l'origine extra-terrestre des météorites :  
Chladni, Ernst. Über den Ursprung der von Pallas gefundenen und anderer ihr ähnlichen Eisenmassen und über einige damit in Verbindung stehende Naturerscheinungen, Hartknecht (Riga), 1794. 65 p.
- 112 Le sable du Sahara est le produit de l'érosion éolienne des roches. Cette érosion s'est poursuivie bien après que la terre cultivable a disparu.
- 113 La vraie terre de bruyère, comme on la trouve en Sologne, est issue de l'accumulation de matière organique peu active dans un sol acide, qui est effectivement arénacé (sableux). Mais la stérilité de la terre de bruyère, due à une acidité excessive du sol, n'a pas les mêmes causes que celle du Sahara, due au déficit en eau.
- 114 Odénat et Zénobie étaient roi et reine de Palmyre (cité de Syrie) au III<sup>e</sup> siècle après J.C.
- 115 Les Gétules étaient des Berbères nomades, qui mirent leur redoutable cavalerie, selon les époques, au service du royaume de Numidie ou des Romains.
- 116 Zayre ↔ Congo. Les Portugais désignaient sous le nom de Zayre, altération d'un mot africain signifiant fleuve, le fleuve Congo.
- 117 Cheval cap-de-more : Cheval qui a la tête plus sombre que le corps
- 118 Les bovins domestiques à bosse (zébu) et sans bosse sont tous deux dénommés *Bos taurus*, forme domestiquée de l'aurochs *Bos primigenius*, et appartiennent à la même espèce. Les bisons appartiennent à un genre différent, *Bison*.
- 119 En latin : « Ils appellent les chameaux, en grande abondance en Arabie, animaux sacrés en raison des avantages remarquables que les indigènes en reçoivent ».  
Le texte original ne cite pas simplement l'Arabie, mais toute la région, Arabie et provinces limitrophes :  
« Cameli, quibus non minus praedictis tota ea regio, & Arabia, contermina Provincia, maxime abundant. Animalia sancta ii appellat, ex insigni commodo quem ex ipsis indigenae accipiunt. ».  
Prosper Alpin (1553-1647), ou Prospero Alpini (italien), Prosperus Alpinus (latin) était un médecin et botaniste italien. Il passa au début de sa carrière trois années en Égypte, et en tira la matière de plusieurs ouvrages sur la botanique et la médecine en Égypte, dont *Historiae Aegypti naturalis*, Pars I, Vol 1, publié en 1735.
- 120 Les plus anciens Camelidae vivaient sur le continent américain. Les Camelidae américains actuels sont le lama, l'alpaga, le guanaco et la vigogne. Des camélidés sont passés de l'Amérique du Nord en Sibérie quand elles n'étaient pas séparées par le détroit de Behring ; leurs descendants sont le chameau *Camelus bactrianus* et le dromadaire *Camelus dromedarius*. Il est admis actuellement que le dromadaire, qui avait initialement deux bosses, est apparu plus récemment que le chameau, à l'inverse de ce que supposait M. de Golbéry. Les deux espèces sont interfécondes.
- 121 Orembourg ↔ Orenburg (Оренбург), ville de Russie située sur l'Oural, non loin du Kazakhstan.
- 122 Cap Gardefu ↔ Cap Guardafui, situé en Somalie à la pointe de la corne de l'Afrique.
- 123 Le dromadaire n'a pas plus de réservoirs stomacaux que les autres ruminants : le rumen (C1), le reticulum ou réseau (C2), le feuillet (C3) et la caillette (C4). Extérieurement C3 et C4 ne sont pas séparés, donc certains auteurs parlent même de 3 réservoirs stomacaux seulement. Le rumen des dromadaires possède des sacs aquifères, ce qui permet une sécrétion abondante, une humidification importante du contenu stomacal, facilitant la digestion de fourrages pauvres et secs, comme noté par M. de Golbéry. Par contre, l'aptitude des dromadaires à supporter la sécheresse et la chaleur ne provient pas de sa capacité à stocker de l'eau dans une citerne interne unique, qui relève de la légende, mais d'un ensemble de mécanismes physiologiques, concernant essentiellement la régulation thermique et le contrôle des sécrétions, et de sa capacité à mobiliser l'eau de certaines parties de l'organisme, notamment celle du système digestif.
- 124 Saracolet ↔ Sarakholé, Soninké. Peuple d'origine mandé, converti à l'islam au XI<sup>e</sup> siècle, créateur du royaume de Galam.
- 125 Sego ↔ Ségou.
- 126 Tafalisga ↔ Tafacirga
- 127 Tabaoura ↔ Tambaoura. La falaise de Tambaoura est un escarpement gréseux, rebord occidental du plateau mandingue, au-dessus de la rivière Falémé.
- 128 L'émeri est une roche métamorphique très dure, composée essentiellement de corindon.
- 129 Gilfrey ↔ Juffureh, village de Gambie, situé sur la rive nord du fleuve Gambie, à 5 km de l'île James et 1 km d'Albréda.
- 130 Konkoudou ↔ Konkodugu, Konkodougou. Cet ancien état était situé à l'emplacement du district de Kénébia (Mali).
- 131 Coléz du couchant ↔ Sanon Kolé. Le Sanon Kolé se jette dans la Falémé entre Sanoukholé et Nayé.
- 132 Kasson ↔ Khassonké. Les Khassonké forment un peuple issu de métissages entre Peuls et Malinké, avec des apports soninkés et maures.
- 133 Benterier ↔ Fromager. Benterier est un mot wolof (bèntèñé) désignant le fromager *Ceiba pentandra*.

- 134 Géraumon ↔ Giraumon, potiron remarquable par sa forme et ses couleurs.
- 135 Sanglé ↔ Sanglé ↔ Lakh (en wolof)
- 136 Bondou ↔ Boundou. Le Boundou était un royaume toucouleur.
- 137 Le grain valait en France 53,114 mg, valeur supérieure à celle de grain actuellement utilisé en bijouterie (49 mg). Il y avait soixante-douze grains dans un gros. Le gros valait donc 3,8240 g
- 138 Ambre succin ↔ Ambre jaune
- 139 En 1744, Sénégal et Niger étaient souvent confondus. Il s'agit bien sûr ici du fleuve Sénégal.
- 140 David Pierre avait écrit une autre relation de son voyage plus longue, que celle citée par M. de Golbéry. Voir : David Pierre-Félix-Barthélemy. [https://www.persee.fr/doc/sfbom\\_1768-7136\\_1974\\_edc\\_20\\_1](https://www.persee.fr/doc/sfbom_1768-7136_1974_edc_20_1). Paris : Société française d'histoire d'outre-mer, 1974. 318 p. (Bibliothèque d'histoire d'outre-mer. Textes et documents, 20). L'analyse d'André Delcourt démontre que le but du voyage de M. Barthélemy n'était pas l'enrichissement personnel, mais de tisser des alliances avec les chefs africains pour accroître l'influence de la Compagnie, politique qui risquait de paraître trop ambitieuse aux yeux des dirigeants de ladite Compagnie.
- 141 Selon le dictionnaire d'Émile Littré (supplément) :  
LAPTOT  
Nom que les Européens donnent en Afrique à des valets ou à des matelots du pays qu'ils prennent à leurs gages. Il se dit aussi de nègres employés volontairement parmi les troupes, dans les forts ou à bord des bâtiments, moyennant rétribution.
- 142 La pinte de Paris valait environ 952,146 ml.
- 143 Cet ouvrage a été publié :  
Durand, Jean-Baptiste-Léonard. *Voyage au Sénégal, fait dans les années 1785 et 1786, contenant la description historique, philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les mers de l'Océan atlantique, depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Serra-Leone inclusivement*. Dentu (Paris), 1802. [Volume I in-8°, 359 p. \(éd. 1807\), volume II in-8°, 383 p., Atlas in-4°, 67 p \(éd. 1807\)](#).
- 144 Selon les théories actuelles, les changements de couleur du caméléon seraient :  
- Avant tout un moyen de communication sociale ; par exemple, un caméléon s'assombrit considérablement en cas de stress. Les remarques de M. de Golbéry sont cohérentes avec cette interprétation.  
- Et secondairement, ou pas du tout, un moyen de camouflage.
- 145 Selon le dictionnaire d'Émile Littré :  
CHAGRIN [cha-grin] s. m.  
1° Cuir grenu fait d'ordinaire d'une peau de mulet ou d'âne. Peau de chagrin. Étui de chagrin. Relier un livre en chagrin. ♦ C'est avec le cuir de l'âne que les Orientaux font le sagri que nous appelons chagrin, BUFF, âne. Fig. et familièrement. Avoir une peau de chagrin, avoir la peau rude, rugueuse.  
2° Espèce de squalo dont la peau fort dure sert à faire une sorte de chagrin.  
ÉTYMOLOGIE Ital. zigrino ; vénit. sagrin ; de sagri, nom turc du chagrin.
- 146 Le caméléon utilise en effet différents mécanismes pour faire varier ses proportions : gonflement du sac d'air de la gorge, aplatissement du corps, soulèvement des sacs occipitaux (pour les caméléons ayant des sacs occipitaux). Cette variation de proportions est un mécanisme défensif.  
L'aplatissement du corps permet au caméléon vu de profil de paraître plus massif, pour, vu sous cet angle, intimider un agresseur, alors qu'en même temps vu de face il paraît plus mince.
- 147 La supposition hardie de M. de Golbéry, « un fluide phosphorique et électrique » n'a pas été vérifiée depuis. Si M. de Golbéry n'a pu détecter d'organismes luminescents de la taille d'un petit ver, il s'agissait sans doute de micro-organismes, vraisemblablement du plancton bioluminescent.
- 148 Truchemant ↔ Interprète.
- 149 Les deux Mamelles de Dakar ne sont pas des dunes, mais deux collines d'origine volcanique, vestige d'un plateau du début du Quaternaire.
- 150 Manoel ↔ Manuel. Le cap Manuel est situé à la pointe sud de la presqu'île du Cap-Vert.
- 151 Le terme orseille désigne plusieurs espèces de lichens, dont on tirait jusqu'à la fin du XIXe siècle une pâte colorante pourpre violacée.
- 152 Iof ↔ Yof, Yoff.
- 153 Adanson, Michel. [Description d'un arbre d'un nouveau genre, appelé Baobab, observé au Sénégal](#). Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, Paris, 1761. pp. 218-243.
- 154 Le royaume de Cayor, ou Kayor, était un royaume vassal du Djolof, qui devint indépendant en 1549.
- 155 Damel, « celui qui a brisé » (la dépendance) en langue wolof.
- 156 Lambaye est le nom actuel de l'ancien village royal de Baol.
- 157 Petit cap Rouge ↔ Cap rouge (Sénégal). « Petit » cap Rouge pour le distinguer de Cape Roxo (Cap Rouge), au nord de la Guinée-Bissau.
- 158 Toubabé ↔ Toubab-Guialao.

- 159 Portudal ↔ Saly Portudal.
- 160 Faghioup ↔ Fadiouth. Joal, le village, et Fadiouth, un îlot artificiel, forment la commune de Joal-Fadiouth.
- 161 Le royaume de Badibou, renommé ultérieurement royaume du Rip, avait pour capitale Paos-Dimar, renommée Nioro du Rip, par le marabout Maba Diakhou Bâ.
- 162 Fettik ↔ Fatick.
- 163 Cahone ↔ Kahone.
- 164 Cahola ↔ Kaolack.
- 165 Ces évènements se seraient passés à la fin de 1784 selon le résumé de tête de chapitre, en 1783 selon le titre de paragraphe. L'analyse du texte : présence des Anglais de 1769 à 1784, visite de M. de Repentigny début 1785, donne un avantage à la fin de 1784.
- 166 Cette expression de M. de Golbéry est exagérée. En effet si on ne lui apprend pas à compter, l'être humain ne compte spontanément que : un, deux, plusieurs. Le système à base cinq des wolof est bien plus élaboré.
- 167 Entre l'île aux oiseaux au nord et la côte de Barra, la baie de Sainte-Marie désigne la dernière baie du Sénégal, avant la frontière nord de la Gambie, au débouché du chenal Bolon Mansarinko.  
À noter que l'île de Banjul avait été renommée St-Mary Island par les Britanniques, quand ils évacuèrent Gorée, suite au traité de Paris de 1815, et se redéploièrent en Gambie pour rester en Afrique de l'Ouest.
- 168 Pisania était un comptoir situé au nord de l'île fluviale de la Gambie, nommée MacCarthy Island ou Janjanbureh Island. Il fut abandonné au XIX<sup>e</sup> siècle en raison de conflits locaux.
- 169 Les Montagnes de Kong et les monts de la Lune sont des montagnes imaginaires, figurant à tort sur les cartes du major Rennell.  
Kong est une ville du sud-est de la Côte d'Ivoire, tout-à-fait réelle.
- 170 Lors de la bataille de la Boyne, qui eut lieu le 16 juillet 1690, en Irlande, entre les forces irlandais-françaises du roi catholique d'Angleterre Jacques II et les forces anglaises, hollandaises, danoises et françaises (huguenotes) du roi protestant d'Angleterre Guillaume III, ce dernier défit les troupes catholiques. Après cette défaite, Jacques II dut s'exiler définitivement.
- 171 Les traités de Ryswick des 20 et 21 septembre 1697 mirent fin à la guerre entre la France de Louis XIV, et de nombreux pays européens regroupés dans la ligue d'Augsbourg. Le roi de France rendit une grande partie des territoires annexés.
- 172 À l'époque de M. de Golbéry, l'entomologie n'était pas une science très avancée. Des travaux importants avaient déjà été faits sur la systématique, on connaissait déjà les différents types de métamorphose des insectes, mais on savait peu de choses concernant la biologie et le comportement des insectes. Ce chapitre comporte donc plusieurs inexactitudes, ce que pressentait M. de Golbéry, qui nous indique à plusieurs reprises combien l'histoire des termites est mal connue.
- 173 Les termites sont essentiellement végétariens. Il y a sans doute confusion, vu leur couleur blanche, entre les larves de termites, et les asticots qui jouent un rôle important dans le nettoyage des cadavres.
- 174 M. de Golbéry distingue 3 stades de développement du termite, larve, nymphe et état parfait. Cette terminologie s'applique aux insectes holométaboles (papillon, mouches, abeilles, fourmi), chez qui l'insecte, à la fin du cycle larvaire, s'immobilise (stade nymphal) et se transforme en un adulte bien différent de la larve.  
Le termite est au contraire un insecte hétérométabole, qui passe du premier stade larvaire au stade adulte par une série de métamorphoses progressives. Les « nymphes » mobiles des termites sont en fait des termites au dernier état larvaire.
- 175 Lors de l'essaimage, le couple royal fondera seul une nouvelle colonie. Sans être recueilli par des larves, comme l'indique M. de Golbéry, qui a trouvé cette information chez Anders Sparrman et Georges Cuvier.  
Par contre, la colonie peut aussi se reproduire par "marcottage", scission d'une branche isolée de la colonie, sans l'aide d'un couple ailé.
- 176 L'espérance de vie des termites est variable, elle peut ne pas dépasser deux ans pour certains individus, alors que certaines reines atteignent 50 ans.
- 177 Voir en page 150 de l'ouvrage d'Anders Sparrman (section termites : pp. 103-180) :  
Sparrman, André. *Voyage au Cap de Bonne Espérance, et autour du monde, avec le capitaine Cook*, (traduction M. Le Tourneur). Buisson (Paris), 1787. [Tome second](#), 366 p.
- 178 Cette classification est tirée du chapitre sur les termites (pp. 477-480) de :  
Cuvier, Georges. *Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*. Baudouin (Paris), 1798. 710 p.
- 179 Termes bellicosus ↔ Macrotermes bellicosus.
- 180 Cf. « Costes d'Afrique depuis le cap Verd jusqu'au cap Verga », planche 98 du [tome III](#) de :  
Bellin, Jacques Nicolas. *Le petit atlas maritime : recueil de cartes et plans des quatre parties du monde*, 1774.
- 181 Kasnabac ↔ Canhabaque, ou ilha Roxa.
- 182 Il s'agit sans doute de l'île de Bubaque, sous réserve, la carte de Bellin est en effet assez fautive.
- 183 Île de Bissao : il s'agit en fait de la presqu'île de Bissau.
- 184 Cacheo ↔ Cacheu, sur la rive gauche du Rio Cacheu.
- 185 Rio San Domingo ↔ Rio Cacheu, Kasheou, Rio Farim. Le Rio Cacheu est un fleuve de Guinée-Bissau.
- 186 Boulam ↔ Bolama.

- 187 Menterre est sans doute la presqu'île qui fait face à Canhabaque.
- 188 Naloës ↔ Nalu ↔ Nalou. Les Nalu vivent en Guinée et en Guinée-Bissau.
- 189 Ces deux dénominations ont été autrefois utilisées pour l'orseille, selon Jacques-Christophe Valmont de Bomare, page 282, [volume 6](#) de son « *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle* ». Le premier de ces noms, qui n'est plus usité, désignait sans conteste un lichen tinctorial. Le second nom appartient au genre *Fucus*, qui existe toujours, mais sert à désigner des algues, et notamment le fucus vésiculeux *Fucus vesiculosus*.
- 190 En Auvergne, on trouve le lichen tinctorial *Ochrolechia parella*, ou parelle d'Auvergne.
- 191 Dans les îles Canaries, on trouve le lichen tinctorial *Rocella tinctoria*, ou orseille des Canaries ;
- 192 Selon le dictionnaire d'Émile Littré :
- PRINCIPE
- 3° Les deux principes, les deux causes suprêmes du bien et du mal, suivant la religion des Perses et suivant les manichéens.
- 193 Île de Los Idolos ↔ Île de Kassa.
- 194 Crafford ↔ Crawford, Rooma, Roume.
- 195 Rio Pongeos ↔ Rio Pongo.
- 196 Maikoury ↔ Mellacorée, Mallecory.
- 197 Scarsery river ↔ Great Scarcies River (Koenté) & Little Scarcies River (Kaba). Les deux fleuves se jettent dans la même baie.
- 198 Mitombo, ↔ Bankasoka River.  
Bunck ↔ Rokel River.
- 199 Le spermaceti est une substance blanche présente dans la tête des cachalots, qui était utilisée à de nombreux usages (cosmétiques, excipients pharmaceutiques, savon, lubrifiant, etc.).
- 200 Malaguettes ↔ maniguettes ↔ graines de paradis ↔ Poivre de guinée. Ces noms désignent diverses plantes dont les graines ont un goût poivré.  
Selon le dictionnaire d'Émile Littré :
- UNONE [u-no-n'] s. f.
- Terme de botanique. ♦ Genre de la famille des anonacées ; l'on y distingue : 1° l'unone éthiopique ou unone d'une seule couleur, dite **poivre de Guinée**, poivre des Maures, **poivre d'Éthiopie** ou de singe, et à tort maniguettes ; 2° l'unone odorante, dite bois de lance bâtard, et appelée bois de banane à Maurice et à Bourbon ; c'est l'uvaipe odorante de Lamarck ; on la nomme à Sumatra canang et cananga, ainsi que d'autres espèces du genre unone ; 3° l'unone aromatique, qui est le canang aromatique de certains auteurs et l'uvaipe aromatique de Lamarck ; ses graines sont parfois appelées **poivre d'Éthiopie** et **maniguettes**, quoique ce dernier mot doive être réservé pour désigner les graines de l'amome graine de paradis ; cette unone est dite aussi bois d'écorce, LEGOARANT
- 201 Selon Charles Athanase Walckenaer, se référant à Carl Bernhard Wadström :  
« Le mabeck est une autre espèce d'épicerie fine, dont la vertu consiste dans l'écorce, et qui sert de médecine aux naturels, dans différents cas. L'arbre est très-élevé et très-précieux . »  
Walckenaer, Charles Athanase. [Histoire générale des voyages, ou, Nouvelle collection des relations de voyages par mer et par terre : mise en ordre et complétée jusqu'à nos jours](#). Lefèvre (Paris). 1826.
- 202 Selon le dictionnaire d'Émile Littré :
- CARET
- Tortue des côtes de l'Amérique, du Mexique, des côtes de la Guinée et de la mer des Indes, dont la chair est malsaine ; mais les oeufs en sont recherchés, et on travaille l'écaille.
- 203 Pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les thermomètres dits « de Réaumur » comprenaient 80 divisions entre les températures de congélation et d'ébullition de l'eau. Il faut donc multiplier les températures Réaumur par 1,25 (ce qui revient à ajouter un quart en valeur absolue) pour obtenir la température en degrés Celsius.
- 204 La température en degrés Celsius (C) s'obtient à partir de la température en degrés Fahrenheit (F) par la formule :  
 $C = (F-32)/1,8 = 5 (F-32)/9$
- 205 Fièvre maligne nerveuse ↔ Paludisme
- 206 Le tartre stibié (tartrate de potassium et d'antimoine) est connu pour ses propriétés bactéricides, et est efficace contre les parasites du type protozoaire. C'était donc un remède adapté contre le paludisme, même s'il n'était pas aussi efficace que les remèdes actuels.
- 207 L'ipéca, *Carapichea ipecacuanba*, était utilisé pour ses propriétés vomitives.
- 208 Émétique ↔ Vomitif.
- 209 Le camphre, extrait du camphrier *Cinnamomum camphora*, était utilisé pour ses propriétés antispasmodiques.
- 210 Ce mal de ventre sec, par opposition à la dysenterie, désigne des troubles digestifs sans diarrhée.
- 211 Les symptômes de tétanie, ici décrits, ne sont pas forcément liés au tétanos.
- 212 Ver de Guinée (*Dracunculus medinensis*), ↔ Ver d'Afrique. La description de M. de Golbéry est remarquablement juste.

- 213 Guillaume Thomas Raynal (1713-1796), prêtre jésuite, s'éloigna des jésuites, puis du sacerdoce, pour publier des ouvrages historiques ou philosophiques. Défenseur de la liberté, il s'opposa avec vigueur à l'esclavage et au colonialisme. Cf. *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*.
- 214 Cf :  
Bielfeld, Jakob Friedrich, Freiherr von. *Institutions politiques*. Pierre Gosse junior (La Haye), 1760. [Volume 2](#), 378 p.
- 215 Citation de *Les Amis trop d'accord* d'Antoine Houdar de la Motte (1672-1731). Cf. page 258 de :  
de la Motte, Antoine Houdar. *Fables Nouvelles*. Grégoire Dupuis (Paris), 1719. 358 p.
- 216 Cette philosophie, qui réduit tout à l'intérêt personnel, est sans doute le libéralisme. Les travaux d'Adam Smith avaient été récemment publiés à Paris :  
Smith, Adam. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Buisson (Paris), 1790-1791. 4 vol. in-8.
- 217 Ce nom Nicotiane fut repris par Linné qui appela la plante qui donne le tabac: *Nicotiana tabacum*.
- 218 Le tabac, originaire d'Amérique centrale, était cultivé au Portugal depuis 1520 environ, et en France depuis 1556. En 1560, Jean-François Nicot, ambassadeur de France à Lisbonne, envoya à la cour de la reine de France Marie de Médicis, du tabac qu'il s'était procuré auprès d'un marchand revenant d'Amérique.
- 219 Le tabac a été introduit en Afrique dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.  
Beaucoup de plantes cultivées originaires d'Amérique ont été apportées en Afrique à la fin du XVI<sup>e</sup> ou au début du XVII<sup>e</sup> siècle, si bien qu'à l'époque de M. de Golbéry, près de deux siècles plus tard, on pouvait penser, si elles avaient été largement diffusées, qu'elles étaient d'origine africaine.
- 220 Vintam ↔ Vintang ↔ Bintang. La Bintang est une rivière se jetant dans le fleuve Gambie, sur sa rive gauche. Les Félupps (Floups) se trouvent actuellement en Basse Casamance, sur la rive gauche du fleuve, et en Guinée-Bissau. C'est donc une centaine de kilomètres au sud de la Gambie.
- 221 Leur éloignement de la Gambie est surtout géographique. Les Félupps étaient plus proches des comptoirs portugais, que de la Gambie.
- 222 Pierre Poivre (1719-1786). Sur la culture de la canne à sucre, voir page 151 de :  
*Suite des observations sur l'état de l'agriculture chez différentes nations de l'Afrique et de l'Asie*, dans  
Poivre, Pierre. *Œuvres complètes*. Fuchs (Paris), 1797, 315 p.
- 223 La production de coton, à partir de cotonniers autochtones *Gossypium herbaceum*, est attestée en Afrique au premier siècle après J.C., et est peut-être plus ancienne. Le cotonnier actuellement cultivé est *Gossypium arboreum*, d'origine indienne.
- 224 Les Africains produisaient l'indigo à partir de plusieurs plantes autochtones de la famille des Fabacées, par exemple l'indigotier chesé (*Indigofera arrecta*).
- 225 Le cacaoyer *Theobroma cacao* est originaire d'Amérique du Sud.
- 226 D'après la description du plumage, il s'agirait du Martin-pêcheur huppé, *Corythornis cristatus*. M. De Golbéry n'indique pas comment il évalue la longueur de cet oiseau ; aucun martin-pêcheur ne fait que deux pouces de longueur, selon la façon de mesurer adoptée par les ornithologues.
- 227 Jacques-Christophe Valmont de Bomare (1731-1807), dans son « *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle* » distinguait bien, comme on le fait maintenant, deux sortes de plantes utilisées pour la production des Calebasses :  
- Le calebassier d'Amérique, arbre originaire d'Amérique tropicale, nom botanique actuel *Crescentia cujete*.  
- Les courges à calebasse *Cucurbita lagenaria*, nom botanique actuel *Lagenaria siceraria*, à qui il attribue une origine américaine. Alors que selon les sources actuelles, il s'agit d'une plante utilisée depuis l'époque préhistorique dans toutes les régions du monde, ou d'une plante originaire de l'Ancien monde.
- 228 Merle verd doré ↔ Merle à longue queue du Sénégal ↔ Choucador à longue queue (*Lamprotornis caudatus*). Le choucador appartient à la famille des Sturnidae, et n'est donc pas un merle à proprement dit, les merles appartenant à la famille des Turdidae.
- 229 Certains oiseaux du désert sont pâles en plumage inter-nuptial, et plus sombres en plumage nuptial. C'est par exemple le cas du traquet du désert. Mais aucun oiseau de cette région ne devient complètement blanc en hiver.
- 230 Plusieurs oiseaux d'Afrique de l'Ouest ont un plumage nuptial noir, et sont bruns (plutôt que gris) le reste de l'année ; c'est par exemple le cas du combassou du Sénégal.
- 231 Il y a des moineaux au Sénégal, mais la description correspond plutôt à un petit passereau de la famille des Estrildidae, comme par exemple Beaumarquet melba.
- 232 Palma christi est un des noms du ricin commun (*Ricinus communis*), dont l'huile est un purgatif puissant.
- 233 L'ambre gris est une concrétion intestinale du cachalot. Il se récoltait flottant sur la mer ou déposé sur une plage.
- 234 Le louis était la monnaie d'or utilisée sous l'Ancien Régime, de 1640 à 1792. En 1785, il pesait 7,649 g d'or et valait 24 livres tournois. À partir de fin 1792, le louis fut remplacé par une pièce d'or de 24 livres de même poids. Et à partir de 1801, la nouvelle pièce de 20 francs pesant 6,45161 g d'or fut introduite, et fut surnommée louis ou napoléon. M. de Golbéry compte sans doute en louis d'ancien régime.
- 235 Nones ↔ Noon. Les Nones sont un peuple sérére qui se trouve dans la région de Thiès, au Sénégal.
- 236 Selon le dictionnaire d'Émile Littré :  
BOL ou BOLUS [bol ou bo-lus] **s. m.**

- 1° Terme de pharmacie. Terre argileuse colorée, qui était employée autrefois en médecine comme tonique et astringente.
- 237 Selon le dictionnaire d'Émile Littré :  
 AVENTURINE [a-van-tu-ri-n'] *s. f.*  
 1° Pierre artificielle qui se fait avec du verre mêlé de limaille de cuivre, qui y éclate comme de petits grains d'or.  
 2° Pierre précieuse, pleine de plusieurs points d'or qui lui donnent beaucoup de brillant ; c'est un quartz coloré en jaune ou en rouge.
- 238 Plusieurs espèces de bergeronnettes nichent en Europe et sont susceptibles d'hiverner au Sénégal : la bergeronnette grise, la bergeronnette printanière, la bergeronnette des ruisseaux.
- 239 Le palmier-dattier *Phoenix dactylifera* est une espèce dioïque : les palmiers mâles produisent des fleurs mâles, avec des étamines contenant le pollen qui fécondera les fleurs femelles contenant le pistil, produites par les palmiers femelles. Le pistil fécondé produira les fruits.
- 240 La description correspond au palmier rônier (genre *Borassus*), et non au latanier, nom qui désigne aujourd'hui des palmiers originaires des îles Mascareignes (Réunion, Maurice).
- 241 Hoco : *Hoccos alector*. L'Hocco n'a aucune ressemblance avec l'oiseau trompette, par contre le Toucan toco, *Ramphastos toco*, présent en Guyane, ressemble bien au calao. On peut donc supposer qu'il y a eu confusion entre deux noms proches, hoco et toco.
- 242 Selon Jacques-Christophe Valmont de Bomare (1731-1807), dans son « *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle* », Tome 9, article « Trompette », l'oiseau-trompette dit monoceros est un calao.
- 243 *Ardea alba minor* : ce nom latin qui n'est plus usité, et qui signifie petit héron blanc, est relatif à l'aigrette garzette *Egretta garzetta*, qui est intégralement blanche. On trouve aussi au Sénégal l'aigrette ardoisée *Egretta ardesiaca*, entièrement noire, et l'aigrette des récifs *Egretta gularis*, avec des formes blanches ou sombres.
- 244 Camwood : *Baphia nitida*, arbre de la famille des Fabaceae.
- 245 Ouri : la variante locale de l'awalé est nommée ouril ou uri dans les îles du Cap-vert, au large des côtes du Sénégal.
- 246 Cette affirmation est erronée. Les lionnes d'un groupe familial chassent souvent en commun.
- 247 Il s'agit du phacochère commun, *Phacochoerus africanus*, présent au Sénégal et dans une grande partie de l'Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, et non de *Phacochoerus aethiopicus*, présent en Somalie, Éthiopie et Nord Kenya, et présent à l'époque mais éteint depuis en Afrique du Sud. Cf. : Peter Grubb and Jean-Pierre d'Huart *Rediscovery of the Cape Warthog Phacochoerus aethiopicus*: A Review, *Journal of East African Natural History* 99(2), 77-102, (1 December 2010) .



## Table des matières

|                                                                                                                                                                             |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Préface de l'éditeur.....                                                                                                                                                   | 3  |
| AVANT-PROPOS.....                                                                                                                                                           | 9  |
| CHAPITRE PREMIER.....                                                                                                                                                       | 17 |
| DÉFINITION DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL.....                                                                                                                                  | 17 |
| Des droits Français sur l'Afrique occidentale au nord de la ligne.....                                                                                                      | 18 |
| Aperçu des dépendances et du ressort du gouvernement du Sénégal en 1787.....                                                                                                | 19 |
| Extension qu'il convient de donner au gouvernement du Sénégal.....                                                                                                          | 21 |
| Des moyens d'influence et d'action du gouvernement du Sénégal sur une grande partie de l'Afrique.....                                                                       | 23 |
| Avantage du système d'une administration générale pour cette partie de l'Afrique.....                                                                                       | 27 |
| De la protection militaire du gouvernement du Sénégal.....                                                                                                                  | 28 |
| CHAPITRE II.....                                                                                                                                                            | 33 |
| DE QUELQUES SUJETS D'OBSERVATION ET DE RECHERCHES, QUE PRÉSENTE LA PARTIE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, DONT IL EST QUESTION DANS CE LIVRE.....                                 | 33 |
| Observations sur les îles Canaries.....                                                                                                                                     | 33 |
| Les Guanches, anciens habitans des Canaries, embaumaient leurs morts.....                                                                                                   | 35 |
| Remarques sur plusieurs peuples de cette partie de l'Afrique, sur les différences qui les distinguent, sur leurs religions, et sur quelques-unes de leurs institutions..... | 38 |
| Les Foulhas.....                                                                                                                                                            | 39 |
| Les Mandings.....                                                                                                                                                           | 40 |
| Les Îolofs.....                                                                                                                                                             | 40 |
| Des religions des nègres de l'Afrique occidentale et du fétichisme.....                                                                                                     | 42 |
| Le Purrah, ou la confédération et l'association des guerriers.....                                                                                                          | 43 |
| Les Mandings ont aussi des bois mystérieux, des prestiges et des épreuves.....                                                                                              | 46 |
| Superstitions des Nègres, à l'occasion des éclipses de soleil et de lune.....                                                                                               | 46 |
| CHAPITRE III.....                                                                                                                                                           | 49 |
| DIVISION DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL.....                                                                                                                                    | 49 |
| PREMIER DISTRICT DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL,.....                                                                                                                           | 51 |
| Comprenant l'intervalle entre le cap Blanc de Barbarie et la rive gauche de l'entrée du fleuve.....                                                                         | 51 |
| CHAPITRE IV.....                                                                                                                                                            | 51 |
| Le cap Blanc par 20 degrés. 47 minutes, latitude Nord.....                                                                                                                  | 51 |
| Golfe et île d'Arguin.....                                                                                                                                                  | 51 |
| Pêche de la morue appelée la Vieille, et de la tortue dite tortue verte.....                                                                                                | 51 |
| La rivière St-Jean.....                                                                                                                                                     | 52 |
| Porto d'Adi ou Portendick.....                                                                                                                                              | 52 |
| Vue du pavillon du fort St-Louis du Sénégal.....                                                                                                                            | 53 |
| Rade du Sénégal vis-à-vis de la Barre, à trois lieues au Sud du fort St-Louis.....                                                                                          | 53 |
| Établissement d'un signal pour indiquer la rade et la Barre du Sénégal.....                                                                                                 | 54 |
| Embouchure du Sénégal.....                                                                                                                                                  | 54 |
| Danger de la Barre du Sénégal.....                                                                                                                                          | 54 |
| Idée d'une embarcation propre à passer la barre avec moins de dangers.....                                                                                                  | 57 |
| L'îlet aux Anglais.....                                                                                                                                                     | 58 |
| L'île Saint-Louis du Sénégal.....                                                                                                                                           | 58 |
| Établissements militaires et bâtimens appartenant au gouvernement.....                                                                                                      | 61 |
| Le fort Saint-Louis du Sénégal.....                                                                                                                                         | 62 |
| Système de défense de la Barre et de l'île Saint-Louis du Sénégal.....                                                                                                      | 62 |

|                                                                                                                                                                                                  |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Attaque sur la partie du Nord de l'île.....                                                                                                                                                      | 63  |
| Observations sur les troupes destinées au service du Sénégal.....                                                                                                                                | 64  |
| Eau de l'île St-Louis du Sénégal.....                                                                                                                                                            | 64  |
| Remarques relatives aux travaux des constructions en maçonnerie et en charpente.....                                                                                                             | 65  |
| CHAPITRE V.....                                                                                                                                                                                  | 69  |
| OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE FLEUVE SÉNÉGAL.....                                                                                                                                                | 69  |
| Difficultés du trajet de l'île St-Louis à Galam, en remontant le fleuve Sénégal.....                                                                                                             | 70  |
| Beauté et variété des sites, et richesses du règne végétal et du règne animal, sur les bords de ce fleuve.....                                                                                   | 70  |
| L'éléphant.....                                                                                                                                                                                  | 71  |
| Marchés de la gomme.....                                                                                                                                                                         | 72  |
| Traversée de l'île Saint-Louis à l'Escale du Désert.....                                                                                                                                         | 72  |
| Îles favorables aux essais de culture libre.....                                                                                                                                                 | 72  |
| Détail sur le Marigot des Maringouins.....                                                                                                                                                       | 73  |
| L'Escale du Désert.....                                                                                                                                                                          | 73  |
| Fort de Podhor.....                                                                                                                                                                              | 74  |
| CHAPITRE VI.....                                                                                                                                                                                 | 75  |
| DU COMMERCE DE LA GOMME DITE DU SÉNÉGAL.....                                                                                                                                                     | 75  |
| Ce que c'est que la gomme, et de son usage dans le commerce.....                                                                                                                                 | 75  |
| La gomme du Sénégal est la meilleure de toutes les gommes connues.....                                                                                                                           | 76  |
| De l'Acacia-gommier du Sénégal.....                                                                                                                                                              | 77  |
| Quatre tribus maures habitent les extrémités méridionales du Zaarha vers le Sénégal.....                                                                                                         | 79  |
| Les Maures-Trashaz, les Maures-Brachknaz et les Maures-Darmanko, possèdent les trois forêts de gommiers, situées dans le Zaarha, et qui sont désignées de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar..... | 80  |
| La forêt de Sahel est exploitée par la tribu des Trarshaz.....                                                                                                                                   | 81  |
| Conduite des Anglais relativement au commerce de la gomme, pendant qu'ils étaient maîtres du Sénégal.....                                                                                        | 81  |
| Les forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar sont exploitées par les tribus des Brachknaz et les Ouled-El-Aghi ou Darmanko.....                                                                         | 83  |
| Comment et dans quel temps les Maures récoltent la gomme.....                                                                                                                                    | 84  |
| Les Maures quittent leurs oasis au commencement de décembre, pour aller à la récolte de la gomme, et la portent aux comptoirs du Sénégal à la fin de janvier.....                                | 86  |
| Les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar produisaient en 1785, 1786, 1787, une récolte de plus d'un million de livres de gomme.....                                                 | 89  |
| À quel prix les Maures du Zaarha vendent leur gomme, et quels peuvent être les profits du commerce sur cette matière.....                                                                        | 91  |
| La gomme du Sénégal est une nourriture très-substantielle et très-saine.....                                                                                                                     | 93  |
| Divisions et haines invétérées entre la tribu des Trarshaz et celle des Brachknaz Darmanko.....                                                                                                  | 94  |
| Victoire remportée par les Brachknaz sur les Trarshaz, et mort d'Hilly-Koury en 1786.....                                                                                                        | 95  |
| Présens et coutumes que le gouvernement du Sénégal était dans l'usage de payer chaque année aux chefs des tribus des Maures qui nous vendent la gomme.....                                       | 97  |
| Toute idée d'accorder le commerce de la gomme du Sénégal en privilège exclusif doit-être écartée à jamais.....                                                                                   | 102 |
| CHAPITRE VII.....                                                                                                                                                                                | 105 |
| DU ZAARHA OU GRAND DÉSERT DE BARBARIE ET DES MAURES.....                                                                                                                                         | 105 |
| Quelques renseignements sur le Zaarha ou grand désert de Barbarie.....                                                                                                                           | 105 |
| Observations sur les Maures qui habitent les extrémités méridionales du désert de Barbarie.....                                                                                                  | 108 |
| Conjectures sur l'origine des Maures du Sahara.....                                                                                                                                              | 108 |
| On découvre un singulier mélange de toutes sortes de races parmi ces Maures.....                                                                                                                 | 109 |

|                                                                                                                            |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Ils sont à la fois pasteurs et marchands.....                                                                              | 110 |
| Leur caractère est lâche et perfide.....                                                                                   | 111 |
| Leur couleur, leurs figures, leurs formes, leur chevelure.....                                                             | 111 |
| Mœurs des Maures. Ils vivent toujours campés sous des tentes de peaux, ou d'une étoffe faite du poil de chameau.....       | 112 |
| Leur religion.....                                                                                                         | 115 |
| Leur commerce, leur industrie, leurs arts.....                                                                             | 116 |
| Ils élèvent des chevaux précieux.....                                                                                      | 117 |
| Ils élèvent des troupeaux nombreux de moutons, de chèvres, et des bœufs d'une fort belle espèce. ....                      | 118 |
| Les Maures traversent avec leurs bœufs les plus grandes rivières.....                                                      | 119 |
| CHAPITRE VIII.....                                                                                                         | 123 |
| REMARQUES SUR LE DROMADAIRE.....                                                                                           | 123 |
| Les dromadaires sont élevés par les Maures comme ils le sont par les Arabes.....                                           | 124 |
| Des allures du dromadaire.....                                                                                             | 126 |
| Le dromadaire est un animal courageux.....                                                                                 | 127 |
| Des cinq estomacs du dromadaire, de sa sobriété et de son abstinence.....                                                  | 128 |
| De quelques autres particularités du dromadaire.....                                                                       | 129 |
| Prix auquel les Maures vendent ordinairement leurs dromadaires.....                                                        | 131 |
| Usage que l'on peut faire du dromadaire pour quelques expéditions en Afrique.....                                          | 132 |
| CHAPITRE IX.....                                                                                                           | 133 |
| DE QUELQUES CIRCONSTANCES PRINCIPALES DE LA PARTIE DU SÉNÉGAL, comprise entre Podhor et la Cataracte du rocher Fellow..... | 133 |
| L'île au Morfil.....                                                                                                       | 133 |
| Les Foulhas-Peuls.....                                                                                                     | 133 |
| Les nègres Serrawallis que nous nommons Saracolets.....                                                                    | 134 |
| La ville et le fort de Galam.....                                                                                          | 134 |
| Le rocher Fellow.....                                                                                                      | 134 |
| L'embouchure de la Féléme à Tafaliska.....                                                                                 | 135 |
| CHAPITRE X.....                                                                                                            | 137 |
| DU PAYS DE BAMBOUK.....                                                                                                    | 137 |
| Préjugé fondé en faveur de la grande richesse des mines d'or du pays de Bambouk.....                                       | 137 |
| Situation du pays de Bambouk.....                                                                                          | 138 |
| Origine des habitans du pays de Bambouk.....                                                                               | 139 |
| Caractère et mœurs.....                                                                                                    | 139 |
| Le Bentaba.....                                                                                                            | 140 |
| La Polygamie est en usage chez les Bamboukains.....                                                                        | 140 |
| Cérémonie des mariages.....                                                                                                | 140 |
| Les femmes du Bambouk sont très galantes.....                                                                              | 141 |
| Religion, superstitions et circoncision.....                                                                               | 142 |
| Cérémonies et usages pratiqués lors de la circoncision.....                                                                | 143 |
| Expulsion des Marabouts.....                                                                                               | 144 |
| Les Bamboukains croient que le diable fabrique l'or.....                                                                   | 145 |
| Fertilité du pays de Bambouk. Industrie. Température. Commerce.....                                                        | 145 |
| Abondance du miel et de la cire.....                                                                                       | 146 |
| Éducation des troupeaux.....                                                                                               | 147 |
| Usage de se graisser le corps avec du beurre frais.....                                                                    | 147 |
| Le pays du Bambouk est un des plus chauds du globe.....                                                                    | 148 |
| Différentes industries.....                                                                                                | 148 |

|                                                                                                                        |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| État politique du Bambouk.....                                                                                         | 150 |
| Conspiration des Marabouts.....                                                                                        | 151 |
| Le pays de Bambouk a une constitution à-peu-près républicaine.....                                                     | 152 |
| CHAPITRE XI.....                                                                                                       | 155 |
| DES QUATRE MINES D'OR PRINCIPALES PAYS DE BAMBOUK.....                                                                 | 155 |
| Les mines d'or du Bambouk sont une propriété nationale.....                                                            | 155 |
| Mine de Bambouk, dite mine de Natakou.....                                                                             | 156 |
| Mine de Sémayla.....                                                                                                   | 160 |
| Entreprises et essais de l'ancienne compagnie des Indes, sur les mines de Natakou et Sémayla, en 1730, 1731, 1732..... | 161 |
| La mine de Nambia.....                                                                                                 | 163 |
| La mine de Kombadyrié.....                                                                                             | 164 |
| D'autres parties du Bambouk, et plusieurs ruisseaux du royaume de Bondou, donnent aussi de l'or.....                   | 164 |
| Un anneau d'oreille d'or, de Natakou, a été essayé à la Monnaie de Paris, en 1788.....                                 | 169 |
| Examen des projets que la France pourrait concevoir et tenter sur le Bambouk.....                                      | 169 |
| Premier projet.....                                                                                                    | 169 |
| Second projet.....                                                                                                     | 172 |
| Troisième projet.....                                                                                                  | 173 |
| CHAPITRE XII.....                                                                                                      | 177 |
| OBSERVATIONS SUR LE CAMÉLÉON.....                                                                                      | 177 |
| Le caméléon appartient au genre des lézards.....                                                                       | 177 |
| Changemens de couleur.....                                                                                             | 178 |
| Faculté de se gonfler et de se dégonfler.....                                                                          | 180 |
| Faculté de vivre d'air, et d'exister très-longtems sans manger.....                                                    | 181 |
| Perfections dans l'œil du caméléon.....                                                                                | 183 |
| CHAPITRE XIII.....                                                                                                     | 185 |
| TABLEAU SOMMAIRE DES PRODUITS DU COMMERCE DU FLEUVE SÉNÉGAL, pendant l'année 1786 ;.....                               | 185 |
| SECOND DISTRICT DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL,.....                                                                       | 189 |
| Comprenant l'intervalle entre l'embouchure du fleuve Sénégal et le cap Verga.....                                      | 189 |
| CHAPITRE XIV.....                                                                                                      | 189 |
| PARTIE DES BORDS DE L'AFRIQUE COMPRISE ENTRE LA BARRE DU SÉNÉGAL ET LE CAP VERD.....                                   | 189 |
| Quelques circonstances d'un voyage par terre, fait en 1786, de l'île Saint-Louis à Gorée.....                          | 189 |
| Vallée des deux Gagnack.....                                                                                           | 192 |
| Nuit passée à Gnack, village nègre, voisin des Serrères, qui forment une petite horde sauvage et voleuse.....          | 194 |
| Presqu'île du cap Verd.....                                                                                            | 195 |
| Les grandes Mammelles.....                                                                                             | 195 |
| CHAPITRE XV.....                                                                                                       | 197 |
| L'ÎLE DE GORÉE ET LES ÎLES DE LA MADELEINE.....                                                                        | 197 |
| Le fort Saint-Michel.....                                                                                              | 200 |
| Le fort Saint-François.....                                                                                            | 200 |
| La ville de Gorée.....                                                                                                 | 200 |
| Établissemens militaires.....                                                                                          | 201 |
| L'hôpital militaire.....                                                                                               | 201 |
| Quartier qui sert de logement à la garnison.....                                                                       | 201 |
| Excavation propre à former un dépôt de charbon de terre.....                                                           | 203 |

|                                                                                                                                                                                          |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Système de la défense de Gorée.....                                                                                                                                                      | 203 |
| Les deux rades de l'île de Gorée.....                                                                                                                                                    | 204 |
| Les îles de la Madeleine.....                                                                                                                                                            | 204 |
| CHAPITRE XVI.....                                                                                                                                                                        | 205 |
| DE L'ARBRE BAOBAB.....                                                                                                                                                                   | 205 |
| Le Baobab est du genre des Malvacées.....                                                                                                                                                | 205 |
| De la configuration, de la couleur, des fleurs, et du fruit du Baobab.....                                                                                                               | 206 |
| Le baobab est du genre des végétaux qui sommeillent.....                                                                                                                                 | 208 |
| Baobabs des îles de la Madeleine.....                                                                                                                                                    | 209 |
| Baobabs de la vallée des deux Gagnack.....                                                                                                                                               | 210 |
| CHAPITRE XVII.....                                                                                                                                                                       | 213 |
| DU ROYAUME DE CAYOR, DES ROYAUMES DU SIN, OU BUR-SIN, ET DE SALUM OU BUR-SALUM.....                                                                                                      | 213 |
| La situation de l'île de Gorée doit lui assurer une influence immédiate sur la partie du continent de l'Afrique, située entre le treizième et le seizième degré de latitude boréale..... | 213 |
| Royaume de Cayor, dont le souverain porte le titre de Damel.....                                                                                                                         | 214 |
| Le Royaume de Cayor est un démembrement de l'ancien empire du Burb-j-Îolof.....                                                                                                          | 214 |
| En 1786, le Damel se rendit maître du petit royaume du Sin, et le réunit à ses états.....                                                                                                | 214 |
| Avantages de nos liaisons avec le Damel.....                                                                                                                                             | 215 |
| Royaume du Sin, ou Bur-Sin.....                                                                                                                                                          | 216 |
| Royaume et marigot de Salum, dont le roi porte le titre de Bur-Salum.....                                                                                                                | 217 |
| Marigot de Salum.....                                                                                                                                                                    | 217 |
| Évènemens arrivés aux Anglais dans la rivière de Salum, en 1783.....                                                                                                                     | 218 |
| En 1784, M. de Repentigny se rend à Cayor et conclut un traité d'alliance et de commerce avec le Bur-Salum.....                                                                          | 218 |
| CHAPITRE XVIII.....                                                                                                                                                                      | 223 |
| SYSTÈME DE NUMÉRATION DE LA NATION ÎOLOF.....                                                                                                                                            | 223 |
| Extrait du Vocabulaire Îolof.....                                                                                                                                                        | 226 |
| CHAPITRE XIX.....                                                                                                                                                                        | 233 |
| LE FLEUVE GAMBRA,.....                                                                                                                                                                   | 233 |
| Baie de Ste-Marie.....                                                                                                                                                                   | 233 |
| Embouchure de la Gambie.....                                                                                                                                                             | 233 |
| Quelques notions générales sur ce fleuve.....                                                                                                                                            | 234 |
| Le pays Manding.....                                                                                                                                                                     | 234 |
| Les Mandings ont fondé plusieurs royaumes sur la rive droite de la Gambie, et dans quelques parties de sa rive gauche.....                                                               | 234 |
| Nature du terrain que parcourt la Gambie.....                                                                                                                                            | 234 |
| Motif de mon séjour dans cette rivière.....                                                                                                                                              | 235 |
| Le fort James, chef-lieu des établissemens des Anglais, et situation du commerce de cette nation dans la Gambie, en 1786.....                                                            | 235 |
| Royaume de Barra.....                                                                                                                                                                    | 236 |
| Conquête des territoires de Barra, de Kollar et de Badibou, par Amari Sonko guerrier Manding.....                                                                                        | 236 |
| Albréda.....                                                                                                                                                                             | 238 |
| Évènemens arrivés à Albréda en 1784 et 1785.....                                                                                                                                         | 239 |
| CHAPITRE XX.....                                                                                                                                                                         | 245 |
| DE L'INSECTE TERMITTE.....                                                                                                                                                               | 245 |
| Termites dans l'état de larve.....                                                                                                                                                       | 245 |
| Termites dans l'état de nymphe.....                                                                                                                                                      | 246 |

|                                                                                                                                                                  |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Termites dans l'état parfait.....                                                                                                                                | 247 |
| Roi et reine des termites.....                                                                                                                                   | 248 |
| Différentes espèces de termites.....                                                                                                                             | 249 |
| Pyramides des termites dans la forêt de Lamaya, près d'Albréda.....                                                                                              | 250 |
| CHAPITRE XXI.....                                                                                                                                                | 253 |
| TABLEAU SOMMAIRE DES PRODUITS DU COMMERCE DES CONTRÉES<br>COMPRISES ENTRE LA BARRE DU SÉNÉGAL ET LE CAP STE-MARIE, pendant l'année<br>1786,.....                 | 253 |
| Commerce de l'île de Gorée en 1786.....                                                                                                                          | 253 |
| Aperçu des produits présumables du commerce avec les mouillages voisins de Gorée, et avec le<br>pays de Bambouk, si ce commerce était organisé et encouragé..... | 254 |
| Commerce avec les états du Bur-Salum, en 1786.....                                                                                                               | 254 |
| Aperçu des augmentations et améliorations dont le commerce du Salum est susceptible.....                                                                         | 255 |
| Commerce du fleuve Gambie en 1796.....                                                                                                                           | 256 |
| CHAPITRE XXII.....                                                                                                                                               | 257 |
| INTERVALLE ENTRE LE CAP STE-MARIE ET LE CAP VERGA.....                                                                                                           | 257 |
| Nous avons le droit de commercer et de nous établir entre le cap Ste-Marie et le cap Verga.....                                                                  | 258 |
| La rivière de Casamança.....                                                                                                                                     | 259 |
| Le cap Rouge et le Rio San Domingo.....                                                                                                                          | 259 |
| Archipel des îles Bissagos.....                                                                                                                                  | 259 |
| La rivière de Gesves ou Géba, et le Rio Grande.....                                                                                                              | 260 |
| L'île de Bissao.....                                                                                                                                             | 260 |
| Les îles de Boulam et Kasnabac.....                                                                                                                              | 261 |
| Projet de former un établissemens français, dans l'île de Boulam.....                                                                                            | 261 |
| Le Rio de Nuno Tristao.....                                                                                                                                      | 262 |
| Le cap Verga.....                                                                                                                                                | 262 |
| Aperçu des produits du commerce des Portugais, entre le cap Ste-Marie et le cap Verga.....                                                                       | 262 |
| L'orseille.....                                                                                                                                                  | 263 |
| Tableau sommaire du commerce des Portugais, dans cette partie de l'Afrique, en 1786.....                                                                         | 263 |
| TROISIÈME DISTRICT DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL,.....                                                                                                              | 265 |
| Comprenant l'intervalle entre le cap Verga et le cap de Palmes.....                                                                                              | 265 |
| CHAPITRE XXIII.....                                                                                                                                              | 265 |
| Le groupe des îles de Los Idolos.....                                                                                                                            | 265 |
| Île de Tamara.....                                                                                                                                               | 265 |
| Île de Los Idolos.....                                                                                                                                           | 266 |
| Île de Craffort.....                                                                                                                                             | 266 |
| Île Ronde, et l'île aux Cabris.....                                                                                                                              | 266 |
| La rivière Kapatch.....                                                                                                                                          | 267 |
| Le Rio Pongeos.....                                                                                                                                              | 267 |
| La rivière Dymby et la rivière Dania.....                                                                                                                        | 268 |
| Les rivières Kuyaport, Barria et Kiskey.....                                                                                                                     | 268 |
| Le Sama qu'on nomme aussi Maikoury, et les rivières de Berery, et Scarsery.....                                                                                  | 268 |
| CHAPITRE XXIV.....                                                                                                                                               | 269 |
| LA RIVIÈRE ou BAIE DE Sierra-Léone.....                                                                                                                          | 269 |
| Carpenter rocs.....                                                                                                                                              | 270 |
| La baie des Forbans.....                                                                                                                                         | 270 |
| Le mouillage de la factorerie anglaise de Sierra-Léone.....                                                                                                      | 270 |
| Baie de l'Aiguade.....                                                                                                                                           | 271 |
| Entrée dans la rivière Bunck.....                                                                                                                                | 271 |

|                                                                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Inconvéniens de la situation de l'île de Gambia.....                                                                                      | 272 |
| Première rencontre avec Panabouré Forbana, roi de Gambia et de la baie de Sierra Leone.....                                               | 272 |
| Administration et opérations de la société marchande de Liwerpol, établie dans l'anse anglaise de Sierra-Léone.....                       | 276 |
| Opération d'une société du Havre, avec la société de Liwerpol ou Sierra-Léone.....                                                        | 277 |
| Désavantage politique de ces sortes de traités.....                                                                                       | 278 |
| Rivière Mitombo, et embouchure de cette rivière dans la baie de Sierra-Léone.....                                                         | 278 |
| Chenal du Mitombo.....                                                                                                                    | 279 |
| L'île Tasso.....                                                                                                                          | 279 |
| L'île, le port et la factorerie de Bence.....                                                                                             | 279 |
| Administration et opérations de la factorerie de l'île de Bence.....                                                                      | 280 |
| Opération d'un brick expédié de la Martinique, pour traiter des noirs.....                                                                | 280 |
| Opération de Monsieur Ancel, négociant français, établi dans l'île de Gambia, en 1663.....                                                | 281 |
| Variété des productions naturelles, aux contrées qu'arrosent le Bunck, le Mitombo et la rivière de Sierra-Léone.....                      | 282 |
| Observations générales sur ce troisième district du gouvernement du Sénégal.....                                                          | 282 |
| Tableau sommaire des produits du commerce de la rivière de Sierra-Léone et dépendances, pendant l'année et les premiers mois de 1786..... | 283 |
| CHAPITRE XXV.....                                                                                                                         | 285 |
| DES DANGERS DU CLIMAT ET DES PRINCIPALES MALADIES.....                                                                                    | 285 |
| Température des contrées occidentales de l'Afrique, situées entre le 20e et le 4e degré de latitude Nord.....                             | 286 |
| Causes des maladies, qui sévissent avec le plus de rigueur, dans cette partie de l'Afrique.....                                           | 287 |
| La fièvre maligne nerveuse.....                                                                                                           | 289 |
| Le flux dyssentérique.....                                                                                                                | 289 |
| Mal de ventre sec.....                                                                                                                    | 290 |
| Le tétanos.....                                                                                                                           | 290 |
| Le ver de Guinée.....                                                                                                                     | 290 |
| Les précautions, contre les mauvaises qualités des eaux de l'Afrique, sont indispensables.....                                            | 291 |
| Considérations générales, sur la conservation de la santé, dans les régions occidentales d'Afrique.....                                   | 291 |
| CHAPITRE XXVI.....                                                                                                                        | 297 |
| DE LA POPULATION PRÉSUMABLE DE L'AFRIQUE.....                                                                                             | 297 |
| L'opinion de la dépopulation du centre de l'Afrique s'était accréditée contre toute vraisemblance.....                                    | 297 |
| Le commerce de la traite des noirs devait faire deviner, que l'intérieur de l'Afrique n'est pas un désert.....                            | 298 |
| Exposition de quelques sentimens sur l'abolition de l'esclavage et de la traite.....                                                      | 299 |
| Étendue et surface de l'Afrique.....                                                                                                      | 300 |
| Situation physique et morale des noirs d'Afrique occidentale au Nord de la ligne.....                                                     | 301 |
| CHAPITRE XXVII.....                                                                                                                       | 309 |
| VARIÉTÉS.....                                                                                                                             | 309 |
| Ennui de beau ciel de l'Afrique.....                                                                                                      | 309 |
| Belle nature et beaux paysages de l'Afrique.....                                                                                          | 310 |
| Les singes.....                                                                                                                           | 310 |
| Tombeaux.....                                                                                                                             | 311 |
| Richesse des Nègres.....                                                                                                                  | 312 |
| Le serpent Tennuy.....                                                                                                                    | 312 |
| Perruche du Sénégal.....                                                                                                                  | 313 |

|                                                                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Situation heureuse de beaucoup de nègres vieillards.....                                                                     | 314 |
| Adresse des nègres.....                                                                                                      | 314 |
| Espèce de bière fabriquée par les Foulhas des bords du Rio Pongeos, près des îles de los Idolos et du Scarsery.....          | 314 |
| Punition des crimes.....                                                                                                     | 316 |
| Culture du tabac.....                                                                                                        | 317 |
| Bon procédé d'un nègre libre de Galam, avec un nègre de l'île Saint-Louis du Sénégal.....                                    | 318 |
| Le chou et le vin de palmiste.....                                                                                           | 319 |
| Chiens de l'Afrique occidentale au Nord du Niger.....                                                                        | 321 |
| Mendicité.....                                                                                                               | 322 |
| Le serval.....                                                                                                               | 322 |
| Le tatouage.....                                                                                                             | 323 |
| Pélican, grand gosier.....                                                                                                   | 324 |
| Nègres Félupps.....                                                                                                          | 325 |
| Chants et musique des Nègres.....                                                                                            | 327 |
| Penchant des Nègres pour le vol.....                                                                                         | 329 |
| Culture libre de la canne à sucre par les naturels des contrées occidentales de l'Afrique.....                               | 329 |
| Tayla et Anna Rouba, femmes favorites d'Ali Sonko, régent du royaume de Barra, en 1786.....                                  | 331 |
| L'Afrique ne connaît pas le vice de l'avarice.....                                                                           | 334 |
| Nègres blancs.....                                                                                                           | 334 |
| Le petit Martin pêcheur du Sénégal.....                                                                                      | 335 |
| Singulière faculté qu'ont les Nègres, de se livrer à la plus grande glotonnerie, et de soutenir la plus dure abstinence..... | 335 |
| Le callebassier. <i>Cucurbita feroarbor</i> .....                                                                            | 336 |
| Le merle verd doré ; le merle blanc ; et autres oiseaux.....                                                                 | 337 |
| Les Nègres des bords de la mer et des grandes rivières, sont d'excellens nageurs.....                                        | 337 |
| L'Âne.....                                                                                                                   | 338 |
| Palma christi.....                                                                                                           | 339 |
| Ambre gris et ambre jaune.....                                                                                               | 339 |
| Maladies vénériennes.....                                                                                                    | 340 |
| Terre glaise, et terre blanche onctueuse et savonneuse.....                                                                  | 340 |
| Taliba.....                                                                                                                  | 341 |
| La Bergeronette, ou hochequeue du Sénégal.....                                                                               | 343 |
| Du palmier dattier ; du palmier lattanier ; et du palmier sagou.....                                                         | 343 |
| L'oiseau trompette, <i>monoceros</i> .....                                                                                   | 344 |
| L'aigrette.....                                                                                                              | 345 |
| Huîtres.....                                                                                                                 | 345 |
| Défrichemens.....                                                                                                            | 345 |
| Guinée monnaie d'or anglaise.....                                                                                            | 346 |
| Bois rouge de la rivière de Scarsery.....                                                                                    | 346 |
| Le chacal.....                                                                                                               | 347 |
| Crocodiles ou caymans, et requins.....                                                                                       | 347 |
| Culture du riz sec.....                                                                                                      | 348 |
| Le jeu ouri.....                                                                                                             | 349 |
| Combat d'une lionne avec un sanglier aux environs de Podhor en 1786.....                                                     | 351 |
| Les Tornados.....                                                                                                            | 352 |
| Réflexions sur deux points de politique et de morale, dignes de l'attention de ceux qui rédigeront le code colonial.....     | 353 |
| CHAPITRE XXVIII.....                                                                                                         | 357 |

|                 |     |
|-----------------|-----|
| CONCLUSION..... | 357 |
| Notes.....      | 363 |

## Index des figures

|                                                     |            |
|-----------------------------------------------------|------------|
| <u>Figure 1 : Carte de l'Afrique.....</u>           | <u>8</u>   |
| <u>Figure 2: Rivière du Sénégal.....</u>            | <u>55</u>  |
| <u>Figure 3: Île Saint-Louis.....</u>               | <u>60</u>  |
| <u>Figure 4: Plan de l'île de Gorée.....</u>        | <u>198</u> |
| <u>Figure 5: Ascension du tronc de palmier.....</u> | <u>320</u> |
| <u>Figure 6: Félupp et Manding.....</u>             | <u>326</u> |
| <u>Figure 7: Le jeu ouri.....</u>                   | <u>350</u> |